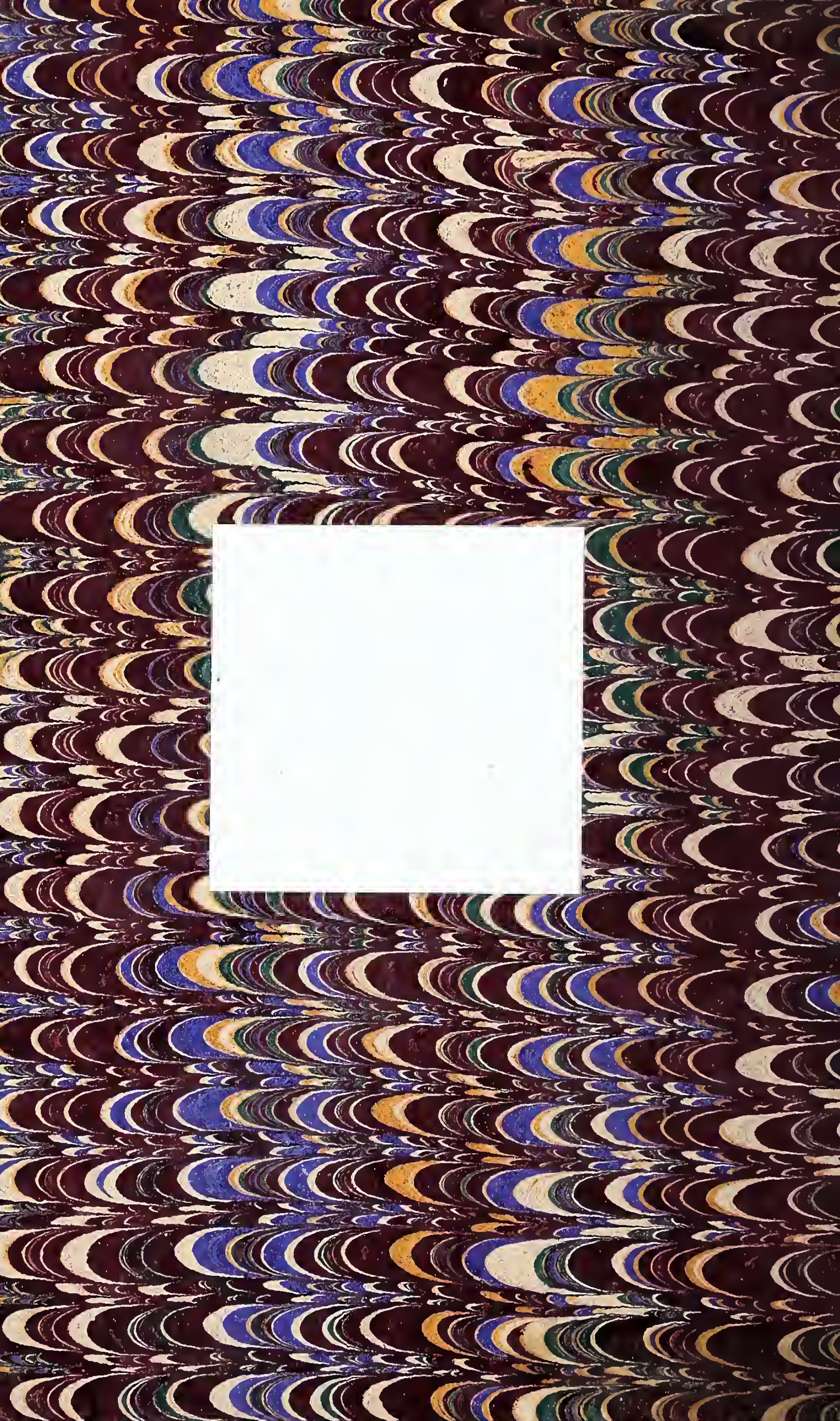
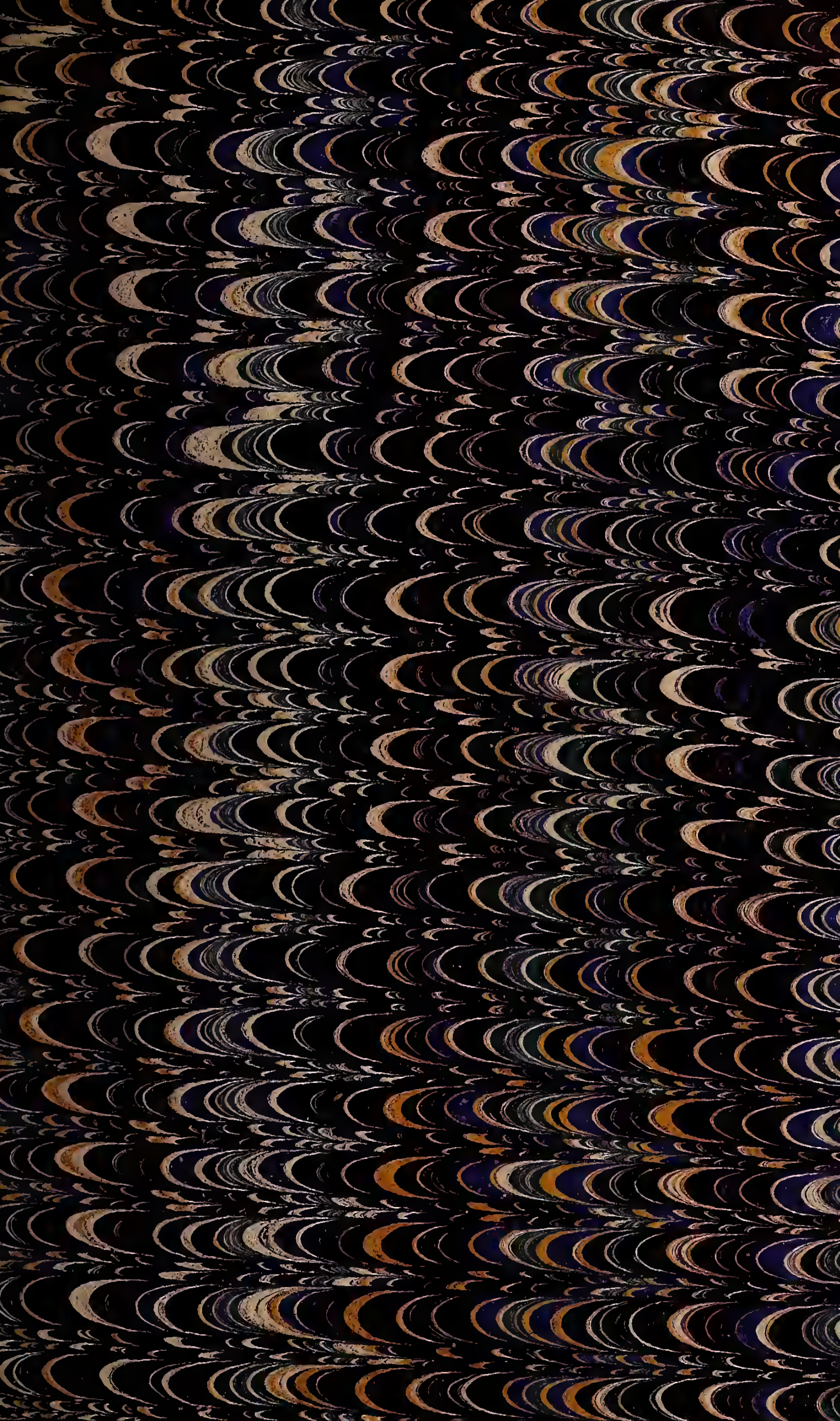






BULLETIN

MONUMENTAL

BULLETIN
MONUMENTAL

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Pour la conservation des Monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR

LE COMTE DE MARSY

Sixième Série, Tome septième

(CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME DE LA COLLECTION)



PARIS
ALPHONSE PICARD
LIBRAIRE
82, *rue Bonaparte*

CAEN
HENRI DELESQUES
IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Succr de Le Blanc-Hardel

1891-92

RECUEIL
DE
PEINTURES & SCULPTURES
HÉRALDIQUES

Mousteru — Pont-Melvez — Pestivien — Bulat — Burtulet — Saint-Servais — Rosviliou — Callac — Plusquellec — Saint-Gildas

Lorsque l'on suit la route de Guingamp à Carhaix par Callac, laissant à droite l'élégante chapelle de Grâces qui renferme les restes de Charles de Blois, et le château de Carnabat dont les jardins furent, dit-on, dessinés par Le Nôtre, l'on atteint, au bout de deux lieues, *Mousteru*, dont le nom breton signifie *le Moustier rouge*. Cette dénomination est due aux Templiers, appelés en Bretagne les *Moines Rouges* (à cause de la croix rouge de leur manteau), et qui possédaient dans le voisinage une *Commanderie*.

L'église, qui n'a rien d'intéressant au point de vue archéologique, était jadis la chapelle du château de l'Isle, construction du XVIe siècle, dont on voit encore près de là les ruines pittoresques. Une vaste cheminée et quelques larges fenêtres à meneaux sont tout ce qui reste aujourd'hui de cette résidence seigneuriale.

La route, qui se bifurque au hameau de Kernon,

traverse un haut plateau désert où il ne croît guère que le genêt et l'ajonc. Cependant au milieu de ces landes immenses qui ont pour horizon, vers l'ouest, la ligne bleue des montagnes d'Arez, on distingue les bâtiments d'une ferme. On la nomme la *Commanderie*, et la plaine qui l'entoure, *Parc-Mestr*, c'est-à-dire le *Champ du Maître*. C'était en effet, avant 1789, le domaine du commandeur du Paraclet, de l'ordre de Malte ; aussi, comme signe de dépendance, toutes les maisons du bourg de Pont-Melvez, que l'on rencontre à l'extrémité de ces landes, devaient-elles surmonter leurs portes d'une *croix de Malte*.

A partir de *Pont-Melvez*, dont l'église du XVIe siècle mérite l'attention du voyageur, le paysage change subitement d'aspect. Ce ne sont alors qu'entrecroisements de vallées étroites et tortueuses, coupées de cours d'eau, et de collines dénudées que couronnent d'énormes blocs de granit. Au fond de l'un de ces vallons se trouve *Pestivien*, dont le château, occupé par les Anglais, fut pris d'assaut et rasé en 1364 par du Guesclin. Un chevalier de ce nom, Tristan de Pestivien, prit part, en 1351, au fameux combat des Trente, où il fut blessé d'un coup de masse d'armes. L'église, sous le vocable de Saint-Blaise, semble appartenir au XVe siècle. Elle possède un enfeu seigneurial, en forme d'accolade, situé à l'extrémité du transept du côté de l'Évangile. La fenêtre qui surmonte le tombeau conserve encore quelques fragments de verrière représentant les donateurs en prière, assistés d'un saint. Un chevalier en costume militaire du XVe siècle porte une cotte d'armes blanche chargée *de feuilles de sinople*. Sa femme est revêtue d'une robe bleue sur laquelle nous avons cru distin-

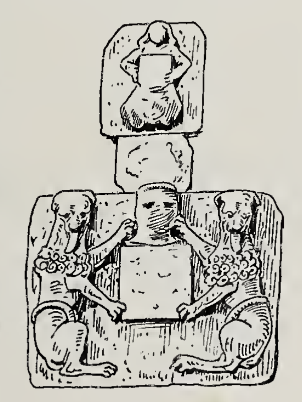
guer des *coquilles d'or.* Nous pensons que ce personnage doit être un *Botillio*, sieur de Tronjoly, paroisse de Pestivien, dont les armes sont : *d'argent à 7 feuilles de lierre de sinople.*





Sa femme pourrait appartenir à la famille des *Josso*, sieur du Plessix-Josso, paroisse de Theix, évêché de Vannes ; *d'azur à 3 coquilles d'or.*

Un bénitier est orné d'un écusson fruste. A l'extérieur, le portail principal est surmonté d'une bannière martelée ; deux lions la soutiennent ainsi qu'un heaume dont le cimier a été détruit. Au-dessus de cette sculpture qui semble dater du XVIe siècle, on voit un ange qui porte un écusson également fruste.



La seigneurie de Pestivien était passée à la fin du XIVe siècle aux Molac, par le mariage de Jeanne, seule héritière, et fille unique de Bizien de Pestivien, avec Guy V, sire de Molac. Les Molac se fondirent en 1470 dans les La Chapelle, qui transmirent cette seigneurie par alliance aux Rohan, puis aux Kerveno

vers le milieu du XVIe siècle. Nous supposons donc que les armes surmontant le portail devaient être celles des Kerveno en Plumiliau : *d'azur à 10 étoiles d'argent, posées 4, 3, 2 et 1.*



Le cimetière, contigu à l'église, possède un calvaire fort remarquable et digne d'être cité. Il se compose d'un soubassement carré élevé d'environ deux mètres au-dessus du sol, soigneusement appareillé en assises de granit, entouré d'une corniche moulurée, et évidé à sa partie postérieure, pour faire place à un autel de pierre sur lequel on officiait probablement à l'intention des défunts. Ce piédestal est peuplé des personnages de la Passion, reproduits de grandeur naturelle, et, au-dessus de l'autel dont nous venons de parler, on voit une *Mise au tombeau*. Deux personnages plus grands que les autres, vêtus de houppelandes et coiffés de bonnets fourrés, se tiennent debout à chaque extrémité du sépulcre. Du milieu de cette foule s'élève un fût monolithe qui porte une croix à double face, reproduisant, d'un côté, Jésus crucifié, et de l'autre la Vierge tenant son fils inanimé. Elle est assistée de deux figures debout, qui représentent sans doute saint Jean et sainte Madeleine.

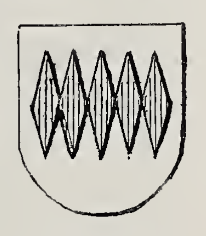
A deux kilomètres de Pestivien, au bord de la route de Callac, s'élève sur un monticule, ombragée d'arbres séculaires, l'imposante église de *Notre-Dame de Bulat*, si justement célèbre par la magnificence de son ornementation. Sa fondation est due, suivant la légende, à un seigneur de Pestivien qui, désespéré de voir s'éteindre en lui sa race, aurait fait à la Vierge le vœu d'ériger une chapelle en son honneur si le ciel

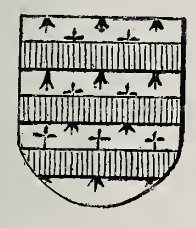


CALVAIRE DE PESTIVIEN.

lui donnait un fils, souhait qui fut exaucé. De là le nom de *Bulat*, qui serait la contraction de *Buguel at* ou *had*, dont le sens breton est *enfant conçu*. Nous ne chercherons pas ici à étudier le côté architectural de ce monument, travail qui a été consciencieusement fait par M. l'abbé Daniel (1), et nous nous bornerons à relever les types héraldiques qui s'y voient encore. Cependant, nous emprunterons parfois à la savante étude de M. l'abbé Daniel certains passages qui nous permettront de déterminer l'emplacement des blasons.

Dans son plan général, Notre-Dame de Bulat figure un grand parallélograme divisé en cinq nefs par un double rang de bas-côtés. Le chevet de l'abside est percé d'une magnifique fenêtre flamboyante qui, par sa forme, représente trois cœurs dont un surmonte les deux autres. Les armes des fondateurs primitifs de l'église et celles de quelques-uns des donateurs de la verrière sont encore conservées dans cette rose. Au sommet et en prééminence figure l'écu des *Bouteville*, barons du Faouët, etc.: *d'argent à 5 fusées de gueules mises en fasce*. Puis viennent ceux des *Rostrenen* (ramage des comtes de Poher) : *d'hermines à*





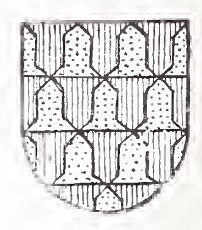


trois fasces de gueules, des *Pont-l'Abbé* : *d'or au lion*

(1) *Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1864.

de gueules armé et lampassé d'azur; des *Pestivien* : *vairé d'argent et de sable;* des *Kergorlay* (autre ramage de Poher) *vairé d'or et de gueules;* et ceux des

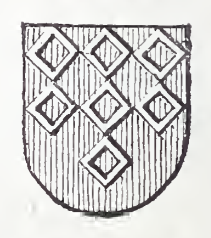




Guengoat : *d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent,* en alliance avec *Rostrenen.*



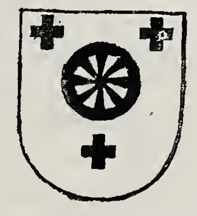
Les registres de Réformation de la noblesse signalent comme fondateurs et patrons de l'église de Bulat : 1° les *Pestivien*; 2° les *Molac* (ramage de Rohan) *de gueules à 7 ou 9 mâcles d'argent* avec les devises : *Cric da Volac* (silence à Molac) et *Bonne Vie,* que nous retrouverons dans l'ornementation de l'édifice; 3° les *La Chapelle sous Ploërmel* : *de gueules à la fasce d'hermines;* 4° les *Kerveno en Plumiliau* : *d'azur à 10 étoiles d'argent posées 4, 3, 2, 1;* 5° les *Kergorlay;* 6° les *du Cleuz du Gage* : *émanché d'or et de gueules de 6 pièces;* 7° les *Kerouartz,* famille dans laquelle s'est fondue la précédente en 1785 : *d'argent à la roue de sable accompagnée de 3 croisettes de même.*





On voit dans le collatéral nord deux fenêtres de la

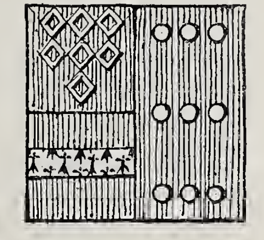
Renaissance dont les roses, en forme de fleurs de lys, sont décorées de vitraux en grisaille. Au sommet de

l'une d'elles, un verre blanc remplace les armes du fondateur qui, à cette époque, devait être un Kerveno.

Dans la rose de la grande fenêtre du transept méridional, des débris de verrière portent les traces des blasons suivants :

En éminence, *Pestivien*. Au-dessous, à gauche, un écartelé de *Molac* et de *La Chapelle*. A droite, un écu parti : 1° coupé de *Molac* et de *La Chapelle ; 2° de gueules à neuf besants d'or* qui est *Malestroit*.



Guyon de Molac épousa, en 1420, Jeanne, dame de Pestivien, dont il eut Guyon de Molac, marié à Marguerite de Malestroit en 1458.

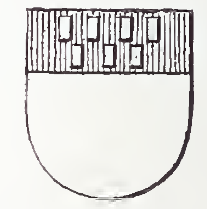
Trois médaillons parallèlement placés représentent un prêtre en prière, puis les armes ducales de Bretagne ; enfin, un Neptune qui tient d'une main son trident, et de l'autre un écu *d'azur au chevron d'hermines* dont nous ignorons l'attribution. Les armoriaux bretons citent trois familles qui portent *un chevron d'hermines*, les Rhuys, les La Rivière et les Villeneuve, mais leur champ est de *gueules*.

Au côté nord de la grande nef, en face du porche,

se trouve une longue table de pierre affectant la forme d'un grand autel. Dans son ornementation, l'on remarque des *mâcles*, rappelant sans doute les armes des Rohan ou des Molac. Sur la frise supérieure de cette table est sculpté un écusson actuellement martelé, et sur la partie postérieure on lit cette inscription : LAN 1583 FUT FAICTE CESTE TABLE PAR P. LE MOUINE Me OUVRIER, P. LUCAS · ET · F. KERMEN, FABRIQUES LORS.

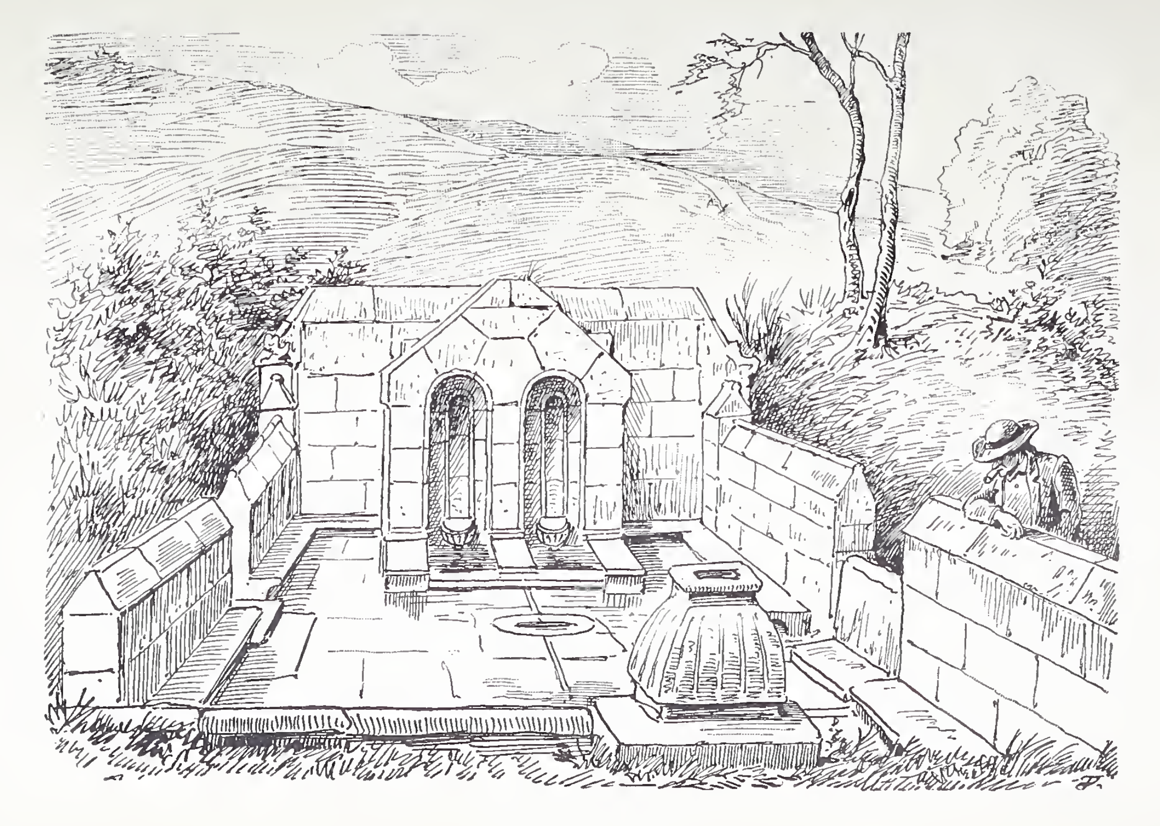
Dans son ouvrage sur *la Renaissance en France*, M. Léon Palustre a donné une gravure de cette table et de l'extérieur de la sacristie de Bulat.

Un enfeu qui occupe le transept nord est aux armes des *Botillio*, seigneurs dudit lieu et de Tronjoly : *d'argent à 7 feuilles de lierre de sinople*, et dans le grand vitrail d'une chapelle voisine, deux personnages en prière portent sur leurs vêtements lesdites armes et celles des *Liscoët du Bois de la Roche : d'argent au chef de gueules chargé de sept billettes d'argent posées 4 et 3*.



L'extérieur de l'église est couvert de sculptures très variées et pleines de fantaisie, parmi lesquelles on remarque les bustes des fondateurs et de leurs femmes en costume du XVIe siècle. Deux de ces personnages tiennent une longue banderole sur laquelle est gravée cette inscription en caractères gothiques : LE TROISIEME IOUR D'AOST 1552 FUT COMMENCÉE CETTE SÉCRÉTERERIE PAR FOUQUET, JEHANNOU, MESTRE DE LEVRE, ET GUILLAUME COZIC ET GUILLAUME DANIEL, FABRIQUES.

Parmi les écussons soutenus par des animaux fantastiques qui décorent la façade du porche, on en remarque un en supériorité, au-dessus du pédicule qui



FONTAINE DE BULAT.

supporte un clocheton. Il est écartelé des armes de *La Chapelle* et de *Molac*. Les autres sont indéchiffrables. Sous le porche, à l'entrecroisement des nervures de la voûte, on voit un écu supporté par deux lions. Il est parti : au 1er de *Rohan*, au 2e coupé de *La Chapelle* et de *Molac*. Le Père du Paz nous explique cette alliance des Rohan avec les La Chapelle, barons de Pestivien. Jean de Rohan, 3e fils de Louis et de Louise de Rieux, grand-maître de Bretagne au temps de la duchesse Anne, fut marié deux fois : d'abord à Guyonne de Loigerie, dame dudit lieu, du Bodou, etc... Ladite Guyonne étant décédée l'an 1502, le 22e jour du mois d'août, Jean de Rohan épousa en secondes noces Isabeau de La Chapelle, dame dudit lieu, de Molac, etc., fille de Messire Allain de La Chapelle, de Molac, etc., et de laquelle il n'eut point d'enfants.

Les armes de Molac se voient encore à la clef de voûte de la chapelle contiguë au porche. Bien que l'écusson soit fruste, on le reconnaît aux deux devises de cette maison : CRIC DA VOLAC et BONNE VIE.

Bulat a neuf fontaines, et les nombreux pèlerins qui les visitent attribuent à leurs eaux des vertus miraculeuses. Les plus remarquables par leur architecture sont la fontaine dite *Nourrices*, voisine de l'église, et celle qui se trouve sur le chemin de Callac. Nous donnons ici le dessin de cette dernière.

On rencontre à peu de distance de Bulat, au haut d'une colline, la chapelle de Burtulet, de la même époque que les précédentes églises dont nous avons parlé. Quelques écussons surmontent ses portes, mais ils sont trop détériorés pour que l'on puisse en distinguer les armes. De ce point élevé, on embrasse une étendue immense sur des landes coupées d'étroites

vallées et parsemées d'énormes blocs de granit qui ont l'apparence de monuments druidiques. D'après un dicton populaire, le vent souffle si fort autour de la chapelle, que le diable n'a jamais osé y montrer ses cornes.

Près de là commence la forêt de Duault, au milieu de laquelle s'élève la chapelle de Saint-Servais, si célèbre en Bretagne par son Pardon, qui a lieu le 12 mai. « Il s'y trouve, dit Ogée, plus de 10,000 personnes, particulièrement de l'évêché de Vannes, qui font ce voyage pour demander une récolte abondante. Les femmes, en entrant dans cette chapelle, ôtent leurs coiffes et les mettent au bout de leurs bâtons pour les faire toucher à la figure du saint, qu'elles prient à haute voix de leur accorder de bon blé noir..... Les hommes achètent au marguillier la bannière processionnelle, qu'ils paient argent comptant, et avec laquelle ils forcent le prêtre de faire une procession autour de la chapelle, près de laquelle est un petit ruisseau qui sépare l'évêché de Quimper d'avec celui de Vannes. Les Quimperrois, pour empêcher que la bannière ne passe de l'autre côté du ruisseau et ne tombe ainsi en la possession des Vannetais, attendent la procession en cet endroit, où la bannière est mise en pièces par tous les assistants, qui s'efforcent chacun d'en prendre un morceau. »

Il s'en suivait de terribles combats à coups de *pennbaz*, et chaque année le sang coulait au Pardon de Saint-Servais. Ces mœurs barbares se perpétuèrent jusqu'à notre époque et ne finirent qu'avec la suppression du Pardon. Nous tenons d'un témoin oculaire, qui assista maintes fois dans son enfance au Pardon de Saint-Servais, la véracité des faits qu'avance Ogée. Il

avait entendu dans la chapelle les vieilles femmes invectiver à haute voix le saint, en lui montrant le poing, et lui reprocher, avec force injures, de ne pas avoir exaucé leurs prières au précédent Pardon. Il avait vu toute la foule des pèlerins du Morbihan, du Finistère et de la Cornouaille, suivre en procession la statue du saint, portée par un prêtre, et hurler, en agitant leurs *penn-baz*, le cri de : « HEGEIN̄ REŪ ! Secoue la gelée ! » A mesure que l'on se rapprochait du ruisseau, les têtes s'échauffaient et les cris devenaient plus furieux ; enfin, au moment de le franchir, la statue était arrachée des mains du prêtre, qui ne songeait qu'à se mettre à l'abri des coups, et chaque parti se la disputait avec force horions. Dans cette lutte acharnée et meurtrière, les pèlerins semblaient se livrer à leur jeu national de *la Soule* (1) avec l'image de leur saint vénéré.

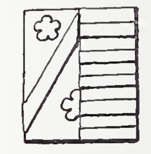
La chapelle de Saint-Servais, pittoresquement située sur une prairie qu'entoure la forêt de Duault, date, elle aussi, du XVI[e] siècle. On voit extérieurement, du côté droit de l'édifice, un ossuaire adossé au porche, puis une série de pignons armoriés couronne le chevet. Le *burelé* des Quélen y est plusieurs fois reproduit. En effet, la baronnie de Quélen dépend de la paroisse de Duault. Elle avait une haute, moyenne et basse justice qui s'exerçait à Locarn, trève de Duault « lieu fort dévostement visité des pèlerins, dit Albert le Grand, et chéri de la noblesse du païs, comme témoignent les armes et sépultures qui s'y voyent des sei-

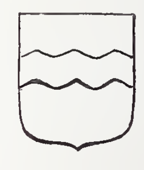
(1) La *Soule* était un ballon en cuir bourré de foin. — La Soule ou la Choule est encore jouée dans diverses parties de la France et notamment en Picardie.

gneurs de Quélen, du Rézou, de Kerprigent, de Locquenel et de Lochrist. »

En 1460, le duc François II, par lettres données à Nantes le 7e jour de janvier, créa Olivier de Quélen grand-maître de son artillerie, capitaine général et gouverneur des francs-archers et arbalétriers élus des paroisses du duché de Bretagne. Le roi Louis XII accorda, en 1512, la qualité de *banneret* à Olivier, seigneur de Quélen et du Vieux-Chastel.

Sur l'un des pignons du côté gauche de la chapelle, nous avons relevé une *bannière* partie : au 1er *un chevron accompagné de 3 roses ou quintefeuilles ;* au 2e de Quélen, *burelé d'argent et de gueules de 10 pièces.* Nous pensons que le premier parti est attribuable aux *Fleuriot*, srs de Kerfichant et de Locquenvel, paroisse de Duault : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 quintefeuilles d'azur.* Un autre écusson, chargé d'une *fasce vivrée*, pourrait appartenir à *Léon*, sr de Kermorvan, paroisse de Pluguffan, évêché de Cornouailles : *d'or à la fasce vivrée de gueules.*





De ce côté de la chapelle, au bord du ruisseau, se trouve la fontaine de Saint-Servais. A l'intérieur, la verrière du maître-autel nous montre quatre donateurs en prière, dont les vêtements sont armoriés. Du côté de l'Évangile, une jeune femme porte sur sa robe le *burelé* des Quélen. En face d'elle, son époux est couvert d'une cotte d'armes *d'azur et d'or*, dont la partie inférieure porte sur un *champ d'or* une pièce *d'azur* ayant la forme d'un animal. Nous supposons que le



FONTAINE DE SAINT-SERVAIS.

peintre-verrier a commis là une de ces erreurs si fréquentes dans la représentation des armoiries, et que



le personnage en question doit appartenir, soit aux *du Cosquer*, s^rs^ dudit lieu et de Kerleffrec, paroisse de Plounévez-Moëdec : *écartelé aux 1 et 4 d'or au sanglier de sable* (Cosquer), aux 2 et 3, *contrécartelé d'or et d'azur* (Tournemine de Barac'h), soit aux *du Faou* (ramage de Léon), v^tes^ dudit lieu et seigneurs du Vieux-Chastel : *d'azur au léopard d'or*. — La branche du Vieux-Chastel s'est fondue dans Quélen au XVe siècle.

Du côté de l'épître, un chevalier est vêtu d'une cotte *d'argent* chargée de *feuilles de sinople*, que nous croyons être un *Botillio* dont nous avons déjà décrit

les armes. Sa femme porte sur ses vêtements la trace du *burelé* de Quélen.

Nous ne voulons pas manquer de signaler près de Saint-Servais un beau manoir de la Renaissance, celui de Rosviliou. A part quelques restaurations faites par Fleuriot de Langle, le compagnon de La Pérouse, ce château peut être cité comme un spécimen très inté-intéressant de l'architecture provinciale du temps de Henri II. Sa porte cintrée est couronnée d'un élégant fronton où l'on voit 3 écus, dont l'un en bannière, qui ont été martelés. Sur le côté du pavillon de droite, nous avons relevé deux écussons ovales, accolés, timbrés d'une couronne de marquis, et soutenus de deux ancres. Celui placé à dextre porte un *chevron accompagné de 3 quintefeuilles* qui est *Fleuriot : d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 quintefeuilles d'azur*. Le second est fruste. Ces armes sont celles du capitaine de vaisseau, le marquis Fleuriot de Langle, commandant la frégate l'*Astrolabe*, dans la malheureuse expédition de La Pérouse, en 1787, aux îles de Vanikoro.



A l'intérieur, un large escalier de pierre, voûté et décoré à chaque palier d'une niche sculptée destinée à recevoir une torche ou une lanterne, rappelle par sa forme l'escalier monumental du Louvre. Nous avons été surtout frappé du contraste qui règne entre cette architecture harmonieuse et délicate, particulière aux hôtels d'une grande ville, et l'aspect sombre et sauvage du site. En effet, le château de Rosviliou s'élève solitaire au sommet d'une haute colline qui n'est

séparée de la forêt de Duault que par une étroite vallée, semblable à un ravin. Il appartient encore à la famille Fleuriot de Langle.

Poursuivons la route accidentée et pittoresque qui nous conduit à Callac, au haut d'une côte escarpée que couronne la rivière d'Hière.

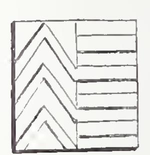
Cette petite ville n'occupe guère que le pourtour d'une vaste place au centre de laquelle se trouve la chapelle de Sainte-Catherine, qui n'offre aucun intérêt. Cependant nous avons remarqué certaines maisons des XVIe et XVIIe siècles, dont l'une porte en façade



VIEILLE MAISON A CALLAC.

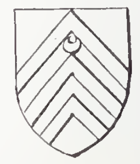
une échauguette carrée, solidement construite en appareils de granit. Chose étrange, l'église ne se trouve

pas située dans la ville, mais au hameau de Botmel, à plus d'un kilomètre. Il est vrai que, lors de notre passage à Callac, on commençait la construction d'une église neuve, copiée sur le modèle banal de toutes celles qui remplacent en Bretagne les vieux édifices religieux. Tout au moins aurait-on pu laisser debout, même à l'état de ruine, celle de Botmel, qui, elle, conserve encore qnelques souvenirs. A cette heure il n'en reste probablement plus que l'emplacement.



Nous avons relevé, sous le porche de l'église de Botmel, les écussons suivants : 1° une bannière *chevronnée*, armes des *Plusquellec* (ramage de Poher), s^rs^ dudit lieu et de Callac : *chevronné de 6 pièces d'argent et de gueules*, avec la devise : *Autre ne veuil.*

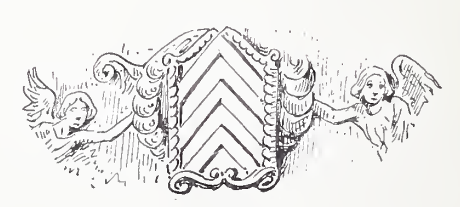
La paroisse de Plusquellec, à 6 kilomètres de Callac, avait pour trèves Botmel et Calanhel.



2° Une bannière partie de Plusquellec et de Quélen.

3° Un écu aux armes de Plusquellec, brisées d'un *croissant* entre le premier et le second *chevron*.

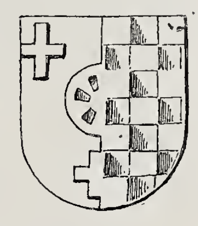
4° Dans les boiseries sculptées d'une frise de la Renaissance, qui décore l'intérieur d'une chapelle, l'écu des Plusquellec, soutenu par deux anges.





ÉGLISE DE BOTMEL, PRÈS CALLAC.

Le bourg de Plusquellec doit son origine à un château élevé au XIIIe siècle par les comtes de Poher, issus de la maison ducale de Bretagne. Il n'en subsiste aucun vestige.

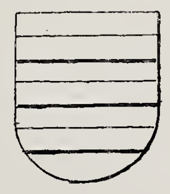


L'église, du XVIe siècle, renferme un enfeu seigneurial aux armes parties : au 1er *de Kerouartz, d'argent à la roue de sable accompagnée de 3 croisettes de même ;* au 2e un *échiqueté* dont nous ignorons l'attribution.

Ces mêmes armes sont reproduites extérieurement au chevet, ainsi que celles de Plusquellec.

Au porche de cette église, nous avons relevé, en supériorité, une *bannière* tenue par un *lion*, au-dessous deux écus soutenus chacun par un *ange*, ainsi qu'une inscription gothique avec la date de 1550. Mais nous n'avons pu parvenir à déterminer les pièces qui chargent ces armoiries, usées par le temps.

Non loin de Plusquellec, près du bourg de Carnoët, et sur la limite du Finistère, la charmante chapelle de Saint-Gildas découpe sur le feuillage des vieux chênes ses grotesques gargouilles, et les figures fantastiques qui terminent les rampants de ses gables. L'une de ces sculptures, qui représente une femme allaitant son enfant, est d'une exécution remarquable. Nous n'avons constaté qu'un seul écusson chargé de *3 fasces;* il appartient aux *Kerautem*, srs dudit lieu, paroisse de Carnoët : *de gueules à 3 fasces d'argent.* Des armes analogues se voient au gable d'une petite chapelle près de Bulat.



Mentionnons encore, sur la paroisse de Carnoët, la chapelle de Notre-Dame de Penity, dont le chevet est décoré d'écussons tailladés soutenus, l'un par un *ange*, l'autre par un *lion*, mais dont les emblèmes héraldiques ont disparu.

P. CHARDIN.

ÉTUDES CAMPANAIRES

NOUVELLE SÉRIE

I.

Les inscriptions de cloches, leurs légendes, les petits bas-reliefs, les sceaux figurés sur les flancs de ces corps sonores, ont toujours eu pour nous un très grand attrait (1). Est-ce par suite de la difficulté que présente parfois l'accès des beffrois et leur ascension souvent pénible et dangereuse sur de fragiles échelles aux barreaux vermoulus? Est-ce même le risque du vertige pour estamper des cloches plongeant dans le vide? Le fait est que le temps n'a en rien atténué notre goût pour les explorations campanaires. Nous donnons ici le résultat de quelques explorations dans divers clochers du nord de l'Espagne et du midi de la France.

NAVARRE ESPAGNOLE

Cathédrale de Pampelune.

Au mois de juin 1888, nous avons visité avec le Congrès Archéologique de France la capitale de la

(1) Voir les diverses inscriptions campanaires publiées par nous dans le *Bulletin Monumental* et dans d'autres recueils archéologiques.

Navarre espagnole. Le compte-rendu de ce Congrès contient une description de la cathédrale, due à la plume élégante et précise de M. Brutails, archiviste de la Gironde (1), mais il ne parle pas des cloches qui animent les deux tours de la façade de cette belle église.

La plus ancienne des cloches de la cathédrale est placée dans le clocher méridional. Deux inscriptions. Une sur le cerveau : LAVDATE DNVM IN CYMBALIS BENE SONANTIBVS LAVDATE EVM IN CYMBALIS IVBILATIONIS OMNIS SPIRITVS LAUDET DNVM (2). L'autre légende, sur la gorge, est en espagnol : ANO DE MDLXXVI SIENDO OBRERO MAYOR EL MVY ILLVSTRE SENOR DON LEON DE COM ARCIDIANO DE PAMPLONA (3).

Cette cloche remonte donc à 1576. Les inscriptions en majuscules romaines. Diamètre inférieur, $1^{m}58$. Note MI.

Dans cette même tour est placé le bourdon, belle cloche de 2^{m} 64 de diamètre inférieur (4). Elle date de 1584. Deux inscriptions en majuscules romaines s'y lisent.

La première sur le milieu du vase : OMNES GENTES PLAVDITE MANIBVS LAVDATE DEO IN VOCE EXVLTATIONIS QVONIAM HOC CYMBALVM FACTVM EST IN HONOREM ET GLORIAM DEI PETRVS DE VILLAN.... (5) ANO DNI 1584 DIE 15 SEPTEMBRIS.

(1) *Congrès Archéologique de France*, 55e session, à Dax et Bayonne, en 1888, pp. 292 à 320.

(2) Ps. 150, ℣. 5 et 6.

(3) L'an 1576, étant premier marguillier, le très illustre Messire Don Léon de Com, archidiacre de Pampelune.

(4) Son poids est d'environ 12,875 kil.

(5) Un mot que nous n'avons pu lire, la cloche étant adossée un mur.

L'autre inscription, sur le bord inférieur :
EXALTAMUS TE SANCTISSIMA MARIA MAGNA VOCE CANORA (1) DICENTES AVE GRACIA PLENA DOMINVS TECVM INTERCEDE XPM HERA ET DOMINA ET REGINA ET MATER DEI PRO NOBIS QUI EDITVS EST EX TE INCARNATVS DEVS NOSTER EST OMNIS HONOR IN SECVLA SECVLORVM AMEN.

Sur le cerveau, quelques mots que nous n'avons pu lire faute d'échelle. La fonte de cette belle cloche est très nette. Point d'ornements ni de bas-reliefs sur le vase. Cette cloche a dû être faite pour sonner l'Angelus ; de là la paraphrase de la salutation angélique dans l'inscription : « Il faut remarquer », nous écrivait Mgr Barbier de Montault, « la gradation des expressions laudatives envers la Sainte-Vierge : *Hera* (2), maîtresse ; *Domina*, dame ; *Regina*, reine ; *Mater Dei*, mère de Dieu » (3).

Dans la tour septentrionale, une petite cloche de 0^m 49 de diamètre inférieur. Elle ne porte sur le cerveau que ces quelques mots en majuscules romaines : SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS 1609.

Hauteur des lettres, 25 ^{mm}.

La tour septentrionale possède aussi une autre cloche sur le cerveau de laquelle on lit : IHS SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS MILLANVEVA HI 30.

Sur la gorge, une légende en espagnol donne le nom d'un prieur, membre de l'œuvre de la cathédrale, avec la date : ESTA · CAMPANA · SE · HICO · ANO · 1609 ·

(1) *Voce canora,* d'une voix harmonieuse.

(2) HERA, maîtresse. Les Grecs donnaient ce qualificatif à Junon, reine des dieux.

(3) La cathédrale de Pampelune est dédiée à Notre-Dame-du-Sanctuaire, *Nuestra senora del sagrario.*

SIENDO · PRIOR · Y · OBERO · MAYOR · EL · DOCTO · MICVEL · XIMENEZ · CASCANTE · (1).

Hauteur des lettres, 25^{mm}, les mots séparés par un point en losange ; la croix de la cloche aussi formée de points en losange et surmontée d'une étoile à 5 pointes. Fonte nette et très soignée.

Diamètre inférieur, 1^{m} 21.

La tour méridionale montre une cloche qui sonne les quarts à l'horloge (celle des heures est moderne). On y lit, comme sur la première : LAVDATE · DOMINVM · IN · CYMBALIS · BENE · SONANTIBVS · . . . .
Le reste de la cloche plonge dans le vide, et nous n'avons pu lire la fin de ce verset du psaume 150, mais les caractères très élégants sont identiques à la précédente et les mots séparés par des points semblables. Elle sort incontestablement du même atelier et doit dater de 1609.

Diamètre inférieur, 1^{m}.

La cathédrale de Pampelune possède également une cloche à inscription gothique carrée, mais elle est inaccessible. Nous n'avons pu que mesurer le diamètre inférieur, qui est de 1^{m} 61.

Gazolas.

A quelques kilomètres nord de Pampelune, le village de Gazolas a, dans une petite église romane, deux cloches anciennes. L'une d'elles porte sur le cerveau : SANCTA · MARIA · ORA · ORA · PRO · NOBIS.

Sur la gorge : ECCE · CRVCEM · DOMINI · FVGITE · PAR-

(1) Cette cloche a été faite étant prieur et premier marguillier le docteur Michel Ximenez Cascante.

TES · ADVERSAS · VICIT · LEO · DE · TRIBV · IVDA · RADIX · DAVID (1) · ANNO · 1616.

Hauteur des lettres, 25 mm, les mots séparés par des points en losange, caractères très élégants, fonte très pure. Cette cloche doit sortir du même atelier que celle de 1609 de la cathédrale de Pampelune. Diamètre inférieur, 1m 32.

L'autre cloche n'a que 0m 58 c. de diamètre inférieur. Elle porte ces mots: IHS MARYA IOSEPH ANNO 1707. Hauteur des lettres, 0m 20 c.

Ces diverses cloches espagnoles se font remarquer par la netteté de leur fonte et l'absence complète de rinceaux, ornements ou petits bas-reliefs sur leurs flancs.

ROUSSILLON

Un séjour de quelques semaines aux bains de Molitg nous a fourni le loisir de relever quelques cloches anciennes.

Cornella du Conflent.

Dans la vallée de la Tet, la belle église romane de Cornella, nommée avec juste raison par M. de Bonnefoy *la perle des églises du Conflent* (2), possède encore une cloche du milieu du XIVe siècle. Elle a été relevée dans l'*Épigraphie Roussillonnaise* précitée (3).

Mais nous avons cru devoir la décrire ici, M. de Bonnefoy ayant négligé d'en donner les proportions. Cette cloche en avait une autre pour compagne, refon-

(1) Apoc., V, 5.

(2) *Épigraphie Roussillonnaise*, p. 278. Le Conflent était une des anciennes divisions du Roussillon.

(3) *Ibid.*, p. 284.

due il y a près de 30 ans ; elle datait de 1357 et celle-ci remonte vraisemblablement à la même époque.

Sur le cerveau, on lit en gothique ronde :

+ ECCE CRUCEM DNI FUGITE PARTES ADVERSE VINCIT (1) LEO

La place a manqué pour terminer la légende *de tribu Juda*, car l'inscription n'a qu'une ligne. Elle est précédée d'un écusson chargé d'un sautoir cantonné de 4 cloches. Puis vient une croix aux 4 branches égales terminées par trois lobes. Hauteur des lettres, 15^{mm}.

Sur le bord inférieur une petite zone porte les mots : AVE MARIA GRATIA PLENA répétés 4 fois et alternant avec des rinceaux ondoyants; cette inscription également en gothique ronde mais en bien plus petits caractères. Point d'autre ornement ou marque.

Diamètre inférieur, 0^{m} 70. Note MI.

Ria.

Redescendant le cours de la Tet, nous trouvons à Ria une église romane dont le clocher possède une cloche de la fin du XVIIe siècle. On lit sur le cerveau : SANCTA MARIA ET SANCTE VINCENTIVS *(sic)* ORATE PRO NOBIS NNNN. Sur les saussures, la date 1685 et deux petits bas-reliefs : 1° St-Michel terrassant Lucifer; 2° Christ de pitié. Sur le bord inférieur, une zone ondoyante. La croix est formée de pointes de dimant. Une autre zone aussi faite de pointes de diamant. Les caractères sont très nets et la fonte pure.

Diamètre inférieur, 0^{m} 77. Note MI.

Il n'y aurait rien d'étonnant que cette cloche fût l'œuvre de fondeurs nomades venus d'Espagne. Les

(1) La Vulgate dit : *vicit*.

lettres, aussi nettes que des caractères elzéviriens, rappellent assez les cloches de 1609 de Pampelune.

Prades.

Le clocher roman de la belle église de Prades montre deux cloches anciennes.

L'une est du milieu du XVIIe siècle. On y lit : + IHS SANTE (*sic*) MARTINE ORA PRO NOBIS 1654.

Sur les saussures, une croix formée par des fleurs de lys. Au pied de la croix, le fondeur a mis son nom qu'il a latinisé : VALLANTINVS PERRINVS ME FECIT.

Sous l'inscription, une zone ondoyante.

Hauteur des lettres de l'inscription, 20^{mm}.

Hauteur des noms du fondeur, 11^{mm}.

Diamètre inférieur de la cloche, 0^{m} 62.

L'autre cloche date du XVIIIe siècle :

+ PIERRE IMBERT ET PIERRE BESON MARGVELIER (*sic*) 1739.

2e ligne : LE PARRAIN LOVIS GRANGE ET LA MARRAINE MARRAINE MARGVERITE BOVLOVVARD.

Les bras de la croix sont terminés en fleurs de lys ; au bas de la croix : D D F. Sur les saussures, 2 clefs en sautoir, sans doute en mémoire de saint Pierre, patron de l'église de Prades.

Hauteur des lettres, 13^{mm}. Diamètre inférieur, 0^{m} 575^{mm}. Note LA.

Catlar.

A 2 kilomètres nord de Prades, le pittoresque village de Catlar a une jolie église du XVIIe siècle. Le clocher est une tour carrée en pierre appareillée qui paraît remonter à l'époque romane ; on y voit une cloche de la fin du XVIIe siècle. Elle porte les mots suivants en

majuscules romaines : IHS · SIT · NOMEN · DNI · BENEDICTVM · SANCTE · ANDREA (1) ORA PRO NOBIS 1678.

Chaque mot séparé par un point en losange. Hauteur des lettres, 15 mm.

On lit au-dessous en gothique carrée : *Te Deum laudamus.*

Au-dessous de l'inscription, une zone formée de rinceaux ondoyants, puis deux bas-reliefs dans un encadrement gothique : 1° Vierge mère ; 2° Christ de pitié. Puis deux sceaux : l'un en forme d'amande représente St-Michel pesant les âmes, au-dessous un évêque. A droite et à gauche, deux écussons, le premier chargé d'un fascé, le second est indéchiffrable. Le second sceau est rond, on y voit un évêque assis entre deux personnages à genoux.

Diamètre inférieur de la cloche, 0m 76. Note MI.

Molitg.

Le village de Molitg est bâti à un kilomètre du ravin de La Castellanne où se trouve l'établissement thermal. L'église, ancienne chapelle du château, est un petit édifice construit en granit bien appareillé, voûté en berceau ogival avec corniche à corbeaux. La porte eintrée à trois voussoirs a ses vantaux garnis de ferrures du XIVe siècle. On remarque une cloche du siècle dernier portant, en 4 lignes, la légende suivante : + SIT NN DNI (2) BENEDICTUM VERBUM CARO FACTUM EST ET HABITAVIT IN NOBIS HOC TINTINUM (3) BENEDTUM (4) | FUIT ANNO 1775 SUB 2DO (5) AN REGTIS (6) ECCLAM (7) RECTORIS

(1) Saint André, apôtre, patron de l'église de Catlar.

(2) Nomen Domini.

(3) Tintinnabulum. (4) Benedictum. (5) Duodecimo. (6) Re-

CIPRIANI PRIATS SA THEOLO^Æ D^RIS (8) FRAN^CO (9) BERIUAN | + ET IOANNIS SERRA CONSULIBUS TH^A (10) DE IXONA OPERARIO NECNON D^NIS (11) COSMA THOMAS | ET BASSOLSAC CATHARINA DEL SENEIVS UXORE PATRINIS AC ANO I^O (12) LUDOVICI XVI IN FRANCIA REGN^TIS (13).

Sur le vase, le nom des fondeurs : NARCIS FORTRICH ET FRANCISCUS BIS ME FECIT.

La croix formée de feuillages. On y voit encore le millésime 1775 ; une guirlande ondoyante court sur le bord inférieur ; on y voit aussi un lézard (comme à la cloche de Beaumont de Lomagne qui est aujourd'hui à l'église de la Dalbade à Toulouse). Sur le cerveau, trois fleurs de lys espacées.

Diamètre inférieur, 0^m 76.

Cette cloche est fêlée depuis de longues années. Cyprien Priats administra la paroisse de Molitg de 1764 à 1779 (14).

Vinça.

Rentrant dans la vallée de la Tet, nous arrivons au bourg de Vinça. L'église est un édifice du XVIe siècle, voûté en ogive à nervures. La porte d'entrée se fait remarquer par les belles ferrures des vantaux formées d'enroulements répétés qui doivent remonter au XIIIe siècle, ainsi que le verrou. On ne voit au clocher qu'une seule cloche ancienne. Elle porte en majuscules romaines :

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINVS TECVM S^TE IVLIANE S^TA BASI-

gentis. (7) Ecclesiam. (8) Sacræ theologiæ doctoris. (9) Francisco. (10) Thoma. (11) Dominis. (12) Anno primo. (13) Regnantis.

(14) Note fournie par M. le curé de Molitg.

SILISA (1) ORATE PRO NOBIS | CHRISTVS VINCIT CHRISTVS REGNAT CHRISTVS IMPERAT CHRISTVS A FVLGVRE ET TEMPEST | ATE ET AB OMNI MALO NOS DEFENDAT SON (2) OBRERS LO SENIOR IOAN MARTI DOCTOR EN LEYS | Y LO SENIOR IVLIA VERGES DE VINCA.

La fin de l'inscription est en Catalan. Sur les saussures, deux petits bas-reliefs pareils figurant un Christ de pitié, puis un écusson chargé d'un soleil. Au milieu du vase est une zone ondoyante. Semblable zone se voit près du bord inférieur.

Hauteur des lettres, $0^m 23$. Diamètre inférieur, $1^m 34$. Note MI.

Point de date ; la forme des lettres annonce la fin du XVIIe siècle. Fonte grossière.

Perpignan.

Voici encore une inscription que M. de Bonnefoy avait publiée (3), mais où il n'avait pas donné le diamètre de la cloche, c'est pour cela que nous la donnons ici.

Elle est sur une cloche à l'église Saint-Mathieu de Perpignan. Sur le cerveau, on lit en gothique carrée :

✠ IHS ⋮ MARIA ⋮ SIT ⋮ NOMEN ⋮ DOMINI ⋮ BENEDITVM ⋮ (*sic*) LANY ⋮ MCCCCLXXX ⋮

Chaque mot séparé par trois points superposés. Nous sommes ici en pays Catalan, aussi le mot *l'any*, qui signifie l'année, s'y trouve-t-il. Hauteur des lettres, 35^{mm}.

(1) Saint Julien et sainte Basilisse, patrons de l'église de Vinça.

(2) Sont marguilliers le sieur Jean Marti, docteur ès lois, et le sieur Julia Vergès, de Vinça.

(3) *Épigraphie Roussillonnaise*, n° 58.

Au milieu du vase, une inscription ne portant que ces mots : *Te Deum laudamus* répétés sept à huit fois en minuscule gothique. Hauteur des lettres, 7mm. Puis au-dessous un cordon en relief, orné de pierreries et de cabochons ; le bas du cordon pend sur la cloche et porte *Ave Maria gracia* en minuscule gothique.

Entre les deux inscriptions, quatre petits bas-reliefs encadrés dans des arcs gothiques trilobés, à l'ornementation frisant la Renaissance : 1° Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean ; 2° saint Michel vainqueur de Lucifer ; 3° Christ en croix, semblable au n° 1 ; 4° Vierge mère.

Près du bas-relief de la Vierge mère, un sceau circulaire, chargé d'une petite cloche ; on lit autour, en minuscule gothique, + NICHOLA COLIN (probablement le nom du fondeur).

Diamètre inférieur, 0m 68. Note MI. Le son de cette cloche est désagréable.

A l'église Saint-Jacques de Perpignan, si intéressante par ses beaux rétables, on ne voit qu'une seule cloche digne de remarque. Elle date de la seconde moitié du XVIIe siècle. Sur le cerveau : + IHS MARIA SANCTE IACOBE ORA PRO NOBIS 1664. La hauteur des lettres, assez élégamment moulées, est de 30mm.

Au-dessous, une inscription en plus petits caractères et en majuscules romaines porte :

SENIOR · IOAN · CORNELL · MERCADER · DAMIA · BONSOMS ⁝ PARAYRE · ESSENT · OBRERS · (1).

Chaque mot séparé par un point en losange. Hauteur des lettres, 20m.

(1) Le sieur Jean Cornell, marchand, Damia Bonsoms, appreteur, étant marguilliers.

Sur les saussures, deux petits bas-reliefs surmontés de dais trilobés semblables à ceux de la cloche de Saint-Mathieu, précédemment décrite : 1° Vierge mère; 2° Christ de pitié, puis deux coquilles Saint-Jacques d'assez fort relief. La croix formée de mâcles enlacés. Sur le bord inférieur, une zone formée aussi de mâcles enlacés. Diamètre inférieur, 0m 67. Note MI.

Estagel.

Dans un joli vallon, au nord de Perpignan, le bourg d'Estagel, illustré par la naissance de l'astronome François Arago, possède une église de style ogival, aux voûtes refaites il y a une trentaine d'années. Le clocher est une tour carrée inachevée, construite au siècle dernier, avec pilastres toscans et corniche en marbre blanc. On y voit une cloche du XVIe siècle. Elle porte sur son cerveau une inscription d'une seule ligne en gothique carrée :

† AVE MARIA GRACIA PLENA DOMINUS TECUM BENEDICTA TU IN MU (1).

L'inscription, précédée d'une croix pattée, inscrite dans un cercle et soutenue par un piédestal formé de trois degrés. Au-dessous, deux médaillons carrés représentant le même sujet : un Christ de pitié surmonté d'un dais Renaissance trilobé. Un autre médaillon figure saint Michel terrassant le diable. Un écu triangulaire reproduit deux fois porte un paon, la queue tournée vers le bas de l'écu. Au milieu du vase, un cordon orné de fleurons ; sur le bout pendant, on lit :

(1) Le mot *mulieribus* n'est pas terminé ; la place a manqué au fondeur. Point d'abréviation.

ave Maria en gothique carrée. Sur les saussures, la croix est formée des mêmes mots *ave Maria* cinq fois répétés en minuscule gothique. Point de millésime. Cette cloche rappelle beaucoup celle d'Audressein (Ariège) (1), elle doit remonter aux premières années du XVI[e] siècle. Hauteur des lettres de l'inscription, 45[mm]. Diamètre inférieur, 0[m] 85. Note MI.

LANGUEDOC

Béziers.

Nous avons publié, il y a quelques années, une cloche qui se voyait dans le clocher de l'église de la Madeleine, de cette ville (2). Elle a été depuis refondue. L'ancienne cathédrale de Béziers porte à l'intérieur de sa majestueuse tour un bourdon coulé à la veille de la Révolution Française. Il montre au-dessous du cerveau l'inscription suivante en trois lignes :

+ DEO OPT MAX B VIRGINI SS PATRONIS NAZARIO ET CELSO | main indicatrice MARIA ANTIQUITUS FUSA DEIN ANNO 1724 RENOVATA SUMPTIBUS D · P · DE VILLERAZE | CANON ET ARCHIDI CAPRAR (3) ITERUM FUSA EST EXPENSIS CAPITULI ANNO 1789.

Cette légende nous apprend donc que la cloche refondue en 1789, aux frais du chapitre cathédral de Béziers, sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge

(1) Publiée par nous dans le *Bulletin Monumental*, 1888, p. 247.

(2) *Bulletin Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XIII. p. 220 et 221.

(3) *Archidiaconi Caprariensis.*

Marie et des saints martyrs Nazaire et Celse, patrons de la cathédrale, avait été déjà refaite en l'an 1724 par les soins de l'abbé de Villeraze, archidiacre de Cabrières au diocèse de Béziers (1).

Au-dessus de l'inscription, court une zone de feuillage. Semblable zone se voit vers les saussures.

Sur la panse, on lit les noms des fondeurs en plus petits caractères également en majuscules romaines :

A ETE FAITE PAR LES SIEURS CLAUDE BRENEL NICOLAS BRENEL ET FRANCOIS BRENEL (2).

La croix posée sur un piédestal en gradin, fait de feuillages, porte un Christ avec la Madeleine à ses pieds, les extrémités de la croix fleurdelisées.

Cette belle cloche, d'une fonte assez pure, est peut-être la dernière marque d'existence du chapitre de la cathédrale de Béziers, dispersé un an plus tard par la Révolution et définitivement supprimé, ainsi que l'évêché de Béziers, par le concordat de 1801.

Carcassonne.

A Carcassonne, dans la ville basse, la belle église gothique de Saint-Vincent possède deux cloches du siècle dernier.

L'une porte sur le vase supérieur l'inscription sui-

(1) La famille de Villeraze de Castelnau, en Espagne et en Languedoc, était originaire de Catalogne. Elle porte : *d'azur à la tour d'argent sommée d'un lion d'or armé et lampassé de gueules*. Devise : *Non mihi sed Deo* (Renseignements communiqués par M. Noguier, président de la Société Archéologique de Béziers).

(2) Les frères Brenel avaient aussi fondu la cloche de l'églis de Lézignan, publiée par nous dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, année 1890, p. 170 à 172.

vante en deux lignes, formées de majuscules romaines :

DEDIEE A M ANDRE BERTRAND BOVRGEOIS ET DAME MARIE CHENICI MARIES | SOUS LINVOCATION DE S[T] ANDRE 1773.

Point d'autre ornement sur le vase qu'une croix feuillagée. Hauteur des lettres, 0^m 15^{mm}. Diamètre inférieur, 0^m 95^c. Note MI. La fonte en est grossière.

L'autre cloche, un peu plus petite, porte l'inscription ci-jointe, également en deux lignes :

C · I · B · DEDIEE A M IEAN PIERRE ALIBERT BOVRGEOIS ET DAME CLAIRE DONNADIEV | SOUS LINVOCATION DE S[TE] CLAIRE 1773.

Même croix feuillagée qu'à la préeédente cloche. Hauteur des lettres, 0^m 18^{mm}. Diamètre inférieur, 0^m 86^c. Note LA. Fonte également grossière. Les deux cloches, de même âge, ont un aspect identique, sortent du même atelier et sont un assez pauvre spécimen de l'art du fondeur. A la fin du siècle dernier, les traditions étaient perdues, et l'on n'avait pas même songé à placer sur ces bronzes le moindre texte de l'Écriture.

Saint-Martin-de-Tayac
(Dordogne).

En 1876, pendant la tenue du Congrès scientifique de France à Périgueux, nous avons relevé, dans l'église romane de Saint-Martin-de-Tayac (Dordogne) l'inscription campanaire suivante, en majuscules romaines :

SANCTE MARTINE ET SANCTA RADEGONDA ORATE PRO NOBIS.

MIRE (1) DE CALVIMONT PARRIN (*sic*) CATIN (2) DV SAILIAN DAME DAVRIERE MARINE (*sic*) 1648.

Diamètre inférieur, 0^m 91^c. Note MI (3).

(1) Messire.

(2) Diminutif de Catherine.

(3) Nous ignorons si cette cloche existe encore.

Cloche de Monbarin

(Aisne).

A l'instar de plusieurs archéologues, nous visitons de temps en temps les ateliers des fondeurs de cloches. Et parfois nous avons eu la chance de relever des légendes intéressantes sur des cloches fêlées destinées à disparaître dans le creuset. Au mois d'avril 1889, nous avons vu chez M. Vinel, fondeur à Toulouse, une cloche mutilée gisant pêle-mêle avec de vieilles matières de cuivre. Les anses et une partie du cerveau manquaient, aussi les deux lignes de l'inscription étaient incomplètes. On lisait :

† CHAP^RE DE N^RE DAME DE LAON SECI^R DE MONB. . . . . .

Sur la seconde ligne :

C PRVDHOME CVRE DVD LIEV EN LAN 1682 IAC. . . . .
. . . . . LER.

La croix initiale était pattée, les lettres majuscules romaines avaient 12^{mm} de hauteur. Au-dessous de l'inscription, un écusson carré chargé de 9 clochettes posées 3, 3, 3 (1). Diamètre inférieur, 0^{m} 53^{c}.

Cette cloche provenait évidemment des environs de Laon, mais le mot MONB incomplet excitait notre curiosité. Nous avons eu l'heureuse inspiration d'écrire, il y a quelques mois, à l'archiviste du département de l'Aisne, et voici ce que M. Souchon nous a répondu :

« Il y a dans le département de l'Aisne plusieurs « localités dont le nom commence par la syllabe MONB. « Mais la dépendance du chapitre cathédral est une « indication précieuse. Le village de Monbarin, can- « ton d'Anizy-le-Château, arrondissement de Laon,

(1) Probablement la marque du fondeur.

« me paraît répondre à l'identification proposée ; la « seigneurie en appartenait en effet au chapitre de « Notre-Dame de Laon. J'ai cherché dans nos archives « si nous n'aurions pas quelque chose sur le curé « dont le nom est inscrit sur la cloche. Je n'ai rien « trouvé. »

Il faut donc lire : ✝ CHAPITRE DE NOTRE-DAME DE LAON SEIGNEVR DE MONBARIN.

C PRVDHOME CVRE DVDIT LIEV EN L'AN 1682
IACQVES. . . . . MAREILLER (1).

Clochette de l'abbaye de Barbeau

(Seine-et-Marne).

Parmi les merveilles de l'art ancien qui figuraient en 1889 à l'exposition du Trocadéro, à Paris, dans une des salles où l'orfèvrerie limousine brillait d'un éclat incomparable, notre attrait personnel nous fit remarquer une petite cloche à inscription gothique. Elle ne figure pas au catalogue imprimé de l'exposition, mais est reproduite en une planche dans la belle publication illustrée publiée cette année sur l'exposition ancienne du Trocadéro, par Mieusement et A. Darcel (2). Ce modeste instrument de bronze a d'ailleurs son histoire.

En voici les proportions :

Hauteur totale, $0^{m}\ 26^{c}$.

Hauteur sans la poignée ou anse, $0^{m}\ 17^{c}$.

Diamètre inférieur, $0^{m}\ 45^{c}$.

La cloche est un peu aplatie du cerveau. Elle porte sur ses flancs une inscription en trois lignes, formée

(1) Ou *marguillier*.

(2) Paris, Dujardin, 1890, 3 vol. in-4°.

de lettres gothiques rondes : ANTE : OMNIA : FRES (1) : CARISSIMI : | LAN M : IIII^{c} : IIII^{XX} : XVIII : ME : FAIT : REFAIRE : M. N. PETIT | DILIGATVR : DEVS : DEINDE : PROXIMVS :

Un écu deux fois répété porte deux poissons adossés à un fleuron.

La cloche date donc de l'année 1498. Mais on s'est servi pour l'inscription de caractères plus anciens de près d'un siècle (2).

Le Musée de Melun avait prêté cet objet à l'exposition du Trocadéro. Mais avant d'y avoir trouvé abri, à quel usage servait cette petite cloche? C'est ce que nous a appris une bienveillante communication de M. G. Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun.

Ce timbre provient de l'abbaye de Barbeau, qui existait sur les bords de la Seine, à trois lieues environ en amont de Melun. Il paraît avoir été le timbre de l'horloge du monastère, et non une cloche dans l'acception du mot L'inscription porte les premiers mots de la règle de saint Augustin : *Ante omnia fratres carissimi diligatur Deus deinde proximus* (3). C'est par le plus grand des hasards que ce timbre intéressant fut conservé. Après la suppression de l'abbaye, à l'époque révolutionnaire, il fut transporté dans la salle des séances de la Société populaire de Melun, et servait

(1) Pour *fratres*.

(2) M. A. Darcel, directeur du Musée de Cluny, nous a obligeamment copié le texte de l'inscription.

(3) Textus quem hic damus conformis est Regulæ quæ legitur in principio libri Constitutionum Romæ impressi anno 1690. C'est une paraphrase du texte : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, ex tota anima tua et ex omnibus viribus tuis et ex omni mente tua et proximum tuum sicut teipsum (Luc, x, 27).

à rappeler les assistants au silence, quand le tumulte devenait trop grand. Plus tard, cette même salle ayant été transformée en théâtre, il y fut laissé et servait à sonner *minuit, heure du crime*, dans les mélodrames. Un amateur de curiosités qui visitait par hasard les arrière-plans du théâtre le découvrit et le fit transporter au Musée de la ville de Melun.

Ces pérégrinations sont assez piquantes.

L'abbaye de Barbeau (en latin *Barbellum*), au diocèse de Meaux, fut fondée en 1147 par Louis VII, qui y établit des Cisterciens et y choisit sa sépulture (1). De 1490 à 1498, elle eut pour abbé Louis de Menou. C'est alors que fut fondue la cloche que nous venons de décrire, et en cette année d'importants travaux furent faits aux bâtiments abbatiaux.

Baron DE RIVIÈRES.

(1) *Gallia christiana*, XII, c. CCXXXVI-CCXL.

LES ORIGINES
DE
L'ART GOTHIQUE

LEÇON D'OUVERTURE

Du Cours de l'Histoire de la Sculpture Française

Professée à l'École du Louvre, le 10 décembre 1890

Messieurs,

Dans l'enseignement historique des siècles passés, rien n'était plus facile à expliquer que la genèse de notre art contemporain. On parlait longuement de l'antiquité classique, surtout de l'antiquité romaine, source unique, croyait-on, de toute culture, et, en tout cas, de la culture spéciale reçue immédiatement et en dernier lieu par l'Europe, à la fin des temps païens. Puis, de ce point de départ, on faisait purement et simplement sortir et découler l'art moderne comme le produit d'une opération de bouture ou de semis, sans tenir aucun compte des plantes antérieures sur lesquelles la greffe classique avait été entée, sans tenir compte non plus des greffes diverses et successives qui ont si profondément modifié le germe apporté par la conquête romaine, au monde occidental, dans les premières années de notre ère.

On attribuait ainsi à l'art moderne une filiation directe venue de Rome, une simplicité de composition absolue, une unité de substance et d'essence indivisible. Qu'en résulta-t-il ? On ne comprit rien à l'avènement du style gothique, qui fut jugé comme une anomalie surgie tout à coup, spontanément et accidentellement ; ou bien, on supposa que ce style était le produit nécessaire de la décadence et le fruit de la décomposition. On crut sincèrement que son épanouissement inopiné était une simple interruption dans la suite régulière des évolutions normales du développement de l'art antique. On parla du long sommeil et du cauchemar du moyen âge, de ses tâtonnements dans les ténèbres, de ses bégaiements infantiles, de l'arrêt de la circulation du sang dans le cerveau de l'Europe. On en parle encore. On accusa le monde d'avoir eu une inconscience de cinq siècles, et, durant cette éclipse prolongée de la raison antique, pendant cette oblitération, disait-on, du *criterium* classique, la manifestation d'instincts particuliers qu'on appelait la folie gothique fut regardée comme une affection, comme un état morbide de l'esprit humain né sans causes appréciables, sans hérédité de famille, guérissable uniquement par le retour aux lois de l'esthétique méditerranéenne, c'est-à-dire aux lois de l'art tel que l'avaient pratiqué les vainqueurs de l'ancien monde.

On n'oubliait qu'une chose dans cette théorie, c'est que les vainqueurs de l'ancien monde sont devenus, à un certain moment, les vaincus du monde nouveau. Dans cette foi aveugle aux règles éternelles d'une esthétique unique, supposée primordiale, réputée nécessaire, on crut pouvoir négliger, comme insignifiants, les accidents qui, disait-on, ont troublé, seule-

ment en apparence, le rayonnement et le fonctionnement des principes de l'art romain au début des temps modernes. Or, ces accidents, dont l'évaluation a été négligée, ne sont rien moins que l'apparition du christianisme et l'invasion des barbares.

On ne comprenait pas alors qu'une couche de populations encore inconnues était passée sur l'Europe, que la face du monde avait été renouvelée, que des déplacements ethnographiques considérables avaient modifié le tempérament de l'Occident et que la formation d'un art nouveau ou tout au moins renouvelé, conformément à certaines lois, et naturellement complexe, avait été la conséquence de ce changement d'état dans l'âme occidentale. On crut qu'il suffisait de qualifier les populations envahissantes de barbares, pour se dispenser d'apprécier l'importance du coëfficient qu'elles étaient venues fournir à la composition de l'art des temps postérieurs. D'autre part, comme les textes d'histoire n'avaient enregistré aucune métamorphose ni aucune modification de la pensée européenne, on pensa qu'il serait impossible de se livrer jamais à l'étude des évolutions de cette pensée. Nous raisonnâmes toujours comme si les Gallo-Romains avaient été des Romains d'origine et de race, comme si l'art gallo-romain avait pu maintenir son empire indéfiniment indiscuté sur un sol et sous un ciel si différents des milieux où s'était trouvé son berceau ; comme si les populations innombrables venues de l'Est et du Nord n'avaient rien apporté avec elles de leurs mœurs, de leurs civilisations, quelque rudimentaires que ces civilisations parussent aux peuples envahis ; enfin, comme si cette dose d'éléments envahisseurs n'avait pas été toujours en augmentant jusqu'à la fin du X[e] siècle.

Plus tard, quand des travaux sérieux commencèrent à être consacrés aux origines de notre art moderne, l'archéologie n'avait pas encore prodigué toutes les révélations dont nous bénéficions aujourd'hui. Les lits successifs, les alluvions de races multiples versées par l'Orient sur les terres occidentales n'apparaissaient pas encore bien nettement. Les cimetières gardaient encore jalousement leurs secrets.

De toutes ces considérations, il résulte qu'une seule des sources de l'art moderne a pu être étudiée à peu près complètement, c'est la source si abondante de l'art classique, Ne devons-nous pas chercher à rétablir l'équilibre au profit des autres sources? C'est ce que j'essaierai de faire cette année devant vous. Car c'est le seul moyen d'expliquer les origines de l'art gothique.

La première question que nous devions nous poser est celle-ci : Qu'est-ce que l'art roman, c'est-à-dire qu'est-ce que la première manifestation personnelle, originale et complète de ce style occidental d'où sont sortis l'art gothique et par suite l'art moderne? On ne peut répondre à cette question que par une sévère et rigoureuse analyse comme celle que vous avez l'habitude, depuis quatre ans, de faire ici subir aux objets d'art. Cette analyse, je l'ai poursuivie par de longues expérimentations. Je la résumerai sommairement devant vous en la faisant porter sur quelques types choisis qui serviront de spécimens. Mais, je suis obligé d'en ajourner la démonstration par figures, pour ne pas débuter, dans mon réeit, par la communication des preuves et des pièces justificatives, et pour pouvoir vous exposer tout d'abord, dans cette séance, le programme de l'enseignement de l'année. Je me bornerai

donc à présent à vous livrer les résultats principaux de l'analyse préliminaire, en vous priant d'accepter provisoirement les conclusions de mon enquête. Voici ce que j'ai trouvé dans le creuset :

Le style roman, avec d'innombrables modalités de temps, de lieux et de proportions, se compose d'éléments empruntés aux arts suivants : l'art gaulois ou celtique, l'art gallo-romain, l'art latin, l'art byzantin, l'art barbare et l'art arabe.

I.

Nous savons pertinemment aujourd'hui que nous ne descendons pas exclusivement des Gaulois romanisés Le premier de nos devoirs en même temps que le premier de nos droits est donc de nous demander ce qui, dans l'art moderne européen, a pu survivre de notre tempérament national originel. Nous tâcherons d'isoler et de définir quelques-uns des caractères de ce tempérament.

M. Alex. Bertrand nous apprend que la Gaule, à l'origine, a été peuplée par des races très distinctes, et que les types les plus divers coexistaient dans la population, sur notre sol, dès les temps les plus reculés. Sur l'ensemble cependant un type général se détache avec une certaine netteté au milieu des autres, celui des *Galls* ou *Gaulois*. C'est le groupe à la fois le plus compact, le plus homogène, le plus célèbre de l'ancienne Celtique. C'est celui dont le nom a fini par prédominer des Apennins à la mer du Nord. C'est celui que, sous le bénéfice des observations exprimées par M. Bertrand dans son *Archéologie celtique et gau-*

loise (1), nous considérons comme l'auteur ou comme l'un des principaux auteurs, ou comme l'héritier immédiat de la civilisation dont la Gaule fut le théâtre au début des temps historiques (2).

« Au lieu d'une race unique », dit M. Alexandre Bertrand, « les Galls ou Celtes, plus ou moins mélangés de Ligures et d'Ibères, nous apportant d'Orient, quinze ou seize cents ans avant notre ère, une organisation sociale toute faite, de source aryenne ou iranienne, nous nous trouvons en présence de deux ou trois couches, au moins, de populations primitives antérieures aux immigrations des Aryas en Occident. Au nombre de ces premiers occupants du sol se rencontre la race puissante qui a élevé les dolmens et dont les descendants forment encore très probablement la majorité des populations rurales du centre et de l'ouest de la France. On croit généralement et l'on enseigne encore que les germes de la grande civilisation nous ont été apportés par la colonie phocéenne de Marseille. L'archéologie démontre que la Gaule n'a rien dû aux colonies grecques de la Méditerranée en dehors de la monnaie et de l'alphabet. Le progrès nous est venu par la voie du Danube, à la suite d'immigrants et de conquérants de race celtique, Celtes et Gaulois. Le foyer de lumière a été, pour nous, non la Grèce ou l'Italie, mais le fond de la mer Noire et, dans le lointain, la Perse et l'Assyrie. »

Viollet-le-Duc a également affirmé que certains élé-

(1) P. 376.

(2) Cf., au point de vue des renseignements fournis par la langue, Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge*, Introduction, p. 8.

ments, que certains principes d'art qu'on aperçoit aux hautes époques dans la Russie méridionale ont coexisté ou survécu dans l'art celtique. Retenez bien cette constatation du point de départ de la civilisation celtique. Ce serait l'Asie ou l'Orient de l'Europe (1). Rappelez-vous aussi que la transmission s'est faite alors directement de l'Est à l'Ouest, par le Nord, sans l'intermédiaire du bassin méditerranéen.

Y a-t-il eu un art gaulois? Peut-on parvenir à définir quelques-uns de ses caractères? Je répondrai affirmativement. Les monuments de l'art gaulois sont rares. Il n'existe pas, comme Jules Quicherat l'enseignait, de sculpture gauloise (*Mélanges*, t. I, p. 402), attendu que les Gaulois, tant que dura leur indépendance, ne sculptèrent point la pierre. Ils ne se mirent à ce genre de travail que lorsqu'ils eurent contracté les mœurs romaines et ils tendirent à en perdre l'habitude lorsqu'ils commencèrent à se convertir au christianisme et à se laisser pénétrer des premiers éléments barbares (2). Cependant certains monuments de pierre, comme ceux de Gavrinnis, avaient reçu des populations indigènes de la Gaule, à une époque indéterminée, mais bien antérieure à toutes les pénétrations méridionales, une ornementation dessinée et gravée dont le sentiment, qui ne s'éteignit pas complètement ni aux temps gallo-romains, ni même aux temps mérovingiens, peut être

(1) Voyez aussi sur ce sujet : Schrader. *Sprachvergleichung und Urgeschichte*, p. 617 à 640;—*Questions aryennes*, par M. de Lapouge, dans la *Revue d'Anthropologie* de M. Topinard, XVIIIe année, t. IV, 15 mars 1889.

(2) Dès l'apparition du christianisme, dit Ruprich-Robert (*Archit. norm.*, p. 221), l'art de la statuaire fut abandonné, et il en fut de même en Occident.

parfaitement apprécié. En dehors même de ces timides manifestations d'un premier tempérament national, en dehors même de la monnaie gauloise, imitée de la monnaie grecque, il existe quelques monuments figurés, en pierre, très remarquables, qui sont nés, avant la conquête romaine, du contact momentané de la civilisation gauloise et de la civilisation grecque. Je vous parlerai des sculptures d'Entremont, conservées au musée d'Aix-en-Provence. Je vous montrerai aussi que dans toutes les provinces de la Gaule, pendant la période de la domination de Rome, des relations directes se nouèrent entre notre pays et la Grèce (1) ou avec l'école grecque, et qu'il se rencontre, comme l'a fait voir M. Heuzey (2), des preuves d'un commerce indiscutable et assez actif, entre nos ancêtres et les Grecs.

C'est à l'aide de l'ornementation de certains ustensiles et de quelques objets d'orfévrerie que nous essaierons de vous faire sentir quelle a été l'essence de l'art gaulois primitif. Elle n'était pas en somme extrêmement différente du caractère affecté par les arts importés plus tard en Gaule, après le passage des Romains, par les invasions barbares et pratiqués par d'innombrables tribus germaniques. C'était un composé de dessins géométriques, puis d'enroulements, de méandres compliqués, de spirales, qui ne sont pas sans analogie avec ce que nous savons de la décoration des meubles contenus dans les nécropoles mycéniennes

(1) Gaston Paris, *La Littérature française au moyen âge*, Introduction, p. 8.

(2) Quelques observations sur la sculpture grecque en Gaule. *Mém. de la Société des Antiq. de France*, t. XXXVII, 1877.

et avec ce que l'on connaît d'une civilisation primordiale et universelle à laquelle l'Orient et le centre de l'Europe auraient été soumis (1). L'image seule peut donner l'idée de l'esprit de l'art gaulois.

Quand, plus tard, l'art des légions romaines s'appesantit sur la Gaule, on peut réclamer encore une certaine part d'originalité relative pour la sculpture gauloise tombée sous le joug de l'uniformité et inspirée uniquement par les monuments de la civilisation méridionale. « La sculpture dans les Gaules, dit Viollet-le-Duc (2), au moment des grandes invasions, c'est-à-dire au IVe siècle, n'était plus un art, c'était un métier, s'abâtardissant chaque jour. Au point de vue de l'exécution seule, rien n'est plus plat, plus vulgaire, plus négligé. Mais, comme composition, comme invention, on trouve encore dans ces fragments une sorte de liberté, d'originalité qui n'existe plus dans les tristes monuments élevés en Italie, depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. L'esprit gaulois laisse percer quelque chose qui lui est particulier dans cette sculpture. » Je vous prouverai par des exemples combien est juste l'observation de Viollet-le-Duc. Vous pourrez ainsi avoir une idée de la dose très relative d'indépen-

(1) Sur la parenté des races celtiques et germaniques, voyez H. d'Arbois de Jubainville. *Les Celtes et les langues celtiques*, leçon d'ouverture du cours de langue et littérature celtiques fait au Collège de France, 1882, in-8°, et *Celtes et Germains*, étude grammaticale (Extrait des comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions); Gaston Paris, *Littérature française du moyen âge*, p. 8; Ernest Lavisse, *Etudes sur l'Histoire d'Allemagne* (*Revue des Deux-Mondes*, juillet, 1885, p. 390 et suivantes).

(2) *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VIII.

dance que l'art celtique conserva pendant son long esclavage romain. Je vous ferai, en outre, remarquer certains retours furtifs du tempérament national qui se trahirent, même pendant la période romaine, et que Jules Quicherat a si habilement surpris au vol, en quelque sorte, et fixés pour notre édification.

Vous verrez enfin que, quand disparaît le poids qui oppressait la Gaule, il se fait, pendant la période mérovingienne, dans la décoration et dans la sculpture d'ornement, comme une explosion du sentiment personnel celtique. On sent que les instincts primitifs de la race, refoulés par l'art officiel, par l'art urbain et aristocratique de l'époque gallo-romaine, n'ont pas été complètement anéantis dans les masses profondes du peuple. Quelques monuments chrétiens et mérovingiens trahissent une véritable barbarie, si on compare l'état de civilisation qu'ils représentent, à la culture de Rome, encore bien supérieure, même dans sa décadence, à tous ces essais. Mais cette barbarie, dont ces essais sont les témoignages, n'est pas une barbarie quelconque. C'est toujours celle que les Romains avaient rencontrée en Gaule au moment de leur arrivée, qu'ils avaient contenue et qui reparaîssait au moment de leur retraite. Elle a laissé son empreinte sur de nombreux monuments de l'époque mérovingienne et même carolingienne ; et c'est ainsi que les principes primordiaux de l'art gaulois, mélangés aux principes de l'art germanique, et après s'être amalgamés avec eux, ont pu fournir une contribution appréciable au total général des éléments qui ont constitué le style roman en préparant la substance de l'art gothique.

II.

Pour apprécier, dans le caractère général de notre art national, la part de Rome et de la Gaule romanisée, j'emprunterai d'abord l'opinion du plus enthousiaste admirateur du génie latin. Les droits de Rome auront donc été défendus devant vous par le plus habile des avocats, et nul ne pourra prétendre qu'ils aient été sacrifiés.

L'abbé Cochet, après avoir parlé avec dédain de l'art gaulois antérieur à la conquête, s'exprime ainsi dans sa *Normandie souterraine:* « Puis, tout à coup, ce peuple change ; en quelques années, dans l'espace d'un siècle, la face du pays se renouvelle totalement. Un vrai miracle s'opère ; ces pierres brutes se changent en hommes civilisés ; une région inculte et forestière devient le jardin d'une riche colonie agricole. Ce monde de granit s'amollit au contact des arts, et une haute civilisation brille là où avait régné une sauvagerie séculaire. La conquête romaine apparut dans la Gaule comme un immense bienfait. Elle fit faire à ces hommes arriérés un pas de géant dans la voie du progrès ; elle avança de dix siècles la marche de l'humanité. Elle dut produire sur les rudes et agrestes populations de la Gaule l'effet que produisit l'Espagne sur les Indiens du Nouveau-Monde. Les Romains enlevèrent à ces peuples généreux et sauvages leur fougueuse et indomptable liberté, mais, en échange, ils leur donnèrent les arts, le commerce et l'industrie. Ce fut avec des chaînes d'or que Rome attacha le Gaulois à son char de triomphe. L'humeur chagrine de Tacite a pu flétrir les bienfaits de la con-

quête, mais, nous qui ne trouvons plus que les cendres refroidies des vainqueurs et des vaincus, nous ne savons prononcer sur leur tombe entr'ouverte que l'arrêt de la justice ou l'hymne de la reconnaissance. Les Romains apportèrent tout avec eux dans la Gaule : architectes, sculpteurs, peintres mosaïstes, graveurs, potiers, verriers et écrivains. Des légions ouvrières suivaient les légions armées. »

La transformation de la Gaule fut consommée de l'an 50 avant notre ère à l'an 70 de Jésus-Christ. La nationalité gauloise fut détruite, la religion druidique abolie. Il n'y eut plus de Gaulois, mais des Gallo-Romains. « La Gaule entra alors », suivant les expressions de Jules Quicherat, « dans une période de paix « et de félicité qui ne s'est pas renouvelée depuis, « même pour la France moderne. » La Gaule rivalisa de splendeur avec l'Italie.

Je ferai défiler devant vos yeux, à l'aide de la photographie, un grand nombre de témoignages de cette splendeur. Vous en examinerez les monuments de sculpture et vous reconnaîtrez que Viollet-le-Duc a eu raison de se montrer sévère pour eux. « Laissons de côté, dit Viollet-le-Duc, l'intérêt archéologique qui s'attache à ces débris; considérés comme œuvres d'art, ils ne causent qu'un ennui et un dégoût profonds (1).

Tout ce qu'a dit Viollet-le-Duc à ce propos est très vrai et très juste. Il ne faudrait pas cependant exagérer ni aller plus loin. Je vous ai rappelé déjà que la sculpture gallo-romaine posséda une certaine originalité relative et que, malgré les défauts justement signalés,

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'Architecture*, t. VIII, p. 103.

malgré les erreurs d'une civilisation factice, aucun art n'eut peut-être sur le sol de la Gaule un épanouissement aussi complet que l'art romain ; aucun ne légua à la postérité de plus nombreux témoignages de son existence, aucun n'aurait pu prétendre à devenir la source principale de tout art postérieur ; aucun n'était plus désigné que lui pour être et demeurer le fondateur d'un art occidental définitif, s'il avait pu s'entendre avec les nouveaux maîtres du territoire comme il s'était entendu avec les propriétaires précédents.

Mais un phénomène étrange apparut alors. Une sorte de solution de continuité se produisit dans la tradition latine. Quelqu'abondante qu'ait été la semence laissée par le génie gallo-romain sur la terre labourée par les Barbares, on peut remarquer, qu'après l'orage ce n'est pas, parmi les plantes surgissantes, la semence romaine qui germa le plus facilement. Le monde occidental, qui s'était endormi païen et romain, se réveilla chrétien et barbare. Cette métempsycose était la conséquence naturelle des fautes et des vices de la société antique constituée par les Romains.

L'art romain ne s'était acclimaté dans aucun des pays où il avait été apporté par les armes. Il était resté partout le produit d'une importation violente, d'une intrusion militaire. En particulier, il n'avait pas jeté de racines dans le sol gaulois. Il ne s'était pas mêlé par des alliances fécondes et de productifs croisements aux essences gauloises ni aux éléments de la civilisation celtique. Il était resté brutalement impénétrable, froidement inexorable, maintenant, comme la loi romaine, son impassible pureté doctrinale au milieu des mœurs différentes et mobiles des peuples dominés par lui, sans vouloir tenir compte d'aucune

transformation sociale. Incapable de cette souplesse, dont l'art grec pénétré par l'art oriental se montrera susceptible pour répondre, dans les conditions les plus diverses et sous les climats les plus différents, à tous les nouveaux besoins de l'humanité devenue chrétienne, l'art romain, même à l'époque païenne, n'avait pas su se plier aux habitudes des peuples septentrionaux, ni pénétrer profondément leurs masses. C'était un art administratif et officiel, tout conventionnel qui, des bords de la Méditerranée aux derniers rivages de la Calédonie, répétait, reproduisait partout, comme un mot d'ordre, le même type uniforme, le même modèle réglementaire avec l'exactitude d'une machine et la puissante force d'impulsion d'une bureaucratie militaire. C'était un art de fonctionnaires destiné uniquement à un milieu social très restreint, compris par les seuls adeptes de la franc-maçonnerie municipale et gouvernementale si savamment organisée par les Romains avec la complicité de l'aristocratie gauloise ; c'était un art superficiel que je ne saurais mieux définir qu'en empruntant à M. Gaston Paris ce qu'il a dit de l'épanouissement littéraire des Gaules, si éblouissant pendant les cinq premiers siècles de notre ère : « Toute cette littérature d'écoles, d'académies et de salons, ne pénétrait pas dans le peuple et ne devait servir en rien à l'avenir » (1). Ce jugement s'applique absolument à l'art de la même époque, et plus d'un passage de la belle introduction du *Manuel d'ancien français* éclaire par

(1) G. Paris, *Manuel d'ancien français*, *La littérature française au moyen âge*, Introduction, p. 10.

des reflets l'histoire des origines de l'art septentrional.

Il est certain qu'au moment de la chute de l'empire romain, de tous les éléments destinés à former l'art de l'avenir, le style gallo-romain était incontestablement le plus considérable et paraissait naturellement devoir être l'agent le plus actif de la prochaine combinaison à intervenir. Il n'en fut rien cependant. Un réactif puissant changea tout à coup la nature du milieu où l'art gallo-romain avait vécu. Ce réactif fut, à mes yeux, l'introduction de l'élément barbare, qui s'unit avec l'élément celtique, avec l'élément gaulois, et, par dessus la tête de l'école latine, tendit la main à l'école néo-grecque.

Cependant, si l'esthétique et l'essence de la sculpture gallo-romaine sommeillèrent en quelque sorte pendant le haut moyen âge et n'eurent pas une importance proportionnelle au nombre et à la qualité des modèles qu'elles avaient laissés, elles ne disparurent jamais entièrement. Dès les premiers temps romans, sous l'influence néo-latine des cloîtres, elles retrouvèrent partiellement, pendant la Renaissance monastique, une certaine vigueur et se ranimèrent concurremment avec plusieurs autres principes tout différents. Dans certaines provinces, comme la Bourgogne et l'Auvergne, l'inspiration fut directement et quelquefois uniquement demandée aux éléments gallo-romains.

Il ne faudra non plus *jamais* oublier que, seule, la vieille école gréco-romaine et gallo-romaine avait été sincèrement et absolument dévouée à la statuaire, et que c'est vraisemblablement à son influence et à son patronage que nous devons d'avoir échappé en France à la fureur iconoclaste de l'empire grec et à quelques-

unes des conséquences de cette folie. Mais vous constaterez qu'à toutes les époques, depuis l'entrée en scène des peuples nouveaux, ces éléments eurent une action beaucoup plus négative que positive, beaucoup plus coërcitive que rénovatrice ; qu'ils professèrent uniquement la discipline et n'ont jamais apporté l'émancipation ni encouragé la liberté, ni servi le progrès, ni préparé l'avenir.

III.

On a appliqué l'épithète de latine à la forme que revêtit l'art romain et gallo-romain dans la première société chrétienne de l'Occident. C'était la pensée païenne simplement baptisée, restée d'essence romaine, relativement rajeunie par une interprétation timide et modeste, retrempée dans un sentiment originairement populaire et démocratique. Le type de cet art se trouve réalisé à Rome, dans une partie de la décoration des catacombes et dans celle des premières basiliques, ainsi que dans l'ornementation des plus anciens sarcophages chrétiens. Né vieillot et caduc, il se développa cependant assez rapidement en Italie et conserva quelque temps une personnalité relativement distincte, en concurrence avec un rival puissant, avec l'art gréco-oriental, qui devait bientôt s'allier à lui et tendre à le supplanter, même sur la terre italienne. Ce style dit latin régna sur tout le bassin de la Méditerranée, en Afrique, dans les Gaules. Il a laissé chez nous, surtout en sculpture, d'assez nombreux monuments pour que nous puissions l'étudier complètement. C'est à lui et à son inspiration immédiate et directe qu'appartiennent les innombrables sarcophages chrétiens originaires du

sud-est de la France, tellement semblables à ceux de Rome, qu'on distingue difficilement, à Arles, ceux qui seraient le produit direct du travail romain de ceux qui proviendraient des ateliers gaulois.

C'est du même art latin plus ou moins pur que relèvent quelques autels de marbre, seuls vestiges échappés à la disparition des édifices où ils avaient été dressés. C'est à lui que se rattachent quelques chapiteaux en marbre ayant survécu aux basiliques chrétiennes des V[e], VI[e] et VII[e] siècles, ainsi que quelques tombeaux mérovingiens. Il a inspiré également des œuvres d'orfèvrerie.

Héritier direct et immédiat des principes de l'art gallo-romain, cet art dit latin a donc reçu chez nous un développement assez considérable qui nous permettra de lui donner, dans nos démonstrations graphiques, une part proportionnelle à son importance historique. Nous pourrions d'ailleurs, au besoin, comme on l'a essayé tant de fois, éclairer la période latine de l'art des Gaules à l'aide des beaux travaux consacrés par les érudits et par les artistes à la même période en Italie. Nous ne le ferons pas, toutefois, sans précautions, et nous nous garderons de prolonger trop tard par la pensée la durée des influences purement latines sur le sol de la France, de même que nous éviterons de les y faire débuter trop tôt.

La sculpture, chez nous, dès les temps mérovingiens, surtout la sculpture d'ornements, la seule qui fut couramment pratiquée, témoigne déjà, par son travail, d'un sentiment particulier, même quand elle imite le modèle gallo-romain. Ce sentiment est peut-être produit moins par une déformation inconsciente et maladroite du type gallo-romain que par une trans-

formation volontaire et une vague orientation dans un certain sens, dans le sens de l'art gréco-oriental, dans le sens de cet art qui va devenir le style et le caractère byzantin de Ravenne. La feuille du chapiteau, par exemple, ne se détache plus de la corbeille de celui-ci ; elle le tapisse presque entièrement et se profile, maigrement et souvent sèchement, suivant un contour plein de raideur. A la place d'une exécution flasque, lourde et molle, on voit apparaître le style serré, plat, en façon de gravure, de l'ornement byzantin. Cette tendance est universelle et manifeste en Gaule comme ailleurs.

Vous verrez, notamment, comment toute une école de sculpture très considérable, celle à laquelle nous devons la vaste famille des sarcophages chrétiens du sud-ouest, émane presque uniquement, ou tout au moins principalement, par l'inspiration, et j'oserai presque dire par l'exécution, de l'influence néo-grecque. Dans le double mouvement qui portait à la fois l'Orient et l'Occident vers la même esthétique, je pense qu'il y eut plus qu'une simple simultanéité fortuite de sentiments. Ce fait se produit en même temps que les vagues instincts de l'ornementation gauloise originelle se réveillent en apparaissant sur les sarcophages de Poitiers, et que, de toutes parts, les éléments de l'art barbare, c'est-à-dire des peuplades germaines, commencent à se faire jour et à étaler partout leurs naïves, exubérantes et fantaisistes conceptions. La sculpture, d'ailleurs, ne serait pas le seul témoin, ni même le témoin principal, à invoquer en faveur de cette opinion. Dans l'architecture latine, italo-chrétienne, dont ces ornements sculptés ont dû faire partie, le procédé de construction, l'appareil reste latin, exclusivement

latin. Mais il me semble que, dans une certaine mesure, pour quelques édifices de l'époque examinée, l'aspect général des élévations découle d'une pensée issue d'une source différente. On avait déjà vu quelque chose de cela à Byzance et en Orient ; on va le voir bientôt à Ravenne.

Pourquoi, après tout, ne rencontrons-nous pas chez nous des spécimens bien nets de la basilique complètement latine ? Pourquoi sommes-nous obligés d'imaginer un type qui a existé, je veux le croire, mais qui ne s'est peut-être pas produit dans des conditions d'identité absolue avec les monuments italiens qui nous servent à le forger ? Pourquoi les seuls monuments bien authentiquement mérovingiens semblent-ils, par certains côtés, sensiblement étrangers à la forme basilicale purement romaine et paraissent-ils inspirés d'une pensée parallèle, mais différente, par exemple, de la forme orientale gréco-syrienne ou de la forme byzantine qui s'en rapproche, comme, à Ravenne, le tombeau de Galla Placidia.

D'où donc procèdent, comme forme générale, le temple Saint-Jean de Poitiers, l'hypogée de la même ville, découvert par le Père de la Croix, la crypte de Saint-Laurent de Grenoble ? Est-ce du plan latin des basiliques de Rome ? Pourquoi Jules Quicherat, dans sa *Restitution de l'église de Saint-Martin de Tours*, établit-il que, dès le Ve siècle, la silhouette profilée sur notre ciel par les monuments inspirés de l'art latin s'est déjà notablement altérée (1)? Pourquoi la ligne hori-

(1) *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, d'après Grégoire de Tours, et les autres textes anciens. Revue archéologique*, 1869, et *Mélanges*, Moyen âge, 1886, p. 45.

zontale unique et dominante est-elle déjà abandonnée? Pourquoi la ligne verticale, qui sera plus tard si familière à notre architecture française, commence-t-elle à s'indiquer, à s'affirmer et à réclamer sa place au soleil et surtout à la pluie?

Pourquoi aperçoit-on cet étagement, cette *arx*, cette *machina* dont les textes nous avaient conservé le souvenir et dont Quicherat nous a rendu le sens graphique et l'image? Ce n'est certainement pas l'art gallo-romain, l'art exclusivement latin, sans alliage étranger, qui a inspiré le procédé de la tour-lanterne dont fut surmonté le carré du transept de nos églises, au moins depuis la construction de la basilique de Saint-Perpétue (1). Écoutez le maître : « Beaucoup d'églises de la Gaule présentèrent à leur transept *depuis la fin du Ve siècle* une disposition qu'on ne retrouve pas dans les basiliques d'Italie, mais qui paraît avoir été celle de certaines basiliques à Constantinople et dans d'autres grandes villes de l'Orient. Saint-Jean d'Ephèse et les Saints-Apôtres de Constantinople, l'église de Bethléem, en étaient des exemples » (2).

Je n'oublierai pas non plus les arguments que M. Albert Lenoir nous fournit dans son beau livre de l'*Architecture monastique*, sur quelques ressemblances entre nos monuments orientaux et les conceptions de

(1) Même sans tenir compte de la découverte de Jules Quicherat, Ruprich-Robert avait, lui aussi, déjà entrevu cette vérité quand il a dit, dans la 12e livraison de son *Architecture en Normandie :* « Quelle a été l'origine des tours centrales? *Elle ne peut être latine*, car les murs des basiliques, beaucoup trop faibles pour recevoir une construction quelconque au-dessus de la croisée, n'en avaient pas.

(2) Jules Quicherat, *Mélanges*, Moyen âge, p. 408.

l'Orient byzantin. J'aurai bien garde surtout d'omettre les conclusions si formelles présentées par M. le marquis de Vogüé sur l'évidence du contact plus ou moins immédiat, dans les six premiers siècles de notre ère, entre la Syrie et notre Gaule, au sujet de la forme des édifices et de leur décoration sculptée.

Les conséquences de la découverte de Jules Quicherat, qui toutes n'ont pas encore été prévues, seront considérables, et je désire faire profiter l'histoire de la sculpture du bénéfice d'un raisonnement par analogie. Comprenons-nous bien, cependant. Je ne veux pas méconnaître les indiscutables liens de parenté qui existent entre nos premiers édifices religieux et la conception purement latine de la basilique. Je ne nie pas non plus que les matériaux latins tout travaillés n'aient passé fréquemment du temple païen à l'église chrétienne. J'irai même plus loin. Je suis prêt à proclamer la pénétration réciproque et contemporaine de l'art gréco-oriental lui-même par l'art latin, et la vulgarisation à peu près universelle, à un moment donné, même en Orient, surtout en Afrique, de la basilique dite latine. En un mot, je reconnais que l'embryon d'où est sortie l'église romane avant de devenir elle-même l'église gothique, a certainement participé du plan basilical, mais j'estime que ce fut par un effet peut-être aussi réflexe que direct. Cette communication, pour être moralement indiscutable, même chez nous, et absolument vraisemblable d'après les descriptions littéraires d'Ausone, de Sidoine Apollinaire et de Grégoire de Tours, n'est pas, comme on l'a supposé, ce qui est le plus facile à démontrer, à l'aide de monuments sortis les uns des autres, par une progression continue et naturelle. Nous ne pouvons pas dire à

quelle époque précise cette affirmation complète et exclusive de la pensée latine s'est manifestée avec le plus d'évidence. Est-ce au début de la conversion de la Gaule? Ce que M. Edmond Le Blant (1) nous apprend de l'existence de certaines hypogées du IIIe et du IVe siècle, ce qu'il nous révèle des premières influences liturgiques grecques (2), ce que nous savons des innovations inaugurées déjà par la construction de l'évêque Perpétue sur le tombeau de saint Martin, tout cela n'est pas de nature à nous faire répondre affirmativement. Est-ce à la fin de cette période? Alors pourquoi plusieurs monuments immédiatement subséquents et authentiquement carolingiens qui nous sont parvenus et qui n'ont pas cessé d'être en relations de cause et de conséquence avec les monuments romans, sont-ils, eux, presque uniquement en rapports, non pas avec l'art latin, mais avec l'art grec pénétré par l'art oriental, c'est-à-dire avec l'art byzantin?

« Constantin, « dit Jules Quicherat » (3), avait fait

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 270 et suivantes. Le mot de *martyrium* qui, dans les écrits des saints Pères, désigne les premiers édifices du culte chrétien, n'existe plus dans la langue à l'aide de laquelle Fortunat et Grégoire de Tours décrivent les constructions nouvelles des basiliques à éléments latins.

(2) Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 164, note. « La mention de double espoir dont nos marbres de la Viennoise portent l'empreinte se retrouve dans les antiques prières de l'église grecque que nous donne saint Irénée... Je ne puis me défendre de remarquer cette analogie d'expression qui semble concourir à montrer, dans une part importante de nos formules épigraphiques, l'influence de l'évêque grec qui nous apporta l'Évangile. Rien ne prouve mieux l'antique possession des liturgies orientales dans la Viennoise. »

(3) *Mélanges d'Architecture et d'Histoire*, Archéologie du

construire en l'honneur de la Vierge, à Antioche, une église à huit pans, appelée le *Temple d'or*, qui paraît avoir été le prototype des églises polygones de l'Occident. Le plus ancien monument de ce genre, parmi ceux qui nous intéressent, est la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, bâtie, par ordre de Charlemagne, dans les dernières années du VIII[e] siècle..... *L'architecture romane s'annonce dans cet édifice* par l'emploi systématisé d'arcs doubleaux dans les voûtes. Mais, par l'absence de contre-forts, par le rapport des cintres à leurs piédroits, par le remplage introduit dans les baies du premier étage sur l'octogone, *il procède de l'architecture byzantine*. »

Je tâcherai de vous expliquer tout cela. Voici mes conclusions : Pour l'architecture comme pour la sculpture, la source latine, dès les derniers temps mérovingiens ou dès les premiers temps carolingiens, n'était, dans le domaine des Gaules que j'ai à étudier, ni unique, ni pure ; elle n'était même pas le principal aliment des idées. Cette source latine, elle a existé. Je répète que je saurai lui faire la part à laquelle elle a droit. Mais je suis obligé de constater qu'elle n'a pas dominé exclusivement, même au début. Je m'aperçois que la Gaule, où tant de ferments différents s'élaborent obscurément avant de former la substance et la pâte de notre art national définitif, la Gaule s'éloigne de tout ce qui rappelle encore trop l'art païen. L'art romain, même purifié par le baptême, ne lui est pas entièrement sympathique. Des obstacles moraux ont dû s'opposer à la

moyen âge, p. 493. Cf. également Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 26, 27, 28.

fusion complète et immédiate du christianisme et de l'art gallo-romain. En tout cas, je vous prouverai par des monuments que c'est vers l'Orient, ou vers les contrées qui en ont reçu la doctrine, que la Gaule porte le plus volontiers ses regards. C'est vers les bords hellénisés de l'Asie que de secrets instincts la guident. Vous constaterez qu'elle se pénètre d'éléments ethnographiques venus de Syrie. Vous verrez enfin qu'elle prend part d'assez bonne heure au mouvement qui doit faire aboutir le style byzantin, en former, à un moment, l'art régulateur de l'Europe et préparer en lui le principal facteur de la culture de l'avenir.

Vous reconnaîtrez avec moi que l'art gallo-romain, et même l'art latin à sources purement méridionales qui en résulta, n'eurent pas, à compter de l'époque mérovingienne, une part active dans le mouvement des idées. Ces deux arts restèrent, bien entendu, le conseil des architectes, des constructeurs et surtout des sculpteurs. Ils continuèrent en Gaule à être seuls les dépositaires de la théorie, les seuls représentants autorisés et officiels de la science. Le premier d'entr'eux fournit d'abord, comme nous l'avons vu, des matériaux tout ouvrés : il continue ensuite d'imposer vaguement le profil de ses moulures, le système de ses proportions et de ses règles. Il reste le grammairien honoraire d'une orthographe qui était chaque jour violée de plus en plus. Mais, bien que les monastères récents aient dû tendre à recueillir et à conserver la tradition de la forme latine en même temps qu'ils ouvraient leurs portes aux restes littéraires de la culture antique, cependant ni l'art gallo-romain, ni l'art latin, ne me paraissent avoir exercé une action dirigeante.

A partir du IVe siècle, leur force d'expansion dimi-

nue, leur propagande, peut-on croire, est entravée. Ils existent; ils sont encore en honneur; ils ont leurs adeptes; mais, semble-t-il, ils ont plutôt à défendre leurs principes qu'à les répandre. Le souffle qui les a portés jusque-là ne les soutient plus. Ils ne sont plus les visibles agents d'une puissance morale occulte. Serviteurs d'un régime déchu, ils n'ont pas l'air d'être entrés dans le nouveau mouvement social, d'en satisfaire les instincts, d'en épouser les sentiments et de marcher avec lui d'un même pas. Ils continuent à s'immobiliser et à regarder en arrière. Pendant ce temps, une force centrifuge, bien plus puissante que la force centripète qu'ils exercent, entraîne l'Europe dans une nouvelle voie. Avec Constantin, la capitale de l'empire abandonne le vieil Occident latin et se porte à la frontière orientale.

L'art grec, se détachant de sa branche purement européenne, et par des combinaisons avec l'art asiatique, est arrivé à produire un ensemble de conceptions capables de satisfaire les nations chrétiennes les plus diverses. Alors, devant l'incurable immobilité de l'art latin, devant son inaptitude complète à toute transformation, l'art gréco-oriental, bien différent à ce moment de ce qu'il deviendra plus tard, sous l'influence d'un hiératisme excessif, l'art gréco-oriental prend la tête du mouvement et concilie dans une juste mesure le respect du passé et les aspirations de l'avenir.

Ces conclusions étaient déjà celles de M. Bayet dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture en Orient* (1). M. Bayet est obligé

(1) Page 3.

de contester à l'art latin la pureté et la spontanéité de ses inspirations, même aux premières heures de sa naissance. Voici dans quels termes il s'exprime : « On a exagéré l'importance de l'indépendance de ce qu'on appelle l'école latine (1). Quand on cherche à démêler dans ce fonds commun la part de l'Orient, il semble le plus souvent que ce fut de lui que vint l'initiative, L'Orient crée les types et les symboles, l'Occident les accepte... C'est en Orient qu'on emploie d'abord le monogramme du Christ, la croix monogrammatique, la croix simple. C'est un Père d'Orient, pourtant peu favorable à l'art, qui le premier recommande aux fidèles les symboles du poisson, de l'ancre, de la colombe, etc.; et ces mêmes symboles, si nous les cherchons à Rome, nous les rencontrons d'abord sur des inscriptions grecques. Déjà on retrouve ici une loi de partage qu'on observe sans cesse dans l'histoire du christianisme. L'imagination orientale est plus brillante et plus riche ; l'Occident l'emporte par l'esprit d'ordre et de règle ; moins créateur, il se défend mieux contre les exagérations. »

Les considérations que l'examen des monuments m'a inspirées n'ont rien, vous le voyez, qui puisse scandaliser personne. Le même auteur, M. Bayet, ne pense pas autrement dans maint endroit de son *Histoire de l'art byzantin*. « Ce fut en Orient », dit

(1) *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture en Orient*, p. 138. « En Italie, des savants de mérite se refusent aujourd'hui à admettre ce rôle artistique de la Grèce : ils exagèrent volontiers l'importance et l'indépendance de ce qu'on appelle l'école latine. Mais il est à craindre que l'amour-propre national n'ait quelquefois trop de part dans ces revendications. »

très bien M. Bayet, « que naquit l'art chrétien. *Pendant plusieurs siècles, en effet, le christianisme s'est propagé dans le monde sous des formes helléniques ;* à Rome même, le grec était la langue officielle de l'Église, la langue des Évangiles, des liturges et souvent des inscriptions funéraires... Tout semble indiquer que l'Orient a contribué pour une large part à la formation de l'art nouveau. »

M. Bayet a parfaitement raison. Du Ier au VIIe siècle, l'art romain, l'art gallo-romain, l'art latin lui-même, ne sont plus le véhicule unique et privilégié d'une pensée civilisatrice, le porte-drapeau d'une législation supérieure, l'agent secret et momentané des décrets de la Providence. Il a cessé d'être indispensable à la marche de la civilisation. A ce moment, suivant la grande expression de Bossuet, « Rome a senti la main de Dieu. » Tout autre était, dans l'ordre des contributions ethnographiques au but final, la position de l'art néo-grec.

Sans souillure originelle et sans compromettante hérédité, il avait récemment vu le jour au milieu de la plus grande crise morale que le monde ait traversée. Il était contemporain de l'effort religieux qui venait d'aboutir et qui transformait l'humanité. La foi naissante du Christ l'emporta, naturellement, dans son essor.

On n'a pas fait assez attention à tout ce que, du Ier au VIIe siècle, la Syrie et la Grèce orientale renfermaient d'éléments intellectuels et de principes destinés à la plus féconde propagande. En effet, ces petits pays, dans une fertilité subite, miraculeuse et inattendue, ont suffi à enfanter deux religions qui se partagent encore les croyances des hommes. Ils ont créé ou tout

au moins préparé deux arts qui se sont longtemps, à eux seuls, disputé la terre. Reconnaissons dans la Grèce byzantine ou dans l'Asie hellénisée l'une des aïeules des deux plus grandes civilisations des temps modernes, le christianisme et l'islamisme. Saluons en elle la nourrice de l'art gothique et de l'art arabe.

IV.

L'art byzantin : Viollet-le-Duc (1) a très bien compris quelle était l'essence de ce principe nouveau. Il est né du mélange de l'art grec et de l'art asiatique, pénétré, dans un choc en retour, par l'ancien art gréco-romain et par ses dégénérescences latines. On peut expliquer qu'il devint, malgré tout, une conception susceptible de progrès, une doctrine universelle douée d'expansion cosmopolite, inventant une esthétique spéciale plus conforme aux instincts de la société transformée et, enfin, comme le christianisme, dont il est l'image et l'émanation, ouvrant ses bras à l'univers.

« Si son originalité fut réelle, dit M. Bayet, son influence fut immense *dès l'origine*. Au déclin de la civilisation antique, il maintint le culte du beau près de s'éteindre. *Pendant toute la première partie du moyen âge, il eut comme la direction générale de l'art chrétien dans tout le reste de l'Europe*, et il n'est point de contrées où nous ne retrouvions ses traces » (2).

« L'art byzantin ne s'est pas contenté, dit encore

(1) *Dictionn. raisonné d'Arch.*, t. VIII, p. 192.

(2) *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture en Orient*, p. 136.

M. Bayet, de combiner des éléments d'origine diverse, son rôle est plus important et il a su se montrer créateur. C'est à lui que revient le mérite d'avoir le premier donné aux conceptions chrétiennes une forme particulière » (1).

M. de Vogüé conclut de même : « On peut maintenant, dit-il, suivant la spirituelle expression de M. Vitet, sans craindre de passer pour un mauvais Français, avouer que l'Orient grec a joué un rôle considérable dans le moyen âge primitif ; qu'il a conservé, en face de la barbarie occidentale, le dépôt des traditions » (2).

En Gaule, lorsque le pouvoir romain fut évanoui, les ruines morales de l'antiquité classique furent bien plus grandes encore que les ruines matérielles. Si la langue avait pénétré le peuple du haut en bas de l'échelle, la culture gallo-romaine, nous l'avons vu, reposait uniquement sur une organisation sociale, essentiellement aristocratique, imposée par les Romains ou confirmée par eux lors de la conquête. Cette culture n'avait jamais eu de racines dans les masses populaires. « Les Romains », dit M. Gaston Paris, « avaient une religion et une littérature officielles, l'une et l'autre assez étrangères au peuple, tant à celui du noyau primitif de leur empire qu'à celui qu'ils avaient déjà assimilé dans l'Italie et ailleurs » (3). Tout devait donc disparaître.

La langue seule avait pu surnager, et la féodalité, c'est-à-dire l'ensemble des conceptions juridiques et

(1) Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient*, p. 133.

(2) M[is] de Vogüé, *Le Temple de Jérusalem*, p. 88.

(3) *La littérature française au moyen âge*, p. 9.

sociales des envahisseurs germains eut dès lors, pour se développer, le champ libre et les coudées franches. En même temps, la place laissée vacante par la disparition de l'esthétique aristocratique et latine de Rome fut envahie par l'esthétique populaire et néo-grecque de l'Orient, c'est-à-dire par la doctrine du seul art supérieur qui fût alors un principe vivant et actif dans le monde. Ce mouvement général rencontra-t-il chez nous plus tard des obstacles ?

Ç'a été la tendance générale de voir en Charlemagne un précurseur de Louis XIV et de Napoléon, romanisant la France à outrance, lui infusant le sang italien à haute dose, fondant par anticipation l'École de Rome, le concours des grands prix, toutes sortes d'Académies de peinture et de sculpture, et de manufactures nationales, employant tous les rouages de l'organisation sociale et politique à la déformation du génie français, utilisant les *Missi dominici*, comme de simples intendants et de simples préfets, à semer uniformément, sur les parties les plus dissemblables du territoire, les ouvrages d'une édilité officielle contrôlée par l'État ; enfin, couvrant le sol de notre pays, depuis les Alpes et la Méditerranée jusqu'à l'Océan, d'un lot assorti de maisons carrées, de temples gallo-romains et de bâtisses à la fois administratives et académiques, conformes au vieil idéal romain du premier siècle de la conquête.

Expliquons-nous franchement sur ce qu'a été cette prétendue restauration de l'ensemble de la culture antique. Regardons ce qu'elle a effectivement apporté d'éléments particuliers à telle ou telle branche de la civilisation occidentale. Les goûts très nettement manifestés par les hommes qui dirigèrent le mouvement carolin-

gien sont un trait de lumière dont l'histoire doit tirer parti pour expliquer la généalogie de nos diverses écoles nationales européennes.

Devenu empereur d'Occident, à l'aurore du IXe siècle, et résolu à consacrer la force des royaumes barbares à la glorification de ce nom romain dont il se parait, Charlemagne reprit et renoua vigoureusement dans les lettres la tradition latine. Il voulut restaurer, et il restaura certainement la culture littéraire latine, en même temps qu'il essayait de galvaniser les ressorts détendus de l'administration romaine. Le latin fut l'éducateur commun qu'il proposa officiellement et qu'il tenta d'imposer à tous les peuples d'idiomes disparates qui composaient son vaste empire. L'Académie palatine fut une académie latine. La langue latine, parlée presque exclusivement par l'Église universelle, depuis qu'elle tend à se déclarer à Rome catholique, apostolique et romaine, la langue latine devint naturellement le principal instrument d'unification et d'amélioration intellectuelle que le grand empereur, défenseur de l'Église et ami des pontifes romains, tenta de vulgariser même dans ceux de ses États qui n'en possédaient pas le maniement.

Il est facile de comprendre aussi que cette question de la langue ait pu devenir, à certains moments de nos annales, non-seulement une question religieuse, mais une question politique. Clovis et Charlemagne savent ce que leur valut de s'être proclamés catholiques, apostoliques et romains. C'est donc bien précisément la pratique de la littérature latine — et j'entends par là la pratique même de la littérature rétrospective née de la langue latine — que la dynastie carolingienne restaura officiellement à la cour et dans

les cloîtres. Le bienfait est certain ; il est immense, bien qu'il ait retardé, comme l'explique M. Gaston Paris, l'éclosion de la langue populaire, c'est-à-dire du français. Mais il n'a pas eu les conséquences qu'on lui prête ordinairement. C'est à tort qu'on serait tenté d'assimiler les arts à la langue et d'attribuer à Charlemagne et à ses successeurs un essai de réhabilitation de l'art romain, de l'art latin.

Dans une certaine mesure, nous devons très probablement à Charlemagne et à la renaissance littéraire latine qu'il provoqua, de parler encore et plus purement la langue que les légions de César nous avaient apprise et que, par tant de côtés, nous avons marquée de notre empreinte. Mais si, par malheur, Charlemagne avait décidé au point de vue des arts ce qu'il a prescrit au point de vue de la langue, il est presque certain que l'art du moyen âge, notre art si national dans sa longue et libre élaboration, n'aurait pas pu naître. En art aussi, nous aurions parlé tout de suite un dialecte presque exclusivement latin.

Tout autre a été le rôle de Charlemagne. Loin d'être un obstacle au développement normal et régulier des instincts collectifs des peuples renouvelés qui occupaient alors l'Occident, il faut reconnaître qu'en somme le noble empereur se fit le complaisant et durable auxiliaire de l'œuvre historique. Sous son règne et sous celui de ses premiers successeurs, l'art français put s'améliorer sans avoir à revenir en arrière, sans être obligé de demander une vie factice et mensongère aux sources tarissantes de l'art antique gallo-romain. Le péril exista, mais il fut évité.

Autour du maître, le monde latin dressait ses ruines toutes récentes et encore habitables. Il accumulait ses

séductions et offrait au monde barbare, avec le produit capitalisé du travail de plusieurs siècles, l'hospitalité flatteuse de nombreux monuments longtemps fameux. Étranger à tout grand art monumental comme l'était le fils de Pépin, ou du moins initié seulement à un art aussi incomplet et aussi insuffisant dans le domaine architectonique, un Austrasien aurait pu être tenté de s'installer dans la maison déjà construite et d'adopter, en quelque sorte, le vêtement tout préparé que l'antiquité gallo-romaine et latine lui présentait. Il n'en fut rien. Abri et vêtement n'étaient pas à la taille de la race nouvelle que l'empereur personnifiait.

La renaissance des arts fondée par Charlemagne n'eut pas lieu au bénéfice de l'art latin, mais au profit de l'art grec. Là encore la pédagogie classique a joué sur les mots et nous a donné le change. Sans doute c'était bien le culte de l'art antique que l'empereur barbare voulait restaurer, mais ce n'était pas le culte de l'ancien art gréco-romain de la République, ni celui de la Rome impériale, de la Rome italienne, de la Rome qui avait vaincu et repoussé les barbares, et s'était fait élever par eux des autels et offrir de l'encens. Cette Rome-là, malgré la survivance de ses ruines, elle n'existait plus moralement au moyen âge.

Le premier moyen âge, essentiellement barbare et germanisé en Occident à partir du VI[e] siècle, ne cessa jusqu'au XI[e] siècle de renier en son for intérieur la Rome païenne (1). « Une puissance miraculeuse funeste fut attribuée aux statues des anciennes divinités et aux

(1) Sur le sentiment d'horreur inspiré dès le VII[e] siècle par le paganisme, voyez Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge*, p. 14, et Ernest Lavisse, *Études sur l'Histoire d'Allemagne* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1886, p. 373 et suiv.).

ruines de leurs temples. » C'est M. Lavisse qui s'exprime ainsi. Les ruines romaines de l'empire d'Occident, même sous Charlemagne, étaient d'une façon générale considérées comme le produit d'un art impur, qu'on traitait de païen et qu'on confondait, dans une même répulsion, avec les ouvrages des Sarrasins (1). Il y eut contre elles, dans les masses populaires, au début et même pendant la durée de la dynastie carolingienne, une répugnance instinctive, plus vive encore que celle de l'époque mérovingienne ; car, dans l'intervalle des deux époques, la proportion des éléments barbares de la société occidentale avait toujours été en grandissant.

Cette répugnance venait très probablement des antipathies de races, des différences de civilisations et des contradictions de doctrines religieuses qui, chez des peuples primitifs, s'exaltaient jusqu'au fanatisme. Par la force des choses, il y eut donc, dans toute l'Europe et même en Italie, un écroulement complet de toutes les traditions étroitement latines. Les seuls Romains du IXe siècle qui comptassent, c'étaient les Grecs de Byzance et de Ravenne. Les artistes que, d'après le moine de Saint-Gall, Charlemagne fit venir des pays transmarins, c'étaient des byzantins ou des adeptes du style gréco-oriental. Les empereurs carolingiens étaient en rapports d'amitié avec les empereurs de Byzance, et pour rivaliser de luxe avec eux, se paraient de tissus orientaux, c'est-à-dire d'étoffes provenant du seul point du globe où l'art et l'industrie de la culture antique brillassent encore. Ne

(1) Le souvenir de cette pensée se trouve conservé et consigné dans les Chansons de Geste, et notamment dans la *Chanson de Roland*.

soyons pas dupes plus longtemps de quelques termes mal définis. Bien qu'on appelât encore cela l'art des Romains, c'est en somme l'art byzantin le plus pur que Charlemagne et ses successeurs s'appliquèrent, par leurs Capitulaires, à acclimater en Gaule. Ils dédaignèrent de demander aucun conseil, aucun secours moral, aux innombrables et aux plus admirables ruines latines de la Gaule et de la Germanie. S'ils prirent des pierres à Verdun, ils laissèrent debout ce qui restait des constructions romaines de Trèves, de Metz, de Reims, de l'Auvergne, de la Provence. Ils ne les déposèrent pas pour les reconstruire dans la vallée du Rhin. Byzantins et non romains étaient les édifices que Charlemagne entreprit de dépouiller pour embellir sa résidence d'Aix-la-Chapelle. Ce n'est pas la vieille Rome, mais Ravenne, la jeune capitale, que le César du Nord enviait à l'Italie et désirait transplanter dans ses domaines. Le principal monument qu'il a légué à la postérité pour témoigner de sa volonté de renouveler l'art des Romains, le dôme d'Aix-la-Chapelle, est précisément une maladroite copie d'un original gréco-oriental.

Je ne prétends pas dire que tous les monuments religieux élevés en France sous Charlemagne aient été exclusivement imités de l'église Saint-Vital de Ravenne. Il est bien certain que Charlemagne fit construire d'autres édifices conçus suivant le plan basilical latin, parvenu en France, même dès les temps mérovingiens, à un point de développement personnel assez avancé. Mais le type de la basilique carolingienne, pour être de plan latin, n'était pas nécessairement latin pour tout le reste. Sous les Carolingiens, comme déjà sous les Mérovingiens, le centre de l'art européen c'est

Ravenne et non pas Rome. Or, Ravenne avait les basiliques déjà grécisées qu'elle possède encore. Et Rome elle-même, à ce moment, suivait le mouvement général et, avec toute l'Italie, était en train de se byzantiniser.

Je ne peux pas oublier non plus que l'art classique romain et gallo-romain, grâce à la profonde empreinte qu'il avait mise sur la Gaule, pouvait défier du haut de ses ruines indestructibles tous les mauvais vouloirs et tous les dédains. Il ne cessa jamais, aux temps carolingiens comme à toutes les époques, d'être un conseiller furtif et intermittent. Un éminent historien de l'art, M. Springer, s'est appliqué à signaler tous les symptômes de la survivance de ses influences pendant le moyen âge. Soit! Ce que je veux seulement démontrer, c'est qu'il n'était plus l'inspirateur principal ni le guide respecté du monde occidental.

L'influence byzantine semée par Charlemagne fut continuée par ses successeurs et surtout par les empereurs allemands, que leur titre de rois des Romains obligeait à protéger l'art auquel appartenait désormais l'Italie, c'est-à-dire l'art néo-grec. Labarte, dans son *Histoire des arts industriels*, au milieu de théories quelquefois discutables, a démontré avec beaucoup de clairvoyance l'existence de la longue tradition byzantine plusieurs fois renouvelée dans le bassin du Rhin.

Ici encore, Messieurs, je désire vous montrer que mes affirmations peuvent s'appuyer sur les plus respectables autorités. Je vous recommande la lecture d'un excellent livre, publié par M. Albert Lenoir dès 1852, et intitulé l'*Architecture monastique*. Vous méditerez d'abord sur quelques-uns des derniers chapitres du premier volume, notamment sur celui qui est consacré à l'in-

fluence de l'architecture byzantine dans toute la chrétienté et, avant tout, sur celui qui traite de la sculpture byzantine en Occident. J'aurai l'occasion de reprendre et de commenter devant vous les remarquables et très justes démonstrations de M. Albert Lenoir. Je veux dès aujourd'hui vous en citer certains passages pour vous bien persuader que quelques-unes des vérités que je me ferai un honneur de soutenir devant vous ne sont pas de dangereuses innovations. Ces vérités se sont imposées du premier coup à l'artiste et au savant qui a le premier étudié la matière.

« La sculpture d'ornement, dit M. Albert Lenoir, adoptée dans l'Empire grec, devait nécessairement faire invasion dans la chrétienté occidentale avec l'architecture byzantine. Avant le règne de Justinien, on voit déjà quelques éléments de cet art se mêler aux formes antiques imitées par les Latins... Sous le règne de Justinien, lorsque l'évêque Euphronius construisit à Parenzo en Istrie la belle et curieuse basilique aujourd'hui cathédrale de cette ville, *les chapiteaux furent conçus suivant les formes néo-grecques.* L'église de Saint-Vital de Ravenne, introduisant en Italie l'art oriental dans toute son intégrité, la sculpture d'ornement dut suivre la même voie et fut en effet une reproduction identique de celle qui se voit aux temples de Sainte-Sophie, du *Theotocos* et autres, à Constantinople; on suit le même art dans tous les détails d'architecture de la basilique de Saint-Marc, à Venise, et à l'église de Santa-Fosca, dans les lagunes. Les moines d'Occident, guidés par ces modèles, supprimèrent les feuillages saillants et d'une exécution difficile qu'ils avaient imités jusque-là des chapiteaux antiques pour leur donner les formes épaisses que leur

indiquait l'Orient. Le système de simplification du chapiteau ne s'arrêta pas aux contrées méridionales de l'Europe : il se répandit en France, où il se montre à la crypte de l'église de Saint-Laurent de Grenoble, puis en Allemagne et en Angleterre. Nos ornemanistes ne furent pas moins que nos architectes religieux ou laïques sous la puissance de cette mode orientale : loin de chercher à rendre les contours gracieux et arrondis de l'acanthe ou de la feuille d'eau qu'avaient si bien compris les artistes grecs et romains, leur ciseau ne produisit que des formes acerbes et aiguës, d'un modèle aigre et à vives arêtes. Cet effet, qui avait été produit en Orient dès les premiers siècles byzantins, sans doute par la copie maladroite de certains modèles antiques, fut chez nous le principal résultat de l'influence néo-grecque sur l'exécution de la sculpture décorative. »

M. Albert Lenoir conclut ainsi en parlant de l'art byzantin : « Un art aussi original sur toutes ses parties doit prendre une place importante dans l'histoire de l'architecture ; beaucoup plus fécond que le style latin, qui inventa peu, il forme bien le second degré de l'échelle progressive sur laquelle se placèrent les artistes chrétiens. »

Louis Courajod.

(A suivre.)

DEUX OBJETS D'ART IBÉRIENS (1)

II. — Bandeaux d'or estampés de Cacérès (Estramadure).

M. Gustave Schlumberger, le savant membre de l'Institut, a publié, en 1885, dans la *Gazette Archéologique*, un article très intéressant sur les *Bandeaux d'or estampés d'époque archaïque, trouvés près de Cacérès* (*Estramadure*) (2).

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire entièrement l'article de M. Schlumberger, afin de pouvoir le faire suivre de nos observations (3).

« Les fragments de plaques d'or reproduits sur la planche III, aux 4/5 de leur grandeur réelle, ont été rapportés d'Espagne au printemps dernier. J'ai pu les faire acquérir par le Louvre, et M. Heuzey, avec son obligeance accoutumée, a bien voulu m'autoriser à les présenter aux lecteurs de la *Gazette*. Cette présentation consistera en une simple description, toute discussion sur la véritable origine et sur l'âge précis de ces fragments d'aspect archaïque me paraissant prématurée.

(1) Voir *Bulletin Monumental*, 1890, p. 53.

(2) Extrait de la *Gazette Archéologique* de 1885. Paris, A. Lévy, 1885, une brochure in-4°.

(3) Voir la planche.

« Le dernier propriétaire de ces plaques les a acquises en Espagne ; elles auraient été trouvées, nous a-t-on dit, près de Cacérès (Estramadure), sur la frontière de Portugal, mais il n'a pu obtenir aucun détail sur les circonstances mêmes de la découverte. Ces fragments consistent en de très minces plaques d'or d'un jaune pâle, travaillées au repoussé ou plutôt estampées. Par tous leurs caractères, elles rentrent dans cette classe d'ornements d'ordre le plus souvent funéraire, fréquemment retrouvés dans des tombeaux et qu'on peut désigner sous le nom de bandeaux d'applique. Les sujets qui y sont figurés sont disposés suivant des séries horizontales ou registres. Un des bandeaux, le plus important, comprend deux registres superposés. Deux autres fragments, ne comprenant chacun qu'un registre, mais ne faisant pas partie d'un même bandeau, sont figurés sur la planche III ; un troisième, qui complète la trouvaille et ne comporte également qu'un seul registre de figures, n'a pas été reproduit.

« Sur le bord supérieur du premier bandeau étaient disposés de petits ornements d'or en forme d'entonnoir ou de cornet, dont neuf subsistent encore ; bien que ceux-ci soient actuellement tous plus ou moins écrasés, il serait facile de les rétablir dans leur état primitif. Chacun est constitué par une mince feuille d'or, taillée en forme d'éventail, qui a été repliée sur elle-même en façon de gaufre ou d'oublie. Avant de procéder à cet enroulemeut, l'ouvrier avait eu soin de fendre la pointe de la petite feuille d'or en éventail, et cette pointe ainsi fendue a servi à souder chaque cornet au bord supérieur du bandeau qu'elle vient enserrer entre ses deux moitiés. Les traces légères de la soudure de

ceux de ces cornets qui ont disparu se reconnaissent encore facilement sur ce bord supérieur du bandeau. La surface extérieure de ces petits cônes renversés est ornée de cercles linéaires en relief, alternant avec d'autres cercles formés d'un quadruple rang d'un très fin grènetis.

« Les extrémités des bandeaux étaient munies d'anneaux d'or minces et plats, décorés de deux rainures sur leur face supérieure et soudés *par dessous* à la plaque d'or, *par devant* à une bandelette d'or également aplatie et décorée de trois rainures, qui a été spécialement disposée aux extrémités des bandeaux pour fixer lesdits anneaux. Ceux-ci devaient certainement servir au passage des cordons ou liens destinés à maintenir les bandeaux à leur place d'ornement. Il ne subsiste actuellement que trois de ces anneaux, les deux de l'extrémité de gauche du grand bandeau, et celui de l'extrémité droite d'un des petits bandeaux.

« Les nombreux petits sujets estampés sur ces plaques d'or présentent le plus vif intérêt. Ils consistent en une série de figures de cavaliers d'un type fort étrange alternant avec des piétons. Bien que nous ne possédions que des fragments de ces bandeaux, il semble que cette alternance se répète presque constamment sur toute l'étendue des plaques, pas d'une façon absolue cependant, puisqu'en un point du registre supérieur du grand bandeau, on aperçoit nettement deux figures de piétons qui se suivent.

« Les cavaliers et leurs chevaux, d'un dessin très primitif, présentent un aspect à la fois barbare et original tout à fait caractéristique. La crinière des chevaux, très régulièrement indiquée, droite et coupée assez ras sur le cou, retombe sur le sommet de la tête

en mèches plus longues et hérissées; la tête énorme, presque monstrueuse, fort grossièrement dessinée, se termine par une sorte de gueule ouverte qui ressemble aussi bien à celle d'un serpent ou à un bec d'oiseau qu'à un museau de cheval ; les oreilles, très considérables, sont parfois bien nettement indiquées. Nulle part, je n'ai rien vu qui rappelle le dessin de cette tête de cheval. La queue, à laquelle l'artiste inhabile a donné une grande importance, ne saurait être mieux comparée qu'à un millepieds ou à une scolopendre ; les traits dessinant les poils se détachent à angle droit de la racine et s'en écartent parallèlement les uns aux autres; ceux de la portion inférieure semblent terminés chacun par un renflement. Les jambes sont raides, d'un dessin presque enfantin, très disgracieux; le pâturon est assez fortement indiqué. La croupe, très volumineuse, fait saillie.

« Les cavaliers, probablement vêtus d'un vêtement collant, élèvent les deux bras, brandissant de la main gauche ce qui semble un petit bouclier rond avec *umbo* et rebord en relief, et de la droite une courte épée à pommeau circulaire. Trois seulement (dont un sur le fragment non reproduit), en place d'épée, portent une flèche à grosse pointe, et ceux-là, de la main gauche, tiennent non plus un bouclier, mais un petit objet assez indistinct qui pourrait bien être un arc de dimensions très réduites. La même main gauche de chaque cavalier tient la bride tendue, bride représentée par un filet unique qui vient s'attacher à un mors rudimentaire dont on n'aperçoit que l'anneau sous la mâchoire inférieure du cheval. Il subsiste en tout dix cavaliers plus ou moins complets. Leur coiffure, bien visible surtout sur le dernier cavalier de

droite du petit bandeau, est hérissée et grossièrement indiquée par quelques traits radiés qui figurent des plumes ou des mèches de cheveux raidies par la torsion.

« Les piétons, tant ceux qui figurent en entier que ceux dont on n'aperçoit que des fragments, sont au nombre de seize (dont deux sur le fragment non reproduit). Ils semblent porter le même justaucorps collant des cavaliers, d'autant qu'un objet paraissant bien être une ceinture probablement en métal, très visible sur quelques-uns, leur enserre la taille. On distingue fort bien cette ceinture, munie d'un côté d'une sorte de croisette, de l'autre d'un large anneau. Ces piétons présentent deux types bien différents : les uns (des chefs ?), outre qu'ils portent la ceinture signalée plus haut, brandissent de la main gauche le même bouclier rond que les cavaliers, et de la droite tantôt le coutelas ou courte épée à pommeau circulaire, tantôt deux lances (1) ; enfin, ils portent une coiffure d'une extrême étrangeté, consistant en une triple et vaste aigrette, représentant probablement trois grandes plumes d'oiseau ; — les autres (des serviteurs?), la taille prise dans une ceinture consistant en un simple anneau, portent, chose curieuse, de chaque main et à bras tendus, un vase immense, certainement de métal, à vaste base, à panse considérable, muni d'une anse mobile dont les extrémités recourbées et renflées roulent dans deux grands anneaux fixés aux côtés de l'ouverture. Ces piétons, porteurs de vases, figurent seulement sur le grand bandeau et sur le fragment non

(1) Les piétons, porteurs de lances, sont au nombre de trois (dont un sur le fragment non reproduit).

reproduit sur la planche III ; ils ne portent point la triple aigrette étrange des piétons armés, ni même la coiffure hérissée des cavaliers ; enfin, détail très extraordinaire, leur tête, sommairement indiquée, semble munie d'un appendice en forme de gros bec d'oiseau.

« Au devant d'un des cavaliers du plus petit fragment reproduit sur la planche III, l'artiste a figuré un poulain.

« Ce n'est pas tout encore. Sur le second plan et comme derrière cette première série de figures, des raies parallèles et fort régulières de grènetis représentent les eaux d'un lac, d'un fleuve ou plutôt de quelque grand marais. Entre les eaux nagent, de droite à gauche, des poissons petits ou gros, de forme allongée, tous de même espèce. Enfin, des oiseaux, de taille diverse, mais tous aussi de même espèce, échassiers à long bec, habitants des plages et des rives marécageuses, à la courte queue en éventail, pêchent dans ces eaux et tiennent pour la plupart dans le bec un poisson qu'ils viennent de happer (1). Près d'un des vases de chaque paire, un de ces oiseaux tient au bec un poisson suspendu par la queue, qu'il semble vouloir y déposer.

« Sur un des moindres fragments, on aperçoit encore un petit animal dans l'action de plonger ; on le prendrait, au premier abord, pour une grenouille, mais c'est bien certainement une tortue.

« A l'extrémité intacte du grand bandeau, entre la bandelette qui maintient les deux anneaux d'attache et la première figure de chaque registre, l'artiste a placé un ornement en forme de grosse tresse dont

(1) Seraient-ce peut-être des oiseaux dressés à la pêche ?

chaque torsade encadre un point ou tête de clou; cet ornement, d'un type bien connu, figure sur beaucoup de bijoux et parures d'or d'époque ancienne.

« A l'extrémité également intacte de l'un des petits fragments, à la suite d'un guerrier tenant deux lances, figure un motif d'ornement, difficile à reconstituer, et qui semble consister en une série de cercles inscrivant un point central, cercles réunis les uns aux autres par de petites lignes courbes,

« En l'absence complète de renseignements précis sur les circonstances de la trouvaille de ces précieux fragments qui me paraissent jusqu'ici uniques en leur genre, en l'absence surtout de tout point très sérieux de comparaison, il me paraît impossible actuellement, il serait, en tous cas, souverainement imprudent d'émettre une opinion sur l'origine et l'âge véritables de ces monuments. Sommes-nous en présence d'un produit de l'art ibérique primitif, ou tout au contraire de quelque objet de provenance étrangère, phénicienne par exemple? C'est ce qu'il ne me semble pas permis de décider pour l'instant.

« J'ai fait quelques recherches pour établir des points de comparaison. Je ne suis arrivé qu'à de fort minces résultats.

« La disposition des figures, suivant des registres superposés, n'est pas un indice suffisant, puisqu'on retrouve ce détail sur une foule de productions de l'art oriental et de l'art grec archaïque.

« Sur les curieux et très grands vases d'époque ancienne, retrouvés au Céramique, dont de nombreux et importants fragments ont été dernièrement acquis par le Louvre, figurent des processions d'hommes et de chevaux présentant certaines analogies lointaines avec ceux des plaques de Cacérès.

« La seconde livraison de l'*Archæologische Zeitung* de 1884 contient un article de M. Furtwængler sur diverses parures d'or d'époque archaïque, retrouvées en Grèce. Parmi celles-ci, deux bandeaux d'or jaune, dont l'un, retrouvé à Corinthe dans un tombeau, appartient au Musée de Berlin, l'autre, provenant d'Athènes, à celui de Copenhague, présentent des séries de piétons et de cavaliers, travaillés au repoussé, qui offrent quelques très curieux traits de ressemblance avec ceux de nos plaques espagnoles.

« Sur certaines coupes phéniciennes, entr'autres sur celles publiées par M. A. de Longpérier, dans le *Musée Napoléon III*, la queue des chevaux est traitée de la manière que j'ai décrite plus haut.

« J'avais espéré trouver des points de comparaison dans l'examen soit de divers objets d'origine étrusque, soit de ceux retrouvés dans les tombes de Hallstatt, publiés par M. de Sacken. Je n'ai pas eu de peine à me convaincre qu'il n'en serait rien. Il n'en est pas tout à fait de même de certains objets provenant des nécropoles de Watsch et Sanct-Margarethen en Carniole, publiés par M. F. de Hochstetter (1).

« Les petites plaques d'or estampées, retrouvées à diverses époques en Sardaigne et en Sicile, ne rappellent que de bien loin les bandeaux de Cacérès.

« On ne peut non plus tirer aucun indice déterminant de la forme des poissons ou des oiseaux échassiers représentés sur les bandeaux.

« Je termine par les seuls monuments qui présentent

(1) Voyez, entr'autres, les situles et fragments de situles reproduits, d'après lui. par M. S. Reinach, sur la planche XXIII de la *Revue Archéologique* de 1883.

avec nos plaques quelques rapports vraiment frappants, rapports qui m'ont été signalés par M. S. Reinach ; je veux parler de certains bas-reliefs rupestres attribués aux Libyens. » Je suis plus que jamais d'avis, m'écrit M. Reinach, que vos plaques d'or sont un monument unique en leur genre, de l'art des Libyens, Ibères, Tamahou, Machouacha, c'est-à-dire de l'art des populations primitives qui, à une époque très reculée, ont peuplé l'Espagne et la Barbarie, Remarquez que les hommes de vos plaques n'ont point de casques, mais des plumes divergentes plantées sur le sommet de la tête, et comparez-les avec le guerrier du bas-relief rupestre de Moghar-el-Tahtania, figuré page 491 de la *Province romaine d'Afrique*, de Tissot, et aussi avec le chef libyen à la tête ornée de deux grandes plumes divergentes, représenté dans une peinture égyptienne reproduite par Rosellini (1). Comparez encore le bouclier de la stèle d'Abizar (2) aux petits boucliers de vos plaques, l'oiseau placé auprès du cheval de cette stèle à ceux qui sont représentés sur vos bandeaux. Le monument de Karnak (3) énumère parmi les objets enlevés par les Égyptiens aux Machouacha, tribu libyenne, *de l'or*, des coutelas en bronze (vos guerriers en portent), des arcs (vos cavaliers en portent peut-être) et des *vases de bronze* (vos plaques en sont couvertes). L'inscription de Médinet Abou, énumérant les trophées conquis sur les Machouacha par Ramsès III, cite 115 coutelas en bronze de 5 coudées, des carquois, des javelots (trois de vos

(1) *Monum. storici*, pl. CLX.

(2) Tissot, *Province romaine d'Afrique*, p. 492.

(3) Rougé, *Rev. Archéol.*, 1867.





BANDEAUX D'OR ESTAMPÉS

Trouvés près de Cacerès (Espagne)

guerriers portent à la main une paire de javelots). Voyez aussi les trois javelots que porte le guerrier de la stèle d'Abizar. Hérodote (IV, 175) constate les particularités dans l'arrangement de la chevelure particulières aux Libyens. Voyez pour tout cela Tissot, *Province romaine d'Afrique*, p. 437 et suiv. »

« Tout en me gardant de conclure, j'ai cru devoir reproduire cette lettre de M. S. Reinach. Les analogies qu'il signale à notre attention sont frappantes. Le lieu de la découverte de ces plaques étant l'Espagne méridionale, il est, en effet, bien permis de se demander s'il ne conviendrait pas de rapprocher ces précieux monuments d'aspect si archaïque des œuvres les plus anciennes des races qui ont peuplé la péninsule ibérique. Certes, nous ne connaissons aucun monument de ces races, trouvé en Espagne même, mais nous possédons les dessins rupestres des Libyens, et ces dessins présentent certainement avec les plaques de Cacérès quelques curieuses analogies. »

M. Schlumberger ayant bien voulu, dernièrement, nous faire hommage de quelques-unes de ses savantes publications, nous remarquâmes particulièrement celle relative aux bandeaux d'or de Cacérès, qui excita d'autant plus vivement notre curiosité, que nous avons toujours porté un très grand intérêt aux antiquités ibériennes. Ces plaques nous rappelèrent des types que nous avions déjà vus et qui nous parurent offrir une certaine analogie avec les bandeaux du Musée du Louvre.

Nous fîmes part de nos observations à M. Schlumberger, qui les accueillit favorablement et nous engagea à les publier.

C'est donc pour répondre à son invitation que nous reproduisons ici, en les développant, les réflexions que nous lui avions soumises.

Nous ajouterons que, depuis, nous avons lu le bel ouvrage de M. Cartailhac sur les *Ages Préhistoriques de l'Espagne et du Portugal* (1), dans lequel se trouvent reproduits les bandeaux de Cacérès, accompagnés d'un extrait de la note de M. Schlumberger. M. Cartailhac fait suivre cet extrait des remarques suivantes :

« L'ornement en forme de tresse qu'on voit aux « extrémités des bandes est le même que celui de cer- « tains objets des Citanias.

« Enfin, à l'extrémité intacte du dernier petit ban- « deau figure, comme motif d'ornement, une série « de cercles alternant avec des têtes humaines, mé- « connues par M. Schlumberger, qui ne sont pas sans « quelques analogies avec celles qu'offre un fourreau « d'épée gauloise de la Marne et avec d'autres du même « temps. »

Notre première réflexion porte sur le dessin des chevaux, sur le style des crinières et des queues, que l'auteur compare justement à des millepieds ou à des scolopendres, sur les têtes se terminant en manière de becs d'oiseaux ou en gueules de serpents, sur la raideur des jambes, etc.

M. Schlumberger n'a rien vu nulle part, dit-il, qui rappelle le dessin de cette tête de cheval. Quant à la queue des chevaux, il l'a trouvée traitée de la même manière sur certaines coupes phéniciennes, entre

(1) Émile Cartailhac. — *Les Ages Préhistoriques de l'Espagne et du Portugal.* Paris, Ch. Reinwald, 1886, in-8°.

autres sur une de celles publiées par A. de Longpérier, dans le *Musée Napoléon III*.

Nous citerons comme point de comparaison les chevaux qui figurent sur les monnaies des Élusates dont nous reproduisons ici quelques types que nous avons décrits dans le *Trésor de Laujuzan* (1).



Sur ces pièces, on voit un cheval ailé, grossièrement fait ; les jambes sont raides, mais bouletées aux jarrets et aux pieds ; la queue et la crinière rappellent complètement celles des bandeaux de Cacérès, formées de même par des poils hérissés et écartés. La bouche, loin d'être en gueule de serpent, est carrée.

(1) Émile Taillebois. — Le *Trésor de Laujuzan* (*Gers*). 980 deniers des Élusates (*Bulletin de la Société de Borda*, 4e tr. 1882. Dax, J. Justère).

Or, ces monnaies appartiennent aux Élusates, peuple de race ibérienne qui habitait Élusa, en Novempopulanie (actuellement Éauze = Gers). Ayant une origine commune avec les Ibères d'Espagne, chez lesquels les bandeaux d'or ont été trouvés, précieusement renfermés sans doute dans une sépulture d'époque très archaïque, les Élusates ont maintenu sur leurs monnaies cette façon primitive de représenter la queue et la crinière de leurs chevaux, façon qui semble dénoter une influence phénicienne.

En effet, nous retrouvons cette même facture sur diverses coupes phéniciennes décrites par MM. Perrot et Chipiez (1) : sur la coupe de Préneste (fig. 543) ; sur le plat d'argent de Cœré (fig. 544) ; sur la patère d'Amathonte (fig. 547) ; sur la patère de Dali (fig. 548) ; sur la tasse d'argent de Cœré (fig. 549 et 551). Mais en observant toutefois que tous ces objets sont d'un art beaucoup plus avancé et plus fini que les bandeaux de Cacérès, et par conséquent doivent appartenir à une époque postérieure.

M. Schliemann a trouvé à Tirynthe quelques vases en terre dont le style offre aussi une certaine analogie avec le dessin des chevaux de Cacérès (2). La fig. 20 nous montre un cheval très archaïque de formes, avec la queue terminée en scolopendre. La planche XIV reproduit un cheval à crinière divisée en mèches tordues, avec la bouche carrée et les yeux faits de deux cercles, comme sur les deniers des Élusates. La planche XV

(1) Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, t. III. Phénicie — Chypre. Paris, Hachette, 1885, in-8°.

(2) Henri Schliemann. — *Tirynthe*. Paris, C. Reinwald, 1885, in-8°.

reproduit une crinière semblable. La planche XVI donne une queue de cheval comme celle de la fig. 20.

Dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (1), on trouve, sous les n°s 248, 249, 250, 271, 272, etc., des monnaies d'argent attribuées aux Sequani (Trésor de La Villeneuve-le-Roi — Haute-Marne), dont le revers représente un cheval à crinière hérissée comme celles qui nous occupent.

Les vases de Tirynthe ne sont sans doute pas phéniciens, mais grecs ; nous y voyons donc simplement une influence phénicienne.

De même les monnaies des Sequani ont pu, comme d'autres pièces gauloises, subir une influence ibérienne, et cela d'autant plus facilement que les Ibères s'étant établis, à une époque fort reculée, dans tout le midi de la Gaule, ont été en contact avec une grande partie des peuplades celtiques.

L'ouvrage de M. Hucher (2) reproduit un grand nombre de monnaies gauloises portant au revers un cheval dont la bouche affecte plus ou moins la forme de bec d'oiseau ou de gueule de serpent et se rapproche par conséquent de celle des chevaux figurés sur les plaques de Cacérès.

Nous citerons particulièrement les monnaies suivantes : pl. VIII, n°s 1 et 2 (statères des Osismiens) ; pl. XII, n° 1 (médaille de Divitiacus) ; et dans la 2e partie, les n°s 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 16 (appartenant

(1) *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, Époque celtique, publié par la Commission de Topographie des Gaules, t. II. Paris, Imprimerie Nationale, 1878, in-f^{o}.

(2) Eugène Hucher. — *L'Art gaulois*. Le Mans, Monnoyer, 1868, 2 vol. in-4°.

aux Calètes); 17 (aux Pictons); 74 (aux Aulerces Eburovices); 79 (aux Parisii); 203 (environs d'Avignon), etc., etc.

Les peuples ibères qui habitaient l'Aquitaine ont dû servir de trait d'union entre leurs frères d'Espagne et les populations celtes, et c'est par eux, sans doute, que certaines influences venues de l'autre côté des Pyrénées ont pu se propager en Gaule.

Si des chevaux nos regards se portent sur les hommes, cavaliers ou piétons, nous trouvons une quantité de monnaies celtibériennes qui reproduisent des types identiques ou tout au moins presque pareils. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ouvrage de M. Heiss (1) pour s'apercevoir que la plupart des cavaliers qui figurent sur les monnaies ibériennes ont une parenté avec ceux de Cacérès. Nous citerons plus particulièrement (en suivant la classification de M. Heiss) les monnaies de : Calagurris (pl. XIV), Ontzan (pl. XX), Belsinum (pl. XX et XXI), Bursao (pl. XXI), Turiaso (pl. XXII), Tufia, Segisamon, Buruesca, Belia (pl. XXX), Aregrad, Olbega (pl. XXXI), Arsa, Atania, Oliba, Lantza (pl. XXXII), Tuniau (pl. XLI), Olontigi (pl. LVIII), etc.

Tous ont un vêtement collant; il est vrai que la plupart ont une sorte de jupe terminant le justaucorps. Un grand nombre sont nu-tête ou portent une coiffure collante comme plusieurs de nos cavaliers et piétons; tels sont les cavaliers que l'on remarque sur les monnaies de Ontzan, Belsinum, Bursao, Turiaso, Segisamon, Buruesca, Belia, etc. Quelques-uns même

(1) Aloïss Heiss. — *Description générale des Monnaies antiques de l'Espagne*. Paris, Imprimerie Nationale, 1870, in-4°.

ont cette tête semblant se terminer en bec d'oiseau dont parle M. Schlumberger (Ontzan, Belsinum, Atania). Pour nous, comme pour M. Cartailhac, c'est un simple effet de barbe se terminant en pointe, forme très usitée chez les peuples sémitiques et que nous retrouvons fréquemment sur les têtes des monnaies ibériennes.

Quant aux trois plumes que portent sur la tête certains cavaliers et piétons de Cacérès, M. Schlumberger s'est demandé si ce ne seraient pas des mèches de cheveux tordues. Nous ne le croyons pas et nous admettons moins encore que ce soient des épingles, comme M. Cartailhac le propose avec un point d'interrogation. Ce sont bien des plumes dont les barbes se détachent tout le long de la tige.

Or, ces trois plumes, nous les retrouvons sur la tête du dieu Cabire qui figure sur toutes les monnaies des îles Baléares, et c'est encore là un souvenir punique.

Parmi les représentations de bonshommes du genre de ceux qui nous occupent, nous citerons celle que l'on voit par un cylindre phénicien en stéatite de la collection de Cesnola (pl. XIII), reproduit par Perrot et Chipiez, sous le n° 430, dans leur ouvrage sur l'*Histoire de l'Art en Phénicie*. On y trouve des figures aussi naïves, aussi enfantines et des reproductions d'animaux aussi primitifs que ceux qui sont disséminés par les bandeaux. Deux autres cylindres de Salamine (fig. 429 et 432 du même ouvrage) donnent encore des types analogues.

Schliemann a publié, dans ses fouilles de Mycènes (1),

(1) Henri Schliemann. — *Mycènes*. Paris, Hachette, 1879, in-8°.

une gemme lentoïde en agate, ornée d'intailles, trouvée sur l'emplacement de Phœniké, dans la plaine d'Argos. Cette gemme reproduit deux personnages d'un dessin archaïque que Schliemann qualifie d'idoles phéniciennes, et dont nous voyons encore les types similaires dans ses fouilles de Tirynthe (1), sur des vases en terre reproduits sous la fig. 20 et dans les pl. XIV, XV. XVII et XVIII.

Enfin, signalons le bas-relief de Linarès, en Andalousie, représentant neuf mineurs ibères en tenue de travail. Sans vouloir les comparer aux personnages de Cacérès, l'ensemble de leur physionomie et la coiffure nous rappellent un grand nombre de types des monnaies ibériennes. Mais cette sculpture appartient évidemment à une époque bien postérieure à celle des bandeaux de Cacérès (2).

Nous allons examiner ensuite les armes des guerriers de Cacérès. M. Schlumberger reconnaît dans la main gauche des cavaliers et de certains piétons un bouclier rond avec *umbo*, et parfois un arc, et dans la droite, tantôt une courte épée à pommeau circulaire, tantôt une flèche à grosse pointe, quelquefois même deux lances.

Cette courte épée, nous la voyons sur les monnaies ibériennes; les cavaliers la tiennent levée ou la brandissent (3) sur les monnaies d'Ontzan (pl. XX) et de Belsinum (pl. XX et XXI). Quelquefois elle est courbée en arrière, comme sur les monnaies de Turiaso (pl.

(1) Henri Schliemann. — *Tirynthe.* Paris, C. Reinwald, 1885, in-8°.

(2) A. Daubrée. Bas-relief trouvé à Linarès (Espagne]. *Revue Archéologique*, 1er semestre 1882.

(3) Voir Heiss, *Monnaies antiques de l'Espagne.*

XXII), d'Aregrad. d'Olbega (pl. XXXI), d'Atania, de Lantza (pl. XXXII).

Sur les bandeaux estampés, nous remarquons deux ou trois cavaliers portant une arme ayant cette forme 7|. Or, nous retrouvons cette arme sur les monnaies d'Arsa et d'Oliba, deux villes des Verones, peuple ibérien habitant la Tarraconaise. C'est le seul peuple chez lequel on la rencontre. Le cavalier la tient de la main droite, prête à être lancée, comme une arme de jet. Boudard (1) a considéré cette arme comme un *makhila* dont paraît dérivé le makhila actuel des Basques, et nous l'avons répété après lui (2), mais nous reconnaissons facilement aujourd'hui qu'il n'y a aucun rapport entre les deux armes.

La forme de l'objet que tiennent ces cavaliers nous paraît exactement pareille à celle de l'arme de jet des Verones d'Arsa et d'Oliba.

Nous n'avons rien de nouveau à dire sur les singuliers vases qui sont figurés sur les plaques, et nous terminerons nos observations en insistant sur les nombreuses analogies qui existent entre ce curieux objet d'art et les types ibériens que nous connaissons. Si nous tenons compte de toutes ces analogies et du lieu où les bandeaux ont été trouvés, on devra être persuadé avec MM. Schlumberger et Reinach, que ces plaques appartiennent à l'art ibérique et sont, suivant toute probabilité, l'objet le plus archaïque qui soit connu, provenant de cette civilisation.

(1) A. Boudard. *Essai sur la Numismatique ibérienne.* Paris, A. Leleux, 1859, in-8°.

(2) Émile Taillebois, Le *Trésor de Barcus* (*Bulletin de la Société de Borda.* Dax, J. Justère, 1879).

L'Espagne doit contenir bien d'autres bijoux ou objets d'art, bien d'autres monuments pouvant nous renseigner sur ce peuple mystérieux, sur ses usages, sa langue, ses origines. On ne s'est sans doute pas assez occupé de les rechercher, de les recueillir, de les publier. C'est à nos savants collègues d'Espagne que ce devoir incombe, et les encouragements de l'Académie royale de l'Histoire ne leur manqueront pas.

Nous vivons à une époque de science et de progrès intellectuel où l'archéologie est en honneur et se vulgarise. Nous espérons donc apprendre bientôt que les musées espagnols se remplissent de spécimens de l'antique civilisation ibérienne.

Émile Taillebois.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Le comité permanent de la Société française d'Archéologie a admis, dans sa séance du 30 octobre 1890, comme membres de cette compagnie :

MM. L. Becquet, greffier de la justice de paix, à Routot (Eure), présenté par MM. Louis Léger et de Marsy ;

Louis de Sarran d'Allard, membre de plusieurs sociétés savantes, à La Nougarède (Gard), présenté par MM. Bruguier-Roure et le vicomte de Rochemonteix.

Dans la séance du 28 novembre 1890 :

MM. l'abbé Clément, curé de Tourgéville (Calvados), présenté par M. L. de Glanville ;

Emile Payard, directeur des Cristalleries de Baccarat (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. le comte de Marsy ;

Et à titre de membre étranger, M. l'abbé Cascavilla, professeur au Grand Séminaire de Palerme, présenté par MM. L. de Glanville et de Marsy.

Dans la séance du 26 décembre 1890 :

MM. le docteur Vincent, correspondant de l'Académie de Reims, à Vouziers (Ardennes), présenté par MM. H. Jadart et Ch. Givelet ;

Vital, maire de Chassiers (Ardèche), présenté par MM. Edmond et Prosper Falgairolle.

Dans la séance du 30 janvier 1891 :

MM. le comte d'Inghuem, à La Renaudie (Dordogne) ;

L'abbé Marsaux, chanoine honoraire, curé-doyen de Chambly (Oise) ;

Le comte Bertrand de Toulouse-Lautrec, au château de Rabastens-du-Tarn (Tarn).

M. Gustave LEVAVASSEUR a été nommé directeur de la Société des Antiquaires de Normandie pour l'année 1891.

M. Alexandre BONVARLET a été élu correspondant de l'Académie royale flamande de Gand.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé la troisième médaille du concours des Antiquités nationales à M. J. BERTHELÉ, pour ses *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, et une mention honorable à notre regretté confrère Harold DE FONTENAY, pour l'ouvrage publié en collaboration avec M. de Charmasse, *Autun et ses Monuments.* Une somme de 600 francs a été attribuée à M. Alcius LEDIEU, pour l'ensemble de ses travaux sur la Picardie.

M. LEVÉ, vice-président du tribunal civil d'Avesnes, a été nommé chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne.

M. DE LA SICOTIÈRE a été réélu sènateur de l'Orne.

MM. J. BERTHELÉ et Georges DE DUBOR ont été nommés officiers d'Académie, par arrêté du 9 janvier.

M le baron J. DE BAYE a été élu correspondant de l'Acadèmie des Sciences de Lisbonne.

La Société a perdu, dans les derniers mois, plusieurs de ses membres dont nous rappellerons ici les noms:

M. Georges BOUET, membre du Comité permanent, dont M. Eug. de Beaurepaire a retracé la vie si laborieuse et si bien remplie, dans ce Bulletin (p. 424).

M. LOISEL, de La Rivière-Thibouville, qui a été l'objet d'une notice biographique due à la plume de M. l'abbé Porée, insérée dans les comptes-rendus du Congrès archéologique d'Evreux.

A ces noms nous ajouterons celui de M. Julien-Marie

Durand, décédé à Mortagne (Orne), dans sa 79e année, le 20 octobre 1890, et qui avait fréquemment collaboré au *Bulletin Monumental.* Peu de personnes connaissaient mieux que lui le moyen âge grec et byzantin et ses études, publiées dans les *Annales archéologiques*, avaient été fort remarquées.

M. Henry du Boucher, premier président et fondateur de la Société de Borda, à Dax, vient de décéder à l'âge de 55 ans; ancien officier de cavalerie, obligé, bien jeune encore, de donner sa démission pour des raisons de santé, il consacra ses loisirs et son intelligence à l'étude des sciences et particulièrement de l'archéologie et de la géologie.

C'est à lui que l'on doit la fondation de la Société de Borda, cette jeune et vaillante Société, qui a stimulé dans le Sud-Ouest le goût des recherches historiques et archéologiques et des études géologiques. La création du Musée de Borda, dont la Société française d'Archéologie a pu apprécier l'importance, lors du Congrès de Dax, en 1888, fut la conséquence et le but principal de la Société de Borda.

C'est encore à M. du Boucher que l'on doit l'idée du premier Congrès scientifique de Dax, en 1882, organisé par la Société de Borda.

M. du Boucher est l'auteur de nombreux travaux dont un certain nombre traitent de l'anthropologie et de l'archéologie préhistorique.

Sa dernière pensée a été pour la Société et le Musée dont il était l'un des principaux fondateurs, car il a légué à la ville de Dax, pour être déposées au Musée de Borda, ses magnifiques collections préhistoriques. Excellent exemple à suivre que l'on ne saurait trop recommander aux collectionneurs.

E. Taillebois.

BIBLIOGRAPHIE

Traité d'Iconographie chrétienne, par Mgr X. *Barbier de Montault*, prélat de la maison de Sa Sainteté. Orné de 39 planches comprenant 394 dessins par M. Henri *Nodet*, architecte. Paris, L. Vivès, libraire-éditeur, 13, rue Delambre, 1890. 2 vol. in-8, 410 et 513 p.

En quelques lignes adressées aux lecteurs, Mgr Barbier de Montault définit l'iconographie, la *description des images*, science qui a ses règles et ses principes.

« L'iconographie chrétienne, ajoute-t-il, a été pour ainsi dire créée de toutes pièces par Didron qui en a surtout développé les principes et montré les applications diverses dons sa belle et utile collection des *Annales archéologiques*. Je suis fier de me dire ici son élève et son collaborateur... »

« Il ne suffisait pas de décrire, il faut aussi fournir la raison d'être des divers motifs iconographiques, pour satisfaire l'intelligence du lecteur. Aussi la question ardue du symbolisme n'a-t-elle pas été négligée. Chaque fois, je fais connaître les monuments qui sont les plus célèbres ou qui peuvent être considérés comme types dans la question. »

« L'iconographie a varié suivant les époques. J'en distingue trois : l'ère latine, le moyen âge et les temps modernes. Chacune a ses idées propres, c'est une évolution qui s'essaie à l'origine, se transforme pour atteindre son apogée au XIIIe siècle et tombe ensuite dans la décadence. Je dirai à la fois le fort et le faible, ce qui est à louer et ce qui est à blâmer. »

Tel est le but de l'auteur, il nous reste à voir comment il l'a atteint. Partageant son sujet en 19 livres, subdivisés chacun en un grand nombre de chapitres et de paragraphes, il nous fait passer successivement en revue, après un ensemble de notions générales, le *Temps*, la *Nature*, l'*Homme*, les *Vertus* et les *Vices*, les *Triomphes*, les *Sacrements*, la *Science*, l'*Art* et le *Métier*, la *Société*, les *Anges* et les *Démons*, *Dieu*, l'*Ancien Testament*, le *Monde païen*, le *Christ*, la *sainte Vierge*, les *Apôtres*, les *Evangélistes* et les *Docteurs*, les *Saints*, et enfin les *Erreurs contre la foi catholique*.

Ce dont il faut tenir compte à l'auteur, c'est de son immense érudition et du grand nombre de monuments qu'il a observés et grâce auxquels il a pu multiplier les exemples — et faire de ce livre une véritable encyclopédie. Les caractéristiques des Saints, notamment, y forment un travail presque complet (t. II p. 292-440), le Christ y occupe plus de cent pages (id. p. 90-193).

D'autres matières nous semblent traitées d'une manière moins satisfaisante :

Ainsi le chapitre consacré à la *Danse macabre* (liv. IV, ch. XI) nous donne en trois lignes cette définition : « On nomme *danse macabre* ou *danse de Saint-Macaire*, à la suite d'une vision de ce solitaire de la Haute-Égypte, celle que mène la mort et où prennent part individuellement tous les états de la société. » Et, après avoir ajouté que les danses des morts commencent au XVe et finissent au XVIe siècle, l'auteur en cite comme les plus remarquables spécimens, celles de la Chaise-Dieu, du cimetière de de Dresde et du Pont-de-Lucerne, et, rappelant que ce sujet se retrouve fréquemment dans les Livres d'heures gothiques, il donne l'énumération des sujets figurés dans les *Officiana quotidiana*, de Thielman Kerver (1536), avec leurs légendes latines. — Il y avait, ce nous semble, sans dénigrer les danses des morts de Dresde et de Lucerne, à citer la composition si connue d'Holbein, au cloître de

Klingenthal, et celle du couvent des Dominicains de Bâle, dont quelques fragments subsistent encore au musée archéologique de cette ville.

Peut-être pourrait-on demander un peu plus de précision dans l'application des figures : ainsi, au n° 256, je lis *sainte Catherine*, *conduite devant une idole*, (ivoire de Tournay, XIVe s.) ; je vois bien l'idole posée sur un autel ou sur une table, à côté un personnage assis, barbu, mais sainte Catherine ?

Il est question (t. II, p. 77) de la grande vasque de Saint-Denis qui fut sculptée à la fin du *XIe siècle* et qui est maintenant à l'Ecole des Beaux-Arts ; et même page, quelques lignes plus bas, au type iconographique, je vois à l'occasion de la fig. 255, à propos de Pan, Neptune et Sylvain, vasque de Saint-Denis *XIIIe siècle*. Guilhermy et Courajod en fixent la date, d'après une inscription, entre 1197 et 1204.

Les planches de M. Nodet sont exécutées avec la grande netteté qu'apporte notre confrère dans tous ses travaux, mais il est fâcheux que des raisons d'économie sans doute n'aient pas permis d'introduire chacun de ces dessins à leur place dans le texte ou, tout ou moins, de donner au bas de chaque planche une légende explicative, indiquant les différents sujets et leurs références. Ainsi, quand on regarde par exemple les planches XI et XII, *vertus et vices*, *vices et pèlerins*, on se trouve en présence d'une suite de sujets qu'il est fort difficile de saisir à première vue et qui, souvent même, sont tellement pressés les uns contre les autres qu'il est presque impossible de les démêler. Un autre inconvénient aussi est la présence sur la même planche, sans distinction de dimensions, de sujets dans leur vraie grandeur, médailles ou sceaux, à côté de compositions colossales, telles que les statues de nos cathédrales.

Dans les ouvrages de ce genre, ce dont on se plaint trop souvent, c'est du manque de table ; on ne pourra adresser ce reproche à l'auteur, car il nous en donne deux, une pour

chaque volume, renfermant en partie les mêmes mots, ce qui oblige à un double travail. On trouve en effet, dans les deux, Aaron, Abbé, Abbesse, Abcès, Abeille, Abel, etc., rien que pour la première colonne.

Ce traité forme la première partie d'un cours d'archéologie religieuse que l'auteur voudrait voir suivi en cinq ans dans les grands séminaires et dont il annonce la seconde partie, le *symbolisme*, comme devant paraître très prochainement. Toutefois, nous regrettons de le voir n'admettre ce cours que parmi les matières facultatives et d'en faire seulement, en quelque sorte, une récréation en le plaçant le dimanche entre messe et vêpres, et en lui refusant une place dans les examens. Ce n'est pas, en laissant ce cours assez libre et assez peu sérieusement étudié, pour que, dans le cas où il ne serait pas achevé, la fin en soit considérée comme devoir de vacances, et en proposant, à titre d'encouragement de donner comme récompense d'une composition une médaille ou quelque ouvrage, qu'on arrivera à donner aux ecclésiastiques les saines traditions de l'archéologie qui, seules, leur permettront de s'attacher aux édifices du culte, de veiller à leur conservation et de ne pas y introduire ces restaurations fâcheuses et ce mobilier de mauvais goût que nous sommes trop souvent forcés de critiquer.

MARSY.

ŒUVRES COMPLÈTES DE MGR X. BARBIER DE MONTAULT, prélat de la maison de Sa Sainteté. Tome quatrième, Rome. IV. Le Droit papal. Paris, librairie Welter, 1891, 560 p.

Mgr Barbier de Montault poursuit la réimpression de ses différents travaux et les volumes se succèdent avec rapidité, bien que l'auteur fasse sans cesse des additions à ses études et que cette révision ne l'empêche pas de continuer d'autres publications. Sous ce titre, le *Droit papal*, il réunit dans ce volume cinq dissertations.

1° *Actes pontificaux*, étude diplomatique, faisant connaître la nature et les caractères spéciaux des différents écrits, encycliques, bulles, lettres, brefs, etc., émanés des souverains pontifes; 2° *Acquittement des messes*, question de droit canonique et de discipline ecclésiastique; 3° *Armoiries ecclésiastiques,* refonte d'un article, paru dans la *Revue de l'Art chrétien*, et exposant, d'après les textes et les exemples, les règles qui doivent présider à la composition des armoiries ecclésiastiques, leurs signes extérieurs, la place qu'elles doivent occuper, etc. ; l'auteur fournit à l'appui de ses opinions de nombreux exemples puisés dans ses nombreux séjours à Rome et consacre même aux livrées quelques pages; 4° l'*Autel privilégié,* exposé des données sur l'origine et l'usage de ce privilège, avec l'indication des principaux autels privilégiés; 5° *Basiliques mineures:* cette dissertation d'une centaine de pages présente surtout un intérêt en ce qu'elle fait connaître les basiliques mineures de la France, et qu'elle rappelle les circonstances de leur érection.

M.

De l'influence de l'Art des Goths en Occident. Communication faite au Congrès historique et archéologique de Liège (Août 1890), par le baron *J. de Baye*, délégué de la Société Nationale des Antiquaires de France. Grand in-4°. Paris, Nilsson, 1891.

Ce qui donne un nouvel et réel intérêt à cette récente édition du savant mémoire de M. le baron J. de Baye, ce sont les six planches qui l'accompagnent. Trois de ces planches contiennent une série de fibules à rayons. La diversité de leurs lieux d'origine suffit à établir que l'appellation de *Mérovingiennes* donnée à ces fibules est tout à fait impropre. Elles varient peu quant à leur forme et procèdent toutes d'un type commun. Celles de la planche I proviennent de France, de Belgique, d'Allemagne, de Bavière, de

sépultures burgondes, anglo-saxonnes, frankes, bavaroises, etc. Dans la seconde, en partie consacrée à la France et à la Hongrie, ce sont des fibules de sépultures wisigothiques et ostrogothiques qui se trouvent dans leur pays d'origine, au Muséum de Buda-Pesth, au musée de Rodez, à Herpes, près Jarnac, dans la collection Delamain ; puis des produits de sépultures longobardes d'Italie, de Florence et de Chiusi. La troisième planche nous montre six fibules à rayons, à peu près identiques aux précédentes et provenant de diverses sépultures gothiques de la Russie méridionale, du Caucase, de Kertch, de Nijna, etc.

La quatrième planche représente onze boucles d'oreilles formées d'un anneau circulaire ou ovale et muni d'un ornement polyèdre. Elles proviennent de sépultures frankes, vandales, burgondes, gothiques et wisigothiques fouillées aussi sur différents points de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Algérie et de la Russie, à Herpes (Charente), à Brochon (Côte-d'Or), à Worms, à Bône, en Milanais, à Kouban, à Komunta (Caucase) etc.

Même procédé de comparaison pour les boucles de ceinture auxquelles deux planches sont consacrées et qui tirent leur origine de France, d'Italie, de Hongrie, de Kertch et de Gourzoux (Crimée).

Il est facile de voir par la lecture du travail de M. de Baye et par la comparaison de ces différents bijoux, si méthodiquement mise en évidence, que l'art barbare, c'est-à-dire l'art frank, allemand, bourguignon, vandale, russe ancien, ont une origine commune, les Goths qui les rattachent à l'Orient. J. L.

Congrès archéologique de France, LVI[e] Session. Séances générales tenues a Évreux, Le Bec-Hellouin et Monfort-l'Amaury, en 1889, par la Société française d'Archéologie. — Paris, Alph. Picard ; Caen, H. Delesques, 1890, in-8° de LVI-459 p. (avec 68 pl. et fig.).

Le volume du Congrès d'Évreux figurera parmi les

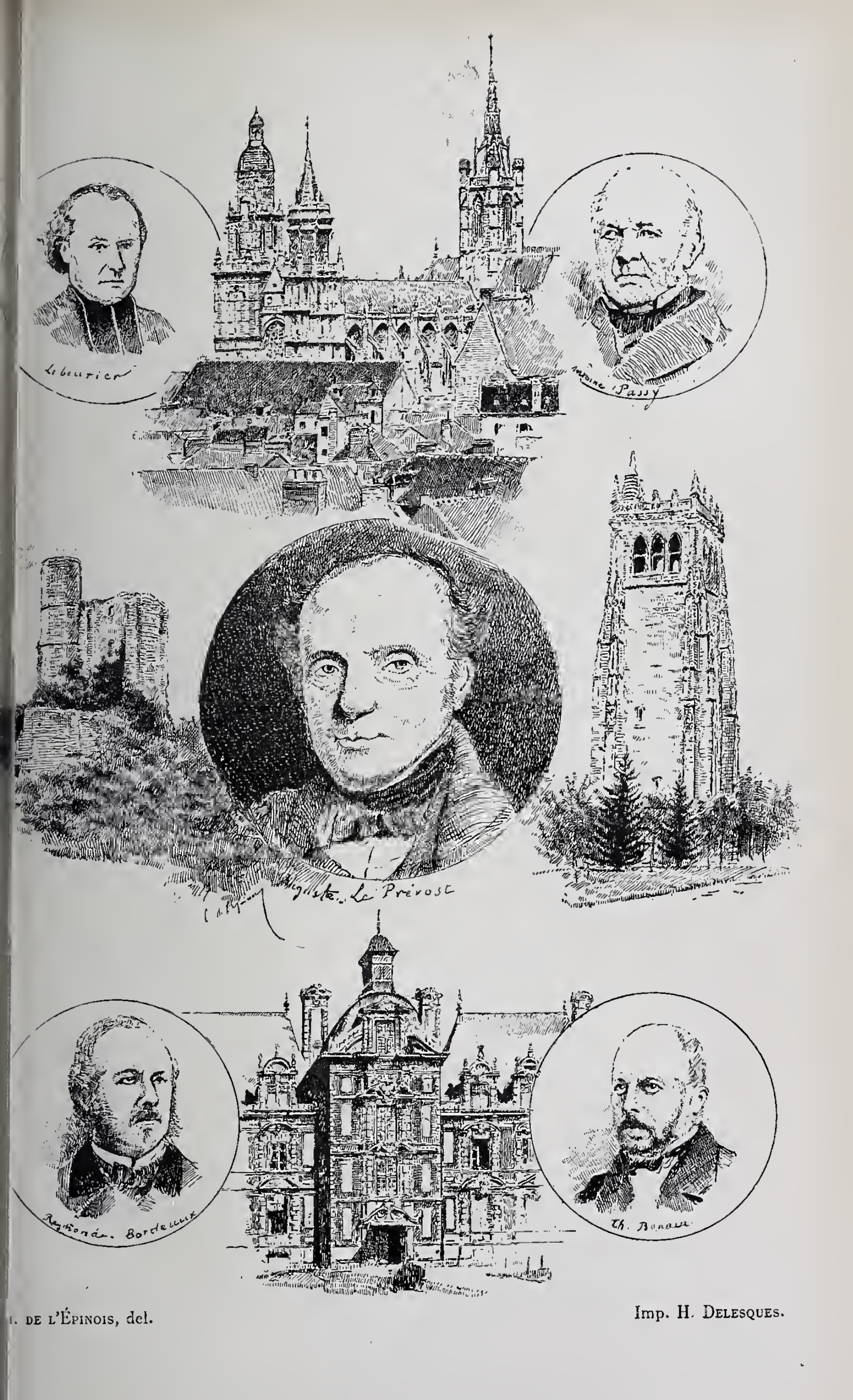
meilleurs de la collection des Congrès archéologiques de France. Il donne une nouvelle preuve que la Société française d'Archéologie est en bonnes mains et que son directeur, M. le comte de Marsy, continue habilement les traditions d'Arcisse de Caumont.

A la suite du compte-rendu des séances générales tenues à Évreux, au Bec-Hellouin, à Dreux et à Montfort-l'Amaury. et des excursions faites dans ces localités et leurs environs, viennent de nombreux et substantiels mémoires presque tous relatifs à la Normandie. Tous mériteraient une analyse étendue. La place me manque et je dois me borner à une sèche énumération.

Il convient de citer en première ligne un excellent travail de M. Louis Regnier : Les *Études historiques dans le département de l'Eure, de 1860 à 1889*. Cette revue des publications intéressant l'histoire locale et l'archéologie dans le département est aussi complète que possible, et le moindre article est signalé avec un soin minutieux. Les vues d'ensemble sont justes ; le style est ferme; la critique nette et franche. Quelques-uns pourront se plaindre d'être quelque peu malmenés : c'est affaire entre eux et M. Regnier, qui n'abuse pas de l'éloge banal, et qui, en cela, a pleinement raison.

L'époque préhistorique n'a fourni qu'un seul mémoire, mais il est bon. C'est le *Tombeau préhistorique de Cocherel*, par M. Ed. Ferray, dans lequel l'auteur étudie d'une manière définitive une sépulture dont les fouilles, exécutées méthodiquement dès 1685, furent le point de départ d'une science que nul ne soupçonnait alors et qui ne devait prendre corps qu'avec les travaux de Boucher de Perthes.

A côté de recherches sur quelques sujets étrangers à notre province, je signalerai, pour les périodes gauloise et gallo-romaine, les *Découvertes de monuments de l'époque gallo-romaine*, par M. l'abbé Porée, qui expose les trouvailles faites au Plessis-Grohan, à Ferrière-Haut-Clocher, dans l'ancien cimetière d'Évreux, à Harcourt et à Saint-



. DE L'ÉPINOIS, del. Imp. H. DELESQUES.

Quentin-des-Iles, ainsi que les *Époques gauloise et gallo-romaine dans l'arrondissement des Andelys*, par M. Léon Coutil, note substantielle où l'on trouve surtout des détails sur les anciennes voies de cette contrée.

Les études médiévistes sont représentées par un savant article, l'*Art gothique*, rédigé par M. A. Saint-Paul, d'après l'ouvrage récent de M. L. Gonse. Puis viennent une série de monographies dues à la plume infatigable de M. l'abbé Porée qui traite avec une érudition sûre et une critique judicieuse les sujets les plus variés : Les *Sépultures des Évêques d'Évreux* ; le *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Taurin* ; le *Trésor de Saint-Nicolas de Verneuil* et les *Calices d'étain*. M. le marquis de Fayolle, dans *Le Breuil-Benoît et les collections de M. le comte de Reiset*, décrit en artiste la vieille demeure monacale et passe en revue une innombrable série de précieux objets d'art de toute âge et de toute provenance. Enfin, les notes de M. le comte de Marsy sur le déclassement des remparts d'Aigues-Mortes ; de M. B. Ledain, sur l'église de Saint-Taurin d'Évreux ; de M. le comte A. de Dion sur l'abbaye des Vaux-de-Cernay et sur les Poulies, à Montfort-l'Amaury, fournissent des renseignements non sans importance sur d'intéressants monuments.

Pour la Renaissance et les temps modernes, les mémoires ne sont pas moins nombreux. M. le marquis d'Alvimare de Feuquières décrit les fonts baptismaux de l'église de Saint-Georges-sur-Eure ; M. l'abbé Bouillet nous conduit au magnifique château de Beaumesnil et M. Lorin nous fait assister à une brillante soirée à Rambouillet, en 1636, où la *Sophonisbe* de Mairet a pour interprètes le colonel Arnault, ses frères, Julie d'Angennes, Marie de Balzac et autres acteurs des plus qualifiés. M. Charles Molle signale la pierre tombale jusqu'ici mal décrite de Vincent de Pilliers, mort en 1561. M. l'abbé Blanquart publie d'excellentes recherches sur Pierre des Aubeaux, l'imagier auquel on doit le remarquable groupe du Tré-

passement de Notre-Dame, à Gisors, et peut-être aussi celui de Fécamp Enfin, MM. les abbés Porée et Bouillet dissertent savamment, le premier sur les grands rétables des XVIIe et XVIIIe siècles, et le second sur deux de ces monuments — mais ceux-là sont de la Renaissance, — qui existent encore à Fontaine-l'Abbé.

Quant à la numismatique, dont l'étude semble aujourd'hui un peu négligée en Normandie, elle a été brillamment représentée au Congrès d'Évreux par M. Émile Caron et M. l'abbé Porée. Sous ce titre trop modeste : *Quelques mots de numismatique normande*, M. E. Caron a décrit nombre de pièces inédites ou peu connues des ducs de Normandie ou des comtes d'Évreux, de la maison de France. De son côté, M. l'abbé Porée a signalé les découvertes de monnaies romaines faites, depuis 1862, dans le département de l'Eure.

En résumé, les communications faites au Congrès d'Évreux ont toutes une réelle importance et affirment une fois de plus les progrès constants des études historiques et archéologiques en Normandie.

Émile Travers.

L'Imprimeur-Gérant, Henri Delesques.

DÉCOUVERTE D'UNE RELIQUE

FAISANT PARTIE

Des Dépouilles de Constantinople

APPORTÉES EN OCCIDENT

A la suite de la Croisade de 1204

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un objet fort intéressant pour l'histoire des Croisades. C'est une relique, une des plus insignes dépouilles des églises de Constantinople, rapportée en Occident par les conquérants latins de 1204, perdue au siècle dernier, et qui vient d'être retrouvée dans des circonstances tout-à-fait extraordinaires. Je demande la permission de faire en peu de mots l'historique de ce monument si curieux.

Dans le département actuel du Jura s'élevait jadis la célèbre abbaye cistercienne de Rosières, fondée en 1130 par les sires de Salins, aujourd'hui complètement disparue. Les sires de Vadans en étaient gardiens.

Il existe un manuscrit, rédigé en 1714 par un reli-

(1) Cette note a été lue à une des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

gieux de ce monastère, nommé Benoît Besançon, sous ce titre : *Description de l'église abbatiale de Rosières.* Ce manuscrit a été publié en 1879 et 1880 en guise de pièce justificative, par M. Jules Gauthier, dans un travail paru dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, sous le titre : *Les monuments de l'Abbaye de Rosières (Jura).* Dans la description des reliques possédées au siècle dernier par l'église abbatiale, le religieux cistercien en cite trois, sous les n°s 4, 5, 6, dont l'origine constantinopolitaine est certaine ; c'étaient : 1° un coffret à reliques, porteur d'une inscription rappelant que les Croisés de 1204 l'avaient rapporté de la prise de Constantinople : ...*Dolet Constantinopolis tanto nudata pretio* (1) ; 2° le crâne de saint Akindynos, avec une légende grecque ; 3° l'os du genou de saint Denis l'Aréopagite, également avec une légende grecque. Disons de suite que notre regretté confrère, le comte Riant, n'avait pas eu connaissance de ce document établissant l'existence de ces reliques constantinopolitaines au commencement du dix-huitième siècle dans l'abbaye de Rosières (2).

Parmi ces trois reliques, citées par Benoît Besançon,

(1) Voici la légende en entier telle qu'elle a été copiée par Benoît Besançon :

> De civitate Grecie que — dicitur urbs regia
> Sumpte sunt hec reliquie — necnon et sanctuaria
> Dolet Constantinopolis — tando nudata pretio
> Sed iste locus nobilis — gaudet de tanto premio.

(2) Il ne cite dans les tableaux qui sont à la fin de son mémoire des *Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople* (Paris, 1875) aucune relique de Rosières. D'après lui, les seules reliques portées en Franche-Comté seraient le chef de saint Jean-Calybite et le Saint-Suaire, rapportés par Othon de la Roche et déposés à la cathédrale de Besançon (*Ibid.*, ff. 206-207).

une, on va le voir, nous intéresse tout particulièrement, c'est le crâne du saint grec Akindynos. Je commencerai par reproduire ici la description qu'en a faite le religieux cistercien sous le n° 5 de son inventaire ou « *Brief estat ou mémoire des Saintes Reliques qui sont et se trouvent présentement en l'abbaye de Rosières, comme encore de l'argenterie qui y est.* »

« 5° Châsse de saint ΑΚΙΝΔΙΝΟΣ (coffret du XVe-XVIe siècle).

« Il y a encore dans ladite abbaye de Rosières un joli coffret d'argent, fait en dos d'âne, orné de fleurs aussi d'argent sur le faîte. » .....Suit la description du coffret, puis cette phrase — .....

« Dans ledit coffret d'argent, il y a plusieurs reliques, et entre autres, il y a le crâne de saint Akindin, patriarche greeque (*sic*). Sur ledit crâne il y a une plaque ou lame d'argent sur laquelle son effigie en portrait est en relief avec les lettres suivantes grecques Ο ΑΚΙΝΔΙΝΟΣ (ΑΚΙΝΔΙΝΟΣ en grec *id est* extra periculum vel sine periculo). Dans le martyrologe grec, que les RR. PP. Jésuites du collège de Dôle me firent voir, quand je leur portais ledit crâne pour déchiffrer les lettres grecques qui étaient gravées sur ladite lame ou plaque d'argent, nous y trouvâmes : *Sanctus Akindinus martyr, vigesima die aprilis.*

« Ils me dirent encore qu'on ne pouvait faire l'office et la fête « *cranium enim est pars notabilis corporis, pingitur ille sanctus in illa lamina argentea vel æris deaurati ; uti alias depingebantur patriarchæ vel episcopi Græciæ scilicet cum pallio et pluribus crucibus e collo pendente usque ad pectus. Verisimile est quod illud cranium missum nobis fuerit e Græcia tempore bellorum crucigerorum.* »

Nous avons vu que la provenance constantinopolitaine d'une des reliques de Rosières était prouvée par l'inscription même qui y figure. Il n'est pas douteux que les deux autres reliques byzantines, citées par Dom Benoît Besançon, le crâne de saint Akindynos et l'os du genou de saint Denis l'Aréopagite, n'aient exactement la même origine, et comme les sires de Vadans, protecteurs de l'abbaye, ont figuré à la croisade de 1204, M. Gauthier, dans le savant mémoire que j'ai cité plus haut, n'hésite pas à leur attribuer le don de ces objets vénérables. « Ce n'est pas trop présumer de leur générosité, dit-il, que de leur attribuer, sous toutes réserves, le pieux larçin de ces reliques au pillage de Constantinople et leur don à Rosières, dont ils étaient les gardiens. »

Si M. Gauthier avait eu à ce moment connaissance de la publication des *Exuviæ sacræ constantinopolitanæ* du comte Riant, il aurait pu nous donner un renseignement de plus sur la relique de saint Akindynos et nous dire son origine certaine. En effet, au tome II, p. 224 de cette publication, le crâne de ce martyr se trouve cité dans l'*Inventaire* des reliques des églises de Constantinople, dressé par Antoine, archevêque de Novgorod, en 1200, quatre ans seulement avant le pillage par les Croisés latins.

« *Inde venitur ad ecclesiam SS. Cosmæ et Damiani sat magnam, in qua adservantur crania Acyndini et Cosmæ, argento cooperta.* »

Le crâne de saint Akindynos, mentionné par le pèlerin russe de l'an 1200, est bien le même objet que celui dont nous entretient le religieux franc-comtois du XVIIIe siècle. Un détail précis nous en donne la preuve certaine, c'est l'existence même de cette plaque d'argent

doré portant l'effigie du saint, et qui se trouve mentionnée dans ces deux descriptions, faites à cinq siècles de distance.

Durant la période révolutionnaire, les richesses de l'abbaye de Rosières furent détruites. Toutes les reliques mentionnées dans l'inventaire de 1714 disparurent.

Les choses en étaient là depuis un siècle lorsque, cette année même, le crâne de saint Akindynos, ou, plus exactement, un fragment de son crâne, encore muni de la fameuse plaque d'argent, a été presque miraculeusement retrouvé dans les circonstances que voici :

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin, petit village du département du Jura, tout proche de Rosières, archéologue zélé, a fait faire ces temps-ci des fouilles sur certains points de sa commune et de la commune voisine de Grozon. Malgré les très modestes ressources dont il dispose en sa qualité de curé d'une des plus petites paroisses du Jura, les fouilles de l'abbé ont produit d'importantes découvertes d'antiquités gauloises et gallo-romaines. Cette année, elles ont été poursuivies par lui sur le territoire de Grozon dans de vastes amas de cendres provenant de la combustion du bois dans l'exploitation d'une antique saline. Ces cendres, déversées dans la suite des siècles aux environs de la saline, forment une colline artificielle exploitée aujourd'hui pour l'amendement des terres. C'est dans ces cendres, à une profondeur de $1^{m}50$, qu'un des ouvriers de l'abbé a retrouvé l'objet que voici et qui n'est autre que la relique de saint Akindynos.

L'abbé Guichard, au Congrès de la Société française

d'Archéologie de cette année, fit voir sa trouvaille à M. J. Gauthier. Celui-ci, lisant sur la plaque d'argent qui accompagne l'os du saint l'inscription donnant le nom d'Akindynos, se rappela aussitôt le passage de l'inventaire de Benoît Besançon concernant cette relique, qu'il avait publié en 1880. Il n'y avait pas à en douter ; c'était bien là la portion du crâne du saint byzantin, jadis vénérée dans l'église des saints Côme et Damien, de Constantinople, et qui avait été conservée de 1204 à 1791 à l'abbaye de Rosières. Et ce qui rendait précisément cette constatation certaine, c'était la présence de cette plaque d'argent déjà signalée par le pèlerin russe de l'an 1200, et puis au siècle dernier, par le cistercien, et qui, encore fixée à l'ossement, portait l'effigie et le nom du confesseur des premières années du IVe siècle.

La trouvaille de l'abbé Guichard me fut immédiatement communiquée par mon ami le comte de Marsy. On comprend combien je fus intéressé par cette découverte d'une nouvelle relique authentique de Constantinople, dépouille du grand pillage de 1204. Grâce à l'intervention de M. de Marsy, M. l'abbé Guichard a poussé l'obligeance jusqu'à consentir à me confier pour quelques jours sa précieuse relique. C'est ce qui me permet de la faire passer sous vos yeux. L'os, je le répète, est un fragment considérable du crâne ; c'est une portion du pariétal gauche, au niveau de la bosse pariétale. Le fragment a été arrondi pour permettre probablement de l'enchâsser dans un reliquaire. La plaque d'argent doré, qui lui est attachée par quatre bandes de cuivre doré et huit clous, présente l'effigie en buste du saint, avec son nom écrit ainsi : $\overline{\text{OA}}$(γιος) AKINΔHNOC. Cette plaque me paraît être

un ouvrage du Xe siècle. Le saint est représenté tenant de la main droite une petite croix. Il porte les cheveux longs et bouclés, la barbe en pointe. Sa physionomie est jeune. Il est bien tel qu'il devait être figuré suivant les règles du fameux *Manuel de la peinture*, édité par Didron : « jeune, la barbe en pointe » (1).

Aucun doute, je le répète, n'est possible sur l'identification de cet objet avec celui qui est désigné dans la description de 1714. Il a dû être jeté en 1793 à la voirie, comme le dit fort bien M. J. Gauthier dans une note communiquée à l'abbé Guichard, par quelque malfaiteur, voleur du coffret d'argent qui le contenait, ou par quelque poltron hésitant, après les avoir sauvées de la destruction révolutionnaire, à garder chez lui d'aussi compromettantes dépouilles.

Le calendrier grec mentionne trois saints du nom d'Akindynos. Le plus connu des trois, sans contredit, est celui dont l'église orthodoxe célèbre la fête le 20 avril ; celui-là fut un saint byzantin très populaire. Témoin du martyre de saint Georges, sous Dioclétien, dit la légende, il se déclara chrétien avec quatre autres païens et fut aussitôt décapité avec eux à Nicomédie.

L'église des deux saints anargyres Côme et Damien, qui a conservé jusqu'en 1204 la relique de Rosières, avait été fondée par l'empereur Justin et l'impératrice Sophie sa femme. Elle s'élevait dans la partie de la capitale appelée τὰ Βασιλίσκα, à cause du palais de l'empereur Basiliscus qui s'y élevait. Elle en avait pris

(1) P. 324 du *Manuel d'Iconographie chrétienne, grecque et latine*, de Didron, traduit du manuscrit byzantin *Le Guide de la Peinture* (Paris, 1845). Je possède quelques sceaux byzantins au droit desquels figure cette même effigie du saint asiatique.

le nom d'église des saints Côme et Damien ἐν τοῖς Βασιλίσκου.

Il m'a semblé que la découverte de cette relique d'un saint asiatique du IV[e] siècle, signalée dès l'an 1200 dans une église de Constantinople, mentionnée à nouveau, en 1714, dans l'inventaire d'un monastère franc-comtois, disparue dans la tourmente révolutionnaire, retrouvée cette année même, était de nature à intéresser l'Académie.

Gustave Schlumberger.



Imp. phot. ARON Frères, à Paris

RELIQUE DE SAINT ACYNDINOS

Provenant de Constantinople

LES ORIGINES
DE
L'ART GOTHIQUE

LEÇON D'OUVERTURE

Du Cours de l'Histoire de la Sculpture Française

Professée à l'École du Louvre, le 10 décembre 1890

(Suite)

V.

Si les barbares ne firent pas disparaître, en arrivant en Gaule, la civilisation gallo-romaine vis-à-vis de laquelle ils se montrèrent tout au moins indifférents, en revanche, ils ne se laissèrent pas absorber par elle. Comme Quicherat l'a proclamé (1), ils apportèrent avec eux une civilisation bien déterminée qui leur était propre, qui s'est maintenue après la conquête et qui, par conséquent, depuis la fusion des races et le mélange des sangs, a dû laisser des traces dans le caractère national de l'art français.

(1) *Histoire du costume*, chap. IV, p. 81.

En présence des innombrables monuments découverts par les fouilles des quarante dernières années, il n'est pas possible de considérer cette civilisation comme non avenue ; car elle a laissé d'elle-même une image dans une sorte d'écriture pittoresque, une signature, dirai-je, et un paraphe, dans un type familier d'ornementation dont l'étude nous révèlera quel fut en art son tempérament.

Qu'est-ce que l'ornement barbare? Par le mot barbare, j'entends désigner collectivement tous les peuples en grande partie d'origine germanique qui sont passés sur le territoire gaulois du IIIe au Xe siècle. Vous en trouverez la longue énumération dans les livres d'histoire générale. Ces peuples ont entre eux des liens de parenté et des points de ressemblance assez nombreux pour que je puisse les comprendre provisoirement dans la même famille et confondre leurs cultures respectives dans la même définition.

Je vous expliquerai ce que fut l'ornement barbare par la production de plusieurs milliers de types dont vous saisirez rapidement le sentiment général. Ce qui domine dans la conception de ces ornements, c'est la fantaisie, c'est le fantastique, c'est le débordement d'une imagination en délire, c'est l'évocation de formes monstrueuses, c'est le tissage de fils enchevêtrés et la formation de nœuds inextricables, c'est la combinaison de lignes ondulées, tournoyantes, répétées à l'infini, qui, en quelque sorte, attire doucement, au fond d'un abîme aux perspectives indéterminées, la pensée attachée à leur poursuite, qui enivre cette pensée et l'endort enfin dans un rêve, après l'avoir longtemps bercée. Pour bien décrire l'expression de l'ornementation barbare, il faudrait emprunter la

plume d'un buveur de haschisch ou le pinceau d'un fumeur d'opium (1).

L'originalité et la personnalité du style d'ornement barbare ont été discutées. Mais j'incline à penser que cet art des fibules, des instruments familiers, cet art populaire et essentiellement intime, n'est pas dû exclusivement à une communication de l'art antique étroitement considéré dans sa physionomie classique des deux derniers siècles avant Jésus-Christ. Plutôt que d'être une industrie apprise et tardivement empruntée par les barbares, au moment du premier contact des invasions, je suppose et je pressens que ce devait être chez eux un art de race, un lointain héritage de famille. La décoration industrielle des barbares, perfectionnée comme elle l'était aux VIIe et VIIIe siècles, devait déjà compter plusieurs siècles de tradition nationale quand elle fut mise en rapports avec la décadence latine. Il semble qu'elle obéit à un sentiment spontané, instinctif, dicté par la loi d'un tempérament ethnographique. L'analyse que j'en ferai vous expliquera combien elle est profondément orientale. Le doute ne pourra subsister que sur l'époque, sur la voie et sur le mode de la transmission.

Je me refuse donc provisoirement à ne voir dans le style de la décoration barbare que la simple émanation d'un élément gréco-romain dégénéré. Sur la primitive source gréco-orientale, je serai d'accord avec tout le monde. Je trouve là certaines analogies avec l'art persan et syriaque, avec l'art de l'époque sassanide. Je remonterai même beaucoup plus loin, jusqu'à

(1) Cf. W. Lubke, *Essai d'histoire de l'art*, trad. fr., t. I, p. 293.

la manifestation des monuments de l'époque des nécropoles mycéniennes. C'est à mes yeux un symptôme de l'art universel indo-européen en rapports avec ses sources primitives, par un contact direct, tout au moins assez immédiat et se référant à des époques fort reculées.

D'ailleurs, quelle qu'ait été l'origine toute première du style des entrelacs et des spirales, je pose en fait démontré et indiscutable que ce style revêtait, du VIe au IXe siècle, dans l'industrie des peuples germaniques, un véritable caractère de personnalité. Je pense qu'il doit être considéré comme l'expression d'un sentiment assez longtemps ressenti par ces peuples pour être déclaré une propriété de leur génie propre et un des traits distinctifs de leur tempérament intellectuel, à partir du moment où ils habitent notre sol.

On objectera peut-être que je cherche à déterminer le tempérament des nations barbares à l'aide d'un instrument insuffisant, le goût particulier manifesté dans l'ornementation. La valeur de ce moyen d'information est universellement admise. « Les formes ornementales », a dit Dresser, cité récemment et très à propos par M. Pottier, en août 1890, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, « les formes ornementales et le système décoratif employé par un peuple ont plus d'importance que les faits ethnographiques ou les particularités d'architecture pour déterminer les relations et les migrations des races. » Il reste donc bien entendu que les barbares ont possédé un tempérament et un caractère d'art appréciables.

Vous connaissez, Messieurs, les beaux travaux de nos philologues français qui retrouvent dans les chansons de geste des XIe et XIIe siècles les traces des épopées

barbares oubliées et même celles des poésies primitives remontant aux origines des races germaniques. A leur imitation, j'interrogerai devant vous les monuments de la sculpture romane, dans lesquels se sont mélangés et fondus tous les éléments de nos diverses inspirations ethnographiques. Je vous y montrerai les débris de certaines conceptions barbares, et entre autres des souvenirs de la construction en bois.

Nous n'avons pas, sans doute, conservé de monuments de l'art architectonique des peuplades septentrionales, tel que ces peuplades le pratiquaient avant leur contact avec l'art gréco-romain et avec l'art byzantin. Mais il n'est pas non plus impossible de reconstituer ces monuments par la pensée.

L'existence d'une architecture en bois qui aurait été la manifestation supérieure de l'art barbare a été entrevue pour la première fois par le docteur Rigollot, en 1850, dans ses *Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au Ve siècle.* Je vous lirai plus tard les ingénieuses considérations présentées par le Dr Rigollot, dont voici un court extrait : « Les Teutons, dit le Dr Rigollot, n'avaient peut-être jamais, avant leur entrée dans les Gaules et leur conversion au christianisme, bâti de monuments qu'on pût comparer même à une modeste chapelle. Les premières églises qu'ils construisirent étaient en bois, ainsi il serait impossible de reconnaître, même dans nos vieilles constructions, rien qui, quant aux formes architectoniques, dût leur être attribué ; mais il n'en est pas de même des ornements, des moulures que de simples tailleurs de pierre, des ouvriers ignorants, mais habitués à de certaines formes, essayèrent

d'ajouter aux archivoltes des arcades et aux tympans des portes et des fenêtres. Or, toutes ces dispositions, étrangères au goût des anciens, sont évidemment une importation des races teutonnes. Ce sont, comme sur nos boucles de ceinture, des imbrications, des moulures à compartiments, des nattes, des rubans, des entrelacs. Ce sont des brisures, des cannelures, des losanges, des gaufrures, des chevrons, des tores brisés, givrés, chevronnés, rompus, etc., etc., tous produits d'une industrie également pauvre et barbare.

« Les grossières figures d'hommes ou d'animaux qui sont sculptées aux corbeaux ou modillons, aux chapiteaux des colonnes, semblent être également la continuation des informes essais tentés aussi pour représenter les mêmes objets sur les ustensiles des Teutons. »

De même, entre les instincts primitifs, ethnographiques, des barbares et les sources romanes immédiates de notre style gothique, l'existence d'un intermédiaire, à savoir une architecture et une sculpture de bois, a été une pensée très fine et très délicate qui a hanté l'esprit de Ruprich-Robert. Le très regretté inspecteur général de la Commission des Monuments historiques est revenu sur ce sujet dans divers chapitres de son grand ouvrage de l'*Architecture Normande*. Sa rare sensibilité en face des œuvres d'art lui avait fait comprendre tout ce que la construction et la décoration romane trahissaient de réminiscences et de principes empruntés à la charpenterie et à la menuiserie. A cet égard, il s'est appliqué à arracher à l'expression esthétique du style roman quelques-uns des secrets de la vie antérieure de celui-ci, pendant une de ses évolutions préparatoires et pendant son incarnation barbare. A Ruprich-Robert reviendra

principalement l'honneur d'avoir retrouvé et rendu palpable une des sources de nos inspirations décoratives et d'avoir constaté le résultat des influences scandinaves à la fois septentrionales et asiatiques (1). Viollet-le-Duc, d'autre part, n'était pas resté indifférent aux témoignages de ce lointain commerce avec les races du Nord, et lui aussi, il avait signalé quelques-unes des suggestions que l'atavisme avait déposées dans le cerveau de l'art gothique.

Il y a beaucoup à faire dans cet ordre d'idées. Sans espérer vous dire le dernier mot de la question, je reprendrai devant vous l'examen du problème. Vous entreverrez l'ensemble des formes architectoniques et sculpturales qui, sous l'influence des civilisations du Nord, à l'insu de la discipline éducatrice de l'art byzantin, se sont glissées dans le vocabulaire de la langue pittoresque occidentale, et ont, en quelque sorte, élaboré et amené à pied d'œuvre certains éléments graphiques dont l'École romane devait se servir et dont nous, les modernes, nous avons si largement profité. Nous nous demanderons d'où proviennent certaines de ces silhouettes de pierre qui rappellent et supposent, par l'expression et la direction de leurs lignes, un prototype et un modèle de bois. Nous nous poserons la question qui, à propos de la construction antique et sur certains rapports originels de celle-ci avec un édifice de charpenterie, a été si bien résolue par quelques maîtres de l'archéologie classique.

(1) « Pour nous résumer », avançait Ruprich-Robert, en 1884, dans la *Gazette archéologique*, p. 298, nous dirons que l'on peut, à l'époque romane, constater deux courants : l'un de l'Orient vers l'Occident et l'autre du Nord au Sud. »

Enfin, entrant dans le domaine des faits historiques purs, nous vous montrerons que les pressentiments et les révélations de la critique et de l'archéologie se trouvent justifiés par l'interprétation des textes. Elle a positivement existé cette architecture et cette sculpture de bois que jusqu'ici nous pouvions seulement entrevoir à travers la transparence de ses copies en pierre. En effet, si le Christianisme apporta partout avec lui la forme de son culte et s'il est naturel de retrouver partout, dans la construction et la décoration de la première heure, le même sentiment d'aspect et l'emploi des mêmes procédés, de tout point semblables aux aspects et aux procédés des constructions du lieu d'origine de cette foi ; si ce premier état dura, dans le Nord au moins jusqu'à la fin du VIe siècle, du moins, quand la foi chrétienne se fut implantée définitivement chez les races septentrionales, avec son premier bagage plus ou moins latin ou gréco-latin, elle provoqua sur le terrain nouveau où elle s'épanouissait une manifestation personnelle des arts pénétrés par elle. Elle reçut postérieurement de ces arts locaux et respectivement nationaux un hommage spontané. Cet hommage, chez les peuples septentrionaux, chez les Irlandais, chez les Anglo-Saxons, chez les Normands et les Scandinaves, peut-être même chez les Francs, a été la naissance d'une architecture et d'une sculpture religieuses dont tous les éléments étaient empruntés à l'industrie du bois.

Les Irlandais, les Anglo-Saxons et leurs congénères barbares, dans ce brusque et merveilleux épanouissement de la civilisation britannique, n'ont pas seulement porté de l'Ile des Saints sur le continent les lumières de la science, l'éclat des lettres et la flamme communica-

tive de l'esprit monastique (1). Ils ont encore propagé au dehors, avec leur sentiment particulier de la décoration des manuscrits, l'architecture et la sculpture du bois, qui étaient imprégnées des mêmes principes de décoration.

Au temps où fut rédigée la première histoire de l'Angleterre, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, c'est-à-dire dans le premier tiers du VIII[e] siècle, il y avait déjà des églises et des monastères construits en bois. Ces édifices étaient regardés comme l'invention des Scots (*Scoti*), c'est-à-dire de peuplades habitant, de mémoire d'homme, la Grande-Bretagne, ou comme celle des peuples qui avaient pénétré et envahi cette île. Le « vénérable » Bède en parle dans son *Histoire* (2). On appelait ce procédé nouveau d'architecture *opus scoticum*, *more Scotorum*. Les monuments qui en émanaient étaient bâtis en chêne menuisé (*de robore secto*) et couverts de roseaux (*arundine*) en attendant une protection plus efficace contre les intempéries. Cependant, pour avoir

(1) C[te] de Montalembert, *Les Moines d'Occident ;* E. Lavisse, *Études sur l'Histoire d'Allemagne* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1886, p. 392 et suivantes).

(2) « Interea Aidano episcopo de hac vitâ sublato, Finan pro illo gradum episcopatus a Scotis ordinatus ac missus acceperat qui in insula Lindisfornensi fecit ecclesiam episcopali sede congruam : quam tamen more Scotorum, *non de lapide*, sed de robore secto totam composuit atque arundine texit : quam tempore frequenti reverendissimus archiepiscopus Theodorus in honorem beati Petri apostoli dedicavit. Sed episcopus loci illius Eadbert, ablata arundine, plumbi laminis eam totam, hoc est et textum et ipsos quoque parietes ejus, cooperire curavit » (*Historia ecclesiastica gentis Angliæ*, lib. III, tit. xxv).

été composé d'éléments fragiles, ces édifices ne doivent pas être dédaignés par l'histoire. L'honneur qu'ils eurent d'abriter le siège épiscopal et d'être de véritables cathédrales nous prouve qu'ils surent s'élever, dès leur origine, à la dignité d'une œuvre d'art. Le continent les connut, et notamment la Normandie (1), dès les temps carolingiens. Leur mode se répandit sur l'Europe avec l'influence des moines irlandais et anglo-saxons. La transmission directe et ininterrompue de leurs procédés peut se démontrer jusqu'à l'époque romane. On en remarque une interprétation et une image sur la tapisserie de Bayeux. Enfin, cette architecture particulière n'a pas cessé de fleurir dans l'extrême Nord, où quelques-uns de ses caractères primitifs ont survécu jusqu'à nos jours (2).

Peut-être, alors, penserez-vous avec moi que certaines tendances de l'art gothique contenues en germes dans le style roman trouvent une explication dans le passé héréditaire de peuplades ayant longtemps habité le Nord, après être parties de l'Orient. J'estime, en tout cas, qu'il y a lieu de tenir grand compte de la longue et obscure incubation barbare qui a précédé l'éclosion de l'école romane. Le rejeton prédestiné, la fleur de cette tige d'élection, l'art gothique en un mot, lui doit une part très appréciable de sa couleur et de son originalité.

(1) Voyez Ruprich-Robert, *L'Architecture normande*, (*Gazette archéologique*, 1884, p. 297). La cathédrale de Sêez (Orne), brûlée an 878, était une construction de bois. Le même auteur cite des églises en bois, élevées en Angleterre au VII[e] siècle.

(2) Ruprich-Robert, *Architecture normande des XI[e] et XII[e] siècles*, t. I, p. 126 à 130 et p. 175 à 185.

VI.

Examinons enfin le coefficient arabe, c'est-à-dire le dernier souffle encore oriental qui est venu animer et inspirer quelquefois la civilisation déjà si complexe de l'Occident. Étudier, d'ailleurs, ce coefficient arabe, c'est compléter l'étude du coefficient byzantin ou néo-grec en suivant celui-ci à partir du moment où, après avoir rejeté une partie du bagage classique gréco-romain, il entra dans une voie spéciale, quand les seuls principes orientaux de transmission méridionale prirent chez lui de plus en plus d'importance.

Le premier érudit qui, par la méthode comparative et avec une merveilleuse sagacité, ait voulu élargir le cercle de l'enquête scientifique sur les origines de nos arts nationaux est Adrien de Longpérier. Esprit génial entre tous, il avait eu le bonheur d'échapper dès son enfance aux idées convenues et à la pédagogie classique et officielle de son temps. Helléniste, latiniste, épigraphiste, numismate et paléographe irréprochable, Longpérier, sa loupe légendaire à la main, prétendit être avant tout un archéologue, estimant et prouvant par son exemple que cette qualité, jointe au sentiment de l'art, suffisait à faire un impeccable historien aux vues multiples et perçantes. Il débuta précisément dans sa carrière par revendiquer, en s'appuyant sur des preuves matérielles, la part légitime d'inspiration revenant à l'Orient musulman, à l'art oriental de transmission méridionale, dans la composition de notre art occidental.

M. de Longpérier a tenté cette œuvre de 1842 à 1846. Le moment n'était cependant pas propice. Au

nom de la critique scientifique et d'un patriotisme mal éclairé, une théorie très puissante de protectionisme exagéré prétendait alors fermer l'histoire de l'art français à toute doctrine d'importation et de pénétration. Défense était faite de construire un système d'origine historique sur d'autres bases que les ruines gallo-romaines ; interdiction de regarder au-delà des limites données à la Gaule par les Romains. Comme consigne et comme programme : tirer Notre-Dame de Paris de la Maison carrée de Nîmes ou du temple d'Auguste et Livie de Vienne ; tirer ensuite de Notre-Dame de Paris le palais de la Bourse de Paris et l'église de la Madeleine, en passant, comme état intermédiaire, par le château de Versailles. Le savant, jeune alors, fut exorcisé et on déclara que « sa doctrine tend à rabaisser l'art national qui ne dut jamais rien qu'au génie français et à donner une fausse idée de l'influence chrétienne au moyen âge. »

« Que dirait-on donc, répondait malicieusement Longpérier en 1846 (1), si j'osais soutenir que la monnaie d'or et d'argent du roi saint Louis dut son grand module, qui la rend si remarquable, à l'imitation des espèces arabes, lesquelles avaient emprunté leurs dimensions aux drachmes des Sassanides ; en sorte que ce sont des adorateurs du feu, des sectateurs d'Ormouzd qui ont fourni au bienheureux fils de Blanche de Castille et à toute l'Europe chrétienne des XIIIe et XIVe siècles la forme de leur monnaie ? » « Il m'a toujours paru difficile, ajoutait-il (2), d'étudier convenablement les monuments du moyen âge, indépendamment

(1) *Revue archéologique*, 1846, t. III, p. 409.

(2) *Revue archéologique*, 1846, t. II, p. 698.

de ceux des époques antérieures, et presque impossible de comprendre intimement les produits de l'art européen, sans avoir préalablement acquis des notions assez étendues sur les arts de tous les pays. Les limites étroites dans lesquelles semblent vouloir se confiner quelques écrivains, qui ont fait du moyen âge français le sujet de leurs travaux, ont été un obstacle au progrès de la juste appréciation d'un grand nombre de types et de détails qui s'expliqueront aisément, dès qu'on voudra leur appliquer quelques notions générales d'art, d'histoire et de philologie. »

M. de Longpérier avait mille fois raison. L'Histoire a trop ménagé l'orgueil de Rome, avec lequel nous avons eu le tort d'identifier notre propre orgueil national. Rome a connu toutes les extrémités de la fortune ; elle n'a pas toujours dominé ; sa puissance a subi des éclipses, et, pour la part qui nous est échue dans son héritage, nous n'avons pas le droit de méconnaître certains legs très appréciables venus d'ailleurs.

Quand l'extrême Occident de l'Europe fut pris à revers et envahi le long de la rive inférieure du bassin méditerranéen par la civilisation de l'Islam, il ne resta pas grande place au soleil pour que ce qui subsistait encore, en fait d'art, de la semence gréco-romaine pût continuer à s'épanouir. Que le flot anglo-saxon et normand résumant les forces de l'invasion septentrionale se mêle au flot arabe, que ces deux grands courants s'unissent ; et, chez nous, l'influence séculairement directrice d'Athènes païenne et de Rome ne sera plus qu'un nom, un souvenir, une légende comme celle des contrées et des villes disparues sous la mer.

Que les ennemis du nom romain se donnent la main, et Rome, sa tradition d'hégémonie, ses espérances de

domination universelle, tout cela va disparaître. Rome va devenir la Jérusalem du Nouveau Testament. Ce peuple de conquérants militaires et d'envahisseurs moraux ne sera plus représenté que par une race d'exilés, dispersés dans le monde et noyés dans le milieu barbare. A ce moment, c'en eût été fait à tout jamais de la vieille culture classique, de l'oppression morale latine, si les évènements religieux et politiques n'avaient amené la France, ou, pour parler plus exactement, l'empereur des Francs à se faire, dans une certaine mesure, le champion déterminé de la survivance de la civilisation gréco-romaine, c'est-à-dire de l'art byzantin, romain encore et seulement par le nom et par le lien religieux.

Ce fut alors que les progrès rapides de l'Islamisme effrayèrent l'Occident. Races anciennes, races nouvelles, les peuples se serrèrent en présence du danger et formèrent bataillon carré. L'hostilité instinctive du Nord contre le Midi changea d'objectif. L'ennemi héréditaire, l'ennemi de race, ce ne fut plus l'Italien et le Romain, ce fut l'Arabe. Désormais le Romain, l'Italien travesti déjà en Byzantin, devint l'allié. Le Barbare, le Franc, commença à se laisser appeler *Roumi* par l'Arabe, sans que ce nom l'offensât plus qu'il ne nous offense aujourd'hui en Algérie. Ce fut la première inauguration de la dangereuse croyance à une prétendue solidarité latine. Le véritable ennemi public, c'était le Sémite, le Sarrazin, le Musulman. La haine religieuse se confond avec la haine ethnique. Avant tout, sus à Mahomet! L'Europe, presque toute chrétienne ou à la veille de l'être complètement, ne connaît plus qu'un paganisme : le Mahométisme. Toute notre épopée française, toute la littérature de notre

haut moyen âge conserve la trace de ce sentiment populaire. Tout naîtra chez nous de cette pensée : l'élan prochain des croisades, la situation de la France à la tête des races germaniques, sa prépondérance en Orient, l'opinion que la France est le champion du droit, le soldat de la Providence et le bras séculier de la papauté. L'instinct populaire ne s'y est pas trompé. Faisant bon marché de l'exactitude historique, il a bravement mené Charlemagne à la croisade, parce que c'est Charlemagne, parce que ce sont ses prédécesseurs immédiats qui avaient moralement et effectivement commencé la grande œuvre de résistance du Nord à la pénétration du Midi. L'Occident avait été sauvé à tous les points de vue par le ressort du tempérament septentrional. La Latinité en profita et ne tardera pas, dès les premiers temps romans, à conspirer dans la sphère de l'art contre son sauveur. C'était déjà sa destinée.

Mais cette hostilité de foi, cette divergence de principes moraux qui divisaient Chrétiens et Musulmans, n'empêchèrent pas, entre les deux races, la communication de certains principes d'art. Elles avaient, en effet, puisé toutes les deux aux mêmes sources orientales ; elles étaient indépendantes de la tradition classique latine pour une part considérable, et, dans leur course à peu près parallèle, elles pouvaient quelquefois s'entrecroiser respectivement pendant certaines périodes de leur développement personnel. Les points de contact sont faciles à signaler.

« On donne assez improprement, dit Viollet-le-Duc (1), le nom d'*ogive* à la figure formée par deux arcs de

(1) *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VI, p. 421 à 425.

cercle se coupant suivant un angle quelconque. Ce n'est guère qu'au VI[e] siècle que nous voyons poindre l'ogive sur les bords de la Méditerranée, en Égypte, au Caire, et là elle apparaît déjà comme le résultat d'un calcul. C'est suivant ces méthodes que procédèrent les architectes d'Alexandrie, dès le VII[e] siècle de notre ère et que procéda l'école des Nestoriens, qui s'éleva bientôt à un degré remarquable de splendeur chez les peuples d'Orient, pères de l'architecture à laquelle on donna le nom d'arabe. Il était réservé aux architectes du Nord de la France de s'emparer de l'arc brisé et d'en faire le point de départ d'une structure neuve, d'un art original. Les Clunisiens qui, dès le XI[e] siècle, étaient maîtres en l'art de bâtir et qui avaient formé une école d'architecture déjà brillante, furent les premiers qui surent appliquer l'*ogive* à la construction non seulement des arcs, mais des voûtes. En relations constantes avec l'Orient, ils en rapportèrent l'arc brisé; mais ce ne fut que sur le sol français que cet arc détermina une révolution dans l'art de la construction. »

L'origine orientale de l'arc brisé a été également acceptée par Jules Quicherat. « Il est démontré aujourd'hui, lit-on dans les *Mélanges d'archéologie*, que le cintre brisé eut ses premières applications dans l'architecture des Perses, et cela, dès le temps des Arsacides; qu'il fut longtemps pratiqué dans la Haute-Asie, sans que les Romains ni les Grecs, qui en eurent connaissance, jugeassent à propos de se l'approprier; que les Arabes le transportèrent en Afrique et en Espagne; enfin que les Chrétiens occidentaux y eurent recours dès leurs premiers essais d'églises voûtées; qu'il fut adopté plutôt comme pis-aller que comme une

forme à laquelle on trouvât de l'agrément. Les yeux s'y habituèrent peu à peu par l'usage. »

Le cintre en fer à cheval, dont la formule est celle du plein cintre outrepassé, était aussi regardé comme de provenance arabe par Jules Quicherat. « Il n'y a, dit-il, que la vue des monuments arabes qui ait pu suggérer cette forme de cintre. Qu'elle ait été importée d'Orient ou de l'Espagne, ce fut certainement avant l'époque des Croisades. Son emploi dans l'architecture romane ne descend pas en deçà de l'an 1100. » « L'arc en fer à cheval, ajoute l'éditeur de cette partie des *Mélanges d'archéologie*, M. R. de Lasteyrie, a dû être fort employé à l'époque carolingienne, si on en juge par les miniatures de cette époque qui en fournissent de nombreux exemples. On en voit d'assez accusés dans l'église de Germigny-les-Prés, dont l'attribution au commencement du IXe siècle est indiscutable. » Je produirai devant vous de très nombreux spécimens de l'arc en fer à cheval dans le domaine de l'architecture et dans celui de la décoration.

« Le *cintre tréflé*, dit encore Jules Quicherat, combinaison de trois segments de cercles produisant la figure d'un trèfle, est une fantaisie d'origine orientale, mais qui, au contraire de certaines combinaisons précédentes, ne parut pas chez nous avant le XIIe siècle. »

Je prouverai encore la communication qui s'établit entre l'art occidental et l'art arabe par l'importation de nombreux objets mobiliers peints et sculptés, de provenance orientale, qui existent aujourd'hui chez nous et sont ou ont été conservés, de temps immémorial, dans les plus vénérés des trésors d'églises. Je fais allusion à des miniatures, à des manuscrits, à des flambeaux et bassins de cuivre, à de petits meubles et

ustensiles décoratifs, a des griffons de bronze, à des cristaux de roche, à des verreries, à des ivoires, à des pièces d'armure, à des étoffes. Cette importation considérable, énorme déjà en elle-même, fut multipliée en outre, pendant tout le moyen âge, par la contrefaçon sicilienne et vénitienne.

Les chansons de geste parlent continuellement d'objets d'art et de pièces d'armes qu'elles désignent comme des œuvres orientales, sous le nom fabuleux d'*œuvre de Salomon* (1). C'était le produit du travail arabe.

L'intérieur de la maison seigneuriale, au moyen âge, le *at home* du chevalier, eut certainement une véritable couleur orientale qui dut influer, dans une certaine mesure, sur la direction de l'art tout entier. Cette indéniable transmission, je vous la démontrerai jusqu'à l'évidence en vous faisant constater l'existence de copies plus ou moins adroites, plus ou moins conscientes, d'inscriptions confiques et de formules graphiques arabes, exécutées par des artistes occidentaux sur des monuments de notre art national, même dans des églises (2), aussi bien que sur les produits de l'industrie française, notamment sur ceux de l'émaillerie.

(1) Cette expression servait à désigner un objet exécuté avec une grande habileté, sans spécifier un mode particulier de travail et sans acception de matière; car, pour l'Europe du moyen âge, comme pour l'Orient, Salomon était devenu le type de la sapience. Il faut lire là-dessus un très remarquable article de M. de Longpérier, intitulé : *Vase arabo-sicilien de l'œuvre Salemon* (*Revue archéologique*, 1865, t. XII, p. 356 et suivantes).

(2) Ce fait a été relevé par Viollet-le-Duc, notamment dans le *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VIII. p. 198. Cf. aussi Gailhabaud, *L'architecture du Ve au XVIIIe siècle*, t. II.

Nous examinerons s'il n'y a pas lieu de tenir compte de l'occupation partielle et temporaire des Arabes sur certaines parties du territoire de la France, surtout en Languedoc et en Provence, et si ce séjour n'a pas donné lieu à quelque chose de plus positif que les légendes recueillies par la poésie épique.

Enfin, nous nous garderons d'oublier de signaler les nombreuses ambassades, les relations directes et régulières qui existèrent entre les princes arabes et les rois de France et dont les chroniqueurs nous ont conservé le souvenir. Eginhard a donné la liste de quelques-uns des présents offerts à Charlemagne par le khalife Haroun-Errachid. Les envois ne consistaient pas seulement en bêtes curieuses, en éléphants et en horloges. L'art oriental put nous pénétrer directement et authentiquement par cette voie. Un Koran, écrit en lettres confiques, conservé actuellement à la Bibliothèque Nationale sous le n° 399 du fonds arabe, était regardé autrefois comme ayant figuré parmi les cadeaux reçus par Charlemagne. Le fait est probablement erroné, ainsi que le laisse supposer le dernier auteur du catalogue. Il n'en constitue pas moins, parmi nous, la preuve de l'existence d'un vague sentiment de certains rapports internationaux qui se nouèrent sur le terrain de l'art, entre chrétiens et musulmans, pendant le haut moyen âge. Quelques pièces d'ivoire de travail hindous, conservée chez nous de temps immémorial, et dont l'une appartient actuellement au cabinet de médailles de la même bibliothèque, ont légendairement la même provenance. sans que la science ait confirmé ou infirmé définitivement l'opinion reçue sur leur mode d'acquisition. Je vous montrerai, d'autre part, qu'une des mosaïques de l'église de Germigny-les-Prés est

la copie d'une miniature persane. Enfin, je vous ferai constater que plusieurs des éléments de la décoration romane préexistaient et coexistaient dans l'ornement de certains manuscrits syriaques et coptes antérieurs à l'an 1000.

Telles sont les sources diverses où vinrent puiser les créateurs du style roman.

Qu'on n'essaie pas, à propos de ce qui précède, de me mettre en contradiction avec l'admirable savant qui a si bien démontré comment, à l'époque romane, les simples besoins de la construction religieuse ont conduit peu à peu l'Occident vers le style pratiqué partout pendant cinq cents ans. Les deux opinions sont absolument conciliables. Constater la précoce direction morale et intellectuelle du monde chrétien dans un sens déterminé, sa prédestination en quelque sorte, ce n'est pas nier le mérite des ouvriers qui successivement, dans leur pleine initiative, ont apporté leur part de collaboration à l'œuvre générale.

Les Romans, ainsi que l'a très bien démontré Jules Quicherat, ont, à l'aide d'éléments anciens, créé en toute liberté un style nouveau dont l'expression suprême a été l'art gothique. Ce n'est pas contredire cette vérité que d'établir qu'il en devait être ainsi de toutes manières et que des antécédents généalogiques et des causes historiques avaient de longue main préparé le résultat final.

On doit comprendre maintenant que la source multiple du style roman, que le point de départ de notre premier grand art national est profondément complexe. Nous nous sommes complu trop longtemps à étendre, sur nos origines familiales, un voile qu'il faut enfin soulever. Plusieurs de ces éléments d'art décrits

précédemment, plusieurs de ces instincts que nous refoulons et que nous avons cherché à étouffer par trois cents ans de pédagogie exclusive, font pourtant bien partie, comme vous l'avez vu, de notre tempérament ethnographique. Nous les tenons de nos ancêtres et non des moindres, de ceux qui nous ont donné leur nom, qui ont fondé notre unité nationale, non pas dans la servitude comme aux temps gallo-romains (1), mais dans la liberté, qui ont jeté les fondements de notre droit public et posé les bases du majestueux développement de notre histoire. Renier ces principes et ces instincts de race serait manquer de courage. Il a été imprudent et dangereux de les méconnaître. C'est une impiété et un acte d'ingratitude de les combattre.

Il y a des langues latines. Mais y a-t-il aussi actuellement, en ethnographie, des nations latines ? Au point de vue de l'art, c'était la grande erreur de l'enseignement des siècles passés de croire à l'existence d'une certaine famille latine idéale, et aux liens de fraternité qui unissait toutes ses branches. Avant l'invasion des Barbares, il n'y avait pas de race latine en dehors de l'Italie. Depuis l'invasion des Barbares, il n'y a plus, même en Italie, de race latine pure, et c'était le moment où se formait la race française et où se différenciaient les nationalités. Nous avons trop oublié, et pendant trop longtemps, que le monde a été modifié à la fois en morale par le Christianisme, et, en fait, par l'introduction dans l'Occident des peuples nouveaux et des civilisations septentrionales. De toutes les chaînes

(1) Sur le sentiment étrange qui, pendant la période gallo-romaine, tendait à constituer, dans un certain milieu aristocratique, une patrie latine au détriment de la patrie celtique, voyez les *Études sur l'Histoire de l'Allemagne*, de M. E. Lavisse, dans la *Revue des Deux-Mondes*, nº du 15 juillet 1885, p. 404.

forgées par Rome pour maintenir la cohésion de son empire, une seule a survécu d'abord à la disparition de cet empire, c'est la communauté originelle de trois langues occidentales.

Continuons à parler notre dialecte latin. C'est un hommage suffisant rendu aux maîtres temporaires qui nous l'ont imposé. Mais n'oublions pas que notre esprit, comme les monuments de l'art le prouvent surabondamment, était, à partir du VIe siècle, demeuré réfractaire au joug latin. M. G. Paris a eu bien raison, à propos de la Gaule, de déclarer que malheureusement « pour un peuple changer de langue, c'est presque changer d'âme. » Sachons garder cependant ce qui nous reste de cette âme nationale primitive. Sachons sur ce point rester ou redevenir celtes et français. Souvenons-nous que nous avons été aussi grands que jamais à l'époque où nous avons pratiqué le style commun aux races septentrionales, ce style français par excellence, que les peuples méridionaux ont cru flétrir du nom de gothique.

Voisine, dans quelques-unes de ses inspirations, de la grande âme grecque des temps primitifs et de l'époque homérique ; inspirée et éclairée par la Grèce chrétienne ; devenue française par ses contacts et ses alliances avec l'âme consanguine de ses sœurs barbares ; retrempée, après la première pénétration latine, par de nouveaux afflux de l'esprit indo-germanique, l'âme celtique retrouvera ses ailes. Les partisans de la culture exclusivement latine et méridionale la croyaient morte. Non, Messieurs, elle est immortelle et n'était qu'endormie. Ce sera l'honneur du XIXe siècle de l'avoir réveillée.

Louis Courajod.

MOSAÏQUE CHRÉTIENNE

DES

ILES BALÉARES

Les photographies que nous publions ici sont un souvenir d'archéologie chrétienne provenant des environs de Palma, aux îles Baléares. Elles reproduisent le dessin gravé d'un pavement très avarié en mosaïque que nous avons rapporté de cette ville. L'auteur du dessin est D. Alexandre Sureda et la gravure est de D. Lorenzo Muntaner. Cette gravure porte la date de 1833. Au dernier moment, nous apprenons que Hubner l'a signalée dans ses *Inscriptiones Hispaniæ Christianæ* en annonçant que cette planche accompagnait la *Noticia de los fragmentos de un pavimento de obra musaïca descubiertos en la isla de Mallorca.* Nous regrettons de n'avoir pas eu connaissance de ce travail. Nous ajouterons que l'auteur de la notice qu'on va lire a présenté cette gravure à la Société des Antiquaires de France qui a rendu compte, en quatre lignes, de cette communication dans son *Bulletin* de 1886, p. 291.

L'originalité des sujets échappés à la destruction et

l'ornementation de leur encadrement constituent un intérêt qui nous engage à les publier, avec d'autant plus de raison que ce genre de monuments est très rare, sinon complètement inconnu sur le territoire des îles Baléares. De celui-ci, il ne reste plus que la gravure en question, qu'il serait fort difficile de se procurer sur le continent. Tâchons donc d'en propager au moins le souvenir !

Cette mosaïque, comme nous l'apprennent quatre lignes d'explications jointes à notre planche, a été découverte fortuitement par un paysan qui labourait une vigne située, dans l'île de Majorque, près de la ville de Santa-Maria, à trois lieues au nord-est de la baie de Palma. Elle gisait à deux pieds de profondeur au-dessous du sol et formait le pavement d'une ancienne basilique chrétienne composée de trois nefs et d'une abside carrée qui était le prolongement de la nef médiane. Ces nefs étaient séparées par deux rangs de cinq colonnes ou piliers dont l'emplacement des bases est figuré sur la gravure en c. c. c... Quant aux dimensions de l'édifice, nous avons 17^{m} 28 pour la longueur de l'axe longitudinal, y compris celui de l'abside, et 11^{m} 34 pour la largeur des trois nefs, mais il est probable que la basilique s'étendait davantage du côté de sa façade.

Quoiqu'il en soit, les parties à personnages de la mosaïque, qui existaient au moment de sa découverte, se trouvaient dans la nef centrale. Elles comprenaient six bandes horizontales dont l'ensemble était entouré d'une bordure d'enroulements. Les deux premières de ces bandes, à peu près intactes, placées vers l'entrée de la basilique, étaient un peu moins longues que les autres, qui ont été fort maltraitées par les dégradations

et nous devons croire que, du côté de l'abside, il en existait encore au moins deux autres dont il ne restait absolument plus rien.

Les fonds de tous ces compartiments sont blancs et leurs sujets sont figurés en petits cubes carrés de marbre de diverses couleurs. Les deux inférieurs sont les mieux conservés et nous mettent en présence de la création du monde. Dans le premier, nous voyons quatre animaux à vives allures. Il serait sans doute difficile d'en préciser l'espèce. Cependant, celui qui est à droite, avec ses pieds à griffes, semble être un lion. Les trois autres, qu'il poursuit et dont l'un est de petite taille, ont le pied fourchu, portent des cornes effilées et peuvent être des antilopes ou des gazelles. Trois tiges de feuillage fleuri ornent cette scène. Une échancrure du terrain a enlevé une partie de la tête de l'un de ces animaux. Cette échancrure se prolonge dans le compartiment supérieur séparé du précédent par un trait de couleur foncée. Là nous voyons, séparés par un arbre au léger feuillage, Adam et Ève ayant leurs noms intacts, Adam, Eva, inscrits au-dessus de leurs têtes. Le serpent tentateur s'enlace autour de l'arbre et approche sa tête auprès de celle d'Ève pour lui souffler de mauvais conseils. Ces personnages sont vus de face et debout. Ils sont nus ; mais cette nudité semble dissimulée par des lignes qui représentent les articulations et les muscles des membres. Il faut aussi remarquer la chevelure d'Ève formée de deux lignes doubles et courbes qui retombent sur les épaules. Du reste, c'est la même tradition dans les attitudes, avec les bras pendants et les mains croisées sur le milieu du corps, que celle qui a inspiré tant de sujets semblables, soit en Italie, sur

certains sarcophages du IVe et du Ve siècle (1), soit en Gaule, sur ceux d'Arles de la même époque (2). Tantôt le serpent s'y trouve figuré, tantôt il ne l'est pas. Il est aussi un autre groupe trouvé en France, à Miannay, près d'Abbeville, que nous devons citer, tant son rapport avec celui de notre mosaïque est frappant. Il fait partie d'une série de bas-reliefs qui décoraient l'extérieur d'un seau de bois recouvert de lames de cuivre estampées et qui se trouvait dans une sépulture mérovingienne (3). On y voit Adam et Ève dans les attitudes traditionnelles, plus, autour d'un arbre, le serpent qui sollicite Ève. Ce seau serait du Ve ou du VIe siècle. Faut-il encore rappeler, parmi tant d'autres, un précieux monument, la coupe en verre de Podgoritza (4), qui, sous des traits éminemment barbares, nous représente la tentation d'Ève et du serpent dans une pose analogue à celle de notre mosaïque ? Ajoutons, pour compléter le paysage du paradis, sur les deux côtés, un arbuste chargé de fruits. Une seconde échancrure marquée de la lettre E, et qui a détruit une partie de l'un des arbustes, en attaquant le corps d'Adam, nous est signalée comme étant le point par lequel a commencé la découverte de la mosaïque.

(1) Voy. les photographies des sarcophages du musée de Latran, à Rome ; de celui de Junius Bassus, crypte de la basilique vaticane ; d'Icadelfia, à Syracuse, etc.

(2) Le Blant, *Étude sur les sarcophages antiques de la ville d'Arles*, pl. VI, XX, XXV.

(3) Le Blant, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1874, pl. III. — Van Robais, *Bullet. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1875, n° 3. — Garrucci, *Arte cristiana*, VI, pl. CDLXI.

(4) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, pl. XI. — Le Blant, *Étude sur les sarcophages de la ville d'Arles*, pl. XXXV.

La troisième zone est plus mutilée que les deux précédentes. Sur la gauche, il reste une tête, un cou, deux jambes et deux pieds d'un chameau, plus deux autres jambes du même animal. De la tête du chameau pend une corde que tient un jeune homme très avarié par la dégradation. Mais la représentation du sujet est fort claire par elle-même et par l'inscription de IOS(*eph*) qui se trouve au-dessus de la tête du jeune homme. C'est donc l'histoire de Joseph vendu par ses frères. Un peu plus à droite, viennent deux hommes portant chacun un bâton et qui marchent, en avant de cette petite caravane, de l'air satisfait que doivent avoir des gens qui ont fait une bonne affaire. L'un d'eux porte un manteau de voyage par dessus sa tunique, et on lit au-dessus de leurs têtes : ISM(*aï*)LITES. C'est, comme on le voit, exactement la représentation du récit de la Bible... « Ils virent des Ismaélites qui passaient et qui, « venant de Galaad, portaient, sur leurs chameaux, « des parfums, de la résine et de la myrrhe et s'en « allaient en Égypte. » *Genèse*, XXXVI, 25-28. « *Viderunt Ismaelites viatores venire de Galaad, et « camelos eorum portantes aromata, et resinam et « stacten, in Ægyptum... Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna, « vendiderunt eum Ismaelitis, viginti argenteis : qui « duxerunt eum in Ægyptum.* » *Genesis*, XXXVII, 25-28.

La quatrième zone est encore plus dégradée que les trois premières et malheureusement il n'existe pas une seule lettre d'inscription qui puisse nous mettre sur la voie de l'identification des sujets. Vers le milieu, il ne reste qu'un personnage sans tête qui a subi une forte dégradation dans le dos et qui tient une sorte de

bâton de commandement. Au-devant de lui, on aperçoit une jambe et une main qui saisit le bas de sa tunique. A la suite de ce fragment de scène, on voit deux pieds et le corps d'un homme qui n'a conservé en entier qu'une jambe et une main. Près de lui, vers la droite, se trouve la partie inférieure d'un panier ou d'une corbeille.

Ici nous ne procéderons pas avec la même certitude que dans les sujets précédents. Toutefois nous croyons être en présence de la suite de l'histoire de Joseph. Cette main, qui tient le bas du vêtement du premier personnage, n'est-elle pas faite pour réveiller aux esprits les moins clairvoyants l'image de celle de la femme de Putiphar qui, dans ses coupables et infructueuses sollicitations, « prit Joseph par son man- « teau et lui dit encore : dormez avec moi...? » « *Et illa apprehensa lacinia vestimenti ejus diceret :* « *dormi mecum.* » *Gen.*, XXXVIII, 12.

Nous savons aussi que l'on serait tenté de voir dans la présence de la corbeille ou du panier placé derrière le second personnage l'une des trois corbeilles pleines de farine que le grand panetier croyait porter sur sa tête, songe dont Joseph lui donna la sinistre interprétation... « Les trois corbeilles signifient que vous « avez encore trois jours à vivre, après lesquels Pha- « raon vous fera couper la tête. » « *Tria canistra, tres* « *adhuc dies sunt... Post quos auferet Pharao caput* « *tuum.* » *Gen.*, XL, 18, 19.

Tels cependant ne doivent pas être les sujets de notre mosaïque. Car, hâtons-nous de le dire, le personnage du milieu, par son costume et sa fière prestance, semble appartenir à une position plus élevée que celle qu'occupait le jeune Joseph, encore attaché

aux services domestiques de la maison du prince. Aussi, n'est-il pas beaucoup plus raisonnable d'admettre que ce personnage sans tête serait toujours Joseph, mais Joseph investi par Pharaon des fonctions de commandant de toute l'Égypte et portant l'insigne de son autorité : « Je vous établis aujourd'hui pour « commander à toute l'Égypte ? » *Gen.*, XLI, 41. La main, qui saisit, en signe de respect, le bas de son vêtement serait celle de l'un de ses frères qui l'adorèrent dans l'entrevue qu'il leur accorda à leur premier voyage en Égypte, lorsqu'ils y vinrent pour acheter du blé. « Joseph commandait dans toute l'Égypte, « et le blé ne se vendait au peuple que par son ordre. « Ses frères l'ayant donc adoré, il les reconnut et « leur parlant durement comme à des étrangers il leur « dit : d'où venez-vous ?... » *Gen.*, XLII, 5, 6. » *Et Joseph* « *erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum* « *frumenta populis vendebantur. Cumque adorassent* « *eum fratres sui, et agnovisset eos, quasi ad alienos* « *durius loquebatur, interrogans eos : unde venistis?* »

Il va sans dire que le second personnage serait l'un des autres frères de Joseph présents à cette scène, ce qui expliquerait pourquoi il est tourné, lui aussi, du côté de Joseph, ainsi que les deux pieds qui apparaissent seuls à sa gauche, et qui seraient ainsi ceux de l'un de ses autres frères. Quant à la corbeille, elle trouve naturellement sa place parmi les bagages que devaient avoir avec eux un groupe de pareils voyageurs.

Quoi qu'il en soit de l'explication de ces derniers sujets, et pour en revenir à Joseph, cette puissante figure symbolique du Sauveur, son histoire n'est point nouvelle dans l'ancienne iconographie biblique. Nous

la retrouvons, parmi les représentations en mosaïque, aux coupoles de l'atrium de Saint-Marc de Venise. C'est une des plus importantes et des plus complètes ; elle comprend trente-sept sujets, accompagnés d'autant d'inscriptions explicatives, et se rapporte au XIIe siècle. L'une des plus connues est celle que l'on voit figurée, à Ravenne, parmi les bas-reliefs de l'admirable chaire d'ivoire de l'évêque Maximianus, et que nous croyons contemporaine, ou à peu près, de notre mosaïque (1). Il faut citer aussi le magnifique coffret d'ivoire de la cathédrale de Sens, quoique un peu moins ancien, décrit par Millin (2), cité par Labarthe (3), et qui contient vingt-quatre sujets de la vie du fils de Jacob.

Les miniatures des manuscrits ont, à différentes époques, reproduit des événements de la vie du même personnage. Nous indiquerons, dans le nombre, le manuscrit du IXe siècle des discours de saint Grégoire de Nazianee (4). Il contient une grande page divisée en cinq bandes, sur lesquelles sont représentés des faits de la vie de Joseph ; entr'autres : Joseph tiré de la citerne ; apparition dans le lointain de deux marchands Ismaélites avec deux chameaux ; Joseph vendu à ces marchands et conduit par ceux-ci en Égypte ; Joseph vendu à un seigneur égyptien ; Joseph placé à la cour, etc... Comme on le voit, on retrouve là une bonne partie de notre mosaïque.

(1) Voy. les photographies de Ricci, Ravenne.

(2) *Voyage dans les départ. du Midi de la France*, vol. I, ch. VII, pl. X, XI.

(3) *Histoire des arts industriels au moyen âge*. Sculpture. 1er vol., pl. XLVI.

(4) *Descript. des peintures et autres ornem. contenus dans les manusc. grecs de la Bibl. Nation.*, par H. Bordier, p. 70.

Dans le compartiment supérieur, l'incertitude est plus grande encore. On ne voit, d'un côté, vers la gauche, que les lettres AT qui devaient terminer un mot et un peu plus loin la lettre N... Enfin, sur la même ligne, vers la droite, on distingue le mot IVOAS et, près de lui, la tête d'un homme qui a conservé l'un de ses bras. Ce mot ne serait-il pas là pour IVDAS? Cette conjecture nous paraît beaucoup plus acceptable que la restitution de IOV^{n}S donnée par Hubner dans ses *Inscript. Hispaniæ Christ.*, p. 59. On se demande pourquoi, dans ce mot, un o vient directement après l'I. Du reste, un D, qu'il soit grec ou latin, fait comme un o, n'a rien qui doive surprendre dans l'épigraphie de ces époques. D'ailleurs, n'oublions pas que les photographies, que nous cherchons à expliquer, sont faites sur un dessin dont il n'est pas possible d'affirmer l'exacte authenticité dans les moindres détails.

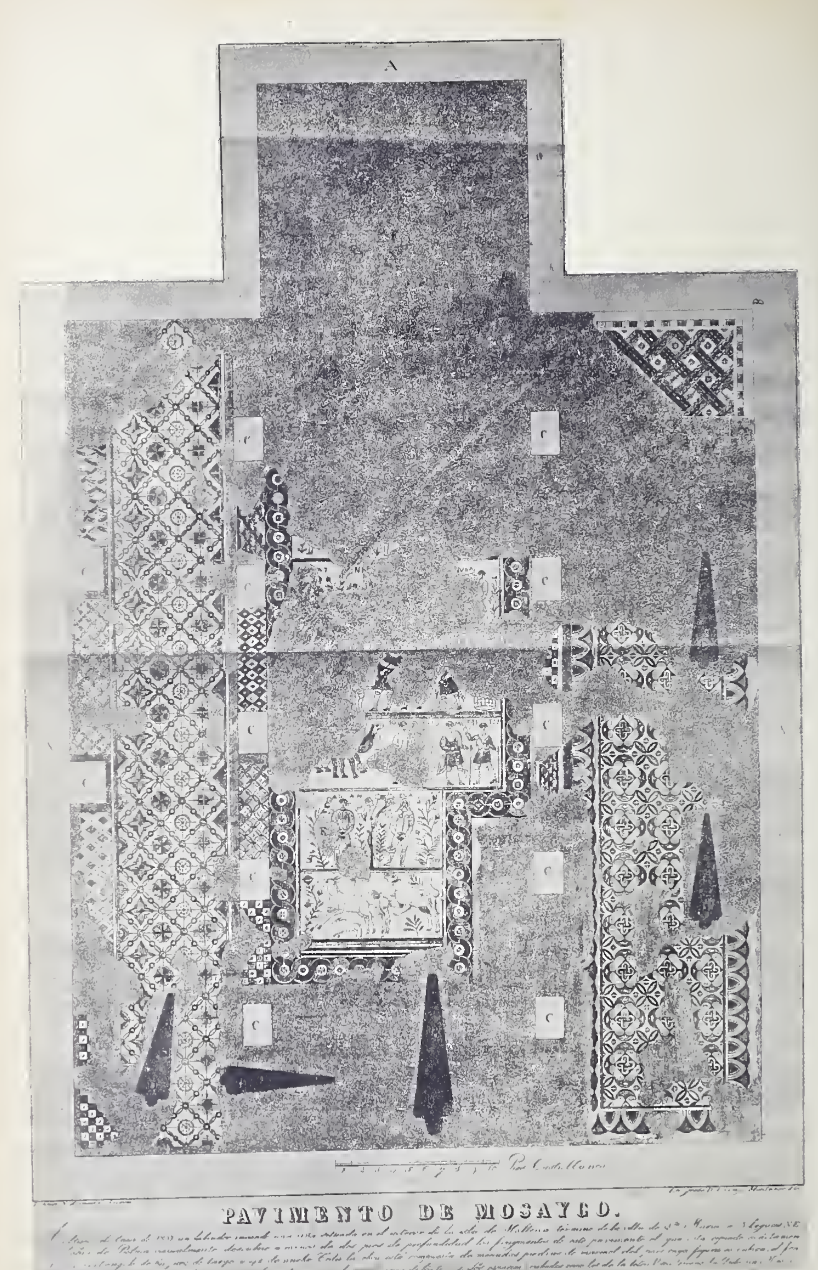
Mais de quel Judas s'agirait-il? Nous sommes en présence de deux suppositions. La première, qui se rattache encore à la continuation de l'histoire de Joseph, nous fait apparaître son frère Juda ou Judas, le quatrième des fils de Jacob. Il fut le père de la race royale des Juifs d'où sortirent David et le Messie, et suivant la parole de son père mourant, « les enfants de « votre père vous adoreront. » *Gen.*, XLIX, 8. « Juda est « un jeune lion. » *Id.*, 9. « Le sceptre ne sera point « ôté de Juda, ni le prince de sa postérité jusqu'à ce « que celui qui doit être envoyé soit venu. » *Id.*, 10. N'étaient-ce pas là autant de titres à justifier sa présence dans une suite de compositions qui formaient une sorte de poème biblique? La seconde supposition, moins probable que la première, nous donnerait lieu de croire que cette bande et ses supérieures contenaient

des scènes du Nouveau Testament. Alors nous aurions le traître Judas. Le rôle important qu'il joue dans la passion du Christ expliquerait tout naturellement sa présence dans une scène dont le sens symbolique aurait correspondu à celui de l'un des sujets inférieurs.

La sixième zone, qui est la dernière dont il reste trace, n'est signalée que par deux jambes éloignées l'une de l'autre et par un bout de feuillage. Nous nous abstiendrons, bien entendu, de toute observation à leur égard.

Outre les scènes que nous venons de décrire, le pavement à dessins géométriques très variés et d'un puissant effet décoratif s'étendait encore dans les basses nefs et dans le reste de la nef centrale. Une grande partie en a été retrouvée et figure aussi sur le plan de D. Sureda. C'étaient des alternances de cercles entrecroisés, de damiers, de losanges, d'étoiles, d'entrelacs, d'enroulements, d'imbrications, de carrés formés par des lignes d'oves et de boules, et renfermant des ronds concentriques, des rosaces et d'autres figures. La combinaison des couleurs, blanc, jaune, bleu, rouge et noir, relevait l'éclat et l'élégance de tous ces ornements.

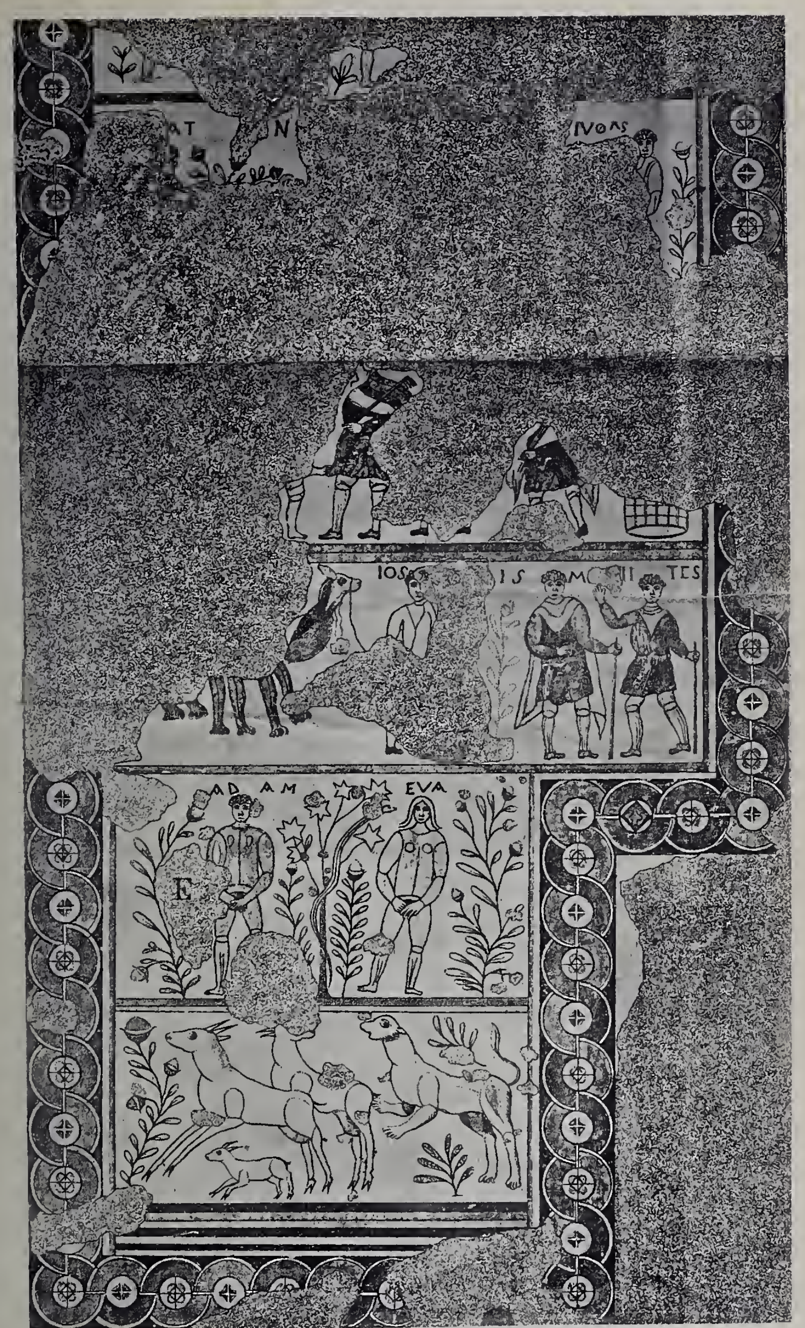
Mais à quelle époque faut-il attribuer ce travail ? — Dans la seconde moitié du VIII[e] siècle, les îles Baléares furent envahies par les Sarrasins qui s'y sont maintenus jusque vers le commencement du XII[e] siècle, et pendant cette période on n'y éleva point de constructions chrétiennes. Par conséquent, la fin du VIII[e] siècle est une époque indiscutable qu'il ne faut pas franchir pour y placer l'exécution de l'objet qui nous occupe. Mais les inscriptions qu'on y lit, quoique peu nombreuses, nous donnent un indice significatif de son



Imp. phot, ARON Fréres, á Paris.

MOSAIQUE DE SAINTE-MARIE, PRÈS PALMA

Ensemble



Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

MOSAIQUE DE SAINTE-MARIE, PRÈS PALMA

Sujet central

époque. Elles ont la forme des caractères du VIe ou du VIIe siècle. Nous sommes aussi frappé d'une particularité du costume de l'un des deux Ismaélites, celui qui porte par dessus sa tunique une sorte de manteau qui n'est autre chose qu'une *pænula*, c'est-à-dire une sorte de blouse, sans manches, ayant dans le haut un large trou pour y passer la tête. Nous retrouvons un costume identique dans une miniature tirée du manuscrit des *Pentateuques* (1), de la Bibliothèque Nationale, et représentant Moïse donnant la loi à son peuple. Or les savants les plus autorisés attribuent ce manuscrit au VIIe siècle. Sur une feuille de diptyque d'ivoire, du musée d'Amiens, représentant le baptême de Clovis (2), on voit aussi plusieurs personnages qui portent la *pænula* semblable à celle de notre mosaïque. C'est encore une œuvre attribuée par les uns au VIIe siècle et par les autres au IXe. Quant au style des figures de la mosaïque, les modèles nous manquent, dans ce pays, pour en établir la comparaison. Peu de variété dans les types des têtes d'hommes, du moins à en juger par la gravure; les corps paraissent exécutés avec une certaine facilité; les feuillages sont frêles et délicats.

Les mosaïques à dessins géométriques, qui composaient le reste du pavement, sont aussi bien chrétiennes que païennes, et s'accordent parfaitement avec les dates ci-dessus. Les mosaïques païennes trouvées en Italie, en Gaule, en Espagne, en Afrique, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les signaler ici

(1) Rohault de Fleury, *La Messe*, pl. DLXIV *bis*.

(2) Rigollot, *Notice sur une feuille de diptyque d'ivoire*, etc., 1832. — Id., *Les arts du dessin*, I, 15. — Abbé Cerf, *Feuille de diptyque en ivoire au musée d'Amiens*. — Cités par Rohault de Fleury, *La Messe*.

plus particulièrement. Quant aux chrétiennes, qu'il nous suffise de rappeler les magnifiques pavements des basiliques de Tébessa (1) et de Djémila (2), en Algérie, et surtout celui de la basilique de Sour (3), avec laquelle notre édifice semble avoir eu les plus grands rapports, soit pour la forme, soit pour l'étendue (4).

Nous pensons donc être en présence d'une œuvre de la seconde moitié du VIe siècle, ou mieux encore du cours du VIIe. Ce qui restait de cette mosaïque suffit à prouver l'élégance et l'harmonie décorative du sanctuaire qui la contenait, et dans lequel nous sommes porté à reconnaître une construction élevée, nous ne dirons pas par les Byzantins entrés un moment en possession de cet archipel après l'occupation passagère des Vandales, mais par les Visigoths qui s'y établirent après les Byzantins et y sont restés plus de deux siècles, jusqu'à l'invasion des Arabes. Nous aurions donc là un spécimen de l'art de ce peuple, le moins barbare des envahisseurs du Midi de l'Europe et au génie duquel on doit les magnifiques joyaux du trésor de Guarrazar.

L'usage de pavements analogues était fort commun en Gaule aux mêmes époques. Malheureusement, ils ont à peu près tous disparu, et de temps en temps des fouilles fortuites nous en révèlent les vestiges. C'est ainsi que dans un édifice du VIe ou du VIIe siècle, affec-

(1) *Rec. des notices de la Soc. arch. de Constantine*, XII vol., pl. I et II.

(2) *Expl. scient. de l'Algérie*, t. I, 52, 53.

(3) J. Durand, *Annales archéol.*, XXIII, p. 278; XXIV, p. 5, 205, 286.

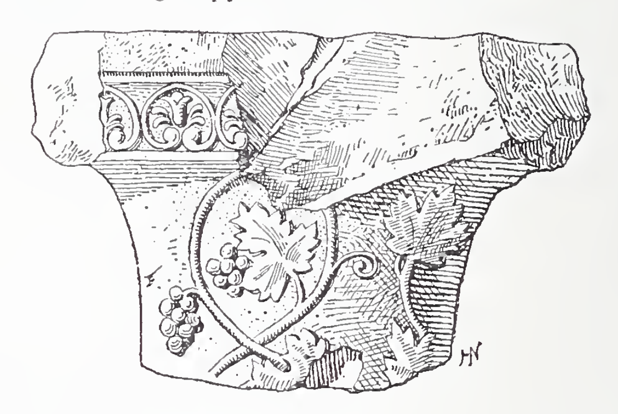
(4) La basilique de Sour mesurait environ 16 mètres de long sur 10 de large.

tant la forme d'une croix carrée, et contigu à l'ancienne cathédrale de Valence dont il était probablement le baptistère, on a retrouvé plusieurs fragments de mosaïque encore en place et qui n'étaient pas sans rapport avec celle de notre basilique. D'abord un groupe de deux animaux, un tigre qui attaque un cerf, entourés de bordures analogues à celles que nous avons décrites, puis un cours d'eau, un lion ailé, un lièvre à la course entre deux oiseaux, un agneau délivré de deux corbeaux par un aigle (1).

Notre gravure indique également dans quelques-unes des parties dépourvues de mosaïques, aussi bien dans la nef centrale que dans les nefs latérales, la présence de cinq cercueils en forme de gaîne allongée, munis d'une place ronde pour la tête et creusés dans le sol. Ils renfermaient, paraît-il, des squelettes. La présence de ces cercueils indique nécessairement une période antérieure à ce pavement. Ils tendraient à prouver tout au moins que la basilique a été construite sur l'emplacement d'un ancien cimetière.

(1) Il faut citer aussi en France, malgré leurs dates postérieures, mais en raison de leur bon état de conservation, le pavement en mosaïque de l'église de Cruas (Ardèche) et celui d'une chambre qui dépendait, à Die (Drôme), de l'ancien palais épiscopal. Le premier représente Énoch et Hélie à droite et à gauche de deux arbres symboliques, avec la date de MCXXVII. Donné en gravure dans le *Bull. Monum.*, XXVII, p. 286; dessiné en couleur par H. Révoil, *Archit. romane du Midi de la France*, pl. LXXVIII, LXXIX. Le second représente les quatre fleuves du paradis, avec poissons, oiseaux, figures humaines, etc... Il est attribué au XI[e] ou XII[e] siècle. Décrit par l'abbé Jouve, *Statist. monument. de l'Isère*, 1867; cité par de Caumont, *Bull. Monum.*, 1867, p. 56, et par de Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, V[e] année. Dessiné par G. Vallier, *Bull de la Soc. départ. d'arch. et de statist. de la Drôme*, 1876.

La gravure en question reproduit aussi un chapiteau de marbre blanc qui se trouvait, lui aussi, dans la vigne et qui, selon toute apparence, provenait de la basilique. Il nous fournit un document précieux pour confirmer l'âge approximatif du monument. Il se



composait d'une corbeille, dont le fond paraît avoir été lisse, et sur lequel s'étalait une branche de vigne enroulée avec deux feuilles et deux grappes. Sur une partie à moitié brisée de cette corbeille, on aperçoit aussi une autre branche de vigne placée verticalement. Le tailloir fortement avarié avait conservé dans sa partie apparente trois ornements de ceux qui le couvraient en entier. L'ensemble de ces ornements accuserait également une œuvre du VIe ou du VIIe siècle.

Les archéologues et amateurs d'art ancien doivent de sincères remercîments à l'auteur de ce dessin pour le soin qu'il a pris de conserver le souvenir d'un si rare monument, bien fait pour nous donner une idée de la richesse de ceux qui, à cette époque, devaient exister dans ce pays. Nous joindrons aussi l'expression de notre gratitude personnelle pour la gracieuseté de

D. Bart. Ferra y Perello, directeur du musée de la Sociedad arqueologica Luliana (1), qui, au cours d'une visite que nous fîmes audit musée, a bien voulu nous donner un exemplaire de la gravure, objet de cette notice.

J. DE LAURIÈRE.

(1) La *Sociedad arqueologica Luliana* est fondée depuis huit ans, à Palma. Son titre de Luliana fait allusion au nom de Raymond Lull, le grand docteur illuminé qui naquit à Palma en 1235. Cette société, établie sous le patronage de Mgr l'évêque de Palma, a pour but l'étude des monuments, objets d'art, manuscrits, etc..., des îles Baléares, particulièrement de l'île Majorque. L'activité de ses membres se manifeste dans le *Boletin de la Sociedad arqueologica Luliana*, dirigé par D. Gabriel Llabrés et qui paraît régulièrement une fois par mois. Un coup d'œil jeté sur les deux dernières années de ce *Boletin* nous montre la variété des sujets qui le composent. Nous citerons pour la série des monuments d'architecture : *Los monumentos prehistoricos*, par B. Ferra; *Talayot de la Canova de Morell. Arta*, par J. Garau; *Hallazgos arqueologicos en Manacor*, par G. Llabrés; *Antiguëdades baleares en la Exposicion de Paris*, par E. Cartailhac; *Datos antiguos acerca de la iglesia de Deya (1497 y 1520); Restauracion de los templos de S. Jaime y sta. Eulalia*, par E. Aguiló; *La Seu de Mallorca; Monumento à Raimundo Lulio*, par B. Ferra. — Des articles biographiques et bibliographiques d'E. Aquiló, P. A. Sancho, Llabrés; — Des notices épigraphiques de B. Ferra, d'Hubner ; — Sur l'histoire de l'art, de nombreux articles de B. Ferra, de Llabrés, de J. Mir ; — *Episodio de la conquista de Mallorca*, par Pedro de A. Pena ; — *Dona Saura de Montreal*, par E. Aguiló; — *Panegirico del Beato Raimundo Lullo*, par D. Enr. Reig y Casanova: — *Noticia de algunas monedas romanas halladas en Ibiza*, par E. Fajarnés, etc., etc. — En somme, une quarantaine de collaborateurs, plus un certain nombre d'anonymes, ont vaillamment coopéré à la publication de ces deux années, enrichies d'anciens spécimens de xylographie, de dessins, de plans et d'épreuves photographiques.

QUELQUES NOTES

SUR LES

FORTIFICATIONS MODERNES

D'ANTIBES [1]

Si notre Société archéologique s'intéresse aux monuments historiques, dignes de conservation et d'entretien, elle ne peut voir, d'un œil indifférent, ceux qui tombent pour ne plus se relever, ceux que le déclassement de certaines places fortes rendra désormais inutiles et dont la démolition est en voie de s'effectuer.

Un premier percement de ces moyens inermes de défense, destiné à mettre en facile communication notre ville et notre voie ferrée, s'est opéré l'an dernier, et un de nos organes de publicité, l'*Avenir d'Antibes* (1890), l'a signalé en termes, où le lyrisme porte atteinte à la vérité historique.

Comme membre de la Société française d'Archéologie, comme correspondant du Ministère pour les travaux historiques et archéologiques, nous tenons à

(1) Il n'est question ici, en effet, que de ces fortifications et non de celles du moyen âge, dont il ne nous reste que des substructions, soit en dedans, soit à fleur du sol.

relever ces erreurs, en quelques notes recueillies à bonne source.

Nous n'avions pas, ainsi que le dit le journal cité, des *murailles fortifiées, bien avant François Ier.*

Les seules constructions de cette nature et de cette époque existent encore à Saint-Paul, une de nos communes voisines, et le Roi en ordonna l'édification, à son passage en nos contrées, à son retour de l'expédition d'Italie.

Nos premières fortifications sont celles du *fort-carré*, remontant à Henri II. Voici ce qu'en dit Michel l'Hospital, dans une pièce de vers latins sur Antipolis :

« Au milieu de la mer, s'avance un rocher escarpé.
« Henri y a élevé un fort très bien défendu, d'où le
« javelot du guerrier peut atteindre les vaisseaux
« ennemis et les éloigner du port et du rivage. »

Arazy, un de nos historiographes, notre compatriote, avocat à la Cour d'Aix, dans son manuscrit de 1708 (1), qui a un peu négligé ce côté historique, parce que, dit-il, *les murs d'icelles (villes) lui paraissent choses saintes et qu'il est délicat d'y toucher*, nous apprend néanmoins ce qui suit :

« Ce fort fust basty durant le règne d'Henri II,
« environ l'an 1550, à l'entrée du port d'Antibes...
« Claude de Savoye, comte de Tende, gouverneur de
« Provence et admiral des mers du Levant, eust le soin
« de la construction et il fust appelé de Saint-Laurent
« à l'occasion d'une chapelle qui fust desmolie.

« En 1578, d'après des lettres patentes d'Henri III,
« il fust basty, à l'autre costé de l'entrée du port, une
« tour dite de Saint-Jaume, sur une élévation de ro-

(1) *Histoire d'Antibe* (*sic*).

« chers détruits par les ouvrages des fortifications, et
« une plate-forme avec une batterie de 24 du meilleur
« service.

« Après l'année 1608, sous Henri IV, furent faits les
« quatre premiers bastions du costé de terre, à com-
« mencer vers le fort ; ils sont dits de *Rosny*, de *Guise*,
« *Royal* et *Dauphin* ; et allant plus avant dans le tour
« de la ville, vers la mer, ce sont les bastions d'*Alais*,
« d'*Epernon*, du *Suisse* et de *Chavigny* ou de la
« *Placette*.

« Autres, en autres temps, et ces dernières années
« ont achevé le bastion *Dauphin*, comme l'année 1691
« a perfectionné les flancs, les parapets, les fossés et
« les terrassements.

« Et les années 1692 et 1693, presque tous les autres
« dehors de la Place, que l'année 1699 et les suivantes
« ont embelly par des revestissements à la mode. »

Comme on le voit, par ces extraits sommaires, coordonnés sur l'original, *tout ce fatras de pierre et de terre*, d'après le même journal, n'a pas duré seulement *dix bonnes années*, mais plus d'un siècle, malgré l'activité et la science géniales d'un Vauban.

« Avec quels matériaux furent-elles construites ces
« fortifications, ajoute-t-il ? »

A cette naïve question, nous répondons naïvement : avec tous les matériaux qui tombaient sous la main, avec des débris de monuments païens, même avec des restes d'édifices chrétiens, comme nous le disions, il y trois ans, à un des congrès de notre Société, avec tout ce qui pouvait être édifié : *ad majorem Regis gloriam*.

« Qu'y a-t-il sous leurs entassements, qu'ont-elles
« dans le ventre, enfin ? »

Mais, naturellement, ce que le hasard y a accumulé

de terres et de pierres, ce que le vandalisme de l'époque leur a servi, ce que nos archéologues y ont découvert, sur les revêtements, de restes d'architectures ou d'inscriptions (1).

De leurs flancs sortiront peut-être des choses intéressantes, à la suite d'une démolition générale ou des débridements multiples de ce grand étranglement des viscères de toute une ville, qui ne sera plus isolée, à droite et à gauche, de deux cités hivernales, de plus en plus florissantes, Cannes et Nice.

Et elle ne sera pas éloignée, espérons-le, l'époque où, renaissant à une vie nouvelle, nous cesserons de dire :

Les remparts, voilà nos pires ennemis.

Dr P. MOUGINS DE ROQUEFORT.

(1) Nous ne dirons rien des débris informes d'architecture. Les inscriptions, à l'état de fragments ou frustes, sont :

1° Une inscription tumulaire ;

2° Une mention d'un trésorier public, sous Tibère, patron de notre municipe ;

3° La mention, croient quelques épigraphistes, du père de l'empereur Antonin, dont nous avons dit quelques mots, dans une communication à l'avant-dernier Congrès archéologique ;

4° L'inscription : *Plus de bien que de vie*, sur un des pieds-droits de notre *Porte de France*, dont l'auteur supposé, le sculpteur du fronton de cette porte, M. Dole, notre compatriote, aurait malignement rappelé que sa réputation valait plus que le prix, modique sans doute, alloué à son travail.

LES

PREMIERS MONUMENTS GOTHIQUES

D'ITALIE

A propos des articles de M. FROTHINGHAM junior

En 1890, M. Frothingham junior, fils d'un archéologue distingué, et lui-même orientaliste éminent, eut l'idée, au retour d'un voyage en Italie, de publier quelques notes sur les premiers monuments gothiques de ce pays. Il y décrivit successivement les abbayes cisterciennes de Fossanova, au sud des Marais Pontins, et de San-Martino près Viterbe (1). M. le comte A. de Dion s'est occupé ici même de ces articles (2).

A l'époque où parut le premier, je m'occupais depuis un an déjà d'un mémoire relatif au même objet. Ce travail, terminé en avril 1891, a eu l'honneur d'être désigné un mois plus tard par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au choix de la So-

(1) *American journal of archeology.* Baltimore, in-8°, mars, juin et septembre 1890. Frothingham junior. *Introduction of gothic architecture in Italy by french cistercian monks.*

(2) *Bulletin Monumental*, t. LVI, p. 295.

ciété centrale des Architectes pour sa grande médaille annuelle (1).

Pendant ce temps, ne pensant pas voir rendre compte de l'œuvre de M. Frothingham avant l'achèvement de la série de monographies qu'il annonçait, je ne m'en étais nullement préoccupé. La simple publication de mon mémoire pouvait me dispenser de toute rectification ou addition à ces articles.

Aujourd'hui qu'un archéologue aussi compétent que M. le comte de Dion leur a fait l'honneur de leur consacrer un intéressant compte-rendu, l'opinion des érudits n'a plus le droit de s'en désintéresser. M. de Dion me pardonnera donc d'ajouter à sa savante critique les observations que le manque de renseignements sur des monuments peu accessibles et assez inexplorés n'a pu lui permettre de formuler.

Il a manqué d'abord à M. Frothingham le loisir de s'initier à la connaissance des monuments français et d'acquérir quelques notions techniques d'architecture, et ensuite celui de bien regarder les édifices dont il s'occupe. Il le reconnaît lui-même avec la meilleure grâce du monde en qualifiant son travail de « *cursory examination* ». Tout en lui sachant gré de « *laisser à quelque autre* » les monuments du nord et du sud de l'Italie, je ne doute donc pas qu'il me pardonne de ne pas me contenter de la part qu'il m'a faite. Je

(1) Décernée le 20 juin 1891. Voir *rapports* de M. Loviot à la séance solennelle du Congrès des Architectes français, même date ; de M. Perrot à l'Académie des Inscriptions le 15 mai, et de M. Gaston Boissier à la même Académie le 23 octobre *(Travaux des écoles de Rome et d'Athènes)*. Le mémoire est intitulé : *Origines bourguignonnes de l'architecture gothique en Italie.*

m'en étais adjugé une plus vaste longtemps avant réception de son avis.

Les ouvrages très insuffisants qui traitent du moyen âge en Italie donnent comme prototype du style gothique dans ce pays, soit les églises de Saint-François à Assise (1236) et à Bologne (1236-1240), soit Saint-André-de-Verceil (1219-1225). Si l'on entend par gothique un monument construit avec tous les perfectionnements que comporte ce style pleinement développé, les manuels ont raison et devraient ajouter que les édifices cités sont presque les seuls gothiques de l'Italie.

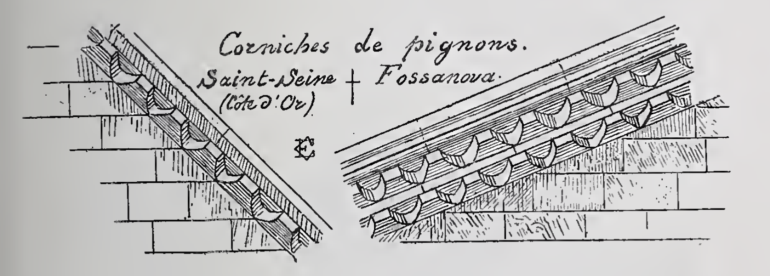
C'est cependant avec justesse que M. Frothingham constate que le caractère gothique et français de l'église de Fossanova (consacrée en 1208) est de toute évidence.

Mais cette constatation ne saurait suffire à un archéologue : le style gothique se divise en écoles très diverses ; il eût fallu d'abord reconnaître le caractère de l'art importé par les moines de Citeaux, et voir ensuite quelles modifications l'Italie lui a fait subir pour se l'assimiler. L'auteur signale bien en France quelques points de comparaison : Notre-Dame de Paris, Mantes, N.-D. de Laon, Senlis. Mouzon, Souvigny, Saint-Étienne de Caen, Senanque, Thoronet et Silvacane. Ce choix n'est vraiment pas heureux.

L'architecture de Fossanova appartient, en effet, sans partage à la Bourgogne, berceau de l'ordre de Citeaux.

Tout archéologue le reconnaîtra à première vue et même de loin, à la corniche portée sur modillons échancrés qui suit les rampants des pignons. — L'intérieur, avec ses piliers cruciformes cantonnés de colonnes, ses arcades aiguës sans moulures, ses larges

doubleaux, sa voûte d'arêtes et ses cordons en doucine contournant les pilastres et colonnes, ressemble à ceux



de Pontaubert et de St-Lazare-d'Avallon. Les chapiteaux sont ceux de Pontigny et du chœur de Vézelay. L'extérieur (sauf à l'ouest) est identique, pour l'ensemble et les détails, à ceux des églises de Montréal et de St-Symphorien de Nuits-sous-Beaune, monuments appartenant tous au département de l'Yonne et bien connus des archéologues. Quant à la tour centrale octogone, c'est, comme celle de Semur-en-Auxois, une arrière-petite-fille des tours romanes de Cluny et environs (1).

L'emploi simultané des voûtes d'arêtes et des voûtes d'ogives témoigne, selon l'auteur, d'une refaçon dans l'église, et la voûte d'arêtes du cloître serait un trait de « *simplicité cistercienne* ». Ce cloître, fourmillant de sculptures fantasques et variées, est bien pourtant l'opposé d'un monument simple. La vérité est que l'emploi simultané des voûtes d'arêtes et d'ogives jusqu'en pleine période gothique caractérise l'école de

(1) Voir, sur ces monuments : Jean Virey, *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*. Paris, Picard, 1892, in-8°.

Bourgogne. Dans la tribune de Vézelay, les églises de Pontigny, Montréal, St-Symphorien de Nuits, le porche de Cluny, l'ogive n'est employée que pour consolider les voûtes les plus larges, de même qu'à Fossanova



CHEVET DE SAINT-SYMPHORIEN DE NUITS.

(Une chapelle du XVIe siècle n'est pas figurée ici.)

celle du carré du transept en est seule pourvue. Le profil des ogives y est le même que dans le chœur de Pontigny.

Je ne m'arrêterai pas davantage à démontrer ici que toutes les particularités de l'architecture des Cisterciens



CHEVET DE FOSSANOVA.

sont empruntées à l'art bourguignon (1), et que les

(1) J'ai pour moi, sur ce point, l'autorité de M. de Dion lui-même : St-Bernard, dit-il, « ne songeait qu'à choisir pour modèles les églises les plus simples, les moins ornées parmi celles que l'on construisait alors en Bourgogne ». (*Histoire de N.-D. des Vaux-de-Cernay*, par L. Morize. *Introduction*, par le Cte A. de Dion. Tours, Duplessis, 1889, in-4°).

caractères qu'il affecte durant les deux premières périodes gothiques se retrouvent dans tous les plus anciens monuments de ce style en Italie. Je l'ai dit en quelques centaines de pages et de planches qui seront bientôt publiées. Je me contenterai de signaler les principales erreurs échappées à la savante perspicacité de M. de Dion, obligé qu'il a été de s'en rapporter aux assertions et aux figures de l'auteur américain.

Je suis l'ordre même des articles de celui-ci et du compte-rendu que M. de Dion leur a fait l'honneur de leur consacrer.

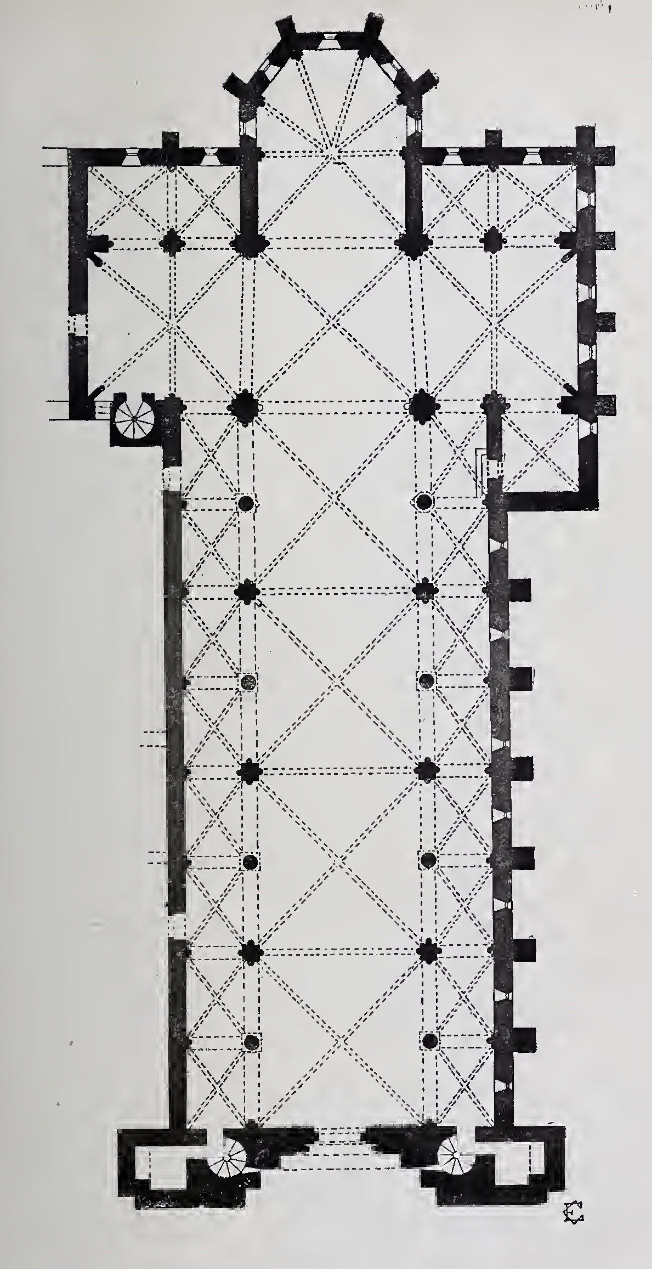
I. Monographie de Fossanova.

L'ancienne église Ste-Potentienne (pp. 20, 44, 45) *serait du VIII*e *ou IX*e *siècle, sinon antérieure. Elle aurait eu au nord une abside détruite lors de la construction de l'infirmerie.*

Cette prétendue église est une construction en rectangle allongé, orientée du nord au sud et analogue au réfectoire, à l'infirmerie et aux bâtiments d'exploitation agricole. Elle ne se distingue de ces constructions de 1200 environ, ni par l'appareil, ni par les formes architectoniques. Ces salles ont des charpentes portées sur des doubleaux faisant fonction de fermes, comme l'église qui sert aujourd'hui de musée lapidaire à Narbonne, et diverses constructions cisterciennes d'Italie et d'Espagne (1).

Au nord, la prétendue église Ste-Potentienne com-

(1) Santas Creus (Catalogne), dortoir. Poblet (Catalogne), gre-



SAN MARTINO.

munique par une porte en tiers-point avec un pavillon en marteau dont le rez-de-chaussée contient un vestibule et un escalier, et l'étage supérieur un logement où mourut saint Thomas d'Aquin. A l'extrémité opposée était une autre aile semblable, aujourd'hui ruinée. (C'est de ce côté et à une certaine distance que s'élève l'infirmerie.) Les deux ailes étaient reliées par des portiques.

Toute cette construction est homogène. Ce pouvait être soit une école, soit plutôt l'hôtellerie des religieux étrangers : c'est en cette qualité qu'y logea saint Thomas. La partie centrale n'est pas une église, mais une salle commune : une grande cheminée occupe l'angle sud-ouest. L'auteur a dû la prendre pour un clocher. Il avoue n'être jamais entré dans ce bâtiment, non plus que dans plusieurs autres.

La reconstruction de l'église abbatiale (p. 16) *daterait de 1150 à 1200 ; la consécration du 28 mai 1208 serait postérieure à l'achèvement* (1).

Ces assertions paraissent basées sur l'emploi des voûtes d'arêtes, sur l'absence de moulures dans les grandes arcades et doubleaux, sur le caractère de la sculpture et sur la rose de la façade. Dans l'Ile-de-France, où l'auteur prend ses points de comparaison,

niers. Casamari (prov. de Rome), infirmerie. Rondazzo (Sicile), ruines de couvent. Piperno (prov. de Rome), église St-Antoine, abbé, etc.

(1) La consécration est rapportée dans la *Chronique de Fossanova* publiée dans l'*Italia sacra* d'Ughelli, aux pièces justificatives.

une telle déduction serait en effet très logique. Mais si nous nous reportons à la Bourgogne, rien ne nous empêchera d'admettre l'achèvement en 1208. Saint-Symphorien de Nuits semble postérieur à cette date. Mais, quoi qu'il en soit, nous avons près de Fossanova l'église d'Amaseno, dont parle l'auteur dans un autre chapitre, et celle de Saint-Antoine de Piperno, qui présentent tous ces mêmes caractères, sauf la rose. Or, la première de ces églises a été terminée en mars 1291; la seconde porte l'inscription : ALI ANNI · M · CCC · XXXVI · MESE GENARU, [TOBALLO DE JANNIS ME FECE].

Quant à la rose, elle démontre que, loin d'être postérieure à l'achèvement, la date de 1208 est antérieure à la construction de la façade et du porche.

Le porche est voûté sur croisées d'ogives du profil de celles de la salle capitulaire, et les chapiteaux de ses colonnes sont analogues à ceux qui se faisaient en France de 1225 à 1250. On en voit de semblables au rez-de-chaussée du *Castel del Monte*, bâti par ordre de Frédéric II, près d'Andria, en 1240 (1).

La rose, point de départ d'une grande théorie de l'auteur, est, contrairement à son dire, sertie d'un cercle de fines moulures et de gorges profondes, d'un profil bien plus compliqué que le pourtour de l'*oculus* du chœur. Les chapiteaux des colonnettes qui portent les arcs très aigus et redentés du remplage n'annoncent pas du tout l'*époque de transition*. Quant aux denticules irrégulières (*irregular tooth ornament*) qui décoreraient l'une des gorges, ce sont des fleurons

(1) Voir Merra (Can. Emanuele), *Castel del Monte*. Bologne, Mareggiani, 1889, in-8°.

espacés, à cœur profondément enfoncé entre quatre feuilles découpées et refouillées, dont le style rappelle les œuvres du XIVe siècle. Cette rose ressemble beaucoup à celle qui s'ouvre au sud du transept de N.-D. de Cluny, mais avec un caractère encore plus avancé. Celles des églises de Valvisciolo, Ceccano, Sa Maria d'Arbona et d'autres encore lui sont probablement antérieures. De la théorie selon laquelle les roses auraient été importées de Lombardie en France par les Cisterciens, il ne convient donc de tenir compte que pour relever les affirmations suivantes : *Il n'existerait pas en France de rose antérieure à 1175* (« *the circular form was not used at all* »), *les abbayes françaises telles que Senanque, Thoronet, Silvacane n'en posséderaient pas*, tandis que l'on en voit une belle à Saint-Zénon de Vérone.

Dans le nord de la France, on fit des roses bien avant celle de Notre-Dame de Paris, que l'auteur cite comme la première, sans parler des roses de Chartres et Laon qui lui sont antérieures ; il s'en trouve des exemples de style roman à Saint-Étienne de Beauvais et dans la façade de l'église de Roye. Les abbayes provençales citées ici en possèdent de petites, et les églises de Bourgogne avant celle de Fossanova en possédaient de tout à fait analogues. Témoin celle de Montréal, citée par Viollet-le-Duc (1).

Je n'insisterai ni sur la qualification de *fausse fenêtre* (p. 23) donnée à l'arc de décharge qui soulage la rose, ni sur ce que l'auteur croit nécessaire d'invoquer la règle de Citeaux pour expliquer que la façade ne soit pas accompagnée de deux grandes tours, ni sur ce

(1) *Dictionnaire d'architecture*, t. VIII, p. 66.

qu'il déclare ne pas trouver de moulures à comparer à celles de Fossanova dans les voussures des portails français, qui, selon lui, disparaissaient toutes alors sous une profusion de sculptures !

Je ne veux lui rétorquer ni l'épithète d'*excessively amusing* décernée à M. Mothes (1), dans l'œil de qui il signale à bon droit une grosse paille, ni le qualificatif, beaucoup moins mérité, qu'il applique aux *fenêtres du fond du chœur.*

Selon lui, elles seraient *aveugles; en plein-cintre au dehors, celle du centre aurait, au dedans, été restaurée en arc aigu, et peut-être auraient-elles été ouvertes autrefois* (p. 29).

Ce doute est singulier : les églises à chevet plat de la Bourgogne, telles que Montréal, Saint-Symphorien de Nuits, Joinville, Saint-Seine, etc., ont, comme Fossanova, trois fenêtres éclairant l'autel, au-dessous d'une rose qui éclaire la voûte. Ces fenêtres, ici comme à Nuits, sont aiguës toutes les trois, au dehors aussi bien qu'au dedans et sans nulle traee de reprise. C'est à l'extrémité nord du transept qu'une fenêtre aiguë est accostée de deux fenêtres en plein-cintre.

Il faut ici relever (p. 24) les dates de 1201-1248 données à l'église abbatiale de San-Galgano près Sienne. J'ignore d'après quelles sources elles sont établies, mais les dates extrêmes que m'a livrées, avee les noms de six arehiteetes et d'autres détails, le cartulaire de

(1) O. Mothes. *Boukunst des Mittelceltersin Italien.* Jence. Costenoble, 1880, in-8°, 2 vol. Il est peu d'édifices italiens du moyen âge sur lesquels on ne trouve quelque renseignement dans cet ouvrage, mais peu de ces renseignements, écrits ou figurés, qui ne soient erronés. Le texte et les planches qui concernent Fossanova sont spécialement fantaisistes.

San-Galgano, sont celles de 1218 à 1306, et aucune des particularités de ce monument, dont j'ai échafaudé les ruines et relevé un mois durant les moindres détails, ne peut autoriser à croire qu'il ait été commencé plus tôt ou terminé beaucoup plus tard (1).

Les particularités signalées (pp. 29, 30, 31) comme caractéristiques de l'école cistercienne et distinguant l'église de Fossanova de celles de l'Ile-de-France sont : 1° l'absence de triforium ; 2° les piliers qui remplacent les colonnes ou l'alternance des deux genres de supports ; 3° les voûtes d'arêtes ; 4° l'absence de moulures dans les arcades et la simplicité de celles qui règnent ailleurs ; 5° les proportions plus vastes de la nef ; 6° la prédominance des murs pleins ; 7° l'absence d'arcs-boutants.

On peut contester la première et la cinquième de ces remarques ; mais toutes les différences, qui existent entre Fossanova et un édifice contemporain de l'école de l'Ile-de-France, tiennent encore une fois aux caractères de l'école de la Bourgogne, patrie de l'ordre cistercien. Ses architectes s'y sont formés. En ont-ils modifié les principes ? Là est la seule question discutable. Mon humble avis est qu'ils n'y ont rien changé,

(1) Cette étude graphique illustrera le chapitre de mon mémoire qui traite de cette abbaye. En attendant sa publication, on trouvera de nombreux détails sur la construction dans mon article intitulé : *L'abbaye de San-Galgano près Sienne au XIIIe siècle. Mélanges de l'École française de Rome*, t. XI. Rome, Cuggiani, 1891, in-8o. Voici les noms des moines qui présidèrent à la construction : *Operarii :* Johannes 1218-1227. Petrus 1228-1229. Simon 1239. Ildinus 1271, 1272, 1273. Frater Petrus 1278. — Frater Ugolinus Maffei conversus, *magister operis lapidum* 1276 à 1294. — Frater Matheus, *magister operis lignaminis* 1281.

et je n'en veux pour preuve ici que la comparaison de Fossanova avec les églises non cisterciennes de Saint-Lazare d'Avallon, Pontaubert, Montréal et Nuits-sous-Beaune, qui présentent toutes les particularités mentionnées plus haut.

Quant au chevet rectangulaire, commun à Fossanova, aux deux dernières de ces églises, et à bien d'autres, M. Frothingham affirme que *l'on ne trouve en France que peu de chevets carrés, à part ceux des églises cisterciennes. Il en existe toutefois dans les abbayes transitionnelles de La Règle, La Souterraine, La Couronne, de même qu'à Vernouillet et à la cathédrale de Laon. Il est difficile de dire si les Cisterciens ont créé ce plan ou l'ont reçu. L'architecture anglaise en offre, dit-on, des exemples. En Italie, on en voit à S. Giacomo di Rialto, du VIe ou VIIe siècle, et à la cathédrale de Troina, terminée selon Mothes en 1180* (pp. 31-32).

M. Mothes n'a jamais dû voir de cette cathédrale (1) que des dessins insuffisants. Elle a été complétement rebâtie au XVIIe siècle, à l'exception d'un pan de mur sans caractère et d'une tour datée de 1403. Je ne discuterai pas la date de S. Giacomo di Rialto ; quant à l'usage des chevets rectangulaires en France, il est très fréquent. — Nul n'ignore qu'il l'est plus encore en Angleterre, où il est venu de Normandie. En Picardie, Boulonnais et Flandre, des chevets carrés apparaissent dans les premières églises romanes que l'on ait conservées. Cette forme, qui est presque générale,

(1) Troina est située au centre de la Sicile, entre Randazzo et Nicosia, à deux jours de poste de la station de Leonforte, et ne contient rien d'intéressant.

semble moins fréquente dans la première que dans la seconde moitié du XIIe siècle (1). Dans le Soissonnais, durant la seconde moitié du XIIe siècle, le chevet carré devient d'un emploi presque général (2). Dans les environs de Paris, la proportion est partout à peu près la même. Pour le sud et le sud-ouest de la France, où l'auteur cherche ici ses exemples, l'on y fit peu de charpentes et l'on y garda le goût et la pratique des absides voûtées en demi-coupoles, jusqu'à l'époque où le style gothique était en pleine possession de ses moyens. Le plan carré, dont le principal avantage est de simplifier la construction des charpentes et des voûtes d'arêtes, devait par conséquent y être rare. En Bourgogne, il a été en usage de bonne heure, comme en témoigne l'abside extérieurement carrée de l'église Saint-Pierre-du-Bourg de Thizy (3) : au XIe siècle, on bâtissait déjà des chapelles carrées dans le déambulatoire de St-Philibert-de-Tournus ; plus tard, les chœurs des églises de Fismes et de Ville-en-Tardenois (Marne), Joinville, Montréal, Appoigny, Nuits-sous-Beaune, Civry, Cocheris, l'hôpital de Tonnerre (Yonne), Rouvres, Citeaux, Fontenay, St-Seine, St-Paul-de-Bèze (Côte-d'Or), St-Marcel-les-Châlons, etc., prouvent la persistance de ce système. Les Cisterciens qui adoptèrent l'art bourguignon et préférèrent les

(1) C. Enlart. *L'architecture romane dans les anciens diocèses d'Amiens, Arras et Térouane.* Thèse soutenue à l'École des Chartes, en janvier 1889.

(2) Eug. Lefèvre-Pontalis, *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons aux XIe et XIIe siècles.* Thèse de l'École des Chartes, 1885.

(3) Sur cette ancienne église romane, voir J. Virey, ouvrage cité.

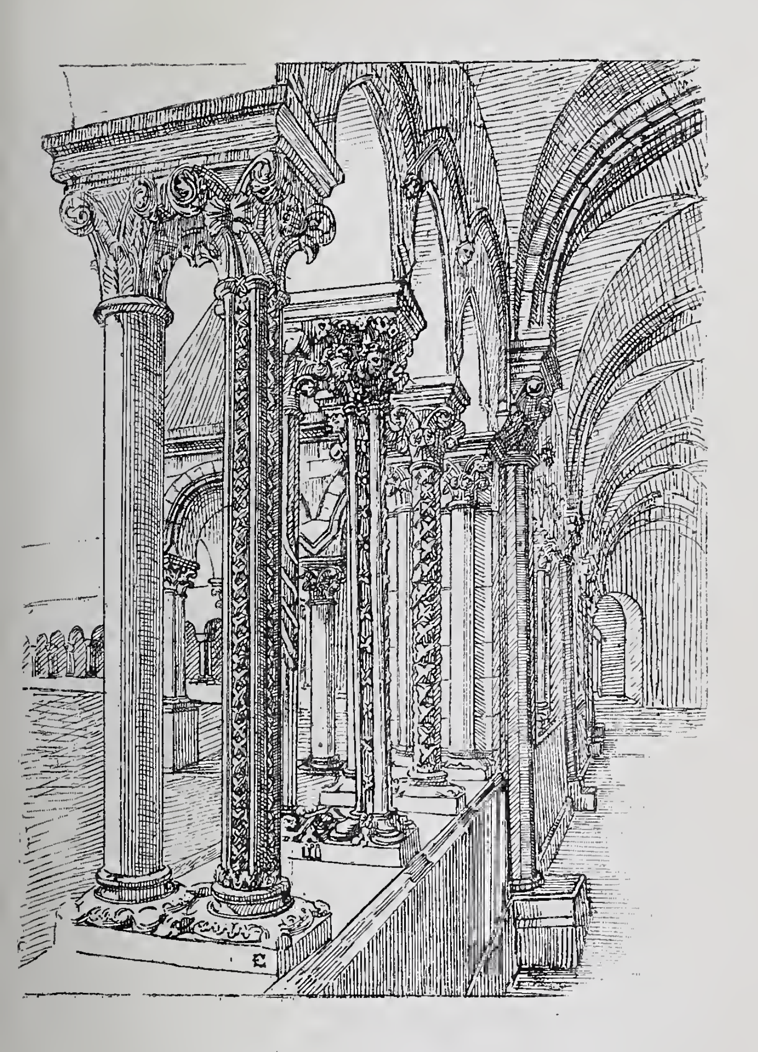
formes simples avaient toutes les raisons de l'employer.

Je renonce à relever des erreurs de détails et à discuter sur l'attribution de la voûte et de la tour du carré du transept à une refaçon, à la suite d'un tremblement de terre, car rien ne prouve cette hypothèse. Passons au cloître.

La partie romane du cloître est le seul morceau de l'abbaye que M. Frothingham ait daté avec exactitude.

Le côté sud, de style gothique, lui suggère d'abord cette remarque : « *great decorative use is made of colonnettes set against rather than engaged in the piers.* » (p. 38).

Ces colonnettes, qui sont tout autre chose qu'une décoration, ne sont reliées aux piliers que par leurs bases et chapiteaux. Le fût octogone est une pièce de marbre rouge posée en délit et complètement indépendante, destinée à roidir le pilier d'appareil compressible au droit des retombées des voûtes. L'auteur *attribue à une restauration de 1600 deux de ces fûts*, à droite et à gauche de l'entrée du lavabo. Ils ne diffèrent en rien des autres, et tous concordent avec leurs chapiteaux et des colonnes identiques se voient dans l'église d'Amaseno, qui date de 1291. — *Même attribution pour deux colonnes* de l'édicule du lavabo, dont les fûts, l'un cannelé, l'autre en marbre poli, sont d'époque romaine ainsi que la base de la première, et dont les chapiteaux datent manifestement de la fin du XIII[e] siècle. Il dit enfin qu'en 1600, le cardinal-abbé Aldobrandini *remplaça le lavabo* par un guéridon : cela est une erreur : il se contenta de combler le bassin qui entourait le pied (taillé dans une ancienne borne de la voie Appienne), de couper les



CLOÎTRE DE FOSSANOVA.

bords et d'aplanir le fond de la vasque, et de boucher la conduite d'eau encore visible aujourd'hui. C'est dans cet acte de sauvagerie que paraît avoir consisté toute la restauration célébrée dans une inscription.

Pourquoi l'auteur s'étonne-t-il du tracé des arcs en plein-cintre de l'édicule « *doubtless owing to the form of roof they support* »?? (forme que, par parenthèse, il qualifie de *conique* alors que c'est une pyramide carrée). — Cela est d'autant plus singulier qu'il attribue le cloître à l'époque de transition.

Or, dans ce cloître, la moitié des supports et les doubleaux des voûtes ressemblent, il est vrai, à ceux de l'église de Civry, mais le reste des nombreux ornements est, soit identique à ceux de l'église d'Amaseno dans ses parties datées de 1291, soit d'un caractère original, mais marquant nettement l'art du XIVe siècle. La porte de ce cloître est d'une forme très rare : son archivolte en plein-cintre encadre un second arc trilobé qui repose sur des corbeaux en doucine. Il existe un second exemple de cette disposition singulière, et Viollet-le-Duc l'a publié (1) : c'est le portail de Saint-Père-sous-Vézelay, qui appartient aussi au XIVe siècle.

La date de 1185 à 1208, proposée pour ce cloître, paraît donc peu exacte, malgré l'archaïsme de quelques motifs, qui sont restés en usage dans la région jusqu'en 1400.

Le réfectoire et l'infirmerie (ospedaletto) sont ensuite sommairement décrits (p. 40). Ce sont de grandes salles à charpentes portées sur des doubleaux aigus. Ces arcs reposent dans la première sur des pilastres en encorbellement ; dans la seconde sur des simples

(1) *Dictionnaire de l'Architecture* ; article *portail.*

culots. Que le réfectoire soit plus simple que l'église, et l'infirmerie moins ornée que le réfectoire, cela semble résulter de la logique seule, mais l'auteur voit une preuve d'ancienneté dans la plus grande simplicité. Le style des ornements et la disposition architectonique sont partout conformes au style de l'église de Pontigny, du réfectoire et du dortoir de Poblet (Catalogne) et des bâtiments de l'abbaye de Fontenay. Les culots sont identiques à ceux de ce dernier exemple, avec la seule différence qu'ils sont carrés et non à pans coupés. Ils épousent, en effet, de part et d'autre le tracé des retombées.

Il faut restituer à l'infirmerie le joli portail que M. Frothingham signale comme appartenant à un bâtiment voisin de l'entrée de l'abbaye, auquel il a été assez gauchement adapté il y a peu d'années.

N'ayant vu cette infirmerie qu'en photographie, l'auteur a pris pour un rang de fenêtres basses une suite de niches disposées à portée du lit des malades. C'est pourtant là une disposition connue par l'exemple de la Salle des Morts d'Ourscamps. En quoi la disposition de cette infirmerie est-elle *insolite ?* Elle est, comme la Salle des Morts, soigneusement isolée ; elle est limitrophe du cours d'eau qui emportait les immondices ; un canal était ménagé sous une partie de la salle et sous une annexe servant de latrines. Rien ne semble plus sage et plus conforme aux habitudes connues.

On lit deux fois *dormitory* pour *refectory :* ce doit être un lapsus (p. 43).

La salle capitulaire (p. 40) est l'objet d'une plus grave erreur, on y lit : « *opposite the entrance are three good sized pointed windows, one opposite each*

vault. » Or, de ces fenêtres, l'une (moderne) est rectangulaire ; les deux autres, en plein-cintre, ont appartenu comme toute la muraille de l'est, à une construction plus ancienne. Quant aux trois belles fenêtres aiguës... c'est à Casamari qu'elles se trouvent !

Les retombées sont ornées de riches congés si fréquents dans l'art bourguignon. L'auteur n'a trouvé à les comparer qu'à ceux d'abbayes allemandes et du déambulatoire de *Saint-Étienne de Caen*. Il n'a pas la main heureuse dans le choix des exemples. Traitant naguère de la sculpture du XIIIe siècle, il avait choisi, entre toutes celles de Notre-Dame de Paris, la figure de la partie du tympan refaite par Viollet-le-Duc (1). Ici, entre tous les exemples fournis par les nombreux monuments du XIIIe siècle, il prend celui d'une reconstitution due aux savants bénédictins du XVIIe siècle (2). Quelque confiance que mérite la science des plus grands archéologues des XVIIe et XIXe siècles, rien n'autorise à prendre pour exemple des restitutions même impeccables, là où les originaux abondent.

La date de 1170 à 1200, proposée pour cette salle capitulaire, est peu vraisemblable : le style y est, en effet, plus avancé que dans l'église, et même que dans celle de Casamari, consacrée en 1217. Les piliers y sont composés d'un noyau appareillé, roidi par une ceinture de colonnettes à fûts monolithes en délit ; les bases sont aplaties ; les arcs des voûtes ont des moulures re-

(1) *American Journal of archeology*, 1889.

(2) Sur cette curieuse reconstruction du XVIIe siècle, lire Anthyme Saint-Paul, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*. Paris. 1881, in-8°, p. 26.

fouillées qui, en Bourgogne même, n'apparaissent pas avant 1200. Les chapiteaux, avec leurs crochets touffus en bouquets de feuilles épanouies, sont peut-être un peu antérieurs à ceux de Saint-François-d'Assise (1236), mais non certainement à ceux de Saint-André de Verceil (1219-1224), auxquels ils ressemblent. Cette salle ne saurait en aucune façon être antérieure au premier quart du XIII[e] siècle, et je l'attribuerais volontiers au second.

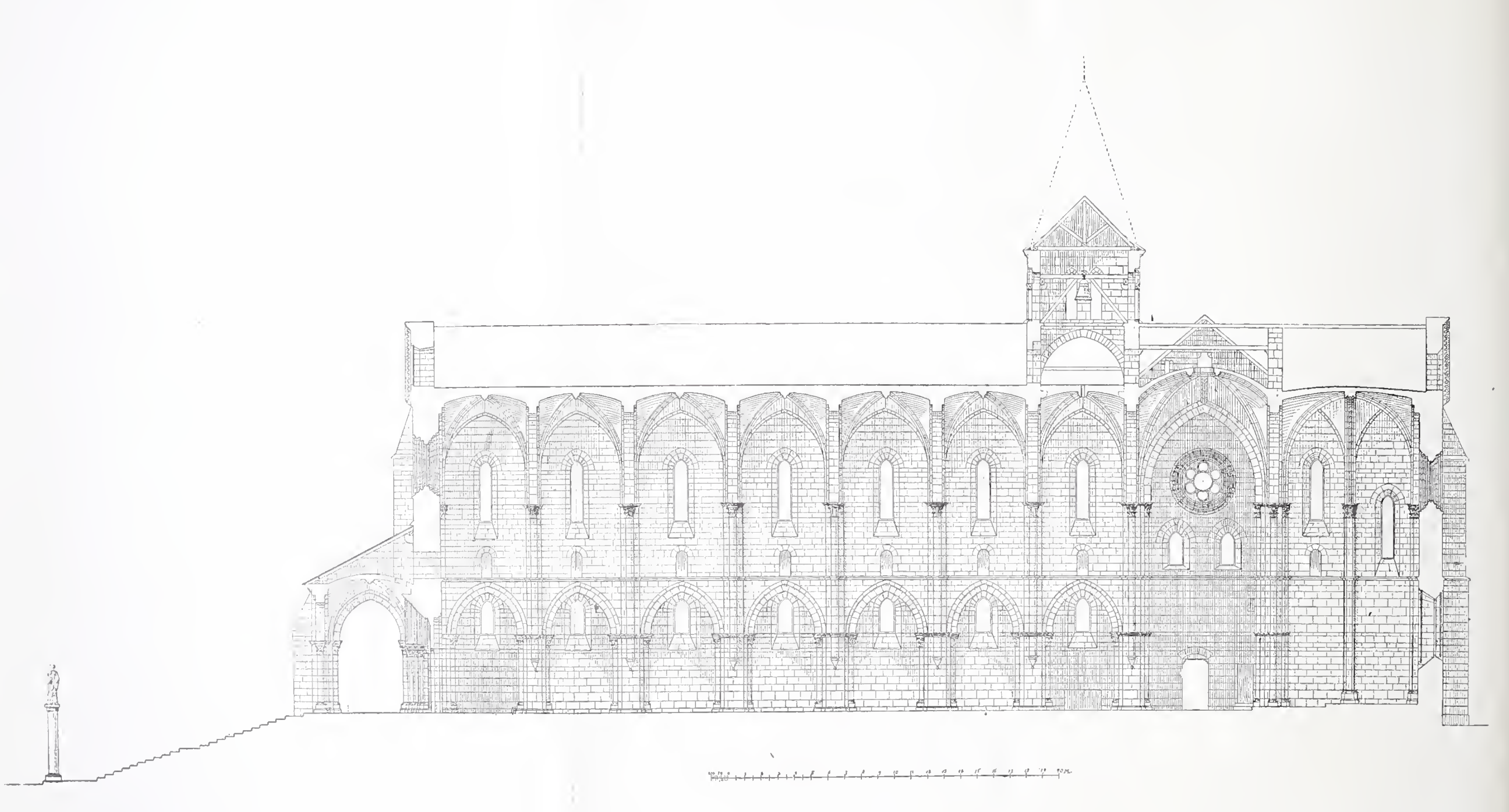
Le grand argument de M. Frothingham est, il est vrai, la similitude qui existe entre cette construction et certaines parties de l'église *Santa Maria di fiume* à Ceccano, consacrée en 1196 (1). Mais connaît-il bien ce monument très remanié? Il y reste fort peu de la construction du XII[e] siècle; certaines parties sont plus anciennes; d'autres ne peuvent être antérieures au XIII[e] siècle avancé, et c'est le cas des piliers qui l'ont frappé.

La figure donnée par lui (*fig. 2*) de la *section d'un pilier* de cette salle n'est pas exacte, car le pilier y paraît être monolithe, les colonnes n'y sont pas détachées du noyau. Un tel pilier serait à peu près inexécutable et se romprait presque infailliblement.

Il n'aurait pas été plus facile ni plus raisonnable de donner à l'église les proportions que lui assigne l'auteur. Il donne *vingt mètres de haut aux piliers* de la nef, et par conséquent environ sept mètres de trop à celle-ci (déjà étroite pour sa hauteur). Elle mesure exactement sous voûte 19 mètres 40.

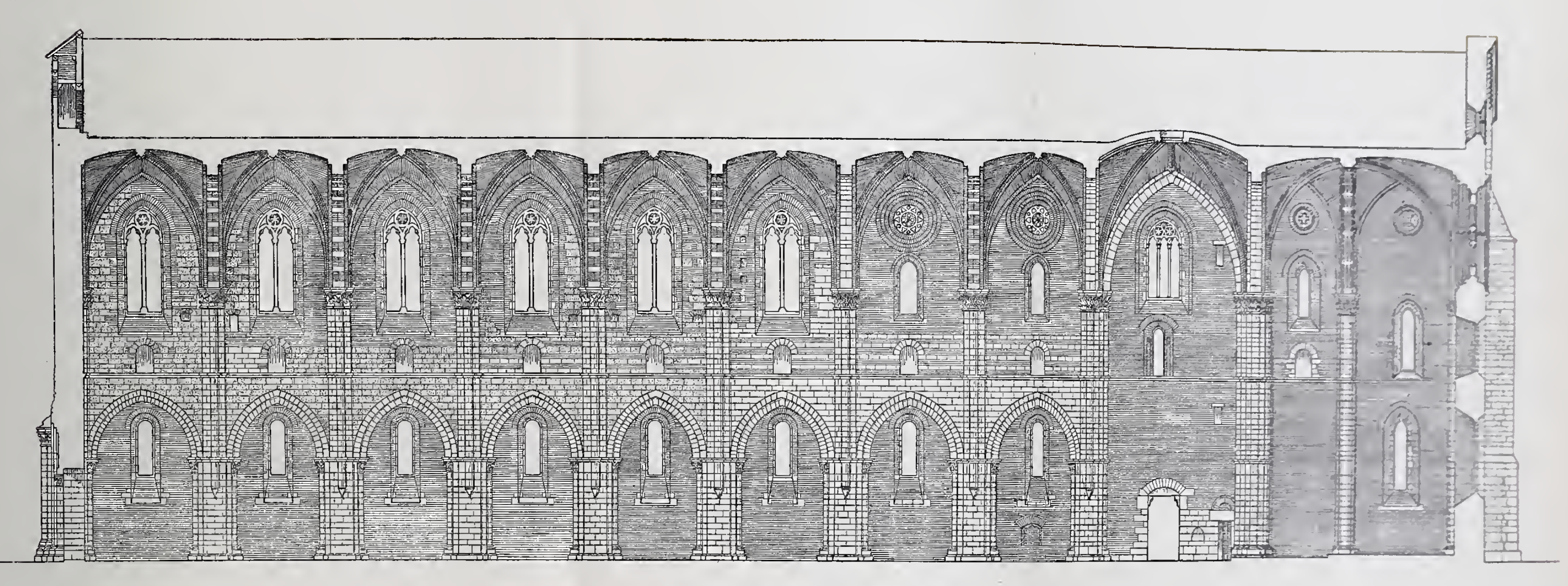
Les plans que l'auteur a fait exécuter ne nous dé-

(1) Sur cette consécration, voir de curieux détails dans la *Chronique de Fossanova*. Ughelli, *Italia sacra. Instrumenta*.



C. Enlart del. Juin 1890.

CASAMARI.



C. Enlart del. Février 1890.

SAN GALGANO.

dommagent malheureusement pas des imperfections de son texte.

Dans le *plan général* (fig. VIII), on a omis : 1° l'aile sud du bâtiment appelé à tort chapelle de Sainte-Potentienne; 2° l'escalier de l'aile nord du même bâtiment; 3° une partie des constructions de l'angle sud-est de l'abbaye, mises par erreur dans l'alignement de l'angle sud-ouest; 4° les voûtes de ces bâtiments; 5° une partie de ceux du sud-ouest; 7° les voûtes des celliers à l'ouest du cloître; 8° une vaste grange ancienne, en regard de l'angle sud-ouest de l'abbaye; 9° un moulin à eau, également ancien, à côté; 10° les travaux de canalisation; 11° les arcs-boutants intérieurs ajoutés dans le cloître roman, auquel on a, en revanche, attribué des doubleaux qui n'existent pas.

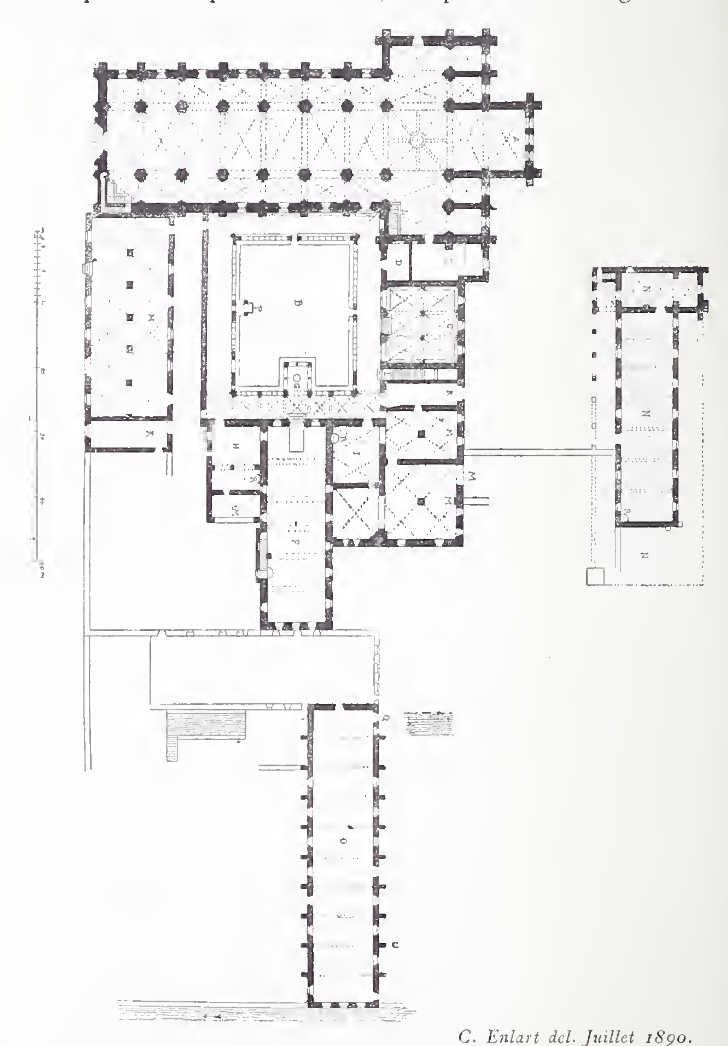
Une erreur peut-être plus grave donne au cloître le plan d'un carré parfait; on a reporté au nord et au sud la mesure des deux autres côtés qui sont plus longs. De là l'inexactitude des dimensions du réfectoire, qui n'a pas échappé à M. le comte de Dion. De là aussi, déplacement des bâtiments de l'ouest qui se trouvent avancés de quatre mètres, et dans l'alignement de l'ancien porche de l'église, alors qu'ils étaient en réalité complètement en retrait sur celui-ci. Toutes ces erreurs sont reproduites dans le *plan détaillé de l'église et du cloître*.

L'élévation intérieure de la nef est un croquis où les proportions ne sont pas davantage observées. Passons au chapitre suivant.

II. Abbaye de Saint-Martin sur le Mont-Cimino.

Cette abbaye, située à 5 milles de Viterbe, fut donnée en 1207 aux moines de Pontigny.

On en attribue la reconstruction au cardinal Ranerio Capocci, évêque de Viterbe, ce que M. Frothingham



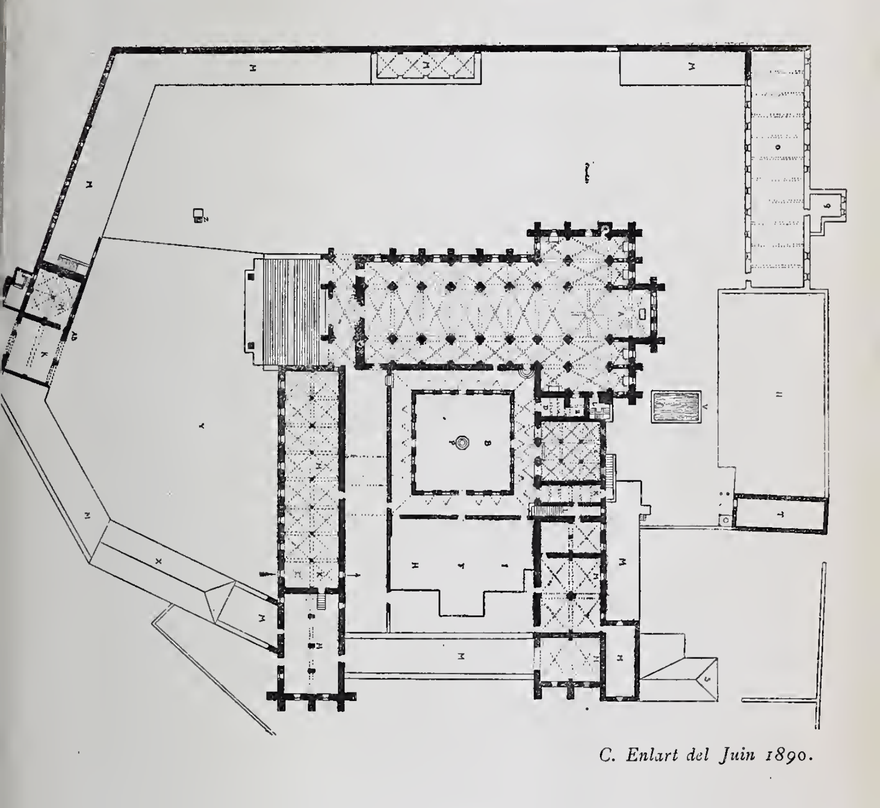
C. Enlart del. Juillet 1890.

ABBAYE DE FOSSANOVA.

LÉGENDE COMMUNE AUX DEUX PLANS :

*(Les lettres précédées du signe ** ne figurent que sur le plan de Fossanova ; celles précédées du signe * que sur celui de Casamari.)*

admet, tout en déclarant que la construction ne peut



C. Enlart del Juin 1890.

ABBAYE DE CASAMARI.

A église.
B cloître.
C salle capitulaire.
D trésor.
E sacristie.
F réfectoire.
** G lavabo.
H cuisine.
I chauffoir.
K galeries de passage.
L escaliers du dortoir.
M celliers et * bâtiments d'exploitation agricole.
** N hôtellerie.
O hôpital.
P ** puits — * externe.
Q latrines.
R cheminées.
* S paneterie.
* T buanderie.
* V vivier.
* X auberge.
* Y entrée d'une galerie souterraine accédant à l'auberge.
* Z regard de l'aqueduc.
AB porterie.

être postérieure à 1225. Elle aurait alors précédé de vingt ans environ l'avènement de Ranerio, élu en 1243.

Comment cette *date extrême de 1225* est-elle établie? Toujours par comparaison avec des édifices du nord : N.-D. de Paris, le chœur de la cathédrale de Senlis, la cathédrale de Laon et la collégiale de Mantes (dite ici à tort cathédrale, p. 303).

Ces églises ont, en effet, comme San-Martino, *des croisées d'ogives sur plan carré traversées par un doubleau* central, et *les piliers y alternent avec des colonnes*.

Mais c'est encore à l'art bourguignon qu'appartient San-Martino : le plan est à peu près identique à celui de Pont-sur-Yonne (1); les colonnes anciennes étaient pareilles à celles de N.-D. de Dijon et de Semur en Auxois; la corniche des chapelles du transept a encore ici ces modillons juxtaposés à faces latérales évidées, si particuliers à l'école gothique bourguignonne. Quant au plan des voûtes, c'est celui de N.-D. de Dijon, Saint-Père-sous-Vézelay, Saint-Seine, Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, tous monuments du XIIIe siècle avancé. Il n'y était pas inconnu en Bourgogne avant cette période : on le voit par l'église de Cocheris (Yonne), et il y persista au XIVe siècle, comme le montre le chœur de Rouvres, et même au XVe, dans les églises de Civry et Flavigny (Yonne). Ce n'est donc pas un criterium, mais, si c'en était un, il indiquerait le plein XIIIe siècle.

Une autre preuve d'ancienneté serait, selon M. Frothingham, *le style des chapiteaux des grosses colonnes*,

(1) Voir le plan de cette église dans la notice de M. Max Quantin. *Annales Archéologiques*, t. XXV, p. 374.

plus archaïque de beaucoup que celui des chapiteaux des piliers (p. 304), *l'église*, cependant, *n'aurait pas été remaniée dans ses parties basses* (p. 392).

Il existe, en effet, un grand écart de date entre les rapports, mais c'est de 1625 que datent les grosses colonnes, remplacées en sous-œuvre par le cardinal Francesco Piccolomini (plus tard Pie III), abbé commendataire. Une pierre ornée de ses armes donne la date de cette restauration, attestée par une inscription postérieure. L'église était alors croulante « *collabens* ». Les tambours des colonnes s'étaient, en effet, écrasés. Celles qu'on leur substitua ont des fûts monolithes beaucoup plus solides. Ils sont galbés, se dressent sur des bases grossières d'une forme étrange, et les chapiteaux maladroits et barbares appartiennent au style composite de la dernière renaissance. Les tailloirs carrés n'épousent pas la forme des retombées, et ces colonnes ne sont pas à l'échelle du monument.

Ce qui témoigne plus péremptoirement encore de la refaçon, c'est qu'une colonne ancienne a pu être conservée, grâce à un cerclage de fer. C'est la dernière au sud-est de la nef. Elle est figurée dans ma coupe longitudinale et peut se comparer avec les colonnes de N.-D. de Semur ou de Dijon (1).

Les voûtes des bas-côtés ont des arcs prismatiques et non moulurés, mais cette forme simple se voit aussi dans l'étage inférieur de la salle synodale de Sens, qui date de saint Louis, et à Saint-François d'Assise. Cer-

(1) L'auteur ne connaît pas d'église gothique où les bases soient pourvues de socles aussi hauts. On pourrait lui citer la cathédrale de Reims, comme exemple d'une surélévation plus grande encore.

taines bases, très aplaties, montrent que San-Martino ne peut être antérieur à ces monuments.

Il n'y a donc plus lieu de considérer avec l'auteur *les tores qui ornent les arcades* comme une *ornementation précoce* (p. 304). Ces arcades, comme les voûtes, comme la date de l'édifice, sont identiques à celles de N.-D. de Dijon. Du reste, le style de l'église est bien postérieur à celui de l'abbatiale de Casamari consacrée en 1217.

De nombreux remaniements auraient, selon M. Frothingham, été opérés dans l'église de San-Martino. *Le chœur* (pp. 299 et 305) *et la façade* (p. 302) *seraient plus récents que la nef, dont les voûtes auraient été refaites* (p. 304). *On y aurait* également *bouché et rouvert des fenêtres et supprimé les doubleaux centraux des voûtes avec leurs contreforts* (p. 303). *Les fenêtres des bas-côtés auraient été bouchées* (p. 305).

L'examen de l'édifice ne permet d'admettre aucune de ces assertions.

La construction, à part les tours de la façade, est homogène. Elle a été commencée par le chœur, qui peut dater de 1220 environ, ayant les mêmes chapiteaux et moulures que les parties les plus anciennes de San-Galgano. Les travaux marchèrent ensuite lentement, comme en témoigne le caractère de la sculpture, d'un style plus avancé à mesure qu'elles se rapprochent de la façade, laquelle appartient au XIVe siècle. Le haut des tours est déjà dans le style de la Renaissance. Elles ont pu être retouchées. Une grande fenêtre s'ouvrait entre elles, occupant toute la façade comme dans les églises françaises d'alors. M. Frothingham y voit une *fausse fenêtre* au haut de

laquelle s'ouvre un *œil moderne* (p. 302). Cette fenêtre n'était pas bouchée avant les travaux de consolidation du XVIIe siècle. Quant à l'œil, c'est le motif central d'un remplage que j'ai retrouvé parfaitement intact sous la maçonnerie moderne où il se voyait du reste avant tout sondage. Je l'ai relevé avec les meneaux qui divisaient cette grande fenêtre en dix formes.

Les voûtes ne témoignent d'aucune refaçon mais de deux repentirs : des croisées d'ogives à doubleau central couvrent le transept et étaient prévues dans la nef. La travée de l'est avait déjà reçu deux fenêtres et une colonnette en encorbellement en vue de cette disposition, lorsqu'on y renonça. Cette colonnette n'est nullement *dépourvue de base* et je ne vois pas en quoi sa console feuillue serait *caractéristique du style cistercien* (p. 304).

On avait alors pensé donner aux arcs de la nef le profil prismatique de ceux des bas-côtés, comme le prouvent les tas de charge qui furent placés, du côté sud seulement, avant qu'on se décidât à les moulurer comme dans le chœur et le transept.

Les contreforts et fenêtres dont la destruction est mentionnée n'ont jamais existé, pas plus que les fenêtres du collatéral nord, auquel était adossé le cloître. Celles du collatéral sud existent toujours.

L'église, selon M. Frothingham, n'aurait eu primitivement *aucune tour* (p. 302). C'est une autre erreur : au-dessus des voûtes du carré du transept passe une énorme croisée d'ogives analogue à celles qui servent de fermes aux charpentes de Saint-François d'Assise et des collatéraux de Notre-Dame de Paris. Entre ces ogives sont bandés d'autres arcs qui portaient un petit clocher carré en maçonnerie, au-dessus de l'œil

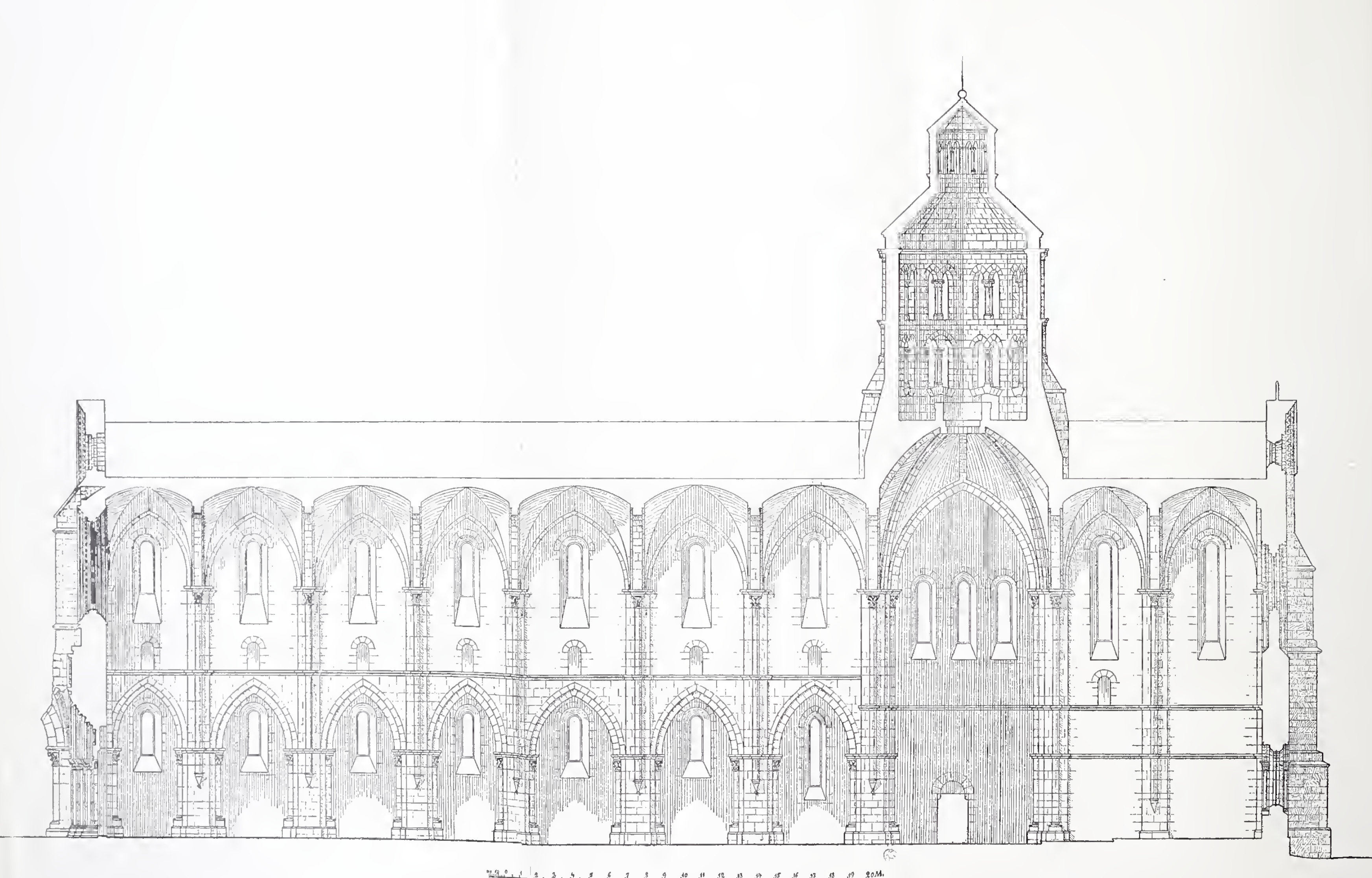
des voûtes de la croisée. Cet œil seul révélerait l'existence de cette ancienne édicule à qui n'aurait pas visité les combles du monument.

Sans relever d'autres erreurs ou omissions dans la description de l'église, je passe à l'examen des dessins qui l'accompagnent.

Comme l'église de Savigny, dont M. le comte de Dion a publié un plan intéressant (1), celle-ci avait au transept deux grandes chapelles, larges de deux travées et formant une sorte de collatéral, sans communication toutefois avec le chœur. Dans le dessin (pl. XX), des murs ont été substitués aux doubleaux, et nous voyons *quatre petites chapelles* comme à Fossanava, Casamari, San-Galgano, S[a] Maria d'Arbona, etc. Le pignon du croisillon sud avait deux fenêtres ; le plan n'en indique qu'une. Dans la voûte du transept, les doubleaux centraux sont oubliés ; celle du chœur n'est pas reproduite d'une façon plus fidèle.

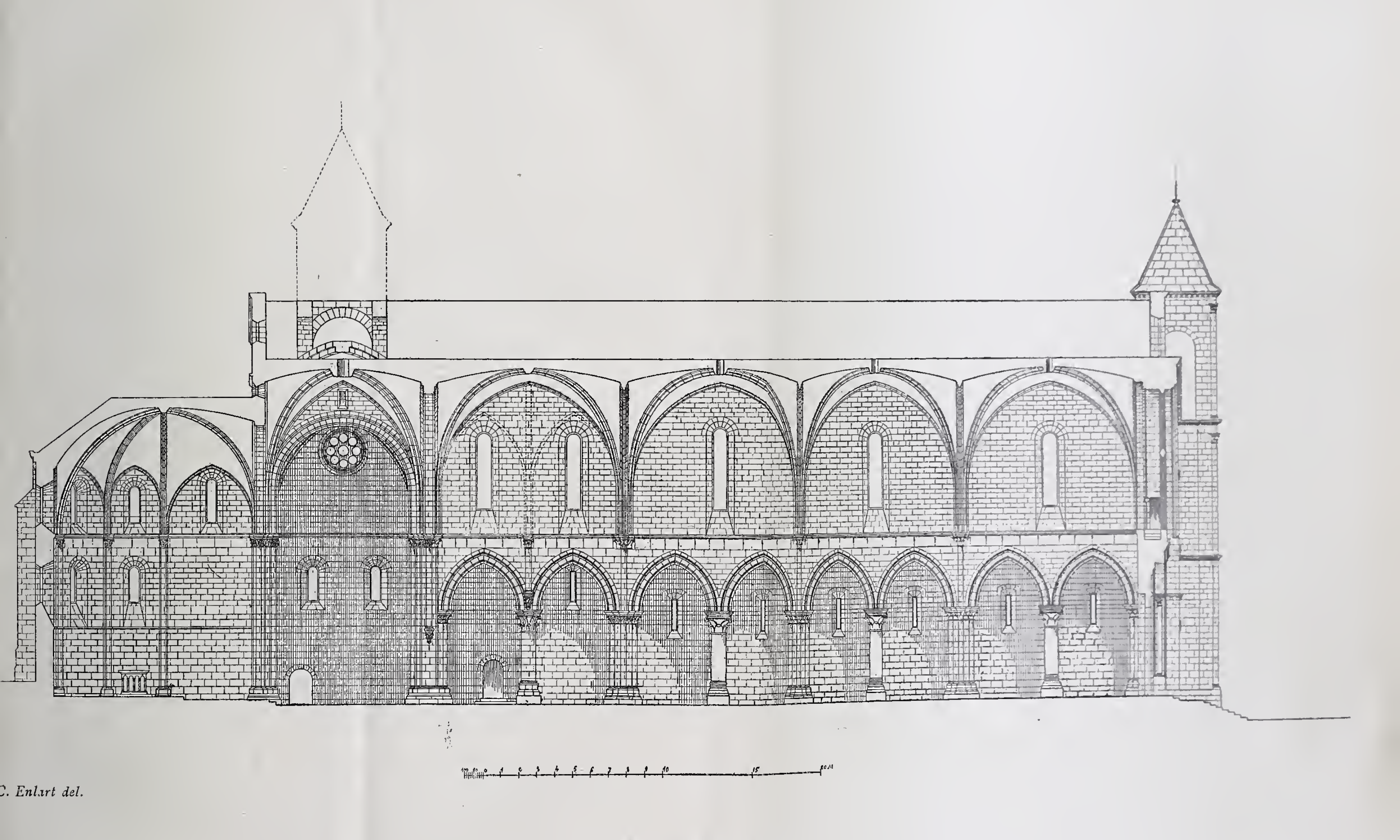
Les fenêtres indiquées au bas-côté nord n'ont jamais existé. Le cloître s'y appuyait. M. de Dion a fait justement remarquer que la situation de l'abbaye, au nord de l'église, n'était pas un fait anormal : c'est la reproduction du plan de la maison-mère de Pontigny, qu'on retrouve à Thorouet, à Obasine, aux Vaux-de-Cernay, et au Breuil-Benoist, pour ne parler que d'abbayes cisterciennes. L'éminent archéologue constate ensuite quelque invraisemblance dans le plan donné de ces bâtiments. Il a raison, et plus encore qu'il ne le croit. M. Frothingham, en effet, a retrouvé des vestiges du

(1) Ouvrage cité. Il y a, dans cette remarquable *introduction*, une série de plans d'églises cisterciennes sur laquelle M. Frothingham eût bien fait de jeter les yeux.



C. Enlart del. Juillet 1890.

FOSSANOVA.



C. Enlart del.

SAN MARTINO.

côté nord du cloître ruiné : il le restitue; rien de mieux, mais il en fait le côté sud, et *transpose ainsi le cloître de toute sa largeur*, pour lui donner une place on ne peut plus insolite. Il existe partout des arrachements, à défaut des fenêtres signalées à tort, au côté nord de l'église. Quant à la partie orientale du cloître, il en reste des vestiges plus importants, qui permettent de restituer les dimensions et la plupart des détails de cette galerie démolie.

Dans le plan des bâtiments de l'est, qui sont conservés, M. Frothingham *omet* en outre *une salle entière*. Il figure une *galerie de passage* où existe la salle capitulaire.

Cette salle capitulaire, qui sert aujourd'hui de seconde sacristie, est pourtant bien reconnaissable à sa situation à l'est du cloître, entre le trésor et un passage, ainsi qu'à sa porte ouverte entre deux fenêtres sur le cloître. Tous ces caractères manquent à celle que l'auteur désigne comme l'*ancien chapitre* (p. 306).

Celle-là est une belle pièce voûtée d'ogives sur une ligne centrale de piliers. Elle occupe l'extrémité des bâtiments de l'est à l'opposé de l'église. L'auteur *n'admet pas la désignation de réfectoire* qu'on lui donne, et cela pour plusieurs raisons : 1° *elle occupe la place du chapitre, dont aucune autre salle ne présente les dispositions* caractéristiques. — Comme on vient de le voir, cela n'est vrai que sur les plans de M. Frothingham; — 2° *elle est entourée de bancs*, ce ne serait pas une raison, quand même ces prétendus bancs ne seraient pas des mangeoires, construites lorsque la salle servit de réfectoire..... aux chevaux d'un fermier ; 3° enfin, *elle ressemble aux salles capitulaires et non*

aux réfectoires. Je ne connais guère, pour ma part, de salles capitulaires aussi allongées ; quant aux réfectoires, je ne veux citer que ceux assez connus de Maulbronn, de Saint-Martin-des-Champs et du Mont-Saint-Michel, comme exemples de la même disposition. — L'emplacement des réfectoires est du côté du cloître opposé à l'église, soit au centre, et c'est là le cas le plus ordinaire, soit à un angle comme ici et à la cathédrale de Pampelune, ou comme à Valvisciolo et Saint-Martin-des-Champs, où le réfectoire est parallèle et non perpendiculaire au cloître.

Plus souvent, cette extrémité des bâtiments de l'est est occupée par un chauffoir, un cellier, un parloir, une bibliothèque, que surmonte le logis abbatial au bout du dortoir des moines. Mais jamais le chapitre n'est ainsi situé.

C'est, au dire de l'auteur, « *l'effet esthétique* » (p. 306), qui distingue cette salle du chapitre de Fossanova. A part cela, elles seraient semblables. Le sentiment n'est pas un meilleur procédé en fait de critique qu'en matière d'art. C'est une profonde différence de cause, c'est-à-dire de construction, qui produit cette diversité d'effets. Il y a même lieu ici à un parallèle raisonné des plus instructifs. Les Cisterciens de Santa Maria d'Arbona avaient, dans leur salle capitulaire, contruit des piliers entourés et roidis par des colonnes courtes, à fûts indépendants posés en délit. A Casamari, le pilier compressible, plus haut, est relié par une bague centrale à une ceinture de fûts composés de deux pièces rigides. A Fossanova, ce pilier, de plus en plus mince, est entouré de fûts monolithes très hauts et de petit diamètre. A San-Martino, le constructeur, renchérissant sur ces perfectionnements successifs,

compose son pilier d'une seule pièce en délit à laquelle il laisse, peut-être à tort, la forme d'un faisceau de fines colonnettes. Mais il est inexact qu'elles soient *appliquées à un noyau central rond ou octogone* : elles sont tangentes, et c'est par là que la forme même les distingue des exemples précédents.

M. Frothingham a fait suivre sa monographie de San-Martino d'un chapitre intitulé : *Notes on the roman artists of the middle ages* (1). M. le comte de Dion a fait sur le premier paragraphe des observations parfaitement justes. Il reste à en ajouter au second, qui traite de l'*église d'Amaseno.*

Cette église, qui sera l'objet d'une monographie plus longue, ne figure ici que pour quelques renseignements, mais ils sont déjà remarquablement erronés.

D'abord, il est dit que *toutes les fenêtres sont en arc aigu.* Elles sont toutes en plein-cintre, sauf deux qui affectent une forme rectangulaire. L'inscription de la chaire est ensuite donnée d'une façon peu correcte : une erreur y est introduite dans le nom même de l'architecte. Voici le texte exact :

AVE MA
RIA GRA
TIA PLENA

IN NOMINE DOMINI ; AMEN. ANNO NATIVITATIS EIUSDEM. M · CC · LXXXX · I · INDICTIONE · III · MENSE APRILI ; PONTIFICATUS DOMINI NICOLAI PAPE IIII.
ANNO · III · OPUS HUJUS ECCLESIE ET ISTIUS PULPITI COMPLETUM FUIT PER MAGISTROS PETRUM GULINARI DE PIPERNO ET MORISIUM AC JACOBUM FILIOS EJUS ; QUORUM ANIME REQUIESCANT IN PACE. AMEN.

Après ces rectifications, il resterait à donner avec exactitude la description et les dessins de ces monu-

(1) *American Journal of archæology*, septembre 1890, p. 312-313.

ments et de beaueoup d'autres similaires, signalés ou non par M. Frothingham ; à faire eonnaître leurs origines, leurs auteurs, leur histoire, leur influence ; à démontrer le fait non eneore signalé, mais très frappant de l'origine bourguignonne du style gothique en Italie. C'est ee que je me suis efforeé de faire dans l'ouvrage qui paraîtra bientôt. J'espère ne plus avoir à répondre autrement que par eette publieation à ceux qui ont cru bien mériter de l'archéologie en en devançant certains ehapitres. En attendant, j'ose espérer que nul ne me soupçonnera du moindre sentiment d'envie à leur égard.

Camille ENLART.

LES CORPS

DES

DERNIERS SOUVERAINS DE LA NAVARRE

Enterrés dans la Cathédrale de Lescar

RÉCLAMÉS PAR L'ESPAGNE

Une intéressante question préoccupe, depuis quelques mois, les archéologues du Béarn et de la Navarre, c'est celle de la recherche des restes de Jean II, sire d'Albret, roi dépossédé de Navarre, mort en 1516, à Monein, au château d'Esgouarrabaque (Basses-Pyrénées), et de Catherine de Foix, sa femme, décédée en 1517, à Mont-de-Marsan, inhumés dans la cathédrale de Lescar (1).

Invoquant les termes des dispositions testamentaires de ces deux princes, qui demandèrent que leurs corps fussent déposés provisoirement à Lescar, en attendant qu'ils pussent être rapportés dans leur ancien royaume, pour y reposer dans la cathédrale de Pampelune, la Commission provinciale des monuments historiques

(1) Voir les divers articles publiés en Espagne et en France et réunis ou analysés dans deux brochures de notre confrère M. H. Barthéty.

de la Navarre, présidée par Don J. Ittarulde y Suit, après avoir entendu un rapport de M. le marquis d'Echeandia, a exprimé le vœu de voir se réaliser le désir formulé par les derniers souverains de la Navarre.

Avant d'être examinée au point de vue diplomatique, la question soulevée par la Commission des monuments de Navarre a provoqué des recherches sérieuses en Espagne et en France.

D'abord, que sont devenus les restes de Jean d'Albret et de sa femme ? Beaucoup d'auteurs disent qu'ils furent retirés de leur tombeau, et dispersés, par les Calvinistes, lors du pillage de la cathédrale, en 1569, mais M. l'abbé Dubarat et M. Hilarion Barthéty sont arrivés à établir que cette tradition est erronée et qu'ils se trouvaient encore en 1818. dans une sépulture située dans la chapelle ardente de la cathédrale, époque où une reconnaissance en fut faite par le maire de Lescar et par plusieurs notables. Seulement, la tombe renfermait les ossements de quatre personnages ou tout au moins quatre crânes, dont deux de femme, croit-on. Aux restes de Jean et de Catherine se seraient donc trouvés mêlés ceux d'Henri II d'Albret et de Marguerite de Valois, sa femme. Par suite, il faudrait faire un choix et conduire seulement à Pampelune les corps des princes qui y avaient choisi leur sépulture.

Mais, voici que les testaments invoqués, et qui ont été retrouvés, ne renferment pas les clauses qui leur sont attribuées. A vrai dire, Catherine demande bien à être enterrée à Pampelune. mais son testament a été rédigé en 1504, époque où elle régnait encore sur la Navarre, et Jean, qui n'a pris ses dernières dispositions qu'en 1516, peu de temps avant sa mort, et plusieurs

années après la perte de la partie transpyrénéenne de son royaume, exprime simplement le désir d'être enterré au même endroit que les souverains de Béarn, ses prédécesseurs, c'est-à-dire dans la cathédrale de Lescar.

De vive voix, cependant, ou dans des actes qui ne nous sont pas parvenus, Jean et Catherine ont pu manifester la volonté que leur prêtent, dès la fin du XVI[e] siècle, un peu plus d'un demi-siècle après leur mort, plusieurs historiens autorisés, et notamment Chapuys et Favyn.

Parmi les raisons que fait ressortir M. le marquis d'Echeandia, pour solliciter le retour à Pampelune des restes de Jean et de Catherine, il en est une assez curieuse.

« Pendant longtemps, des raisons politiques, résultant de l'annexion forcée, s'y sont opposées, mais depuis que le petit-fils de nos rois, Henri IV, fonda la dynastie des Bourbons qui occupa avec tant d'éclat les trônes de France et d'Italie, succédant en Espagne à la dynastie éteinte de Ferdinand le Catholique, la Providence est arrivée à rétablir le droit de telle sorte qu'aujourd'hui, après la mort du comte de Chambord, l'héritier de nos derniers rois détrônés, il n'y a, — en Navarre où jamais la loi salique n'a régné, et où les femmes ont toujours hérité, — que le roi actuel, don Alfonso III pour la Navarre, et XIII pour la Castille. »

Tout nous porte à croire que si les recherches des corps de Jean et de Catherine, à Lescar, sont reprises et aboutissent à un heureux résultat, leur translation à Pampelune, sollicitée par les Espagnols, leurs anciens sujets, s'effectuera sans difficultés, et nous nous associons avec grand plaisir aux lignes suivantes par les-

quelles notre confrère, M. Hilarion Barthéty, rédacteur en chef du *Mémorial des Pyrénées*, termine une brochure dans laquelle il vient de résumer les discussions soulevées à cette occasion.

« Jusqu'en 1830, les rois de France, représentant la branche aînée des Bourbons, ont justement protesté contre l'incorporation de la Haute-Navarre à la monarchie espagnole et continué à porter le titre de roi de Navarre ; mais, depuis lors, les circonstances politiques ont modifié la situation dans le sens indiqué par nos voisins d'outre-monts.

« Devant les considérations loyalement invoquées par une nation amie, le gouvernement français ne se préoccupera aujourd'hui que de respecter des volontés suprêmes et tiendra à honneur d'en favoriser l'accomplissement. »

On se rappelle l'émotion qui se produisit à deux reprises, en 1847 et en 1867, lorsqu'il fut question d'offrir à l'Angleterre les statues des Plantagenets, conservées à Fontevrault, et les protestations éloquentes qui décidèrent le maintien en France de ces trésors archéologiques. La question n'est pas la même ici et chacun applaudira à l'exécution de la mesure qui ramènera à Pampelune les restes des souverains de la Navarre pour les réunir à ceux de leurs prédécesseurs qui, plus heureux qu'eux, n'allèrent pas terminer leur vie en exil.

Comte DE MARSY.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par suite de circonstances que nous regrettons plus que tout autre, le *Bulletin Monumental* a subi, pendant ces deux dernières années, un retard notable dans sa publication. Grâce au concours de nos confrères, nous espérons pouvoir regagner le temps perdu et achever, d'ici la fin de l'année 1892, les deux volumes afférents aux années 1891 et 1892, mais notre chronique perdrait tout son caractère d'actualité si nous devions lui conserver sa place à la fin de chaque numéro, aussi donnerons-nous ici l'ensemble des faits relatifs à la Société, nominations, distinctions et nécrologie, pour l'ensemble de l'année 1891. M.

Ont été admis dans la séance du 24 avril 1891, comme membres de la Société :

MM. Barrière-Flavy, avocat, à Toulouse, présenté par MM. de Marsy et Travers ;

Henri Le Féron de Longcamp, à Caen, présenté par MM. Alb. Le Féron de Longcamp et Senot de La Londe ;

de Jeux, à Bordes, par Pontigné (Maine-et-Loire), présenté par MM. le comte Lair et de Marsy.

Dans la séance du 29 mai :

MM. le prince Eugène de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube), présenté par MM. E. Travers et de Marsy ;

L'abbé Brune, curé de Brainans (Jura), présenté par MM. l'abbé Guichard et de Marsy ;

L'abbé RICHTER, curé de Chennegy (Aube), présenté par MM. l'abbé d'Antessanty et de Marsy ;

Octave ROGER, ancien magistrat, à Bourges, présenté par MM. A. des Méloises et de Marsy.

Dans la séance du 26 juin :

MM. Xavier DE CARDAILLAC, avocat à Tarbes (Hautes-Pyrénées), présenté par MM. A. Planté et de Marsy ;

L'abbé VERLAQUE, cerrespondant du ministère de l'Instruction publique, à Fréjus (Var), présenté par MM. L. Rostan et de Marsy.

Dans la séance tenue pendant le Congrès à Besançon, le 19 juillet :

MM. Romulus CARLI, conseiller d'arrondissement, à Speloncato (Corse), présenté par MM. L. Campi et J. de Laurière ;

Fernand DU GROSRIEZ, ancien receveur des finances, à Abbeville, présenté par MM. le baron de Bonnault et H. Macqueron ;

Alexandre ESTIGNARD, ancien député, ancien conseiller à la Cour d'appel, à Besançon, présenté par MM. de Roumejoux et Le Féron de Longcamp ;

Aimé LIEUFFROY, à Besançon, présenté par MM. Castan et Travers ;

L'abbé PROST, curé de Parcey (Jura), présenté par MM. les abbés Guichard et Brune.

Dans la séance du 30 juillet :

MM. le docteur BERTIN, médecin honoraire des hospices de Beaune, à Dijon, présenté par MM. de Marsy et Travers ;

Ernest PETIT, membre du conseil général de l'Yonne et du conseil académique de la Faculté de Dijon, présenté par MM. de Marsy et A. Le Féron de Longcamp.

Dans la séance du 30 octobre 1891, a été admis comme membre de la Société :

M. Pierre CARTERON, consul de France, à Bâle, présenté par le Bureau de la Société.

Dans la même séance, ont été admis comme membres étrangers :

MM. le Dr Chr. BERNOUILLI, administrateur de la Bibliothèque de l'Université, à Bâle (Suisse) ;

Le Dr J. J. BERNOUILLI, administrateur des collections archéologiques et ethnographiques de l'Université, à Bâle ;

Le professeur Stephen BORN, président du comité du musée de peinture, à Bâle ;

Le Dr Albert BURCKHARDT-FINSLER, conservateur du musée archéologique, à Bâle ;

Le professeur DAGUET, président honoraire de l'*Association pro Aventico*, à Neuchâtel :

Le Dr E. DE FELLEMBERG-BONSTTETTEN, directeur du musée d'antiquités et d'ethnographie, à Berne ;

Le comte GOBLET D'ALVIELLA, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université, président de la Société d'archéologie de Bruxelles ;

Le professeur Alfred GODET, conservateur du musée archéologique de Neuchâtel ;

Le professeur Philippe GODET, à Neuchâtel.

Le Dr GROSS, à Neuveville ;

Le vicomte Baudouin DE JONGHE, président de la Société royale de Numismatique de Belgique, à Bruxelles ;

DE RADT, architecte, conservateur du Musée historique, à Berne ;

Le professeur SOLDAN, recteur de l'Université de Bâle, présentés par le Bureau de la Société.

Dans la séance du 27 novembre 1891, ont été admis comme membres de la Société.

MM. le duc de RIVOLI, ancien député, 8, rue Jean Goujon, à Paris, présenté par MM. G. Schlumberger et G. Saige;

Joseph PRIMOIS, à Caen, présenté par MM. E. de Beaurepaire et Gaugain;

Émile SERBAT, maire de Brucourt (Calvados), présenté par MM. Travers et de Marsy.

Dans la même séance, le Conseil a inscrit sur la liste des membres d'honneur :

S. A. S. le Prince ALBERT, prince souverain de MONACO;

S. A. S. la princesse de MONACO.

Dans la séance du 11 décembre 1891, tenue sous la présidence du Directeur, ont été admis comme membres de la Société :

MM. Félix BENOÎT, ancien magistrat, président de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, présenté par MM. Ch. Hettier et Alb. de Longcamp ;

Thadée GABRIELLI, avocat, membre du Conseil général de la Corse, à Ajaccio, présenté par MM. L. Campi et le comte Costa de Bastelica.

Le Conseil a nommé aux fonctions d'inspecteur :

MM. J. SERRES DE GAUZY, dans l'Aude, en remplacement de M. Coste Reboulh, décédé ;

A. DE FORMIGNY DE LA LONDE, dans le Calvados, en remplacement de M. G. Bouet, décédé ;

Le baron D'AVOUT, dans la Côte-d'Or ;

Jules FRABOULET, dans les Côtes-du-Nord ;

L'abbé LENOIR, dans l'Indre ;

DE CARDAILLAC, dans les Hautes-Pyrénées ;

BULLIOT, dans Saône-et-Loire, en remplacement de M. Canat de Chizy, décédé.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé une des mentions du concours des Antiquités nationales à M. Jules DE LAHONDÈS, pour son étude sur Saint-Étienne de Toulouse.

La Société des Études historiques a appelé MM. Gustave A. PRÉVOST et VACHEZ à partager le prix de son concours sur le droit féodal.

M. le docteur ROUSSEL a été élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

M. le sénateur FIORELLI, de Rome, a été élu associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et M. le docteur LEEMANS, de Leyde, a été élu correspondant de la même Académie.

M. le comte DE MARSY a été élu membre honoraire de l'Académie d'archéologie de Belgique.

M. le lieutenant-colonel AMYOT a été promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur, et MM. l'abbé DELAPART, curé de Tébessa, et Gustave SAIGE, conseiller d'État, conservateur des archives du palais de Monaco, ont été nommés chevaliers du même ordre.

M. le marquis de MONCLAR a été nommé chevalier du Mérite agricole.

MM. le commandant QUÉVILLON, Anthyme SAINT-PAUL, le docteur MOUGINS DE ROQUEFORT, Félix THIOLLIER, MAURION DE LARROCHE et le baron A. DE LOË ont été nommés officiers d'académie.

M. Claude DE MONTI DE REZÉ a été nommé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. A. BEQUET a été promu officier de l'ordre de Léopold de Belgique, et Mgr BETHUNE et le comte DE NÉDONCHEL en ont été nommés chevaliers.

Les pertes éprouvées par la Société pendant l'année 1891 ont été malheureusement trop nombreuses et ont porté sur quelques-uns des membres les plus distingués de notre association.

Nous les rappellerons toutes d'abord et consacrerons successivement des notices à ceux de nos confrères sur lesquels il nous a été possible de recueillir des renseignements biographiques.

Ce sont : MM. Édouard FLOUEST, ancien procureur général, membre de la Société des Antiquaires de France, Auguste LAFOLLYE, architecte du château de Saint-Germain, POUYER-QUERTIER, ancien ministre des finances, Monseigneur SÉBAUX, évêque d'Angoulême, M. DE BONNECHOSE, Edward O'BYRNE, le vicomte DE BECDELIÈVRE, Alphonse COSTE REBOULH, inspecteur de l'Aude, Louis ROSTAN, inspecteur du Var, Marcel CANAT DE CHIZY,

inspecteur de Saône-et-Loire, Monseigneur Freppel, évêque d'Angers, Monseigneur Cirot de La Ville, de Bordeaux, Monseigneur de Conny, de Moulins, le comte de Bodin de Galembert, l'abbé Carbonnel, curé de Noizelles, Revellat, l'abbé Blanchet, curé de Buzançais, Chaverondier, archiviste de la Loire, l'abbé Cazals, archiprêtre de Castres, le baron de Vaux, ancien magistrat, Chevereaux, ancien conseiller général de la Seine-Inférieure, Arthur de Maret, Léopold Gentil, l'abbé Voisin, curé de Donadic, le comte de l'Estoile, Félix Cuvellier, Veuillot, contrôleur principal des contributions, à Lyon, André Forgeront, l'abbé Straub, à Strasbourg, qui avait conservé les fonctions d'inspecteur en Alsace-Lorraine, et parmi nos confrères étrangers, MM. Charles Ruelens, conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, le baron Kervyn de Lettenhove, ancien ministre et député à Bruges, le Révérend Samuel Savage Lewis, à Cambridge, et Don Nicasio de Landa y Alvarez, à Pampelune.

M. Alphonse Coste Reboulh, inspecteur de la Société dans le département de l'Aude, décédé à Carcassonne le 12 juillet 1891, était né dans cette ville le 26 décembre 1818.

Pendant le cours de ses études de droit à Toulouse et à Paris, il fréquenta assidûment les musées et les ateliers des peintres en renom et termina son éducation artistique par un voyage en Italie.

De retour à Carcassonne, il fit bientôt partie de la Société des Arts de cette ville et en fut à diverses reprises élu président. Il ne cessa pas dès lors de s'employer à organiser et à enrichir le musée de la ville, et nul ne suivit avec plus d'intérêt les beaux travaux de restauration de l'antique cité qui furent entrepris sous l'habile direction de Viollet-le-Duc.

Pendant ce temps il formait patiemment et à grands frais une riche collection particulière de tableaux de dessins et d'objets d'art anciens, qu'il a légués à sa ville natale

Lorsque la Société française d'Archéologie décida de se faire représenter dans les différentes régions de la France, il était tout naturellement désigné à son choix et il consentit bien volontiers à remplir les fonctions d'Inspecteur pour le département de l'Aude, fonctions dans lesquelles son zèle intelligent se manifesta à de fréquentes reprises.

Louis-Marie-Charles DE BODIN, comte de GALEMBERT, est décédé le 23 septembre 1894, à l'âge de 78 ans, à Parpacé (Maine-et-Loire).

Artiste remarqué à ses débuts au Salon de 1841, M. de Galembert fit à cette époque un voyage de trois ans en Italie et en Orient, et y recueillit une masse de dessins et de documents qui semblent avoir décidé de sa vocation pour la peinture religieuse, vocation qui se développa surtout à partir de 1849, époque où il vint se fixer à Tours et se fit affilier à la Société archéologique de Touraine.

Pendant de longues années, il fut un membre assidu de notre Société ; il prit une part active à plusieurs de nos congrès, et en dernier lieu à celui de Nantes, en 1886, et collabora assidûment au *Bulletin Monumental* pendant plus de vingt ans (1). Ce recueil renferme de lui notamment une étude *sur quelques monuments d'Indre et-Loire et de l'Aisne* (XXIV, 343), et diverses communications sur des édifices antiques et sur des travaux de peinture décorative exécutés sous sa direction dans un certain nombre d'édifices.

Cette question de la décoration des églises fut pendant de longues années l'objet principal des travaux de M. de Galembert, et c'est afin de réaliser le plan qu'il avait conçu qu'il fonda, avec un certain nombre d'artistes et d'artisans, la Société de Saint-Grégoire, qui dura de 1864 à 1872 et dont il a retracé l'existence dans une brochure publiée à

(1) Signalons aussi une curieuse publication : Funérailles du roy Henri II, Tours, in-8°, 1875.

Tours en 1888. C'est principalement dans les diocèses de Tours, de Chartres, du Mans, de Bayeux, de Poitiers, de Laval et d'Angers, que s'exerça l'activité de M. de Galembert et, de 1856 à 1871, lui et ses élèves exécutèrent plus de mille compositions à la peinture au silicate de potasse et ne couvrirent pas moins de 10,000 mètres superficiels, de leurs œuvres. Tout assurément n'est pas également à louer dans les peintures exécutées par la Société de Saint-Grégoire, mais l'exemple donné par M. de Galembert mérite d'être rappelé comme une des tentatives les plus importantes faites à notre époque pour la rénovation de l'art chrétien. M.

L'Imprimeur-Gerant, Henri Delesques.

L'ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE

A L'EXPOSITION DES CHAMPS-ÉLYSÉES

en 1891.

Le temps nous ayant manqué pour étudier, comme nous l'aurions désiré, les œuvres exposées au Salon des Champs-Élysées en 1891, se rapportant à l'archéologie monumentale et surtout à l'architecture du moyen âge, nous nous bornons à en donner la liste. Nos confrères pourront ainsi retrouver, plus tard, la trace de ces relevés et de ces restaurations, intéressants, pour la plupart, mais dont l'ensemble nous a paru cependant avoir une importance moindre que les années précédentes.

FRANCE.

Paris.

Paris. Église Saint-Germain-des-Prés ; vue d'intérieur. Umbdenstock (G.), 3214.

Départements.

Aisne. Fère-en-Tardenois. Église ; projet de restauration. Guérin (L.-A.), 3117.

— Soissons. Saint-Jean-des-Vignes; restauration du cloître. Gout (P.-E.),3115.

— — Saint-Jean-des-Vignes; aquarelle. Fossard (A.-F.), 3100.

Allier. Contresol. Château; six châssis et un cadre. Moreau (H.), 3163.

Hautes-Alpes. Croquis de voyage. Gavet (A.), 3105.

Aveyron. Bournazel. Château, état actuel; cinq châssis. Dausset (M.), 3071.

Bouches-du-Rhône. Arles. Amphithéâtre; neuf châssis. Ricquier (C.-E.), 3191.

— — Maison Renaissance; perspective, façade et détails. Martin (J.-A.-R.), 3155.

— — Frise Renaissance et frise du théâtre romain. Le même, 3156.

— — Cloître de Saint-Trophime; vue intérieure. Cravio (C.), 3063.

Calvados. Caen. Hôtel de Mondrainville; deux châssis. Malençon (G.), 3151.

— Honfleur. Maisons. Henry (A.-L.), 3124.

Charente-Inférieure. Aulnay. Église; trois châssis. Ballu (Albert), 3025.

Côte-d'Or. Saulieu. Église Saint-Andoche (XIIe s.); un châssis. Bobin (E.), 3040.

Drôme. Valence. Hôtel-de-ville; reconstruction. Laurens (J.-G.), 3137.

Eure. Le Bu-Saint-Remy. Essai de restauration d'un manoir normand du XVIe siècle. Vesly (Léon-E. de), 3218.

Eure-et-Loir. Maintenon. Façade postérieure; coupes, détails, façade, etc. Suite d'une étude déjà exposée en 1890. Pargny (G.), 3173.

— Nogent-le-Rotrou. Vieille maison. Pommay (E.), 3136.

Gard. AIGUES-MORTES. Remparts, état actuel ; dix cadres. Louzier (S.-A.-A.), 3147.

Appartient à la Commission des monuments historiques (1).

Haute-Garonne. TOULOUSE. Ancien Couvent des Jacobins, actuellement Petit-Lycée. Peintures de la chapelle de Saint-Antoine. Quatre cadres, destinés à la Comm. des mon. hist. Rouillard (M.-M.), 3188.

Gironde. PLAINPALAIS. Église, relevé. Lafon (A.-L.), 3134.

Ille-et-Vilaine. VITRÉ. Château ; restauration de M. Darcy. Dargaud (V.), 3066.

Indre-et-Loire. AMBOISE. Château ; guichet. Deruaz (L.-H.), 3082.

— — Château. Entrée de la porte Heurtaut, au niveau du plateau. Ruprich-Robert (Gabriel), 3199.

— AZAY-LE-RIDEAU. Château. Venet (F.), 3216.

— BEAULIEU-LÈS-LOCHES. Chaire abbatiale; aquarelle. Hardion (J.), 3122 (2).

(1) Nos confrères n'ont pas oublié le vœu émis par le Congrès archéologique d'Évreux en 1889, au sujet de la conservation des remparts déclassés d'Aigues-Mortes et de leur attribution au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Une lettre de M. de Nesmes-Desmarest, maire d'Aigues-Mortes, membre de la Société française d'Archéologie, nous annonce que notre demande a obtenu un résultat satisfaisant et que l'administration des Beaux-Arts va prendre possession des fortifications d'Aigues-Mortes et en assurera à l'avenir la conservation.

(2) Cette chaire, à la restauration de laquelle la Société française d'Archéologie a contribué, a figuré à l'Exposition rétrospective de Tours en 1890 et est reproduite dans le be album publié à cette occasion par notre directeur honoraire, M. Palustre.

Isère. Vienne. Temple romain d'Auguste et de Livie. 1. Photographie de l'état actuel du temple et dessins géométraux de sa restauration ; 2. Vue perspective de l'édifice restauré ; deux châssis. Buis (J.), 3049.

— Vizille. Château, relevé et restitution ; trois châssis. Benouville (Léon), 3032.

Landes. Aire-sur-l'Adour. Relevé de l'église du Mas-d'Aire; quatre châssis. Tellier (A.-P.), 3210.

Loir-et-Cher. Blois. Château ; aquarelles. Vernon (N.), 3217.

Haute-Loire. Auzon. Église; ensemble, détails de la porte. Petitgrand (L.-V.), 3182.

Lozère. Mende. Cathédrale. Projet de restauration du portail; un châssis. Armand (A.-E.), 3020.

Maine-et-Loire. Pontigné. Église; huit cadres, destinés à la Comm. des mon. hist. Reproduction des peintures des absidioles (ensemble et détails). Rouillard (M.-M.), 3197.

Marne. Chatillon-sur-Marne. Église Saint-Vorles, tour et abside; aquarelle. Demarles (H.), 3078.

— Lavannes. Église. I, facade latérale et coupe longitudinale; II, coupe transversale, détails, plan; deux châssis. Bouchette (P.), 3043.

— Reims. Cathédrale; horloge du chœur. Dufay (E.-J.), 3088.

— — Cathédrale. 1, vitrail de l'abside; 2 et 3, galerie dite des Prophètes; trois châssis. Margotin (L.), 3153.

— — Ancien collège des Jésuites, aujourd'hui Hôpital-général; porte de la salle capitulaire (XVIIe s.). Boucton (M.), 3044).

Travail destiné à entrer dans la publication du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, de MM. Demaison, Givelet et Jadart.

Mayenne. LAVAL. Maison de la rue Trouvé, nouvellement démolie. Ridel (L.-J.), 3192.

Meurthe-et-Moselle. NANCY. Une des grandes grilles élevées sur la place Stanislas ; dessin au dixième. Flamant (C.), 3099.

— — Église Saint-Vénérand. Ridel (L.-J.), 3193.

Nord. LILLE. Monuments et édifices. Ghesquier (D.-A.), 3110.

— — Clochers et beffrois flamands. Ghesquier (D.-A.), 3111 (1).

Oise. PIERREFONDS. Château. Étude sur l'architecture gothique ; six feuilles de croquis. Sochor (E.), 3207.

— POUILLY. Ruines dans le parc, provenant de Sarcus ; aquarelle et dessins. Gontier (A. J.), 3112.

Puy-de-Dôme. CLERMONT-FERRAND. Cathédrale, maître-autel. Beutz (E.-H.), 3037.

— ISSOIRE. Église Saint-Paul. Croquis de voyage. Camut (E.), 3051.

Saône-et-Loire. MACON. Ruines du vieux Saint-Vincent, perspective extérieure ; chapiteaux et bases du narthex. Malo (J.-B.-C.), 3152.

Sarthe. PONCÉ. Église, peintures murales ; trois cadres. Laffillée (H.-L.), 3133.

(Pour la Commission des monuments historiques. — Voir *Bulletin Monumental*, 1890, p. 287) (2).

Seine-et-Oise. CERGY. Église, portail, état actuel. Deraisin (A.), 3081.

(1) On peut rapprocher de cette série la belle suite de clochers et beffrois de la Belgique, dessinés par M. P. Baës, et récemment publiée.

(2) Une réduction de ces beaux dessins, accompagnée d'un texte explicatif, a paru récemment dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Maine*.

— Écouen. Château, relevé et essai de restauration; huit châssis et un cadre. Dutocq (V.-A.-F.), 3094.

— Goussainville. Église; quatre cadres et deux châssis. Raimbert (André), 3190.

— Vigneux. Église; un châssis. Calinaud (L.-F.), 3051.

Seine-et-Marne. Fleury. Château; aquarelle. Risler (C.-A.), 3194.

— La Ferté. Château, vue pittoresque; aquarelle. Demarles (H.), 3078.

— Moret. Aquarelles. Tronchet. (G.), 3212.

— Othis. Église; trois châssis. Destors (M.-L.), 3083.

— Provins. Église Saint-Ayoul; portail. Bellanger (G.), 3033.

Seine-Inférieure. Fécamp. Abbaye, clôtures des chapelles, relevé et essai de restauration; trois cadres. Charpentier-Bosio (E.-V.), 3058.

— Rouen. Église abbatiale de Saint-Ouen; deux châssis. Malençon (G.), 3150.

— — Saint-Maclou, porte du transept nord; trois châssis. 1, élévation extérieure; 2, élévation intérieure; 3, plans et coupe. Paulme (M.-P.-E), 3175.

Deux-Sèvres. Bressuire. Château; neuf châssis. Barbaud (R.), 3026.

— Cherveux. Château; deux aquarelles. Masson-Détourbet (L.), 3157, 3158.

Oiron. Collégiale, portes de l'oratoire de la Vierge. Libaudière (J.), 3146.

Vendée. Les Sables-d'Olonne. Église, porte de la façade principale. Libaudière (J.), 3146 A.

Vosges. Pompières. Portail de l'église; deux châssis. Provensal (H.), 3189.

Yonne. Vézelay. Bas-côté de l'abbaye (XII[e] s.). Picot (G.), 3184.

(1) Bretagne. Croquis d'architecture : Sizau, Lampoul, Pont-Christ, Ploumanach, Saint-Pol-de-Léon, Le Folgoet, Saint-Thégonnec, Guimillau, Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Auray et Perros-Guirec. Mayeux (P.-H), 3159.

Croquis de voyage. Brun (J.-L.-E.), 3047 et 3048.

Portes et façades d'églises, croquis. Charlet (J.), 3057.

Études de façades. Guérin (L.-A.), 3118.

Croquis de voyage (1890). Warren (W.), 3222.

Algérie, Colonies et Pays de Protectorat.

Tunisie. Tunis. Faïences anciennes au palais du Bardo. Panneau au tiers d'exécution et carreaux de faïence arabe, grandeur d'exécution. Saladin (H.-J.). 3202.

Cochinchine. Angkor. Temple de Baion , restauration. 1, plan; 2, vue, perspective générale; 3-4, façades occidentale et orientale; 5, tour centrale; 6, coupes; 7-8, détails divers d'ornementation; 9, photographies de l'état actuel. D'après les relevés du lieutenant de vaisseau L. Delaporte, en collaboration avec H. Deverin, 3076.

ÉTRANGER.

Angleterre. Londres. Westminster. Normand (P.), 3169.

(1) Nous plaçons ici un certain nombre d'envois qu'il ne nous a pas été possible de classer, plusieurs étant formés de feuilles de carnets reproduisant des détails de monuments, pris en France un peu partout.

Autriche. VIENNE. Église Saint-Étienne, les orgues, la nef; aquarelles. Daumet (P.-J.-H.). 3068.

Grèce. MÉTAPONTE. D'après les dernières fouilles; douze cadres. Normand (C.-N.), 3168.

Italie. ASSISE. Église basse; aquarelle. Pradelle (G.), 3188.

— MILAN. Cathédrale, projet d'une nouvelle façade. Fivaz (H.), 3097.

— PÉROUSE. Oratoire de San-Bernardino; deux cadres. Warren (W.), 3221.

— RAVENNE. Baptistère, relevé et mosaïques; aquarelles. Chapelain de Caubeyres (H.), 3056.

— ROME. Le forum; deux châssis. Nelli (L.-A.), 3167.

— VENISE. Palais ducal, cheminée du XVIe siècle; deux châssis. Ruy (A.), 3201.

— — Église des Frari, tombeau. Suasso (A.), 3209.

— — Baptistère de Saint-Marc; aquarelle. Pradelle (G.), 3187.

— — La Ca d'Oro, façade restaurée. Defrosse (A.-A.), 3074.

— — Palazzo Contarini Fazan (XIVe s.), Canal grande. Majoux (L.), 3149.

— Parallèles d'édifices civils du moyen âge et de la Renaissance. Ruy (A.), 3200.

Comte DE MARSY.

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

INSTRUMENT DE PAIX

Église de Champagne (Seine-et-Oise)

INSTRUMENT DE PAIX

DE L'ÉGLISE DE CHAMPAGNE

(Seine-et-Oise)

La belle église de Champagne (1) est en ce moment l'objet d'importantes restaurations. Au cours des travaux, durant l'été de 1891, il a été trouvé un charmant instrument de paix en argent, dont nous donnons ici la description.

Cet instrument de paix est de petite dimension. C'est le XVIIe siècle qui a introduit le *monumental* dans tous les objets du culte, sous prétexte *de faire de l'effet*. Dans ces proportions restreintes (hauteur $0^{m}085$, largeur $0^{m}065$; médaillon central : hauteur $0^{m}04$, largeur $0^{m}03$), l'instrument de Champagne est une petite merveille.

Au centre se trouve une plaque rectangulaire, légèrement arrondie par le haut. Elle est enclavée dans un cintre surbaissé en anse de panier dont la voussure est décorée d'arabesques Renaissance. Deux colonnettes annelées, surmontées d'une cordelière, forment

(1) Canton de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

l'extrados du cintre. Cet encadrement est lui-même enclavé dans un édicule original tertiaire. Deux contreforts, partagés en deux étages par des larmiers, à faîte triangulaire, supportent un arc Tudor orné de choux frisés. Dans le tympan à jour se détachent deux chimères dévorant un animal. Elles sont particulièrement bien traitées. Au-dessus des contreforts, on voit sur l'un saint Christophe portant l'Enfant-Jésus, il tient un bâton à la main ; sur l'autre se trouve saint Jacques de Compostelle, avec l'aumônière et le chapeau de pèlerinage. Ces deux saints sont souvent associés, parce que leur fête tombe le même jour (25 juillet).

La plaque centrale représente la prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert. Le saint est reconnaissable à son vêtement de poils de chameaux. Une barre de bois, posée en travers sur deux branches coupées, fait les frais de la tribune du saint précurseur. Des auditeurs en costume du temps de Louis XII sont autour de lui, en diverses attitudes. On compte onze personnages en cet étroit espace. Dans le fond, on aperçoit les monuments d'une ville ; une croix, singulier anachronisme, surmonte une petite chapelle.

La plaque est gravée. Les ornements sont ciselés, les contreforts seulement fondus. Deux chiens (il en manque un) supportent le petit tableau.

La plaque ciselée paraît avoir été faite pour un émail en taille d'épargne, mais, avec le temps, l'émail a disparu.

Le revers de l'instrument de paix n'est pas non plus dénué d'intérêt. L'anse ou poignée est formée par le corps d'un serpent. A l'extrémité. et servant de support, on voit un chien. Près de l'anse, on distingue

une marque d'orfèvre ou poinçon ; une fleur de lis couronnée ; au-dessous, deux grains de remède (1) et les lettres C. L., qui sont sans doute les initiales de l'artiste.

L. MARSAUX,

Doyen de Chambly.

(1) Le titre de l'argent employé devait être à 11 deniers, 12 grains, sauf 2 grains de remède pour les soudures. Nous ne croyons pas la marque antérieure au XIVe siècle.

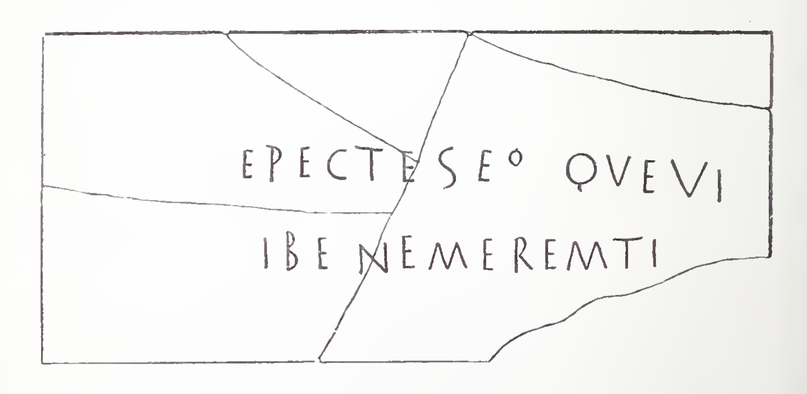
TABLE DE JEU

Avec inscription faisant allusion à un fait historique

EMPLOYÉE A FERMER UN TOMBEAU

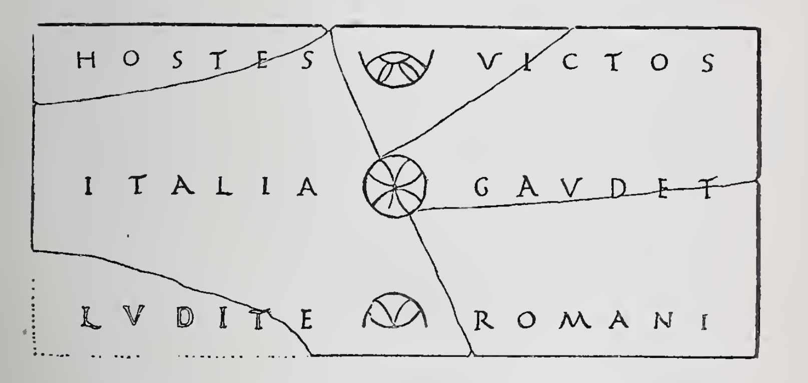
PRÈS DE LA BASILIQUE DE SAINT-SYLVESTRE (1)

Dans les comptes-rendus sommaires des conférences publiés précédemment, il est fait mention d'une table de jeu découverte parmi les marbres employés à la construction d'un tombeau situé près de la basilique de Saint-Sylvestre, sur le cimetière de Priscille. Elle mérite l'honneur d'une illustration spéciale. La pierre est opisthographe. Sur la face opposée à celle qui porte l'inscription relative au jeu, on lit le titre sépulcral suivant :



(1) V. *Bull.* 1866, p. 41, nos 3, 4.

Cette épitaphe d'une chrétienne dont le nom a été exprimé d'une manière vulgaire, *Epectese* au lieu d'*Epictesi* ou *Epictesidi* (1), n'est pas complète, bien que la pierre soit tout à fait entière. Elle a été continuée sur une autre plaque qui n'a pas été retrouvée. Le type des lettres et l'âge du tombeau voisin de la basilique de Saint-Sylvestre nous donnent à entendre que l'épitaphe est du IV[e] ou V[e] siècle ; cependant, la simple teneur de la formule se rapporte mieux au IV[e] qu'au V[e]. Nécessairement antérieure à l'épitaphe est l'épigraphe relative au jeu, gravée sur l'autre face de la plaque de marbre employée dans la fermeture du tombeau. En voici le fac-similé :



Le Père Bruzza, d'illustre mémoire, dans une savante

(1) M. le commandeur J.-B. de Rossi a bien voulu accorder à notre confrère, M. Jules de Laurière, l'autorisation de traduire et de donner au *Bulletin Monumental* l'intéressant article que nous reproduisons ici et qui a paru dans le *Bulletino di Archeologia cristiana*, 1891, 1[re] livraison. Les citations du *Bull.* se rapportent à ce périodique italien de l'auteur de l'article.

dissertation sur les tables de jeu et leurs épigraphes, après avoir expliqué comment trente-six lettres, divisées en trois lignes, expriment une sentence complète, dit : « Ces sentences font allusion à la fortune et aux « vicissitudes du jeu, à l'art et à l'habileté du joueur, « à la faveur bruyante des assistants ; tantôt elles « invitent au jeu ; tantôt elles avertissent des pertes « qui en sont la conséquence ; quelquefois elles se « moquent des ineptes et des perdants, ou raillent les « avantages des gagnants ; souvent aussi elles con- « tiennent des augures de victoire et de gain » (1). Rien de tout cela dans l'épigraphe nouvellement découverte et faisant allusion à une éclatante défaite des ennemis qui mettait toute l'Italie en fête : *hostes victos, Italia gaudet.* Si cette table de jeu avait vu le jour un peu plus tôt, je l'aurais proclamée unique dans son genre ; elle eût été, en effet, la première qui eût fait allusion à un évènement historique. Mais aujourd'hui je ne puis plus parler ainsi, car un cas tout à fait semblable s'est présenté récemment aux archéologues de la province romaine du Rhin.

A Trèves, dans le cimetière de Saint-Eucaire, on a trouvé une pierre opisthographe comme la nôtre. Sur l'une de ses faces est gravée en belles lettres et dans une laconique formule l'épitaphe suivante, que son docte éditeur ne juge pas postérieure à la moitié environ du IVe siècle (2).

(1) *Bull. archeol. com.*, 1877, p. 83.

(2) V. le fac-similé dans la planche phototypique XII du célèbre recueil de Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, Fribourg, *i. B*, 1890-1, p. 65, n. 118.

MEMORIO CONIVGI
DVLCISSIMO QVI
VIXIT ANNIS XXXVII
FESTA POSVIT
IN PACE ☧

Sur l'autre face, on lit, en lettres d'un type peu différent de celui de la table de jeu ci-dessus désignée :

UIRTVS — IMPERI
HOSTES ⁎ UINCTI
LUDANT — ROMANI (1)

Instruit par cet exemple d'une épigraphe relative aux jeux, faisant allusion à la joie des Romains au sujet d'une victoire de l'empire contre les ennemis, l'illustre docteur Ihm, dans le recueil de toutes les tables de jeux qu'il a récemment fait avec le plus grand soin (2), propose de retrouver le même sens dans un fragment que j'ai publié dans la *Roma sotterranea*, III, p. 719, et il l'a donné sous le n° 50 ainsi restitué :

gentes PACATE
*ludit*E ROMANI

(1) V. Kraus, *l. c.*, pl. XII, 3; Zangemeister dans *Korrespondenzblatt Westdeutsch*, etc., 1889, n. 28, p. 68; Ihm, *Röm. Spieltafetn*, n. 49 (dans *Bonner Studien*, 1890, p. 223 et suiv.); Idem, dans *Jahrb. des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, LXXXX, p. 186; Cagnat, dans *Revue arch.*, mars 1889, p. 285.

(2) Ce recueil est cité dans la note précédente, et Ihm lui a fait un riche appendice dans le *Bull. de l'Inst. archéol. germanique*, 1891, p. 208-220.

Le sagace supplément de la dernière ligne se trouve désormais confirmé par la table de jeu priscillienne. Quant à celui de la ligne supérieure, il est très raisonnable ; car on a appelé *gentes*, comme par antonomase, les hordes barbares qui, pendant longtemps, ont infesté les confins de l'empire et ensuite ont fait irruption dans l'Italie même, à la grande terreur des Romains. Mais ceux-ci, après avoir repoussé toutes leurs attaques, se livrèrent à la joie en se confiant dans la force invincible de Rome éternelle. Après la bataille de Polenza, en 403, lorsque les Barbares, commandés par Alaric, firent un léger mouvement de retraite, Claudien les apostropha en leur disant : *Discite vesanae Romam non temnere gentes* (1). Et les *gentes* se dirent *pacatae* toutes les fois qu'il leur fut imposé un armistice plus ou moins durable. L'unité du monde civil, sous les lois et l'empire de Rome, était considérée comme la condition essentielle de la paix (2). *Pax romana* était synonyme d'*imperium romanum* (3). C'est pour cela que *virtus imperii* et *hostes victi* sont des acclamations qui se font suite dans la table de jeu de Trèves.

J'ai rappelé plus haut la bataille de Stilicon contre Alaric et les Goths, à Polenza, en 403. Plus éclatante encore fut la défaite de Radagaise, près Fiesole, en 405, par suite de laquelle les Romains crurent avoir triomphé pour toujours des Goths et anéanti cette formidable nation. C'est ainsi qu'à ce sujet on écrivit sur l'arc élevé aux empereurs : *ad indicium triumphorum (quibus) Getarum nationem in omne aevum*

(1) *De Bello Getico*, v. 647.

(2) V. Boissier, *La fin du paganisme*, II, p. 161, 280, 472.

(3) V. Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux*, p. 124 et suiv.

dom(itam?) docuere extin(ctam?) (1). Mais la table de jeu de Trèves, ayant servi à fermer un tombeau chrétien, environ un demi-siècle avant le commencement du Ve, ne peut faire allusion à ladite victoire. Et nous devons en dire autant de la *tabula lusoria* employée dans la construction du tombeau situé près de la basilique de saint Sylvestre. Les lettres sont d'un type paléographique bien meilleur que celui qui fut en usage au commencement du Ve siècle et conviennent bien plutôt au IIIe. C'est pourquoi les formules des deux épigraphes relatives aux jeux doivent faire allusion à de plus anciennes victoires de la *virtus imperii romani* , qui permirent de respirer à toute l'Italie délivrée de la terreur des hordes barbares, alors que les Romains, pleins de joie, purent, sans grave souci, se donner à la passion du jeu. C'est ce qui arriva en 271, sous Aurélien, lorsque les Barbares furent repoussés, après s'être approchés jusqu'auprès de Fano, dans le Picenum, et que l'on mit la main à l'œuvre pour la construction de la nouvelle enceinte de Rome, appelée pour cette raison Aurélienne. A une si grande phase de l'histoire de Rome se rapporte et fait allusion la table de jeu qui, se félicitant de la défaite des ennemis et de la joie de toute l'Italie, invite les Romains au repos et au jeu.

Que de pareilles pierres, ainsi que toute autre espèce de plaques de marbre portant des inscriptions de diverses sortes, aient été employées comme matériaux de construction pour la fermeture des tombeaux dans les cimetières chrétiens, particulièrement dans les

(1) *C. I. L.* VI, 1196 ; *Inscrip. Christ.*, II, p 20; — Cf. Henzen dans le *Bull. de l'Inst. arch.*, 1880, p. 170 et suiv.

suburbains, c'est un fait très connu et très commenté dans les ouvrages des areheologues (1). Mais ces pierres, dans les eimetières de Rome, sont plus fréquentes que toute autre espèee de marbres enlevés aux monuments profanes ; et la raison de cette particularité s'explique non seulement par leur multiplicité, et leur facilité à être transportées, mais encore par l'usage qu'en firent plusieurs chrétiens, peut-être même dans l'intérieur de leurs murs domestiques, malgré les graves prohibitions et eensures des Pères et des eanons ecclésiastiques. Mais si quelquefois nous voyons gravés sur ces tables des signes eruciformes, nous ne devons pas les prendre, sans un examen attentif, pour de vrais symboles de la eroix du Rédempteur et de la foi qui lui est due (2). Je n'en connais qu'un seul exemple certain, mais d'une époque avaneée et d'écriture grecque-byzantine. Là, dans le milieu de la table et des lignes traeées pour le jeu, règne la croix équilatérale avec les lettres IC XC NI KA (ιησους Χριστὸς νικᾷ), et au-dessus et au-dessous sont disposés les mots grees d'une invocation à Jésus-Christ en faveur des joueurs. Elle fut trouvée *Romae in piscina publica*

(1) *Roma sott.*, III, p. 570; Bruzza, dans *Real-encyklopäd* d'archéologie chrétienne de Kraus, II, p. 771 et suiv.

(2) Je ne cite pas la pierre trouvée dans le cimetière de Prétextat, sur laquelle Lupi (Diss., I, p. 260-264) veut voir un symbole du Christ au milieu de douze A, représentant les apôtres. J'ai déjà depuis longtemps prévenu que ces signes sont simplement propres aux tables de jeu (*Bull.* 1872, p. 135, 136); c'est pourquoi ce que semble dire le docteur Ihm n'est pas exact, lorsqu'il parle de la fausseté de l'opinion de Lupi, que personne n'aurait relevée (*Bull. de l'Inst. arch. germ.*, 1891, p. 218).

prope Armilustrium, c'est-à-dire dans la région XII sous l'Aventin (1), et l'illustre Kirchoff déclare justement que *scribendi ratio recentioris aevi byzantini prodit barbariem* (2). Salmasius l'a commentée (3), et il considère comme impie l'invocation du Christ *tanquam adjutoris ludentium*. Mais le superstitieux monument date d'une époque très éloignée des premiers siècles de l'Église. Je le juge du temps de la domination byzantine dans le duché romain, entre la fin de la guerre gothique et les commencements de l'époque carolingienne.

Que si, dans les premiers siècles, les fidèles n'osèrent graver sur les tables de jeu des symboles et des invocations de la religion chrétienne, ce n'est pas une raison pour que tous se soient abstenus rigoureusement des jeux aléatoires, suivant la défense qui leur en était faite par les pasteurs et les canons des conciles (4). Cela est rendu manifeste d'une manière spéciale, par le traité *De aleatoribus* dont j'ai fait mention plus haut, en signalant les raisons, pour moi décisives, de reconnaître pour son auteur un des successeurs de Pierre sur la chaire apostolique de Rome. Quant à son nom et à l'époque précise de son ouvrage homilétique, les opinions sont variées et très discutées en sens opposés. Ce ne serait point ici le mo-

(1) Gruter, 1049, I; *C. I. Gr.* 8983; — Cf. Ritter, *De tit. graecis Christ. comm. altera*, p. 21.

(2) *C. I. Gr.*, *l. c.*

(3) Dans les annotations de Vopiscus (*vita Proculi*), *Script. hist. Aug.*, II, p. 751.

(4) V. Harnack, *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*. V. p. 35-43.

ment d'en parler en terminant ce discours sur une table de jeu munie d'une épigraphe d'une valeur très rare, que nous pouvons appeler historique, car elle fait allusion à l'un des moments les plus critiques de l'empire romain et à l'une des époques les plus notables et célèbres de l'histoire urbaine de Rome.

Le Commandeur J.-B. de Rossi.

Traduit de l'italien
par J. de Laurière.

GUIDE ARCHÉOLOGIQUE

POUR LES

EXCURSIONS DU CONGRÈS

DE 1892.

ORLÉANS.

Orléans, *Genabum*, l'emporium du pays des Carnutes, a joué dans tous les temps de notre histoire un rôle important. S'il ne reste rien de son pont celtique que traversèrent les légions de César, si les derniers vestiges de ses murs romains ont à peu près disparu, cette ville a néanmoins conservé d'intéressants monuments du moyen âge et de la Renaissance bien dignes d'arrêter l'attention de l'archéologue et du touriste.

ÉGLISES.

La Cathédrale (M. H.) (1). Édifice surtout remarquable par la majesté de ses proportions, construit sur l'emplacement d'une église de la fin du XIIIe siècle, qui elle-même avait remplacé une construction plus ancienne.

Ce qui mérite surtout de fixer les regards du visi-

(1) M. H., monument historique.

teur, ce sont les chapelles du rond-point, échappées au feu des calvinistes, la petite porte dite Porte de l'Évêque, la statue de la Vierge, en marbre blanc, due au ciseau de l'artiste orléanais Michel Bourdin, un tableau de Jouvenet, représentant *Jésus au jardin des Oliviers*, et un autre non moins remarquable, attribué à Zurbaran. Le tombeau de Mgr Dupanloup, œuvre du statuaire Chapu, et quelques vitraux anciens ornent la rosace du transept.

La Crypte de Saint-Avit (M. H.) découverte en 1852 dans l'enceinte du grand séminaire, datant du VIe siècle, suivant certains savants, ou du XIe, suivant d'autres.

Dans la chapelle de ce même grand séminaire, stalles remarquables dues au ciseau de Jean Dugoullon, d'après des dessins de Lebrun.

L'Église Saint-Aignan (M. H.), dont le vaisseau date du XVe siècle, possède également une curieuse crypte dont on attribue la construction au roi Robert.

L'Église Saint-Euverte, dont l'origine remonte au IXe siècle, mais qui, détruite, a été réédifiée au XIIe et a encore subi depuis de nombreuses restaurations.

Saint-Pierre-le-Puellier, la plus ancienne église d'Orléans qui conserve encore dans certaines parties et notamment à l'extérieur de remarquables échantillons du style roman.

Notre-Dame de Recouvrance avec ses trois portails de styles divers, ses trois nefs aux harmonieuses proportions, son grand vitrail du chœur et ses tableaux peints par Lazerge.

La Chapelle Saint-Jacques (M. H.), dont la curieuse façade style flamboyant a été transportée dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville.

MONUMENTS CIVILS.

La Tour Blanche, dernier vestige de l'enceinte fortifiée de la ville.

Le Beffroi, tour carrée construite sur les fondements d'une autre tour de la première enceinte, avec une tourelle cylindrique contiguë à l'un des angles ; elle a été terminée en 1453.

La Salle de l'École de droit, dite Salle des Thèses (M. H.), qui ne présente aucun ornement extérieur, mais dont l'intérieur d'un style très pur comprend deux nefs de quatre travées chacune, séparées par trois piliers octogones sans chapiteaux, et éclairées à chaque extrémité par une fenêtre ogivale à réseau orné. Voûtes originales, dont les nervures prismatiques retombent, d'un côté, sur les piliers qu'elles pénètrent, et, de l'autre, sur des consoles supportées par des personnages.

C'est dans cet édifice, récemment restauré avec goût, que la *Société archéologique et historique de l'Orléanais* tient ses séances.

Le Musée, ancien Hôtel-de-Ville (M. H.), construit sur les dessins et sous la direction de Viart, terminé au commencement du XVIe siècle ; c'est une des premières et des plus heureuses inspirations de la Renaissance, dit M. de Buzonnière (1). La partie la plus belle, malgré ses dégradations, est la façade de la rue Sainte-Catherine.

C'est dans cet édifice que depuis 1825 ont été installées les collections de la ville. Il renferme un Musée

(1) *Histoire architecturale d'Orléans*, t. I.

de peinture et de sculpture qui comprend un certain nombre de tableaux de maîtres ; un Musée d'histoire naturelle et plusieurs salles spécialement consacrées aux souvenirs de Jeanne d'Arc.

L'Hôtel-de-Ville (M. H.), ancienne demeure du bailly Groslot, qui en jeta les fondements en 1530. Ce monument a été restauré et presque entièrement remanié il y a quelques années pour le rendre propre à l'usage auquel on le destinait.

François II est mort dans cet hôtel, le 8 décembre 1560.

La Bibliothèque publique, fondée par Guillaume Prousteau, docteur régent de l'Université d'Orléans ; elle est installée dans un bâtiment servant autrefois de chapelle au couvent des dames du Bon-Pasteur. Elle possède un certain nombre de manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

Une vitrine placée au milieu de la principale salle contient tout ce qu'il y a de plus curieux en manuscrits avec enluminures, en incunables et en reliures.

Le grand Cimetière, avec ses galeries aux arcades ogivales et sa porte sud-ouest en fronton élégamment sculpté.

Parmi les maisons éparses dans la ville, dignes d'attirer l'attention et qui pour la plupart datent de la Renaissance, il faut citer :

La maison, cloître Saint-Aignan, construite par Louis XI, en briques et pierres de taille.

Celle de François Ier, rue de Recouvrance.

L'Hôtel Cabut, dit *maison de Diane de Poitiers* (M. H.), l'une des plus curieuses de l'époque.

C'est dans cette maison que se trouvent réunies les collections archéologiques et ethnographiques appar-

tenant à la ville et au département, et celles dont la Société archéologique et historique de l'Orléanais est propriétaire.

Ce musée comprend un certain nombre de salles, dont : salle des antiques, où sont rassemblés les objets asiatiques, égyptiens, grecs, romains, gallo-romains, préhistoriques et celtiques ; salle du moyen âge, conduisant du V[e] au XV[e] siècle ; salle de la Renaissance, contenant les produits du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours.

Musée lapidaire consacré aux monuments en pierre, statues, inscriptions, sculptures.

Enfin, salle Orléanaise, spécialement affectée aux monuments de l'histoire de la province.

Maison des Oves, *maison de Du Cerceau*, *maison dite d'Agnès Sorel*, l'une des plus jolies et des mieux conservées que possède Orléans ; *maison de Jean d'Alibert*, sur le marché, et *maison de la Coquille*, rue de la Pierre-Percée.

La vieille Intendance, et enfin le cabinet de Jeanne d'Arc, dans la maison construite sur l'emplacement de l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, où fut reçue l'héroïne à son entrée dans la ville.

PREMIÈRE EXCURSION.

La Chapelle-Saint-Mesmin, Meung, Beaugency et Cléry.

Le premier village que l'on rencontre en suivant la route qui conduit à Meung et Beaugency est le village de la Chapelle-Saint-Mesmin. L'église, qui était sous le patronage de l'abbaye de Saint-Mesmin, offre encore

dans sa façade extérieure quelques restes d'architecture romane.

Au-dessous de l'église se trouve la grotte qu'habita saint Mesmin et où il fut enterré. Cette grotte, retrouvée en 1857, a été restaurée et garnie d'une porte monumentale sur laquelle on lit : S. M. 520-1857, dates qui rappellent la sépulture du saint et la découverte de la grotte.

Enfin, de l'autre côté de la Loire, une croix a été élevée sur l'emplacement de l'antique et vénérable abbaye de Mici.

Le château, qui fait partie du petit séminaire, aurait reçu, dit-on, la visite de Henri II.

Saint-Ay. Près de ce village se voient les ruines du monastère de Voisins, abbaye de Bernardines, fondée au XIIIe siècle.

Meung. Magdunum. Les évêques d'Orléans étaient seigneurs de Meung, dont ils habitèrent le château jusque dans les dernières années du XVIIIe siècle. Il reste encore des tours et des constructions qui rappellent son importance.

L'église, élevée d'abord sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Liphard, puis détruite, fut rebâtie en 1104 par Jean II, évêque d'Orléans ; elle a été l'objet de bien des mutilations et des restaurations. On peut cependant encore remarquer son transept et ses portails en hémicycle.

Sous le chœur existe un caveau qui renferme des restes de Germain Vaillant de Guelis, évêque d'Orléans, mort en 1587, au château de Meung.

Beaugency. Cette ville était autrefois entourée de murailles, flanquée de tours et bastions, et protégée par un château dont les fortifications s'étendaient jus-

qu'à la Loire ; elle a conservé de précieux restes de son ancienne importance.

Le château, restauré par Dunois en 1440, était bâti sur l'emplacement d'un château plus ancien dont on retrouve encore quelques vestiges. Sa devise : *Cor mundum crea in me Deus* se lit au-dessus de l'une des fenêtres d'un pavillon. On y remarque surtout, dans la grande salle, une magnifique cheminée sculptée. Les connaisseurs admirent également l'escalier en pierre, en spirale, construit en 1550 par le petit-fils de Dunois

La grosse tour, dite Tour de César (M. H.), que M. de Caumont considère comme un donjon du XIe siècle et qui était renfermée dans la même enceinte que le château, présentait avant d'être mutilée, suivant Adolphe Duchalais, un parallélogramme de 72 pieds de longueur sur 62 de largeur, élevé de 40 pieds au moins sur une motte artificielle, qui, détruite dans ses contours, avait de 18 à 20 pieds de hauteur moyenne.

L'Hôtel-de-Ville (M. H.). Cet édifice, construit sur les dessins de Viart, offre un élégant spécimen de l'architecture de la Renaissance. On y remarque des bas-reliefs d'une heureuse exécution. Les armes de Dunois et de Longueville, ainsi que la salamandre de François Ier, s'y rencontrent à plusieurs endroits.

L'hôtel-de-ville de Beaugency renferme quelques tapisseries anciennes d'une certaine valeur.

La Tour de l'Horloge, connue autrefois sous le nom de Tour du Change, est une construction du moyen âge ; c'était l'ancienne porte Vendômoise.

L'église paroissiale, qui appartenait à un chapitre de chanoines réguliers, portant le titre d'abbaye et l'église Saint-Étienne, occupée par un prieuré de Béné-

dictins, de style roman primitif, méritent d'être visitées ; elles sont classées l'une et l'autre parmi les monuments historiques.

Cléry est située sur la rive gauche de la Loire.

A trois kilomètres sur le territoire de la commune de Mézières existe un tumulus d'assez grandes dimensions auprès duquel ont été découverts plusieurs objets anciens.

L'église de Cléry (M. H.), magnifique spécimen du style ogival flamboyant du XVe siècle, fut construite par Charles VIII et Louis XI, sur les ruines d'une ancienne église détruite par les Anglais. La chapelle Saint-Jacques est la partie la plus curieuse de l'église sous le rapport de l'ornementation.

Dans la grande nef, près d'un pilier, s'élève le tombeau de Louis XI, dû au ciseau de Michel Bourdin, sculpteur orléanais ; en face se trouve le caveau où a été déposé le cœur de Charles VIII.

La chapelle Saint-Jean dite de Longueville renferme les sépultures de Dunois et de ses descendants ; mais malheureusement les tombeaux qui recouvraient ces sépultures n'existent plus, ayant été détruits par les protestants.

On voit encore dans la ville quelques maisons anciennes, notamment celle qu'occupait Louis XI, lorsqu'il venait faire ses dévotions à N.-D. de Cléry.

En revenant de Cléry à Orléans, par la route d'Orléans à Tours, on traverse le bourg de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, près duquel fut assassiné, le 18 février 1563, le duc deGuise, par Poltrot de Méré.

DEUXIÈME EXCURSION.

Châteauneuf-sur-Loire, Germigny-les-Prés et Saint-Benoît-sur-Loire.

Pour aller à Châteauneuf, on suit la route d'Orléans à Gien, en côtoyant les murs de l'ancien couvent des religieuses bénédictines de Saint-Loup et en traversant les bourgs de Saint-Jean-de-Braye; de Chécy dont l'église du XIIIe siècle offre un vaisseau assez remarquable; de Marché, sur le territoire duquel était le prieuré de Pont-aux-Moines, dont la chapelle avec les modillons à têtes de son portail et les moulures arrondies de sa porte, monument du XIIe siècle, existe encore; de Saint-Denis-de-l'Hôtel, qui n'était autrefois qu'un faubourg de la petite ville de Jargeau, dont on aperçoit, sur la rive gauche de la Loire, l'église qui, malgré ses dégradations, présente encore un aspect imposant.

Châteauneuf-sur-Loire. L'église a subi de telles dévastations lors des guerres de religion que les reconstructions rendues nécessaires ont fini par faire disparaître toute trace de son origine, qui remonte peut-être au XIIe siècle; on y remarque surtout le chœur, qui date de la fin du XVIe siècle.

Mais ce qui en fait surtout l'attrait, c'est le magnifique mausolée en marbre noir et blanc, dû au ciseau du chevalier Bernin, et élevé en 1686 à la mémoire de Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière.

Du château où séjournèrent plusieurs fois les rois de France, et dont Chastillon nous a conservé un plan

qui atteste son importance et sa richesse, il ne reste plus qu'un modeste pavillon sans caractère et le parc.

Germigny-les-Prés (M. H.). L'église est un édifice remarquable du IX[e] siècle, dans le style roman primitif ; elle fut bâtie par Théodulphe, évêque d'Orléans, sur le modèle de celle que Charlemagne avait fait élever à Aix-la-Chapelle. Sa consécration date du mois de janvier 806, ainsi que le constate une inscription placée sur l'un des piliers.

Mais le monument le plus curieux, et le seul peut-être existant en France, est une mosaïque représentant l'arche d'alliance, à laquelle une intelligente restauration a rendu toute sa fraîcheur première.

On montre également à Germigny un reliquaire en cuivre doré et orné d'émaux champlevés, qu'on attribue au IX[e] siècle.

Saint-Benoît-sur-Loire (M. H.). C'est dans ce petit bourg que fut fondée, au VII[e] siècle, par un moine d'Orléans, la célèbre abbaye qui fut une des premières et des plus considérables maisons de l'ordre des Bénédictins en France et qui conserva pendant douze siècles la haute réputation de sainteté et de science qu'elle s'était acquise.

Les bâtiments claustraux ont absolument disparu, mais il reste debout la grande et antique basilique élevée pendant les XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, l'un des plus magnifiques monuments de style roman, dont les limites que nous impose notre tâche ne nous permettent pas de décrire toutes les richesses architecturales, un grand nombre d'ailleurs de savants s'étant plu à les faire connaître dans leurs moindres détails (1).

(1) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*, par l'abbé Rocher.

Sous l'église existe une crypte, l'une des plus remarquables de France.

Dans le sanctuaire est le tombeau de Philippe Ier.

Enfin, le trésor de Saint-Benoît possède le reliquaire de Saint-Mommole, intéressant spécimen de l'art du VIIe siècle.

TROISIÈME EXCURSION.

Pithiviers, Yèvre-le-Chatel et Malesherbes.

Pithiviers. Des cinq églises qui existaient avant la Révolution, il ne reste plus que celle de Saint-Salomon, édifice assez remarquable, mais de style de diverses époques, puis la tour et une partie de la nef latérale de celle de Saint-Georges.

Pithiviers possédait un château, lequel fut donné aux évêques d'Orléans, qui en demeurèrent les seigneurs jusqu'en 1791. Il n'en subsiste aucun vestige.

Près de Pithiviers, on montre la grotte où se retira et mourut saint Grégoire de Nicopolis.

Yèvre-le-Chatel. Sur un petit monticule qui domine la plaine environnante sont encore debout les quatre tours, les grandes murailles de l'ancien et célèbre château-fort d'Yèvre-le-Chatel, dont fut seigneur Amaury de Montfort, connétable de France en 1214, et qui fut réuni plus tard au domaine royal.

Sous le château règnent de vastes souterrains dans lesquels on a trouvé des armes antiques et des médailles romaines.

Dans le cimetière, on voit encore les ruines de l'ancienne et curieuse église paroissiale de Saint-Lubin.

Malesherbes. L'origine du château, qui appartenait à l'amiral de Graville et devint plus tard la propriété de la famille Balzac d'Entragues, peut remonter au XIIIe siècle, mais, complétement modifié par de nouvelles constructions, il a absolument perdu sa physionomie moyen âge.

La chambre qu'habitait Henri IV, qui fit de fréquentes visites au château de Malesherbes, renferme de belles tapisseries de la fin du XVe siècle.

Dans la chapelle ont été transportés un grand nombre de débris de tombeaux appartenant aux sépultures de Louis de Graville, amiral de France, de François de Balzac et de Jacqueline de Rohan, sa femme, enfin à celle probablement de César de Balzac.

Près de Malesherbes est le château de Rouville, admirablement restauré par son propriétaire actuel, M. le comte d'Aboville. Dans la chapelle, on remarque le tombeau du fondateur du château, Hector de Boissy.

QUATRIÈME EXCURSION.

Blois, Chambord, etc.

Nous ne croyons pas devoir donner de détails sur la dernière excursion du Congrès, qui aura pour objectif Blois, Chambord, et d'autres châteaux des bords de la Loire, l'itinéraire n'en étant pas fixé d'une manière définitive, et ces localités, d'ailleurs fort connues, ayant été l'objet de guides plus complets que celui que nous pourrions donner.

Anatole BASSEVILLE,

Avocat,
Président de la Société archéologique et historique
de l'Orléanais.

LES NOCES D'ARGENT

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE

Montauban a été embelli, en juin 1891, par une série de fêtes qui montrent une fois de plus ce que peut l'influence d'un homme. Depuis un quart de siècle, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne existe, et, par un heureux et rare privilège, elle a encore à sa tête le même président qui fut son fondateur. Doué, malgré une apparence frêle, d'une indomptable énergie accompagnée d'une aménité parfaite, M. le chanoine Pottier a su élever cette société locale d'archéologie à un très haut rang. En relations courtoises avec les principales sociétés archéologiques de France, la Société archéologique montalbanaise est essentiellement voyageuse. Elle a successivement visité les principales villes, les églises et les châteaux du Quercy, d'une portion du Languedoc et de la Gascogne, elle a parcouru l'Italie et a fait, en dernier lieu, une exploration en Espagne. Aussi, quand la vingt-cinquième année de son existence a sonné, la pensée de fêter cet anniversaire a surgi. Et le 23 juin 1891, les

délégués de plus de vingt sociétés archéologiques, conviés de tous les points du Midi et du Sud-Ouest, venaient souhaiter la bienvenue à leur sœur montalbanaise et à son digne président. M. le Ministre de l'Instruction publique avait délégué pour le représenter M. le comte Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut.

Par une délicate attention, M. l'abbé Pottier avait voulu que, dans ce joyeux anniversaire, les membres défunts de la Société ne fussent pas oubliés. A dix heures du matin, Mgr l'évêque de Montauban célébrait une messe basse de *Requiem*. Pendant cette messe, la maîtrise de la cathédrale faisait entendre plusieurs des chants de la Sainte-Chapelle retrouvés, comme on le sait, par Félix Clément. Ces beaux morceaux de musique, du XIIIe siècle, étaient de l'archéologie musicale. A midi, un banquet offert par la Société de Montauban aux délégués des Sociétés de province, réunissait à la même table les autorités civiles, religieuses et militaires, et les notabilités du département. Plusieurs toasts y ont été prononcés, et M. le baron de Rivières, ainsi que M. Paul de Fontenilles, y représentaient la Société française d'Archéologie.

A l'occasion de ces fêtes, une exposition de photographies, d'objets de curiosité et de portraits anciens de notabilités du département de Tarn-et-Garonne, a été organisée dans l'hôtel-de-ville. Ces fêtes se sont prolongées pendant une semaine, et tous les soirs des conférences ont eu lieu avec projections et intermèdes de musique.

Le 24 juin, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne et tous ses invités allèrent visiter le beau cloître et l'église abbatiale de Moissac. L'admirable

portail, avec ses énergiques et presque brutales sculptures, a subi au XIIIe siècle, après la guerre des Albigeois, des remaniements qui sont pour les archéologues des problèmes difficiles à résoudre. Le cloître, construit en 1100, d'après une inscription que l'on voit encore, a certainement été aussi l'objet de travaux un siècle plus tard.

Puis, tous les archéologues se rendirent au château de Saint-Roch, demeure princière, bâtie par M. Georges de Monbrison dans le style des châteaux des bords de la Loire, et peuplée par son heureux possesseur de meubles anciens et de portraits historiques des XVIe et et XVIIe siècles, collection merveilleuse qui n'a d'analogue en France que celles de Versailles ou de Chantilly. M. de Monbrison, entouré de sa famille, offrit à ses hôtes une charmante et splendide hospitalité. Et c'est à regret que, le soir venu, les visiteurs quittèrent cette résidence incomparable où l'on passerait des semaines entières, allant d'enchantements en enchantements pour les yeux et l'esprit.

Baron DE RIVIÈRES,

Inspecteur divisionnaire de la Société
française d'Archéologie.

TOAST PRONONCÉ PAR M. LE BARON DE RIVIÈRES

Au banquet du 23 Juin 1891.

MESSIEURS,

Il y a vingt-huit ans, dans une des séances du Congrès, tenu cette année-là dans la ville de Rodez, par la Société française d'Archéologie, un jeune prêtre parla des fouilles

préhistoriques faites par lui à Bruniquel. Il appela aussi l'attention du Congrès sur la belle église cistercienne de Beaulieu, menacée de destruction, et décrivit l'église de Najeac (1). L'assemblée, séduite par la parole élégante et précise du jeune ecclésiastique, lui fit un sympathique accueil. Ce prêtre, Messieurs, vous l'avez déjà deviné, c'était M. l'abbé Pottier.

Deux années plus tard, en 1865, le Congrès archéologique de France transportait ses assises annuelles à Montauban. Les membres qui y prirent part se souviennent du succès de ces réunions. L'abbé Pottier, secrétaire général du Congrès, en fut l'âme. Dès ce moment, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne commençait son existence latente, et, en 1866, elle venait au monde.

Messieurs, au nom de la Société française d'Archéologie, doyenne et inspiratrice de presque toutes les sociétés archéologiques de province, je viens souhaiter la bienvenue aux noces d'argent de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne qui, par un bonheur, conserve à sa tête, depuis vingt-cinq années, son digne fondateur.

D'autres raconteront les travaux du chanoine Pottier et ses communications à la Sorbonne. Pour moi, je ne vous parlerai que de l'aimable président, toujours sur la brèche, toujours occupé de rehausser l'éclat de sa chère Société. Le voyez-vous dans les réunions mensuelles, s'oubliant toujours pour mettre en évidence les travaux de ses confrères et, cependant, apportant dans les discussions le poids de son autorité et l'éclair de son érudition? Le voyez-vous, vrai charmeur attirant dans la Société des jeunes gens occupés jusqu'alors de distractions mondaines, et les transformant en pionniers de l'archéologie? Voyez-vous, sous sa laborieuse impulsion, des travailleurs (2) surgir et

(1) *Congrès archéologique de France*, XXXe session, p. 140 et 163.

(2) MM. Moulenc et Édouard Forestié.

mettre en lumière, aux applaudissements du monde savant, le cartulaire de Beaumont de Lomagne et les comptes du marchand montalbanais Bonis? Voyez-vous encore cette Société de Tarn-et-Garonne sauver de la ruine et l'église de Beaulieu et l'antique manoir de Bioule? Voyez-vous enfin votre cher président organisant les excursions de sa compagnie? Ses premières courses se bornaient à l'exploration du département de Tarn-et-Garonne. Mais, étendant le champ de ses recherches, vous la voyez étudier les églises, les châteaux et les bastides de la Gascogne, de l'Albigeois et du Rouergue, puis, traversant les Alpes, visiter la noble Italie, puis, recevant dans la capitale de l'Aquitaine un fraternel accueil, et, se préparant dans quelques mois à explorer non seulement le pays du Cid, mais toute la péninsule espagnole. Et dans ces courses multipliées, quel est entre tous celui qui ne connaît ni la faim, ni la soif, ni le sommeil, ni la fatigue? c'est toujours votre digne président. A lui donc, Messieurs, je souhaite, dans la joie de ce beau jour, de voir les noces d'or de sa chère Société. Je sais bien que, comme dit la chanson,

Le moment présent est à nous,
Le lendemain n'est à personne.

Et, si nous ne pouvons espérer, nous tous présents ici, de voir ce lendemain qui se nomme vingt-cinq années, souhaitons ardemment qu'avec l'aide de Dieu il soit donné à votre cher chanoine Pottier de célébrer son demi-siècle de présidence. Messieurs, je bois aux noces d'or de M. le chanoine Pottier.

L'ORATOIRE DE PIEUSSE

(AUDE) (1)

Les petits monuments de ce genre deviennent rares. Viollet-le-Duc les appelait reposoirs (2). Le langage populaire les désigne plus volontiers par le nom d'oratoires. Celui de Pieusse est encore un lieu de prière. La paroisse s'y rend en procession le premier dimanche après la fête de l'Invention de la Sainte-Croix et l'un des jours des Rogations.

Nul document, aucune tradition ne mentionne l'occasion ou l'événement qui le fit construire. Il s'élève à cinq minutes environ au nord du village, sur les bords de l'Aude, mais à une centaine de mètres du cours actuel de la rivière. Fut-il érigé après une inondation qui serait arrivée jusqu'à ce point, comme celle qui a ravagé la vallée le 25 octobre dernier ? Était-il une station des moines de l'abbaye de Saint-Hilaire, pour s'arrêter à mi-chemin, lorsqu'ils se rendaient à leur prieuré de Notre-Dame de Marceille dont l'église fut reconstruite par eux à la même époque, ou des pèlerins qui se dirigeaient vers ce sanctuaire célèbre ?

(1) Arrondissement et canton de Limoux (Aude).

(2) *Dictionnaire d'Archit.*, VIII, 14.

Il est construit avec autant de solidité que d'élégance, comme d'ailleurs la plupart des monuments de la riche vallée de l'Aude. Isolé, ouvert, exposé aux intempéries et aux dégradations, il a vaillamment résisté et se présente encore sans altérations et sans blessures. Les voûtes sont appareillées avec soin et leurs nervures sont profilées avec la netteté que favorise la belle pierre du pays. Elles sont couvertes de larges dalles qui pouvaient résister longtemps et n'a-



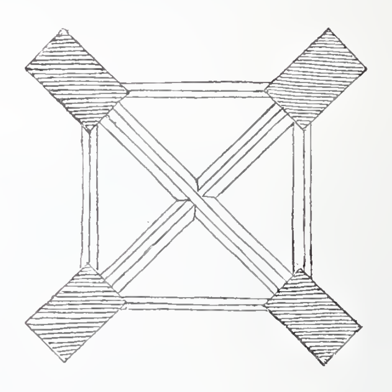
L'ORATOIRE DE PIEUSSE.

vaient pas besoin de réparations constantes, comme l'ardoise ou la tuile. Leur état, cependant, les nécessiterait aujourd'hui.

Cette charmante construction date des dernières années du XVe siècle; mais l'ancienne croix avait disparu et elle a été remplacée par une nouvelle croix retirée

du cimetière de la paroisse, datée de 1652 et ornée d'un monogramme du Christ.

Pieusse, *Pincianum*, était une seigneurie du riche archevêché de Narbonne. L'archevêque y possédait la haute, moyenne et basse justice, avec les droits féodaux habituels. Il avait, dans le village, un château, une maison avec un verger, qui venait d'être recons-



PLAN DE L'ORATOIRE DE PIEUSSE.

truite par le bailli Jean de Grave, au moment où était rédigé, sous l'épiscopat de Pierre de la Jugie (1347-1375), l'inventaire des biens de l'archevêque (1) ; plus cinq colombiers, un four et deux moulins sur le bord de la rivière où les habitants de Pieusse, d'Alaigne, de Routier, de Pignols et de Malemate (2) étaient

(1) Livre vert de l'archevêché de Narbonne, publié par M. Paul Laurent, archiviste de l'Aude. Paris, Picard, 1886, p. 117-121. La famille de Grave était une des plus anciennes du Languedoc. La cathédrale de Narbonne conserve le superbe tombeau de P. de la Jugie.

(2) Alaigne, canton de l'arrondissement de Limoux. Routier et Pignols, communes du canton d'Alaigne. Malemate, hameau du canton de Limoux.

obligés de faire moudre leur blé sous peine de 40 à 60 sous d'amende.

Pieusse a conservé une assez belle église avec une abside à cinq pans ornée de fenêtres à meneaux, quelques constructions en pierre d'assises dont l'une, ajourée par des fenêtres aux cintres géminés, est probablement l'ancien château mentionné dans l'inventaire, enfin de nombreux fragments de la ceinture de remparts qui l'entourait, comme tous les villages élevés sur les bords de l'Aude, exposés aux fréquentes incursions des Catalans.

J. de Lahondès.

ÉPIGRAPHIE ARDENNAISE

LES INSCRIPTIONS

DE

L'ÉGLISE DE MÉZIÈRES

Le chef-lieu du département des Ardennes vient de perdre la ceinture de remparts qui en fit pendant dix siècles une redoutable place de défense, et non l'une des moins glorieuses de notre frontière. Cette démolition a amené la découverte d'anciennes fortifications du moyen âge et du XVIe siècle, englobées par Vauban dans la citadelle et dans les remparts modernes : la porte de Saint-Julien, les tours et les murailles voisines offraient des restes d'architecture gothique ; celle du Theux et quelques portions de la citadelle avaient gardé, au dedans ou au dehors, des traces assez curieuses du XVIe siècle et de l'époque de Louis XIII.

Les édifices civils de la ville, non plus que les maisons particulières, ne présentent aucun caractère saillant, ni vestiges anciens. La mairie est un édifice de la fin du dernier siècle, ainsi que la préfecture,

ancienne École militaire de Génie fondée par Louis XV en 1750. D'illustres savants ont enseigné dans cet établissement, dont la façade conserve un cadran solaire tracé par le géomètre Monge (1).

Laissant de côté les travaux d'embellissements modernes, nous pouvons dire que tout l'intérêt archéologique de Mézières se concentre dans son église paroissiale, vaste monument très bien entretenu, datant du XVIe siècle, avec un clocher du XVIIe. Elle est le seul édifice religieux de la ville, depuis la destruction de l'ancienne église collégiale de Saint-Pierre et des chapelles des faubourgs, mais elle suffit à elle seule pour inspirer un vif attrait, malgré les ravages qu'y ont causés les différents sièges de la ville, notamment ceux de 1815 et de 1870.

Nous n'avons pas à décrire ce monument, car cette tâche a été remplie de la façon la plus satisfaisante, en 1871, dans le *Bulletin Monumental*, par M. Couty, l'architecte dévoué qui procéda à sa restauration à la suite des terribles dégâts occasionnés par le bombardement systématique des Prussiens (2). Les sculptures

(1) Sur la proposition de M. Mialaret, le conseil général vote des remerciments à M. le commandant d'artillerie Cochard, qui a bien voulu se charger de reconstituer un cadran solaire tracé par le géomètre Monge sur la façade de la Préfecture (Conseil général des Ardennes, session d'avril 1885).

(2) *Mémoire sur l'église de Mézières*, lettre adressée à M. de Caumont, directeur de la Société française d'Archéologie, par M. Couty, architecte, inspecteur de la même Société, dans le *Bulletin Monumental*, année 1871, t. XXXVII, p. 636 à 649, avec un plan par terre de l'édifice, p. 640.—Ce mémoire a été reproduit dans le *Courrier des Ardennes*, du 3 mai 1871. — M. l'abbé Sury, archiprêtre de Mézières, l'administration municipale et tous les habitants ont rivalisé de zèle pour restaurer leur église.

des portails, les détails les plus délicats de l'ornementation intérieure, les anciens vitraux, voilà des pertes que ni le talent de l'architecte, ni les ressources combinées de la ville et du département ne pourront jamais combler.

Il est une perte d'un autre genre, sur laquelle il est impossible de ne pas nous arrêter, celle dont fut victime cette pauvre église quelques années plus tard, perte d'autant plus déplorable qu'elle lui fut infligée sans nécessité comme sans raison, après que ses plaies avaient été pansées et ses blessures guéries. Nous voulons parler de l'enlèvement et de la destruction des anciennes pierres tombales qui pavaient les nefs jusqu'en 1875. Il était facile de procéder à un nouveau dallage tout en ménageant les épitaphes, soit en les appliquant aux murs latéraux, soit en les encastrant dans les endroits les moins fréquentés. Par malheur, de précédents travaux dans l'abside avaient déjà porté atteinte à l'intégrité historique du monument, et il semble que tout ait conspiré depuis la Révolution pour y anéantir les plus respectables souvenirs.

Ce n'était pas assez des ruines amoncelées à l'époque de la Terreur, de la destruction du mausolée de François de Gonzague (1) et de l'inscription commémora-

(1) « Catherine de Lorraine, morte à Mézières, le 8 mars 1618, fut inhumée à Nevers. Son fils, François de Paule de Gonzague, mourut à Charleville, le 13 octobre 1622, son corps fut porté à Nevers et son cœur déposé en l'église paroissiale de Mézières, où il fut placé (ceci est écrit vers 1760) dans un vase de vermeil porté par un mausolée de marbre. Ce mausolée, construit en 1623, se trouvait derrière le chœur, au-devant de la chapelle de la Vierge. Il coûta 1888 l. 15 s. » V. *Revue historique des Ardennes*, 1864, t. I, p. 140.

tive de Nicolas Fagnon (1), plus tard des remaniements furent opérés à la tombe du célèbre maréchal de la Ligue, Antoine de Saint-Paul (2), et on laissa exécuter d'autres bouleversements que nous ignorons. Il fallut, en 1876, voir consommer un attentat plus systématique, et disparaître les vénérables témoins du passé de la bourgeoisie et de la noblesse militaire locale. Ce ne fut pas, ajoutons-le, sans provoquer une protestation immédiate, mais, hélas ! impuissante, puisqu'elle venait après coup.

On lit la fidèle relation suivante de cet abandon irréparable, sous la signature du libraire rémois Henri Menu, et sous le titre trop bien justifié de *Vandalisme ardennais* : « Le premier janvier 1871, une trombe de feu s'abattit sur la ville de Mézières. Un effroyable incendie transformant les rues en fournaises éclairait les remparts jusqu'alors intacts, qui avaient été défendus par Bayard, et brisait les verrières de l'église, dont le vaisseau en flammes offrait à l'artillerie allemande un point de mire certain. On pouvait croire, au lendemain de ce désastre, devant les ruines amonce-

(1) En 1575, un édit du 22 novembre accorda aux huguenots la ville de Mézières comme place de refuge; les habitants en furent informés par le sieur Nicolas Fagnon, l'un de leurs compatriotes, alors échevin, et de suite ils supplièrent le roi de révoquer cette concession. . — « On lit sur l'épitaphe du s[r] Fagnon, décédé au mois d'août 1587, et apposée sur un pillier de l'église paroissiale, quelques vers qui font mention de cet événement. » *Mémoire historique sur Mézières*, par M. de Châtillon (XVIII[e] siècle), dans la *Revue historique des Ardennes*, 1864, t. I, p. 129.

(2) *Notes sur le maréchal de Saint-Paul* [par Olivier de Gourjault]. Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1882. Il y est question de la pierre tombale et des armoiries à la p 11.

lées sous les obus, en présence des ravages causés par les éclats de mitraille dans les nefs de la vieille église, que l'on respecterait ce qui avait échappé au tir systématique des Prussiens. On avait compté sans l'indifférence des édiles civils et religieux pour les souvenirs historiques... Après avoir réédifié la flèche, nettoyé l'intérieur du temple, rétabli un autel provisoire, on s'est occupé de la réfection du dallage, travail fort bien exécuté, mais, et c'est ici que commence l'acte de vandalisme, au lieu d'encastrer dans la muraille les pierres tombales éparses dans l'église, on les a jetées à la rue et brisées. Plusieurs d'entre elles sont encore aujourd'hui mutilées, sur le seuil du grand portail. Nous en avons remarqué une de 1585, ainsi qu'une autre portant une épitaphe gothique que son état de malpropreté empêche de déchiffrer... Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que ces dalles historiques viennent d'être transportées dans un chantier de décombres... » (1).

Une seconde protestation, plus incisive encore, éclatait presque en même temps (2), et nous n'hésitons pas à la reproduire aussi, dans le désir qu'elle serve à préserver de la même détresse d'autres édifices encore en possession de leurs pierres tombales. Il en est de fort belles, non loin de Mézières, à Molhain, à Givet Saint-Hilaire, à Revin, à La Val-Dieu, etc., dont il faut à l'avance sauvegarder la conservation.

Voici cette note dont nous ignorons l'auteur, mais dont la piquante indignation est bien de mise ici :

(1) *Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1876, p. 305.

(2) *La nation des Vandales en 1876*, article signé H. de S., dans *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 10 octobre 1876, col. 608.

« Les Vandales..., déguisés pour le bon motif en fabriciens, opèrent cette présente année 1876 en l'église Notre-Dame de Mézières. Feu Genséric les aurait décorés tous, et à bon droit. Ils viennent, en effet, de détruire tout le dallage de pierres tombales, qui constituait à lui seul, et dans le meilleur état de conservation, l'histoire épigraphique de ce chef-lieu des Ardennes. On s'y promenait, dans Notre-Dame, sur les grands et sur les petits ; on y foulait aux pieds les Choiseul, les Villelongue, les Chastillon, les d'Ivory, les Maillart, comme cette pauvre femme de la « cistadelle » pour laquelle on ne sonna point (1596). Je suis allé aux observations. — Le balai des loueurs de chaises est la cause de tout le mal ; et puisqu'il ne s'accommodait point de quelques reliefs, bien adoucis cependant, on s'est mis à casser d'énormes et puissantes dalles de marbre noir, pour carreler presque toute la surface en pierre tendre de dix centimètres d'épaisseur. Ah ! j'oubliais : on a dispensé le seul maréchal de Saint-Paul du niveau égalitaire ; les autres ne comptent. Désormais *ignoti*, ils dorment là-dessous... Mais c'est si blanc, si virginal, avec un chemin de croix tout neuf autour, et un maître-autel non moins neuf au fond ! »

Maintenant que le mal est irréparable, le patrimoine historique appauvri, mais l'indignation satisfaite, il ne suffit pas de se lamenter, il convient de recueillir les inscriptions qui survivent :

. . . . *Vixque supersunt*
Relliquiæ tenues . . . .

et d'y joindre le texte des inscriptions anéanties, qu'une main prévoyante a copiées. Une bonne fortune de ce

genre vient de nous échoir par l'intermédiaire obligeant de M. l'abbé A. Chevallier, membre de la Société française d'Archéologie, et grâce à lui nous pouvons reconstituer six épitaphes transcrites avant 1876 par M. l'abbé Nicole, ancien vicaire de Mézières, actuellement curé de Gueux (Marne). Nous en ajouterons une septième, dont M. Henri Menu a relevé le texte, alors que, brisée et souillée, elle allait prendre le chemin du chantier et s'y transformer en moellons. Une cloche refondue en 1865 fournira une ancienne légende à remettre également au jour, et en publiant les dix inscriptions dont nous avons constaté l'existence dans l'église en 1890, nous aurons la satisfaction de produire dix-huit inscriptions historiques de tous genres, s'échelonnant de la fin du XV[e] siècle jusqu'à nos jours.

Deux épitaphes disparues viennent encore de nous être révélées par l'intéressante publication de M. le D[r] Vincent sur l'épigraphie ardennaise.

Sans doute, ces débris exhumés des ruines ne sont point des documents de premier ordre, mais ils ont d'abord ce mérite de ressusciter en quelque sorte après un oubli de quinze ans. Puis, en donnant à chaque texte un commentaire, en approfondissant les caractères et le sens des monuments échappés au désastre comme de ceux qui survivent, il nous semble que l'intérêt et la valeur des inscriptions en général s'accroîtront aux yeux des plus indifférents et plaideront en faveur de leur sauvegarde en tous lieux.

Henri Jadart.

Reims, le 1[er] mars 1892.

I. — *Inscription commémorative de la construction de l'église, en 1499.*

Anno 1499
incoepta fuit hæc ecclesia
et pluries relicta et repetita ac demum
ad perfectionem ducta propriis habitantiu[m]
Maceriensium sumptibus.

Marbre noir, plaque fixée à la muraille du croisillon nord du transept. Lettres modernes dorées (Hr 0m 70; Lr 0m 50).

Voici en quels termes s'exprime sur la construction de l'église actuelle de Mézières le *Mémoire historique sur les châteaux, citadelles, forts et villes de Mézières, Charleville et le Mont-Olympe* (1751), publié dans la *Revue historique des Ardennes*, par Ed. Sénemaud, 1864, t. I, p. 41 : « Cette église a été commencée en 1499. La première pierre en a été posée au retour de la procession des Rogations de ladite année, et elle a été finie en 1566. Le portail a été construit en 1586 et le clocher en 1626. L'acte de réception est daté du 19 juillet 1627. Il n'y avait auparavant qu'une petite chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, et la paroisse était dans le faubourg de Saint-Julien, où il reste encore une chapelle et un prieuré attenant, qui appartient aux RR. PP. Jésuites de Charleville. On a transmis à la postérité l'époque de la construction de cette église par l'inscription suivante qu'on y lit : *Incepta fuit insignis hæc Basilica anno 1499, die Sancti Marci, pluries relicta et repetita, tandem ad perfectionem ducta est propriis habitantium Maceriensium sumptibus.* »

Le registre paroissial (1730-38) contient des notes du curé d'Argy, relatives aux inscriptions placées dans l'église pour y rappeler la délivrance de la ville par Bayart, le mariage de Charles IX, et la construction de ladite église. Ces inscriptions auront disparu à la Révolution, et l'on eut la bonne pensée de les remplacer en notre siècle par des copies plus ou moins complètes des anciens textes. (Voir l'*Inventaire sommaire des Archives communales de Mézières*, par Ed. Sénemaud, 1873, série GG, 22, p. 6).

II. — *Inscription commémorative du siège de la ville par Bayart, en 1521.*

Ab exercitu
numerosissimo Caroli V Rom. imp.
obsidione cincta fuit urbs Maceriensis,
Anno 1521, die penultima augusti
et magnanimo astutoque labore
Petri du Terrail liberata
die 27 septembris.

Marbre noir, plaque fixée à la muraille du croisillon sud du transept. — Lettres modernes dorées. (Hr 0m 70; Lr 0m 50).

Le siège mémorable de 1521, et la défense adroite et remarquable du chevalier Bayart, qui aboutit à la délivrance de la place assiégée, sont deux faits importants dans l'histoire militaire de la France (1). Le sou-

(1) La valeur de Bayart est bien connue, son adresse à Mézières, *astutus labor*, comme porte l'inscription, consista à diviser les principaux assiégeants, le comte de Nassau et le prince de Sickengen, en faisant capturer par ce dernier une lettre envoyée par exprès à Sedan, et dans laquelle il sut exciter sa méfiance contre son allié.

venir s'en maintint très vivace à Mézières, et l'inscription transcrite ici n'est qu'une copie identique de l'ancienne inscription relatée dans le *Mémoire historique* cité plus haut, p. 47. Ce document ajoutait : « Tous les ans, à pareil jour (27 septembre), on fait une procession solennelle, à la suite de laquelle on chante une grand'messe, et, à l'introït, on fait le panégyrique du chevalier Bayard, tué à la bataille de Biagrosso, en Italie, en 1524. Il repose aux Minimes de Grenoble, sépulture ordinaire des seigneurs de cette maison. » Une fête marque toujours cet anniversaire glorieux.

Les Archives communales de Mézières possèdent, dans le cartulaire AA. 12, un récit du siège de 1521, auquel est jointe la « chanson de regrets du conte de Nansso d'avoir failly à son entreprinse, et se chante sur le chant : *Au bois de Deville de l'ombre d'ung... m'y faut aller pour passer ma tristesse...* »

Le même dépôt conserve une œuvre d'art très remarquable, exécutée un siècle après l'événement et pour en perpétuer la mémoire, en vertu d'un legs fait par un chanoine de Reims, descendant de l'un des défenseurs de la place. En voici la description :

La *Coupe de Bayart*, qui date seulement de 1624, appartient à la ville de Mézières. — « Cette coupe, dit l'*Inventaire des Archives communales*, est richement ciselée. Elle pèse 36 onces 6 grains d'argent doré ou vermeil, et porte l'inscription suivante : EN CESTE COVPPE EST LE PLAN DV SIÈGE DE MAIZIÈRES PAR LE COMTE DE NASSAV, LIEVTENANT DE L'EMPEREVR CHARLES V, L'AN 1521, DEFFENDV PAR LE CAPP^{ne} BAIARD, ESTANT M^{e} DE VILLE NICOLAS GEORGES. Me WALLERANT PAYON, PBRE CHANE DE REIMS, PETIT-FILZ DUDICT GEORGES, A ORDONNÉ L'AN 1624 M'ESTRE

DONNE A LA CHAMBRE DE MESS[r]. LES ESCHEVINS DE MAIZIERS PAR LES MAINS DE M[e] P. SERVAL ET M[e] P. MESLYERS, AVSSY PBRES CHANOINES DVDICT REIMS ET EXECVTEVRS DV TESTAMENT DVD. S[r] PAYON. — Sur le pourtour, au bas de l'inscription, sont représentés en relief, la ville, ses environs et l'armée assiégeante. Cette coupe est garnie d'un couvercle également ciselé et surmonté d'une petite figure de la Vierge » (1).

Le généreux Valerand Payon (2), ou plutôt ses exécuteurs testamentaires, fidèles interprètes de ses volontés (3), assurèrent ainsi un joyau à la ville comme

(1) *Inventaire sommaire des Archives communales de Mézières*, par Sénemaud, 1873, série II, 12, Objets d'art, p. 2.—Voir en outre, sur le siège de 1521 et les souvenirs de Bayart, une notice de M. J. Poirier, publiée dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1888, et surtout les travaux de M. P. Laurent, archiviste des Ardennes, qui fit reproduire la coupe en photogravure dans un riche album, publié en 1889. Cette belle coupe avait été précédemment moulée par les soins de M. Sénemaud.

(2) Voici la notice qui le concerne au chapitre de Reims : « Valerandus seu Valeranus Payon, presbiter remensis dioces., authoritate ordinaria in propria 3 april. 1606, per dimiss. seu resign. causâ permutationis cum Jacobo Royer, ad can. et præb. eccl. collegiatæ Sti-Laurentii de Roseto, Laudun. dioces. — Obiit Remis canonicus remensis 17 sept. 1624, sepultus prope sepulturam Thomæ Picotin. Fundavit in antiqua congregatione missam solemnem de Sto nomine Jesu, 2 jan. 1624. » — Son épitaphe portait : *Valerand Payon, prêtre, jadis chanoine de Rozoy, natif de Maizières, mort le 17 septembre 1624.* Elle était placée dans le cloître, sous la Bibliothèque. *Dignitates Ecclesiæ metrop. remensis*, par H. Weyen, ms. de la Bibliothèque de Reims, f[os] 365 et 474 verso, præbend. 72.

(3) Les deux exécuteurs du testament de Valerand Payon étaient, comme lui, chanoines de Reims : l'un, Pierre Serval, qui occupa la 12[e] prébende de 1594 à 1650 et fut élu doyen en 1649; l'autre, Pierre Meslier, qui occupa la 50[e] prébende de 1602

mémorial de sa gratitude. Ajoutons qu'un portrait en pied de Bayart, peint par J.-B. Couvelet, né à Charleville en 1772, orne la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Mézières (1). Un témoignage plus grandiose de la reconnaissance publique est en voie de réalisation. Rivalisant avec les compatriotes du chevalier sans peur et sans reproche (2), Mézières veut avoir sa statue de Bayart, et l'inauguration de ce patriotique monument est annoncée comme prochaine (3).

III. — *Épitaphe d'Évrard Prévotot, chapelain de l'église de Mézières, 1523.*

Cy devant gist venerable et discrette personne m^e^
Evrard Prevotot en son vivant pbre chappellain de
leglise de ceans et trespassa le xiij^e^ de iullet M. V^c^. XXIII.

à 1630. *Recueil ms. de Weyen*, f°s 225 recto et 305 verso. — Le testament de Payon est conservé parmi les minutes d'un notaire de Reims, et ne contient pas d'indications conformes à celles qui sont inscrites sur la coupe léguée par lui à sa ville natale, mais on y trouve l'indication de deux mémoires où le testateur avait consigné les instructions qu'il donnait à ses exécuteurs testamentaires.

(1) Note de D. Noël, dans l'*Almanach-annuaire Matot-Braine*, Reims, 1892, p. 146.

(2) *Note sur l'érection de la statue de Bayart, à Grenoble, en 1823*, par A. Prudhomme, archiviste de l'Isère, avec figure du monument, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. IV, 1890, p. 537 à 565.

(3) Exécution d'une statue de Bayart, par M. Croisy, statuaire ardennais, laquelle sera inaugurée au mois de septembre 1892, sur la place de l'Église, à Mézières. Voir ce projet énoncé dans les *Variétés historiques ardennaises*, par P. Laurent, archiviste du département, n° VII, 1891.

Heu! proba vermifero cubat hic in pulvere moles,
Que dedit Macerio pabula sacra gregi.
Sacra viri probitas, parili cognomine digna,
Urit in eternas candida corda domos.
Horrida lethali mors amputat omnia falce,
Perpetuum lato constat in orbe nichil.

C'est à l'obligeante collaboration de M. Louis Demaison, archiviste de la ville de Reims, que nous devons de pouvoir reproduire ce texte dans toute son étendue : il était resté jusqu'ici une énigme pour les visiteurs, à cause de la grossière peinture qui le recouvre et de l'aspect fruste de certains mots, comme nous le constatons plus loin. Afin d'en rendre le sens plus facile à saisir, nous donnons l'inscription entière, de même que la suivante, sans les signes abréviatifs qu'elle offre sur la pierre. Un fac-similé serait préférable et bien nécessaire pour en rendre la véritable physionomie ; en outre, il y aurait lieu d'y joindre un dessin du gracieux bas-relief de la scène sculptée au sommet, très intéressante elle-même pour l'étude des costumes et du mobilier de cette époque. Mais auparavant, il faudrait que les fines sculptures de ce petit monument, comme de celui qui est placé en face, soient nettoyées et réparées avec le soin que mérite leur élégante facture.

Nous remercions aussi M. Paul Laurent, archiviste des Ardennes, de la complaisance qu'il a mise à nous faciliter l'étude des inscriptions d'un édifice qu'il est appelé à décrire un jour dans toute son ampleur. Nos recherches n'ont pas abouti à retrouver la trace du chapelain Évrard Prévotot, ni du curé Jean Picart, mentionnés cependant avec tant d'honneur dans le sanctuaire de l'église de Mézières. Comme nous l'avons

constaté bien ailleurs, les épitaphes sont souvent les meilleurs mémoriaux.

Au pilier du chœur, près de l'entrée latérale, du côté de l'épître, bas-relief avec cette inscription au bas, gravée en lettres gothiques (Hr totale 1m 02; Lr 0m 60). — Au-dessous de l'épitaphe proprement dite, on voit six autres lignes de texte latin; la scène, sculptée au sommet dans un encadrement fort élégant et encadré de montants historiés, représente la célébration de la messe : l'autel, avec des rideaux de chaque côté, se dresse au fond, un prêtre officiant se tient en avant avec ses ministres; la sculpture est malheureusement fort mutilée et un badigeon épais la recouvre, mais il est facile d'en saisir le sens relativement au chapelain défunt. Les six lignes qui suivent l'épitaphe sont en caractères gothiques très minces, effacés, d'une lecture très difficile.

IV. — *Épitaphe de Jean Picart, curé de Mézières et de Bogny au XVIe siècle.*

Conditus hic sub humo est Joannes nomine Picart,
Huius sacre edis qui moderator erat.
Bongniaci parochusque fuit plebecula cuius
Mortem eius rapidam mestior ingemuit.
Macceriam gentem doctrina, relligione,
Moribus atque sacris impiger instituit.
Utilis ut cunctis vixit, cunctis quoque gratus,
Decessit largis fletus item lachrymis.
Hec igitur quicumque legis, te queso, viator,
Ut pro anima fundas supplice mente preces.

Au pilier du chœur, près de l'entrée latérale du côté de l'évangile, bas-relief avec cette inscription au des-

sous, gravée en lettres gothiques du XVIe siècle (H^r totale 1^m 35 ; L^r 0^m 54). — Ce petit monument, non daté, offre la scène du Calvaire mutilée dans le haut, sculptée dans un encadrement flamboyant, avec pilastres sur les côtés, garnis d'une gracieuse décoration genre Renaissance.

V. — *Épitaphe de Marson Paradis, 1566.*

CY · DEVANT · GIST · FEV ·
MARSON · PARADIS · VEFVE ·
DE · FEV · THIERY · PIEDARGENT ·
EN · SON · VIVANT · NATIVE ·
DE · MOVZON · LAQVELLE ·
TRESPASSA · LE 13e JOVR · DE ·
MAY · 1566 · PRIEZ · DIEV ·
POVR · SON · AME ·

Marbre noir, plaque encastrée dans la muraille de la 1re chapelle absidale du côté du midi, en face de l'autel aujourd'hui sous le vocable de Sainte-Philomène. — Lettres capitales dorées, points en losange entre chaque mot (H^r 0^m 38; L^r 0^m 38).

VI. — *Inscription commémorative du mariage de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche, en 1570.*

Hac in Ecclesia
Nuptiarum solemnia inter Carolum IX
Franc. regem et Elisabetham Maximiliani
Rom. imp. filiam celebrata fuere feliciter
Anno 1570, die 27 novembris.

Marbre noir, plaque fixée à la muraille du croisillon sud du transept. — Lettres dorées (H^r 0^m 70 ; L^r 0^m 50).

Comme les n^os I et II, cette inscription est en caractères modernes, mais elle reproduit un texte, proba-

blement du XVII[e] siècle, dont le curé d'Argy avait signalé l'existence avant la Révolution qui le supprima (1). — Le récit du mariage royal nous a été retracé dans les chroniques contemporaines, et il est résumé dans le *Mémoire sur Mézières*, dont nous avons déjà parlé plus haut (2). La future reine arrivait de Sedan, où les frères du roi allèrent la chercher.

Ce fut le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, qui célébra la cérémonie dans l'église de Mézières. La cour ne put loger au palais des Tournelles, que Louis de Gonzague faisait reconstruire en ce moment. On disposa les appartements royaux dans deux maisons bourgeoises qu'on avait reliées à l'Hôtel de Ville par une galerie en charpente. Celle de ces maisons où logèrent les augustes conjoints reçut une inscription qui existait encore au XVIII[e] siècle, et dont le texte nous a été fidèlement transmis tel qu'on le lisait sur un marbre noir encadré d'un marbre jaspé :

Hâc in aulâ prima Carō. 9i. Franc.
Reg. invict. et Isabel. ab Austriâ
Reg. Maxim. 2i. Rom. Imp. filiæ,
Sacrarum nuptiarum connubia
feliciter absolvebantur. Ann° Dm̄ī
1570, m̄esis Nov. 26.

L'écusson de France surmontait les premiers mots ; au milieu se trouvait la colonne torse avec la devise

(1) Une seule différence existe avec le texte ancien, c'est que celui-ci fixait la date du mariage au 26, tandis que le nouveau texte porte le 27, nous ne savons pourquoi.

(2) *Revue historique des Ardennes*, 1864, t. I, p. 126-128. — Cf. le *Cérémonial françois*, par Th. Godefroy, 1649, t. II, p. 20.

Pietate et justitia adoptée par le roi; et de l'autre côté les armes de France étaient accolées avec celles de l'empereur (1).

On raconte que ce fut à ces noces que l'on mangea pour la première fois en France du dindon rapporté du Mexique. De nombreux tournois et des courses en lice furent donnés à la suite de la cérémonie (2).

VII. – *Épitaphe de Nicolas de Massebourg, 1594.*

CY GIST NICOLAS DE MASSE-
BOVRG EN SON VIVANT MARCHANT
DEMOV [RANT] A MAISIERES QUI DECEDA
LE 15 DE FEBVRIER 1594. PRIEZ D[IEV]
POUR SON AME.

Ce texte se lit au bas du collatéral sud de l'église, sur un petit monument incrusté dans la muraille, à l'angle vers la rue (1890). Au-dessus du texte, qui est gravé sur une plaque de marbre, se trouve un Christ en croix, au pied duquel sont agenouillés deux personnages en costume du temps, un homme à gauche, une femme à droite, tenant une croix dans la main. Deux colonnes avec dessins élégants supportent le

(1) *Notice historique sur la ville de Mézières*, par A. Lavoine, dans l'*Annuaire du département des Ardennes* pour l'année 1834.

(2) Véritable discours du mariage de très haut, très puissant et très chrestien Charles, neufiesme du nom, roy de France, et de très excellente et vertueuse princesse Madame Elizabeth, fille de l'Empereur Maximilien, faict et célébré en la ville de Mézières, le XXVI[e] jour de novembre 1570. *Paris, J. Dallier*, 1570, in-8°, 28 p.

fronton. Au sommet, deux écussons, celui de gauche mutilé, celui de droite portant deux oiseaux sur une terrasse et des étoiles (Hr 0m 57 ; Lr 0m 45).

VIII. — *Épitaphe d'Antoine de Saint-Paul, maréchal de la Ligue, gouverneur de Mézières, 1594.*

ICY GIST MESSIRE ANTHOINE
DE SAINT PAVL EN SON VIVANT
MARECHAL DE FRANCE & LIEVTEN̄
GENERAL AV GOVVERNEMENT DE
CHAMPAIGNE ET GOVVERNEVR DE
RENNS (*sic*) VITRY MESIERS & AVLTIER (*sic*)
LIEVS
PRIEZ DIEV POVR SON AME

Marbre noir, plaque encastrée dans la muraille qui fait face à l'autel dans la chapelle Saint-Hubert, ancienne chapelle Saint-Éloi, la seconde de l'abside vers le nord. — Lettres capitales. — Écusson gravé au-dessus du texte, aux armes du maréchal de Saint-Paul : *de... au chevron de. accompagné de trois étoiles de... 2 et 1, et en abîme d'une clochette de..* , couronne de comte. (Hr 1m 78 ; Lr 0m 80).

Antoine de Saint-Paul, dit le Maréchal de la Ligue en Champagne, gouverneur de Reims, Vitry-le-François et Mézières, fut assassiné à Reims par le duc de Guise, le 25 avril 1594, dans le cloître de la cathédrale ; son corps fut d'abord déposé dans l'église des Frères Prêcheurs de Reims, puis transporté à Mézières, qui était l'une des citadelles de la Ligue, et inhumé dans

l'église paroissiale (1). La pierre qui recouvrait sa sépulture fut déplacée par M. l'abbé Petit, archiprêtre de Mézières, lors des travaux de restauration exécutés dans les chapelles absidales vers 1862. L'épitaphe fut reproduite en fac-similé et appliquée au mur. Au pied de l'autel, en face, une petite croix noire indique probablement l'endroit de la sépulture. La pierre tombale primitive, recueillie d'abord par M. le Dr Jules Amstein, a été ensuite déposée dans la maison de la famille de Gourjault, au faubourg du Pont-de-Pierre, qui est actuellement la propriété de la famille Lacaïlle. L'énorme dalle s'y trouve encore intacte aujourd'hui, dressée au milieu des massifs du jardin, mais la gravure de l'écusson et les lettres du texte deviennent de plus en plus frustes sous l'action des intempéries.

Sur les circonstances de la mort et de l'inhumation du maréchal de Saint-Paul, voir le *Journalier de Jehan Pussot*, publié par E. Henry et Ch. Loriquet, Reims, 1858, p. 54 à 56. — Cf. le *Mémoire des choses plus notables advenues en Champagne* (1585-1598), publié par G. Hérelle, Reims, 1882, p. 153. — Enfin, l'on trouvera le texte très intéressant des Mémoires du fameux ligueur, avec une notice sur sa vie, son origine et sa famille, par le comte Olivier de Gourjault, dans la *Revue de Champagne et de Brïe*, années 1886 et suivantes ; il y est question de la pierre tombale cidessus et des armoiries de Saint-Paul à la page 441 du t. XII, année 1882.

(1) « Les habitans de Mézières députèrent pour réclamer son corps, qu'ils firent inhumer dans la chapelle de Saint-Éloy de l'église paroissiale. » *Mémoire sur Mézières*, dans la *Revue historique des Ardennes*, 1864, t. 1, p. 133.

IX. — *Épitaphe en vers de la famille Denaux, 1601-1630.*

EPITAPHE

EN MEMOIRE DHONORABLE PERSONE FEV MAISTRE
IEAN DENAVLX LESNEL :

DENAVLX, LORSQVE ATROPOS TERMINA TO̅ VICTAGE,
VOICY LES HERITIERS QVY FIERENT TON PARTAGE :
LOLYMPE, LE CERCVEIL. LANCIENNE VERITÉ,
GLORIEVX POVRRISSA̅T, HEVREVSE EN SA MÉMOIRE,
REPAIST, GARDE, RACONTE A LA POSTÉRITÉ
TON BEL ESPRIT, TES OS, TES VERTVS ET TA GLOIRE.
IL DECEDA LE 19 NOVE̅BRE, AGÉ DE 36 ANS, 1601.

POVR LOYS DENAVX, FILS DVDICT DENAVX :
PVYS QVE DENAVX CY BAS, SAINCTEMENT AMOVREVX,
CHANTOIT SI VOLO̅TIERS VOS DIVINES LOVANGES,
FAICTES, SEIGNEVR, QVIL SOIT MORT E̅ VO̅ LIRE HEVREVX
POVR LES CONTINVER LA HAVT AVEC LES ANGES.
IL DECEDA LE 13 DE̅C 1612, AAGÉ DE 34 ANS.

POVR IEANNE DENAVLX, FILLE DVDICT DENAVX :
MON CORPS EN SON PRINTE̅S ESPOVSA CE TOMBEAV,
ET IESPERE, SEIGNEVR, QVE MON AME FIDELLE
SERA ADMISE AV CHOEVR DE LA TROVPE PVCELLE
QVI TIE̅T DE TON AMOVR LE GLORIEVX FLAMBEAV.
ELLE DECEDA LE 16 AOVST, AAGÉE DE 22 ANS, 1618.

CY GIST LE CORPS DE FRANÇOISE DENAVX, LAQVELLE
DECEDA LE 28 SEPTEMBRE, AAGEZ DE 39 ANS, EN LANEZ [1630.

Inscription autrefois placée dans la nef latérale de l'église, reposée ensuite près du mur latéral de droite, actuellement disparue. Elle méritait un meilleur sort,

ne fût-ce que comme un écho trop oublié de la foi populaire et un tableau des anciennes mœurs.

X. — *Épitaphe de Grégoire Quardinier, prêtre habitué de l'église de Mézières.*

CY GIST MESSIR GREGOIRE QUARDI || NIER, PRESTRE HABITVÉ DE NOSTRE DAME DE MAISIER, NATIF DE || LANDOVZY LA VILLE EN THIERACHE, QVI || DECEDA LE · 17 · IANVIER · 1604 · PRIEZ DIEV POVR LVY.

Pierre tombale, autrefois dans le bas-côté droit de l'église, détruite lors du renouvellement du pavé, en 1876. Le texte ci-dessus était inscrit, en lettres majuscules romaines, sur les bords de la dalle, en quatre lignes, au milieu desquelles était gravée la figure en pied du personnage, en costume de prêtre, revêtu d'une chasuble de forme moyen âge, le manipule du même style, tenant un calice des deux mains sur la poitrine, la figure imberbe, un coussin sous la tête. — Le nom de *Quardinier* ou *Guardinier* est peut-être un dérivé de *Jardinier ;* sa vie nous est inconnue et le nom de sa patrie, *Landouzy-la-Ville*, est celui d'un village compris dans l'ancien diocèse de Laon, qui fait aujourd'hui partie du canton d'Aubenton, arrondissement de Vervins (Aisne).

XI. — *Épitaphe en vers d'une tombe inconnue du XVII[e] siècle.*

DiEV, CREATEVR DE TOVTE CHOSE,
DE NOVS COMME iL LVi PLAiCT DiSPOSE.

EN FAICT TOVT AINSI QVVN POTIER
QVI EST HABILE A SON MESTIER,
LEQVEL DVNE MASSE SEMBLABLE
FAÇONNE VN POT FORT HONORABLE,
VN AVTRE MOINS, PVIS LE DEFAICT
ET LE REFAICT COMME IL LVI PLAICT.
DIEV FAICT AINSI PAR SA PVISSANCE
QVE LHOMME AYANT PRINS SA NAISSANCE
TOVT AVSSI TOST VIENT A MOVRIR,
COME CELVI QVON VOIT BLANCHIR,
REGARDE DONC, PASSANT, REGARDE
QV'A BIEN FAIRE TV NE RETARDE :
PRIE DIEV QVE VOLLER EN HAVLT
LEVRS AMES DVN PLAĪ SAVLT.
AINSI SOIT IL.

Inscription déchiffrée par M. l'abbé Nicole sur une ancienne pierre tombale, naguère placée dans la grande nef de l'église, brisée avec les autres lors du renouvellement du dallage en 1876. — Cette naïve pièce poétique occupait le milieu de la dalle, et autour, sur les bords, se lisait l'inscription funéraire qui était déjà fruste à cette époque. Le personnage qu'elle recouvrait restera donc à jamais inconnu, mais on peut fixer la date de sa mort à la première moitié du XVII[e] siècle, d'après le style de son épitaphe.

XII. — *Épitaphe des familles Collardin et Garot, de la bourgeoisie de Mézières, 1665-1740.*

CY DESOVS GIST LES CORPS DHONETS
PERSONES, ANDRÉ COLLARDIN, VIVANT
MARCHAND APPOTICAIRE DEMEVRANT

A MESIERE, QUI DECEDA LE SIXIESME
FEVRIER 1665, AGÉ DE 78 ANS, ET DE
DAMOISELLE CLAUDE MOVRY SA FEMME,
NATIVE DE LA VILLE DE LAON, QVI
DECEDA LE Xe IVIN 1672, AGÉE DE 82
ANS.

ICY, AUSSI REPOSENT LES CORPS DE
MARIE IAQVEMIN, LEVRS NIECE,
EPOVSE DV SIEVR IEAN GAROT ;
LAQVELLE AAGEE DE 60 ANS EST
DECEDEE LE 22e. MAY 1693,
ET DV DIT SIEVR IEAN GAROT, VIVANT
MAÎTRE CHARPANTIER ET BOVRGEOIS
DE CETTE VILLE, LEQVEL AAGE
DE 63 ANS EST DÉCÉDÉ LE 6 IANV^r,
DE MARIE GAROT, ÉPOVSE DV S. I. DANTREMEVZE,
MARCH. DE MAIZIERE, LEVRS FILLE, QVI AAGÉE
DE 27 ANS EST DECEDÉE LE 24 SEPTEMBRE 1693,
ET DE MARG. GAROT, ÉPOVSE DV S. N. PIGEON, BGEOIS
DV PONT DE PIERRE, LEVRS FILLE AVSSI, QVI AAGÉE
DE 81 ANS EST DECEDÉE LE 25 FEVRIER 1740.
PRIES DIEV POVR LEVRS AMES.

Pierre tombale, autrefois dans la grande nef de l'église, disparue au renouvellement du dallage en 1876. — Sans avoir tenu un rang important, les membres des familles dont il est ici question jouèrent un rôle dans la cité, et leur nom s'y est transmis honorablement.

XIII. — *Légende de la grosse cloche, fondue en 1679 et refondue en 1865.*

MESSIRE IEAN DE POVILLI, CHEVALIERS,
MARQVI DE LANSON, BRIGADIER GÉNÉRAL DE
LA MAISON DV ROI, MARÉCHAL DE CAMP DE
SES ARMÉES, GOVVERNEVR DE VILLE ET CITADELLE
DE MAIZIERS, SEIGNEVR DE LANSON, BINARVILLE,
MARNEVILLE, ET MADAME CHARLOTTE DE LIGNY,
FILLE DV COMTE DV CHARMEL, SEIGNEVR DU CHARMEL,
PLESSY, VTILE, JNGONE, M'ONT NOMMÉ CHARLOTTE.
M. N. LAVNOIS, CVRÉ. M. F. BARILLY, BAILLI.
M. N. MAILLIAR, Pr FISCAL. M. GERARD, MARTIN,
J. GRAVIER, J. SAIMON. Mr J. CHARLIER,
SINDIC, I. COLLOT, MAINBOVR DE NOTRE DAME
PAROISSE DE MAIZIERS. 1679. ASSVMPTA
EST MARIA IN COELVM. FAITTE PAR
AVBRY GRAS, FONDEVR.

Cette cloche fut envoyée à la fonte en 1865 et refondue avec d'autres par Perrin-Robinet, fondeur à Mézières ; son inscription est reproduite ici d'après la *Revue historique des Ardennes*, 1865, t. II, p. 367. — Sur la refonte de la grosse cloche de Mézières, en 1679, voir les délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage, registre de 1674 à 1681, série BB. 6. — Sur les quatre cloches actuelles de l'église de Mézières, bénites en 1865, par le cardinal Gousset, archevêque de Reims, et qui eurent pour parrains le vicomte Foy, préfet des Ardennes, le maire de Mézières, etc., voir leurs inscriptions dans la *Revue historique des Ardennes*, 1865, t. III, p. 108.

Quant au parrain de la vieille cloche, Jean de Pouilly, il est mort gouverneur de Mézières, quelques années plus tard, à l'âge de 60 ans, et il a été inhumé dans l'église, le 23 février 1685. Sa femme, Charlotte de Ligny, marraine de la cloche, y avait été inhumée deux ans avant lui, le 25 août 1683. Leur épitaphe primitive a disparu du sanctuaire de l'église peu de temps après la refonte de la cloche qui les rappelait tous les deux. Plus de souvenirs désormais à Mézières d'un nom célèbre dans l'histoire des Ardennes (1)!

XIV. — *Epitaphe de Pierre Lombard, capitaine de la compagnie de l'Arquebuse, 1679.*

ICY REPOSENT LES CORPS DE HONORABLE HOMME PIERRE LOMBARD, VIVANT COMMISSAIRE DES MUNITIONS D'ARTILLERIE DES VILLE ET CITADELLE DE MÉZIÈRES ET CAPITAINE DE LA COMPAGNIE DE MESSIEVRS LES CHEVALIER DE L'ARQVEBVSE DE LADITTE VILLE, AAGÉ DE 68 ANS, DECEDÉ LE 7 SEPTEMBRE 1679

ET DE DAME MARIE DEPORTE SON ÉPOVSE, AGÉE DE 58 ANS, DECEDÉE LE 29 NOVEMBRE DE LA MÊME ANNÉE 1679, ET NICOLLE LOMBARD LEVR FILLE AGÉE DE 52 ANS DECEDÉE LE 8 DE JANVIER 1703.

ET ROSE LOMBART, LEUR FILLE, AAGÉE DE 34 ANS, DECEDÉE LE 18 SEPTEMBRE 1721.

(1) Voir la généalogie de la branche de Cornay de la maison de Pouilly, dans la *Revue historique des Ardennes*, t. II, p. 283, et t. III, p. 54 à 70. — Voir le *Nobiliaire de Champagne*, par Caumartin, famille de POUILLY, armes : *d'argent au lion d'azur lampassé et armé de gueules.* — Fac-similé moderne de l'épitaphe sous la grille du chœur.

« Dalle superbe, en pierre noire, d'environ deux mètres, extraite du dallage de l'église et brisée en 1876. C'est à son extraction et à l'incurie qui a présidé à son transport qu'il faut attribuer la cassure de cette dalle et sa prochaine destruction. » C'est en ces termes que M. H. Menu décrivait cette épitaphe disparue peu après, et en sauvait du moins le texte en l'insérant dans la *Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1865, p. 305-306.

XV. — *Épitaphe de Jacques Leseur et de Pierre Villart, ancien échevin, 1694-1710.*

CY GISENT LES CORPS DE IAQVE LESEVR, VIVANT MARCHAND DEMT EN CETTE VILLE, LEQVEL AGÉ DE 38 ANS EST DECEDÉ LE 2 FEBVRIER 1694

ET DE MONSIEVR PIERR VILLART, VIVANT AVSSI MARCHANT DEMT EN CETTE VILLE, ENCIEN ESCHEVIN DICELLE ET LIEVTENANT DE LA COMPAGNIE DE LA CHEVALERIE DE LARQVEBVSE, LEQVEL AGÉ DE 65 ANS EST DECEDÉ LE 12 AVRIL 1710

ET DE CLAVDE FAYNOT, FEMME EN PREMIER NOPCE DVDIT LESEVR ET EN SECONDE DV SIEVR VILLART, LAQVELLE AGÉ DE 37 ANS EST DECEDÉ LE (?) AVRIL 1719

REQVIESCANT IN PACE.

Pierre tombale, autrefois placée dans la grande nef de l'église, brisée en 1876. — Au-dessus du texte, gravé en capitales romaines, on avait aussi gravé, dans un cartouche, un écusson ovale, portant trois besans ou tourteaux, posés 2 et 1, celui de bas compris dans les replis d'une vipère ou serpent enroulé en

cercle, la queue en l'air, au centre de l'écu. Ces armoiries ne figurent pas dans l'*Armorial de l'Élection de Rethel*, dressé de 1696 à 1709.

XVI. — *Épitaphe de Louis-Ignace de Pons, conseiller du commissaire des guerres, 1746.*

CY GIST
MESSIRE LOVIS IGNACE DE
PONS, ECVYER, CONSEILLER
DV COMMISSAIRE DES
GVERRES, NATIF DE STRASBOVRG,
DECEDÉ EN CETTE VILLE DE
MESIÈRES LE 13 9bre 1746,
AGÉ DE 25 ANS, POVR LE
REPOS DE LAME DVQVEL
MESSIRE ETIENNE DE PONS,
SON PÈRE, SECRETAIRE DV
[ROI], A FONDÉ UN OBIIT
ANNVEL ET A PERPETVITÉ,
PAR ACTE PASSÉ PAR DEVAN
M. FORME NOTAIRE LE 15 AVRIL
1747 ET A FAIT VN DON
GRATVIT A LA FABRIQVE
DE CETTE PAROISSE.
REQVIESCAT IN PACE.

Pierre tombale, autrefois au milieu de l'église, brisée en 1876. — Le sommet était orné d'un cartouche gravé en creux, au centre duquel était un écusson dont les armoiries étaient déjà effacées avant la destruction de l'épitaphe, ayant été sans doute martelées

à l'époque de la Révolution. — Le défunt était originaire de Strasbourg, c'est seulement en cette ville que l'on trouverait les renseignements le concernant.

XVII. — *Inscription commémorative du siège de Mézières en 1815.*

EN 1815
PENDANT LE SIÈGE DE MÉZIÈRES
PAR LES PRUSSIENS,
CE TEMPLE ASSAILLI
D'UNE GRÊLE
DE BOMBES ET DE BOULETS
A ÉTÉ A LA VEILLE DE SA RUINE.

Marbre noir, plaque appliquée à la muraille, à gauche de l'autel de la chapelle absidale du côté nord, où se trouve la statue de la Vierge noire, qui est réputée la protectrice de la cité, sous le vocable de Notre-Dame d'Espérance.

Un obus, à demi sorti d'entre les briques d'une crevasse de la voûte, est comme suspendu au-dessus de l'inscription. — Lettres capitales dorées.

Sur les péripéties du siège de Mézières, vaillamment défendu contre les troupes prussiennes, en 1815, voir la relation du commandant Traullé, dans la *Revue historique des Ardennes*, 1867, t. VI, p. 227 à 260. — Voir aussi une Notice de M. Hubert Colin, dans ses *Biographies et Chroniques populaires du département des Ardennes*, 2e série. 1864, p. 274 à 348. On y trouvera notamment une lettre de M. l'abbé Damery, curé doyen de Mézières, relative à la bombe qui perça la voûte de l'église le 26 juillet 1815, et aux autres dé-

gâts causés par les projectiles ennemis à l'édifice, p. 306-7.

XVIII. — *Inscription commémorative du baron de Lascours, ancien préfet des Ardennes. 1835.*



AU B^on^ DE LASCOURS
DÉCÉDÉ
PRÉFET A MAIZIÈRES
LE 10 MAI 1835,
LES ARDENNAIS
RECONNAISSANTS.

Cette plaque a été placée le 30 octobre 1878, en souvenir de M. le Bon de Lascours, ancien préfet des Ardennes, à la mémoire duquel les Ardennais ont élevé un monument en face du portail de cette église.
Une prière pour lui !

[Le dessin ci-dessus reproduit le profil du Monument que des nécessités de voirie ont obligé d'enlever.]

Marbre noir, plaque appliquée à la muraille de la première chapelle absidale au nord, dédiée à Saint-Éloi. — Lettres capitales dorées (Hr 1m 18, — Lr 0m 63).

Voici quelques renseignements biographiques sur le baron de Lascours, aussi distingué par son caractère que par ses services comme administrateur et comme homme politique : LASCOURS (Jérôme-Annibal-Joseph Reynaud de Bologne, baron DE), naquit à Boisset-et-Gaujac (Gard), le 5 juin 1761, et mourut à Mézières, le 10 mai 1835. Il était fils de messire Jean-François-

Joseph de Reynaud de Bologne, seigneur de Lascours, Gaujac, Saint-Martin-de-Ligaujac, demeurant en son château de Lascours, dans cette paroisse, et de dame Marie de Rocheblave. Officier d'infanterie, il fit la campagne d'Amérique pour la cause des États-Unis. Il combattit sous la Révolution dans les rangs des armées des Pyrénées et des Alpes. Il fut ensuite élu député au conseil des Cinq-Cents, puis au Corps Législatif à différentes époques. Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, il fut créé chevalier de l'Empire le 15 janvier 1809 et baron le 17 mai 1810. Il appartenait à la religion réformée. Le cabinet Martignac l'appela à la préfecture de la Drôme, puis à celle des Ardennes le 10 décembre 1828. Officier de la Légion d'honneur le 1er mai 1821, il avait été nommé commandeur le 1er mai 1823. Il renonça à la vie politique après la révolution de juillet. Son fils, qui suivit la carrière militaire, avait été nommé pair de France en 1830, et mourut en 1850. (Voir la *Nouv. Biographie générale*, Didot, t. XXIX, col. 752, — et le *Dictionn. des Parlementaires français*, 1889, p. 613.)

Nous devrions donner, sans plus attendre, deux inscriptions gothiques du XVIe siècle que l'on peut lire dans le vitrail de cette époque (aujourd'hui le seul ancien vitrail de l'église), garnissant la fenêtre flamboyante qui surmonte la porte de la sacristie, au sud de l'abside. Mais ces textes ont trait à des scènes historiées qui subsistent au nombre de huit dans un ensemble récemment restauré avec goût. Il faudrait interpréter les scènes dont ces légendes sont le commentaire, et nous laissons ce soin à ceux qui décriront un jour les œuvres d'art assez nombreuses que possède l'église de Mézières.

Ajoutons en terminant que *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, par le Dr Vincent (Reims, 1892, in-8°), contiennent, sous les nos 89 et 159, trois anciennes inscriptions de l'église de Mézières : la première est l'épitaphe de Valentin de Savigny, écuyer, seigneur de Savigny, mort le 13 mars 1573, qui se trouvait placée au bas de l'église, près du portail ; — la seconde est celle de Jean de Pouilly, gouverneur de Mézières, mort le 23 février 1685, qui se voyait dans le sanctuaire, au pied du maître-autel, et a été remplacé par un fac-similé moderne, au soubassement extérieur de la grille du chœur, du côté nord ; — la troisième est la légende de la cloche dont Jean de Pouilly avait été parrain en 1679, et qui fut refondue en 1865. — Ces trois textes sont reproduits dans cet ouvrage avec une scrupuleuse exactitude, et y sont accompagnés de commentaires fort intéressants qui nous dispensent d'insister davantage dans notre essai de restitution épigraphique.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX ET DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Pendant les années 1889, 1890 et 1891.

Monsieur le Directeur,

Je me suis préoccupé de satisfaire sans retard, et d'une manière aussi complète que possible, au vœu de votre circulaire du 25 janvier dernier. Je me suis mis, dans ce but, en rapport avec les Sociétés locales, et j'ai reçu en général, de leurs présidents, l'accueil le plus obligeant et le plus sympathique.

I. Sociétés savantes de Dijon. — Il existe à Dijon quatre Sociétés, dont les travaux offrent des points communs avec ceux de notre Société française d'Archéologie :

1° La *Commission des Antiquités* du département de la Côte-d'Or. Elle mérite de passer en première ligne, tant à cause de son but spécial, qu'en raison de l'importance de ses travaux. Dans la période de trois

années, écoulée depuis 1889, elle a travaillé à augmenter ses collections archéologiques et numismatiques, aménagées dans un local devenu bientôt exigu ; elle a veillé à la conservation des monuments historiques, religieux et autres, et s'est efforcée, mais en vain, de sauver le château de Dijon, menacé par la municipalité. L'insuffisance de ses ressources ne lui a point permis de conserver à la Bourgogne le tombeau de Philippe Pot, récemment acquis par le Musée du Louvre. Sur divers points du département, elle a fait pratiquer des fouilles, mis à découvert des sépultures gallo-romaines, et les objets provenant de ces travaux, monnaies, médailles, débris de sculptures, sont venus enrichir son musée. La Commission s'est intéressée aux fouilles de l'église Saint-Bénigne (découverte et agrandissement de la crypte), et de l'église Saint-Étienne (mise à découvert des murailles du *castrum* dijonnais). Elle a cherché à empêcher le vandalisme trop fréquent dans les églises de campagne ; elle a étudié les cloches, les tableaux sacrés ou profanes, a recueilli les photographies d'objets dispersés à l'étranger et intéressant l'art ou l'histoire de Bourgogne (tapisseries de la tente de Charles le Téméraire, à Berne) ; elle s'est enfin occupée du classement des objets mobiliers, conformément à la loi du 30 mars 1887, et à la circulaire ministérielle du 19 avril 1888 qui en a été la conséquence.

On peut résumer l'action de la Commission, en disant qu'elle n'est restée étrangère à aucun événement archéologique de la région : malheureusement l'insuffisance de son budget a trop souvent paralysé cette action ; souvent aussi, sa voix n'a pu vaincre les préjugés et les passions politiques.

La Commission publie chaque année un certain nombre de fascicules reflétant ses travaux ; elle y donne asile à des productions historiques et archéologiques ; le premier fascicule de 1889, dernier paru à ce jour, renferme, outre l'*Histoire des Évêques de Dijon*, de M. Dumay, une étude de M. Garnier, sur *les Artistes bourguignons aux XIV*e *et XV*e *siècles.*

2° L'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*. Son rôle est moins militant que celui de la Commission des Antiquités. Elle fait paraître chaque année un volume de Mémoires, où trouvent place des études rentrant dans la triple acception de son titre. Au volume 1890-91 figure un travail de M. Chabeuf sur les artistes Jean de la Huerta, Antoine le Moiturier, et le tombeau de Jean-sans-Peur.

3° La *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, tout en s'occupant spécialement de ces deux sciences, fait une ample part aux études archéologiques. Société nombreuse et largement ouverte, elle publie chaque année un volume de Mémoires, et accorde en outre son patronage financier à des ouvrages tels que l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la 1*re *race capétienne*, de M. Ern. Petit, et l'*Histoire de la découverte de l'Amérique*, de M. P. Gaffarel. Dans ses trois derniers volumes, je relève les articles suivants, rentrant dans le cadre de la circulaire : *François Robert et son rôle artistique* (Gaffarel). — *Trois sceaux cisterciens* (Chabeuf). — Le *Palais des États de Bourgogne à Dijon* (Cornereau). — *Hugues Sambin* (Noël Garnier). — *Diplômes donnés par Jean le Bon à Châlon en 1362-63* (Louis Bazin).

4° La *Société des Amis des Arts.* Elle a pour président notre collègue, M. Suisse, architecte diocésain, qui

m'a très gracieusement promis son concours. J'aurais voulu obtenir de lui une note sur les travaux archéologiques dont il a eu récemment la direction : fouilles de la crypte de Saint-Bénigne, et découvertes faites à l'église Saint-Étienne ; ses occupations ne lui ont pas permis de satisfaire mon désir. Je me borne à rappeler ces travaux, que j'ai déjà indiqués plus haut, à l'occasion de la Commission des Antiquités.

II. Sociétés d'arrondissement. — Les trois Sociétés d'arrondissement sont les suivantes :

1° Beaune. *Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature.* La Société a publié, dans ces dernières années, divers documents historiques relatifs à l'arrondissement, notamment : l'*Histoire du Grand-Hôtel de Dieu de Beaune* et les *Sépultures de l'église Notre-Dame*. Elle a en outre créé un Musée fort riche en archéologie préhistorique, gallo-romaine, mérovingienne et du moyen âge ; le sol de l'arrondissement fournissait, à ce point de vue, ample moisson. Elle a pratiqué dans un cimetière mérovingien, près de Beaune, des fouilles couronnées de succès. Elle possède une bibliothèque et une revue annuelle. Chaque fois qu'un événement important se produira dans l'arrondissement, j'en serai informé.

2° Semur. *Société des Sciences historiques et naturelles.* Le sol est très riche au point de vue archéologique : nombreux établissements gallo-romains (Époisses et environs), *tumuli* fouillés avec succès, sépultures où ont été découverts colliers et monnaies. Alise *(Alesia)*, où existe un Musée archéologique spécial, est situé dans cette arrondissement. L'exiguïté des ressources de la Société ne lui permet pas de pratiquer autant de fouilles qu'il serait désirable.

3° CHATILLON-SUR-SEINE. *Société archéologique.*

III. TRAVAUX POURSUIVIS EN DEHORS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — En dehors des travaux de ces diverses Sociétés, je dois citer :

1° Les entreprises poursuivies par des particuliers, et dans lesquelles l'archéologie s'est trouvée intéressée, notamment la réédification du sanctuaire de Saint-Bernard, à Fontaines-lès-Dijon (architecte, M. Paul Selmersheim, de Paris), et la construction d'une basilique au même lieu, sous l'impulsion du comité de l'œuvre de Saint-Bernard, dont j'ai l'honneur d'être vice-président. Ce même comité a fait, à une date récente, l'acquisition des pierres tombales du prieuré de Bonvaux ; j'en ai fait l'objet d'une communication à la Société française d'Archéologie.

2° Les travaux archéologiques publiés en dehors des Sociétés savantes :

Dans l'*Annuaire départemental*,— un article sur les anciens orfèvres de Dijon, 1889 (Garnier).

En librairie : les divers ouvrages inspirés par le centenaire de saint Bernard, *Histoire de saint Bernard*, par l'abbé Chevalier ; *Saint Bernard et sa famille* (abbé Jobin) ; *Saint Bernard et le château de Fontaines* (abbé Chomton) ;—les brochures de Clément Janin, sur *les Curiosités dijonnaises ;* —l'*Essai sur le prieuré de Bonvaux* (H. Marc);—le *Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon* (J. d'Arbaumont) ;—*Monographie de la ville de Seurre* (J. Noël) ;—*Histoire de l'abbaye de Morimont* (abbé Dubois), etc.

3° Je dois enfin une mention au Musée de peinture et de sculpture de Dijon, un des plus importants de province, sur lesquelles les Sociétés locales exercent

une influence légitime, par la présence d'un certain nombre de leurs membres au sein de la Commision dudit Musée. Ici encore, l'insuffisance du budget ne permet point de donner aux collections tout le développement désirable; des legs généreux (collection Trimolet), et les envois de l'État sont les deux sources normales et habituelles de l'accroissement de notre Musée.

Veuillez agréer, etc.

Bon A. D'AVOUT,

Inspecteur de la Côte-d'Or.

CHRONIQUE

Les monuments mégalithiques et leur conservation. — On n'ignore pas à quelles dégradations sont trop souvent exposés les monuments mégalithiques, isolés dans nos campagnes, et qui tantôt sont détruits par des paysans désireux d'y chercher des trésors qu'ils y croient cachés, tantôt abimés par la pure malveillance de gens qui n'en comprennent pas l'intérêt, aussi lisons-nous avec plaisir la circulaire de M. le Ministre des travaux publics sans nous faire cependant beaucoup d'illusions sur les résultats qu'elle pourra produire :

Paris, le 28 mai 1891.

Monsieur l'Ingénieur en chef,

L'administration des Beaux-Arts a signalé, à différentes reprises, à l'attention des autorités les actes regrettables commis au préjudice des ruines antiques, des monuments mégalithiques, dolmens, menhirs, alignements de pierres, etc., qui existent dans les diverses régions de la France ou de l'Algérie.

Un trop grand nombre de ces monuments ont été ainsi perdus pour l'histoire et pour l'art. Vous penserez avec moi que le gouvernement de la République ne saurait, par son silence, paraître approuver de semblables actes ou même se désintéresser de la question.

Je vous prie donc de vouloir bien appeler l'attention particulière des ingénieurs, conducteurs, etc., en un mot de tout le personnel placé sous vos ordres, sur la nécessité d'assurer le respect de monuments qui intéressent à un

si haut degré l'histoire ou la préhistoire de la France et de ses possessions. Et il ne s'agit pas seulement des monuments qui, classés par les soins de la Commission des monuments historiques et celle des monuments mégalithiques, se trouvent déjà légalement protégés ; il s'agit aussi, dans ma pensée, des monuments auxquels cette protection ne s'étend pas et de ceux qui, par hasard ou par suite de fouilles faites par des particuliers ou entreprises pour des travaux d'intérêt général, viendraient à être découverts.

Dans cet ordre d'idées, votre action de surveillance et celle de votre personnel devra s'étendre aux entrepreneurs de travaux publics à qui, d'ailleurs, il pourrait être interdit formellement d'employer des matériaux de cette provenance. Il ne faudrait pas, en effet, que des monuments non encore reconnus et classés pussent être détruits et leurs débris servir par exemple à approvisionner un chantier.

Je ne vois pas, Monsieur l'Ingénieur en chef, quelles instructions absolument précises pourraient vous être données en cette matière. Vous voudrez bien prendre, suivant les cas, les mesures que vous jugerez les meilleures pour éviter la disparition de richesses qui seraient exposées, sans ces précautions, à être perdues pour l'art et l'archéologie. Je vous serai obligé, d'ailleurs, de me tenir au courant, le cas échéant, des faits qui se produiraient, afin que je puisse faire procéder, au besoin, à une enquête spéciale.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente dont vous devrez donner connaissance à tout le personnel placé sous vos ordres.

Recevez, Monsieur l'Ingénieur en chef, etc.

Le Ministre des travaux publics,

Yves Guyot.

La conservation des monuments religieux au Congrès catholique de Nantes. — Notre confrère, M. René Vallette,

a lu au Congrès catholique de Nantes, le 28 novembre 1890, un rapport sur la conservation des monuments religieux et, reprenant une thèse, que nous avons plus d'une fois présentée aux assemblées de Paris, de Lille et de Rouen, il a sollicité du Congrès des vœux tendant à la création d'une chaire d'archéologie dans chaque grand séminaire et d'un comité de conservation des richesses d'art ecclésiastique au chef-lieu de chaque évêché. Nous sommes heureux de le remercier d'avoir bien voulu associer ses efforts aux nôtres dans cette campagne. M.

Musée de Cluny. — Le musée de Cluny a reçu de Mme la baronne Nathaniel de Rothschild une remarquable collection d'objets d'arts hébraïques datant du XIIIe au XVIIe siècle, qui a été formée par Isaac Strauss, l'ancien chef d'orchestre des bals de l'Opéra. Les arches saintes, les chandeliers, les boîtes à parfums, les ustensiles servant à la circoncision, les bagues, cachets et bijoux de toute nature, ainsi que les livres de prière et les rideaux de tabernacle, qui figurent dans cette collection, ont presque tous une valeur artistique (*Revue de l'histoire des religions*). — Beaucoup de nos confrères se rappelleront, comme nous, avoir vu à l'Exposition de 1878, à Paris, la collection Strauss, qui occupait une petite salle au Trocadéro. On sait combien les collections d'objets servant au culte israélite sont rares et, sauf dans quelques musées des Pays-Bas ou d'Allemagne, il n'en existe presque pas de spécimens; nous en avons vu cependant une fort remarquable série à l'exposition frisonne de Leeuwarden, en 1877, série fournie par les synagogues du nord de la Hollande.

M. de Veyran a consacré dans *L'Artiste* (mars 1891) un intéressant article à la collection Strauss et y a joint la reproduction de quelques-uns des objets les plus curieux qui la composent.

Après avoir rappelé les prescriptions du Lévitique et du Deutéronome qui interdisent la représentation des idoles

ayant la figure d'hommes ou d'animaux, il fait remarquer que l'art hébraïque existe au moyen âge et que, malgré l'influence des milieux dans lesquels il se développe, il ne reste pas moins foncièrement hébraïque par la forme et par le caractère.

La collection Strauss ne comprend pas moins de cent-trente-trois objets, parmi lesquels on remarque : l'*Arche sainte*, meuble servant à renfermer les rouleaux de la loi ; le *Chandelier à huit branches*, exclusivement réservé aux illuminations de la fête des Maccabées; la *Boîte à parfums ;* les *Bois de la vie*, ornements placés aux extrémités du rouleau sur lequel s'enroulent les tables de la loi ; les *Mains indicatrices*, servant à l'officiant pour suivre la lecture du texte sacré; les coupes et les couteaux de circoncision ; les cassolettes et boîtes pour conserver le cédrat ; les bagues de fiançailles; les coupes et les livres de prières. La plupart de ces objets d'orfévrerie appartiennent aux XVIIe et XVIIIe siècles et sont de travail allemand ou italien. Quelques-uns cependant remontent à des dates plus anciennes, notamment les chandeliers, dont un, trouvé à Lyon, paraît remonter au XIIe ou au XIIIe siècle et des boîtes à parfums qui, ainsi que l'arche, datent de la Renaissance. M.

Une ville du moyen âge, Cordes. — Le numéro de février 1891 de la *Revue de Géographie*, dirigée par M. L. Drapeyron, renferme une curieuse étude de M. J. de Crozals sur la petite ville de Cordes, dans le Tarn. Après avoir rappelé l'origine de la ville de Cordes, dont les premières maisons furent bâties en 1222 par les habitants de Saint-Marcel, à la suite de la destruction de cette localité par Simon de Montfort, et en avoir retracé sommairement l'histoire, M. de Crozals en donne une description intéressante. Il nous montre, à l'époque de sa prospérité et de son importance au point de vue militaire, Cordes défendu par cinq enceintes concentriques, fermées par vingt portes, dont cinq subsistent encore. Il décrit le puits de *cent*

mètres de profondeur dans lequel, en 1234, les habitants du pays jetèrent trois Frères Prêcheurs et s'attirèrent ainsi une excommunication qui dura près d'un siècle. La halle et l'église de Saint-Michel méritent aussi une mention, mais ce qui avant tout attire l'attention, c'est le grand nombre de maisons des XIIIe et XIVe siècles, édifices décrits déjà, du reste, par notre confrère, M. Rossignol, dans ses *Monographies communales,* auxquelles M. de Crozals fait plus d'un emprunt.

Nous sommes heureux de pouvoir citer, dans cette circonstance, la *Revue de Géographie*, qui, à côté d'importantes études sur la géographie proprement dite et les explorations modernes, consacre souvent d'intéressants articles à nos anciennes villes de France. M.

L' « architecteur » Hugues Sambin. — On est toujours sûr, quand on ouvre une des brochures de M. Aug. Castan, d'y faire, avec l'auteur, d'intéressantes découvertes.

Grâce à l'ensemble de ses connaissances, à sa sûre critique en matière d'art, il a réussi bien des fois déjà à découvrir les auteurs d'œuvres d'art remarquables restées jusqu'à nos jours anonymes. Aujourd'hui, il nous fait connaître un artiste du XVIe siècle, Hugues Sambin (Besançon, imp. Dodivers, 1891, in-8°, 48 p. et 5 pl.). « Comme sculpteur en bois, écrit notre savant confrère, Sambin est le créateur incontesté de l'École bourguignonne de menuiserie d'art, celle peut-être qui a déployé dans la fabrication du meuble le plus de puissance décorative. Comme architecte et même comme sculpteur en pierre, il est l'auteur d'une partie du portail si original de Saint-Michel de Dijon et de quelques constructions privées qui, dans cette même ville, se distinguent par une richesse ornementale habilement distribuée ; de plus, il a fourni les plans et dirigé la construction d'un corps de logis des bâtiments municipaux de Besançon, morceau d'architecture dont la charmante façade, qui sert actuellement de frontispice au Palais de justice,

unit à l'élégance du dessin des effets réussis de coloration dérivant du judicieux emploi de matériaux lapidaires diversement teintés. Quelques hôtels de Besançon, contemporains de cette façade, ont avec elle une parenté de style qui semblerait l'indice d'une communauté d'origine. Sambin fit en outre les fonctions d'ingénieur, tant à Dijon qu'à Salins, et il mit au jour un curieux livre sur les *Termes* (ou Cariatides) *dont on use en architecture*, série de compositions où l'ingéniosité suit une marche graduelle pour aboutir à des conceptions de la plus haute fantaisie. »

Sambin naquit entre 1515 à 1520, et si M. Castan n'a pu établir exactement le lieu de sa naissance, il est porté à croire qu'il n'était originaire ni de Dijon, comme l'ont écrit plusieurs de ses biographes, ni de Blois. Quant à sa mort, on peut la fixer approximativement entre juin 1601 et juin 1602. M.

L'auteur du mausolée de la maison de Bouillon, à Cluny. — C'est encore M. Castan qui, dans sa Notice (*Le sculpteur Pierre Legros*, Paris, Plon, 1891, in-8°, 23 p.), va nous faire connaître le nom de l'artiste qui fut chargé, à la fin du XVIIe siècle, d'élever, dans l'église abbatiale de Cluny, le mausolée que le cardinal de Bouillon voulait consacrer à sa famille, monument dont un arrêt du Parlement de Paris, de 1711, interdit l'élévation, et dont les éléments sont encore répartis aujourd'hui entre la chapelle de l'hôpital de Cluny et le musée lapidaire de cette ville.

A la suite d'une communication faite, en 1890, par MM. Léonce Lex et Paul Martin, à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, sur ce mausolée, M. Castan a recherché s'il convenait, comme on le pensait, d'en attribuer la composition à un artiste italien, ou s'il n'y avait pas lieu de la restituer à un sculpteur français. Aujourd'hui, la preuve est faite, et M. Castan établit péremptoirement non seulement par le caractère artistique de l'œuvre, mais par de nombreux documents contemporains, que le cardinal de

Bouillon confia la composition du mausolée de sa famille à un jeune sculpteur parisien, Pierre Legros, né en 1666 et mort en 1719, qui venait d'être rayé de la liste des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, pour avoir obtenu, sans l'assentiment du roi, à la suite d'un concours, la commande d'un groupe considérable pour l'église du Gesu, à Rome. M.

Ce qu'étaient « les puits funéraires ».—Depuis plusieurs années, M. Édouard Lièvre, bibliothécaire de Poitiers, fait à la Faculté des Lettres de cette ville un cours d'archéologie locale, très suivi, et dont les résumés sont publiés par M. Émile Ginot, dans la *Revue poitevine et saintongeoise*. Aujourd'hui, répondant à une question qui lui avait été posée par notre confrère M. René Vallette, M. Ginot adresse, au nom de M. Lièvre, une lettre qui est publiée dans la *Revue du Bas-Poitou*, et dont nous extrayons les lignes suivantes sur l'origine et l'objet des puits funéraires, qui ont été depuis vingt-cinq ans environ l'objet de recherches dont les premières, dues à M. l'abbé Baudry, fournirent à Quicherat la matière d'un très intéressant rapport au Comité des Travaux historiques.

« Les fosses du Bernard, de Gien-le-Vieux, de Jarnac, et toutes celles du même genre, écrit M. Ginot, ont eu une destination moins noble que celle qu'on leur attribue ; elles ont été faites pour recevoir ce qui y domine, c'est-à-dire les résidus organiques particuliers qui, tassés et décomposés, sont devenus le terreau noirâtre et gras constaté partout, et dont la singulière abondance (5 à 6 mètres cubes dans chaque fosse à Gien) aurait dû faire réfléchir ceux qui cherchaient là toute autre chose.

« En un mot, ce sont des latrines. Placées à côté ou dans le voisinage des cuisines, elles recevaient, en outre, des débris de vaisselle en abondance, des déchets de toute sorte, les balayures de la maison et tout ce qui pouvait s'y trouver mêlé, même de petites divinités jetées au rebut

par suite de la perte d'un bras, d'une jambe ou de la tête. A ce mélange déjà hétérogène venaient se joindre de temps en temps des pièces de monnaie, des clés, de menus objets de toilette tombant par accident dans la fosse. »

Inscription inédite à Luchon. — Dans le courant de l'été dernier (1891) on a découvert, dans une rue de la ville de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), où l'on creusait les fondations d'une maison, le fragment inférieur d'un autel votif, qui porte la fin d'une inscription. La face sur laquelle cette inscription est gravée a 0^m 17 de large. Notre confrère, M. Bernard, qui assistait à cette découverte, s'est empressé de la recueillir. Il avait d'abord lu :

. . . . .
. . . TRILLION
I·V·S·L·M

C'est-à-dire... (*deo*) TRILLIONI V(*otum*) S(*olvit*) L(*ibens*) M(*erito*).

Dans ce cas, la dédicace aurait été offerte à un dieu *Trillion*, divinité locale, telle qu'Abellion... Ilixon... etc.

J'ai eu occasion de voir cette inscription quelque temps après sa découverte, et, après l'avoir bien lavée et estampée, j'ai reconnu, avec M. Bernard, que la première lettre de la dernière ligne n'était pas un I, mais bien un F détourné ; de sorte qu'il faut lire :

. . . . .
. . . TRILLION(is)
ꟻ(*ilius*) V·S·L·M

Alors nous aurions... (*un tel*) fils de Trillion, V·S·L·M·

L'intérêt de ce fragment d'inscription consiste dans le nom de Trillion, qui nous paraît nouveau dans l'onomastique ancienne, déjà si variée, des Pyrénées.

Ce fragment d'autel votif est entré dans la collection de M. Bernard, avec deux petits fragments d'architrave, qui ont été découverts en même temps que lui.

J. DE LAURIÈRE.

Épitaphe d'un chantre de Senlis, à la Bibliothèque de Munich. — Au mois de septembre 1890, j'ai eu l'occasion d'étudier, dans les vitrines de la riche bibliothèque de Munich où sont exposés tant de précieux manuscrits, une pièce d'un caractère assez singulier, au point de vue paléographique. Je veux parler de l'épitaphe d'un chantre de l'église de Senlis, transcrite au XVe siècle sur un morceau d'écorce de bouleau. Les pellicules qui composent l'écorce de cet arbre se prêtent très bien à recevoir l'écriture ; j'en ai fait moi-même l'expérience. Mais cette matière est extrêmement fragile et offre une surface un peu inégale ; aussi n'a-t-elle été usitée au moyen âge (au moins dans l'Europe occidentale) que d'une manière exceptionnelle et par suite d'un simple caprice. Nous en avons ici un curieux exemple. A quelle occasion cette pièce a-t-elle été écrite ? Quelle est sa provenance et comment est-elle entrée à la bibliothèque de Munich? Ce sont là autant de questions auxquelles je ne saurais répondre. Le texte de ce document n'est sans doute pas inédit, mais comme il est fort court et assez intéressant pour l'archéologie du nord de la France, je crois utile de le mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin Monumental.* Le voici :

Epitaphium super Guidonem, Silvanectensem cantorem.

Cura chori, regimen vocum, moderatio cantus ;
Nullus in officiis et nullus in ordine, tantus
Moribus et vita virtutum flore polita,
Ad bene vivendum se prebuit iste sequendum.
Tertia lux aprilis erat, cum, sole ruente,
Guido ruit faciens in relligione ruinam.

Le style de ces vers, en partie léonins et en partie rimés.

nous reporte à une époque ancienne et notablement antérieure à la date de notre pièce. L'épitaphe dont nous avons ici la copie remonte probablement au XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e]. Le chantre Gui m'est absolument inconnu ; nos confrères de Compiègne et de Senlis seront peut-être plus heureux à cet égard.

L. DEMAISON.

L'Exposition rétrospective de Pau.—La capitale d'Henri IV a eu aussi son Exposition rétrospective, et le gouvernement ayant mis à la disposition des organisateurs une partie des appartements du château, les compatriotes du Béarnais ont tenu à faire assaut pour apporter dans ces vastes salles, que décorent de splendides tapisseries, les richesses que renferment encore les vieux hôtels parlementaires et les manoirs des Pyrénées. Parmi les organisateurs figurait, à côté de M. le baron Séguier, notre confrère M. Planté. Non content de solliciter partout des objets que l'on ne savait refuser à l'aimable quêteur, il s'est fait aussi le cicérone des visiteurs et, dans une conférence où l'esprit pétillant fait oublier les recherches ardues, il a, conduisant à travers les salles un auditoire de plus de cinq cents personnes, retracé l'histoire des principaux objets exposés, expliquant l'origine de l'un, l'usage de l'autre, faisant aux dames les honneurs des riches toilettes de la famille de Nolivos, et de ces charmants bibelots que le XVIII[e] siècle fabriquait si bien, ressuscitant en face de la vieille argenterie les souvenirs de ce luxe si fort en honneur en Béarn et qui donna à un intendant le désir de doubler ou tripler les impôts en présence de la richesse du pays, richesse plus apparente que réelle.

Mais ce que M. Planté a surtout décrit en artiste et en poète, ce sont les belles suites de tapisseries si heureusement remises en lumière par le conservateur du château, M. de Launay. On ne vit pas à Pau sans évoquer le souvenir de *Lou Nouste Henric*, et c'est ce que n'a pas man-

qué de faire notre confrère en examinant les divers monuments élevés au plus populaire de nos rois, à commencer par la statue de Francheville, élevée en 1614 sur le Pont-Neuf, renversée en 1792.

Enfin, en face des trophées du maréchal Bosquet, il a, en des paroles pleines de cœur et de patriotisme, évoqué le souvenir de l'une des plus pures de nos gloires militaires.

Une froide analyse ne peut donner la couleur et la vie de ce brillant tableau, mais à ceux qui, comme nous, n'ont pu l'entendre, M. Planté, peut-être pour augmenter leurs regrets, a réservé le plaisir de le lire, dans une élégante brochure intitulée : *Les Tapisseries du château et l'Exposition rétrospective de Pau* (Pau, veuve L. Ribaut, 1891, in-8°. 37 p.).

Depuis, notre confrère, M. Paul Lafond, a consacré, dans plusieurs livraisons de *L'Art*, de la fin de 1891, des articles étendus aux tapisseries du château de Pau, articles accompagnés de reproductions dues à son crayon si fin, dont nos lecteurs ont eu à plus d'une reprise occasion d'apprécier le mérite. M.

BIBLIOGRAPHIE

Soixante-et-un dessins de F.-A. Ravier et deux portraits de l'auteur, héliogravés sous la direction de *F. Thiollier*. Lyon, imprimerie Waltemer, 1889, grand in-folio; — *Félix Thiollier*, L'œuvre de Pierre Bossan, architecte, né à Lyon en 1814, mort à La Ciotat en 1888. Montbrison, imprimerie Éleuthère Brassart, 1891, grand in-folio.

Nous avons déjà eu à parler, à diverses reprises, des grandes et belles publications archéologiques de notre confrère M. Félix Thiollier. Sa monographie du *Château de la Bâtie* et son *Forez monumental et pittoresque* lui ont valu les plus hautes récompenses dont pouvait disposer la Société française d'Archéologie. En ce moment encore, il met la dernière main à une étude des plus importantes sur l'*Art roman à Charlieu et en Brionnais*. Mais ces publications, qui nécessitent cependant de grandes recherches et dont la partie artistique suffirait à occuper pendant plusieurs années l'existence d'un homme laborieux, ne satisfont pas son activité. M. Thiollier ne sait pas résister aux demandes de ses amis, quand il s'agit de rendre hommage au talent d'un artiste et aussitôt il prend son appareil photographique, taille ses crayons ou saisit son burin et, dans ces belles planches dont il semble avoir le monopole, il fait revivre l'œuvre d'un de ses contemporains.

C'est ce qu'il y a peu de temps il a fait pour le dessinateur F.-A. Ravier, dont il a reproduit les paysages, pris les uns en Italie dans la campagne de Rome, de 1840 à 1846, les autres dans l'Isère, principalement à Crémieu et à

Morestel, et dans la Loire et le Rhône, de 1850 à 1884. Deux portraits de Ravier, par Janmot et Faure, complètent ce bel album, dont quelques souscripteurs, amis du peintre, ont fait les frais.

La publication qu'il consacre aujourd'hui à Pierre Bossan offre pour les archéologues un véritable intérêt, bien que l'architecte lyonnais se soit peu occupé de restaurations et soit surtout un créateur. Ses œuvres les plus importantes sont la nouvelle église de Fourvières et la chapelle des Dominicains d'Oullins. C'est à cette dernière construction que M. Thiollier a consacré la partie la plus importante de ses illustrations et il ne donne pas moins de 46 planches, dont 22 reproduisent les peintures de Borel.

De 1842 à 1877, Bossan a construit dans le Rhône, la Drôme et l'Ain, plus de vingt-cinq églises, presque autant de chapelles et six monastères, dont les plus importants sont la Trappe des Dombes et les maisons des Dominicains de Coublevie et de Marseille. Ajoutons encore à cette liste le petit séminaire de Meximieux, l'hôpital Saint-Luc de Lyon et quelques maisons particulières.

Bossan fournit aussi à divers orfévres lyonnais, et surtout à Armand Calliat, de nombreux modèles; il donna aussi fréquemment des dessins à des marbriers pour des monuments funéraires.

Telle est l'œuvre considérable que vient de reproduire M. F. Thiollier et qu'il fait précéder d'une courte appréciation sur le talent de Bossan et sur le caractère de ses principales compositions. M.

Histoire et statistique monumentale du département du Cher, texte et dessins par *A. Buhot de Kersers*. Bourges, imprimerie Tardy-Pigelet, in-4°, planches et cartes. Fascicules 1 à 23, comprenant les cantons d'Aix-d'Angillon à Nérondes.

Les archéologues avaient quelque peu délaissé le Berry.

Il ne pouvait leur offrir, comme d'autres provinces privilégiées, des monuments d'un type unique. Le Midi a ses édifices gallo-romains ; la Normandie ses églises romanes d'une allure si fière et si robuste ; l'Ile-de-France les modèles les plus achevés du style gothique ; les bords de la Loire ses merveilleux châteaux de la Renaissance. La Bourgogne et l'Auvergne ont ajouté leur nom à un genre spécial d'architecture. Mérimée a été surtout attiré par le Midi, Taylor a négligé le Berry, Viollet-le-Duc le cite rarement dans son *Dictionnaire*. Seuls la cathédrale de Bourges et ses vitraux étaient l'objet de travaux importants. On croyait connaître le département du Cher, après avoir passé quelques jours à Bourges, regardé en passant les ruines pittoresques de Méhun et de Sancerre et poussé une pointe jusqu'au château de Meillant. Les habitants du pays eux-mêmes ne soupçonnaient pas leurs richesses, M. Buhot de Kersers a entrepris de les leur faire connaître, et cinq volumes in-4°, de 3 à 400 pages, ornés chacun d'une cinquantaine de planches, ne lui ont permis de publier que les deux tiers de la *Statistique monumentale du département du Cher*.

Avant d'avoir achevé son œuvre, l'auteur semble avoir besoin d'en justifier les proportions grandioses. Mais « au reproche souvent entendu de demander pour l'archéologie d'un département autant de place qu'en prennent les plus grosses histoires nationales, il répond avec une juste fierté par l'assurance de n'avoir pas écrit sciemment une seule ligne en dehors des limites les plus strictes de son sujet » (1).

Pour l'en croire, il suffit de se rappeler la belle étude sur Saint-Aoustrille-les-Graçay, parue ici même, en 1887. Cette description sobre et précise rappelle la manière de Quicherat. Point de phrases. Quand l'auteur est prodigue, c'est de son crayon, jamais de sa plume. Aussi en parlant de cette œuvre honorée d'une médaille d'or par l'Académie

(1) *Statistique monumentale du Cher*, t. III, p. 337.

des Inscriptions, ai-je moins à ajouter un éloge superflu, qu'à faire connaître le plan et l'économie générale de ce travail. A une époque, où tant de sociétés de province songent à dresser l'inventaire de leurs richesses, il y a là un modèle à leur proposer.

L'auteur s'est volontairement restreint au département du Cher, mais nos lecteurs qui n'ont certainement pas oublié son *Essai de classification des enceintes fortifiées en terre* (1) ont dû remarquer qu'il prend aussi volontiers ses arguments et ses exemples dans le département de l'Indre que dans celui du Cher. Est-il vraisemblable qu'après avoir bientôt achevé sa tâche, il laisse inutiles de nombreuses recherches et s'arrête devant une barrière factice élevée à une époque bien postérieure aux monuments qu'il étudie. Tout en espérant, dans un supplément, le reste de l'ancien Berry, je suis loin de blâmer cette division moderne dans un travail d'archéologie. Elle supprime bien des difficultés touchant les limites de nos anciennes provinces. De plus, du moment où l'auteur, pour faciliter les recherches, adoptait l'ordre alphabétique, il fallait suivre l'orthographe actuelle. On ne se figure pas les ennuis que peut causer un simple changement de lettre. Moi-même, je ne retrouvais plus Saint-Outrille. Quand il s'agit de reproduire d'anciens textes, on ne saurait prendre trop de ménagements et user de trop de respect envers eux, de peur d'altérer leur physionomie, mais les monuments n'ont rien à craindre d'un changement d'orthographe, c'est leur style qui les date. Dès lors, pourquoi enfermer des noms modernes dans des divisions anciennes.

L'ordre alphabétique ne pouvait être suivi pour le département tout entier, ni même pour un arrondissement. La carte qui devait contenir tous les noms cités dans le cours de l'ouvrage eût été trop étendue ou trop chargée. Restait la division par canton, que l'auteur a suivie et qui

(1) *Bull. Mon.* de 1886, p. 594.

lui a permis, en faisant paraître son œuvre par fascicule, de donner dans chacun d'eux un tout complet.

Sauf pour le canton de Bourges, qui forme à lui seul tout le second volume de 375 pages, 20 fascicules, de 60 à 100 pages, ont suffi aux 20 cantons parus jusqu'ici (20 sur 29). Le dernier, à ma connaissance, est celui de Nérondes. Il suffit de le parcourir pour connaître le plan général, invariablement suivi.

En tête la carte archéologique du canton indique non seulement les communes, mais les moindres lieux dits, dont il sera fait mention. Et ils sont nombreux dans un pays où tous les villages sont épars, les fermes au milieu des cultures et les châteaux isolés. Chaque commune, rangée par ordre alphabétique, forme un chapitre. Au-dessous du nom moderne sont placées ses différentes dénominations, tant en latin qu'en langue vulgaire, avec la date, mais peu ou point d'indication de la pièce où on les rencontre. Dans une brève notice historique, le moindre souvenir gaulois ou gallo-romain est soigneusement relevé avec preuves à l'appui : ruines, chaussées, découvertes d'armes ou de médailles. Pour être bref, l'auteur n'en distingue pas moins nettement dans chaque commune son histoire religieuse de son histoire civile, et toujours la première a le pas sur la seconde. On trouve pour chaque paroisse, autant que cela a été possible à déterminer, la date de son origine, son vocable, le nom du nominateur. On croirait feuilleter un de nos anciens pouillés.

L'origine de la seigneurie est également indiquée et son état hiérarchique fixé, si je puis ainsi parler, par l'indication du seigneur dominant et des arrière-fiefs. Quelques noms et des dates nous donnent la série des maîtres du sol, depuis les anciens seigneurs jusqu'au propriétaire actuel. En peu de provinces, ces listes sont aussi intéressantes qu'en Berry, où les mêmes familles, plus que partout ailleurs, sont restées fidèlement attachées aux mêmes terres sans les vendre et sans les démembrer. Cette remarque, déjà

faite au siècle dernier, par le chevalier de Bengy (1), est ici parfaitement justifiée, et les conséquences en sont faciles à tirer d'après la physionomie des monuments. Si un vieux château tombe aux mains de quelque traitant enrichi, presque toujours il est rasé et quand le parvenu, ruiné aussi rapidement qu'il avait fortune, disparaît, il laisse une œuvre fastueuse, mais inachevée, comme Linières. Ailleurs, dans le canton de Nérondes, à Fontenay, par exemple, une même famille, soit directement, soit par des mariages, se transmet une terre depuis le XI[e] siècle, le vieux château finit par tomber en ruine, mais le propriétaire met un soin pieux à en conserver les débris.

Après ces brèves notions d'histoire, l'archéologue commence son enquête dans le même ordre et avec la même précision invariable. Il va de l'église au château et fouille tout le territoire de la commune. Il n'oublie ni une vieille croix, ni une motte féodale à peine visible, signale la moindre découverte, relève un simple meneau dans une croisée de ferme, et note même les moulins à vent en pierre ou en bois. De parti pris, il s'est interdit le droit d'éliminer les choses les moins intéressantes. Sait-on jamais quelle valeur elles peuvent avoir, placées sous un autre jour par un observateur différent. Le premier mérite d'un inventaire est d'être complet. Il faut qu'après avoir consulté celui-ci chacun sache qu'il n'a plus à consulter ailleurs. Qu'importe qu'un tel travail soit forcément d'une lecture parfois difficile, ce qui intéresse ce ne sont pas les grandes et belles œuvres qu'on connaît déjà par ailleurs, mais ces menus détails d'une valeur moyenne ou même médiocre qui donnent la physionomie vraie d'une province.

Je m'explique. Une cathédrale comme celle de Bourges, un palais comme celui de Jacques Cœur, un château comme Meillant, sont partout des monuments uniques, qui

(1) *Mémoire historique sur le Berry*, par M. de Bengy-Puyvallée, député de la noblesse du Berry, aux États Généraux de 1789.

doivent leur existence à des circonstances exceptionnelles. Mais l'église de campagne particulière au Berry, celle dont on se souvient, pourvu qu'on y ait passé quelques semaines ou qu'on ait feuilleté les fascicules de M. de Kersers, c'est cette église de Blet, de Flavigny, de Nérondes (pour me borner à ce seul canton). L'auteur les date du XI[e] siècle. Ne les vieillit-il pas un peu pour les rendre plus vénérables ? En tous cas, elles ont un air de famille très accentué, avec leur plan crucial, leur abside en cul-de-four, leur chœur plus élevé, mais aveugle, leur transept garni d'absidioles et leur tour centrale presque toujours veuve de sa flèche. Il y a là un triste souvenir des guerres de religion et, dans tout le département, Charly seul a échappé à cette mutilation.

Ce que je viens de dire des églises, je puis le répéter plus encore pour les châteaux. Certes, sous ce point de vue, le Berry ne saurait rivaliser avec d'autres provinces plus riches ou plus rapprochées de Paris. Meillant témoigne de la fortune et du goût d'un ministre tout puissant, comme Linières, du faste d'un parvenu ; mais ce ne sont pas les constructions du pays, les vraies demeures de ses gentilshommes. Grâce à leur pauvreté, ils n'ont pu suivre la mode qui, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, faisait élever les corps de logis à fronton qu'on retrouve partout en d'autres provinces avec un ennui toujours croissant. Faute d'argent, les vieux châteaux sont restés debout et le Berry leur doit un de ses traits les plus caractéristiques. A peine, bien souvent, se distinguent-ils des fermes par l'épaisseur des murs, la hauteur des toits, quelques vieilles tours aux angles des pignons. La construction est grossière, des pierres à peine taillées, recouvertes d'un recrépissage qui tombe par lambeaux. De rares corbeaux au sommet, des meurtrières élargies par l'usage des armes à feu et plus tard pour la commodité de la vie, rappellent seuls les nécessités de la défense au moyen âge. Quand elles sont devenues inutiles, aucun luxe d'ornementation n'est venu

les remplacer, et le prestige même des dangers courus autrefois a disparu. Telles qu'elles sont, ces vieilles demeures intéressent, parce qu'elles sont en parfaite harmonie avec leurs anciens habitants, ces gentilshommes pauvres, payant d'un rude service militaire de minces privilèges, officiers sans espoir d'avancement, rentrant au logis, quand ils y revenaient, couverts de blessures et perclus de rhumatismes, mais tout fiers de leur croix de Saint-Louis.

Je m'arrête, car j'anticipe sur les droits de l'auteur, qui s'est réservé, lorsqu'il aura terminé sa minutieuse enquête, d'« en présenter les conclusions les plus frappantes et le résumé moins aride » (1). J'espère qu'il ne m'en voudra pas, s'ils ressortent déjà des nombreux matériaux qu'il a si patiemment réunis et si habilement mis en lumière.

Baron X. de Bonnault d'Houët.

Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault. Tome cinquième. Rome. IV. Le droit papal (deuxième partie). Paris, Vivès, 1892, in-8°, 600 p.

Ce volume est en grande partie rempli par le traité de *la Visite pastorale*, publié chez Palmé, en 1877. En appendice, est publié *in extenso* un intéressant procès-verbal de la visite de Saint Bertrand de Comminges, dressé en 1627.

Les autres dissertations concernent les bénédictions, les costumes et les insignes canoniaux, le sanctuaire de Notre-Dame de la Salette, etc. Signalons de piquantes observations sur les erreurs de langage fréquemment commises par les écrivains dans les questions ecclésiastiques.

M.

Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin (Oise), par *Louis Regnier*. I. Reilly. Paris, A. Fi-

(1) *Stat. monum. du Cher*, t. III, p. 337.

tan, 1891, in-8°, 20 p. et 5 pl. — Description de l'église de Delincourt (Oise), par *le même*. Pontoise, Paris, 1890, in-8°, 16 p. et 2 pl.

Ayant pendant plusieurs années habité Gisors, M. Louis Regnier a été mis ainsi à même d'étudier les monuments situés dans les trois départements de l'Eure, de Seine-et-Oise et de l'Oise, qui viennent presque se toucher aux portes de cette ville. Aussi donne-t-il presque chaque année aux diverses sociétés savantes de cette région des études archéologiques dans lesquelles on retrouve toujours les mêmes qualités de rectitude de jugement dans le style et d'exactitude dans les détails.

La notice sur Reilly est le commencement d'une série de descriptions archéologiques des communes du canton de Chaumont-en-Vexin. L'auteur y décrit successivement : l'église, construction romane à une seule nef et à chevet carré, avec clocher reposant sur une étroite travée formant au milieu de l'église un étranglement prononcé ; — l'ancien manoir, propriété de l'abbaye de Saint-Germer, dont la chapelle, élevée dans les premières années du XIVe siècle, a été conservée, ainsi qu'un moulin qui date de la même époque, et le canal dont les eaux servaient au fonctionnement des meules ; — et un autre manoir, dit le fief de Saint Aubin, qui, sans avoir l'importance des constructions élevées par les abbés de Saint-Germer, est cependant une construction du XVe siècle qui n'est pas sans intérêt.

L'église de Delincourt, construite entre 1175 et 1210, est snrtout intéressante par les décorations de ses chapiteaux et par son clocher posé sur la croisée du transept. Restreinte à l'église, cette notice sera sans doute remaniée plus tard pour prendre place dans la statistique du canton de Chaumont, dont Delincourt fait partie. Des reproductions phototypographiques accompagnent ces deux brochures.

Nous ne nous séparerons pas de M. L. Regnier sans citer sa *Notice sur les Sociétés savantes du département de l'Eure et Bibliographie de leurs travaux* (Évreux, imprimerie de l'Eure, 1892, in-8°, 46 p.), travail présenté au Congrès bibliographique de Caen, et qui renferme un dépouillement très complet des publications de la Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure, et de la Société des Amis des Arts, du même département.

M.

La bijouterie des Goths en Russie, par le baron J. de Baye (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome LI), Paris, Nilson, 1892, in-8°.

Depuis quelques années, il s'est produit un mouvement considérable, en Russie, dans l'étude de l'ancienne bijouterie de ce pays. L'Allemagne aussi s'en est occupée d'une manière toute spéciale. En France, M. le baron de Baye s'est adonné au même genre d'études avec un zèle aussi éclairé qu'infatigable. Dans un nouveau mémoire de seize pages, accompagné de cinq planches, M. de Baye résume, à longs traits, ses observations sur cet intéressant sujet, d'après ce qu'il a vu dans ses voyages et les correspondances qu'il entretient avec les savants russes.

Les objets de cette bijouterie ont été nommés pendant longtemps, en Russie méridionale, *mérovingiens.* Mais les faits révélés chaque jour par les fouilles nous portent à délaisser cette dénomination trop barbare et trop vague, et à la remplacer par celle de *gothique*, c'est-à-dire provenant des *Goths*, qui ont joué un certain rôle dans cette partie de la Russie, de l'an 200 à l'an 1000 après J.-C.

C'est en Crimée que les parures de cette sorte abondent; mais on les trouve surtout au musée de l'Ermitage de Pétersbourg, au musée historique de Moscou, au musée de Kertch et dans des collections particulières de Russie.

La Caucasie, récemment explorée sous la direction de

Mme la comtesse Ouvaroff, a produit une précieuse récolte d'objets de cette nature. Également, la Tauride et l'Ukraine ont fourni un grand nombre de spécimens semblables ou

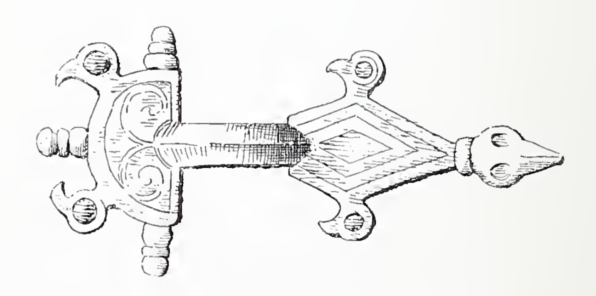


BOUCLE D'OREILLE EN OR

Trouvée à Kertch (Crimée).

analogues, et tous ces pays sont cités par Procope et par Jornandès comme ayant été habités par les Goths.

Le mémoire de M. de Baye contient autant de faits que

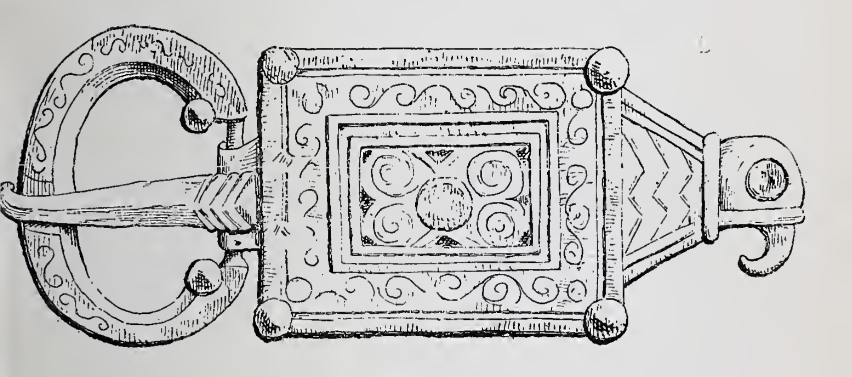


FIBULE.

Musée de Kertch (Crimée.)

de lignes. Les planches et les gravures dans le texte dispensent généralement de la description des objets dont il

est question. Ce sont, pour la plupart, des fibules à rayons et à têtes d'oiseaux, des boucles de ceinturon qui affectent des formes carrées, des pendants d'oreilles polyèdres, une plaque revêtue de cloisonnages du même dessin que la bordure de la couronne de Reccesvinthus conservée au



BOUCLE DE CEINTURE

Trouvée en Crimée

(Collection John Evans.)

musée de Cluny. Il faut signaler aussi la pl. III, qui représente, en chromolithographie, de magnifiques bijoux en or, cloisonnés, garnis de grenats, découverts, en 1890, au mont Mithridate et qui font partie de la collection Nouwikow, à Kertch.

Le prochain congrès d'archéologie préhistorique et d'anthropologie, qui doit avoir lieu, cette année, à Moscou, donne un véritable intérêt d'actualité au travail de M. de Baye. Ce travail ne comprend, comme le dit l'auteur en terminant, « qu'une simple énumération de faits corrélatifs dont la réunion n'avait pas encore été tentée. J'estime, ajoute-t-il, qu'ils sont déjà assez nombreux pour avoir une signification. La civilisation et l'art des Barbares ne

sont pas, comme on l'avait cru jadis, confinés dans l'Europe centrale et occidentale ; ils s'étendent plus loin dans la Russie méridionale, là même où les Goths ont séjourné, aux portes de l'Orient. Ce pays, soigneusement interrogé, nous révèlera la genèse de l'art original dont nous devons rechercher le berceau près du Pont-Euxin. »

Espérons que les travaux du Congrès de Moscou viendront encore confirmer ces judicieuses observations.

J. de Laurière.

Dictionnaire topographique de la France, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, publié par ordre du Ministre de l'Instruction publique et sous la direction du Comité des Travaux historiques. Paris, Imprimerie Nationale, in-4°. — Drôme, par *M. Brun-Durand*, 1891. — Marne, par *M. Auguste Longnon*, 1891.

Les noms des rédacteurs des deux derniers dictionnaires topographiques, publiés par le Comité des Travaux historiques, suffisent pour en faire apprécier tout le mérite, et il serait superflu d'en faire l'éloge. Le plan uniformément suivi dans ces publications est trop connu de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire de les mentionner plus longuement. Nous n'avons qu'un désir à émettre, celui de voir, dans un temps prochain, s'achever cette collection indispensable à tous les érudits. M.

L'Imprimeur-Gérant, H. Delesques.

L'ŒUVRE DE LIMOGES [1]

Les émaux limousins ont acquis, dès le XIIIe siècle, une vogue universelle et persistante qui a contribué, pour une bonne part, à faire connaître l'art français à l'étranger.

L'importance de la production de nos ateliers au moyen âge est attestée par les innombrables spécimens de cette fabrication qui subsistent encore ; sa valeur artistique, par les qualités fort remarquables de beaucoup de ces produits. On a voulu contester à l'école limousine son originalité, faire de nos émailleurs les disciples ou même les copistes d'écoles lointaines, moins anciennes pour la plupart, et, dans tous les cas, de génie, de caractère et d'habitude absolument distincts. Les luttes, parfois un peu vives, auxquelles prirent part du Sommerard, Laborde, Labarte, Ver-

(1) Depuis la lecture de ce mémoire, l'auteur, M. Ernest Rupin, a publié sur l'émaillerie limousine un ouvrage intitulé l'*Œuvre de Limoges*. Cet ouvrage, de format in-4°, renferme 620 pages, et est illustré de 660 gravures, dont un grand nombre hors texte. L'ouvrage n'a été tiré qu'à 200 exemplaires.

neilh, Maurice Ardant, l'abbé Texier et Ferdinand de Lasteyrie avaient, malgré l'insuffisance de documents, déblayé le terrain et tracé aux chercheurs une voie à travers mille obstacles.

La découverte de quelques documents nouveaux, les expositions de Limoges, de Tulle et du Trocadéro, pendant les années 1886, 1887 et 1889, ont attiré l'attention sur un certain nombre de pièces émaillées demeurées jusqu'ici inaperçues et donnent un nouvel aspect aux origines de l'émaillerie tout en obligeant de modifier les systèmes et les conclusions adoptés précédemment.

Aussi, aujourd'hui, croyons-nous pouvoir proclamer l'antériorité de l'école d'émaillerie limousine sur l'école d'émaillerie allemande qui, jusqu'à ce jour, avait été réputée la plus ancienne.

Avant d'aller plus loin, faisons remarquer que si les textes anciens, avant le IXe siècle, ne désignent point l'émail d'une façon explicite, c'est que le terme propre faisait alors défaut. On a découvert la matière avant de lui appliquer un nom : or, comme l'émail n'est souvent qu'une imitation des pierres précieuses qu'il remplace d'une manière économique, il est arrivé que certains auteurs se sont servis des mots *lapis* et *gemma* pour le désigner, de même qu'ils ont parfois décrit, comme des objets en or, des monuments qui n'étaient qu'en cuivre doré.

Il nous suffira d'en citer un exemple. Un moine chroniqueur, de la fin du XIIe siècle, nous a laissé la description d'une pièce d'émaillerie des plus remarquables et qui est précieusement conservée au Musée du Mans. C'est la célèbre plaque représentant Geoffroy Plantagenet. Pour décrire cet objet intéressant qui



PLAQUE ÉMAILLÉE DU TOMBEAU DE GEOFFROY PLANTAGENET

(XIIe SIÈCLE).

n'est recouvert que d'émaux et qui n'est point décoré de pierres précieuses, il ne se sert que du mot *lapis* : « Ibi siquidem effigiati comitis reverenda *imago, ex auro et lapidibus impressa*, superbis ruinam, humilibus gratiam distribuere videtur. » *On y voit l'image vénérée du comte imprimée en or et en pierreries* (en émail), *dans l'attitude d'un prince qui semble vouloir abattre l'orgueil des superbes et faire grâce aux humbles* (1). Pour contester l'existence d'une école d'émaillerie limousine, avant le XIIe siècle, il ne suffit donc pas d'affirmer, comme on l'a fait jusqu'ici, que les textes, antérieurs à cette époque, ne mentionnent point l'émail d'une façon technique.

L'origine de l'émaillerie est restée jusqu'à présent et sans doute restera toujours entourée d'obscurité. La découverte de l'émail paraît être une conséquence de l'invention du verre et il est naturel d'admettre que les peuples qui ont fabriqué des briques et des poteries émaillées, comme les Assyriens et les Égyptiens, des verreries comme les Égyptiens et les Phéniciens, aient trouvé le moyen d'émailler les métaux. Nombre d'objets réunis aujourd'hui dans différentes collections attestent au surplus que les anciens, les Égyptiens, les Grecs et les Étrusques entr'autres, ont connu les secrets de l'émaillerie.

Les émaux cloisonnés sont d'origine orientale. La Chine, le Japon, l'Inde et la Perse en produi-

(1) Johannes, monachus Majoris Monasterii. *Historia Gaufredi comitis Andegavorum. Chroniques d'Anjou* (Soc. de l'Hist. de France), t. I, p. 293.

sirent de bonne heure. Ils furent importés en Europe par l'intérieur de l'Asie et le Caucase. Les émaux champlevés paraissent avoir été fabriqués exclusivement en Occident. On ne saurait dire quel procédé a devancé l'autre.

C'est surtout dans les contrées occupées par les Gaulois qu'on trouve des traces de cette fabrication. Des ateliers d'émaillerie existaient au mont Beuvray près d'Autun, avant l'arrivée de César dans les Gaules (1). Les objets qui y ont été découverts consistent en mors et pièces de harnais ou d'ornement : gravés au trait et uniformément remplis d'un émail de couleur rouge, ils nous montrent les manifestations, encore imparfaites et grossières, d'un art qui produira bientôt des œuvres d'une technique plus avancée.

Le vase trouvé à La Guierche (commune de Pressignac, à quinze lieues de Limoges) et qui paraît remonter au III[e] siècle dénote déjà une certaine perfection. A-t-il été fabriqué dans le pays ? On ne saurait l'affirmer. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est recouvert d'émaux champlevés, procédé auquel Byzance n'eut jamais recours.

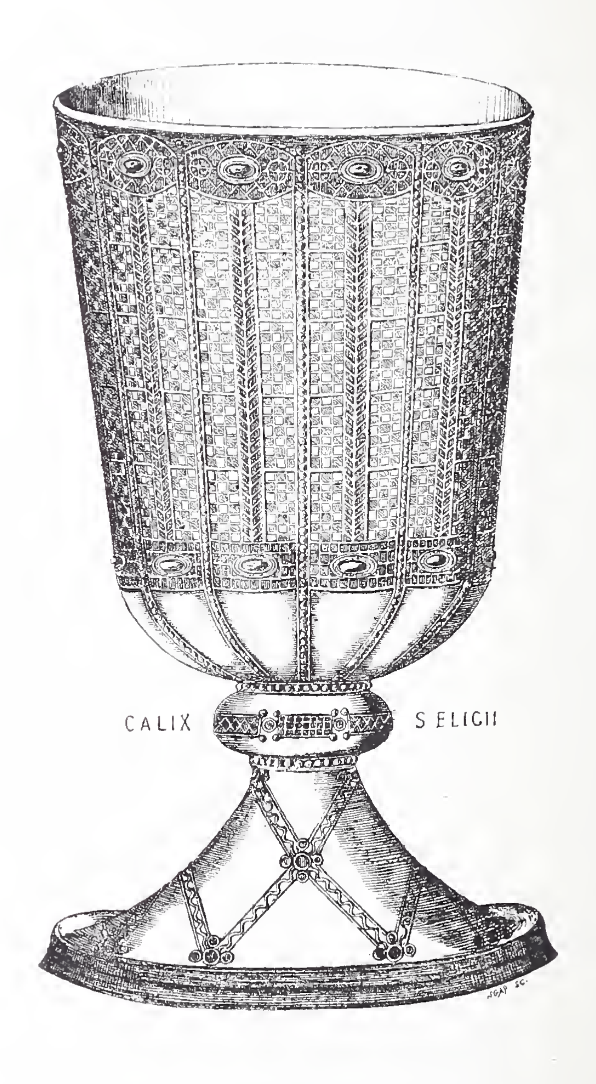
Mais aux hypothèses va bientôt succéder une quasi-certitude. Limoges, au VI[e] siècle, possède des monayeurs et des orfèvres. On peut établir dans cette ville, dès cette époque, l'existence d'un atelier d'émaillerie avec saint Éloi.

Saint Éloi a-t-il connu et pratiqué l'art de l'émailleur ? Cette question, longtemps controversée, paraît devoir être aujourd'hui résolue par l'affirmative.

(1) J.-G. Bulliot et H. de Fontenay, *L'art de l'émaillerie chez les Éduens*. p. 5. Paris, 1875.



VASE DE LA GUIERCHE.



CALICE DE CHELLES.

Toutes les œuvres de notre saint limousin ont malheureusement disparu.

Il faut donc nous en rapporter aux textes et aux descriptions que nous ont laissées les personnes qui ont été à même d'étudier les objets précieux qu'il avait fabriqués. Or, les uns comme les autres sont des plus concluants.

La châsse de la Sainte-Chemise, à Chartres, était décorée de deux aigles faits par saint Éloi, ainsi que le constate un vieux texte de l'an 960, transcrit dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* : « aureas aquilas miro opere sancti Eligii informatas. » Un inventaire du XVII[e] siècle est plus affirmatif, il dit que les plumes de l'oiseau « sont rouges et vertes émaillées » (1).

On attribue à saint Éloi, sans contestation sérieuse, le grand calice que conservait encore au XVII[e] siècle l'illustre abbaye de Chelles, au diocèse de Paris. On s'est demandé si les décorations qui l'ornaient étaient en émail. Quelques auteurs ne veulent voir dans ces décorations que du verre serti à froid dans les alvéoles du métal.

Mais André du Saussay, qui visita Chelles en 1651, a relevé le dessin de cet objet intéressant et l'a accompagné d'une description qui ne peut laisser aucun doute à cet égard : « Toto vero aureus et lapillis pretiosis per circuitum labri ad extra decoratus, encaustoque artificiose eliquato, infusoque coruscans » (2). Ces derniers termes, qui indiquent l'action du feu, ne peuvent s'appliquer qu'à l'émail.

(1) Mély, *Trésor de Chartres*, p. 99.

(2) *Panoplia sacerdotalis*, pars I, lib. V; *de stola sacra*, c. VIII, p. 87.

Quelques années après, dom Martène et dom Durand furent aussi à Chelles (30 mai 1718); ils ne sont pas moins explicites : « On nous fit voir le calice de saint Éloy, dont la coupe est d'or émaillée » (1), et Ferdinand de Lasteyrie et Grésy, à la suite de Jacques du Breuil et de l'abbé Lebeuf, ont adopté cette manière de voir (2).

Une des choses les plus singulières, c'est que tous ceux qui ont voulu soutenir l'opinion contraire n'ont apporté aucune preuve à leur thèse, mais se sont uniquement appuyés de l'autorité de Charles de Linas qui, en effet, avait pensé un moment que saint Éloi n'était point émailleur (3).

Mais, Charles de Linas est revenu depuis lors et énergiquement sur sa première détermination. Ayant retrouvé sur une fibule conservée au Louvre, sur le coffret incrusté et émaillé du Musée archiépiscopal d'Utrecht, sur le reliquaire d'Herford, sur la crête qui décore la châsse de Saint-Maurice en Valais, les mêmes substances vertes et blanches parfondues qu'il prétendait n'être que serties, il n'a pas hésité à abandonner une opinion qu'il croyait contraire à la science. Il l'a affirmé depuis toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Voici ce qu'il écrivait en dernier lieu à propos du coffret émaillé et incrusté d'Utrecht : « Il y a déjà quelques années, M. Eugène Grésy, vigoureusement épaulé par le comte F. de Lasteyrie, membre de l'Institut, s'efforça d'établir l'existence d'émaux par-

(1) *Voyage littéraire*, t. II, p. 4.

(2) T. Grésy, *Le calice de Chelles*, extrait des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXVII.

(3) Ch. de Linas, *Les œuvres de saint Éloi*, Paris, 1864.

fondus associés aux grenats sur le calice de Chelles, attribué à saint Éloi ; j'eus alors l'imprudence de soutenir une opinion contraire dans un livre heureusement oublié. Le procès ne fut pas jugé faute de preuves suffisantes, et les parties restèrent en présence. Je suis contraint d'avouer aujourd'hui que ma cause ne valait rien et que j'aurais dû la perdre ; les émaux de la châsse mérovingienne de Saint-Maurice en Valais et du coffret d'Utrecht, deux pièces également ornées de grenats, semblent me condamner sans appel. Le *mea culpa* d'un vieux péché est bien tardif sans doute, puisque MM. Grésy et de Lasteyrie ne sont plus là pour l'entendre, mais l'occasion de manifester une repentance vient seulement de s'offrir ; je m'empresse d'en profiter » (1).

On comprend toute l'importance de semblables constatations ; elles établissent de la façon la plus irréfutable l'antériorité de l'école d'émaillerie limousine sur l'école des bords du Rhin. En effet, dans l'état des connaissances actuelles, ce n'est que dans les dernières années du X[e] siècle qu'on peut constater en Allemagne l'introduction de l'art de l'émaillerie et l'établissement à Trèves et à Hildesheim, sous l'intelligente direction de l'archevêque Egbert et de saint Bernward, d'écoles et d'ateliers qui prirent bientôt une grande extension. Ces ateliers furent établis par des artistes de tous genres qui vinrent se fixer auprès de la cour de l'empereur d'Allemagne, attirés, dit-on, par la jeune épouse d'Othon II, l'impératrice Théophanie.

Un peu avant cette époque, dès les premières années

(1) Ch. de Linas, *Coffret incrusté et émaillé d'Utrecht*, p. 15 et 16. Paris, 1879.

du X[e] siècle, il y avait à Conques, dans l'Aveyron, un atelier d'émaillerie et d'orfévrerie qui était alors dans son entier développement. Le manuscrit où nous avons puisé ee précieux renseignement est eonservé à Schlestadt, diocèse de Strasbourg (1). Il a été écrit dans le premier quart du XI[e] sièele et est l'œuvre de Bernard, écolâtre d'Angers et disciple du savant Fulbert, évêque de Chartres. Il relate les nombreux miraeles accomplis par sainte Foy, la patronne de Conques, et la décision prise par les religieux d'utiliser les nombreux dons des pèlerins pour faire des reliquaires et une table d'or pour le maître-autel. Et tous ees travaux s'exéeutèrent à Conques même, on ne peut en douter au récit du miracle suivant :

« Un jeune homme, nommé Guéribert, qui fut plus tard gardien de l'église, passant un jour devant l'atelier où la table d'or avait été eonfectionnée, trouva par hasard, parmi les scories rejetées par le fourneau, un fragment de terre glaise dans lequel les orfévres avaient fondu de l'or. La violenee du feu ayant produit des boursouflures dans ee fragment de moule, une particule du préeieux métal avait coulé dans une cavité formée dans le fond et y était restée cachée. Le jeune homme, ayant aperçu une paillette d'or briller dans ee fragment, l'approche de ses yeux, brise le têt et découvre une petite boule d'or fin du poids de neuf deniers et une obole. Guéribert, qui n'avait jamais eu d'or en sa possession, plein de joie à cette vue, confia sa trouvaille à un de ses amis qui la révéla. »

(1) Ce manuscrit porte le titre de *Panaretos*. La Bibliothèque de Chartres en possède une copie intitulée : *Apotheearius*; *incipit vita et totum martyrium S. Fidis, v. et m.*

L'atelier de Conques devait avoir plus d'un point de contact avec ceux de Limoges. Si les documents historiques ne l'énoncent point en termes formels, ils mentionnent au moins l'existence d'anciennes relations entre l'abbaye du Rouergue et celle de Saint-Martial, relations qui se maintenaient encore au XIII[e] siècle (1). Il résulte également du livre des *Miracles de sainte Foy* que, dès 1020, les Limousins allaient en pèlerinage à Conques.

Au surplus, il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie qui existe entre les émaux d'une de nos plus curieuses châsses limousines, celle de Bellac, et ceux d'un coffret découvert en 1875 dans l'intérieur d'une muraille de l'église de Conques. Deux des médaillons qui décorent ce coffret présentent sur le chanfrein des inscriptions ; l'une d'elles porte le nom de l'abbé Boniface, qui gouverna l'abbaye à partir de 1110. Mais peut-être Boniface ne fit-il que réparer ce reliquaire, et faut-il reconnaître, dans son ornementation d'émaux, la magnifique châsse qu'Étienne, évêque de Clermont et abbé de Conques, avait, vers 940, donnée au monastère pour y renfermer les reliques de sainte Foy. Ce qui donnerait un certain appui à cette supposition, c'est que l'inscription, au lieu d'être émaillée comme sur la châsse de Bellac, est indiquée par une fine gravure, par un simple

(1) « Notum sit omnibus quod dominus Villelmus abbas sancti Marcialis, tote annuente conventu, in generali capitulo, Helias Alboino et Willelmus Kasqueri, monachi (*sic*) sancte Fidis de Conchis ut sint monachi nostri tam comporaliter (*sic*) quam spiritualiter et ubicumque decesserint, scribentur in regula et plenarium tricenarium habeant. » *Obituaire de Saint-Martial,* t. I, p. 67. Limoges, 1883.

trait, dans l'intérieur duquel on aperçoit de tous côtés le brillant du cuivre, et dans un endroit peu visible, sur la tranche même de la plaque Encore devons-nous remarquer que les traits qui la constituent ne sont point remplis de nielle ou d'émail, ce qui n'aurait pas lieu probablement si cette inscription avait été faite en même temps que les émaux.

Au milieu du XIIe siècle, Limoges apparaît comme un centre important de fabrication. Son orfévrerie et ses émaux s'exportent au loin. Ses artistes se sont perfectionnés ; la renommée et la vogue de leurs produits deviennent telles que la capitale de la province donne son nom à tous les objets d'orfévrerie dont l'émail constitue la décoration principale. Dans l'avenir, les mots : *œuvre de Limoges*, *travail de Limoges*, *labor de Limogia, opus Limogiæ*, etc., s'appliqueront aux émaux en général, tant ce genre de travail était particulier à cette ville, « ce qui dénote », nous dit Félix de Verneilh, homme peu suspect quand on parle de l'émaillerie limousine, « une industrie déjà très connue et nécessairement cultivée depuis longtemps ; car, au moyen âge surtout, une réputation véritablement plus qu'européenne ne peut s'acquérir en peu d'années. Elle ne s'explique que par des exportations successives et très multipliées, par des habitudes commerciales qui se contractent lentement, en un mot, par une longue pratique qui laissait bien loin dans l'histoire les premiers essais de l'émaillerie limousine » (1).

Le premier texte connu où nous voyons l'expression

(1) F. de Verneilh, *Les émaux allemands et les émaux limousins. Bull. Monumental*, an. 1860, p. 127.

d'*œuvre de Limoges*, appliquée à des pièces d'orfévrerie émaillée, date du règne de Louis VII et de l'épiscopat de Thomas Becket; il se trouve compris entre les années 1167 et 1170. Un religieux nommé Jean, moine de Saint-Satyre dans le Berri, écrivait à l'abbé Richard, prieur de Saint-Victor à Paris, qu'en quittant son monastère pour accompagner l'archevêque de Cantorbéry, il avait été obligé, par grande nécessité, d'emprunter à un de ses amis dix sous angevins. « Je lui ai promis », ajoute-t-il, « que je les lui rendrais par vos mains. C'est pourquoi je vous prie de les consigner aux porteurs de ces présentes. Et pour que vous sachiez que cette lettre est bien de moi, je vous rappelle que je vous ai montré, dans l'infirmerie de votre monastère, une couverture d'évangéliaire de l'*œuvre de Limoges*, que je voulais envoyer à l'abbé de Wutgam » (1).

Ainsi, dès le XIIe siècle, les émaux de Limoges avaient acquis une grande réputation alors qu'il n'était nullement question des émaux d'Allemagne. En effet, on n'a jamais dit *œuvre de Cologne*, *œuvre d'Aix-la-Chapelle*, et ce n'est que deux siècles plus tard qu'on trouve dans les inventions la mention d'un émail désigné d'une façon générale sous le nom *d'émail d'Allemagne* (2).

Les fables inventées à plaisir pour prouver que les Limousins étaient tributaires des Allemands ont à peine besoin d'être réfutées. On a prétendu que l'im-

(1) Duchesne, *Hist. Francorum scriptores*, t. IV, p. 746, epist. LXIX.

(2) 1372. — « Un hanap de cristail, à piè d'argent et à esmaux d'Allemaigne, pes. 3 m. 15 est., prisiè 25 fr. » *Compte du testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 134.

portation en France de l'industrie des émailleurs était due aux artistes que Suger fit venir de Lorraine, vers 1145, pour exécuter les grands travaux de Saint-Denis. Le célèbre ministre d'État, a-t-on dit, ne se serait pas adressé à des artistes étrangers, si la France en avait possédé de capables, et ce sont ces artistes étrangers qui auraient fait connaître leurs procédés à nos émailleurs français (1). Autant pourrait-on soutenir aussi qu'il ne devait pas y avoir d'émailleurs en Allemagne à la fin du XIII[e] siècle, puisqu'à cette époque on voit les comtes de Champagne, ces voisins immédiats de la Lorraine et presque de l'Allemagne, s'adresser à nos artistes limousins pour recouvrir d'émaux les tombes de leurs aïeux.

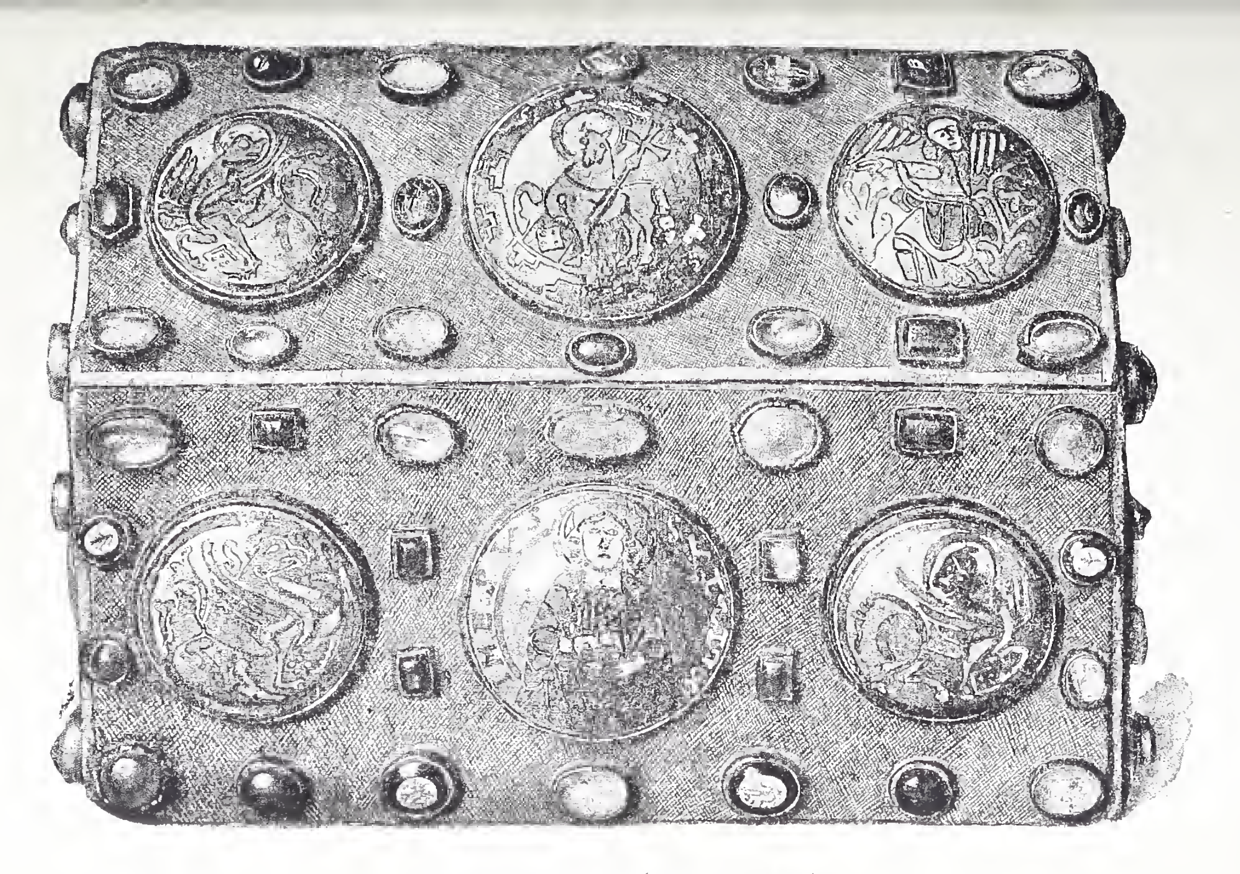
On a dit aussi que les quatre religieux envoyés, en 1181, par le monastère de Grandmont à Cologne, pour y chercher des restes de quelques-unes des compagnes de sainte Ursule, en avaient rapporté des châsses qui avaient pu faire connaître aux ateliers limousins les procédés des artistes rhénans. Mais le texte même du récit de ce voyage, reproduit par l'abbé Texier d'après un vieux manuscrit de l'abbaye de Grandmont (2), dément cette hypothèse. Il atteste que les corps saints furent placés au retour, non dans des fiertes de bois ou de métal, mais dans de simples vases d'argile : *in lagenis honestissime repositis ac firmatis*. Ce ne fut qu'à Grandmont qu'on déposa les reliques dans des châsses. On peut objecter que les châsses furent envoyées plus tard à l'abbaye par les moines de Cologne,

(1) Labarte, *Recherches sur la peinture en émail*, p. 155, 174 et 205.

(2) Abbé Texier, *Manuel d'épigraphie du Limousin*, p. 348.



COFFRET DE SAINTE FOIX, A CONQUES.



CHASSE DE BELLAC (HAUTE-VIENNE).

ou exécutées à Cologne même sur la commande des voyageurs, mais il n'y a ici qu'une pure hypothèse que rend improbable l'état florissant, dès cette époque, des ateliers de Limoges, car onze ans auparavant, en 1170, comme nous l'avons vu, on trouve déjà la dénomination d'*œuvre de Limoges* appliquée aux ouvrages émaillés. Il est invraisemblable que les religieux de Grandmont eussent commandé à l'étranger des ouvrages qu'ils pouvaient faire exécuter par des artistes régionaux, ils n'auraient pas été demander à l'Allemagne les secrets, ou tout au moins les leçons d'un art pour lequel ils jouissaient eux-mêmes d'une réputation européenne.

En terminant cette étude succincte, nous signalerons quelques caractères généraux qui permettent de distinguer facilement les émaux limousins des émaux allemands.

Les châsses limousines se reconnaissent au manque de ressauts, aux pieds carrés, aux crêtes dont les ajours rappellent, dans leurs formes variées, des entrées de serrure. — En Allemagne, les ressauts sont généralement fort accentués ; les châsses ont des soubassements en saillie reposant à l'occasion sur des griffes, et leurs crêtes s'agrémentent ordinairement de feuillages ciselés.

A partir de la fin du XIIe siècle, dans l'école de Limoges, on rapporte souvent de petites têtes en relief, fondues et ciselées, sur des corps entiers dont toutes les autres parties sont réservées. — Cette particularité ne se rencontre point dans l'école allemande.

A Limoges, le champ métallique des châsses est parfois décoré, au burin, de rinceaux aux feuilles fili-

formes, imitant à distance un dessin vermiculé et caractéristique, reproduit toujours de la même façon; souvent ces rinceaux filiformes décorent aussi les parties unies de différents objets sur lesquels il n'y a aucune trace d'émail. — Dans les pièces allemandes, les champs métalliques non émaillés sont presque toujours unis et ne présentent aucun motif de décoration.

Dans les émaux limousins, le dessin des parties réservées laisse souvent à désirer; les mains et les pieds notamment ont parfois des proportions démesurées; en général, les personnages ne sont pas mouvementés et présentent une certaine raideur; le coloris est vif, très chaud, les teintes sont franches et éclatantes. — Les émaux allemands sont d'un dessin plus régulier; les scènes représentées sont parfois plus animées; la coloration est plus douce, plus atténuée. En général, les figures sont un peu grandes, le geste énergique, souvent exagéré; les draperies serrées, à plis nombreux et souvent bizarres.

Chez les Limousins, les fonds émaillés sont presque toujours décorés en bleu, bien que souvent on rencontre la couleur verte; ils sont ornés généralement de rinceaux fort simples, donnant parfois naissance à une sorte d'iris à pétales aigus, de goût persan. — Chez les Allemands, les fonds émaillés sont ordinairement verts, rarement bleus; les rinceaux décoratifs, dont les extrémités s'enroulent habituellement les unes sur les autres, se terminent par une sorte de fleuron qui semble être un emprunt direct fait à l'ornementation byzantine.

Ajoutons que très souvent, dans les châsses limousines, les personnages sont placés sous des arcatures en plein cintre, soutenues par des colonnes et surmon-

tées de lanternons ; parfois leurs pieds reposent sur un sol mamelonné, comme on le remarque sur la plaque de Geoffroy Plantagenet. — Ce système de décoration ne se rencontre qu'accidentellement sur les œuvres allemandes.

Bien des auteurs ont voulu affirmer que les inscriptions étaient rares sur les châsses limousines, et qu'elles constituaient même un caractère distinctif de l'école des bords du Rhin ; mais cette assertion tombe d'elle-même devant les découvertes récentes. Pour ne pas faire une énumération trop longue, nous nous bornerons à citer les châsses de saint Calmine, à Mozac, et de saint Sernin, à Toulouse, qui sont littéralement recouvertes d'inscriptions.

De l'étude des châsses, passons à l'étude des crucifix.

Les croix *auréolées*, c'est-à-dire celles où l'on voit à la jonction des croisillons une partie circulaire, aux terminaisons en potence et à cavets, paraissent être l'une des caractéristiques de l'orfévrerie limousine, une marque de fabrique en quelque sorte.

Les motifs de décoration, les plus fréquemment employés par les émailleurs limousins, sont la fleurette et les petits disques à zones concentriques, dont les émaux de couleurs différentes sont juxtaposés sans l'intervention de cloisons métalliques. Fleurettes et petits disques constellent à plaisir les châsses et les croix de Limoges ; on ne les retrouve pas sur les pièces allemandes.

Les monogrammes IHS XPS que les orfévres limousins gravent si souvent sur les *titulus* de leurs croix ne se rencontrent jamais en Allemagne, où la formule employée aussi quelquefois par les Limousins : IHC NAZAREVS REX IVDEORUM est toujours usitée, soit *in extenso,* soit abrégée.

En général, le Christ allemand écarte un peu les jambes ; elles sont fréquemment adhérentes et même un peu superposées dans les œuvres aquitaines, malgré la séparation des pieds percés chacun d'un clou.

Dans les croix limousines, le croisillon supérieur est fréquemment beaucoup plus long que les branches latérales. — Cette disproportion ne se rencontre pas dans les types allemands.

Nous pourrions signaler encore d'autres particularités, mais celles que nous venons d'énumérer sont suffisantes pour permettre de distinguer facilement les produits des deux écoles.

Ernest RUPIN.

PÉRIGUEUX ET ANGERS

La plupart des lecteurs du *Bulletin Monumental*, sinon tous, ont eu certainement quelque connaissance de la polémique soulevée à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci par l'apparition du nouvel ouvrage de M. l'architecte Corroyer, intitulé *L'Architecture gothique*, et faisant suite à *L'Architecture romane* du même auteur.

Bien que les théories soutenues par M. Corroyer dans son dernier livre soient, quant à l'origine du style ogival, tout l'opposé des miennes, je n'ai pas cru devoir les relever : d'abord parce que, ayant déjà critiqué assez vivement le premier en 1888 (1), je n'aurais pu poursuivre l'écrivain dans sa production nouvelle sans me donner les fausses apparences d'une hostilité et d'un acharnement fort éloignés de ma pensée; ensuite parce que, dans mon examen de *L'Architecture romane*, j'avais par avance réuni les éléments d'une réponse, M. Corroyer ayant dès lors fait clairement entrevoir ce que serait le système qu'il patronne aujourd'hui. Je savais d'ailleurs que les réclamations viendraient, et il ne me déplaisait pas d'espérer que mes doctrines sur la matière ne manqueraient pas de défenseurs. Les réclamations sont venues, s'appuyant,

(1) *Bulletin Monumental*, t. LIV, p. 163-188.

en effet, pour une bonne partie, sur mes propres arguments.

Or, c'est à ceux-ci principalement que se réfère la brochure justificative écrite, sous forme de *Réponse à M. de Fourcaud*, par M. Corroyer à la suite d'articles parus dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Et, sous peine de mériter l'accusation d'avoir passé à un autre camp ou abandonné les confrères qui luttent avec moi, il faut que je me décide, moi aussi, à intervenir dans la discussion.

Je vais le faire, mais sobrement, et en laissant, autant qu'il se pourra, surnager ce sentiment de sympathie personnelle que je partage avec beaucoup d'archéologues pour l'éminent architecte, surtout depuis les circonstances, des plus honorables pour lui, qui ont amené son remplacement au Mont-Saint-Michel.

Je vais simplement reprendre sa réponse, proposition par proposition, en éliminant ce qui est exclusivement épistolaire, et j'indiquerai en peu de mots les réflexions que chacune m'aura suggérées. Ceci ne sera que le canevas d'un travail plus étendu que je prépare activement sur les églises à coupoles et la cathédrale d'Angers, et qui ne visera pas spécialement les doctrines de M. Corroyer. Je prie en conséquence le lecteur de n'être pas trop sévère quant à l'abondance et au développement des preuves, et de m'accorder un crédit de quelques mois, si par hasard il trouve trop faibles ou insuffisamment indiqués certains points de ma démonstration.

Voici donc, sous la lettre *P*, les propositions émises par M. Corroyer, et, sous la lettre *R*, les remarques ou réponses que je crois pouvoir leur opposer.

P. « Les hommes vous ont donné des opinions,

tandis que les monuments vous auraient fourni des preuves; or, dans les circonstances actuelles, vous avez consulté les hommes, mais vous avez négligé d'étudier les monuments. C'est par là, à mon humble avis, que vous auriez dû commencer. »

R. — M. Corroyer s'insurge contre le principe d'autorité, et dans une certaine mesure il a raison. Que n'a-t-il plus tôt mis lui-même ses écrits en harmonie avec cette généreuse indépendance ? Malheureusement, n'est-ce pas à propos de son *Architecture romane* que je disais, en 1888 (1) : « Décidément, il y a trop de temps que les noms de Viollet-le-Duc et de Quicherat paralysent nos efforts, et que les ouvrages de vulgarisation se multiplient en reproduisant indéfiniment les mêmes affirmations, les mêmes idées, parfois les mêmes phrases ? »

Viollet-le-Duc a rendu à son élève de bien mauvais services ; il lui a donné trop d'opinions et pas assez de preuves; il lui a légué une doctrine dont le disciple a plus pesé l'auguste origine que la valeur intrinsèque ; le système de M. Corroyer se trouve en germe dans deux articles du *Dictionnaire raisonné : Ogive* et *Voûte*. Il est vrai que M. Corroyer pouvait faire acte d'éclectisme, car il y a sur le même sujet, dans les œuvres de Viollet-le-Duc, des théories toutes différentes. Je voudrais que cet insuccès confirmât pour toujours mon honorable confrère dans cet esprit d'examen qu'il préconise si crânement dans sa brochure; M. Corroyer a prouvé maintes fois que, lorsqu'il ose penser par lui-même, la science et la facilité ne lui manquent nullement.

(1) *Bulletin Monumental*, t. LIV, p. 185.

P. — « Vous voulez miner tout d'abord mon « grand « terrain de combat » et essayer de prouver, non par vos propres recherches, mais en invoquant les idées d'un autre, que la question des coupoles est fort obscure ; vous dites que Saint-Front de Périgueux ne remonte pas au-delà du second quart du XIIe siècle, et que les voûtes sur pendentifs, c'est-à-dire les coupoles, n'ont été construites qu'après l'incendie de 1120.

« Vous paraissez ignorer que l'immense édifice dont vous parlez se composait de deux églises, absolument différentes de construction : l'une, dite l'église latine, élevée vers le VIIe siècle, et l'autre, l'église à coupoles, construite et soudée à l'abside latine dans le cours du XIe siècle. C'est la toiture de l'église latine qui a été brûlée vers l'époque que vous indiquez : en effet, des traces d'incendie sont visibles à la base du célèbre clocher élevé par saint Frotaire, dit-on, sur deux travées de l'église du Monastère ou du Moustier, au-dessus de la sépulture de saint Front. Vous trouverez dans *L'Architecture romane*, aux pages 96 et 259, des détails authentiques sur ces deux églises qui formaient le vaste ensemble de Saint-Front.

« Il n'est pas besoin d'être grand clerc en architecture pour savoir qu'un édifice comme celui de Saint-Front — j'entends l'église à coupoles — n'a pu être élevé que d'un seul jet, la construction consistant en des points d'appui, disposés sur plan carré, reliés par des arcs solidarisés par des pendentifs appareillés, supportant les voûtes en coupoles ; il n'est pas possible d'admettre que cet immense travail ait été fait en bois, d'abord, pour être refait en pierre, après avoir été incendié ; tandis que l'incendie de l'église latine s'explique par ses dispositions mêmes, la nef étant couverte

par une charpente en bois, les bas-côtés seuls étant voûtés par des berceaux transversaux. Après l'incendie, la charpente a été refaite, sans doute, et cette restauration n'a aucun rapport avec les coupoles de l'église voisine.

« Par conséquent, l'incendie de 1120 ne démontre nullement que les coupoles n'aient été construites que pendant le second quart du XIIe siècle, alors que les détails architectoniques, ainsi que les profils des moulures et les vestiges originels qui existent encore sur la face orientale du transept sud, prouvent, pour les architectes du moins, que l'église à coupoles de Saint-Front a été construite entièrement pendant le cours du XIe siècle. »

R. — Je ne puis, sur l'âge de Saint-Front, que m'en tenir à ce que j'ai dit en 1888, textes en main (1), en insistant ici toutefois sur ce passage final — *in caudâ venenum* — du texte emprunté aux *Gestes des évêques de Périgueux* : « En ce temps-là, *tunc temporis*, le moûtier était couvert de poutres de bois. » Le chroniqueur a voulu évidemment établir une opposition entre une église ancienne qui avait une charpente apparente et une église neuve qui existait avec des voûtes en pierre, au moment où il écrivait, c'est-à-dire en 1182 au plus tard. Pour qui est habitué au latin, l'expression *tunc temporis* sent son antithèse d'une lieue; et, pour tout esprit non prévenu, il est indubitable que l'église dévorée par les flammes était couverte en bois, couverte ou plafonnée seulement, ce qui ne peut convenir qu'à l'église prétendue mérovingienne dont les débris se retrouvent à la base du clocher, église à trois nefs

(1) *Bulletin Monumental*, t. LIV, p. 178-180.

dont les bas-côtés étaient seuls voûtés. Si la croix grecque actuelle avait existé en 1120 à côté de l'église à trois nefs, à l'épreuve du feu comme elle était, n'aurait-elle pas offert un abri sûr à ces malheureux que l'incendie poursuivait; aurait-on honoré de la désignation de moûtier ces quatre ou cinq pauvres travées qui représentent comme espace tout juste un peu plus d'une des cinq coupoles du Saint-Front byzantin; et est-ce là, dans cette espèce de narthex, que se seraient trouvés réunis les « ornements », c'est-à-dire le mobilier liturgique et les œuvres d'art?

Je ne me suis jamais arrêté une minute à l'hypothèse plus que fantaisiste d'après laquelle la construction atteinte par l'incendie n'aurait été que le modèle en bois, grandeur nature, de l'église à coupoles.

Ma pensée, depuis que j'ai pesé les textes sans me laisser influencer par le beau talent apologétique de Félix de Verneilh, — toujours mon maître, cependant, malgré cette grave dissidence, — ma pensée est que l'église atteinte par l'incendie et dont nous possédons les ruines à l'ouest de l'église à coupoles est bien celle qui fut fondée en 984 et consacrée en 1047 ; qu'aussitôt après le sinistre, et pour parer désormais à de semblables catastrophes, on bâtit un nouvel édifice d'où le bois fut exclu ; que ce qui restait fut utilisé comme narthex ou comme église paroissiale, et pour servir d'assiette au clocher ; que le nouvel édifice, l'église à coupoles elle-même, ne fut terminé que par l'évêque Pierre Mimet, vers 1175 ou 1180.

L'église à coupoles ne fut point soudée à l'église précédente, comme le dit M. Corroyer ; elle n'est pas tout à fait sur le même axe ni dans la même direction ; on prit seulement, pour en augmenter l'étendue,

plus de la moitié de l'église incendiée, soit le chœur tout entier, le transept et les travées orientales de la nef.

Il est regrettable que nous n'ayons pas pour l'église achevée par Pierre Mimet, comme nous l'avons pour l'église commencée par Frotaire, une belle et bonne date de consécration; mais le fait n'a rien qui doive étonner lorsque l'on se reporte à tant d'autres églises que leurs caractères architectoniques démontrent avoir été refaites au XII[e] ou au XIII[e] siècle, tandis que les documents historiques ou épigraphiques ne nous parlent, du moins avec des détails suffisamment clairs ou directs, que de celles qu'elles ont remplacées. On ne s'inquiétait pas, dans certains diocèses ou dans certains monastères, de consigner des dates tendant à rajeunir un édifice que son antiquité ou le nom d'un fondateur rendait vénérable aux yeux des populations (1); ou, quand ces dates étaient consignées, on ne se souciait

(1) Voir à ce sujet *Viollet-le-Duc, ses travaux d'art et son système archéologique*, p. 308-310. Je puis ajouter une raison fort précise et fort pratique de cette répugnance à avouer des reconstructions : c'est que la reconstruction d'une église faisait toujours perdre quelque chose aux garanties d'authenticité que devaient offrir les corps saints, nécessairement déplacés au commencement et à la fin des travaux; on touchait rarement à un tombeau vénéré sans que des bruits malveillants ne fussent mis en circulation et sans que de ces bruits il ne restât quelque fâcheuse trace. A Saint-Front même, il fallut, pour ramener la confiance ébranlée, procéder, en 1261, à une « invention » publique et très solennelle des reliques du saint patron de Périgueux (*Périgueux*, par l'abbé Th. Pécout, p. 178-180). Je pourrais encore raconter par le menu le cas exceptionnellement typique de la basilique de Saint-Denis; mais ce cas vaut un article à part, et cet article figurera tout des premiers dans une série d'études que je vais mettre sous presse.

pas d'en perpétuer les témoignages; il en a été trop souvent ainsi pour que l'exemple n'ait pas pu être suivi à Périgueux. Et sur l'abbaye de Saint-Front, la pénurie de renseignements est telle, à d'autres titres, qu'on ne peut pas « préciser l'ordre auquel appartenaient les religieux » (1).

Ce n'est pourtant pas à la légère que j'ai mis en avant le nom de Pierre Mimet et la date approximative de 1175 ou 1180; j'ai été guidé par deux indices qui, sans être aussi probants que la mention formelle d'une réédification, ôteraient l'envie d'en demander davantage, si la question qu'il s'agit de résoudre était moins ardue et si tant d'intérêts respectables ne se groupaient autour d'elle.

Le premier de ces indices n'a rien d'insolite : Pierre Mimet, qui siégea de 1169 à 1182, fit lever de terre les corps de plusieurs de ses prédécesseurs ensevelis provisoirement dans la salle capitulaire de Saint-Front, et les fit déposer au pied du mur méridional de la coupole de l'ouest, près d'un autel qu'il avait lui-même dédié à sainte Catherine (2). Pourquoi ces sépultures provisoires? Parce que l'église était en construction. Pourquoi cette translation? Parce que l'église allait être ou venait d'être achevée.

Le second indice est beaucoup plus piquant, soit par son étrangeté, soit parce qu'il est une arme fournie par Félix de Verneilh contre son propre système. Le célèbre archéologue périgourdin, sans soupçonner

(1) L'abbé Pécout, *Périgueux*, p. 118.

(2) L'abbé Pécout, *Périgueux*, p. 157 et 174. M. Pécout s'appuie, en le complétant, sur un passage des *Gestes* (*Recueil des historiens des Gaules*, t. XII, p. 92), que le *Gallia christiana* applique à tort à l'ancienne cathédrale Saint-Étienne.

aucunement la conclusion qu'on peut tirer de la trouvaille, raconte, dans les *Annales Archéologiques* (1), « la découverte extraordinaire de trois feuillets manuscrits en langue romane déposés, depuis la fin du XII[e] siècle, sous une des corniches extérieures de Saint-Front, dans un trou d'échafaudage, fermé d'une pierre mobile, et où l'on ne pouvait atteindre qu'à l'aide d'une échelle de dix mètres. » Il y a dans ces parchemins des allusions outrageantes pour le roi Henri II d'Angleterre, et F. de Verneilh pense qu'ils furent cachés là lors du siège du Puy-Saint-Front par ce prince, au temps du susdit Mimet; or ce temps ne correspondrait-il pas à celui où l'on retirait les échafaudages ayant servi à asseoir les corniches? Qui sans cela se serait avisé de prendre une échelle de dix mètres, d'enlever d'un ancien trou d'échafaudage, à grand'peine et à grand péril, une pierre qui ne devait pas être aussi « mobile » que le fait entendre l'auteur de *L'Architecture byzantine en France*, et de donner par là même à son opération un éclat compromettant? Les échafaudages étant encore en place, il était facile, avec la connivence d'un seul ouvrier, de se tirer d'embarras.

Eh quoi! me dira-t-on, la basilique la plus byzantine de France serait contemporaine des premières églises gothiques, du Saint-Denis de Suger, des églises abbatiales de Saint-Germer et de Pontigny, des cathédrales de Noyon, de Senlis, de Laon, et de cette cathédrale d'Angers dont Saint-Front avait été considéré comme la préparation lointaine? Je n'ignore pas que mon affirmation est hardie, qu'elle confine aux régions du paradoxe ; mais je déclare qu'elle ne m'épouvante pas.

(1) Année 1854, t. XIV, p. 97.

Saint-Front rentre dans la catégorie de beaucoup d'églises romanes du Centre et de l'Ouest qui, bien que leur date les rapproche du règne de Philippe-Auguste, n'ont encore absolument rien qui annonce le gothique ; de plus, le roman est ici dominé et comprimé par le byzantin, et il est important d'observer que les plans, donnés vers 1125, à l'époque où même dans le domaine royal la transition commençait à peine, sont de nature telle que rien ne pouvait y être changé pendant la construction. Dès leurs premières assises, piliers et murs étaient faits pour des coupoles, et des voûtes à nervures eussent été ridicules.

Ceci admis, le caractère particulier de Saint-Front ne détonne guère plus sur le XIIe siècle qu'il ne détonnerait sur le XIe. J'avoue même ne m'être jamais entièrement expliqué comment on avait été dans une abbaye fort secondaire et sous les misérables règnes de Hugues Capet, de Robert et de Henri Ier, en état d'entreprendre une aussi grosse construction et d'élever à côté un clocher de cent quatre-vingts pieds de hauteur, dimension qui n'a été atteinte dans aucun clocher français connu avant la première moitié ou le second quart du XIIe siècle. Le style des moulures et de la sculpture a trop d'incohérence pour se prêter à une conclusion bien ferme ; il y a pourtant des détails, comme des larmiers de corniches et des corbeilles de chapiteaux qui sont franchement du XIIe siècle et parfois un peu de l'école limousine, constituée seulement vers 1115 (1) ; beaucoup sont des pièces rapportées, ce qui est on ne peut plus fréquent dans nos

(1) Voir dans les *Annales Archéologiques*, t. XIV, p. 233, le chapiteau figuré par F. de Verneilh.

églises occidentales et méridionales. Quant à la barbarie et à l'incorrection de l'œuvre, quant à ses tendances incontestables à l'imitation de l'antique, elles sont dues soit à l'emploi d'un mauvais architecte étranger, soit à une attention spéciale donnée aux monuments gallo-romains dont Périgueux, plus que toute autre ville de l'Aquitaine, était abondamment pourvu au moyen âge ; tout cela était encore naturel au milieu du XII[e] siècle, bien qu'un peu moins qu'au commencement du XI[e]. Si l'on est trop surpris de voir bâtir incorrectement, à une des époques où l'art fut le plus en progrès, une construction aussi vaste que la cathédrale actuelle de Périgueux (1), on voudra bien se souvenir que la célèbre basilique de Notre-Dame de Boulogne, production du XIX[e] siècle, du siècle civilisé par excellence, est le pastiche d'art classique le plus gauche qui se puisse imaginer.

Ma thèse relative aux coupoles de Saint-Front reçoit une dernière consécration de l'église antérieure dont on voit les ruines. Ces débris de nef sont la partie la moins ancienne de l'œuvre entreprise par Frotaire, celle à laquelle on travailla immédiatement avant la dédicace de 1047, et non un reste de l'église bâtie sous Clovis ou sous Childebert (2) par Chronope II. Ce n'est pas du mérovingien, c'est du roman pur, avec l'appareil moyen, avec des piliers cruciformes, et des bas-côtés voûtés en séries de berceaux perpendiculaires à l'axe, suivant un procédé dont il y a des exemples depuis le commencement du XI[e] siècle jusqu'à la fin du XII[e].

(1) Je ne manque jamais de rappeler que Saint-Front est devenu cathédrale au XVII[e] siècle, après la sécularisation de l'abbaye.

(2) Et non au VII[e] siècle : Chronope II a siégé de 476 à 533.

Faire de cette nef à bas-eôtés voûtés un témoin des temps mérovingiens, c'est plus téméraire eneore que de faire du Saint-Front en croix greeque un eontemporain du roi Louis le Jeune. Entre deux témérités, j'ai ehoisi la moindre.

Si quelque ehose me préoceupait sérieusement, ee serait la pensée que pour bâtir eette église à trois nefs, de dimensions assez modestes, il aurait fallu soixante-trois ans, espaee plus que suffisant pour deux églises suecessives. Mais il n'est pas impossible que ces deux églises aient existé, il n'est pas impossible que les construetions aient été interrompues ; les ineessantes querelles des évêques de Périgueux avec les bouillants eomtes de Périgord laissent libre carrière à toute hypothèse d'aeeidents, de ralentissement des travaux et de suppression de ressourees. Il n'est pas impossible non plus que la eonséeration ait été retardée par les événements, par la négligence des évêques, ou que, faite d'abord par un évêque simoniaque, eomme il y en avait tant au Xe et au XIe sieele, elle ait dû être, selon les décisions de plusieurs eoneiles de eette époque, célébrée à nouveau. L'objeetion n'aurait par eonséquent rien de déeisif ni même d'inquiétant.

Si de Périgueux je porte mes regards sur la région des églises à eoupoles, je vois qu'elle s'étend au nord, au sud et surtout à l'ouest de l'antique Vésone, que cette ville se trouve à la limite, que eette limite laisse en dehors presque la moitié de l'aneien dioeèse, que Saint-Front n'a pas suseité une seule imitation fidèle et directe. La présenee de Saint-Front n'est done pas néeessaire pour expliquer ees églises, dont le prototype, s'il y en a un en Franee, peut être eherché ailleurs, et probablement en Angoumois.

Cette constatation est consolante pour l'auteur de *L'Architecture gothique*, et c'est ce qui me fait l'enregistrer avec un souverain plaisir. Elle lui permet de scinder son système en deux parties et de sauver la seconde du naufrage de la première. Saint-Front écarté, les autres églises restent, la cathédrale d'Angoulême notamment, pour rendre à M. Corroyer, si la chose est possible, les bons offices qu'il s'obstinerait vainement à attendre de la cathédrale de Périgueux. Aussi, abandonnant désormais celle-ci, allons-nous entrer au cœur du système, que son auteur, dans son *Architecture romane*, p. 262, et dans son *Architecture gothique*, p. 13, formule ainsi :

« *La coupole, sous sa forme symbolique* (1), *est l'œuf d'où est sorti un système architectonique qui a causé une révolution des plus fécondes dans le domaine de l'art.* »

P. — « Après avoir discuté sur l'ancienneté des coupoles et contesté leur influence sur l'architecture du moyen âge, par une singulière inconséquence, vous dites : « Au surplus, que la coupole soit un épisode « important dans les annales de l'architecture et « même, à quelques titres, dans les recherches d'éla- « boration de l'art gothique, cela n'est point douteux. » Vous avouez donc que la coupole a exercé une influence sur l'architecture dite gothique ? Je n'ai pas dit autre chose, et les chapitres I, II, III, IV de mon livre n'ont point d'autre but que celui de prouver que l'arc ogif est né du pendentif de la coupole. »

R. — Admettre l'influence des coupoles ne tient que

(1) J'avoue ne pas très bien saisir ce que c'est que la forme symbolique d'une coupole.

de fort loin à une adhésion. M. Corroyer, dans les chapitres qu'il allègue et en bien d'autres endroits de ses deux volumes, introduit un lien beaucoup plus étroit que celui d'une simple influence ; il introduit le lien le plus direct et le plus intime de tous, celui de mère à fille : « la coupole est l'œuf », ce qui signifie que sans elle non seulement l'art ogival n'aurait pas été ce qu'il a été, mais n'aurait pas existé. Au reste, si M. de Fourcaud a fait cette concession, il a été trop complaisant, et ce que j'ai encore à dire emportera l'influence avec la filiation.

P. — « J'ai démontré, par des épures exactes, que le fonctions du pendentif et de l'arc ogif sont identiques, en ce sens qu'ils ont tous deux pour effet de reporter les charges des voûtes sur les points d'appui ; ceci est indiscutable, pour les architectes, et vous essaierez vainement de prouver le contraire, même en disant que « l'épure imaginée sur Saint-Front n'a que la « curiosité d'un ingénieux paradoxe battu en brèche « par les faits », ce qui équivaut à supposer que j'ai produit un document dénaturé pour les besoins de ma cause. Malheureusement pour vous, ce document est exact, et vous seriez fort embarrassé de prouver le contraire ; la coupe dont vous parlez, figure 3, page 21, a été étudiée et vérifiée à Saint-Front et à Cahors.

« Je l'ai dit déjà et je vous demande la permission de vous le redire, puisque vous paraissez ne pas l'avoir compris : l'identité des fonctions architectoniques du pendentif et de l'arc ogif, construits l'un et l'autre, en pierre appareillée normalement à leurs courbes, selon la coupe figure 3, que vous appelez un ingénieux paradoxe, démontre la communauté de leur origine et comme conséquence d'une filiation certaine, que c'est la coupole aquitaine qui a engendré la croisée d'ogives.

« L'influence de la coupole est donc prouvée par des monuments qui existent encore tous entiers et qui vous fourniront d'admirables sujets d'instruction. Lorsque vous voudrez bien étudier la structure des coupoles, depuis Périgueux, Cahors, Solignac, Angoulême, Fontevrault entre autres, jusques à Angers, ces admirables ouvrages vous donneront les preuves certaines des transformations successives qui se sont opérées de la coupole-mère de Saint-Front à la croisée d'ogives de la nef d'Angers. »

R. — Cette « épure » est véritablement tracée sur une voûte existante et convient, dans ses données essentielles, à toutes les coupoles sur pendentifs ; mais, je suis non moins véritablement fâché de le déclarer, la démonstration graphique ne répond à rien et n'aura jamais aucune portée. La ligne idéale décrite au milieu d'un pendentif divisera verticalement ce pendentif en deux moitiés et ne fournira jamais qu'un tronçon de nervure. Elle restera toujours idéale, rien n'amenant à l'extraire, sous la forme d'une saillie quelconque, du massif dans lequel elle est comprise, et de fait aucun monument ne nous en offre la réalité. Et à quoi aurait pu servir ce tronçon de nervure ? Le pendentif n'est pas construit pour reporter la poussée de la coupole, qui est toujours diffuse, sur les angles, mais pour combler le vide créé par la succession du plan circulaire au plan carré et pour soutenir les segments de la coupole qui sans lui n'auraient aucun point d'appui ; en d'autres termes, le pendentif n'est qu'un encorbellement, et il rend à peu près le même office qu'une trompe. C'est de poids et non de poussée qu'il s'agit ici.

Et puis, le moyen de passer d'une coupole sur

pendentifs à une voûte nervée ? Le pont, s'il est quelque part, M. Corroyer l'avait trouvé dans son *Architecture romane*, p. 287-288 : c'est la coupole sans pendentifs distincts, telle qu'elle se rencontre à Fontevrault. Le manque de ce jalon, dans son *Architecture gothique*, creuse un fossé infranchissable sur sa route d'Angoulême à Angers. Je veux admettre que cette lacune soit comblée, la route sera-t-elle beaucoup plus sûre ? Je ne le crois pas. Il y a des coupoles sans pendentifs distincts sur d'autres églises poitevines ou angevines : à Fléac (Charente), à Faye-la-Vineuse (Indre-et-Loire), à Saint-Aubin et à Saint-Martin d'Angers, et jusqu'à Saint-Jean de Château-Gontier, et le nombre doit ou a dû en être plus grand ; mais après ? Si la ligne idéale conduite d'un angle de la calotte à l'angle opposé devient une membrure tangible et complète, comme cela est arrivé à Saint-Pierre et à Nantilly de Saumur, à Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), au Vieux-Pouzauges (Vendée) et à Preuilly (Indre-et-Loire), rien n'est changé dans l'essence de la voûte tant que les intervalles entre les nervures n'ont pas isolément leur galbe propre ; on ne voit pas là davantage le besoin d'un progrès décisif, car plutôt que de tenter d'assouplir cette ordonnance à toute espèce de plan, on se rattache plus que jamais, pour éluder les difficultés, au carré ou au rectangle se rapprochant du carré.

Combien, théoriquement, il est plus aisé de franchir la courte distance qui sépare la voûte d'arêtes romaine de la voûte d'arêtes gothique ! Dans la voûte d'arêtes romaine, la ligne diagonale n'est pas une pure conception spéculative : donnée par la rencontre de quatre surfaces, elle existe forcément, et pour faire de cette ligne un membre ayant largeur, épaisseur et im-

médiatement utilisable, il n'a fallu ni tortures d'imagination ni étapes multiples. Viollet-le-Duc, avec le grand sens et la logique qu'il apportait jusque dans ses erreurs, ne s'y est pas trompé. Dans l'article *Ogive* de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, partant, comme M. Corroyer, de la coupole, il s'est replié à temps sur les voûtes d'arêtes bombées, sans nervures, de Vézelay. Il a été moins bien inspiré au mot *Voûte*, car c'est dans cet article qu'est l'embryon de la thèse angevine contre laquelle nous sommes obligés de nous débattre aujourd'hui; mais il était, lorsqu'il achevait son immortel ouvrage, tellement obsédé par le byzantin, qu'il n'a pas hésité à se déjuger (1).

Accompagnons donc, pour fortifier nos preuves, M. Corroyer sur le terrain historique : c'est là que l'attend une condamnation sans appel.

P. — « Vous ne pouvez pas contester l'existence de la nef de Saint-Maurice dès le milieu du XIIe siècle, puisque vous convenez que « Saint-Maurice, le premier « monument voûté d'ogives de l'Anjou, n'a pas reçu sa « voûte avant 1150 », ce qui démontre que la construction de l'église d'Angers remonte à une date plus ancienne de dix ans, ou quinze au moins, et reporte à 1140, ou même à 1135, les premières applications complètes du système nouveau, dérivant directement de la coupole. »

R. — J'omets les jalons intermédiaires, puisque

(1) Viollet-le-Duc aurait été fort surpris et peut-être scandalisé si on avait remis alors sous ses yeux les pages 186 et 187 de son tome Ier, où il prétend que dans les voûtes de Saint-Pierre de Poitiers et de Saint-Maurice d'Angers les nervures ont été accrochées après coup.

aucun n'est rigoureusement daté; si j'en parlais, ce serait pour établir les fortes présomptions qui font arriver trop tard les deux plus importants d'entre eux : la cathédrale d'Angoulême, commencée en 1120 selon quelques-uns, consacrée en 1128 selon d'autres, et l'église de Fontevrault, dont les coupoles sont maintenant regardées comme postérieures à la consécration papale de 1119 (1).

Occupons-nous seulement de Saint-Maurice d'Angers et aussi un peu de la Trinité de Laval, qui sont les « exemples originels » (*L'Architecture gothique*, p. 16) avant lesquels la voûte à nervures n'a été ni franchement ni habilement construite. Pour la Trinité de Laval, les dates données partout sont 1180 et 1185, et du coup il faut renoncer à tirer un parti quelconque de ce monument en faveur de M. Corroyer. Et à Saint-Maurice, nous n'avons de dates authentiques et certaines que celles qu'il faut pour renverser le système. Ce sont des dates limitatives, au-delà desquelles il n'est pas permis de remonter, mais en deçà desquelles on peut se tenir. Elles découlent d'un texte aussi malencontreux que ceux que j'avais produits au sujet de Saint-Front : *MCLIII. Obiit Normandus de Doe, qui, de navi ecclesiæ trabibus pro vetustate ruinam minantibus ablatis, voluturas lapideas miro effectu ædificare cœpit.* Cette mention se trouve dans le né-

(1) Voir par exemple F. de Verneilh, *Le premier des monuments gothiques*, p. 27. C'est aussi l'opinion de M. Palustre, et cette opinion paraît des plus justifiées lorsque l'on compare la basilique à une église consacrée la même année à Angers, Notre-Dame du Ronceray, péniblement voûtée av ec des séries de berceaux absolument analogues à ceux de la petite église ruinée de Saint-Front.

crologe du chapitre, et le commentaire en est très facile. Normand de Doué, sacré évêque le 16 mars 1150 (nouveau style), trouva vermoulues les charpentes de la nef romane, qui avait des bas-côtés et dont sans doute la partie centrale n'était couverte qu'en bois. Il fit descendre la charpente, démolir les piliers intérieurs, fortifier les murs latéraux et tout préparer pour faire les voûtes, ce qui pour l'époque n'était pas une mince besogne. Ce n'est donc pas en 1135 ou en 1140 que le travail a été entrepris, mais en 1150 au plus tôt ; un épiscopat d'un peu plus de trois ans n'a certes pas suffi pour les opérations de démolition et de reconstruction, et il est sage de supposer qu'en mai 1153, à la mort du prélat, qui « commença » seulement les voûtes, les cintres de bois étaient à peine posés. On est même autorisé à prétendre qu'il jeta seulement les fondements des murs : les voûtes étant le but et tout dès les soubassements étant commandé par elles, le chroniqueur a pu confondre dans sa pensée et ces voûtes et l'ensemble de travaux nécessaires pour les obtenir ; Normand aurait simplement ouvert les chantiers, qui auraient bien pu n'être fermés que vers 1160 ou 1165. Je ne fais ici que suivre M. Corroyer, qui tient lui aussi, on vient de le voir, pour une durée de dix à quinze ans ; seulement cette durée, au lieu de porter l'édifice en arrière, le porte en avant. Mais je me contente de 1153 : ce millésime suffit largement à démontrer que Saint-Maurice, loin d'être le premier des monuments gothiques, est postérieur d'au moins neuf ans au véritable premier des monuments gothiques, au Saint-Denis de l'abbé Suger.

Et de ce Saint-Denis les dates sont la plupart extrê-

mement précises, et toutes d'une importance absolument décisive. Rien que pour les avoir léguées à l'archéologie, l'abbé Suger mériterait cette statue que personne encore ne songe à lui ériger et qui lui est due à tant de titres. Les voici, avec les conséquences qu'apporte chacune d'elles :

1130 au plus tôt, 1137 au plus tard. Commencement des travaux de la façade, des tours et du narthex.

9 juin 1140. Consécration du narthex. C'est donc à peu près de 1132 à 1137, en 1138 au plus tard, qu'ont été exécutées, quinze ans au moins avant celles d'Angers, les voûtes du porche de Saint-Denis, qui sont toutes franchement à croisées d'ogives.

14 juillet 1140. Pose de la première pierre du chœur.

19 janvier 1144. Ce jour-là les nervures du chœur venaient d'être décintrées et les voûtains n'étaient pas encore construits (1).

11 juin 1144. Consécration solennelle du chœur, complètement achevé, et hautement prôné, pour la perfection de son architecture, par tous ceux qui le virent lors de cette cérémonie.

On me dira peut-être que, de 1144 à 1153, l'écart est assez faible, et que l'imitation, à Angers, aurait été trop rapide et trop intelligente pour qu'il ne fût pas aussi simple de faire des voûtes de Saint-Maurice le couronnement d'un heureux effort local. La structure

(1) Les chroniques de Rouen, de Reims et de Saint-Pierre de Châlons donnent l'année 1144 pour le terrible ouragan qui fournit à Suger l'occasion de nous apprendre suivant quel système étaient établies ses voûtes ; l'année serait 1143 si l'on prenait à la lettre les autres circonstances consignées dans les récits de l'abbé de Saint-Denis. C'est un point que je me propose de discuter plus tard.

des voûtes parle ici à son tour et proclame bien haut l'imitation.

Le galbe n'est pas tout dans une voûte : l'appareil est également, sinon plus, à considérer. Si les voûtes de Saint-Maurice procédaient d'une évolution de la coupole, elles seraient construites en assises « annulaires », selon l'expression de M. Corroyer (*L'Architecture romane*, p. 275 ; — *L'Architecture gothique*, p. 23). Or, au contraire, les assises y sont perpendiculaires aux arcs d'encadrement, suivant la méthode française, dérivée de la voûte d'arêtes romaine : ce qu'indique fort bien M. Corroyer dans le plan qui figure à la page 24 de son *Architecture gothique.* Et il en est de même dans toutes ou presque toutes les voûtes angevines réputées les plus anciennes, soit de la période comprise entre 1155 et 1185 ou 1190 environ : à la grande salle et à la chapelle de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, au chœur de Saint-Martin de la même ville, à Saint-Pierre de Saumur, à la cathédrale de Poitiers, à la nef de la cathédrale du Mans, dont les hautes voûtes ne sont ni antérieures à 1150 ni postérieures à 1158.

P. — « Je répète ce que j'ai déjà dit à ce sujet : il est probable que les nouvelles méthodes, propagées par les architectes religieux de l'Aquitaine ou des provinces voisines, avaient excité l'émulation des architectes du Nord, et particulièrement de ceux de l'Ile-de-France ; quelques parties secondaires des édifices élevés par ceux-ci, comme des bas-côtés ou des chapelles absidales, pourraient en fournir les preuves par des dispositions timides, qui rappellent plutôt les voûtes romaines dont les arêtes seraient accusées par des nervures qu'elles n'indiquent une révolution dans le mode de

voûtement des églises. Mais nulle part, au XIIe siècle, le nouveau système des voûtes sur croisée d'ogives ne s'est manifesté avec plus de puissance qu'à Angers, dont la nef a plus de seize mètres de largeur, si ce n'est à Laval. L'ampleur de la composition architecturale, aussi bien que les détails techniques, d'une admirable exécution, attestent l'expérience consommée que les architectes de ces magnifiques édifices avaient acquise dès le milieu du XIIe siècle.

« Les plans de ces églises ressemblent à ceux d'Angoulême et de Fontevrault et nullement aux édifices du Nord. Les nefs uniques, comme celles des églises à coupoles, sont formées de travées sur plan carré; mais la construction des voûtes s'est perfectionnée par l'emploi raisonné de l'arc ogif ou croisée d'ogives, remplaçant les pendentifs de la coupole, les constructeurs du temps ayant réalisé dès lors les progrès considérables que j'ai constatés et expliqués dans *L'Architecture gothique*.

« Ces immenses nefs, voûtées sur croisée d'ogives, ressemblent aux coupoles; elles rappellent leurs formes générales, cependant les dispositions des voûtes sont différentes. Les croisées d'ogives sont des arcs possédant des fonctions aussi actives que les doubleaux et les formerets, leur réunion composant une ossature élastique dont le poids est reporté sur les quatre points d'appui.

« Vous pouvez voir, page 30, en comparant les coupes des églises d'Angoulême et d'Angers, la filiation certaine existant entre ces édifices, élevés l'un dans les premières années du XIIe siècle, et l'autre quelques années plus tard; elles marquent en même temps les progrès réalisés, par les architectes angevins, dans la

construction des voûtes sur croisée d'ogives remplaçant les coupoles sur pendentifs, d'où elles dérivent, par l'application plus raisonnée et plus perfectionnée des mêmes principes architectoniques. »

R. — Les filiations alléguées ici ne sont ni contestées ni contestables, quant à l'ordonnance des nefs et des gros murs; l'influence du galbe des coupoles sur les voûtes angevines n'est pas davantage mise en question. Les dissentiments n'affectent que la filiation de la voûte quant aux principes et aux procédés de construction. Je persiste à affirmer qu'à ce dernier point de vue la voûte angevine ou domicale a son « œuf » dans l'Ile-de-France. Au commencement de 1144, il y avait à Saint-Denis autre chose que des voûtes de bas-côtés et de chapelles absidales, lesquelles résolvaient déjà de très réelles difficultés : Suger nous y montre aussi, dans un passage fort clair de ses écrits, des croisées d'ogives couvrant tout le chœur.

Mais j'accorde que l'imitation n'a jamais été servile. Passé le premier moment d'engouement et de stupeur, l'Anjou s'est ressaisi, il s'est souvenu que ses traditions étaient trop belles et trop puissantes pour être dédaigneusement jetées de côté, il s'est conduit en nation tributaire et non soumise. Il n'a pas voulu se départir absolument de la coupole ; il en a toujours conservé le galbe et peu à peu il en a fait revivre l'appareil. Les voûtes de la Trinité de Laval et celles qui furent vers le même temps ajoutées à l'église d'Avesnières ont leurs assises intermédiaires entre les deux systèmes français et angevin, et toujours sur quatre branches de nervures seulement. Dès lors les deux susdits systèmes ont marché l'un à côté de l'autre, mais le système français a toujours été dominant. L'Anjou s'est

rattrapé sur le nombre des nervures, qu'il a porté à huit branches, dont quatre pour les angles rentrants, et sur leur profil, qu'il a singulièrement affiné. Ensuite, il s'est prêté le moins qu'il l'a pu aux plans trop barlongs, et les travées d'églises ont été combinées en conséquence.

P. — « En résumé, mon cher ami, je vous ai démontré et prouvé, non par des opinions, mais par des faits que vous pouvez vérifier vous-même, aussi bien que par vos propres arguments qui se retournent contre vous, qu'il est certain que la coupole aquitaine a exercé une influence réelle sur l'architecture dite gothique, puisqu'elle a engendré la croisée d'ogives qui en est le caractère particulier, et, enfin, que c'est à Angers que nous en voyons les premières applications systématiques. »

R. — En résumé, nous n'avons en Anjou qu'une école régionale, mais celle évidemment qui, en vertu des méthodes nées ou perfectionnées chez elle, a su modifier de la façon la plus originale et la plus satisfaisante la voûte à croisées d'ogives. C'est déjà beaucoup, et voilà pourquoi nous ne demanderons pas aux Angevins un compte trop sévère pour n'avoir pas su créer chez eux, dans les autres membres de l'architecture, des variétés aussi saisissantes que leurs voisins de Normandie, que les Champenois, les Toulousains et plus tard les Bretons. Tous les détails étrangers à la voûte, ils les ont copiés, à mesure qu'ils se manifestaient, sur les édifices de l'Ile-de-France et parfois de la Normandie : encore une preuve convaincante que le berceau de l'architecture gothique est ailleurs que chez eux.

P — « Nous avons une date certaine sur laquelle

on peut s'appuyer plutôt que sur les monuments dont vous parlez d'après un maître archéologue : il dit bien que les voûtes de l'Anjou apparaissent à une époque où les églises de Saint-Denis, de Poissy, de Saint-Maclou de Pontoise, étaient déjà bâties ; ce qui est beaucoup plus facile à affirmer qu'à prouver, soit par des dates authentiques, ou, ce qui serait encore plus sûr, par de grands monuments comme ceux d'Angers ou de Laval, entièrement construits avant 1135 ou 1140 dans le Beauvaisis ou l'Ile-de-France. »

R. — Cette date certaine et authentique, M. Corroyer ne la donne nulle part dans son *Architecture gothique* (1), et il ne la donne, dans sa réponse à M. de Fourcaud, que d'après ses contradicteurs : c'est donc en aveugle, un peu en aveugle volontaire, qu'il a marché sur le terrain historique, et ce n'est certes pas de notre côté qu'est le dédain systématique des documents écrits. Et cette date tardivement alléguée, M. Corroyer ne se préoccupe pas de la rapprocher de celles de la basilique de Saint-Denis, qu'on lui oppose, dont la portée est immense, et qui traînent dans tous les bons traités d'archéologie médiévale. M. Corroyer a fait mieux : son livre est muet, absolument muet sur l'église bâtie par Suger. Cela, si je m'y connais, est un comble, mais d'un autre genre qu'un comble en charpente !

La comparaison de dates, à laquelle M. Corroyer avait d'abord échappé, clôt tout débat, et, en ce qui concerne son système, nous dédommage amplement de n'avoir pour Poissy, Morienval, Saint-Maclou de

(1) Il n'y consigne pas d'ailleurs une seule date avant celle de l'incendie de la cathédrale de Reims en 1211 (p. 64).

Pontoise et Saint-Martin-des-Champs que des inductions. Lorsque l'auteur de *L'Architecture gothique* nous montrera les préeurseurs, sur place, de Saint-Mauriee d'Angers, nous verrons, nous, eomment nous pourrons mettre en présence les précurseurs de Saint-Denis, et je crois que nous ne serons pas longtemps embarrassés.

P. — « Je vous ferai remarquer, en passant, que vos maîtres areheólogues, retenus sans doute par des traditions professionnelles des plus respectables, mais qui peuvent ne pas être immuables, n'ont rien dit de l'Anjou et de l'intérêt capital que présentent ses monuments au point de vue archéologique, avant l'apparition de *L'Architecture gothique.*

« Je persiste donc à maintenir ce que j'ai dit et prouvé dans *L'Architecture gothique*, et dans ces commentaires, motivés par votre mereuriale.

« Vous voulez bien reeonnaître que j'ai fait mes preuves comme architecte ; je voudrais sincèrement vous adresser le même eompliment, ee qui indiquerait que vous avez étudié, en architeete, les questions d'architecture que vous essayez de traiter ; vous m'auriez évité le regret, que je vous exprime très franchement, de n'avoir pas trouvé dans le critique d'art, arehitecte improvisé, la compétenee nécessaire qui s'imposait en pareille matière. »

R. — J'ignore s'il est des traditions professionnelles qui puissent interdire une branehe des études archéologiques à un archéologue, et en quoi l'examen des monuments de l'Anjou a pu passer exeeptionnellement pour superflu ou dangereux. L'Anjou, au contraire, a toujours été un point de mire, il a été peut-être plus étudié que l'Ile-de-France même. Depuis 1852 notam-

ment, F. de Verneilh, MM. de Farcy, d'Espinay, Choyer, Joseph Berthelé s'en sont occupés et en ont scruté les constructions avec l'attention la plus consciencieuse. En 1889, M. Berthelé, centralisant, complétant, corrigeant et résumant dans ses *Recherches sur l'histoire des arts en Poitou* les travaux déjà très avancés de ses prédécesseurs, n'a rien laissé à découvrir sur les caractères de l'architecture angevine. C'est de leurs ouvrages à peu près autant que de mes études personnelles que j'ai tiré mes conclusions. J'ai moi-même parlé de l'école angevine dans plusieurs de mes écrits depuis 1874, pour en avoir visité presque tous les principaux monuments ; j'en ai précisé le caractère, et parmi les reproches qu'en 1881 j'adressais à Viollet-le-Duc, je n'oubliais pas celui de ne leur avoir fait dans son estime qu'une place trop secondaire (1).

M. Corroyer, on devait s'y attendre, finit par soulever la question de compétence (2). Toujours l'éternelle querelle, l'éternelle défiance entre architectes et archéologues ! C'est que malheureusement les uns font fi des textes et les autres s'y cantonnent trop. On peut cependant, en faveur de ces derniers, adoucir le reproche : il n'en est guère parmi nous qui n'aient en architecture les connaissances nécessaires pour établir

(1) *Viollet-le-Duc, ses travaux d'art et son système archéologique*, p. 169.

(2) M. Corroyer, en général, est pourtant bienveillant aux archéologues, et il est, dans la Commission des monuments historiques, l'adversaire le plus ardent de l'omnipotence que laisse aux architectes restaurateurs le nombre relativement restreint des archéologues au sein de cette même Commission. Voir ses *Études sur l'archéologie à propos du Salon d'architecture de 1890*, p. 20-26.

l'âge ou la filiation d'un édifice, pour y démêler des reprises, et qui, lorsqu'ils se voient embarrassés, ne prennent la peine de s'enquérir auprès des hommes de l'art. Les architectes font-ils à l'érudition le même honneur, et se persuadent-ils bien toujours que, si un historien ne peut être archéologue sans être devenu quelque peu architecte, un architecte ne peut être archéologue sans être devenu quelque peu historien? D'où viennent plus de la moitié des erreurs commises par Viollet-le-Duc et M. Corroyer lui-même, sinon du mépris de l'histoire? Et puis est-il vrai qu'un monument vaille toujours mieux qu'un texte?

P. — « Permettez-moi, à ce sujet, de vous citer un passage très intéressant, pour moi tout au moins, d'une lettre qui m'a été écrite par un maître architecte, un des savants professeurs d'architecture à l'école nationale des Beaux-Arts, à propos de *L'Architecture gothique :*

« Vous exposez nettement votre système sur l'ori-
« gine de l'art dit gothique; c'est un grand mérite, à
« mon avis, de vouloir établir une filiation entre cet
« art et l'art de l'antiquité romaine ou byzantine. Les
« archéologues, dans ces questions, ne pensent pas tou-
« jours comme nous. Les uns appuient leurs opinions
« sur des textes, sur l'histoire souvent incertaine.

« La nature, dit-on, ne procède pas par bonds, je
« crois qu'il en est de même de l'architecture.

« L'idée de la filiation architectonique est ingé-
« nieuse, séduisante, et mon opinion comme architecte
« est entièrement favorable... »

R. — Les érudits, ceux au moins qui sont dignes de ce nom, savent assez bien discerner les cas où l'histoire est incertaine de ceux où elle est certaine; et on peut

être assuré que, lorsqu'un texte sort de leurs mains recommandé et garanti, il a cent fois plus de valeur qu'un monument qui sort rajeuni des mains d'un architecte.

Mais cette petite pointe contre l'histoire n'est pas le plus piquant de la lettre dont M. Corroyer se fait un appui. L'honorable correspondant en est encore à la eélèbre phrase de Quatremère de Quincy : *proles sine matre*, « c'est un enfant sans mère ! » Il attribue à M. Corroyer la découverte d'une filiation naturelle pour le style ogival. Cet architecte serait-il donc le seul de sa corporation qui n'ait jamais lu Viollet-le-Duc ? Et, avant Viollet-le-Duc, les Caumont, les Vitet, les Albert Lenoir, les Verneilh, les Quicherat, n'ont-ils pas rattaché, suivant leur humeur particulière, le style ogival au style roman, et, par le style roman, à l'un des arts romain et byzantin ou à tous les deux ensemble ?

Je m'arrête. Une dernière phrase de M. Corroyer, que je pourrais encore reproduire et commenter, n'amènerait aucun complément utile à tout ce qui vient d'être dit. Adversaire jusqu'à présent de sa doctrine, je ne recherche qu'elle dans ses ouvrages, dont il appartient à d'autres de louer ou de blâmer la forme.

Anthyme Saint-Paul.

LE CHATEAU

DE

LA FILOLIE

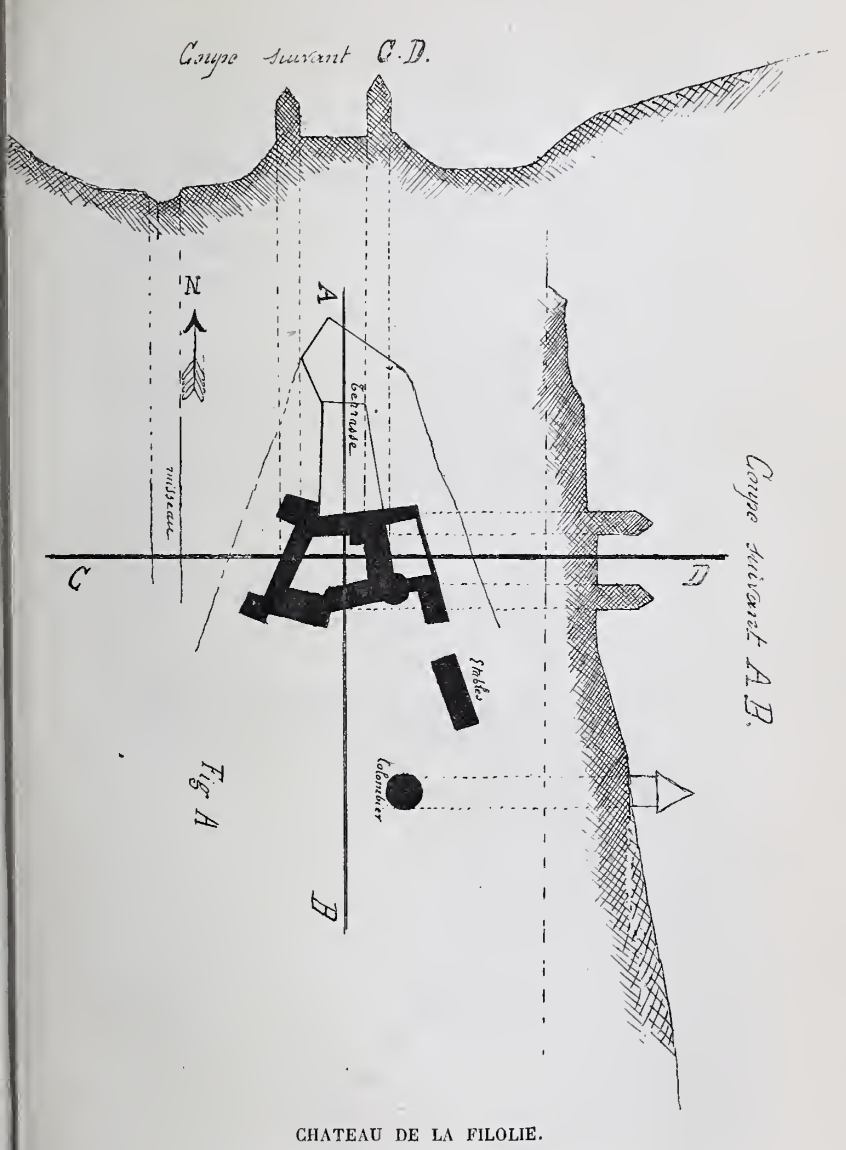
(DORDOGNE)



Le château de La Filolie, situé dans l'ancienne province de Guyenne (Bas-Périgord), fait aujourd'hui partie de la commune de Saint-Amand-de-Coly, canton de Montignac, arrondissement de Sarlat (Dordogne) [1° 7' 44'' de longitude occidentale,—45° 2' 40'' de latitude septentrionale].

Il occupe à peu près le centre d'un bassin, dont la pente générale est dirigée de l'est à l'ouest. Les eaux limpides de sources nombreuses et abondantes se réunissent en un ruisseau qui fait tourner plusieurs moulins avant d'aller grossir la Vézère dans la ville même de Montignac.

Creusé par les eaux tertiaires dans les roches de l'étage sénonien, le cirque de La Filolie est sillonné



CHATEAU DE LA FILOLIE.

Plan d'ensemble et coupe du terrain (*Fig. A*).

d'ondulations formées par des collines couvertes de bois de chêne et de châtaignier entre lesquelles s'ouvrent autant de « combes » d'où l'eau ruisselle de toutes parts.

L'une de ces collines sur laquelle la route départementale de Périgueux à Sarlat développe ses pittoresques lacets est célèbre dans le pays sous le nom de « Douairan. » Elle est percée par le tunnel du chemin de fer de Nontron à Sarlat, qui débouche dans la belle et verdoyante vallée du Coly, rivière renommée par ses écrevisses et par ses truites exquises.

Les différentes couches des terrains sédimentaires se rencontrent sur tous ces mamelons, tantôt sous la forme de dépôts arénacés ou de conglomérats, tantôt en assises régulières compactes ou schisteuses souvent coupées par des failles remplies de terre végétale ferrugineuse.

Les points les plus élevés de la ceinture du bassin ne dépassent pas l'altitude de 280 mètres. Le château se dresse à 160 mètres. Plus bas, à 4 kilomètres, à la cote 70, la charmante ville de Montignac dominée par la silhouette brunie des ruines de son fameux château s'étend gracieuse sur les rives à la fois si fécondes et si pittoresques de la paisible Vézère.

Le climat est très agréablement tempéré. La neige ne vient jamais interrompre les travaux entrepris pendant l'hiver, et, durant les chaleurs de l'été, on ne se trouve point incommodé par les orages qui ne sont ni dangereux ni trop fréquents. Ces excellentes conditions climatologiques, ainsi que l'existence de nombreuses anfractuosités dans les roches calcaires, justifient le choix que l'homme préhistorique avait fait de cette région pour y établir sa demeure. Les grottes si célèbres des Eyzies et des Laugeries sont encore



CHATEAU DE LA FILOLIE.

Vue générale (*Fig. B*).

pleines des vestiges de cette primitive civilisation si brillamment évoquée par M. Élie Massénat dans l'étude de ses riches collections.

Lorsque du haut du chemin de fer ou des coteaux voisins on aperçoit le château de La Filolie, on reste frappé du grand air de sa masse. Peu à peu les détails apparaissent : les toits pointus des tours rondes, les arêtes vives des tours carrées émergent d'un fouillis de lucarnes et de mâchicoulis. Le ton chaud des murailles, le gris des toits de pierre, jouent harmonieusement dans le reflet azuré des pièces d'eau. Une vive accentuation est donnée à l'intensité des couleurs et à la vigueur des formes par le cadre de verdure aux nuances variées des prés et des bois.

Bâti sur une croupe de calcaire qui s'avance au nord entre deux vallons, le château domine de plus de 14 mètres une vallée plus large formée par la réunion de deux combes latérales (fig. A, coupe suivant CD). Il commande la route départementale de Périgueux à Sarlat, à la naissance de la rampe du Douairan.

La pointe de ce promontoire ne supporte aucune construction ; c'est un jardin en terrasse de 800 mètres carrés.

De forme quadrangulaire, flanqué de deux tours carrées et d'une tour ronde, le château produit la vive impression de force et de grandeur qui se dégage des constructions du XVe siècle (fig. B). Les belles tours carrées qui le défendent à l'ouest ont $6^m 60$ de côté et $17^m 30$ de hauteur. Les murs, d'une épaisseur de $1^m 60$, sont percés d'embrasures de différentes formes : les unes (fig. 2) ovales ou oblongues (0,45-0,25), les autres (fig. 1) rectangulaires (0,54-0,48) avec ressauts dans les parois pour favoriser le ricochet. Ces murs se pré-

sentent avec le fruit bien prononcé de l'époque jusqu'à 3^{m} 70 au-dessus du pied. Ils sont couronnés par des

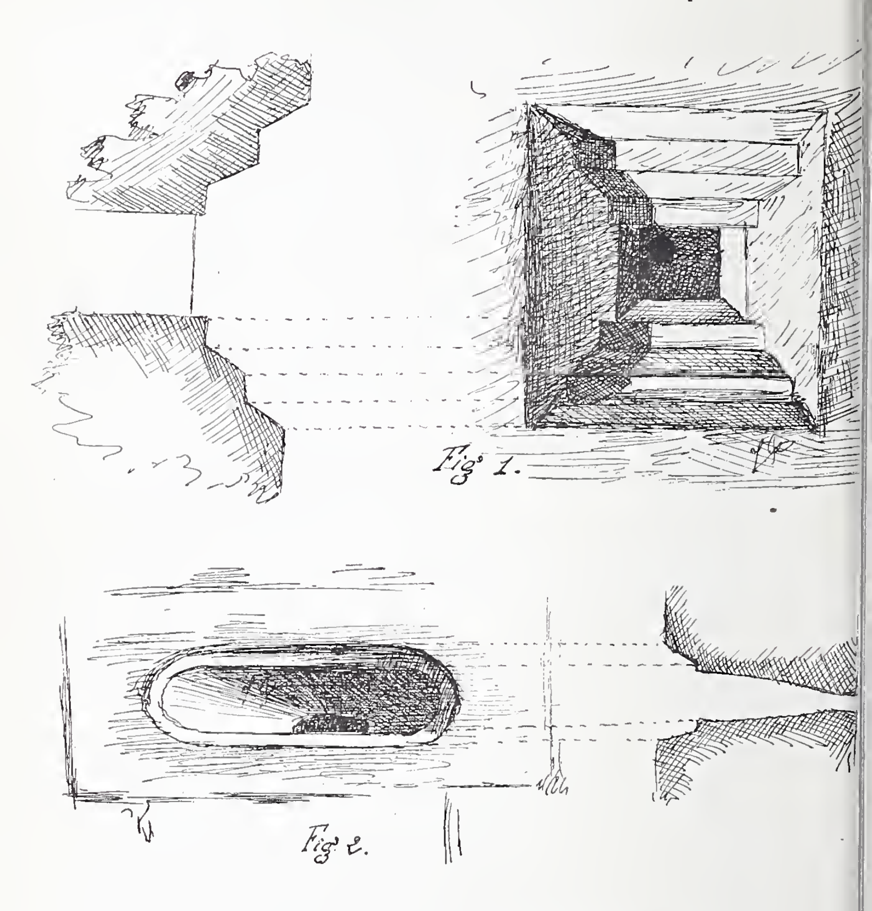
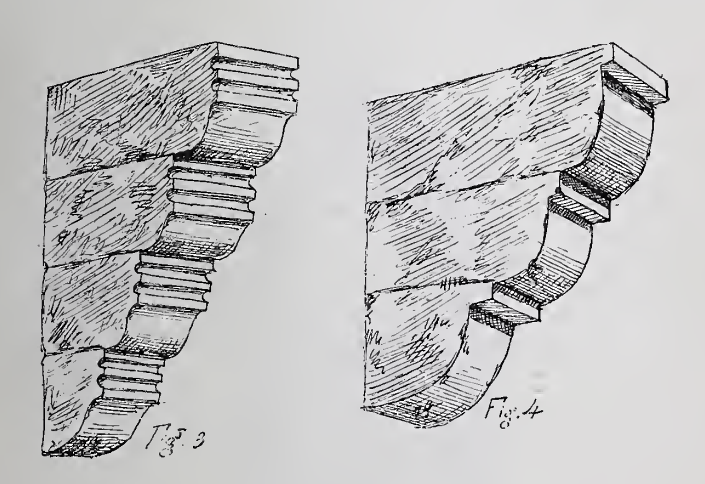


Fig. 1.

Fig. 2.

mâchicoulis remarquablement bien conservés. Les corbeaux des angles sont encastrés dans la direction des diagonales de la tour, les deux qui suivent de chaque côté déterminent le balancement, les autres demeurent perpendiculaires au mur. Ceux de la tour du sud et de

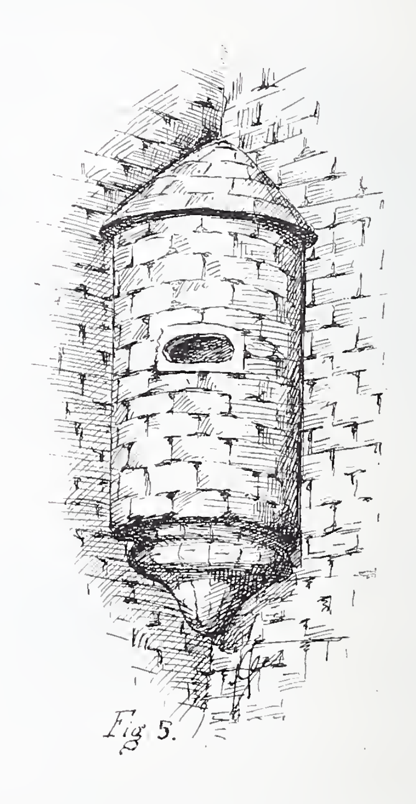
la porte d'entrée se distinguent par un ornement composé de trois filets, de deux gorges et d'une doucine droite (fig. 3). Les autres ne possèdent qu'un simple filet avec quart de rond (fig. 4).



Les charpentes des tours très soignées en bois de châtaignier soutiennent des toits pointus avec couverture en pierre. Dans la tour du nord, à côté de la chambre du veilleur, on remarque des cabinets d'aisance installés dans les mâchicoulis : une pierre percée repose sur deux corbeaux et, en dessous, une dalle oblique préserve le mur.

Les tours possèdent deux étages au-dessus de caves voûtées à plein cintre très solidement construites. Entre elles, sur un développement de 30 mètres, règne une courtine formée d'un étage sur cave. Des moulures ornent les appuis des fenêtres. Seule, surveillée par les embrasures des tours, la porte des caves à plein cintre, large de 2 mètres, rompt la monotonie de

la partie inférieure de cette longue façade qui ne présente aucune défense remarquable. Les encognures sont occupées par deux petites tourelles en encorbellement (fig. 5).


Fig. 5.

La plate-forme sur laquelle repose le château a une superficie de 1610 mètres carrés. Des pentes assez fortement inclinées l'isolent à l'ouest, au nord et à l'est. Elle n'est reliée à la colline que du côté du sud où se trouve l'entrée (fig. 6). On pénètre dans la cour intérieure par une porte à plein cintre de $2^{m}45$ de

large au-dessus de laquelle surplombent des mâchicoulis d'un bel effet (fig. 7). Entre les corbeaux ex-



trêmes sont entaillées les rainures du pont-levis. Une tour ronde située un peu en arrière à droite complétait la défense de l'entrée (Voir le plan B, lett. C).

Du même côté, nous apercevons la chapelle dont un des murs faisait partie de l'enceinte. Elle était dédiée à Sainte-Marie-de-la-Conception (Acte de Tyssieu, no-


Terrasse
Séchoir
Cabinets
Toilette
Vestibule
Chambre à Coucher
Chambre
Chambre
Commons
Chambre à Coucher
Chambre à Coucher
Toilette
Bûcher
Salon
Vestibule
Salle à manger
Petite Salle à manger
Cuisine
Office
Office
Ecurie
Chambre à Coucher
Cour
Atelier
Boulangerie
Four
Tour
Cour
Chapelle
Tour
Entrée
Plan du Château de La Filolie.
Echelle 1/500

taire, 1746). La clef de voûte du sanctuaire est ornée d'une belle croix de Malte (fig. 8).

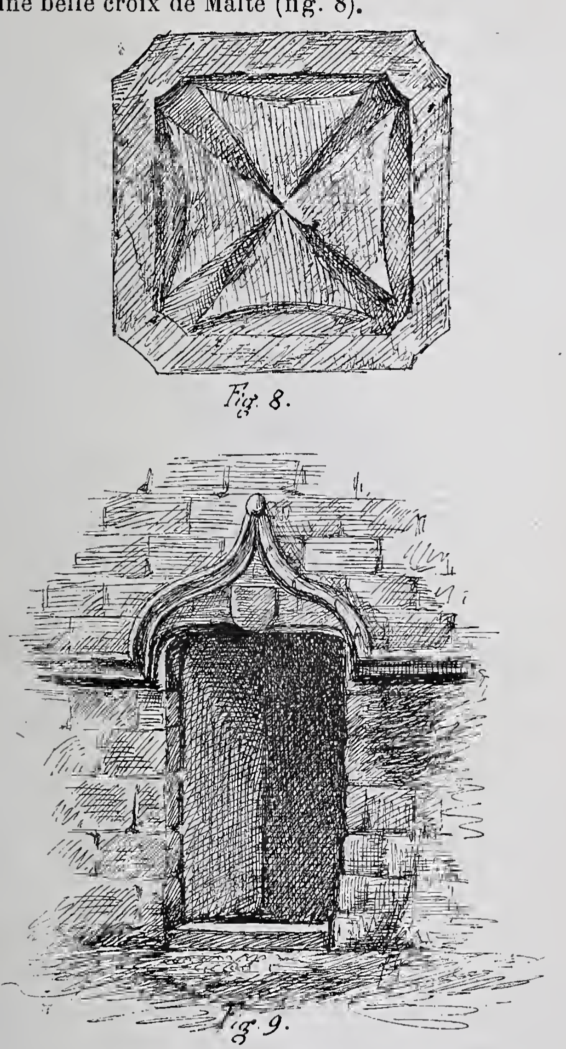


Fig. 8.

Fig. 9.

A peu de distance à l'est s'élève une tour ronde qui

formait l'angle sud-est du château. Le toit pointu en est fort remarquable.

Les constructions qui forment la façade du nord sont moins anciennes ; elles possèdent le caractère Renaissance de la fin du XVIe siècle. Un escalier de pierre en colimaçon dans une tour carrée dessert les différents étages. La porte est surmontée d'un fronteau avec écusson (fig. 9). Au sommet de la tour, une fenêtre armée d'un mâchicoulis surveille cette porte et la défend au besoin (fig. 10). Les heureuses proportions des

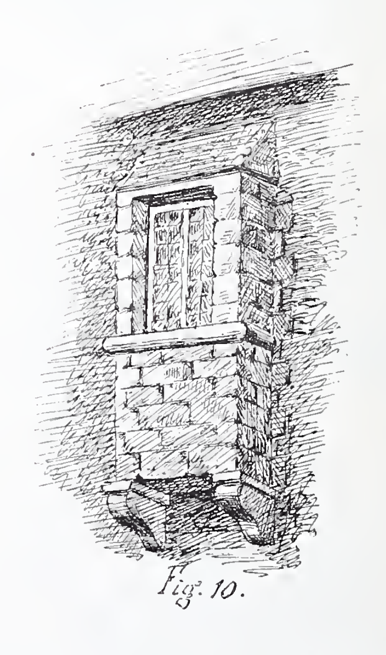


Fig. 10.

meneaux et des croisillons donnent aux lucarnes un cachet d'élégance qui offre un agréable contraste avec la masse des constructions précédentes. Les unes se présentent avec des tympans triangulaires d'un

beau profil (fig. 11), les autres avec des frontons demi-

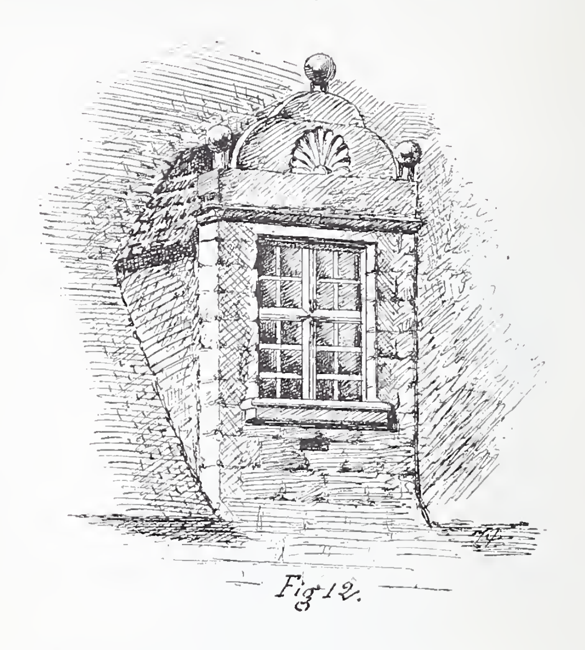


Fig. 11.

circulaires ornés d'une coquille centrale (fig. 12). La pierre d'appui de chacune des fenêtres ou lucarnes est percée d'une petite embrasure ronde faisant office de meurtrière.

Une porte à plein cintre, percée dans une des plus anciennes murailles, laisse encore apercevoir des armoiries intéressantes gravées sur le parement extérieur de la clef de voûte. L'attribution de ces armes est incertaine. Les familles d'Escars et de Lastours paraissent être désignées. L'écu est angulaire, sans rayures

ni dans le champ ni sur les pièces. L'absence d'indiea


Fig 12.

tion des émaux et des couleurs s'explique par l'ancienneté de ces armes (fig. 13) : Eeartelé : au premier,


fig. 13

un château; au second, un chevron avec trois pois-

sons ; au troisième, trois tours ; au quatrième, trois cornes d'abondance.

Mais visitons le corps de logis du nord. A un premier vestibule succède une vaste pièce qui prend jour sur la cour et sur la terrasse : c'est le salon desservi par un second vestibule qui s'ouvre sur la terrasse et sert d'antichambre aux pièces voisines. L'escalier dont nous avons parlé ci-dessus et dont les marches de pierre usées ont été recouvertes de lames de chêne nous conduit au premier étage dans deux corridors de directions perpendiculaires qui servent de dégagement à cinq chambres. L'une d'elles, spacieuse, ornementée de vieilles peintures en frise, pavée d'une mosaïque en petits cailloux, est remarquable par sa cheminée, par les puissantes et nombreuses solives du plafond. Elle semble avoir rempli l'office de salle des gardes.

Dans la partie la plus ancienne du château, à l'ouest, nous parcourons successivement deux salles à manger, deux chambres avec cabinets, la cuisine très vaste où une immense cheminée excite notre curiosité.

Au cours de cette rapide visite, nous avons pu apercevoir dans de grandes salles, aux plafonds élevés, des cheminées Renaissance à colonnes et à moulures. Les foyers demi-cylindriques, ménagés dans l'épaisseur des murs, ont attiré notre attention déjà captivée par des boiseries du XVII[e] siècle. Les baies des plus anciennes portes intérieures sont relativement basses, étroites, percées dans les murailles épaisses. Notre imagination ne se contient plus. Elle évoque le souvenir des temps où, dans ces mêmes salles, retentissaient les appels aux armes et les cris de guerre. Mais la vue des écuries, remises, étables, buanderie, boulangerie, etc.,

installées dans les bâtiments modernes de l'est, nous ramène à la réalité. Le colombier en dôme date du XV[e] siècle. Une moulure en larmier pratiquée dans la face inférieure d'un bandeau de pierre arrête les incursions des rongeurs et des petits carnassiers.

Au point de vue de la défensive, la situation du château est fort heureuse. Elle a dû être remarquée de bonne heure. Il est permis de penser que la terrasse actuelle était primitivement couverte de constructions militaires. L'existence d'un donjon, élevé sur ce tertre pendant la période troublée du moyen âge, ne paraît point non plus invraisemblable. Dans ce repaire, les gens d'armes se trouvaient à l'abri de toute surprise et de toute attaque. De là, en tous sens, ils pouvaient partir pour leurs excursions pillardes. Malheur à l'audacieux marchand qui voyageait de Montignac à Sarlat sans escorte. Avant qu'il ait pu se reconnaître, il se trouvait dévalisé et rançonné sans merci. Si la montée du Douairan avait la parole, elle pourrait en rapporter bien long sur les attaques à main armée dont elle fut le théâtre. Les collines et les combes tortueuses et boisées favorisaient admirablement ces expéditions.

Le nombre et la position des châteaux, l'état des propriétés, la condition des habitants, la situation économique de la contrée, tout indique encore suffisamment avec quelle vigueur la féodalité s'est implantée dans cette partie du Périgord, avec quelle énergie elle s'y est maintenue pendant de longs siècles, alors même que l'autorité royale l'avait terrassée ailleurs depuis longtemps.

C'est à la fin de la guerre avec les Anglais, vers le milieu du XV[e] siècle, que le château de La Filolie

semble avoir été construit avec les débris de son donjon. Cent ans plus tard, vers 1572, des huguenots, venus de Sarlat, s'emparèrent à l'improviste du puissant monastère de Saint-Amand-de-Coly et s'y établirent (1). Ils commirent d'affreux ravages et désolèrent le pays à dix lieues à la ronde. La Filolie n'échappa point à la dévastation. La moitié du château, au nord et à l'est, fut ruinée.

Dans les premières années du siècle suivant, on utilisa les matériaux provenant de ces ruines pour élever la construction Renaissance que nous avons précédemment décrite.

Les domaines de La Filolie s'étendaient alors sur tout le bassin dont le château occupe le centre. Aujourd'hui, cette terre est moins importante ; c'est cependant encore une grande propriété de plus de deux cents hectares comprenant cinq métairies, avec d'excellents prés, des terres fertiles produisant maïs et froment, un parc, des bois étendus, des vignes au vin renommé.

Plusieurs sources donnent abondamment une excellente eau potable qui arrose les prairies, alimente de grands bassins favorables à la pisculture et fait tourner deux moulins sur des chutes de plus de cinq mètres.

Les fameuses truffes du Périgord s'y rencontrent nombreuses, très grosses et très parfumées.

Enfin, les arbres à fruits de toutes sortes y prospèrent, et c'est sans doute à l'excellente huile extraite

(1) La belle et imposante église de Saint-Amand, dégagée des ruines du monastère par les soins de M. l'abbé Carrier et classée parmi les monuments historiques, en atteste l'importance.

de la belle noix du Périgord que La Filolie doit son nom.

Nous transcrivons ci-dessous quelques renseignements historiques que nous devons pour la plus grande partie à M. le Dr Laroche, médecin à Montignac.

La famille de Beaulieu est la plus ancienne dont on ait pu trouver la trace. Un de Beaulieu, propriétaire de La Filolie, exerçait la fonction de juge à Montignac (Archives de Pau). En 1578, Henri III de Navarre donne à François de Beaulieu des prés situés dans la juridiction de Montignac.

En 1587, M. de La Filolie (d'azur à trois flanchis d'argent) (fig. 14) vient offrir ses services à M. de la

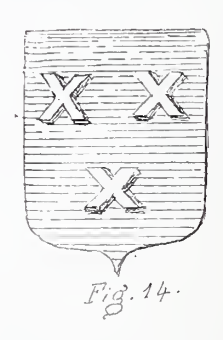


Fig. 14.

Motte-Fénelon pour la défense de Sarlat contre les troupes du vicomte de Turenne (Chroniques de Jean Tarde).

Un sieur de La Filolie faisait partie de l'assemblée des seigneurs du Périgord, qui consentirent à l'impôt de la décime selon le vouloir du roi de Navarre (Collection du Périgord, XVe vol., p. 34. — Bibliothèque Nationale) (1).

(1) Communiqué par M. Formont-Hyardin.

Un autre est cité dans une réunion des seigneurs du Périgord faisant partie de la sénéchaussée (Même collection).

Jeanne de La Filolie, fille de feu Messire Antoine de La Filolie, est admise comme professe au couvent de l'Hôpital-Beaulieu en Quercy, dépendant de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem (1).

Le château passa aux mains des d'Escars, puissante famille du Limousin qui donna un sénéchal au Périgord. Ce sénéchal avait pour parents très rapprochés deux évêques qui jouèrent un rôle important au XVI[e] siècle. Une demoiselle d'Escars avait fondé près d'une métairie, à Drouïllevieille, en face du château, une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Neiges, pour perpétuer le souvenir d'un événement miraculeux. Le Douairan tire son nom d'un douaire qui avait été créé à cette époque.

A la suite d'un mariage, les Chapt de Rastignac habitèrent La Filolie. La marquise Chapt de Rastignac de Gaubert est une des bienfaitrices de l'hospice de Sarlat.

La famille de Beauroyre (d'azur à trois pattes de griffon d'or, les deux du chef surmontées d'une étoile double du même) (fig. 15), originaire du Limousin, hérita d'une partie de la fortune de la marquise de Gaubert et s'établit à La Filolie peu de temps avant 1789.

A la Révolution, les de Beauroyre émigrèrent. La Filolie fut mise sous séquestre et administrée comme bien de l'Etat. On vendit deux métairies (Les Bories) à Jean Labrousse-Bosredon le 15 fructidor an IV de la République.

(1) Communiqué par M. Philippe de Bosredon.

Le 20 juin 1810, le chevalier Jean-Marie de Beauroyre-Vilhac, ancien capitaine de cavalerie, habitant

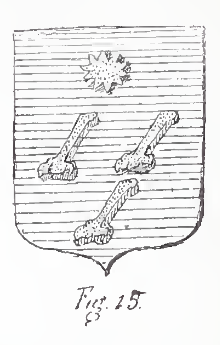


Fig. 15.

la ville de Brive, racheta les Borics à Jérôme Labrousse-Bosredon. Il était rentré en possession du château au retour de l'émigration. Dominique de Beauroyre, le comte Charles de Beauroyre et le vicomte Frédéric de Beauroyre s'y succèdent pendant près d'un siècle.

A la date du 11 février 1889, les héritiers du vicomte Frédéric de Beauroyre vendent le château et la propriété de La Filolie à M. Rousselet-Formont, principal du collège de Brive, le propriétaire actuel.

O. Rousselet.

LE MUSÉE SAINT-RAYMOND

A TOULOUSE

La création d'un Musée de Cluny toulousain était projetée depuis longtemps. C'était un des rêves favoris des archéologues locaux qui se promettaient de le réaliser dans l'un des charmants hôtels de la Renaissance que la vicissitude des partages de famille ou des décadences de fortune amènent aux feux des enchères. Si ce Musée avait pu s'ouvrir au moment où la première pensée en était venue, des collections précieuses, dispersées aujourd'hui aux quatre vents de l'Europe, et dont la valeur a triplé, sinon décuplé peut-être, auraient pu être conservées à Toulouse. Mais la ville garde encore assez de trésors d'art ancien pour peupler de vastes salles, et ce Musée spécial, encadré dans un monument qui est lui-même une œuvre d'art, attirera les donateurs, découragés jusqu'ici par l'installation insuffisante et mesquine qui dissimulait ces nobles restes plutôt qu'elle ne les exposait.

Dans le vieux bourg de Saint-Sernin, un ensemble de monuments rappelle étrangement des souvenirs d'Italie. Une place silencieuse où l'herbe croît entre les pavés, au milieu une imposante basilique, vis-à-vis

d'elle un ancien hôtel aristocratique aux fenêtres closes. la longue muraille d'un jardin de couvent, n'est-ce pas un aspect fréquent à Rome ? Quel lieu plus favorable au recueillement et à l'étude ! Sur l'un des côtés de cette place s'élève un monument de briques orné de fenêtres ogivales, de fenêtres de pierre à croisillons et d'échauguettes d'angle crénelées, gardant le caractère de cette heure rapide où le moyen âge à son déclin réunissait le robuste appareil des demeures aux exigences d'une vie nouvelle, qui réclamait la lumière et l'agrément. Il fut bâti, pendant le règne de Louis XII, pour remplacer l'ancien collège incendié qu'avait fondé au commencement du XII[e] siècle saint Raymond, prévôt de Saint-Sernin, par Martin de Saint-André, évêque de Carcassonne, fils du premier président au Parlement de Toulouse. Par une coïncidence singulière, c'était au moment même où les abbés de Cluny construisaient à Paris l'hôtel célèbre qui abrite aujourd'hui tant de merveilles des vieux âges. Le nouveau collège Saint-Raymond était devenu tour à tour depuis la Révolution un magasin de dépôt, une école, une caserne, et si le presbytère, son dernier possesseur depuis une vingtaine d'années, en a été brusquement arraché il y a quelques mois, peut-être ces vénérables murailles se consolent-elles et croient encore remplir la pensée du fondateur, en donnant asile à ces reliques des civilisations éteintes qui nous ont transmis la lumière immortelle de l'art. Elles verront ainsi revenir vers elles les hommes d'étude et de goût dont l'attention émue est plus attirée aujourd'hui par ces témoignages des peuples disparus que par les faits mêmes de l'histoire.

Le monument a repris son aspect des premières

années du seizième siècle. Les grandes salles se sont rouvertes et ont laissé reparaître les superbes retombées des poutres supportant les solives peintes. Des fenêtres ont dû s'ouvrir sur la place (car le jour est la première nécessité d'un Musée), pareilles, d'ailleurs, à celles de la façade sur le jardin. M. Joulin, trésorier de l'Académie des sciences et l'un des membres de la commission, a dirigé les travaux de restauration avec la précision du polytechnicien et le goût d'un artiste. M. Romestin, architecte des monuments historiques, a élevé un escalier de bois, à rampe d'ogives, d'une grande élégance et d'un style très pur. Il est éclairé, au second étage, par un vitrail où s'alignent le taureau d'or de saint Sernin, la fasce d'argent sur azur du collège Saint-Raymond, le château d'argent sommé d'étoiles de même de Martin de Saint-André, enfin, la croix aux douze perles de Toulouse. Mais les riches bannières offertes par un généreux anonyme et confectionnées par les soins de M. Louis Deloume, membre aussi de la commission, le décorent plus brillamment encore. Elles portent les armes de diverses villes de la région, dont les figures et les émaux ont paru présenter le plus d'éclat : Toulouse, L'Isle-Jourdain, Pamiers, Foix, Mirepoix, Saint-Bertrand-de-Comminges, Muret, Auterive, Puylaurens, Castelnaudary, Caraman.

Lorsque de nouveaux fonds seront alloués, la cage d'escalier sera revêtue des croix de Toulouse entremêlées aux fleurs de lys, comme on peut le voir dans un essai tracé auprès d'une porte au rez-de-chaussée.

Cette porte s'ouvre sur une première salle réservée aux souvenirs toulousains : bannières flottant jadis glorieuses au vent dans les diverses périodes de nos destinées changeantes, où reparaissent, comme des

revenants inattendus, les devises et les emblèmes aujourd'hui proscrits ; à leur suite, le drapeau troué par les balles, fièrement rapporté de Belfort par les mobiles de la Haute-Garonne ; entre les fenêtres, le sabre donné par Kléber à Napoléon, qui le donna ensuite au maréchal Lannes, passé des mains du maréchal à celles du général Verdier ; puis, des meubles de la Renaissance languedocienne, les médailles des souvenirs toulousains, les photographies des miniatures capitolines, etc.

Les collections, rapportées de leurs voyages par le capitaine de vaisseau de Roquemaurel et par le commandant Galieni, remplissent la seconde salle. Comme au Trocadéro, l'ethnographie s'unit aux arts antiques. L'art n'est-il pas la caractéristique la plus intime d'un peuple ?

Au second étage, les salles largement ajourées par les élégantes fenêtres ogivales contiennent des collections offrant à l'étude des richesses rares. La première à l'orient, vis-à-vis la façade de l'église, a reçu les antiquités égyptiennes et grecques. Les Isis, Horus et Osiris, les Pacht et les Neith, les Bés grimaçants, les scarabées et les amulettes, les stèles et les vases funéraires, contemplent dans les vitrines opposées les vases peints d'ancien style grec, les vases à figures noires sur fond rouge, puis ceux où les figures sont réservées en rouge sur le fond noirci ; enfin, ceux de la décadence ; puis quelques vases étrusques. C'est le précieux Musée que M. de Clarac céda à la ville. Plusieurs vases achetés à Civita-Vecchia par M. Barry et des doubles donnés par le Musée Campana sont venus se joindre à cette bonne fortune inespérée pour la province.

Au milieu de la salle, une vitrine offre aux regards

les amulettes égyptiennes ; une momie féminine repose dans son sarcophage à forme humaine couvert de peintures représentant des symboles de résurrection, symbole elle-même du respect religieux des Égyptiens pour la mort ; une autre vitrine laisse admirer les monnaies grecques et syracusaines où l'art hellénique sut imprimer sur un petit espace sa grâce virile ; à côté, le modèle en marbre rouge antique du temple de Pæstum rappelle un singulier incident de la vie de M. de Clarac.

La sévère beauté des temples doriques saisissait à ce moment les artistes. Le jeune archéologue crut du dernier galant d'offrir ce modèle à sa fiancée. Mais la belle-maman jugea qu'un homme d'assez peu de goût pour ne pas donner un bracelet et assez fou pour employer ses écus à de pareilles billevesées ne pourrait faire le bonheur de sa fille et le renvoya à ses vieilleries.

La salle suivante a recueilli les antiquités romaines et gallo-romaines, recueillies surtout par MM. Bibent et Barry. Parmi les premières, quelques-unes sont de vraies œuvres d'art. Au milieu, des vitrines contiennent les bijoux, les colliers et les bracelets d'or récemment découverts à Fenouillet et à Lasgraisses, le combat d'animaux décorant le timon d'un char de bronze, trouvé avec ses roues, vers 1750, à Fa près de Limoux et que Benoît XIV avait envié, un superbe buste de Vitellius en porphyre, une peinture de Pompéi, et surtout le beau médaillier de l'Académie des sciences, formé au dernier siècle par M. de Saint-Amans, et possédant plus de 6,000 monnaies.

Il est superflu de dire que M. Roschach a classé avec joie dans leur nouvelle demeure, où ils apparaissent

sous leur plus séduisant aspect, tous ces objets qui lui sont familiers et dont il dressa le catalogue si érudit et si complet, il y a déjà près de trente ans. Il devra toutefois le développer, car de nouvelles richesses sont venues depuis accroître ce dépôt. M. Cartailhac l'a secondé pour les antiquités gallo-romaines et pour la collection ethnologique, ainsi que M. Deloume, pour les antiquités du moyen âge.

Une dernière salle, à gauche de l'escalier, donne asile, en effet, aux objets d'art du moyen âge et de la Renaissance. Elle sera la plus visitée; elle parle de nos origines directes et de tous les souvenirs chers à notre âme chrétienne et française. Les tourelles, éclairées par des vitraux anciens, pourront être transformées en oratoires par les ivoires pieux, les reliquaires, les statues de saints et les tableaux religieux.

Cette collection s'est enrichie, au moment même où s'ouvrait le musée, de deux fragments bien inattendus.

C'est d'abord la fresque de 1454, mise à découvert dans l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, à l'église de la Dalbade, en juillet 1891, représentant un pape avec un saint à genoux, et au-dessus des pèlerins montant au tombeau de la sainte sur le Mont-Sinaï. Elle a été détachée avec un plein succès par M. Engalières (1).

Puis ce sont quatre dents gigantesques d'éléphants qui sembleraient d'abord avoir dû demeurer au Muséum d'histoire naturelle, où elles étaient déposées depuis une cinquantaine d'années. Mais ces dents, dont on avait perdu de vue l'origine, furent envoyées par les

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, nº 8, d'avril à novembre 1891.

jésuites de Pondichéry en 1743, aux jésuites de Toulouse pour former le baldaquin, comme on disait alors, le ciborium ou mieux l'expositoire comme nous dirions aujourd'hui, de la chapelle de la Maison professe. On y voit encore les trous qui servaient à fixer une couronne d'or au-dessus de l'autel.

Le nouveau Musée a été ouvert solennellement, le 24 avril, en présence des autorités de la ville et d'un grand nombre de membres des diverses Sociétés savantes, par un discours de M. le maire Ournac et un discours de M. Roschach (1).

La Société archéologique du Midi de la France a contribué, par ses dons, depuis son origine, c'est-à-dire depuis soixante années, à former les collections du Musée, surtout celles du moyen âge et de la Renaissance. C'est à elle aussi que M. le maire avait demandé la plupart des membres de la commission chargée de l'organisation du Musée, MM. Roschach, Cartailhac, Romestin, Deloume et le président. MM. Joulin et Salles, ingénieurs, membres de l'Académie des sciences, et M. Louis Braud, membre de la Société de géographie, sont aussi membres de cette commission.

Certes, ce Musée, qui demeurera une des créations les plus heureuses de ces derniers temps à Toulouse, pourra se compléter encore. Des vides se présentent aux donateurs, aux vendeurs aussi. Déjà la Société archéologique a prêté, pour les combler provisoirement, ses beaux meubles, une superbe broderie du XIVe siècle et ses miniatures célèbres de l'antiphonaire de Mirepoix; Mme de Clausade, des meubles remarquables de la belle collection formée par le regretté

(1) *Revue des Pyrénées*, 1892, p. 343.

président de la Société archéologique, qui est aussi à elle seule un petit Musée de Cluny.

Une salle demeurera réservée aux expositions temporaires des œuvres d'art que voudront bien confier leurs possesseurs.

J. DE LAHONDÈS.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Dans la séance tenue à Caen par le Comité permanent, le 29 janvier 1892, ont été admis comme membres de la Société française d'Archéologie :

MM. J. Bernhard, ancien élève de l'école des Hautes-Études, pharmacien, à Étrépagny (Eure), présenté par MM. A. de Dion et de Marsy ;

Le docteur Coutan, 17 bis, boulevard Beauvoisine, à Rouen, présenté par MM. Anthyme Saint-Paul et É. Travers ;

Léon Dumuys, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand et du Saint-Sépulcre, attaché au Musée historique, à Orléans, présenté par MM. de Marsy et E. de Beaurepaire ;

Camille Enlart, archiviste-paléographe, ancien élève de l'École française de Rome, au château d'Airon-Saint-Vast (Pas-de-Calais), présenté par MM. de Marsy et J. de Laurière ;

L'abbé Guille, aumônier des Petites-Sœurs des pauvres, à Lisieux, présenté par MM. de Marsy et É. Travers ;

L'abbé Lepetit, curé de Barbery (Calvados), présenté par MM. l'abbé Lefournier et Campion ;

Max Marande, place de l'Hôtel-de-Ville, au Havre, présenté par MM. Paul la Perche et de Marsy ;

André de Baciocchi, ancien secrétaire général de préfecture, agent principal de la Compagnie transatlantique, à Ajaccio ;

Le vice-amiral Likhatchef, de la marine impériale russe, à Ajaccio ;

Auguste Loos, ancien officier supérieur d'artillerie, à

Ajaccio, présentés par MM. L. Campi et le comte Costa de Bastelica.

Dans la séance du 26 février :

MM. Champagne, directeur de la Compagnie d'assurances l'*Union*, à Dreux, présenté par MM. le marquis d'Alvimare de Feuquières et H. Tellot ;

Marcel Saqui, publiciste, à Constantine, présenté par MM. le comte d'Inghuem et de Marsy.

Dans la séance du 25 mars :

MM. É. du Port-Roux, à Romans (Drôme), présenté par MM. de Marsy et E. de Beaurepaire ;

Le comte de Reiset, commandeur de la Légion d'honneur, ancien ministre plénipotentiaire, au Breuil-Benoist (Eure-et-Loir), présenté par MM. le marquis d'Alvimare de Feuquières et H. Tellot.

Dans la séance du 29 avril :

MM. Bellou, pharmacien, de la Société académique de l'Oise, à Formerie (Oise), présenté par MM. le docteur Coutan et de Marsy ;

Pagart d'Hermansart, secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, présenté par MM. Rodolphe de Bailliencourt et de Marsy ;

L'abbé Verneuil, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Audemer, présenté par MM. l'abbé Porée et de Marsy ;

François Vuillermet, membre de la Société d'émulation du Jura, à Poligny, présenté par MM. de Marsy et É. Travers.

Dans la séance du 27 mai :

M. Paul Legriel, élève de l'École des Beaux-Arts, 252, boulevard Saint-Germain, à Paris, présenté par MM. L. Thuret et de Marsy.

Dans la séance tenue à Orléans, le 26 juin, par le Conseil administratif, pendant la session du Congrès archéologique de France :

MM. le vicomte Maxime DE BEAUCORPS, archiviste-paléographe, président de l'Académie de Sainte-Croix, 3, rue Saint-Pierre-Lentin, à Orléans, présenté par MM. Boucher de Molandon et de Marsy ;

Honoré COCHET, chevalier de la Légion d'honneur, directeur des postes et télégraphes, en retraite, 11, rue Durand, à Montpellier, présenté par MM. L. Thuret et de Marsy ;

Joseph DEPOIN, officier d'Académie, secrétaire de la Société historique de Pontoise et du Vexin, 30, rue Basse, à Pontoise, présenté par MM. E. Mareuse et de Marsy ;

François DES FRANCS, 21, rue de Recouvrance, à Orléans, présenté par MM. le baron de Bonnault et de Marsy;

Joseph D'HÉLIAND, 10, rue Saint-André, à Laval, présenté par MM. le comte Lair et J.-M. Richard ;

Le baron Amaury DE LA GRANGE, au château de La Grange (Nord) et à Tournai (Belgique), présenté par MM. A. Janvier et H. Macqueron ;

Alexandre EECKMAN, officier d'Académie, administrateur des Musées, secrétaire général de la Société de Géographie, à Lille, présenté par MM. Quarré-Reybourbon et de Marsy ;

Maurice POLAK, chevalier de l'ordre de Charles III, artiste-peintre, 29, boulevard des Batignolles, à Paris, présenté par MM. L. Thuret et de Marsy;

F.-A. SCHENCK, chevalier de la Légion d'honneur, artiste-peintre, à Ecouen (Seine-et-Oise), présenté par MM. Edgar Mareuse et de Marsy ;

Eugène VATIN, trésorier du comité archéologique, juge de paix, à Senlis, présenté par MM. R. Chevallier et le comte de Lambertye.

Dans la même séance, sur la proposition du bureau, le titre de membre étranger a été conféré à M. le professeur Grégoire TOCILESCO, sénateur, membre de l'Académie roumaine, directeur du musée de Buckarest.

Dans la séance tenue par le Conseil, pendant le Congrès.

à Blois, le 30 juin, ont été admis comme membres de la Société :

MM. Paul CHARPENTIER, avocat, 10, rue des Charretiers, à Orléans, présenté par MM. Léon Dumuys et le comte Lair ;

Louis JARRY, officier d'Académie, 8, place de l'Étape, à Orléans, présenté par MM. de Marsy et E. Petit ;

Charles LEGRAND, avocat, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, présenté par MM. R. de Bailliencourt et de Marsy ;

Louis TAISNE, architecte, 12, rue de la Bourse, à Paris, présenté par MM. Edgar Mareuse et de Marsy.

Dans la séance du Comité permanent du 29 juillet :

Alfred BOYSSON D'ÉCOLE, 25, rue de la Préfecture, à Besançon, présenté par MM. J. Gauthier et Émile Travers ;

MM. Paul BRIAND, officier de l'Instruction publique, conservateur du musée de la Société archéologique de Touraine, rue du Boisdenier, à Tours, présenté par MM. Palustre et de Marsy ;

Jules CHAPPÉE, 4, place Saint-Savin, au Mans, présenté par MM. R. Triger et de Marsy ;

Léopold DECRON, architecte, 36, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, présenté par MM. de Marsy et É. Travers ;

Paul FOUGERON, rue de la Bretonnerie, à Orléans, présenté par MM. Dumuys et Charpentier ;

Joseph DE GOMBERT, avocat, au château de Sainte-Euphémie, à Sisteron, présenté par MM. Marcel Eysseric et de Berluc-Pérussis ;

Édouard SOYEZ, président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, présenté par MM. A. Janvier et de Marsy.

Par décrets des 10 et 11 juillet 1892, M. DE BONNECHOSE, conseiller à la Cour des Comptes, a été promu officier de la Légion d'honneur et M. Paul LECESNE, conseiller de préfecture, à Arras, a été nommé chevalier.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, du 25 juillet 1892, nos confrères MM. GRAVE, pharmacien, à Mantes, Ch. BOSTEAUX, maire de Cernay-les-Reims, Pierre DEGRÉ, architecte, à Dijon, P. DE LISLE DU DRENEUC, conservateur du musée départemental archéologique, à Nantes, et RANDON, architecte, à Nice, ont été nommés, le premier officier de l'Instruction publique, et les autres officiers d'Académie.

Le même arrêté nomme officier de l'Instruction publique M. MICHELET, photo-graveur, à Paris, l'un de nos collaborateurs pour les illustrations de la Société, et officier d'Académie M. J. FEUVRIEL, professeur au collège de Dole, membre du Comité d'organisation du Congrès de 1891.

A l'occasion de la réunion des Sociétés savantes de 1892, MM. Henri STEIN et l'abbé VERLAQUE ont été nommés officiers de l'Instruction publique, et MM. Maurice BUCQUET, Paul CHARDIN, F. LORIN, le docteur MOUGINS DE ROQUEFORT et l'abbé REQUIN, officiers d'Académie.

Des fêtes d'un éclat tout particulier ont été célébrées à Rome, au mois d'avril, pour le soixante-dixième anniversaire de la naissance de M. le commandeur J.-B. de Rossi.

Le buste en marbre de notre éminent confrère, exécuté à la suite d'une souscription, a été placé dans l'antique oratoire des Saints-Sixte-et-Cécile, au-dessus des catacombes de Saint-Calixte.

De nombreux recueils de travaux spéciaux lui ont été offerts, et M. Geffroy a été chargé de remettre dans cette circonstance au savant épigraphiste chrétien, au nom du gouvernement français, les insignes de grand officier de la Légion d'honneur.

La liste déjà si nombreuse des pertes éprouvées par la Société, publiée dans un de nos derniers numéros, s'est encore augmentée, et de nouveaux et cruels deuils sont venus nous éprouver. Aux noms des confrères que nous avions perdus en 1891, il nous faut ajouter ceux de

MM. l'abbé Aug. Bruguière, aumônier de l'hospice de Mazamet (Tarn); Auguste Castan, correspondant de l'Institut, bibliothécaire de la ville de Besançon, inspecteur de la Société dans le Doubs et secrétaire général de notre dernier Congrès; Augustin Chassaing, juge au Puy, inspecteur de la Haute-Loire; Théophile Giraudeau; Henri Hardouin, ancien conseiller à la cour de Douai; Étienne Héron de Villefosse, ancien archiviste de la Nièvre; Eugène La Perche; l'abbé Le Louet; l'abbé Lugat, curé-doyen de Villeneuve-de-Marsan (Landes); l'abbé Mejean, curé de Frontignan; Meugy, inspecteur général honoraire des mines; François Moulencq, ancien maire de Valence-d'Agen; Eugène de Thiac, inspecteur de la Charente; Gustave Vallier; Georges Vallois, ancien secrétaire général de préfecture; le baron Gabriel de Vendœuvre, ancien député, et le comte de La Tour-du-Pin Chambly, dont la mort ne nous a été connue que tardivement.

A l'étranger, nous avons perdu également M. Alphonse de Schodt, ancien président de la Société royale de Numismatique belge, à Bruxelles; Don F. Miquel y Badia, directeur du *Diario*, à Barcelone, et le chevalier Camillio Brambilla, inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Côme, à Pavie.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE D'ORLÉANS.

En attendant la publication du compte-rendu du Congrès archéologique d'Orléans, nous donnerons dès aujourd'hui la liste des récompenses décernées par le Conseil administratif de la Société française d'Archéologie, à l'occasion de cette réunion, dans sa séance du 26 juin 1892.

Grandes médailles de vermeil.

M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général, directeur du musée historique d'Orléans, inspecteur de la Société dans le Loiret, pour la création du musée historique et du musée

de Jeanne d'Arc et pour ses travaux archéologiques sur Orléans.

M. BOUCHER DE MOLANDON, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société archéologique de l'Orléanais, pour ses travaux archéologiques sur l'Orléanais et pour la conservation de plusieurs monuments historiques du Loiret.

M. Gustave JULLIOT, inspecteur de la Société dans l'Yonne, pour ses travaux archéologiques et épigraphiques sur Sens (Médaille offerte par M. J. de Laurière).

M. le marquis DES MÉLOIZES, inspecteur de la Société dans lè Cher, pour sa monographie des vitraux de la cathédrale de Bourges (Médaille offerte par M. L. Palustre).

Une grande médaille de vermeil a été offerte au nom du Congrès à M. le sénateur G. TOCILESCO, membre de l'Académie roumaine, directeur du musée de Buckarest, en souvenir de sa collaboration aux travaux du Congrès et de ses communications sur le monument d'Adam-Klissi et sur plusieurs villes antiques de la Roumanie.

Médailles de vermeil.

M. Léon DUMUYS, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société historique de l'Orléanais, pour ses travaux archéologiques sur l'Orléanais.

M. H. HERLUISON, libraire-éditeur, pour les nombreuses et importantes publications entreprises par lui sur l'archéologie de l'Orléanais.

M. Louis JARRY, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, pour ses travaux archéologiques sur l'Orléanais et le Blaisois.

M. Eugène SOIL, secrétaire de la Société historique de Tournai, membre étranger de la Société française d'Archéologie pour son ouvrage : *Les Tapisseries de Tournai.*

Médailles d'argent.

M. Ch. CUISSARD, sous-bibliothécaire de la ville d'Orléans, dour ses travaux archéologiques sur l'Orléanais.

MM. Em. Huet et P. Pigelet, pour leur ouvrage : *les Promenades Orléanaises* (médaille collective).

M. Raynaud, directeur des travaux municipaux, à Orléans, pour les soins apportés à la conservation des monuments d'Orléans.

M. Ludovic Guignard de Butteville, président de la Société des lettres et arts de Loir-et-Cher, membre de la Société française d'Archéologie, pour ses travaux archéologiques sur le Blaisois.

M. l'abbé Carrier, curé de Saint-Amand-de-Coly (Dordogne), pour la conservation et la restauration de l'église de Saint-Amand-de-Coly.

M. l'abbé Joubin, curé de Savigny (Manche), pour la découverte et la conservation des peintures murales de l'église de Savigny (Manche).

M. Jean Virey, archiviste-paléographe, membre de la Société française d'Archéologie, pour son ouvrage : *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Macon.*

M. le docteur Vincent, membre de la Société française d'Archéologie, pour son ouvrage : *Épigraphie ardennaise*, Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers.

Médailles de bronze.

M. H. Poullain, membre de la Société française d'Archéologie, pour ses recherches archéologiques sur l'Orléanais.

M. Foucqueau-Desbrosses, à Orléans, pour la conservation et la restauration de la Tour-Neuve, à Orléans, et pour l'exécution du modèle en relief de cette partie des anciennes fortifications d'Orléans.

M. H. du Ranquet, membre de la Société française d'Archéologie pour la publication de l'ouvrage de son père sur les sculptures de N.-D.-du-Port, à Clermont-Ferrand.

M. Coquart, à Savigny (Rhône), pour la conservation des restes de l'abbaye de Savigny.

CHRONIQUE.

La forteresse de Jublains (*Sarthe*). — Dans une brochure très intéressante, intitulée : *La vérité sur le Castrum de Jublains*, M. F. Liger établit, d'après des données nouvelles, l'histoire de la forteresse de Jublains. La citadelle aurait été construite au temps d'Auguste, sous l'administration de Drusus, à côté de la ville gauloise, bientôt remplacée par une ville romaine importante. Détruite vers 280, on lui aurait substitué, au moment des invasions, une deuxième enceinte bâtie à l'aide des matériaux provenant de la démolition de la ville, et ce fait expliquerait la rareté des inscriptions ou des fragments sculptés enfouis dans les fondations de la nouvelle enceinte.

(*Revue historique du Maine*). R. T.

Le cimetière mérovingien de Herpes (*Charente*). — Nous avons déjà, il y a quelques années, signalé la découverte faite par M. Philippe Delamain d'un cimetière considérable de l'époque mérovingienne, à Herpes (Charente). Le dernier volume des *Mémoires de la Société archéologique de la Charente* (VIe série, t. Ier) renferme une suite de travaux relatifs à cette découverte, et un atlas in-folio de 26 planches, en chromo-lithographie, reproduit les objets les plus importants trouvés dans les fouilles. M. Philippe Delamain nous donne d'abord la description de l'endroit où ont été trouvées, au nombre de plus de neuf cents, les sépultures de Herpes. L'auteur fixe la date de ce cimetière au VIe siècle et à la première invasion franque en Aquitaine sous Clovis. Les cachets et anneaux ont été

décrits par M. Deloche, qui les avait compris dans le travail d'ensemble qu'il consacre, depuis plusieurs années, aux bagues et anneaux mérovingiens, dans la *Revue Archéologique*. Les monnaies barbares d'argent, analogues à celles trouvées à Eprave (Belgique), font l'objet d'une étude de M. Maurice Prou. M. le baron J. de Baye, enfin, a cherché à faire ressortir, d'après la comparaison des bijoux trouvés, le caractère wisigothique du cimetière de Herpes, mais sans cependant refuser de reconnaître qu'il trahit des influences étrangères. Cet ensemble de travaux, ainsi que l'atlas qui les accompagne, forme un tout qui sera consulté utilement par tous ceux qui auront à étudier l'époque barbare dans le sud-ouest de la France, et ils ont leur place marquée à côté des publications de MM. Frédéric Moreau, Pilloy et Eck, sur le département de l'Aisne, Fourdrignier et Morel, sur la Marne, Bequet, sur la province de Namur, ainsi que des travaux dans lesquels M. de Baye a le premier cherché à établir des divisions dans l'art des Barbares et essayé de préciser les caractères que ses manifestations affectent chez les Anglo-Saxons, les Lombards, les Goths, etc. M.

Les clochers romans de la cathédrale de Tours. — La cathédrale de Tours, malgré l'importance de l'archevêché dont cette ville était le siège, le cède à plusieurs autres pour l'ampleur des dimensions. Elle n'en est pas moins fort belle et d'une grande unité de style. Elle fut commencée en 1170; le chœur est du XIIIe siècle, la nef du XIVe, la façade du XVe. Celle-ci, avec ses deux tours terminées au XVIe siècle, est d'une rare élégance. Cependant en la détaillant on s'étonne de ne pas voir de fenêtres dans la partie moyenne des tours, et cette lacune est insuffisamment dissimulée par l'ornementation appliquée contre les grands murs plats. Un examen plus attentif fait voir que les contre-forts à pinacles multipliés sont accolés à des contre-forts plus anciens pour en corriger la nudité. Enfin

du côté du midi, on voit d'importantes parties de l'époque romane.

Il devient évident que l'habile architecte du XVe siècle n'a pas eu à construire des tours nouvelles, mais à modifier et orner deux massifs clochers du XIe siècle.

J'ai eu l'occasion de décrire dans le *Bulletin Monumental* de 1884 les parties romanes des tours de la cathédrale de Coutances, si bien dissimulées par des constructions gothiques qu'elles avaient échappé à Viollet-le-Duc, et de remarquer que c'est à la présence de ce noyau roman que sont dus la gêne qui se manifeste dans leurs dispositions extérieures et le manque de fenêtres dans leur partie moyenne. Il en est de même à Tours; seulement la construction primitive y est beaucoup plus apparente. Ce qui déroute ceux qui remarquent les parties romanes de l'extérieur, c'est qu'à l'intérieur les angles des tours portent sur deux piliers isolés du XVe siècle dont la section n'est pas assez considérable pour supposer qu'ils contiennent un noyau roman. Ils ont dû être construits en sous-œuvre.

J'ignore si quelqu'un a étudié ces deux tours romanes et le temps m'a manqué pour entreprendre ce travail. Nul doute qu'en relevant le plan des différents étages et les traces d'ouvertures, on ne parvînt à les reconstituer presque entièrement tels qu'ils étaient au XIe siècle. Cette étude serait une nouvelle preuve de la hardiesse des architectes du moyen âge et de leur habileté à transformer un ancien monument en un autre tout nouveau d'apparence.

A. DE DION.

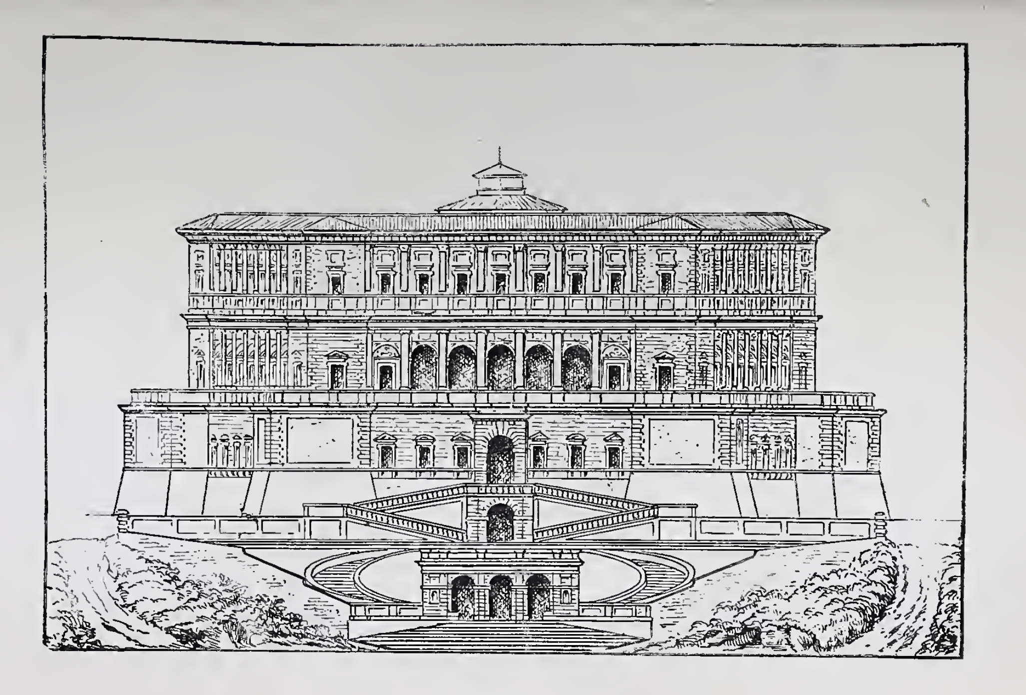
BIBLIOGRAPHIE

L'Architecture de la Renaissance en France, par *Léon Palustre*. Paris, Librairies-imprimeries réunies, May et Motteroz, in-8°, 352 p. (Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts).

Nul n'était mieux préparé à écrire une histoire de l'*Architecture de la Renaissance* que notre directeur honoraire, M. Léon Palustre, qui, depuis plus de quinze ans, a consacré tout son temps à cet ouvrage considérable, *La Renaissance en France*, arrivé aujourd'hui à moitié de sa publication et qui comprend plus de trois volumes in-folio. Aussi voit-on que l'auteur est absolument maître de son sujet.

Toutefois, quand on connaît très bien une matière, quand on a étudié tous les monuments d'une époque, il se présente quelquefois un écueil redoutable : c'est celui de ne savoir assez se borner et de se laisser envahir par la recherche des détails, lorsqu'il s'agit d'écrire un résumé devant tenir dans un volume de peu d'étendue. Mais, M. Palustre a su habilement triompher de cette difficulté et donner dans son livre, à chaque partie, l'espace proportionné à son importance relative.

Après une courte introduction, dans laquelle l'auteur établit que rien ne se reproduit exactement et sous la même forme à deux reprises, qu'un état de choses différent appelle des manifestations d'une autre sorte et qu'une imitation doit, pour être rendue acceptable, renfermer beaucoup de personnalité, il aborde le sujet qu'il s'est chargé de traiter.



CHATEAU DE CAPRAROLA.

Une division géographique naturelle partage l'ouvrage en trois livres, l'Italie, la France et les autres pays de l'Europe, dans lesquels l'architecture de la Renaissance ne fut qu'une imitation de ce qui s'est fait en Italie et en France, imitation modifiée toutefois par des influences résultant du sentiment particulier à chaque pays.

Tout en consacrant exclusivement son ouvrage à l'étude de l'architecture, M. Palustre a cru nécessaire de jeter de temps à autre un coup d'œil sur les autres arts, ainsi que sur la littérature, pour mieux expliquer le mouvement qu'il doit résumer.

C'est ainsi qu'il nous montre, dès le commencement du XIVe siècle, les poètes italiens, Dante, Boccace et Pétrarque, s'inspirant des auteurs classiques et cherchant à faire revivre l'amour de l'antiquité, les sculpteurs, comme Nicolas et Jean de Pise, Fra Guglielmo, cherchant dans les souvenirs de l'art antique les inspirations de leurs sculptures, et Giotto inaugurant à Florence la peinture moderne.

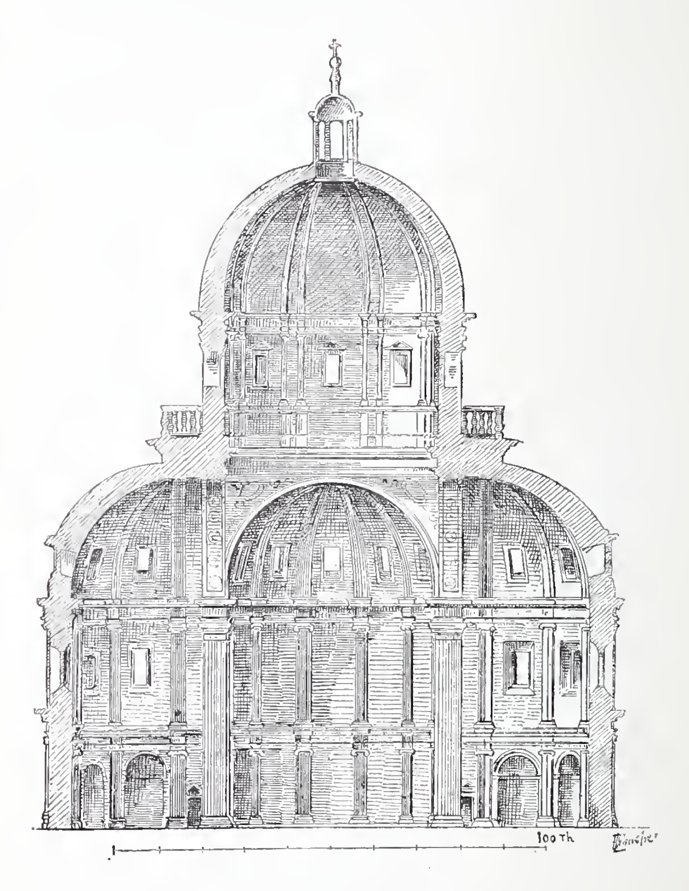
Trois artistes sont en Italie, dans la première moitié du XVe siècle, les véritables introducteurs de la Renaissance, Ghiberti, Brunellesco et Donatello, sculpteurs devenus architectes, à cette époque où les artistes ne se cantonnaient pas dans une spécialité et où, en même temps, ils maniaient la règle de l'ingénieur, le compas de l'architecte, le ciseau du sculpteur, le pinceau du peintre et souvent le burin du graveur ou du médailleur.

Tour à tour l'auteur nous montre la naissance des manifestations de cet art nouveau, inspiré de l'antique, dans les diverses villes d'Italie, à Florence d'abord, avec les Médicis, à Rome avec les Papes, qui suivirent le mouvement plutôt qu'ils ne l'inspirèrent, puis à Sienne, à Pise, à Bologne, et surtout à Urbino, à Rimini et à Ferrare. Quant à Venise, encore imbue des traditions byzantines, elle subit la Renaissance beaucoup plus qu'elle ne l'accepta.

Après cet exposé de la transformation opérée au XVe

siècle dans les arts, M. Palustre suit la Renaissance italienne pendant le XVIe et montre quels furent alors ses caractères propres.

Tour à tour, nous voyons défiler devant nous les édifices



ÉGLISE DE LA CONSOLAZIONE, A TODI (*Coupe*).

à coupole, comme la Consolazione de Todi, Saint-Pierre-in-Montorio et surtout Saint-Pierre de Rome, dans les

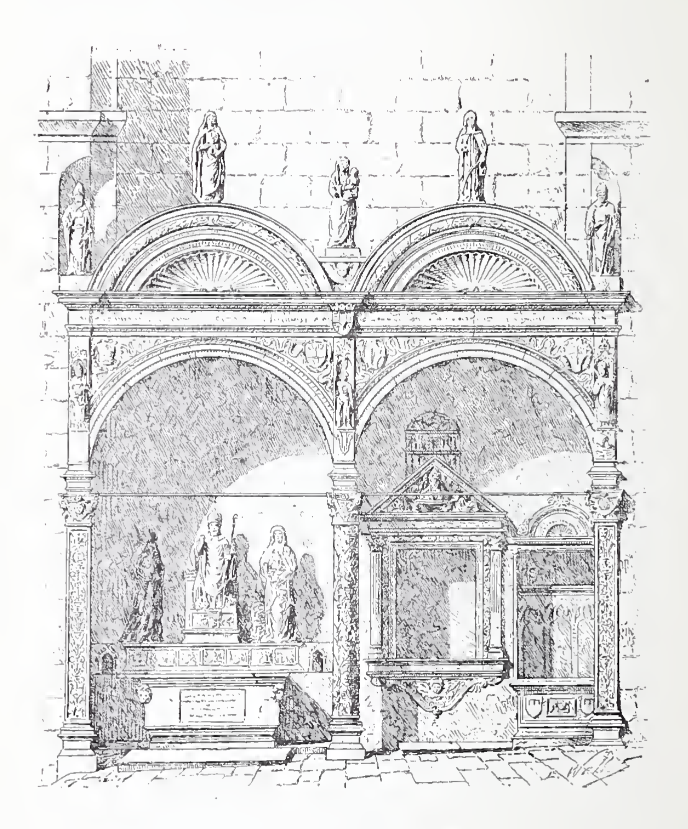
différentes modifications de son plan, avec les Bramante, Raphael, Peruzzi et Michel-Ange, puis d'autres édifices religieux d'un ordre moins important, et en dernier lieu Sainte-Marie de Carignan à Gênes, les palais Massimi et Farnèse à Rome, Pandolfini et Strozzi à Florence, Stuppa à Vérone, le château de Caprarola élevé par Vignola, pour le cardinal Farnèse, la basilique de Vicence et la bibliothèque de Saint-Marc.

A la suite de cette revue par ordre chronologique des monuments et de leurs constructeurs, un chapitre est consacré aux caractères principaux de ces édifices, et M. Palustre fait remarquer que, dans la Renaissance italienne, le groupement des monuments doit se faire beaucoup plus par l'origine que par la forme et la destination.

« Il n'y a pas eu, dit-il, au-delà des Alpes, plus d'architecture nationale que de gouvernement national. Tout s'est développé suivant des influences locales ou même isolément sous une impulsion particulière. Nulle part les traditions, qui le plus souvent étaient tout à la surface quand il n'y avait pas entre elles contradiction, n'exerçaient un grand empire ; on avait un souci médiocre des règles de la logique ; les besoins et les programmes étaient volontiers sacrifiés en présence, d'une part, de princes ou autres personnages opulents disposés à subir, s'il le fallait, une installation défectueuse, de l'autre, d'un clergé tout prêt à déroger aux prescriptions et usages liturgiques, chaque fois qu'un effet plus monumental pouvait être obtenu. De là, pour les artistes, pleine liberté d'action ; rien ne les empêchait de se livrer au caprice de leur imagination, d'interpréter l'antique suivant leur fantaisie. La puissance créatrice tenait lieu de tout, et c'est ce qui a valu à de mauvais praticiens tels que Bramante, Raphaël et Michel-Ange, non seulement d'être chargés de travaux importants, mais encore de passer pour de grands architectes aux yeux de la postérité. »

Cependant, certains caractères généraux se prêtent,

ajoute M. Palustre, à une exposition sommaire des évolutions de l'art, à un groupement, à une classification des différents édifices. Aussi, dans différents paragraphes, étudie-t-il les *églises*, caractérisées avant tout par la cou-

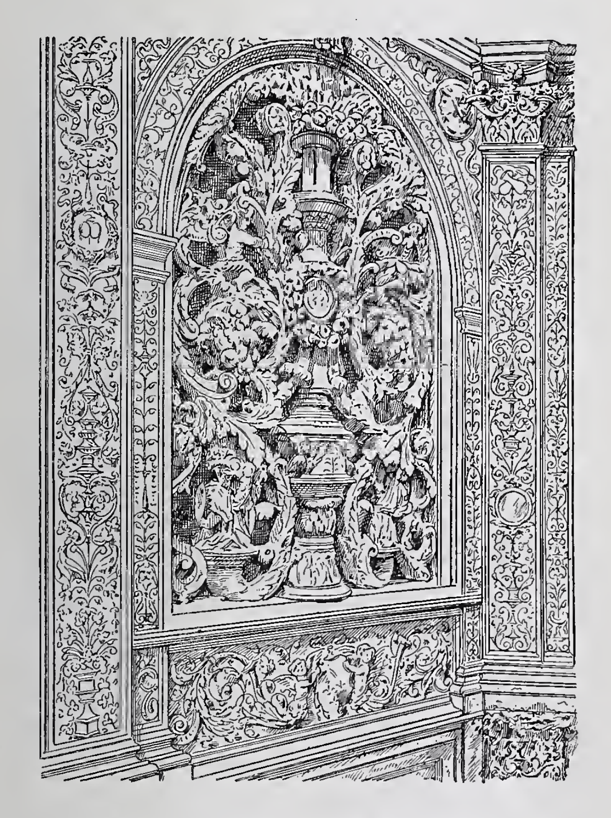


CHAPELLE DE SAINT-LAZARE, A MARSEILLE.

pole et souvent par la forme en croix latine; les *palais*, habitations urbaines de quelque étendue, qui, chez nous, ne portent guère que le nom d'*hôtels*; les *villas* et enfin

divers monuments, tels que les hôtels-de-ville, les hôpitaux, les collèges, les ponts, etc.

Le livre II, la partie la plus importante de l'ouvrage, est consacré à la France. L'auteur montre la fausseté de ce raisonnement qui ne fait dater la France civilisée, la



CLÔTURE DU CHŒUR, A LA CATHÉDRALE DE RODEZ.

France artistique et littéraire, que des guerres d'Italie. Il montre le mouvement artistique de la Renaissance se pro-

duisant en France, indépendamment de l'Italie, et en quelque sorte parallèlement. Grâce à cette étude de l'antiquité qui, chez nous, se manifeste à la fois dans les lettres et dans les arts, les monuments construits à la fin du XVe siècle et dans le cours du XVIe conservent une originalité qui leur est propre, et on ne saurait les confondre avec ce que l'Italie nous offre dans le même temps.

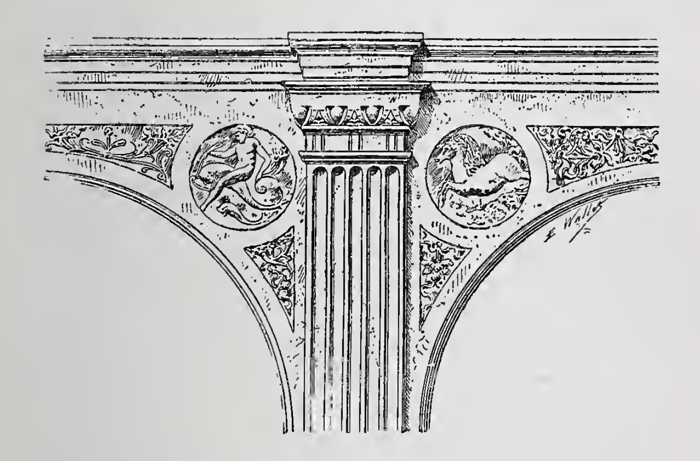
Dès la fin du XIVe siècle, on avait vu se produire à Dijon les œuvres de Claus Sluter, le sculpteur flamand, qui peut être considéré à bon droit comme le véritable précurseur de Michel Colombe. Laurana, appelé par Charles d'Anjou, neveu du roi René, est choisi par lui en 1475 pour élever dans la cathédrale du Mans le tombeau de son père.

Grâce à ce prince, le plus ancien monument de la Renaissance se trouve dans le Maine. L'évolution, commencée par les tombeaux de Nantes et de Tours, ne tarde pas à s'accomplir, et les vieux maîtres eux-mêmes s'y rallient. Aussi M. Palustre définit-il avec raison la Renaissance, non l'apparition sans changements, mais « l'adaptation raisonnée et parfaitement logique des formes de l'art gréco-romain, aux dispositions adoptées par le moyen âge et plus particulièrement par l'architecture. » Tel est le style qui va dominer de Louis XII jusqu'au milieu du règne de Henri IV, et dans ce style on pourrait distinguer un certain nombre de périodes correspondant plus ou moins exactement aux règnes de Louis XII, de François Ier, de Henri II et même de Henri III.

Après avoir posé ces principes, M. Palustre nous fait parcourir toute la France en nous signalant les principaux édifices caractéristiques, décrits sommairement et reproduits dans des planches qui ne consistent le plus souvent qu'en plans, élévations et coupes, et en donnant la liste des monuments de second ordre qu'il est cependant utile de faire connaître.

Les édifices religieux sont ceux que l'on rencontre en moins grand nombre parmi les constructions de la Renais-

sance, d'abord parce que le zèle des fidèles s'était singulièrement ralenti, pendant ce siècle qui vit naître la Réforme, et ensuite parce que nombre d'architectes, en possession des traditions gothiques, continuèrent d'em-



DÉTAILS DE L'HÔTEL BRETONNIÈRES, A DIJON.

ployer ce style. Saint-Eustache est presque la seule grande église de la Renaissance que l'on puisse citer à Paris, avec Saint-Étienne-du-Mont ; et c'est à peine si l'on trouve trace du nouveau style dans Saint-Merry et dans les parties des cathédrales de Beauvais, de Senlis et d'Évreux, élevées au XVIe siècle. Il y a lieu de signaler toutefois le mouvement spécial qui s'est produit en Normandie et auquel nous devons, d'une part, l'abside de Saint-Pierre de Caen, la lanterne de Saint-Pierre de Coutances, et, de l'autre, le groupe des églises du Vexin.

Quelques pages sur les tombeaux terminent la partie consacrée à la France, et l'auteur, en rappelant ceux de Saint-Denis et notamment le mausolée de François Ier, déclare qu'ils ne craignent pas la comparaison avec ce qui a

été exécuté de plus beau dans le même genre, soit en Italie, soit ailleurs, et qu'ils suffiraient à eux seuls pour placer bien haut l'art de la Renaissance de ce côté des Alpes.

Le troisième livre, consacré à la Renaissance hors de France et d'Italie, comprend trois parties : I. Empire germanique, Hongrie, Pologne et Suisse; II. Belgique, Hollande, Danemark, Suède, Norwège et Angleterre; III. Espagne et Portugal. C'est une revue très rapide, mais dans laquelle sont cependant signalés les principaux caractères du style de la Renaissance dans ces différents pays. Il y aurait, croyons-nous, là, sujet à de plus amples développements, et quelques constructions, telles qu'en Suisse, la *Halle aux draps* de Neuchâtel, bâtie pour la duchesse de Longueville, en 1570, par Maniquet, et le château du bailli d'Avenches, élevé en 1573, auraient mérité une mention. Mais, il fallait savoir se borner, et c'est ce qu'a dû faire avec raison notre confrère.

L'illustration, qui comprend cent six planches, est généralement bonne et surtout très claire; comme nous l'avons déjà dit, ce sont des élévations, des coupes et des plans, permettant de juger du style et de l'ordonnance des édifices signalés, et quelques détails caractéristiques, mais ceux-là en petit nombre.

En tête de chaque chapitre se trouve une bibliographie très sommaire, mais suffisante, indiquant les quatre ou cinq principaux ouvrages à consulter pour étudier l'ensemble des monuments d'un pays ou d'une province. Ce manuel n'est destiné qu'à retracer à grands traits l'histoire de l'architecture de la Renaissance, et l'auteur y a réussi. Les personnes qui voudront de plus amples détails trouveront, à l'aide de ces premiers ouvrages, les indications nécessaires pour pousser plus avant leurs études.

Comte DE MARSY.

Le Cloître de Saint-Sever de Rustan ; étude sur l'habillement et l'armement en Bigorre au quinzième siècle, par *Xavier de Cardaillac.* Toulouse, Privat, 1891, in-8, 98 p., fig.

A la séance de la Société archéologique du Midi de la France du 29 décembre 1891, M. J. de Lahondès a, en qualité de président, présenté la publication de notre confrère M. X. de Cardaillac, dans un rapport que nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire, car, plus que l'appréciation que nous en ferions, il fera juger du mérite et de l'importance du travail de notre inspecteur des Hautes-Pyrénées. M.

Ce cloître remarquable du quinzième siècle vient d'être rétabli au jardin Massey, à Tarbes, par les soins de la municipalité, au moment où il était condamné à disparaître, exemple louable qu'il serait heureux de voir imiter pour tant de monuments toulousains (1) voués à d'impitoyables destructions. Il se compose de deux groupes de chapiteaux, les uns provenant de Saint-Sever, les autres du cloître de Trie, que les bénédictins de Saint-Sever utilisèrent lorsqu'ils relevèrent leurs bâtiments claustraux, renversés par Montgommery pendant les guerres de religion de même que ceux de Trie.

M. de Cardaillac décrit avec une solide précision ces curieux chapiteaux. Il relève les enseignements iconographiques qu'ils comportent, mais surtout les détails de costumes militaires, civils et ecclésiastiques qu'ils offrent avec une rare abondance.

Seul le cloître de Moissac pourrait à peine présenter un tel nombre de renseignements précieux sur les vêtements et les usages. Les travaux de Quicherat, de Viollet-le-Duc, du Père Cahier et d'autres sont rappelés à mesure pour

(1) Le fait est malheureusement général.

chaque pièce du costume décrit. La description est accompagnée de gravures au trait représentant tous les chapiteaux à une échelle un peu trop petite pour suivre ces représentations si minutieusement étudiées. Mais ce savant mémoire n'en est pas moins une histoire du costume en Bigorre à la veille de la Renaissance. M. de Cardaillac trouve quelques particularités à signaler ; il remarque aussi un mouvement artistique très manifeste dans cette région à cette époque, et il est porté à en attribuer le mérite à l'impulsion active et civilisatrice de Jean d'Albret et surtout de sa femme, Catherine de Foix. Cette princesse fut, en effet, l'héroïne de son temps et de sa race. Son histoire vaudrait d'être écrite, et, comme nous ne doutons pas que M. de Cardaillac n'ait les qualités de l'historien comme il a celles de l'archéologue, nous l'engageons à l'entreprendre.

J. de Lahondès.

L'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Macon, par M. *Jean Virey*, ancien élève de l'École des Chartes. Avec une carte de la région et 30 planches hors texte. Paris, Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte ; 1892, in-8° de 344 p.

Les principes professés à l'École des Chartes par Jules Quicherat, et après lui par M. Robert de Lasteyrie, portent chaque année de nouveaux fruits ; il est facile de prévoir que, si cela dure, — et cela durera, — c'est de ce côté surtout que viendra la lumière archéologique : non ces éclairs éblouissants qui aveuglent ceux-mêmes qui les lancent, mais cette lueur douce et constante à la faveur de laquelle on marche sûrement devant soi. Ce n'est pas prétentieux, mais c'est sage et solide ; ce n'est pas savant comme on semble l'entendre aujourd'hui, mais c'est profondément vrai, naturel, fait de bon sens, et sert mieux que les phrases creuses à bâtir l'édifice encore inachevé de notre histoire monumentale du moyen âge.

Tels sont, à part de très faibles réserves, les caractères que présente le livre de M. Virey. Son sujet n'embrasse qu'un seul diocèse, et encore un ancien diocèse, plus petit que ceux d'aujourd'hui, mais quel diocèse ! Le diocèse où était l'abbaye de Cluny ! Une revue des églises romanes de ce pays-là ne pouvait manquer d'amener des questions du plus haut intérêt ; M. Virey les a abordées avec confiance comme sans présomption. Il consacre aux généralités, c'est-à-dire aux caractères communs à la totalité ou à la plupart des églises de la région mâconnaise, un chapitre, le second des trois dont se compose le volume. Le premier chapitre est une liste des anciennes paroisses, et je n'ai rien à en dire ici ; le troisième, le plus long (p. 74-342), est une série de descriptions de cinquante-six églises. J'aurai deux ou trois faits à glaner dans ce troisième chapitre ; mais c'est au second que ma prédilection s'attache.

M. Virey pense comme moi au sujet de la prétendue école clunisienne. Les suffrages que j'ai déjà reçus pour avoir mis à néant cette grande création de Viollet-le-Duc ne me rendent nullement indifférent à celui-ci, qu'appuie une expérience tout à fait personnelle. Qu'il me soit permis à ce propos d'élargir la portée de mes remarques d'autrefois et d'ajouter qu'il n'y a guère plus eu une *idée clunisienne* qu'une école clunisienne, du moins à l'origine. Le luxe sculptural des églises, si l'on met à part les ordres religieux fondés depuis les dernières années du XIe siècle, n'était pas même particulier aux Bénédictins ; il tenait plutôt aux ressources d'un évêché, d'un chapitre, d'un monastère, d'une paroisse, d'un généreux donateur, plutôt aux traditions spéciales et à l'habileté des ouvriers d'une région, plutôt aux qualités des matériaux, qu'à des principes patronnés par une seule congrégation religieuse. En Bourgogne, ce ne sont pas les églises avoisinant Cluny qui sont de l'architecture la plus riche ; la grande basilique elle-même n'avait rien d'extraordinaire dans l'abondance de son ornementation, qui était loin d'être en rapport avec

l'immensité du monument. M. Virey nous avertit que, si l'on veut trouver des monuments bien dotés à cet égard, il faut quitter les environs de Cluny et le Mâconnais proprement dit pour entrer dans le Brionnais et la partie attenante du Forez : c'est que, sur le versant de la Loire, « la pierre se retire par bancs d'une certaine épaisseur et se taille assez facilement », tandis que, sur le versant de la Saône, « les carrières de belle pierre calcaire, sans être rares, sont souvent de lit peu épais, et la structure des matériaux, très serrée, cassante, était peu propre au travail du sculpteur » (p. 22-23). L'église de Charlieu, qui se trouve précisément dans la partie du Forez confinant au Brionnais, était plus ornée que celle de Cluny, et ce n'est pas exclusivement à sa dépendance vis-à-vis de Cluny qu'elle le devait ; si nous jetons un regard sur le reste de la France, nous verrons pareillement les églises les plus somptueuses se distribuer par écoles et non suivant le titre des prêtres ou des moines qui la desservaient. Le plus ardent et le plus éloquent défenseur du luxe dans les églises, défenseur par son exemple autant que par ses exhortations, le grand Suger, n'était pas cluniste.

Le Brionnais, grâce à sa supériorité dans la délicatesse et l'abondance des détails, est pour M. Virey le siège d'une sous-école bourguignonne; l'unité de l'école bourguignonne est encore altérée par des pratiques particulières à l'ancien diocèse d'Autun, où l'on trouve des nefs centrales voûtées d'arêtes. Dans l'ancien diocèse de Mâcon le berceau central, presque toujours en cintre brisé, est la règle, et, comme dans toute l'étendue de l'école, de Langres à Lyon et de Nevers à Nantua, la grande voûte est trop élevée au-dessus de celles des bas-côtés pour que celles-ci lui puissent prêter assistance. Les églises bourguignonnes gagnent à cette combinaison un étage supérieur de fenêtres, mais elles perdent en solidité, et c'est parmi elles que les chutes ont dû être le plus fréquentes. C'était une église bourguignonne, celle de Saint-Germain d'Auxerre, dont,

en 1129, les voûtes croulèrent aussitôt après le décintrage (Voy. *Viollet-le-Duc, ses travaux d'art et son système archéologique*, p. 150-151). M. Virey ajoute à celui-ci un exemple un peu moins caractéristique, mais plus important et que je lui sais le meilleur gré de nous avoir fait connaître : en 1125, lors d'une émeute des bourgeois de Cluny contre les moines, la foule envahit l'église, et l'ébranlement causé par le tumulte suffit à renverser la nef, qui venait à peine d'être construite : *Ingens basilicæ navis, quæ nuper edita fuerat, corruit*, dit Orderic Vital (*L'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, p. 269).

L'histoire et la description faite d'après de nombreux témoignages authentiques de l'abbaye de Cluny (p. 256-342) sont « le clou » de la troisième partie du livre de M. Virey. Si longue et si bonne que soit cette notice, elle est encore insuffisante, surtout au point de vue graphique. Je voudrais qu'en l'écrivant l'auteur se fût assez épris de son sujet pour avoir pris la résolution de nous donner un jour une monographie aussi complète que possible de la célèbre basilique, avec toutes les pièces *in extenso* et les dessins de tous les fragments dispersés ou restant sur place. Bien qu'il n'y ait pas d'école clunisienne, l'immense église commencée par saint Hugues et terminée par Pierre le Vénérable n'a pas pu être sans action sur les destinées de l'architecture. Pendant les quarante-deux années que dura la construction (1089-1131), il est peu d'évêques ou d'abbés français qui ne soient venus à Cluny, et qui de leur voyage n'aient rapporté quelque enseignement. Suger, entre autres, s'y trouva plusieurs fois pendant que les travaux étaient en pleine activité, notamment en 1130, l'année qui précéda la dédicace ; évidemment son œil vit les défauts aussi bien que les qualités de l'œuvre, et ce ne dut pas être sans profit. De plus, un aussi important édifice, parfaitement daté, ne peut qu'être un précieux point de repère pour nous renseigner sur l'état de l'art de bâtir à une époque où il se transformait si rapidement dans toute la France. Cette monogra-

phie n'est pas au-dessus des forces de M. Virey, qui en a presque toutes les pièces entre les mains et qui apporte dans sa manière de juger l'âge et le caractère des monuments un jugement rarement en défaut. Je ne lui adresserai qu'un reproche, un seul, très léger, et que maints de nos confrères méritent comme lui. Une partie est trop souvent négligée dans les représentations géométrales de nos églises des XIe, XIIe et XIIIe siècles : c'est la coupe transversale des nefs, qui donne surtout le cachet particulier de l'édifice et celui de l'école à laquelle il appartient. Au reste, le manque de ce document ne se fait guère sentir que pour deux ou trois édifices ; le texte, fort précis, y supplée dans une certaine mesure, et nous avons, pour nous consoler, de belles planches de phototypie donnant avec une clarté bien suffisante tous les détails extérieurs qu'il est utile ou agréable de connaître.

A. St P.

J.-G. Bulliot et F. Thiollier. — La mission et le culte de Saint-Martin, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen. — Étude sur le paganisme rural. — 1 carte et 200 gravures mythologiques. (*Autun et Paris*, 1892, in-8° de 483 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société Éduenne*, n^lle^ série, tomes XVI, XVII, XVIII et XIX).

Dans le court avant-propos où il présente avec tant de modestie son livre au lecteur, M. Bulliot écrit : « C'est en lisant Sulpice Sévère que, frappé de la dissémination et de la popularité de l'apostolat de saint Martin, la pensée nous est venue de tenter d'en suivre les traces dans le pays éduen, qui fut le théâtre authentique d'une de ses missions » ; et à la suite de saint Martin, dont il retrouve les traces avec une perspicacité merveilleuse, M. Bulliot nous promène dans ce pays éduen qu'il aime et connaît si bien, et dont s'éprend volontiers celui qui s'y engage avec un pareil guide.

N'ignorant aucune des légendes locales, habile à en saisir le sens mythologique, archéologue éprouvé, M. Bulliot était plus qu'aucun autre en état d'entreprendre un pareil



Bas-relief représentant un dieu cornu, un génie tricéphale et une mère (*fig.* 58).

travail. Aussi son livre n'est-il pas seulement une contribution importante à l'histoire de saint Martin : il nous offre en outre une évocation intéressante et complète du paganisme rural dans la contrée parcourue par l'apôtre des Gaules.

Tous les vestiges païens du culte des sources, si populaire en Gaule, statues de déesses mères, de génies domestiques, terres cuites des laraires, vieilles superstitions se rattachant au culte des roches dans le Morvan, légendes des Dames, curieuses traditions perpétuées jusqu'à nos jours dans des fêtes populaires comme celle du vallon de



Ex-voto relatif au traitement d'une ophthalmie *(fig. 62)*.

Men-Vaux et celle de la Certenue, célébrée la nuit ; tout cela est recueilli dans d'exactes descriptions ou défile sous les yeux du lecteur dans une longue suite de gravures ou de reproductions photographiques.

Si la vie de saint Martin présente de grandes difficultés chronologiques qui ne permettent pas de fixer avec certitude l'époque de son passage dans le pays éduen (M. Bulliot, d'accord avec M. Lecoy de La Marche, adopte l'année

377), le fait même de ce passage, grâce au témoignage de Sulpice-Sévère, n'est pas contestable.

Rien n'est moins précis, au point de vue des annales de l'évangélisation de la Gaule, que les écrits de Sulpice-Sévère, et, après lui, de Paulin de Périgueux, de Fortunat et de Grégoire de Tours : ils ont été les hagiographes et les



Petit personnage ou nain tenant à la main une sacoche *(fig. 93)*.

panégyristes de saint Martin plutôt que ses historiens. Mais, comme l'écrit M. Bulliot, à défaut de l'histoire écrite, « partout où saint Martin avait porté ses pas et sa parole, guéri un malade, supprimé un tempte, coupé un arbre sacré, renversé une idole, exorcisé une fontaine, chassé les génies des rochers, accompli un miracle, la tradition

s'est emparée du fait et en a maintenu le souvenir avec une ténacité sans égale. »

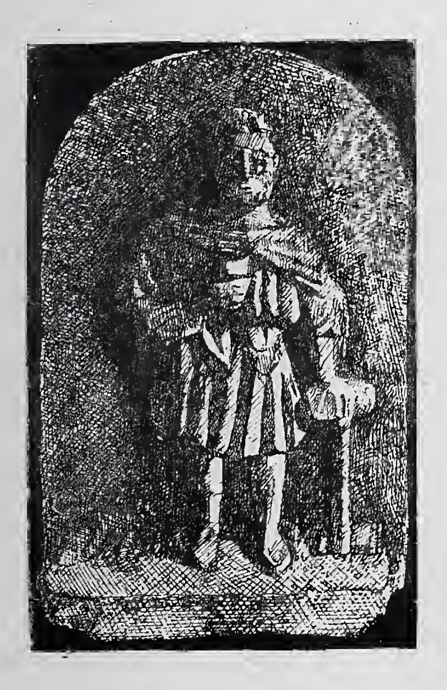
Traditions, pierres ou *pas* de saint Martin ou de son âne, groupements serrés de chapelles et d'églises sous le vocable du saint, son nom remplaçant celui des divinités rurales et des génies des fontaines sacrées « si chers à la population des campagnes » sont pour M. Bulliot autant de jalons qui



Deux génies tenant chacun une corne d'abondance et une patère *(fig. 94)*.

lui servent à retrouver la trace du missionnaire. Les vestiges du paganisme, les ruines d'oratoires antiques, les débris d'idoles, les médailles à dates précises exhumées de plusieurs sanctuaires païens là où le nom de saint Martin s'est conservé, fournissent encore au savant archéologue des preuves dont il s'empresse de tirer profit.

« C'est aux environs des villes et non dans les villes, là où les pratiques du paganisme étaient réfractaires aux efforts des évêques les plus zélés, que commençait l'apostolat de saint Martin », et la lutte s'est engagée presque partout non sur le culte des grands dieux qui n'eurent



Dieu au marteau (*fig. 154*).

peut-être jamais que les fonctionnaires romains pour adorateurs, mais contre les génies domestiques et toutes ces innombrables figures qui se rattachaient aux croyances de la Gaule, déesses mères, fées, dieux au marteau, Mercures gaulois, dont les représentations sculptées se multiplièrent après la conquête romaine.

Les vallées du Nesvrin, de la Dheune, de la Cusane et de l'Arroux sont remplies des témoignages du passage de saint Martin. Quant à l'ordre dans lequel est distribuée la mission, il peut être contesté, mais il serait difficile d'en substituer un autre plus vraisemblable.

Une bonne table des noms de lieux complète le volume et facilite les recherches : c'est une attention dont plus d'un travailleur saura gré à M. Bulliot, car son livre, un peu touffu au premier abord pour le lecteur superficiel, est de ceux qu'il y aura toujours profit à consulter.

Jean Virey.

Études de Numismatique, par *J.-Adrien Blanchet.* Tome I[er], accompagné de quatre planches. Paris, Rollin et Feuardent, 1892, in-8°, 327 p.

Les recueils archéologiques dans lesquels certains auteurs sont amenés à publier leurs travaux sont aujourd'hui si nombreux que, quand on a une recherche à faire, même si on possède une indication bibliographique exacte, on a souvent de la peine à se procurer, en province surtout, le volume dont on a quelquefois à consulter seulement deux ou trois pages. D'autre part, les tirages à part s'égarent, s'abîment quand on les envoie par la poste, et on comprend le désir qu'ont certains auteurs de réunir au fur et à mesure de leur publication leurs articles en volumes suivis, permettant de les retrouver facilement. Ce que les archéologues d'il y a un demi-siècle ne faisaient qu'au déclin de leur vie, et ce que souvent ils laissaient à d'autres le soin de faire après leur mort, une collection de leurs œuvres, ainsi que cela a eu lieu notamment pour Longpérier, Jules Quicherat, Letronne, etc., voici nos confrères qui le font de suite, Mgr Barbier de Montault, M. Léon Germain et M. J.-Adrien Blanchet, et dût ce mode de procéder sembler un peu présomptueux, nous le comprenons et nous l'approuvons, car les vingt-quatre notices numismatiques

réunies ainsi par M. J.-Adrien Blanchet offrent autant d'intérêt que de variété. En effet, depuis *Le Bracelet considéré comme moyen d'échange*, d'après les découvertes faites au Caucase, par M. de Morgan, jusqu'aux *Jetons du sacre des rois de France*, il y a de tout dans ce volume, numismatique grecque, gauloise et romaine, législation barbare sur les faux-monayeurs, monnaies du moyen âge, médailles artistiques de la Renaissance, sans compter le livre du changeur Duhamel, de 1524, dans lequel sont décrites et reproduites un nombre considérable de monnaies dont l'annotateur a su faire ressortir le caractère et l'importance, et deux notices sigillographiques, l'une sur deux sceaux juifs du moyen âge, dans laquelle l'auteur, en citant un certain nombre de monuments analogues, a négligé de mentionner ceux qui ont été publiés par notre confrère, M. G. Saige, dans son étude sur *Les Juifs du Languedoc antérieuremeut au XIVe siècle.*

Nous devons remercier M. Blanchet d'avoir pris soin d'indiquer, contrairement à une habitude trop fréquente, les titres et les dates des recueils dans lesquels ont paru pour la première fois les travaux réimprimés ici. Et maintenant, attendons le second volume. M.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association Normande, 58e année, Caen, 1892, H. Delesques; Rouen, Lestringant, 1 vol. in-8° de xcvii-400 p.

En outre du compte-rendu du Congrès tenu par l'Association Normande à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1891, et de divers articles consacrés à l'agriculture, à l'industrie et aux arts ou à la nécrologie de membres de la Société, l'*Annuaire Normand* renferme des travaux qu'il convient de signaler d'une manière toute spéciale.

Deux de ces mémoires sont dus à M. Louis Régnier que nos lecteurs connaissent de longue date.

Sous le titre de : *L'Association Normande à Falaise (6 août 1891), notes d'un excursionniste*, notre érudit confrère raconte la visite faite par le Congrès à cette petite ville dont on revoit toujours les monuments avec plaisir et profit. Il décrit soigneusement et étudie avec une critique sûre l'église de Notre-Dame de Guibray, dont il attribue le chœur au XIIe siècle et non au XIe, comme le faisait Ruprich-Robert, celle de Saint-Gervais où l'on remarque trois époques bien distinctes, XIIe, XIIIe et XVIe siècles, puis le château. Ici M. Régnier discute habilement le point de savoir si la fameuse tour Talbot date de la domination anglaise ou s'il ne faut point en faire remonter la construction à l'époque de Philippe-Auguste. Il penche pour cette solution et ses arguments semblent décisifs. Les églises de la Trinité et de Saint-Laurent, l'Hôtel-Dieu, les vestiges de l'enceinte fortifiée et des tours de la ville lui fournissent aussi le sujet de remarques judicieuses sur l'âge et la valeur architectonique de plusieurs parties de ces monuments. Cet article est, ainsi que le suivant, accompagné de bonnes illustrations.

Profitant de ses séjours dans la vallée d'Auge, en 1888 et 1891, M. Régnier a rédigé un second mémoire, intitulé : *A travers la Normandie, notes et observations archéologiques*, suite d'une publication précédente. Il nous conduit successivement à Saint-Pierre-sur-Dives, dont il se promet d'étudier bientôt et d'une manière complète l'importante église abbatiale ; — à Jort, où l'église de l'époque de transition est remarquable par sa belle façade romane ; — à Courcy, aux ruines d'un puissant château féodal ; — à Ouville-la-Bien-Tournée ; — à Mesnil-Mauger, dont l'église conserve encore un clocher en excellent état, quoique bâti peut-être dans la seconde moitié du XIIe siècle ; — à la Houblonnière ; — à Tordouet ; — à Bienfaite, qui a pour église un édifice homogène de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, et de style gothique ; — à Pont-l'Évêque ; — à Saint-Étienne-la-Thillaye ; — à Villers-sur-

Mer ; — à Blonville ; — à Tourgéville, où, dans le bas-côté sud de la nef de l'église, une fenêtre du XVe siècle présente dans son remplage une disposition inusitée à cette époque : elle est en tiers-point et divisée par trois meneaux en trois lancettes cintrées, tandis que le tympan est occupé en entier par un grand quatre-feuilles à lobes arrondis ; — à Saint-Arnoult, où l'on remarque une crypte voûtée en berceau sur doubleaux parallèles, au-dessous du chœur de l'église ; — à Touques, dont l'ancienne église Saint-Pierre, aujourd'hui abandonnée, est un édifice de haute valeur archéologique, avec chœur rectangulaire voûté en berceau et tour centrale de forme octogone, en plein cintre à l'extérieur et portée sur quatre doubleaux en tiers-point ; — à Villerville ; — à Pennedepie ; — enfin à Équemauville, où l'on peut examiner de curieux fonts baptismaux de l'époque romane.

Dans le même volume il faut également mentionner un autre article, les *Notes sur les ports maritimes et les stations de pêche du département du Calvados*, par M. Campion, secrétaire général honoraire de l'Association Normande. L'auteur, comme on le sait, est encore aujourd'hui le zélé secrétaire du Comité permanent de la Société française d'Archéologie, après avoir été l'un des collaborateurs et l'un des amis les plus dévoués d'Arcisse de Caumont.

Ce travail consciencieux fournira aux statisticiens, aux ingénieurs, aux négociants, des renseignements précieux et complets sur l'état actuel des ports de Saint-Sauveur, Honfleur, Touques, Trouville, Dives, Ouistreham, Caen, Courseulles, Port-en-Bessin et Isigny ainsi que des stations de pêche de Villerville, Asnelles, Arromanches et Grandcamp, sur les travaux entrepris ou achevés depuis deux siècles dans ces localités et sur les développements que la navigation et le commerce sont appelés à y recevoir. De leur côté, les historiens et les archéologues recueilleront dans l'excellent article de M. Campion des indications curieuses sur l'état ancien d'une portion notable des ports

de la Basse-Normandie et sur les événements dont ils ont été le théâtre. Émile TRAVERS.

MONTFORT-L'AMAURY. Son église. — Ses vitraux. — Son cimetière, par le comte A. de Dion. Tours, imp. Deslis, 1892, in-8°, 48 p. et vue.

Ceux de nos confrères qui ont pris part au Congrès d'Évreux n'ont pas oublié la très intéressante journée passée à Montfort-l'Amaury, sous la direction de M. le comte de Dion. Notre savant confrère vient de doter la petite ville qu'il habite d'une nouvelle notice, destinée à servir de guide aux visiteurs.

L'église et ses beaux vitraux du XVIe siècle y sont décrits avec grand soin, ainsi que le curieux cimetière.

M.

L'Imprimeur-Gérant, H. DELESQUES.

LE CONGRÈS
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
D'ANVERS
ET
LE CINQUANTENAIRE
de l'Académie d'Archéologie de Belgique

(10-16 AOUT 1892

Chaque année, depuis 1885, au mois d'août, la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Belgique nous convie à venir pendant quelques jours partager ses travaux et visiter avec elle quelques villes des Flandres, du Brabant ou du pays wallon et à en explorer les environs.

Je ne saurais mieux dépeindre le sentiment que nous éprouvons en recevant cette invitation, qu'en appliquant aux Congrès belges ce que, dans un toast charmant et vivement applaudi, notre ami M. Adolphe Francart disait, il y a deux mois, au banquet du Congrès archéologique d'Orléans :

« Lorsque, avec le premier rayon de soleil printanier, nous arrive ce bienheureux programme de la réunion prochaine qui ravive le charme des souvenirs

des réunions passées, nous ressentons un tressaillement, comme un écho du joyeux carillon qui, du haut de nos vieux beffrois flamands, nous annonce le retour des grands jours de fête.

« Car c'est, en perspective, non seulement le repos tant désiré après une longue année de labeurs, c'est encore la route — allongée au besoin — sur laquelle se profilent déjà nos espérances. Paris,... Et puis, nous avons à parcourir avec vous une région nouvelle de votre belle France.....

« Ce sera bientôt, enfin, le jour de cette chère et délicieuse envolée vers les anciens amis dont, le soir, nous reverrons les figures aussi cordialement ouvertes que le seront les mains qui nous seront tendues... »

Nous aussi, nous attendons l'invitation qui nous vient d'une des villes de Belgique, et nous sommes heureux d'y répondre, plus nombreux d'année en année.

Je crois l'avoir déjà dit: à Anvers, à la fondation de la Fédération, j'étais le seul représentant de la France; cette année, nous étions plus de vingt, et, parmi eux, plus des trois quarts figurent sur la liste des membres de notre Association.

La Société française d'Archéologie était représentée à cette réunion par MM. le comte de Marsy, directeur, R. de Bailliencourt, le docteur Bertin, Maurice Bucquet, Joseph Depoin, A. Desmottes, Alexandre Eeckman, Lud. Guignard de Butteville, A. Janvier, le comte Lair, le baron A. de La Grange, Charles Legrand, Charles Leman, H. Macqueron, et le président Sorel.

Parmi les membres belges de la Société qui assistaient également au Congrès d'Anvers, nous citerons MM. Alf. Béquet, le président Blomme, A. Francart, P. Génard, le comte Goblet d'Alviella Hagemans,

Hambye, le baron de Haulleville, le vicomte B. de Jonghe, E. de La Roche de Marchiennes, H. de Nimal, Eug. Soil, V. Tahon, le comte Fr. Van der Straten Ponthoz, Wagener, le lieutenant-général Wauwermans et A. de Witte, et parmi les hollandais MM. L.-C. Hezenmans et le prof. Jan Ten Brink.

I.

Fondés, il y a huit ans, les Congrès historiques belges ont attiré de tout temps l'attention des pouvoirs publics, et, dès la séance d'ouverture, deux membres du cabinet MM. Bernaert, ministre des Finances, et chargé du portefeuille des Affaires étrangères, et M. de Burlet, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, venaient par leur présence attester l'importance que le gouvernement attachait à cette réunion (1).

Le lendemain, S. M. le Roi des Belges, que la Société française d'Archéologie est fière de compter au nombre de ses membres d'honneur, donnait au Congrès une marque d'intérêt plus considérable encore, en conviant les membres du bureau et les délégués étrangers à assister à une soirée donnée au Palais de Bruxelles et dans laquelle il s'est entretenu tour à tour avec chacun d'eux, avec la plus grande bienveillance.

Après une séance inaugurale de courte durée, les membres du Congrès consacrèrent la journée du mercredi 10 août à une excursion sur l'Escaut offerte par l'Académie et dont le but était la visite du château de Cleydael, beau manoir féodal, dont la construction

(1) Voir dans le *Bulletin Monumental* les comptes-rendus de la plupart des réunions précédentes.

primitive peut remonter au milieu du XIVe siècle, mais qui fut rebâti vers 1520 et n'a plus subi depuis cette époque que des restaurations et des modifications pour son appropriation à la vie moderne (1).

En voyant, au milieu d'un parc aux arbres plusieurs fois séculaires, ce château carré, flanqué de tourelles, dont l'une fut, suivant le goût désastreux du siècle dernier, coiffée d'une lourde toiture bulbeuse, et qu'entourent des fossés remplis d'eau, on se sent reporté à plus de deux siècles en arrière et on se croit en face d'un de ces tableaux qu'excellaient à peindre ces maîtres flamands et hollandais dont les musées d'Anvers et d'Amsterdam, de Bruxelles et de La Haye, nous ont conservé tant de curieux spécimens.

L'ameublement, en partie ancien pourtant, ne provient pas, pour la plus grande partie, du château. Mais, parmi les œuvres d'art les plus remarquables qui y ont été réunies, figure une belle suite d'anciennes tapisseries de Bruxelles, représentant les scènes de la vie d'Esther.

Après cette visite, dans laquelle nous sommes aimablement guidés par le baron Henri van Havre,

(1) Parmi les brochures publiées avant le Congrès, par les soins de la Commission, figurent deux études sur Cleydael : l'une, intitulée : *Une visite archéologique au château de Cleydael*, par le lieutenant-général Wauwermans, est une description complète de cet édifice, accompagnée de plans et de détails ; l'autre, qui a pour auteur M. J.-B. Stockman, est une *Notice historique sur le château* et sur ses seigneurs, qui renferme un certain nombre de blasons (Anvers, imp. de Backer, 1892, in-8°). M. le baron H. van Havre avait fait réunir à notre intention, dans une salle spéciale, une série de plans et de vues de Cleydael à diverses époques.

représentant d'une des plus anciennes familles d'Anvers et descendant direct du grand peintre Rubens, Mme la baronne van Havre veut bien nous inviter à prendre part à une collation préparée dans le parc.

Au retour de cette excursion très pittoresque et exceptionnellement favorisée par le temps, un banquet, auquel prennent part les dames qui assistent au Congrès, termine fort agréablement cette première journée déjà si bien remplie. Comme d'habitude, les toasts sont nombreux. Le premier, le toast *loyal*, que tout le monde accueille debout, est porté par le lieutenant-général Wauwermans, président du Congrès, au Roi et à la famille royale. M. le ministre de l'Intérieur, M. le gouverneur de la province, et l'un des échevins d'Anvers, prennent ensuite la parole, ainsi que MM. le docteur Hamy, Henry Hymans, le professeur Ten Brinck, le comte de Marsy (1), le docteur de Man, etc., etc.

Les deux journées du jeudi et du samedi ont été occupées par les séances des trois sections du Congrès, dans lesquelles de nombreuses communications historiques et archéologiques ont été faites principalement sur la Belgique.

Dans la première section, les questions relatives aux études préhistoriques ont donné lieu à de curieuses observations, ainsi que celles qui se rattachent à la formation de la plaine maritime et des dunes de la côte de Flandre, à l'interprétation des textes de César et à la valeur qu'il convient d'attribuer aux découvertes de vestiges romains faites, à diverses reprises, à Anvers.

(1) Voir ce toast à la suite de ce compte-rendu.

Les questions historiques portées au programme de la seconde section sont pour la plupart restées sans réponse.

La troisième section a consacré la plus grande partie de ses séances à l'étude de l'ensemble des mesures à prendre pour obtenir la conservation des monuments historiques en Belgique.

On sait qu'une loi, dont l'avant-projet a été étudié par l'Académie d'Archéologie de Belgique, est depuis longtemps en préparation ; mais les difficultés qu'elle soulève en ont empêché jusqu'à présent le dépôt aux Chambres. Déjà, l'an dernier, M. de Burlet avait annoncé à Bruxelles, en réponse à une question de M. Buls, que cette loi serait prochainement mise à l'ordre du jour, mais les événements politiques qui ont eu lieu en Belgique depuis l'an dernier, la Révision, la dissolution du Parlement, ont ajourné l'exécution de cette promesse, renouvelée au banquet d'Anvers, par M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

En attendant avec confiance la réalisation de cette mesure, le Congrès s'est occupé du rôle joué actuellement dans la restauration des monuments historiques par la Commission royale des monuments et les Commissions provinciales qui lui sont rattachées.

Nous ne nous attarderons pas à résumer les critiques qui ont été exposées avec de nombreux faits à l'appui. Ce sont là surtout des questions administratives.

L'examen des moyens à employer pour obtenir un catalogue des œuvres d'art appartenant à l'État, aux communes et aux établissements publics et, par suite, un ensemble de mesures destinées à en assurer la

conservation, comme pourrait le faire le classement des objets d'art que prescrit la loi française, a été ensuite l'objet de sérieuses discussions.

L'influence des Croisades sur les progrès des arts en Belgique et principalement de l'architecture, déjà signalée au Congrès de Bruxelles de 1891, est revenue ici avec la question de la date et du plan du Château des Comtes à Gand, dont les ruines sont maintenant en grande partie dégagées.

Le général Wauwermans avait exposé l'an dernier les motifs qui le portaient à voir dans le château, bâti par Philippe d'Alsace en 1180, un type emprunté aux constructions féodales élevées en Syrie par les premiers croisés et décrites par M. Emm.-G. Rey. La question nous semble d'autant plus difficile à résoudre que l'on est loin d'être d'accord sur l'origine des constructions militaires de l'Orient latin. Cette année, M. Hermann van Duyse, conservateur du Musée de Gand, nous a présenté un travail très complet, accompagné de nombreux dessins, faisant connaître les différentes parties du Château des Comtes et dans lequel il a essayé de restituer l'édifice aux différentes époques de son existence, depuis le moment où Baudouin Bras-de-Fer aurait élevé un premier ensemble de constructions dont on paraît reconnaître les fondations, sous la construction du donjon actuel.

On comprend l'importance de cette question et la difficulté de la résoudre en quelque sorte au pied levé. Aussi, malgré les explications fort savantes de nos confrères et celles de M. de Waele, architecte du monument, qui nous a guidés dans une longue visite faite à Gand à la suite du Congrès, les membres de cette réunion consultés aussi sur les restaurations qu'il y

aurait lieu de faire au Château des Comtes ont-ils ajourné leur opinion à 1893, où, le Congrès se tenant à Gand, ils auront la possibilité d'examiner avec plus de soin et sur place les différentes constructions et de voir les mesures à proposer. Disons cependant dès aujourd'hui qu'ils se sont en principe opposés à une restauration complète, avec nouvelle appropriation des bâtiments et qu'ils ont insisté sur la nécessité de ne faire au Château des Comtes que le minimum de réparations nécessaire pour en assurer la conservation et en cherchant, avant tout, dans ces réparations, à faire ressortir les parties conservées.

Ne serait-il pas désirable que, dans les grandes villes, on formât des musées consacrés aux grands hommes, composés de leurs œuvres et particulièrement dans les maisons où ils ont vécu ?

Cette question a donné lieu à une assez longue discussion. Rappelant ce qui a été fait à Anvers pour la maison *Plantin-Moretus*, et exprimant le regret de la démolition assez récente de la partie de la maison de Rubens, qui renfermait l'atelier du maître, plusieurs personnes ont demandé s'il ne serait pas possible de rechercher et d'acheter quelques-unes des maisons habitées, soit par les artistes flamands des XVIe et XVIIe siècles, soit par les peintres contemporains tels que Leys ? Avec beaucoup de raison, croyons-nous, d'autres ont répondu qu'il n'était pas possible de répéter souvent ce qui avait été fait pour la maison Plantin, et que, du reste, on en aurait rarement l'occasion, la plupart des maisons habitées par les personnages célèbres, pour élargir le cadre de la question, n'ayant pas conservé le caractère qu'elles avaient à l'époque où ils y vivaient ; que tout ce qu'il



Imp. Phot. Aron, Frères, Paris.

Cliché de M. M. Bucquet

CHATEAU DE CLEYDAEL

semblait permis de demander était que, dans les villes où il était possible de retrouver leurs habitations, elles soient respectées et que, lorsque cela ne serait pas possible, on réunît dans les musées l'ensemble des souvenirs des artistes à côté de leurs œuvres.

Nous avons rappelé à cette occasion ce qui existe à Montauban pour Ingres. Mais nous croyons qu'il ne faut pas pousser trop loin ce fétichisme local qui amène à conserver des objets sans valeur et sans intérêt, et, d'autre part, tend à créer une multitude de petites collections peu importantes et qui rendent très difficiles les recherches d'ensemble. On se rappelle ce qu'étaient les collections dispersées d'Amsterdam, avant la création du nouveau Musée, et nous n'avons pas besoin de chercher d'autre exemple de l'inconvénient de ce groupement par collectionneur qu'en rappelant ce qui s'est passé au Louvre pour la collection Sauvageot et plus récemment pour celle de Thiers. On a dû fondre la collection Sauvageot dans les suites similaires, en en constatant l'origine par des étiquettes spéciales. Il serait à désirer que semblable mesure puisse être appliquée un jour à l'ensemble d'objets disparates qui forment le reliquaire de l'ancien président de la République. Le cabinet de Thiers renferme quelques œuvres remarquables, des bronzes de la Renaissance, par exemple, perdus dans un assemblage d'objets d'art comme en vendent aujourd'hui le *Bon Marché* et le *Louvre* pour les cadeaux de mariage, les souvenirs de fêtes et les lots de tombolas.

Nous signalerons aussi parmi les communications faites à la troisième section une lecture de M. A. Béquet sur les constructions murales exécutées entre la période romaine et le millénaire, conservées dans la

province de Namur, et la présentation par M. L. Gaillard de Butteville, d'une série de dessins représentant des amulettes de forme pyramidale.

Le samedi soir, une fête était donnée à l'Hôtel-de-Ville en l'honneur des membres du Congrès de la Fédération et du Congrès d'Économie politique réuni également à Anvers. Malgré son état de souffrance, M. le bourgmestre de Wael avait tenu à en faire les honneurs, mais il avait trop présumé de ses forces et, frappé d'une congestion à la sortie, il s'éteignait le mercredi suivant, mort à son poste, laissant d'unanimes regrets, parmi ses adversaires comme parmi ses amis, car c'est surtout à son administration de vingt ans qu'est due la transformation d'Anvers.

Dans les voyages, dans les Congrès, on perd facilement la notion du temps, c'est ce qui vient de m'arriver et, parlant de l'emploi de nos journées du jeudi et du samedi, j'ai passé sous silence le vendredi, bien employé pourtant par une rapide course en Hollande, à Bois-le-Duc, capitale du Brabant. Nous faisons en deux heures, en chemin de fer, les vingt-cinq lieues qui y conduisent, jetant en passant un regard de regret sur Bréda, dont nous ne pouvons aller admirer une fois de plus le beau tombeau.

La visite de la cathédrale de Saint-Jean de Bois-le-Duc a été dirigée par notre confrère, M. Hezenmans, architecte de la ville, et qui est, depuis trente ans, chargé de la restauration de cet édifice que la mauvaise qualité de la pierre, qui s'effrite entièrement, oblige à reconstruire presque pierre à pierre, sauf du côté du portail latéral sud, où on a pu se borner à remplacer les pierres trop abîmées.

M. Hezenmans avait bien voulu rédiger pour les

congressistes des notes en hollandais sur Bois-le-Duc, qui ont été traduites par les soins de la commission et que nous reproduisons ici en grande partie, car elles feront connaître, mieux que notre description, le caractère de ce bel édifice considéré comme le plus beau monument gothique de la Hollande et dont la construction a été commencée en 1410, sur l'emplacement d'une église antérieure. Sa longueur est de 35 mètres et sa largeur de 16 ; il a un double transept et des bas-côtés.

« La hardiesse et la grandeur du plan, les proportions superbes, le bon goût qui a présidé à l'ornementation de cette église sont remarquables. Au-dessus des fenêtres du chœur, des sculptures représentent les principaux faits de l'Ancien Testament ; d'autres, au-dessus de la chapelle Saint-Jean, empruntent leurs sujets à l'Évangile.

« Le portail adossé au transept septentrional est couvert de sculptures ayant pour sujet les révélations de saint Jean, Abigael désarmant le courroux de David, Esther aux pieds du roi de Babylone, les Vierges sages et les Vierges folles de l'Évangile ; au milieu se trouve la statue de la mère de Dieu ; au-dessus des portes, celle du Sauveur. Le portail méridional forme un narthex ouvert et est orné de sculptures qui méritent une attention particulière ; ce sont des sujets tirés des révélations du patron de l'église. Ces œuvres montrent quels progrès la sculpture avait fait dans les Pays-Bas au XV[e] siècle.

« Les grandes statues qui se trouvent dans la façade de transept sont également remarquables.

« La nef principale de l'église est d'un fini merveilleux. Sur la courbe des cintres se trouvent des ran-

gées de statues se succédant; ce sont des représentations fantastiques d'hommes et d'animaux, partie empruntés à l'histoire, partie à la vie journalière. Cette ornementation ne se retrouve dans aucune autre église. »

Nous devons signaler à l'intérieur les légers rinceaux d'un dessin ancien et fort élégant, peints sur les voûtes, voilà un modèle à indiquer aux amateurs de polychromie. Dans la chapelle du Saint-Sacrement, à droite du chœur, se trouve une couronne de lumière d'un très bon style. Ajoutons que le sol, comme dans la plupart des églises des Pays-Bas, est jonché de ces grandes dalles tumulaires en pierre bleue au dessin en relief, dont les écussons aux supports fantastiques, les cimiers et les quartiers d'alliances s'effacent malheureusement chaque jour sous les pas des fidèles aux souliers à clous et aux gros sabots.

L'Hôtel-de-Ville où nous sommes reçus par le bourgmestre a été construit en 1620. Il renferme quelques tableaux et un cabinet d'antiquités contenant, comme tous ceux des villes hollandaises, des insignes municipaux et de confréries en argent, des instruments de torture, ainsi qu'une remarquable suite de sceaux de la municipalité et des échevins en argent. Le temps nous manque pour visiter convenablement le Musée de la *Société provinciale des Arts et Sciences*, qui nous paraît renfermer d'intéressantes collections archéologiques locales.

Après avoir déjeuné dans le vaste local d'une Société artistique, comme il en existe dans toutes les villes des Pays-Bas, nous prenons un tramway à vapeur qui nous conduit au château de Heeswyck, appartenant aujourd'hui au baron van den Bogaerde van Tenbruggen, situé à 16 kilomètres de Bois-le-Duc.

Flanqué de tours et entouré de fossés, le château actuel de Heeswyck est une construction qui paraît appartenir à la fin du XVe siècle, mais qui a dû être réédifiée sur l'emplacement d'un château fort ancien, car les titres nous font connaître dès la fin du XIIe siècle l'existence des seigneurs de Heeswyck et de leur château.

Depuis plus d'un demi-siècle, les propriétaires y ont accumulé une collection considérable d'œuvres d'art, de meubles, d'armes et d'objets divers, dont il est difficile de se faire une idée. La plupart des collections sont formées d'objets provenant des Pays-Bas et ce sont pour nous les plus importantes, mais on y voit aussi des statues de marbre modernes et des tableaux anciens rapportés d'Italie, des porcelaines de la Chine et du Japon, etc. Une salle d'armes réunit de nombreuses armures, des bannières et des drapeaux, des pièces d'artillerie et tout ce qui touche à l'art militaire. Une tourelle consacrée à la ferronnerie, à la dinanderie et à la sculpture sur bois, renferme des objets qui ne sont pas moins intéressants. Enfin, n'ayant plus de place pour exposer les sculptures sur pierre, après en avoir garni la cour et les alentours du château, on a décoré les façades et encadré les fenêtres avec des cariatides et des supports de cheminées et d'autres débris d'anciennes constructions.

Après un second repas pris à la *Concordia*, le train nous ramenait, à neuf heures du soir, à Anvers, enchantés de notre journée, malgré la longueur du trajet.

II.

Mais, j'ai hâte d'arriver à la journée du dimanche 14

et de parler du *Landjuweel*, qui était la grande attraction des fêtes données par l'Académie, auquel toute la ville d'Anvers avait tenu à concourir, et qui n'a pas amené dans ses murs moins de trois cent mille personnes (1).

On sait le talent que les Belges et surtout les habitants de Bruges et d'Anvers apportent dans la représentation des cortèges historiques, rappelant les événements de la vie flamande au moyen âge. Aussi, l'Académie avait-elle compris que la reproduction exacte d'une de ces fêtes qui, au XVIe siècle, mettaient en mouvement toute la population serait le moyen de faire participer le pays tout entier à la solennité de son cinquantenaire.

Et, ne voulant pas prendre pour sujet la représentation de quelque fait historique ayant déjà donné lieu à des manifestations analogues, elle avait choisi pour motif du cortège la fête donnée, en 1561, par les « rhétoriciens d'Anvers » aux autres Sociétés littéraires des XVII provinces.

Les Chambres de rhétorique, instituées dans toutes les villes des Pays-Bas, étaient en quelque sorte des Académies qui, du XVe au XVIIIe siècle, organisaient des concours d'art dramatique et de poésie, auxquels elles conviaient les associations similaires. Ces concours donnaient lieu à de grandes fêtes dans lesquelles,

(1) MM. Maurice Bucquet, président de la Société versaillaise de Photographie, et Eug. Soil ont eu l'amabilité de mettre à ma disposition et de m'autoriser à reproduire quelques-unes des vues instantanées prises par eux pendant le passage du Landjuweel. Je suis heureux de pouvoir ainsi accompagner ce compte-rendu de quelques-uns des groupes du cortège si habilement saisis par nos confrères, et d'une vue de Cleydael.



Blason de la Chambre de rhétorique

DE VIOLIEREN

La Giroflée d'Anvers.



Imp. Phot. Aron Frères, Paris.

Cliché de M. E. Soil.

CORTÈGE DU LANDJUWEEL A ANVERS. 1892

L'ARRIVÉE DES MARCHANDS VÉNITIENS A ANVERS



IMP. PHOT. ARON FRÈRES, PARIS.

Cliché de M. M. Bucquet

CORTÈGE DU LANDJUWEEL A ANVERS. 1892

LA GIROFLÉE D'ANVERS



Imp. Phot. Aron Frères, Paris. Cliché de M. M. Bucquet

CORTÈGE DU LANDJUWEEL A ANVERS. 1892

MUSIQUE DE LA GIROFLÉE D'ANVERS



IMP. PHOT. ARON, FRÈRES, PARIS. Cliché de M. E. Soil.

CORTÈGE DU LANDJUWEEL A ANVERS. 1892

LE CHAR DE L'HISTOIRE



Imp. Phot. Aron Frères, Paris.

Cliché de M. E. Soil.

CORTÈGE DU LANDJUWEEL A ANVERS. 1892

LE CHAR DE L'ARCHITECTURE.



Imp. Phot. Aron Frères, Paris

Cliché de M. M. Bucquet

CORTÈGE DU LANDJUWEEL A ANVERS. 1892

LA COURGE DE HEERENTHALS

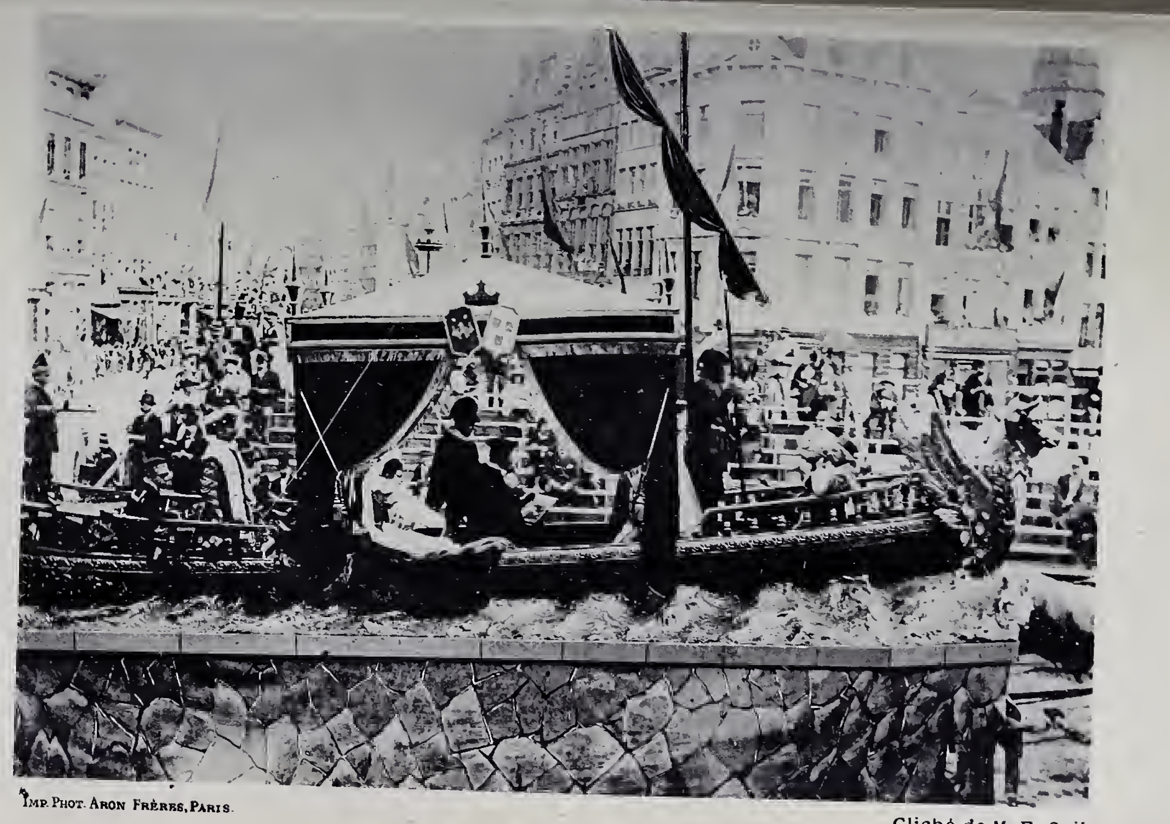


Imp. Phot. Aron Frères, Paris.

Cliché de M. M. Bucquet

CORTÈGE DU LANDJUWEEL A ANVERS. 1892

LA FLEUR DE MUGUET DE LÉAU



Imp. Phot. Aron Frères, Paris.

Cliché de M. E. Soil.

CORTÈGE DU LANDJUWEEL A ANVERS. 1892

ALBERT DURER SUR L'ESCAUT

après l'audition des morceaux soumis au jury, on procédait à la distribution d'un objet d'orfévrerie donné en prix, d'où le nom de *Landjuweel*, joyau du pays, donné à ces réunions.

Celle de 1561, donnée par la *Giroflée* d'Anvers, qui formait la section littéraire de la fameuse corporation artistique de Saint-Luc, fut des plus brillantes et attira quatorze Sociétés, toutes désignées par des noms de fleurs, tels que l'*Olivier* et la *Fleur de Souci*, d'Anvers, la *Fleur d'Allégresse*, de Berg-op-Zoom, la *Pivoine*, de Malines, la *Courge*, de Herenthals, les *Muguets*, de Léau, la *Rose*, de Louvain, la *Ronce ardente*, de Bois-le-Duc, la *Guirlande de Marie*, de Bruxelles, etc., fleurs dont l'image orne les pourpoints des rhétoriciens et leurs bannières, et que plusieurs groupes même portent à la main.

Le récit de la fête existait, on connaissait et les noms des Sociétés et ceux même des personnages qui y avaient pris part. On savait leurs costumes, la matière de leurs discussions, le choix qu'ils avaient fait de leurs emblèmes et de leurs symboles, les sujets des chars qui les accompagnaient et jusqu'aux bons mots des fous qui, dans chaque compagnie, précédaient le Prince et le Chef-homme.

Le sujet choisi pour le concours dramatique était une pièce de théâtre dont le thème devait être : « Ce qui invite le plus l'homme à la culture des arts. »

De plus, dans leur entrée solennelle, les Sociétés devaient figurer : « Comment on se réunira par amitié et comment on se quittera gracieusement. »

Une composition symbolique désignée sous le nom de *point poétique*, et qui devait être peinte sur toile et placée sur la porte du logis de chaque société, avait pour sujet l'*Éloge de la paix*.

Voici le programme arrêté, restait à en assurer l'exécution, et certes ce n'est pas chose facile que de réunir et de grouper trois ou quatre mille personnages, de distribuer à chacun son rôle, de préparer les décorations de quarante-cinq chars, chargés de tableaux vivants, dont plusieurs comprennent des groupes de plus de trente personnes, de peindre les points et les bannières, de rechercher d'ancienne musique, de la faire étudier, et, pour la mieux exécuter, de faire faire d'anciens instruments tels que les chalumeaux, l'alt-pommer et le cinque, la sacquebutte et la flûte d'eunuque, qui figurent dans la musique de la Hanse, faisant partie du groupe de la *Guirlande de Marie.* Comment enfin subvenir aux dépenses de ces costumes entièrement neufs, dont quelques-uns sont de la plus grande richesse, tous de la plus complète exactitude et dont on n'évalue pas la dépense à moins de cinq cent mille francs.

Si Anvers n'a plus aujourd'hui de Sociétés de rhétorique, elle possède de nombreuses Sociétés littéraires et dramatiques flamandes, des groupes artistiques, des unions musicales, chœurs et fanfares, c'est à eux que l'on fit appel et afin d'exciter leur zèle, une fois les rôles acceptés pour chaque groupe, un concours fut institué avec plus de quarante mille francs de récompenses pour les groupes les plus réussis. Chacun se mit alors à faire assaut d'émulation, les sculpteurs modelèrent les figures et les ornements des chars, dont les architectes tracèrent les plans ; les peintres dessinèrent les innombrables bannières aux sujets héraldiques, et les cartouches aux emblèmes variés. La noblesse anversoise voulut donner l'exemple et un groupe, à la tête duquel était le baron G. van de Werve et de



Blason de la Chambre de rhétorique

DE LELIEBLOEM

La Fleur de Lis de Diest

Schilde, se chargea de représenter les membres de la *Giroflée*, organisateurs du concours de 1561, revêtus de riches costumes blancs et pourpres et montés sur des chevaux barbes et des genêts d'Espagne. Le Cercle des Diamantaires offrit de composer deux chars représentant la taille du diamant et la statue de Louis Berken, l'inventeur de l'art de polir les pierres, et ses membres formèrent un groupe figurant les marchands orientaux venant vendre des pierreries à Anvers. Les *corporations* mirent leurs chevaux à la disposition des différentes Sociétés pour traîner les chars et l'artillerie fournit des montures aux cavaliers. C'est ainsi que, grâce au concours de toutes les classes de la société anversoise, put être constitué le splendide cortège dont nous ne saurions essayer de donner une idée complète. Nous en avons indiqué les divisions et les grandes lignes, ajoutons que, parmi les groupes les plus réussis, figuraient ceux du Mariage de Quentin Metzys et de l'Apothéose du forgeron devenu le maître peintre que l'on connaît ; — de la légende de Mariette de Nimègue, la pauvre paysanne séduite par le diable qui la doue de tous les dons de l'esprit et la met à même de jouer la comédie, jusqu'au jour où, plus tard, elle obtient son pardon du Pape ; — ceux du Triomphe de la Renaissance, du Voyage à Anvers d'Albert Dürer, et nombre d'autres, dont le défilé ne dura pas moins d'une heure et demie et provoqua d'unanimes applaudissements.

Le Roi, qui, du balcon de son palais, avait assisté au défilé de la cavalcade, manifestait hautement sa satisfaction et en récompensait les organisateurs, en signant les décrets qui nommaient officiers de l'ordre de Léopold le baron Osy de Zegwaert, gouverneur

de la province, et M. Génard, archiviste d'Anvers, et chevaliers MM. le baron de Vinck de Winnezeele et Max Rooses.

Tous les spectateurs qui n'avaient pu trouver à Anvers un gîte regagnaient les gares des chemins de fer, s'empilaient dans les wagons et s'entassaient même dans des voitures de marchandises, avec la perspective de faire en quatre ou cinq heures des trajets, qui, d'ordinaire, ne réclament qu'une heure. Pour les autres, il restait une dernière fête, non moins attrayante, la soirée théâtrale organisée à la Bourse, vraie représentation du XVI[e] siècle, sur une estrade formée de tréteaux cachés par des massifs de fleurs et qui comprenait plusieurs chœurs et madrigaux, une farce flamande, Nu Noch (1)! très lestement enlevée par les membres de la Société dramatique *De Jonge Vlamingen*, la ballade de la Dame de Hallewyn, légende du moyen âge, déclamée par la grande tragédienne néerlandaise, M[me] Beersmans, et un ballet fort bien réglé.

Le lundi matin, nous prenions la route de Gand où, après une réception par la municipalité, nous visitions les ruines du Château des Comtes, prenant ainsi un avant-goût des monuments que nous serons appelés à étudier, en 1893, à Gand, où se tiendra le prochain Congrès (2).

(1) *Nu Noch!* (Encore! Encore!) Farce (Cluyte ou Kluchte), piécette bouffonne et joyeuse, en quatre tableaux, tirée des Archives de la Gilde de Saint-Luc d'Anvers, en vieux flamand, d'un auteur inconnu, mais remontant au-deçà du XV[e] siècle. Traduction libre. Anvers, in-8°.

(2) Une notice très étendue de M. Hermann Van Duyse, sur le Château des Comtes de Gand, accompagnée d'un grand



Blason de la Chambre de rhétorique

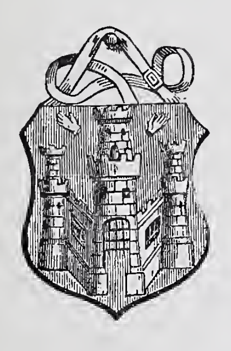
HET MARIAKRANSKEN

La Guirlande de Marie de Bruxelles

Nous aurions encore bien des souvenirs à rappeler de cette excursion en Belgique, mais nous devons nous arrêter. Nous ne le ferons pas toutefois sans renouveler nos remerciements aux hôtes qui, pendant cette semaine, nous ont si gracieusement accueillis, et, en particulier, à M. le lieutenant-général Wauwermans, président du Congrès, et en quelque sorte le fondateur de la Fédération des Sociétés de Belgique, ainsi qu'à nos confrères de l'Académie d'Archéologie de Belgique, que nous prions de vouloir bien accepter l'hommage de ces quelques pages.

Comte DE MARSY.

nombre de plans, de vues et de croquis, a été également distribuée aux membres du Congrès.



ARMOIRIES

de la ville d'Anvers

TOAST

PORTÉ PAR M. LE COMTE DE MARSY

Au banquet du 10 août 1892, à Anvers

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Bien que l'heure des discours soit passée, et que les meilleurs toasts soient les plus courts, permettez-moi de prendre la parole pour remercier M. le lieutenant-général Wauwermans, président de l'Académie et du Congrès, des paroles flatteuses par lesquelles il a, dans le remarquable discours que vous avez entendu dans la séance d'ouverture, rendu hommage à la mémoire d'Arcisse de Caumont et rappelé la part que mon illustre prédécesseur, le fondateur de la Société française d'Archéologie avait eue à la constitution de l'Académie]d'Archéologie de Belgique, dont nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire par les fêtes solennelles auxquelles vous nous avez fait l'honneur de nous convier.

En répondant à cette invitation, nous accomplissons, mes compatriotes et moi, un devoir des plus agréables.

Peu de sociétés savantes, en effet, ont autant contribué que l'Académie d'Archéologie de Belgique au développement et au progrès des études qui nous sont

chères, non seulement en Belgique, mais aussi à l'étranger.

Nous n'avons pas oublié qu'il y a vingt-cinq ans, l'Académie prit l'initiative de réunir à Anvers un Congrès archéologique international, la première des réunions de ce genre, et que, pour arriver à la réalisation de ce projet, elle fit alors appel à la Société française d'Archéologie.

C'est de concert avec Arcisse de Caumont qu'elle rédigea le programme de cette réunion (1), présidée par M. G. Hagemans, que je suis heureux de retrouver ce soir à cette table, réunion qui eut de brillants et sérieux résultats.

Comment ne pas rappeler en effet qu'en dehors des nombreuses questions d'histoire et d'archéologie qui y furent traitées, c'est dans cette réunion que fut sérieusement agitée, pour la première fois, entre les délégués officiels des différents pays, la grande question de la conservation des monuments historiques, aujourd'hui résolue par des dispositions législatives non seulement dans la plupart des États de l'Europe, mais encore en Égypte, en Tunisie, et dans un certain nombre de pays du Nouveau Monde.

Nous avons eu la satisfaction d'entendre tout à l'heure M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous apprendre qu'en Belgique, un projet de loi longuement élaboré par les soins de l'Académie allait enfin être soumis à l'examen du parlement

(1) Parmi les membres de la Société française d'Archéologie, décédés aujourd'hui, et qui accompagnèrent M. de Caumont à Anvers en 1867, nous devons citer Raymond Bordeaux, le baron Étienne David, l'abbé Decorde, le docteur Herpin, le comte d'Héricourt, l'abbé Le Petit, F. Le Proux et Ch. de Linas

Les Congrès archéologiques internationaux n'eurent que deux sessions, mais si le congrès de Bâle, convoqué pour 1869, n'eut pas lieu, l'Académie ne se découragea pas.

Dès 1871, nous revenions à Anvers, attirés par l'attrait d'un Congrès international géographique, le premier, lui aussi, d'une série qui se poursuit heureusement.

Si l'Académie d'Archéologie n'a pas pris officiellement la direction de ce Congrès, c'est dans son sein cependant que furent choisis, en grande partie, les membres du bureau et de la commission d'organisation.

C'est de ce congrès que naquit une société aujourd'hui également prospère, la Société royale de Géographie d'Anvers, dont les travaux sont justement estimés dans le monde entier et qui a, de plus, affirmé sa vitalité par la part considérable qu'elle a prise à l'organisation de l'Exposition universelle d'Anvers en 1885.

Le troisième centenaire de Rubens fut, en 1877, l'occasion pour vous d'un nouvel appel aux savants et aux artistes, et, pendant que le Cercle artistique et littéraire réunissait deux Congrès, c'est par vos soins que s'organisait, dans la salle de la rue des Aveugles, cette Exposition des reproductions de l'œuvre de Rubens, devenue le noyau de la collection actuelle du Musée.

En 1885, c'est encore à l'initiative de l'Académie d'Archéologie de Belgique que la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Belgique dut sa fondation, et nous ouvrons aujourd'hui la huitième réunion de cette association, en même temps que nous assistons à vos noces d'or.

Si les Congrès internationaux archéologiques n'ont

eu qu'une existence éphémère, vous les avez avantageusement remplacés par ces réunions annuelles, dans lesquelles, par une ingénieuse fiction, vous avez bien voulu réunir sous la bannière des XVII provinces vos confrères du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest.

De même que vous voulez bien, chaque année, venir en France partager les travaux de nos congrès archéologiques, vous nous appelez à prendre part à vos discussions, à visiter avec vous votre pays si riche en monuments et en œuvres d'art.

Je dois me hâter, et pourtant n'est-ce pas encore dans une de vos séances que naquit l'idée de la *Conférence du Livre*, réalisée ici en 1890, par les efforts réunis de l'Académie, de la Commission du Musée Plantin et de la Société des Bibliophiles anversois.

N'est-ce pas encore de Belgique et d'une Société qui compte bon nombre de vos membres dans son sein qu'est venue l'initiative du premier Congrès numismatique international qui nous appela l'an dernier à Bruxelles.

Avant de m'associer à mon tour, au nom des membres des Sociétés françaises, au toast que mon ami, M. le docteur Hamy, vous adressait au nom du gouvernement français dont il est le délégué, laissez-moi, en terminant, rappeler un souvenir personnel et vous en exprimer de nouveau ma gratitude.

Il y a vingt-cinq ans, dans la séance de clôture du Congrès, le président de l'Académie d'Archéologie proclamait le vote par lequel celle-ci avait décidé d'associer à ses travaux quelques-uns des savants étrangers qui avaient fait partie du Congrès. Deux français figuraient sur cette liste, et, en même temps que l'Académie conférait à Arcisse de Caumont le titre de

membre honoraire, elle m'admettait au nombre de ses correspondants.

Je n'ai jamais oublié l'honneur que vous m'avez fait alors, de même que j'ai vivement ressenti la nouvelle distinction dont vous m'avez investi l'an dernier en m'appelant à prendre rang parmi vos membres honoraires.

Durant ce quart de siècle, j'ai eu la bonne fortune de prendre part à toutes les réunions que je viens de rappeler. Je serais un ingrat, Messieurs, si je ne saisissais pas cette circonstance solennelle pour remercier mes confrères du double honneur dont j'ai été l'objet et si je n'exprimais les vœux que je forme pour la prospérité de l'Académie, pour son Centenaire, que peu d'entre nous auront le bonheur de voir. et pour le progrès toujours constant de cette belle ville d'Anvers, si hospitalière aux étrangers, et dont, depuis ce quart de siècle, nous avons vu le développement exceptionnel poursuivi par les soins d'une municipalité qui, non contente d'accroître votre industrie et votre commerce, de créer ces bassins et ces quais qui comptent parmi les plus grands du monde, a su montrer qu'elle appréciait à leur juste valeur les souvenirs historiques de votre cité, en restaurant l'Hôtel-de-Ville où nous avons été reçus aujourd'hui, en dégageant et en complétant le Steen, en faisant l'acquisition de la maison Plantin, et en donnant enfin à vos richesses artistiques un musée digne d'elles, digne des œuvres de ces maîtres dont les statues décorent vos places et vos avenues.

APPENDICE

LES MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

De Belgique

Dans les derniers voyages que nous avons faits en Belgique depuis deux ans, nous avons pu nous rendre compte de la réorganisation de plusieurs des collections archéologiques les plus importantes de ce royaume et nous croyons que ces notes, bien que sommaires, ne seront pas sans intérêt pour nos confrères.

Notre ami, M. le président Blomme, a bien voulu nous aider à les rendre plus complètes en nous signalant quelques collections que nous n'avions pu visiter et en nous indiquant les catalogues que l'on peut consulter sur les différents musées de Belgique. Nous sommes heureux de le remercier du complément qu'il a ainsi ajouté à notre travail.

A Bruxelles, le musée d'armes et antiquités établi à la Porte de Hal où il ne trouvait qu'un emplacement insuffisant a été divisé.

Les antiquités et les objets du moyen âge occupent dans le nouveau Palais de l'Industrie, construit au Champ de manœuvres, la place réservée en 1888 à l'Exposition rétrospective, et la Porte de Hal ne conserve que le musée d'armes. Si le nouveau musée

d'antiquités est malheureusement situé dans un quartier encore éloigné du centre de Bruxelles, les riches collections qu'il renferme pourront du moins s'y déployer à l'aise et avec la lumière qui faisait complètement défaut à la Porte de Hal (1).

Un musée de moulages dans lequel une large part a été faite à la Belgique précède les salles de ce nouveau musée. On y trouve notamment la reproduction du tabernacle de Léau (2), le tombeau d'Engelbrecht de Nassau, à Bréda, etc.

Dans les derniers remaniements opérés, le musée d'histoire naturelle a aussi été déplacé, et il se trouve aujourd'hui au parc Léopold, dans les anciens locaux du Jardin zoologique. C'est là que l'on voit les collections préhistoriques des âges de la pierre, classées par M. Dupont, et dont la description sommaire a été publiée en 1872 par M. X. de Reul.

Au rez-de-chaussée du Musée royal, dans le nouveau palais élevé rue de la Régence, on a réservé plusieurs

(1) Depuis quelques années, des catalogues spéciaux de différentes séries de la Porte de Hal avaient été publiés, soit par les conservateurs de cet établissement, soit par des érudits au concours desquels on a fait appel. Nous citerons notamment le *Catalogue des collections de grès-cérames*, de M. le premier président Schuermans, celui des *poids*, de M. R. Serrure, des collections de *poteries, faïences et porcelaines* (moyen âge et temps modernes), de M. le conseiller Fr. Fétis. Il existe aussi deux catalogues de la riche collection d'antiquités donnée par M. E. de Meester de Ravestein, l'un en 3 vol. in-4°, le second en 1 vol. in-8°.

(2) Nous devons toutefois regretter qu'on ait complété et isolé ce moulage. A Léau, le tabernacle n'a que six pans au ieu de huit et est appliqué à la muraille, ce qui change complètement son effet au point de vue décoratif.

salles pour les tableaux et portraits historiques, mais cette collection, qui renferme aussi quelques statues ou bustes de personnages célèbres, n'offre encore que peu d'intérêt.

Il n'en est pas de même du musée instrumental du Conservatoire. La belle collection d'instruments de Fétis, acquise par l'État en 1872, forma le premier fonds de ce musée. Les 98 instruments offerts au roi des Belges par le Rajah Sourindro Mohun Tagore, président de l'École de musique du Bengale à Calcutta, d'autres dus à la générosité de nombreux donateurs le placent au premier rang parmi les institutions similaires de l'Europe. Il compte aujourd'hui plus de 600 numéros (1).

Bruxelles possède aussi maintenant son musée communal, organisé à l'instar de l'Hôtel Carnavalet. Après la reconstruction de la *Maison du Roi*, située en face de l'Hôtel-de-Ville, et dans laquelle on avait d'abord songé à loger le bourgmestre, on a installé à l'étage supérieur de ce bel édifice une collection presque exclusivement bruxelloise. A côté des principaux objets historiques appartenant à la ville, enseignes et emblèmes, mesures, sceaux et médailles, diplômes et adresses, trophées révolutionnaires, on a réuni les gravures et photographies des cérémonies les plus importantes, entrées de souverains, pompes funèbres, cavalcades, etc. D'autres salles sont consacrées aux plans et vues de Bruxelles et de ses différents quartiers; on y remarque notamment les aquarelles exé-

(1) Catalogue descriptif et analytique du musée instrumental du Conservatoire royal de Bruxelles précédé d'un essai de classification méthodique de tous les instruments anciens et modernes par Victor-Charles Mahillon. — Illustré, très important au point de vue de l'archéologie musicale.

cutées au moment de l'ouverture des nouveaux boulevards. De nombreux morceaux de sculpture, ainsi que des moulages, nous donnent aussi la reproduction d'importants fragments d'anciennes constructions récemment détruites ou modifiées. Les dons n'ont pas tardé à affluer, et M. Wilson a légué au nouveau musée une importante collection de tableaux.

La Société d'Archéologie de Bruxelles a commencé à former, à la suite de fouilles exécutées principalement dans le Brabant, une collection d'antiquités nationales qui, grâce au zèle des membres très nombreux de cette association, promet d'acquérir d'ici à quelques années une réelle importance. Mais elle ne possède pas encore de local convenable pour l'exposer et les objets qui la composent sont en partie réunis au palais de la Bourse, dans la salle des séances, en partie en dépôt chez quelques-uns des sociétaires.

Nous savons toutefois que cet état provisoire ne sera que de courte durée, et que le gouvernement ou la province mettront à la disposition de nos confrères un local approprié et où ils pourront faire valoir le produit de leurs fouilles et les dons qu'ils ont reçus.

La gouvernement a manifesté l'intention d'organiser dans le parc du Cinquantenaire, sous le nom de *Palais du Peuple*, un vaste musée de vulgarisation dont M. Ch. Buls, bourgmestre de Bruxelles, a tracé ainsi le projet, en s'inspirant du *Palais du Peuple* de Londres :

« On y peut installer un musée populaire dans la vraie acception du mot, c'est-à-dire un musée intuitif qui enseignera par la vue les connaissances qui sont à la portée du peuple. Ce devrait être en quelque sorte une foire scientifique permanente où le spectacle de

l'univers, les curiosités du monde, les inventions de la science et de l'industrie humaine se dérouleront en images frappantes devant les yeux des visiteurs.

« Il ne devrait même pas y manquer le boniment qui expliquera ces merveilles aux spectateurs dont la curiosité aura été éveillée par leur vue » (1).

Dans cette vaste conception, une série de salles ont été réservées à l'archéologie et, dans un rapport adressé à la Société d'Archéologie de Bruxelles au concours de laquelle on avait fait appel, MM. Paul Saintenoy et le baron A. de Loë ont indiqué les moyens de réaliser ce projet, en s'aidant, comme on l'a fait au Palais de cristal à Londres, au Trocadéro et surtout en 1889, au Champ-de-Mars, dans les galeries de l'histoire du travail, de modèles représentant des parties d'édifices de tous les peuples, de groupes modelés et habillés donnant des scènes de la vie industrielle aux différentes époques, et en complétant cet ensemble par des vues panoramiques, des portraits historiques, etc. Mais tout cet ensemble n'est encore qu'un projet que nous avons cru cependant, à cause de son importance, devoir signaler ici (2).

Pour le dixième anniversaire de sa fondation, la Société centrale d'Architecture de Belgique a organisé, en 1885, une exposition d'un caractère tout spécial et qui, croyons-nous, n'a jamais eu d'analogue en France. C'est une exposition de dessins d'architectes belges.

(1) Rapport présenté à la Commission plénière, au nom de la Sous-Commission, par le président, et adopté en séance du 7 février 1890. Bruxelles, in-8°.

(2) L'Organisation de la section historique du Palais du Peuple de Bruxelles. Bruxelles, 1891, in-8°, 30 p.

Parmi les dessins les plus anciens, on y remarquait le dessin sur parchemin de la tour de Sainte-Waudru, à Mons, exécuté en 1547 par Jehan de Thuin, les plans de Michel du Rains, etc. (1).

Malines possède un musée communal installé dans les bâtiments de l'ancienne maison échevinale, connue aussi sous le nom de Vieux-Palais. Mais les collections qui le composent et que nous n'avons pas vues paraissent de peu d'importance, et dans son *Guide de Malines*, pourtant fort complet, M. G. van Caster se borne à en mentionner l'existence. Quant aux nombreux objets d'art, disséminés dans la cathédrale et les autres édifices religieux et civils, ils ont été soigneusement catalogués et décrits par M. Emmanuel Neeffs.

L'Hôtel-de-Ville de Louvain renferme dans ses salons un certain nombre de tapisseries et d'objets d'art, tableaux et statues. On a depuis peu d'années consacré l'étage supérieur de cet édifice à un musée qui renferme non seulement des œuvres d'art, mais un grand nombre de souvenirs historiques importants pour l'histoire locale, modèle en relief de l'Hôtel-de-Ville, plans, vues, portraits, etc. (2).

Les richesses artistiques de l'ancienne capitale du Brabant ont fourni à M. l'archiviste Ed. van Even la matière d'un magnifique volume in-4° orné de 112 planches.

En 1882, on a réuni à Louvain une exposition des

(1) Catalogue. Bruxelles, 1883, in-8°, 135 p., avec fac-similés de signatures.

(2) Musée de tableaux, sculptures, dessins, antiquités et curiosités. — Catalogue. 1879.

œuvres du peintre P.-P. Verhaghen (1728-1811), et un catalogue en a été publié.

A Anvers, la reconstruction du Steen est achevée et, en même temps que des terrasses et des jardins entourent le vieux bourg, désormais isolé au milieu des quais, un bâtiment nouveau a été construit avec des salles d'assez grandes dimensions pour recevoir les objets curieux qui s'empilaient dans les cachots ou les greniers de l'ancienne prison (1). Toutefois, l'espace manque encore, et il n'a pas été possible par exemple de reconstituer, faute de place, une tribune sculptée d'un grand caractère. Il manque encore à Anvers un espace suffisant pour créer un musée lapidaire et y réunir les nombreux débris des anciennes constructions démolies par suite du percement des nouvelles voies décidées par l'édilité. Il y a bien un local qui répondrait parfaitement à cet objet, c'est l'ancienne Boucherie ; mais, si la municipalité en fait l'acquisition comme on nous l'a laissé espérer, on commencera par y placer les archives trop à l'étroit dans les greniers de l'hôtel-de-ville.

Signalons encore à Anvers l'ouverture depuis deux ans du nouveau musée de peinture et de sculpture dans un édifice monumental construit dans le quartier du Sud. Les galeries où l'on admire les chefs-d'œuvre de

(1) Catalogue du Musée d'antiquités d'Anvers, par Génard, in-12. — Une collection d'antiquités égyptiennes, comprenant 464 numéros, a été acquise en 1879 de L. Allemant, ancien interprète de S. M. le sultan Abd-ul-Ariz. Un catalogue spécial en a été publié en 1881.

Nous donnons, d'après une photographie de M. E. Soil, la vue d'une de ces salles.

l'art flamand, situées au premier étage, sont fort bien aménagées et font valoir les merveilles qu'elles renferment. Au rez-de-chaussée, on dispose, d'un côté, les œuvres de sculpture et, de l'autre, une suite complète de gravures et de photographies de l'œuvre de Rubens (1).

L'ancien musée, situé dans les bâtiments de l'Académie des Beaux-Arts, est provisoirement réservé pour les expositions modernes et pour la création d'ateliers destinés aux artistes.

On ne peut parler d'Anvers sans rappeler la maison Plantin-Moretus. Sous l'habile direction de MM. Max Rooses et Roossels, la célèbre collection typographique gagne chaque jour. En même temps que le classement des matériaux qu'elle possède s'opère et fait faire de nouvelles découvertes, des acquisitions sagement conduites complètent ce fonds déjà si riche. Enfin, l'aménagement des locaux est entièrement terminé et nous avons, croyons-nous, non seulement la maison habitée par Christophe Plantin, mais celle qu'il rêvait et que cherchaient à réaliser ses successeurs. En organisant, il y a deux ans, à Anvers, la *Conférence du livre*, les

(1) C'est en 1877 que fut conçu le projet de cette collection, qui forma une exposition spéciale, organisée par les soins de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Rubens (Catalogue. Anvers, in-12).

Une exposition rétrospective fut organisée en même temps, mais elle ne réunit qu'un petit nombre d'objets d'un véritable intérêt (Catalogue. Anvers, in-12, 155 p.).

Lors de l'Exposition universelle d'Anvers, en 1885, il n'y eut pas d'exposition rétrospective. Un marchand d'antiquités exposa en dehors de l'enceinte de l'Exposition, une réunion d'objets de peu d'importance, à l'exception des boiseries du chœur d'une chapelle de Suisse ou d'Allemagne.

fidèles de Plantin ont donné une nouvelle consécration à cette collection unique.

Bien que ce soit sortir de notre cadre, je ne veux pas quitter Anvers sans annoncer la récente ouverture au public de la collection de tableaux de M. Kums. Je connaissais depuis quelques années cet ensemble remarquable de toiles anciennes et modernes que son propriétaire augmentait toujours, et dont, jaloux comme d'un sérail, il ne consentait en quelque sorte qu'à regret à laisser voir les perles, œuvres des maîtres flamands et hollandais du XVIe et du XVIIe siècle, des peintres contemporains de premier ordre. Depuis la mort de M. Kums, ses héritiers, avec une libéralité qui les honore, ont fait aménager en musée le rez-de-chaussée de leur hôtel, et l'ont ouvert au public, en affectant aux pauvres le produit des entrées (1).

Hérenthals (prov. d'Anvers). En rentrant en France, j'apprends que la petite ville d'Hérenthals vient d'être dotée d'un musée artistique par le sculpteur Fraikin, qui a offert à sa ville natale la collection des plâtres de toutes ses œuvres, collection qui a été placée dans la maison communale.

A Gand, les collections archéologiques ont trouvé depuis six ans un magnifique local, dans l'ancienne église des Carmes chaussés.

Nous empruntons à la préface du catalogue rédigé par le conservateur, M. Hermann Van Duyse (2), les

(1) Catalogue rédigé par Mlle Kums. Anvers 1891, in-18, 2e édition.

(2) Musée archéologique de la ville de Gand. Catalogue descriptif. Gand, 1886, in-12.

renseignements suivants sur l'origine et les développements de cette collection, aujourd'hui l'une des plus importantes et des mieux classées de la Belgique.

Après avoir rappelé que le premier fonds du musée provient d'objets d'antiquités dispersés dans les divers bâtiments municipaux et qui n'avaient pu pour la plupart entrer, faute de place, dans le musée provisoirement établi à l'Hôtel-de-Ville, dans les salles de la Trésorerie, et notamment les boiseries de l'ancien hôtel-de-ville, M. Van Duyse ajoute :

« Il en est ainsi notamment d'une belle série de tapisseries de Bruxelles, provenant de la ci-devant abbaye de Saint-Pierre, et dont cinq portent les armes de la châtellenie du Vieux-Bourg.

« Le musée a pu recevoir, dans les mêmes conditions les panneaux décoratifs exécutés par Gaspard de Crayer, lors de la joyeuse entrée de l'Infant d'Espagne, Ferdinand, la représentation de l'inauguration de Charles VI d'Autriche, par Van Volxum, des portraits et tableaux historiques, plans topographiques anciens, etc.

« Les achats faits par la ville de Gand, en 1882, lors de la dispersion de la collection de M. Minard-van Hollebeeke ont contribué, simultanément avec les dépôts obtenus de diverses sociétés et administrations, à constituer un remarquable ensemble de pièces d'un réel intérêt local.

« Le musée possède une importante série de travaux d'art exécutés en fer ; il s'est enrichi dans de larges proportions, grâce à l'acquisition de la collection de M. L. T. Verboeckhoven.

« Cette collection, formée avec autant de goût que de persévérance, est considérée par tous les hommes



Imp. Phot. Aron, Frères, Paris.

Cliché de M. E. Soil.

MUSÉE DU STEEN A ANVERS

CHEMINÉE DU CHATEAU D'HOBOKEN

compétents comme une des réunions les plus intéressantes qui se rencontrent en Europe des capricieuses créations de l'art de la forge dans nos provinces flamandes.

« Il convient de citer encore, parmi les pièces les plus remarquables des collections de la ville, les joyaux de Corneille de Bonte, les plaques servant d'étalon à la Gilde des Orfèvres, les superbes dalles tumulaires provenant de la chapelle de Wenemaer, les dépôts de la Gilde souveraine des Arquebusiers, dite Société de Sainte-Anne, les dépôts également précieux confiés au musée par l'administration des Hospices civils, etc., etc. »

Nous mentionnerons également les collections réunies dans les ruines de Saint-Bavon : monuments épigraphiques, pavement en mosaïque de l'abbaye de Baudeloo, découvert en 1879, etc.

La Chambre syndicale provinciale des arts industriels, fondée à Gand en 1876, a organisé, en 1882, dans les salles du Casino, une exposition industrielle, comprenant une partie rétrospective intéressante à signaler, surtout au point de vue des objets d'intérêt local (1).

Depuis, on a profité, il y a deux ou trois ans, du moment où l'on avait descendu les blasons peints des chevaliers de la Toison d'Or, qui sont dans la cathédrale, pour organiser une Exposition héraldique dans laquelle figurèrent les anciens registres des délibérations échevinales, couverts de blasons, qui, depuis la

(1) Catalogue II, section rétrospective. Gand, 1882, in-12, 120 p.

Révolution, étaient cachés sous une couche de peinture blanche (1).

Dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Nicolas-de-Waes (Flandre-Orientale) est une collection curieuse d'objets préhistoriques et d'intérêt local, réunie par les soins du Cercle archéologique du pays de Waes, spécialement l'œuvre du géographe Mercator.

Termonde possède également les éléments d'un musée archéologique et le local seul fait défaut pour exposer convenablement un certain nombre d'objets intéressants, notamment une belle série de sceaux municipaux.

Des tableaux modernes, d'une valeur réelle et en assez grand nombre, ornent les salons de l'Hôtel-de-Ville, et cette collection gagnerait beaucoup à être réunie et exposée sous un jour plus favorable.

Renaix (Fl. Or.) possède aussi une collection d'objets d'art, d'antiquités et de curiosités, réunie, vers 1852, par les soins de feu M. E. Joly, l'archéologue qui le premier fouilla les cimetières francs de la Flandre méridionale et d'une partie du Hainaut et fournit des éléments positifs pour la solution d'un problème archéologique non encore résolu aujourd'hui.

Si nous n'avons que peu de chose à dire du musée archéologique de Bruges, malgré son importance, c'est que les nombreux objets qui le composent, réunis par les soins de la Société archéologique de Bruges, accu-

(1) Catalogue in-12.

mulés depuis 1878 dans le rez-de-chaussée de l'aile droite des Halles, attendent encore le local qui permettra de les mettre en évidence et fournira l'occasion d'y réunir bon nombre d'objets dispersés encore dans les hôpitaux et les confréries.

L'ancien hôtel de la Gruuthuuse, complètement restauré, doit recevoir ces collections archéologiques. Ce nouveau musée a été inauguré en 1889 par l'installation de la magnifique série de dentelles flamandes léguée à la ville de Bruges par feu Mme Augusta, baronne Liedts (1).

L'Hôtel-de-Ville d'Audenarde, à coup sûr le plus élégant des palais municipaux de la Belgique, renferme, en dehors de ses salles historiques, dont plusieurs, et notamment le cabinet du bourgmestre, sont remarquables par les sculptures qui les décorent, une salle dans les combles qui renferme une chambre d'antiquités. Il n'y a là que des objets d'un intérêt purement local, bannières, insignes municipaux, sceaux, poids, médailles, etc. Nous n'avons pas vu cette collection depuis une dizaine d'années, où elle était encore en grand désordre.

Ypres (Flandre occidentale). Grâce à l'initiative de feu M. Alph. Vandenpeereboom, ancien ministre d'État, un musée des plus importants a été depuis de longues années installé à Ypres, dans les salles du premier étage de la Boucherie.

(1) Le catalogue de cette collection a été publié avec luxe en format petit in-quarto, et le verso de chaque feuillet a été réservé afin de permettre à l'acheteur d'y joindre les photographies des pièces qui l'intéressent.

Cette collection, qui renferme de nombreux tableaux, des objets d'antiquités et du moyen âge et même quelques spécimens ethnographiques, s'est augmentée de la belle collection de numismatique yproise formée et décrite par M. Vandenpeereboom et léguée par lui. On y remarque aussi une collection de dessins des anciennes maisons d'Ypres, par M. Bohm (1).

Nous avons vu à Ypres, en 1883, dans les Salles des Halles, dont la décoration n'est pas encore terminée, une très remarquable exposition rétrospective, dont il n'a pas, je crois, été publié de catalogue, et qui montre l'importance des richesses encore accumulées dans les vieux hôtels de l'ancienne ville épiscopale de Jansenius.

Mons, malgré son importance et sa situation de chef-lieu de la province du Hainaut, attend encore la constitution d'un musée définitif. Les objets qui pourraient le former sont encore pour la plupart dispersés, les uns à l'Hôtel-de-Ville et à la Bibliothèque, d'autres, et les collections préhistoriques notamment, au musée d'histoire naturelle. Les tableaux, médiocres pour le plus grand nombre et provenant généralement d'anciens établissements religieux, sont seuls réunis dans une ancienne église. Le Cercle archéologique possède aussi des collections d'archéologie locale d'un certain intérêt.

L'inventaire des œuvres d'art que possède la ville a été dressé par M. L. Devillers (2).

(1) Musée de tableaux et objets archéologiques. Bon catalogue rédigé par MM. Aug. Bohm, directeur de l'Académie des beaux-arts, et Diegerick, archiviste et bibliothécaire communal.

(2) Le passé artistique de la ville de Mons. Mons, 1886, in-8°.

Il y a eu à Mons en 1885 une exposition rétrospective qui a fait connaître une partie des richesses artistiques du Hainaut (1).

Tournai possédait, depuis longtemps, de précieuses collections, mais elles étaient dispersées dans les salons de l'hôtel-de-ville, à la bibliothèque, etc. Grâce au zèle de l'administration municipale, l'ancienne *Halle aux Draps*, dite depuis la *Grand'Garde*, construite en 1610, par l'architecte Quintin Rate, dans le style de la Renaissance, avec quelques réminiscences gothiques, vient d'être refaite entièrement et son premier étage disposé en musée.

Une grande salle, occupant au premier étage toute la façade, a été disposée pour recevoir les tableaux, et elle est déjà trop petite.

Sur cinq cents toiles que possède le musée, trois cents seulement ont pu y trouver place. Dans le nombre se trouvent de nombreuses œuvres d'artistes tournaisiens, et en tête figure l'un des chefs-d'œuvre de Gallait, *Les honneurs rendus après leur mort aux comtes de Horn et d'Egmont*, que l'administration de sa ville natale tint à acheter au peintre, dont la statue décore aujourd'hui le jardin public.

Autour de la cour couverte, et qui sert pour différentes cérémonies, et notamment pour les distributions de prix, règne au premier étage une galerie. Des vitrines ont été disposées contre la paroi intérieure vitrée pour renfermer les petits objets et notamment la superbe collection de monnaies et médailles tournaisiennes

(1) Ville de Mons, 1885. Exposition d'objets d'art et de curiosités, etc. Catalogue officiel. Mons, 1885, in-12.

formée depuis de longues années par le comte G. de Nédonchel et généreusement donnée par lui. Le long des murs, des tapisseries, provenant de différentes fabriques flamandes, et dont une porte la marque de Tournai, des ornements d'église et, au premier rang de ceux-ci, la chappe de Guillaume Filastre, des armes et d'autres objets sont disposés avec beaucoup de goût et séparent les meubles, dans lesquels se trouvent de nombreux et remarquables échantillons des faïences et des porcelaines de Tournai. C'est notre confrère M. Eug. Soil qui a disposé toute cette collection avec un goût parfait et en a publié un *guide sommaire*, en attendant la rédaction du catalogue définitif.

En 1882, le Cercle archéologique d'Enghien (Hainaut) a organisé une exposition d'antiquités qui réunit 2720 numéros ; l'on y remarqua surtout de rares spécimens de tapisseries de haute lisse d'Enghien. Cette Société possède une collection d'objets se rattachant principalement à l'histoire de l'arrondissement, exposée depuis 1887 dans un local mis à sa disposition par l'administration communale.

Le musée de Charleroi, organisé par la Société paléontologique et archéologique de cette ville, est très bien installé dans un édifice spécial construit pour cette destination. Il renferme des collections d'objets gallo-romains et francs de la plus haute importance, et le classement de ces objets réunis par provenance

(1) Musée de peinture et musée archéologique de la ville de Tournay, Guide du visiteur. Tournai, Vasseur-Dalmée, 1890, in-12.

est excellent. On y a réuni aussi une suite considérable de grès cérames de Bouffioux et des autres fabriques des environs, dont l'histoire a été écrite par M. D. Van Bastelaere.

Namur doit occuper une large plaee dans cet aperçu à cause de l'importance de ses collections franques, si bien décrites par M. Alfred Béquet. L'organisation du musée provincial, aujourd'hui trop à l'étroit, est malheureusement défectueuse, mais le classement des objets découverts et réunis par fouilles est des plus remarquables et peut être donné comme un modèle, ainsi que celui de Charleroi qui a été organisé sur le même plan et à son imitation.

Lors du congrès de Namur, en 1886, M. Béquet a exposé l'organisation et le classement du musée archéologique en quelques lignes que nous sommes heureux d'emprunter au compte-rendu de cette session :

« En créant à Namur un musée exclusivement provincial, les fondateurs de la Société archéologique se mirent en garde contre l'esprit de la plupart des collectionneurs, qui ne voient sur les tablettes de leur cabinet que la rareté ou le côté artistique des objets. Leur but fut plus élevé : ils s'efforcèrent de venir en aide à l'histoire en créant un musée d'enseignement où l'écolier, aussi bien que le savant, apprissent à connaître rapidement les mœurs, la civilisation et les arts industriels des peuples qui ont habité le pays de Namur dans les temps anciens.....

« Tous les objets qui se trouvent dans la grande salle d'en bas ont été recueillis dans la province de Namur ; ils sont groupés par trouvailles et classés par ordre chronologique.

« De grands tableaux, fixés aux murs, donnent un résumé de l'histoire des peuples qui ont habité la province de Namur dans les temps anciens, d'après les trouvailles qui y ont été faites et dont les produits sont déposés dans la salle.

« Des étiquettes, placées sous chaque objet, indiquent la destination de celui-ci, l'endroit où il a été découvert et l'époque à laquelle il appartient.

« Le groupement de tous les objets provenant d'une même fouille nous a permis d'établir des comparaisons qui ont donné des résultats très importants au point de vue historique.

« Les collections anti-romaines, sans être riches, offrent une succession chronologique d'une très grande valeur.

« Les objets provenant des cimetières et des villas de l'époque romaine sont nombreux. Vous pourrez étudier le plan de la villa d'Anthée, la plus intéressante et certainement la plus vaste des habitations romaines découvertes jusqu'à ce jour en Belgique.

« Aucune contrée de l'Europe n'a fourni, peut-être, sur un espace restreint, autant de sépultures franques que le sud de la province de Namur. Aussi peut-on étudier parfaitement dans le musée, les origines, les mœurs et les arts industriels des populations franques.

« La bibliothèque et les collections numismatiques occupent le premier étage. Les monnaies antiques sont rangées dans des casiers comprenant tous les noms des villages de la province, disposés par ordre alphabétique ; les pièces y sont classées par ordre chronologique. De sorte qu'une personne s'occupant de l'histoire de la province peut trouver en un instant les monnaies antiques qui y ont été recueillies, comme

elle peut voir dans la salle d'en bas les antiquités exhumées de son sol.

« Le médaillier du moyen âge renferme une série très complète des monnaies des comtes de Namur.

« La dernière salle du musée est consacrée aux objets du moyen âge et à l'exposition d'une série de plans de la ville de Namur et de la province.

« Elle renferme aussi de précieux spécimens pour l'histoire des arts industriels d'autrefois dans la province. »

Les objets francs du musée de Namur ont fait l'objet de nombreux travaux de M. Béquet et de plusieurs savants français, notamment de MM. Alex. Bertrand, le baron J. de Baye et Pilloy (1). La Société archéologique de Namur, qui a la direction des fouilles et le soin du musée, reçoit chaque année de larges allocations du gouvernement et de la province, justifiées par l'importance de ses découvertes.

Liège, la troisième des villes de la Belgique, n'a pas encore de musée répondant à son importance historique et artistique, ou, du moins, ceux qu'elle possède sont dispersés et on ne peut actuellement en apprécier suffisamment la valeur.

La collection de tableaux, peu nombreuse du reste, et composée principalement d'œuvres d'artistes liégeois, est à l'ancienne Halle-aux-Draps, et le musée

(1) Les travaux de M. Béquet se trouvent presque tous dans les publications de la Société archéologique de Namur, arrivées aujourd'hui à leur dix-huitième volume. Chaque année, les Annales renferment un compte-rendu détaillé des fouilles et des acquisitions du musée.

archéologique, organisé par les soins de l'Institut archéologique de cette ville, est relégué dans les combles d'un des bâtiments du palais des Princes-Évêques, pendant que de nombreux monuments lapidaires d'un haut intérêt achèvent de se détruire dans les parterres et le long des murs d'une des cours intérieures. Cependant, si le musée archéologique de Liège n'est pas de premier ordre et ne peut lutter, notamment au point de vue des antiquités franques, avec les collections si bien disposées de Namur et de Charleroi, il n'est pas sans intérêt. Pour ne citer qu'un seul des monuments qu'il renferme, la fontaine de la villa d'Angleur (reconstituée à l'aide des nombreux ornements de bronze qui la décoraient) est, croyons-nous, un spécimen, unique en Belgique et fort rare dans les autres pays, de la décoration luxueuse des Romains.

Dans les collections du moyen âge, nous devons citer de curieux carrelages, ainsi que des grès, et, pour une époque plus récente, des meubles liégeois, aux formes contournées, aux glaces bizarrement découpées, des produits des verreries introduites dans le pays par les ouvriers de Venise et d'Altaro, des verres gravés, des faïences liégeoises et quelques meubles historiques, notamment le bureau du conseil du Prince-Évêque (1).

Lors du congrès archéologique et historique tenu à Liège en 1890, plusieurs de nos confrères n'ont pas

(1) Dans la partie du palais occupée par le gouverneur, il n'y a guère à signaler d'intéressant que les tapisseries de l'un des grands salons et l'ensemble d'une petite salle à manger qui était autrefois la sacristie de la chapelle privée.

manqué de faire ressortir le fâcheux état de choses que nous venons de signaler, et nous avons été heureux d'entendre feu M. le sénateur d'Andrimont, bourgmestre de Liège, nous dire qu'il avait déjà cherché le moyen d'y porter remède et que, dans un temps prochain, il espérait pouvoir changer le local actuel du Mont-de-Piété et affecter par suite la curieuse maison de Curtius à un musée archéologique, en y joignant divers bâtiments voisins. Ce serait une œuvre doublement utile, puisqu'en même temps qu'elle permettrait de donner une réelle extension au musée archéologique, elle assurerait la conservation d'un des plus intéressants types de l'architecture liégeoise du commencement du XVII[e] siècle. Nous savons que, depuis la mort de M. d'Andrimont, les intentions de l'administration communale sont restées les mêmes, mais la réalisation de ce projet ne pourra avoir lieu que dans cinq ou six ans.

Un autre musée en voie de s'organiser à Liège est le musée constitué par la Société diocésaine d'art et d'histoire, conçu sur le plan des musées épiscopaux de Haarlem et d'Utrecht et réunissant, dans une des salles des bâtiments dépendants de la cathédrale, les objets religieux anciens, hors de service, offrant un intérêt particulier et appartenant à différentes églises du diocèse. Nous ne sommes, pas plus que beaucoup d'autres, partisans de cette centralisation, qui tend à dépouiller les églises de campagne des seuls objets précieux qu'elles possèdent, mais, en voyant le peu de soin qu'elles mettent le plus souvent à les conserver, nous nous rendons à la nécessité d'en effectuer le dépôt dans des galeries où elles peuvent être facilement étudiées, en même temps qu'elles sont mises à l'abri de

nombreux détournements (1). Le musée diocésain de Liège est complété par une très importante collection de fonts baptismaux, de chapiteaux et de pierres tombales ; mais toutes ces pierres ne sont malheureusement pas beaucoup plus protégées que celles dont nous avons signalé le piteux état dans la cour du palais. Toutefois on nous a affirmé qu'il était question, dès l'achèvement de travaux en cours d'exécution, de leur donner place sous les arcades des cloîtres.

Puisque nous parlons des musées liégeois, ajoutons un mot sur une collection surtout industrielle, mais qui offre cependant un intérêt archéologique, le musée d'armes. A côté de tous les produits des armuriers liégeois et de ceux de leurs concurrents étrangers, on y remarque un certain nombre d'armes anciennes dont plusieurs ne sont pas sans mérite. Mais ce que nous signalons particulièrement à ceux de nos confrères qui s'occupent de la décoration intérieure, c'est la disposition de l'escalier et des salles du premier étage du musée d'armes, établi dans un ancien hôtel patrimonial, devenu, sous le premier Empire, la préfecture du département de l'Ourthe, et dont la décoration Louis XVI, et notamment la disposition des panneaux en glace, reliés par des palmiers et des guirlandes de feuillages, mériterait d'être relevée.

Tongres ne possède, croyons-nous, en fait de musée

(1) Il y a eu à Liège, en 1881, une exposition rétrospective, qui a, croyons-nous, donné naissance au musée diocésain. Ch. de Linas en a publié le compte-rendu sous ce titre : « L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge », souvenirs de l'Exposition rétrospective de Liège, en 1881. *Paris*, 1882, gr. in-8°, 108 p. et 11 pl.

municipal, qu'un buste de Napoléon I[er], dû, il est vrai, au ciseau de Canova, mais le trésor de son église est de premier ordre. Le conseil de fabrique vient de faire disposer la sacristie de manière à faire valoir et à permettre d'étudier les précieux reliquaires, les manuscrits et les ornements religieux qu'il comprend, et on en a publié, en 1890, un catalogue, illustré de nombreux bois, médiocres malheureusement et pour la plupart empruntés à des publications antérieures, mais suffisants pour donner une idée des objets (1). En même temps le beau cloître roman qui est derrière la collégiale vient d'être réparé, et de nombreuses pierres tombales ont été relevées le long de ses parois. Signalons aussi à Tongres une collection privée fort intéressante, celle de M. Christiaens, entrepreneur de travaux, qui a réuni une importante suite d'objets gaulois, romains et francs, recueillis à Tongres et dans les environs, qu'il a bien voulu nous faire voir, avec la plus grande amabilité. Il y a là un musée local tout formé.

Dans d'autres villes encore, à Diest, par exemple, ce sont les locaux seuls qui font défaut pour composer, à défaut d'un véritable musée, tout au moins une de ces *chambres d'antiquités* comme on en rencontre dans presque toutes les villes de la Hollande.

Nous n'avons que peu de renseignements sur les musées et les collections des villes des deux provinces du Limbourg et du Luxembourg.

La Société historique et archéologique du duché de

(1) Trésor de l'église Notre-Dame de Tongres. Tongres, 1890, gr. in-8°, 52 p., fig.

Limbourg, à Hasselt, possède un musée, renfermant principalement des antiquités locales, et sur lequel nous ne possédons pas de renseignements précis.

L'Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon, possède des collections qui ont été placées, en 1885, dans un local nouveau, disposé derrière les écoles communales. Ce sont principalement des pierres romaines, découvertes pour la plupart dans des travaux publics exécutés de 1842 à 1866. Ces pierres portent les unes des personnages sculptés, les autres des inscriptions (1). Cette collection épigraphique passe pour être l'une des plus riches de la Belgique.

Depuis 1864, où a eu lieu, à l'occasion du Congrès catholique de Malines, une exposition d'objets d'art religieux restée célèbre, et qui permit de voir et d'apprécier pour la première fois les trésors des églises de Belgique (2), de nombreuses expositions ont eu lieu à Bruxelles et dans d'autres villes du pays, et grâce à elles on peut maintenant connaître assez exactement tout ce qui existe non seulement dans les établissements publics, les églises, les monastères et les hôpitaux, mais dans un certain nombre de collections privées. Parmi les plus importantes de ces expositions, nous devons rappeler celles de Bruxelles de 1880 (3) et de

(1) Compte-rendu du Congrès de Namur, p. 370.

(2) Assemblée générale des catholiques de Belgique. Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, exposés à l'Hôtel Liedekerke, à Malines, par James Weale. Bruxelles, 1884, in-8°, 200 p.

(3) Cinquantième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, 1880. Exposition nationale, IVe série, Industries d'art en

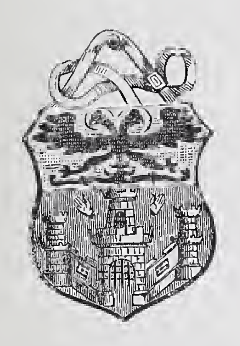
1888, ainsi que l'exposition d'art religieux de Liège de 1881.

Nous avons cherché dans le cours de ce travail à signaler la plupart de ces expositions et à en rappeler les catalogues.

MARSY.

Belgique antérieures au XIXe siècle. *Catalogue officiel*, Bruxelles, in-12. Je ne crois pas que ce catalogue ait été publié en entier. Chaque partie devait être accompagnée d'une introduction renfermant une histoire sommaire de chaque industrie artistique de Belgique.

(1) Exposition rétrospective d'art industriel, organisée par le Gouvernement. Bruxelles, 1888. Catalogue officiel, rédigé sous la direction de M. le chanoine Reusens. Bruxelles, 1888, in-12, 562 p.



ARMOIRIES

du Marquisat d'Anvers.

INVENTAIRE

DU CHATEAU D'ORFEUILLE

EN 1670

Cet inventaire, qui appartient au chartrier du Chilleau (Deux-Sèvres), forme un cahier petit in-folio de 110 pages de papier, dont le filigrane est inscrit à ce nom : LERSON. Il a été fait à la requête de « Mre François du Chilleau, chevallier, seigneur du dict lieu et y demeurant ; Charles du Chilleau, chevallier, seigneur du Retail (1) ; François du Chilleau, chevallier, seigneur du Vignault, et François du Chilleau, chevallier, seigneur du Grand-Veleurs (2), tous enfans et héritiers de deffuncte dame Catherine Esmard, dame du Chilleau, leur mère », qui « seroit décédée dans la maison d'Orpheuille » (3).

Premièrement, sommes entrez dans une salle basse,

(1) Le Retail et le Vignault sont dans le département des Deux-Sèvres.

(2) Département de la Vienne.

(3) « La maison noble d'Orpheuille, parroisse de Prissé, en Poictou » (*Acte de 1686*). Actuellement, commune de Gourgé (Deux-Sèvres).

ayant son aspect (1) sur la cour, en laquelle s'est trouvé :

1. Une table ronde, de bois de noier, à demie usée, apprétiée à la somme de III l.

2. Plus, une aultre table, aussy de bois de noier, fort usée, X s.

3. Plus, une aultre petite table ronde, aussy de bois de noier, presque neufve, XL s.

4. Et du dict lieu sommes allez dans une chambre basse, aiant aussi son aspect sur la cour, en laquelle la dicte deffuncte dame du Chilleau seroit déceddée, garnie de tapisserie de bergame (2), de couleur grise, meslée de bleu, au nombre de six (3), plus que demye usée, XII l.

5. Plus, ung chaslit de bois de noier, sur lequel y a un lict de plume (4), avec son traversier (5), garny

(1) « *Aspect*, objet de vue. Cette maison est en un bel aspect, c'est-à-dire a une belle vue et une situation agréable aux yeux. On dit, son aspect est à l'orient, en parlant de son exposition » (Furetière).

(2) « *Bergame*, tapisserie grossière, faite d'un tissu de laine, de fil ou de coton sur le métier, sans représenter aucunes figures. On les appelle maintenant *tapisseries de Rouen*. Il y a apparence que la première fabrique vient de la ville de Bergame. La bergame est fort commune et de peu de valeur » (Furetière).

(3) Pièces ?

(4) « Un lit bien garni est composé de ces pièces : d'un chalit ou bois de lit, d'une paillasse, d'un lit de plume, d'un matelas, d'un traversin, de deux draps, et d'une ou deux couvertures, d'une courtepointe, d'un dossier, d'un ciel ou d'un fond de lit, des pentes, rideaux et bonnes grâces à cantonières » (Furetière).

(5) « *Traversin*, chevet d'un lit, espèce d'oreiller rond qui occupe toute la largeur du lit. Il est ordinairement fait de coutil et rempli de plume » (Furetière).

d'une garniture de sarge grise, avec de la frange de fleuret (1), blanc, gris, aurore et noir ; un matelas, une couverte de toille piquée, une couverte de laine grise, un tapys avec douze chezes, garnies de pareille sarge et frange que dessus ; ensemble une forme de lict (2), garnie de pareille sarge, le tout plus que demy usé, avec deux cossins de velourz vert estant dessoubz le dict lict, le tout XLV l.

6. Plus, une petite table de bois de noier, presque demie neufve, XX s.

7. Plus, un cabinet (3) de bois de noier, à une fermeture (4), demi uzé, VI l.

8. Ouverture faicte duquel s'est trouvé trois aulnes et demie de toille blanche à deux tiers de largeur, aprétiée à vingt cinq sols l'aune, IIII l. VII s. VI d.

9. Plus, un bassin d'argent, en ovalle ; deux aiguières d'argent, une sallière aussy d'argent à branches (5), un sucrier, un vinaigrier, une escuelle d'argent

(1) « *Fleuret* signifie du fil fait de la bourre de soye, qu'on mêle avec de la soie ou de la laine en beaucoup d'étoffes et de passemens. On appelle aussi du ruban qui est fait de ce même fil *fleuret* et autrement *padoüe* » (Furetière).

(2) « *Forme* est aussi un banc étendu en longueur et sans dossier, qu'on transporte et qu'on range dans les lieux où on veut faire asseoir plusieurs personnes, et il est quelquefois garni de bourre ou de crin et couvert de tapisserie ou d'étoffe. » *Forme de lit* s'entend donc d'une banquette à reposer.

(3) « *Cabinet* est aussi un buffet, où il y a plusieurs volets et tiroirs pour y enfermer les choses les plus précieuses ou pour servir simplement d'ornement dans une chambre, dans une galerie » (Furetière).

(4) « On appelle *fermeture* de menuiserie l'assemblage du dormant, du chassis et des vantaux d'une porte ou d'une fenêtre de menuiserie. » Ici ce mot signifie *volet*, battant.

(5) « Une salière d'argent doit être marquée au collet et sa

à oreille (1), avec deux tasses d'argent, douze cuillères et douze fourchettes d'argent, le tout pesant vingt un marcs et demy, estimé par Serve Butreau, maistre orphèvre de la ville de Niort, à vingt quatre livres le marc, v[c] xv l.

10. Plus, une aiguière couverte, deux porte assiettes (2) et un bassin en ovalle, le tout façon de Saulmur (3), estimé avec trois flambeaux de mesme façon, v l.

11. Plus, dix livres d'or en vielles bagues cassées et une petite aiguille (4), x l.

12. Plus, dans lad. chambre, un coffre ou boiste. ferré à cloux, v l.

13. Ouverture faite duquel s'est trouvé en argent monnoyé la somme de x l. II s.

14. Plus, un escu d'or au moullin (5), valant v l. XIIII s.

leron, aux platines, bassinets et branches » (Furetière). Il y a autant de branches que de bassinets, destinés à contenir sel, poivre et autres épices.

(1) « *Oreille*, en termes d'artisans, se dit aussi de deux petites avances qu'on applique aux bords d'une écuelle pour la tenir plus facilement. Une écuelle à oreilles » (Furetière).

(2) « On fait d'argent des porte-assiettes ou colliers pour servir sur la table les ragoûts et les assiettes volantes » (Furetière). — « On appelle *collier de more* un utencile de table, fait en forme de collier de more, qui sert à élever ou à porter un plat ou une assiette volante. On n'en sert presque plus » (*Id.*).

(3) Ce texte est important pour attester combien était estimée l'argenterie de table, façonnée à Saumur (Maine-et-Loire).

(4) « Une aiguille de tête est celle qui sert à coiffer les femmes » (Furetière).

(5) « Moulin de monnoyeur, machine qui sert à la fabrication des monnoyes, pour préparer les lames ou bandes de métal et les rendre d'une épaisseur et d'une dureté convenable, avant

15. Plus, dans le dict coffre se sont trouvés une juppe de taffetas noir, une robe de moire lize (1) aussy noire, avec une robe de chambre d'ouatte (2), à l'usage de la dicte deffuncte, xxx l.

16. Plus, dans le dict coffre, une douzaine de chemises à son usage et aultres menues hardes aussy à l'usage de la d. deffuncte, desquelles Catherine Miot (3) auroit demandé délivrance comme luy ayant esté léguées par la dicte dame par son testament, comme il a esté recognu.

17. Plus, deux louis d'or, une double pistolle d'Espagne (4), un demy louis d'or et un escu d'or (5), vallant le tout LV l. III s., qui ont esté remis dans une boiste de fer blanc où ils ont esté trouvés.

que d'être marquées..... On l'appelle maintenant *laminoir*. Du Cange dit que la monnoye au moulin a été établie en France par édit donné à Blois le 27 janvier 1550. » (Furetière).

(1) « *Mohère* ou *moire*, étoffe tout de soye, tant en chaîne qu'en trame, qui se fait à Paris et qui a le grain fort serré et est de même fabrique que le gros de Tours; mais elle est plus mince quand elle est unie, alors on l'appelle *mohère lice.* » (Furetière).

(2) « En France, on appelle *ouate* le premier vêtement ou la première soye qui se trouve sur la coque du ver à soye. On la fait bouillir et quand elle est cuite, on en fait la ouate, dont on se sert pour fourer des robes de chambre, des courtepointes et autres meubles ou habillemens qu'elle rend très chauds sans les rendre pesants..... Quelques-uns disent et écrivent de *l'ouate.* » (Furetière).

(3) Servante.

(4) « *Pistole*, monnoye d'or étrangère, battue en Espagne et en quelques endroits d'Italie. La pistole est ordinairement du poids et de la valeur des louis d'or..... Par une déclaration de 1652, la pistole fut mise à 10 livres comme le louis d'or. C'étoit la seule monnoye d'or qui eût cours en France. » (Furetière).

(5) « *Escu d'or* est une monnoye qui a eu diverse valeur

18. Plus neuf linceulx de toille de lin, contenant scavoir trois chascun quatre lais, trois de chascun trois lais (1) et trois de deux lais, à demy usez, revenant le tout à xxvi l. x s.

19. Plus huict douzaines de serviette neufve de toille de chanvre, de trois quarts et demy de longeur et demye aulne de largeur, avec une autre douzaine aussy de mesme toille fort usée, xxiii l.

20. Plus, six aultres douzaines de serviettes de lin, à demy usées, contenant chascune deux tiers de large et une aulne de longeur, xiii l. x s.

21. Plus, deux douzaines d'aultres serviettes de toille d'estouppe, de trois quarts de long et demye aulne de large, cinq[te] solz.

22. Plus, trois nappes, deux de deux aulnes et demie et l'autre de deux aulnes, de toille de lin, plus que demy usées, iii l. x s.

23. Plus, six aultres nappes, aussy de toille de lin, aussy plus que demy usées, contenant chascune une aulne et demie, iiii l.

24. Plus, une autre nappe de toille de lin, de quatre aulnes, aussy plus que demy usées, XLV s.

25. Plus, six autres nappes, d'une aulne et demye chascune, dont y en a cinq ouvrées (2) et l'autre ne l'est pas, le tout à demy uzé, v l.

selon les temps. Il a valu le plus ordinairement 114 sous. » (Furetière).

(1) « *Lay*, vieux mot, s'est dit pour *largeur*. — Lé, largeur d'une toile, d'une étoffe, entre deux lisières. » (Furetière).

(2) « Du linge ouvré, de la toile ouvrée, pour dire qui n'est pas unie, où l'on voit plusieurs figures et ouvrages. Le linge ouvré est de bon usage pour la table, est moins sujet à être perdu. » (Furetière).

26. Plus, deux chesnets (1) de fer, IIII l.

27. Plus, deux autres de cuivre, XII l.

Et de la dicte chambre sommes entrés dans une autre chambre y joignant à main droicte, ayant aussy son aspect sur la cour, où s'est trouvé :

28. Un chaslit, de bois de noier, sur lequel y a un lict de plume, avec son traversier, une couverte de laine blanche et une garniture de sarge grise, avec une frange de fleuret, le tout fort uzé, XVIII l.

29. Plus, un grand coffre de bois de chesgne, aussy fermant à clef, VI l. X s.

30. Ouverture faicte d'icelluy, s'est trouvé dedans quinze linceulx (2) de toille de chanvre, contenant chascun quatre aulnes et demye, neufz, XLV l.

31. Plus, trois autres gros linceulx, fort uzés, V l.

32. Plus, un tour (3) de réseul (4), à l'antique, fort uzé, XX s.

33. Plus, une garniture de lict (5), d'ouvrage en broderie, fors une contenance qui manque : y manque

(1) Cette orthographe explique la prononciation vulgaire, qui suppose *chênets*.

(2) « *Linceul*, drap délié qu'on fait de lin. On le prend généralement pour toutes sortes de draps de toile. » (Furetière).

(3) « *Tour* se dit de ce qui se met le long des bords ou des extrêmitez de quelque chose. Voilà un beau tour de lit. » (Furetière).

(4) « *Reseuil* ou *reseul*, espèce de filet ou de rets. On l'a dit aussi par extension de certains ouvrages de fil travaillez à jour, qui servoient d'ornement à du linge, comme à des pentes de lit, des tavayoles, etc. » (Furetière).

(5) « *Garniture* se dit des assortimens nécessaires à plusieurs choses pour s'en servir..... Une garniture de lit comprend le matelas, traversin, couverture et rideaux. » (Furetière).

la courtepointe et y a en tout sept pièces, y compris le tapys, huict garnitures pour des chèses et pour des places, et six de tapisserie aussy pour garnitures de chèses, le tout neuf et non parachevé, VI^{xx} l.

34. Plus, vingt deux aulnes de sarge feuille morte, à deux tiers de largeur, neufve, XLIIII l.

35. Plus, sept aulnes et demie de sarge blanche et demye aulne, VII l. X s.

36. Plus, vingt deux livres de fil tant en pallottes (1) qu'escheveaux, tant de chanvre que de reparon (2), XI l.

37. Plus, deux aulnes ou environ de sarge grise, de demie aulne de largeur.

38. Plus, un cabinet de bois de noier, à deux fermetures, sans serrure qu'une fort uzé, III l.

39. Plus, dans ladicte chambre, un aultre coffre de bois de noier, fermant à clef, fort uzé, XL s.

40. Ouverture faitte duquel, s'est trouvé dedans quelques papiers.

41. Plus, une aulne de sarge feuille morte et un autre morceau d'environ un quart, XXX s.

42. Plus, un habit de toille de cotton, à l'usage de ladicte deffuncte, assez uzé, III l.

43. Plus, dans la dicte chambre, une petite boiste, V s. Ouverture faicte d'icelle, s'est trouvé aussy dedans des papiers.

Et dudict lieu sommes entrés dans une petite chambre ou estude (3), et s'est trouvé dedans :

44. Une meschante petite table fort uzée, XV s.

45. Plus, unze livres de fil en escheveaux et en pallottes, plus fin que le précédant, XI l.

(1) Pour *pelotes*.

(2) Qualité intermédiaire entre le brin et l'étoupe.

(3) « *Estude* se dit du temps et du lieu où l'on étudie » (Furetière).

46. Plus, un trébuchet (1), dans lequel s'est trouvé deux louis de trante sols (2), III l. X s.

Et ne s'est trouvé autre chose dans ladicte estude que des papiers.

Et de la dicte estude sommes entrez dans une petite chambre, dans laquelle s'est trouvé :

47. Un vieux chaslit, presque de nulle valleur, sur lequel y a un meschant ciel (3) dans un linceul, avec un meschant traversier et une couverte de laine grise, aussy de peu de valleur, le tout IIII l.

Et dudict lieu sommes entrés et allés dans la cuisine, où s'est trouvé :

48. Cent quatre vingtz deux livres d'estain en œuvre, apprétiée chascune livre à douze solz, revenant à CIX l. IIII s.

49. Deux grands chesnetz de fer à cuisine, deux aultres moindres, trois cramaillères à la cheminée de ladicte cuisine, avec des pinsettes de fer, trois broches, avec une poisle à queue et une grille de fer, XVI l.

50. Plus, un grand coffre, fermant à clef, de bois de noier, fort uzé, XXXV s.

51. Ouverture faitte duquel, s'est trouvé dedans huit boisseaux de noix, IIII l.

(1) « *Trébuchet*, petite balance fort juste et fort délicate, que le moindre poids fait trébucher. Les trébuchets sont faits pour peser l'or, l'argent, les perles et les pierreries « (Furetière).

(2) « *Louis*, pièce de monnoye de France qu'on a commencé à fabriquer sur la fin du règne de Louis XIII, en 1640... Par *louis d'argent*, on entend les écus blancs et les pièces de trente et de quinze sols » (Furetière).

(3) « *Ciel* se dit, du haut d'un lit. Il vaut mieux dire *fond de lit* » (Furetière). Je crois que *fond* est plutôt applicable au dossier.

52. Plus, un aultre petit coffre, aussy fermant à clef, de plusieurs sortes de bois, fort uzé, xxx s.

53. Ouverture faitte duquel, s'est trouvé dedans un grand miroir, avec un cadre façon d'ébenne (1), uzé, IIII l.

54. Plus, dix-sept linceulx de grosse toille de chanvre, de quatre aulnes et demie, qui servoient à mettre ès licts d'ordinaire, plus que demy uzez, XXXIIII l.

55. Plus, six autres gros linceulx de toille d'estouppe, de trois aulnes et demie, fort uzez, IIII l. x s.

56. Plus, trois douzaines de serviettes de gros brin, de trois quarts de long et environ demie aulne de largeur, servant d'ordinaire, fort uzées, VI l.

57. Plus, quatre nappes d'une aulne de longeur et d'une aulne de large, trois d'une aulne et demie et une aulne de large, de toille de lin, le tiers uzées, VIII l. XV s.

58. Plus, une aultre grande nappe, de deux aulnes de longeur et trois quarts de largeur, de toille de lin, presque neufve, XXV s.

59. Plus, vingt serviettes de toille d'estouppes, fort uzée, XL s.

60. Plus, unzes serviettes de toille de chanvre, de demie aulne de largeur et trois quarts de long, XL s.

61. Plus, douze nappes de reparon, d'une aulne et demie, fort usée, IIII l.

62. Plus, un grand cabinet à deux fermetures, fermant à clef, avec une seulle serrure, de bois de noier, fort vieux et uzé, à l'antique, III l.

63. Dans lequel ne s'est trouvé qu'un rideau de fenestre, de sargette (2) raze (3) blanche, uzé, VIII s.

(1) En bois de poirier noirci.

(2) « *Sergette*, serge fort légère et fort mince » (Furetière).

(3) Ou *ras*, qui « se dit des étoffes qui sont unies, dont le

64. Plus, un seau ferré, fort uzé, x s.

Et dudict lieu sommes entrez dans une petite antichambre, où est la poislière, où s'est trouvé :

65. Un chevallet de fer, un grand trépied, un autre petit, un pot de fer et un reschault de cuivre, le tout fort uzé, avec une vieille bassine, III l.

66. Plus, quatre grandes poisles d'airin, l'une contenant dix seaux ou environ, l'autre neuf, l'autre cinq et l'autre quatre, avec deux poislonnes (1), le tout fort uzé, XL l.

67. Plus, trois grands chaudrons d'airin et deux aultres petits, le plus grand de six seaux, les deux aultres de chascun trois, et les deux petits, l'un d'un seau, l'autre d'un demy, le tout uzé, XX l.

68. Plus, quatre tourtières (2), une poisle à confitures, le tout de cuivre, et une platine (3) d'airin, un

poil ne paroît point. Le ras de Châlons est une serge croisée dont les poils sont catis et ne paroissent point » (Furetière).

(1) *Poilonne* dérive de *poilon*, dont il est l'augmentatif. Une poilonne est donc un grand poilon.

(2) « *Tourtière*, vaisseau de cuivre, rond et plat, qui sert aux pâtissiers à faire cuire leurs tourtes » (Furetière). — « *Tourte*, pâtisserie qui se sert aux entrées, au dessert, à l'entremets, qui est faite de pigeonneaux, de béatilles, de moëlle, de confitures, etc. » (*Id.*).

(3) « *Platine*, utencile de ménage, qui sert à étendre, à sécher et à dresser le menu linge. Les rabats, les cravates empesées, se sèchent sur la platine. La platine est faite d'un rond de cuivre jaune fort poli. — Les pâtissiers appellent platines de grands ronds d'étain soutenus d'un pied, sur lesquels ils étalent leurs pains bénits et leurs clayons » (Furetière). Le contexte fait croire qu'il s'agit ici d'une plaque à pâtisserie, comme la tôle moderne.

porte disner (1) et une passette (2) aussy d'airin, le tout uzé ; deux petits poislons et une grille de fer, x l.

69. Plus, deux petits chandelliers de cuivre, une lampe aussy de cuivre, une cuillère de cuivre, une petite poislette d'airin avec la queue de fer et une couverture de pot d'airin, le tout uzé, III l.

70. Plus, quatre chestifs escabeaux, x s.

Et dudict lieu sommes allés dans le fourniou (3), où s'est trouvé :

71. Une met à deux cribles ou tamis, fort usez, xv s.

Et dudict lieu sommes montez dans une chambre haulte :

72. Une vielle table de bois de chesgne, fort usée, xxx s.

73. Plus, un chaslit de bois de noier, fort uzé, sur lequel y a un matellas, un lict de plume avec son traversier, ledict lict uzé, une couverte de laine blanche fort uzée avec sa garniture de boulange gris aussy uzée, XL l.

74. Plus, dans ladicte chambre, un aultre chaslit, un lict de plume sans coiste (4), garny de toille, avec

(1) « Les marchands ont des pots d'étain, avec un couvercle en forme de plat, qu'on appelle *porte-dîner*, dont ils se servent quand ils sont à leur boutique » (Furetière). Le porte-dîner se fait encore en étain : il a la forme d'une soupière, avec couvercle bombé et anse mobile ; on s'en sert, à la campagne, pour porter le dîner aux cultivateurs dans les champs.

(2) Passoire.

(3) Locution populaire pour *fournil*, « lieu où est le four et où on paitrit la pâte dans les maisons particulières » (Furetière).

(4) « *Coite* ou *couette*. Lit de plume. Ce mot vieillit et ne se dit que parmi le peuple et des lits des pauvres gens, parce que n'ayant pas moyen d'enfermer la plume de leurs litz dans du coutil, ils se servent de toile » (Furetière).

son traversier, sur lequel y a du coistie, une couverte de laine grise, la garniture aussy de boulange gris, uzé, XVIII l.

75. Plus, un cabinet à quatre fermetures, aians seullement deux serrures, de bois de faian (1), uzé, IX l.

76. Plus, deux chesnets de fer, fort uzés, III l.

Et de ladicte chambre sommes entrés dans un grenier y joignant, où c'est trouvé :

77. Quatre boisseaux de noix, XL s.

78. Plus, un restant (2) d'arnois de carosse, assez uzé, avec un siége et selle de cheval pour femme, X l.

79. Plus, une congnée, deux aissiés (3), une peile à bescher, deux coings de fer, une paire d'enferges (4), une fourche à trois doigts (5) de fer, le tout III l.

Plus, en sortant dudict grenier c'est trouvé dans une allée ou galerie (6) :

80. Trois brasses (7) de planches d'hormeaux, IIII l. X s.

Et dudict lieu sommes descendus et passez par la chambre basse, sommes montés dans une chambre haulte, où avons trouvé :

(1) « *Fayant*, vieux mot, hêtre » (Furetière).

(2) Expression vulgaire pour reste, débris.

(3) Peut-être pour *essieux* de charrette.

(4) Fers qu'on met aux pieds des chevaux quand on les laisse libres dans les prés.

(5) » *Fourche*, instrument de bois ou de fer, composé d'une douille et de deux ou trois fourchons ou branches pointues » (Furetière). *Doigt* est ici l'équivalent de fourchon.

(6) « On appelle *galerie* une petite allée ou corridor qui sert de dégagement pour aller en plusieurs chambres de suite » (Furetière).

(7) « *Brasse*, mesure de la longueur de deux bras étendus, ce qui fait à peu près six pieds de roi » (Furetière).

81. Une table de bois de noier, III l. x s.

82. Plus, cinq pièces de vieille tapisserie de bergame, fort uzées et de peu de valleur, xv l.

83. Plus, un chaslit de bois de noier, sur lequel y a un lict de plume, avec son traversier, un matellas, une paillasse, un aultre traversier, une mante (1) de toille picquée, une couverture de laine grise, une garniture de sarge grise avee la frange de soie jaune et une courtepointe (2) de la mesme estoffe, le tout à demy uzé, avec le fauxteuil, LXX l.

84. Plus, un autre chaslit, aussy de bois de noier, sur lequel y a un lict de plume, avec son traversicr, un mattelas, une couverte de laine grise avec une garniture de sarge grise, avec de petite frange de soye aultour, le tout fort uzé, avec le tapis de la mesme estoffe, XXXII l.

85. Plus, une autre table de bois de noier, assez uzée, avec un tapis de tapisserie fort uzé, avcc une couverte de laine grise, v l.

86. Plus, une couchette de bois de noier, sur laquelle y a un petit lict de plume, avec son traversier, le tout uzé, x l.

87. Plus, six placets (3), garnies de tapisserie, fort usez, III l.

88. Plus, un tapys de sarge grise, avec de pctites franges de fleuret, assez uzé, XXX s.

(1) « *Mante*, une grande couverture de lit, faite de laine » (Furetière).

(2) « *Courtepointe*, grande couverture de lit, ordinairement piquée. C'est une couverture de parade qui traîne jusqu'à terre » (Furetière).

(3) « *Placet*, tabouret, petit siége de femme ou d'enfant, qu n'a ni bras ni dossier » (Furetière).

89. Plus, deux chesgnets de fer, IIII l.

90. Plus, une douzaine de chèses de paille, presque neufves, V l.

Et dudict lieu sommes entrez dans une petite chambre, dans laquelle s'est trouvé :

91. Quatre bandes de fer, pesant sept vingts livres, aprétiées à deux sols la livre, en tout XIIII l.

92. Plus, une vielle couchette, un vieux coffre, le tout fort uzé ; de la plume dans deux lineeulx, un chestif (1) traversier, avec un mousquet (2) fort vieux et une chèse percée (3), IIII l. X s.

Et dudict lieu sommes montez dans un grenier au dessus ladicte chambre, dans lequel s'est trouvé :

93. Trante livres de laine nette, à douze sols la livre, XVIII l.

94. Plus, six boisseaux de froment vieux, gasté de poux, mesure de Beauvoir (4), IX l.

95. Plus, un escabeau uzé, V s.

96. Plus, environ un demy boisseau de poidz de Mougon (5), environ demy boisseau de febves et un boisseau et demy de vesse (6), III l.

97. Plus, deux pièces de bois de chesgne, XV s.

Et dudict lieu nous sommes transportés dans un

(1) « *Chétif*, qui est de peu de valeur » (Furetière).

(2) « *Mousquet*, arme à feu, qu'on porte sur l'épaule et qui sert à la guerre, on y met le feu avec une mèche » (Furetière).

(3) « *Chaise percée* est une chaise dont le bas est percé et rembourré, dans laquelle on se décharge le ventre. Chez le roi, on l'appelle la *chaise d'affaires*. » (Furetière).

(4-5) Deux-Sèvres.

(6) « *Vesce* ou *vesse;* on cultive cette plante dans les champs; on se sert de sa semence pour nourrir les pigeons, on en donne aussi avec de l'avoine aux chevaux » (Furetière).

aultre grenier et, montez par un degré (1) qui est dans la basse-cour, dans lequel s'est trouvé :

98. Cinquante deux boisseaux tant de baillarge, seigle, mesture et un boisseau de froment, dellivré aux marchans qui l'avoient achapté, le restant destiné pour l'aumosne.

99. Plus, huict paires de sabots, tant grands que petits, à raison de trois sols la paire, XXIII s.

100. Plus, un vieux fust de boisseau, VIII s.

101. Et dudict lieu sommes allés à la cave, où ne s'est trouvé qu'une barrique en laquelle y a du vin ; le surplus aiant esté emploié pour la boisson tant des personnes pour l'enterrement et service que des gens qui du depuis ont esté dans ladicte maison, fors une barrique qui a esté vandue à cause qu'elle se gastoit, XV l.

Et dudict lieu sommes allez au cellier, où s'est trouvé :

102. Quatre fusts de rapes (2), tant bons que mauvais, XLIX l.

103. Plus, douze fusts de barrique, aussy tant bons que mauvais, XXI l.

104. Plus, cinq cuves de charrois (3), dont y en a une sans fonds et fort empeignée, les aultres passablement bonnes, XX l.

105. Plus, trois grandes cuves à bouillir vin, qui ne peuvent estre transférées sans fracture, au moyen de quoy ne les avons inventorié comme faisant partie du fondz.

106. Plus, sous un ballet (4), y a un treul (5) à

(1) Escalier et marche d'escalier.
(2) Avec lesquelles se fait la *boisson*.
(3) Pour transporter la vendange au pressoir.
(4) Expression poitevine, signifiant hangar, auvent.
(5) Pressoir.

presser vin, qui n'a pareillement esté inventorié par la raison cy dessus.

Et dudict lieu sommes allez dans l'escurie, où s'est trouvé :

107. Une jumant poullinière, de poil noir, avec une mulle de sa suitte, ladicte jumant d'aage incognu et une poudre (1) d'un an, prenant deux ans, poil bay brun (2), estimé le tout six vingt seize livres.

Et dudict lieu sommes allez à la grange, où s'est trouvé :

108. Une quariolle (3) avec l'harnois à deux chevaux, IIII^xx l.

Et dudict lieu sommes allez au bucher, où s'est trouvé :

109. Un tas de fagosts de six centz ou environ, XV l.

110. Plus, dans la basse-cour, environ une chartée de gros bois, XX s.

S'ensuivent les letres, actes et tiltres et enseignemens de lad. hérédité.....

111. Plus, un papier, en forme de journal, escrit de la main de la deffuncte dame du Chilleau, lequel n'est qu'une espèce de mémoire de la dépense de sa maison.

112. Dans des sacs sont les « papiers et tiltres concernant » les propriétés de la défunte, qui sont : « La Charrière (4) », « Le Grand Vellours », « La Forest

(1) Jeune cheval non monté. Ce mot se trouve dans une chanson patois.

(2) « *Bay*, couleur du poil d'un cheval, que le vulgaire appelle *rouge* et qui tient de la couleur de châtaigne. On dit *bay brun* ou *bay clair*, selon que la couleur est plus ou moins chargée » (Furetière).

(3) « *Cariole*, petite voiture à deux roues et suspendue sur des moutons, et couverte ordinairement de cuir » (Furetière).

(4) Commune du canton de Beauvoir (Deux-Sèvres).—« Haulte

d'Echiré (1) », « Le Fief Vins », « La Texière », « Marconnay (2) », « Le Petit Velours », « Courpetault », « dommaines seis à Fontaine Chalandray (3) », « Les Grands Humeaux », « La Feuillauderie ».

113. Aux pauvres, la somme de cent quatre vingt unze livres dix sols en argent, les jours de l'enterrement et du service de huictaine; plus, la somme de cinquante deux livres dix sols aux prestres, tant pour l'enterrement, service de huictaine que celuy de quarantaine; plus, vingt livres pour le luminaire, la somme de quatre livres pour despense et vivres fournis pendant ledict enterrement et service; plus, quatorze livres pour les escussons qui ont servi à l'enterrement; la somme de cent cinquante livres pour les parties de Fragneau, marchant de Niort, de ce qu'il auroit fourny pour les obsèques et ornemens des églises de La Charrière, Prissé et la chapelle du Chilleau; plus, vingt sols pour la façon du coffre (4), pour le chevallet (5) pour ladicte deffuncte; plus, ladicte dame auroit légué par

et puissante dame Marye Bénigne Thibault de la Carte, vefve de haut et puissant messire François du Chilleau, chevallier, seigneur du Chilleau, La Charrière et autres lieux, demeurant ordinairement en sa maison dudict lieu du Chilleau, parroisse de Vasle... Honnorable homme René Guy, fermier général de la terre et seigneurie de La Charrière » (*Aide du 13 octobre 1686*).

(1) Commune, près Niort.

(2) Commune de Sanxay (Vienne).

(3) Arrondissement de Poitiers.

(4) « *Coffre* signifie aussi une bière ou un cercueil pour enterrer les morts » (Furetière).

(5) On dit aussi en Poitou *représentation*.

son testament un annuel à la Charrière, pour lequel marché a esté faict à cent vingt livres avec le sieur curé du lieu ; pareil annuel en l'église et parroisse de Prissé, pour lequel a esté pareillement convenu avec le curé dudict lieu à pareille somme ; plus, aux révérands pères capucins de Niort, aussy un annuel ; plus, cent messes à la chapelle du Chilleau ; plus, doibt estre donné à la parroisse de Prissé un drap mortuaire ; reste encore à donner à ladicte parroisse un devant d'hautel, une chasuble de camelot de Lisle (1).

114. Taxé à nous pour nostre transport, aposition de seaux et pour le présant inventaire, huict escus quarts (2). A nostre greffier, pour pareil transport et façon du présant inventaire, cinq escus quarts. Plus, au procureur de la cour pour son assistance à l'aposition des seaux, un escu et demy.

L'inventaire d'Orfeuille comprend plusieurs parties distinctes : le mobilier, les vêtements, le linge, l'écurie et l'enterrement; les détails de celui-ci sont particu-

(1) « *Camelot*, étoffe faite ordinairement de poil de chèvre, mêlé de laine ou de soye. Camelot de Hollande, de Lisle » (Furetière).

(2) « *Quart d'écu* a été une monnoye d'argent cy devant fort en vogue, qui valoit le quart d'un écu ou 15 sols, et comme elle fut depuis haussée à 16 sols, cela introduisit le nom d'*écus quarts*, parce qu'un écu étant payé en quarts d'écus valoit 64 s., et à cause que les épices des juges se payoient en quarts d'écus, on a conservé cette évaluation jusqu'à présent, de sorte qu'en quelque monnoye qu'on les paye, les écus d'épices valent 3 livres 4 sols ou écus quarts » (Furetière).

lièrement curieux. Tout le reste est d'intérêt moyen, c'est-à-dire plutôt local. Comme technique, il n'apprend que peu de chose : les notes (1) ont signalé, au fur et à mesure, ce que la philologie y gagne.

X. Barbier de Montault.

(1) J'ai multiplié à dessein ces notes pour bien fixer le sens des expressions. Je me suis servi pour cela du *Dictionnaire universel* de Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoi, qui est à peu près contemporain de notre document, puisque la première édition remonte à 1691 : la plus estimée est celle de la Haye, 1727. Cette dernière, même « revue, corrigée et considérablement augmentée », présente encore des lacunes.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Dans sa séance, tenue à Caen le 21 octobre 1892, le Comité permanent a nommé :

M. Paul de Longuemare, membre du Comité permanent ;

M. le baron X. de Bonnault d'Houet, inspecteur divisionnaire (1re division) ;

M. le comte Charles Lair, inspecteur divisionnaire (6e division) ;

M. Léon Germain, inspecteur divisionnaire (22e division) ;

M. Jules Gauthier, inspecteur du département du Doubs, en remplacement de M. Castan, décédé ;

M. Eugène Trutat, inspecteur du département de la Haute-Garonne, en remplacement de M. de Saint-Simon, démissionnaire ;

M. Eugène Dufourcet, inspecteur du département des Landes, en remplacement de M. Taillebois, décédé.

Ont été admis dans la même séance, comme membres de la Société :

Le Révérendissime P. Dom Albéric, abbé de la Trappe de Fontgombault (Indre), présenté par MM. le chanoine Lenoir et de Marsy ;

MM. Paul Blanchemain, au château de Castel-Biron, à Oulches, par Saint-Gaultier (Indre), présenté par les mêmes ;

Henri Carrère, avocat à Marciac (Gers), présenté par MM. A. Planté et de Marsy ;

Pierre DECROIX, banquier, 5, rue d'Inkermann, à Lille, présenté par MM. Aimé Desmottes et de Marsy ;

Jérôme DECROOS, notaire, à Saint-Omer, présenté par MM. Rodolphe de Bailliencourt et Ch. Legrand ;

L'abbé Edmond FORT, archiviste du diocèse d'Albi, curé de Teillet, par Alban (Tarn), présenté par MM. le baron E. de Rivières et Rossignol ;

Jean LACAVE-LAPLAGNE, avocat, 8, rue Pasquier, à Paris, présenté par MM. de Marsy et le comte Lair ;

L'abbé Félix LENOIR, curé-doyen de Bélabre (Indre), présenté par MM. le chanoine Lenoir et de Marsy ;

L'abbé Arthur LORAUX, membre de la Société d'Archéologie lorraine, curé de Grand-Verneuil, par Montmédy (Meuse), présenté par MM. l'abbé Chevallier et de Marsy ;

Henry MORIS, officier de l'Instruction publique, archiviste des Alpes-Maritimes, à Nice, présenté par MM. Brun et de Marsy ;

Germain OLIVIER, architecte, à Montauban, présenté par MM. le chanoine Pottier et P. de Fontenilles ;

Roger OUDIN, 4 *bis*, rue de Moncey, à Paris, présenté par MM. de Marsy et E. Travers ;

Le baron Jean DE RIVIÈRES, à Angoulême (Charente), présenté par MM. le baron E. de Rivières et Rossignol ;

Gabriel TOUTTÉE DE CHAMPGARAND, avocat, à Riom, présenté par MM. le comte Lair et Teillard de Chardin.

Et comme membres étrangers :

MM. Henri HYMANS, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur des Estampes à la Bibliothèque royale, à Bruxelles, présenté par MM. de Marsy et Alex. Sorel ;

Le baron de VINCK DE WINNEZEELE, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, présenté par MM. de Marsy et le comte Lair ;

Armand DE BÉHAULT DE DORNON, attaché au secrétariat général du Ministère des affaires étrangères, à Bruxelles, présenté par MM. de Marsy et Alex. Sorel ;

Léopold DONNET, bibliothécaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, présenté par MM. de Marsy et le comte Lair ;

Paul SAINTENOY, architecte, secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles, présenté par les mêmes.

Dans la séance du 4 novembre 1892, le Comité permanent a nommé M. Émile TRAVERS, trésorier de la Société, en remplacement de M. Gaugain, démissionnaire.

Ont été admis dans la même séance, comme membres de la Société :

Mme la comtesse DE TOULGOET-TRÉANNA, 37, boulevard du Roi-René, à Angers, présentée par MM. Félix Benoît et Charles Hettier ;

MM. le docteur BARTY, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général des Alpes-Maritimes, à Nice, présenté par MM. Brun et de Marsy ;

Louis GUILLOUARD, officier de l'Instruction publique, professeur à la Faculté de droit de Caen, présenté par MM. Émile Travers et A. Campion ;

Eugène LAMBERT fils, à Saumur, présenté par MM. le comte Lair et de Marsy ;

Arthur TAPHANEL, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, présenté par MM. le comte de Dion et Lorin.

M. Eugène SOIL a été nommé officier d'Académie, par arrêté du 8 octobre 1892.

M. Émile TAILLEBOIS, président du Tribunal de commerce de Dax, secrétaire général de la Société de Borda, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour les Landes, est décédé à Bagnères-de-Bigorre, à l'âge de 50 ans. Ses

obsèques ont eu lieu à Dax, au milieu d'une affluence considérable, et nous reproduisons ci-après le discours prononcé sur sa tombe par notre confrère M. Dufourcet, président de la Société de Borda :

« La Société de Borda, que j'ai le triste honneur de représenter en cette douloureuse circonstance, est, il faut le reconnaître, bien cruellement éprouvée depuis quelque temps.

« Il y a un an à peine, elle perdait son fondateur et premier Président, aujourd'hui elle subit une perte aussi grande et aussi irréparable en se voyant subitement privée du concours si actif, si utile, je devrais aller à dire si nécessaire, de celui qui, avec le regretté M. du Boucher, a le plus contribué à lui valoir la prospérité dont elle jouit et la notoriété qu'elle n'a pu obtenir dans le monde scientifique que grâce aux travaux aussi savants que variés de collaborateurs comme ceux qui lui sont enlevés presque à la fois et qu'il lui sera difficile de remplacer.

« Il est bien rare, en effet, de trouver réunies comme chez M. Émile Taillebois les qualités de l'esprit et du cœur qui en faisaient le savant si modeste et si sympathique et l'ami si dévoué que nous avons tous connu et aimé et dont le souvenir sera toujours vivant parmi nous, surtout pour ceux qui mieux que les autres ont pu, comme moi, l'apprécier et le voir à l'œuvre dans les excursions et les congrès dont il a été le principal organisateur et dans l'administration de la Société à laquelle il a rendu, comme archiviste et comme secrétaire général, de si grands et de si laborieux services.

« Il fut un de ses premiers adhérents après sa fondation et, dès le commencement, malgré son jeune âge et quoiqu'il fût alors presque un étranger dans la ville de Dax, devenue depuis sa patrie d'adoption, il sut conquérir un des premiers rangs parmi ses collègues qui furent tous, bien vite, ses amis.

« Ses connaissances profondes de tout ce qui touche à l'archéologie, à la numismatique et à l'épigraphie, les études aussi sérieuses que nombreuses qu'il publia dans nos Bulletins et dans ceux de la Société Française d'Archéologie et qu'il serait trop long d'énumérer ici appelèrent sur lui l'attention du Ministère et de la Société fondée par M. de Caumont.

« Après le Congrès tenu à Dax, en 1882, il devint inspecteur, pour le département des Landes, de cette Société, qui a pour but la conservation des monuments historiques, et il fut nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« Après avoir été couronné par l'Académie Nationale de Bordeaux pour un remarquable travail sur la Numismatique de la Novempopulanie, il fut fait officier d'académie.

« Lors de son Congrès de 1888, qu'il organisa en grande partie, ainsi que l'excursion en Espagne qui le suivit, la Société française d'Archéologie lui décerna une de ses plus hautes récompenses, une médaille de vermeil grand module, et le gouvernement espagnol, sur la proposition de M. le comte de Marsy, qui lui aussi avait su bien vite l'apprécier et l'aimer comme nous, lui donna la croix de chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

« Tous ces honneurs qui ont rejailli sur la Société, il les méritait mieux que personne et ils ont été la juste récompense d'une vie courte, qu'il a certainement abrégée par un travail excessif. Il y a quelques jours encore, malgré la maladie qui le minait, il rédigeait une note savante dans laquelle il décrivait une inscription mérovingienne et des monnaies anciennes trouvées dans les fouilles de la nouvelle église de Saint-Vincent de Xaintes. C'est en la rédigeant qu'il s'est senti plus grièvement atteint, et depuis on peut dire qu'il a été perdu pour la science et hélas aussi pour sa famille, à la douleur de laquelle nous associons bien sincèrement notre douleur.

« Laissez-moi, en finissant, et après avoir imploré pour

lui la miséricorde de Celui que les Saintes Écritures appellent avec raison DEUS SCIENTIARUM, le *Dieu des Sciences*, donner pour modèle aux membres de la Société le collègue que nous pleurons et auquel je dis en leur nom et au mien un suprême et déchirant adieu. »

Nous n'avons rien à ajouter à l'hommage rendu par M. Dufourcet, et nous n'aurions pu que dire en termes moins éloquents les regrets que nous cause la mort d'un confrère dont nous avons été à même d'apprécier, depuis vingt-cinq ans, les qualités de cœur et la solide érudition.

MARSY.

CHRONIQUE

Le Castillet à Perpignan. — Le ministère de la guerre va, dit-on, désaffecter la grande prison militaire du Castillet, de Perpignan.

Le Castillet, classé comme monument historique, est une grande forteresse en briques rouges, du style mauresque, construite au quinzième siècle par les rois de Majorque. Ce château-fort servait depuis très longtemps de prison militaire et de dépôt pour les soldats condamnés par les conseils de guerre et se rendant ou venant d'Algérie par Port-Vendres. Depuis quelques années, de nombreuses évasions s'étaient produites au Castillet, très mal aménagé intérieurement pour servir de prison. Il y a quelques mois, six prisonniers s'évadèrent ensemble, la même nuit, à la barbe des sentinelles.

Désormais les prisonniers militaires, envoyés en Algérie ou qui en reviendront par Port-Vendres, seront internés dans la citadelle de Collioure, située à très peu de distance de Port-Vendres. Le département des Pyrénées-Orientales et la ville de Perpignan seraient, paraît-il, disposés à acquérir le Castillet pour installer les archives départementales et un musée régional.

(*Le Temps, 28 octobre 1892*).

Photographies archéologiques. — Un archéologue du département de Seine-et-Oise, M Martin-Sabon a, dans le

cours de ses excursions, pris un grand nombre de photographies de monuments historiques de l'Ile-de-France et, désirant faciliter à ses confrères l'étude de ces restes souvent difficiles à reproduire, a mis à leur disposition des épreuves de ces vues, s'élevant à plus de 1200 pour les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise. Il y a joint aussi un certain nombre de vues exécutées dans le cours de voyages dans l'Eure, la Somme, la Seine-Inférieure, la Bretagne et quelques autres parties de la France et en a publié le catalogue, mettant en vente les épreuves à la Bibliothèque photographique Giraudon, 15, rue Bonaparte, à Paris, aux prix de 1,25 et 0,75 cent. Nos confrères trouveront dans la collection, exécutée par M. Martin-Sabon, un grand nombre de vues de monuments utiles à consulter pour leurs travaux. M.

La Mosaïque chrétienne des Baléares. — Nous sommes heureux de pouvoir faire profiter nos lecteurs des observations présentées par M. Samuel Berger, dans le *Bulletin Critique*, du 1er septembre 1892, au sujet de la publication faite dans notre recueil par M. J. de Laurière, d'une mosaïque chrétienne des Baléares. Après avoir rappelé l'intérêt de la publication due à notre secrétaire général, M. Berger, dont l'opinion a tant de valeur lorsqu'il s'agit d'études bibliques, ajoute :

« Dans la pièce centrale, on distingue les animaux de la création, Adam et Ève auprès de l'arbre, Joseph et les marchands ismaélites, enfin Noë sortant de l'arche. En effet, je ne puis comprendre autrement la quatrième scène, où le savant éditeur paraît disposé à reconnaître le patriarche Judas. Je lirais plutôt [*A'rar*]*at* et *Noas*, quoique la forme *Noas* paraisse bien rare. M. de Laurière pense que ce monument est du VIe ou du VIIe siècle ; il est en tous cas antérieur à l'invasion des Arabes. Ceux qui ont dessiné notre mosaïque ne faisaient sans doute pas usage de la Vulgate, mais d'une ancienne version de la

Bible, car la Vulgate dit : *super montes Armeniae*, les Septante et les anciens textes latins, au contraire : *montem Ararat*. Les archéologues accueilleront avec joie cette nouvelle contribution à l'étude de l'art chrétien. Ce serait un beau sujet, et plus riche qu'on ne pense, que l'histoire de l'art en Espagne au temps des Wisigoths. Mais personne n'a jamais pensé à l'écrire. »

BIBLIOGRAPHIE

L'Architecture en Italie, du vi[e] au xi[e] siècle, par Raphaël Cattaneo, traduction de M. Le Monnier. — *Venise, Ongagnia.* 1890, gr. in-8° carré.

Ce beau volume, bien imprimé, orné de 168 gravures dans le texte, dont quelques-unes fort belles, traite de l'architecture et de l'art d'une époque peu connue. Il offre pour les juger un ensemble de documents réunis avec soin. D'après M. Cattaneo, si l'architecture chrétienne primitive et l'art proto-byzantin du V[e] siècle sont suffisamment connus, les critiques d'art, par une omission blâmable, ont laissé de côté les siècles suivants, pauvres en monuments, ou, lorsqu'ils s'en sont occupés, se sont tristement égarés (p. 13). Il a voulu combler cette lacune et a multiplié dans ce but les recherches et les voyages.

Cette extrême sévérité pour ses prédécesseurs produit une impression peu agréable. Le lecteur trouvera que c'est un mince éloge de M. Rohaut de Fleury que de dire : « c'est encore lui qui a avancé le moins de sottises » (p. 14). Les archéologues français trouveront peut-être le style trop orné et parfois un peu diffus. Ils remarqueront quelques termes employés dans un sens qui leur est peu familier : *voûte à croisillons*, pour voûte d'arête ; *arc-boutant*, pour arc de décharge (p. 238) ; *couloir du portique*, pour galerie du cloître ; *portes du clocher,* pour baies du clocher ; *parapet*, pour balustrade. Il en est d'autres que je ne puis comprendre: chapiteaux de *caractère fragmentaire* (p. 236).

Cette critique à part, l'ouvrage est du plus haut intérêt, plein de documents et de vues neuves. On n'en peut faire

un plus grand éloge que de répéter l'appréciation de M. Courajod, dans la très intéressante conférence improvisée par lui lors de la visite de la Société française d'Archéologie à l'église de Germigny-des-Prés : c'est un ouvrage qui modifie tout ce que l'on savait sur l'art à cette époque.

M. Cattaneo rejette la thèse généralement admise d'une décadence continue de l'art des premiers siècles à l'an mil, suivie à cette date fatidique d'un progrès non moins continu. Il admet, pour l'Italie du moins, une alternative de faiblesse et de relèvement de l'art, selon l'état plus ou moins malheureux du pays et en raison de l'influence intermittente de l'art des États voisins.

Il reprend la thèse, soutenue dès 1829 par le comte Cordero de San-Quintino, que les Lombards, encore barbares au VII[e] siècle, n'avaient pu construire les églises de style roman qu'on leur attribuait. Il cherche à démêler les influences qui ont régné à cette époque et créé l'art lombard du IX[e] siècle, lequel se mêlant à l'art byzantin a formé, au X[e] siècle, l'art roman. Celui-ci se développe au XI[e] siècle et se répand de l'Italie dans les autres pays de l'Europe. M. Cattaneo ne fait qu'indiquer cette dernière partie de sa thèse, se réservant de la traiter dans un prochain ouvrage sur la basilique de Saint-Marc à Venise.

I. — L'Architecture Latino-Barbare pendant la domination lombarde.

Vers la fin du VI[e] siècle la peste se joignit aux ravages des Lombards pour dépeupler l'Italie. Ces farouches conquérants ne songeaient guère à l'art dont l'influence de Constantinople avait jusqu'alors retardé la décadence ; sous leur domination il tomba dans la barbarie pour n'en sortir qu'à la fin du IX[e] siècle dans quelques régions et dans d'autres au X[e] et même au XI[e].

L'art proto-byzantin, qui avait pénétré jusqu'à Rome au commencement du VI[e] siècle, avait soutenu l'art italien. Mais l'affaiblissement de l'empire d'Orient au VII[e] siècle diminua cette influence. Même à Ravenne, dont les Grecs restèrent maîtres jusqu'en 752, les monuments deviennent d'une sculpture de plus en plus barbare. On a cru y trouver des exceptions, et M. Bayet, dans son *Art byzantin*, p. 83, donne le dessin du remarquable sarcophage de l'exarque Isaac, mort en 648. Mais, de même que pour celui de l'évêque Théodore, son contemporain, on s'est servi d'un monument funéraire sculpté au V[e] siècle, dont on a changé le couvercle en ajoutant une inscription.

Les plus anciennes traces de l'influence byzantine à Rome se trouvent dans l'église de Saint-Étienne-le-Rond, construite par le pape saint Simplice (468-482). C'est une vaste rotonde à deux rangs concentriques de colonnes. Les opinions qui en ont fait un temple de Faune, un marché ou un arsenal, n'ont aucun fondement (1).

L'auteur donne comme modèle de style byzantin de cette époque les chapiteaux du ciborium de Saint-Clément, datés par une inscription de 514 à 523; l'église de Sainte-Marie-in-Cosmedin, de 536; Sainte-Praxède, les portes de Sainte-Sabine; Sainte-Saba, à propos de laquelle église il traite fort mal M. Lenoir; un pont sur l'Anio, construit par Narsès en 565, etc. Il s'étend davantage sur Saint-Laurent-hors-les-Murs. D'après M. de Rossi, la basilique Constantinienne avait dix colonnes et, n'étant pas accessible par la

(1) Je ne puis être d'accord avec M. Cattaneo lorsqu'il attribue à une fantaisie la forme circulaire de cette église. Le plan rayonnant de quelques églises primitives, et des baptistères, est sorti comme le plan allongé ou basilical et le plan carré ou cruciforme de l'imitation d'édifices anciens. Ces trois plans fondamentaux en se modifiant et en se combinant deux à deux, ou les trois ensemble, ont donné la forme à toutes les églises jusqu'à nos jours.

nef dominée par la colline, avait des entrées latérales au chœur. Sixte III (432-440) construisit une autre basilique à seize colonnes. Tournées en sens inverse, les deux absides étaient opposées. Honorius III (1216-1227) détruisit les deux absides et réunit les deux basiliques en ajoutant trois nouvelles colonnes à chaque rangée et en transportant le chœur à l'orient de la nef constantinienne.

M. Cattaneo dit au sujet de cette basilique et de celle de Sainte-Agnès, construite par Constantin et reconstruite par Honorius I (624-640), que les galeries au-dessus des bas-côtés n'existaient pas dans les basiliques primitives et que c'est une innovation orientale importée par les Grecs. On pouvait lui objecter que quelques basiliques civiles de l'antiquité possédaient ces galeries.

Hors de Rome on ne trouve que de rares débris. Deux églises de Lucques réputées lombardes sont du XIe siècle. A Monza, il ne reste dans l'église, reconstruite en entier au XIIe siècle, qu'une sculpture du VIIe, du temps de Théodelinde. A Grado, la cathédrale, son baptistère et l'église Sainte-Marie ont été construits par Elie, patriarche d'Aquilée, de 571 à 586. Il ne reste plus rien du VIIe siècle dans la cathédrale de Torcello, construite en 641, rebâtie en 697, puis refaite en entier en 864. On ne peut citer de ce siècle que quelques petites églises d'une pauvre architecture.

II. — Seconde influence de l'art byzantin. — Style byzantino-barbare.

Cette influence, produite au commencement du VIIIe siècle par l'émigration d'artistes grecs chassés de Constantinople par la persécution des iconoclastes, ne dura que cinquante ou soixante ans. Elle se manifeste par la profusion de petits ornements : tresses, olives, perles et roses, qui contrastent avec la nudité des édifices du VIIe siècle. M. Cattaneo cite l'église de Cimitile, près Nole, et celle de

la Miséricorde à Ancône (687 à 700). Il donne le plan de celle de Valpolicella dont le ciborium est daté de 712. Cette église n'avait qu'une petite abside à l'occident. Au IXe ou au Xe siècle on changea son orientation en construisant à l'autre extrémité un chœur plus élevé et trois absides terminant les trois nefs (p. 90).

La cathédrale de Cividale du Frioul date de 737. On remarquera la vue du ciborium octogone qui surmonte les fonts baptismaux. M. Palustre (*Renaissance en France*, II, 27) a publié les fonts baptismaux de Magny (Seine-et-Oise), qui présentent la même disposition. Il provient du baptistère détruit ainsi que d'autres anciennes sculptures. Quant à l'église de Sainte-Marie, dans la même ville, attribuée généralement au VIIIe siècle, elle a dû être reconstruite vers 1100 et ne renferme que quelques débris de l'église primitive (p. 102).

Il y a à Torcello des chapiteaux du VIIIe siècle. et à Venise une cuve baptismale et divers débris. Sainte-Teutocria, à Vérone, est une petite basilique du VIIIe siècle, aussi large que longue, avec une petite abside ; en 1160 on en a fait une église cruciforme. Rien du VIIIe siècle à Ravenne, mais près de là, à Bagnacavallo, il y a un ciborium de cette époque.

A Saint-Etienne de Bologne, le sarcophage de Saint-Agricola et des chapiteaux attribués au VIIIe siècle sont du XIIe. Saint-Sauveur de Brescia, bâti en 753, est une courte basilique à trois nefs, avec une abside et une crypte. Elle possède des sculptures fines et élégantes (p. 136). A Pavie, tombeau de Theodota, de 720, et fenêtres à l'église Sainte-Marie delle Caccie.

Il n'existe à Rome que peu de sculptures grecques du VIIIe siècle. A Capoue, il y a quelques chapiteaux et peu de choses à Bénévent. Il reste d'ailleurs beaucoup à découvrir en Italie. On y publie peu, on y lit encore moins et on n'y étudie pas du tout (p. 146).

III. — Architecture italo-byzantine aux IXe et Xe siècles.

Cette invasion d'artistes grecs ayant cessé, l'art déclina à la fin du VIIIe siècle et il fallut longtemps pour que les ouvriers italiens parvinssent à sculpter des chapiteaux égaux à ceux du baptistère de Cividale. Mais il en resta le goût de la richesse et de la variété dans l'ornementation. Les entrelacs curvilignes devinrent d'un usage général à peu près dans le même temps que les Arabes adoptaient d'une manière exclusive les entrelacs rectilignes.

Le nouveau style fut promptement remplacé à Rome par le néo-latin ; dans le midi par l'architecture siculo-arabe ; en Toscane par le latino-lombard, et à Venise par le veneto-byzantin ; mais il dura en Lombardie et s'y développa jusqu'au XIIe siècle. Si Adrien I (772-795) demande à Charlemagne des ouvriers *magistros*, ce n'était pas des Français, mais des Lombards soumis à son empire (p. 154).

Adrien I et apres lui Léon III (795-804) réparèrent à Rome un grand nombre d'églises : la plus importante est Sainte-Marie-in-Cosmedin, qu'Adrien I construisit *à fundamentis* et à laquelle il donna trois absides, *tres absidas in eâ constituens* ; ces trois absides terminant les trois nefs étaient une innovation venant non de Grèce, où les églises de cette époque n'ont qu'une abside, mais de Syrie. Une autre innovation consiste dans les pans de murs qui interrompent la file des colonnes pour donner de la stabilité à la construction.

Un certain nombre de chapiteaux de Saint-Saba et de Saint-Laurent-in-Lucina trahissent les premiers efforts de l'art italien. Pascal Ier (817-834) rebâtit Sainte-Praxède avec sa chapelle en forme de croix, dédiée à Saint-Zénon, on y voit de beaux chapiteaux. Sainte-Marie-in-Dominica, la mieux conservée des églises du IXe siècle, marque de très grands progrès. 'auteur cite ensuite l'église de l'Ara-Cœli, du

Xe siècle, et donne les plans et les détails de plusieurs autres à Rome et en Italie, Saint-Michel de Capoue ; à Saint-Appolinaire de Ravenne, un ciborium de 806 ; à Vérone, les débris de la cathédrale de 802, reconstruite au douzième siècle.

A Brescia, la rotonde de Sainte-Marie, à côté de la cathédrale est attribuée au VIIIe siècle, mais la crypte montre que cette première construction était une basilique à trois absides rangées. La coupole, au-dessus, est du XIe siècle.

A Saint-Ambroise de Milan, l'inscription de l'archevêque Anspert, mort en 882, contient le vers suivant :

Atria vicinas struxit et ante fores

On a traduit à tort : il a construit les cloîtres et les portes de la façade. Le sens est : il a construit les portiques en avant des portes voisines de son tombeau. Il en résulte que ce ne sont pas les portes, mais les portiques placés en avant et qui ont été remplacés par d'autres au XIe siècle qui étaient l'œuvre d'Anspert. Son prédécesseur, l'archevêque Angilbert (834-859), qui donna à cette église le célèbre devant d'autel, construisit la travée voûtée du chœur et ses trois absides rangées. La nef était couverte d'une charpente ; elle fut reconstruite et voûtée dans la seconde moitié du XIe siècle. Elle fut décorée par des artistes grecs. Le cloître est du XIIe siècle, le campanile de 1129.

On voit à Milan quatre autres absides du IXe ou Xe siècle : San-Calimoro, San-Vincenzo in Prato, S. Eustorgio et San-Celso. L'archevêque Anspert construisit aussi l'église de Saint-Satyre, à trois absides en croix, qui fut entourée depuis d'une enveloppe circulaire à niches extérieures. Le même construisit l'église d'Alliate dont les trois absides rangées sont précédées d'une travée voûtée, les nefs étant couvertes par une charpente. A côté de cette église est un baptistère à neuf côtés, dont deux sont pris par une abside. Il est couvert d'une coupole et éclairé par d'étroites

fenêtres à double ébrasement adoptées au Xe siècle pour donner un aspect mystérieux au monument.

L'église Saint Eustorge de Milan, reconstruite au commencement du Xe siècle, donne le premier exemple des piliers remplaçant les colonnes qui, empruntées aux édifices antérieurs, commençaient à devenir rares. Ces piliers présentent du côté des basses nefs une saillie correspondant à des piliers adossés aux murs et portant avec elle des arcades transversales destinées à soutenir les murs de la grande nef. Lorsqu'à San-Miniato de Florence, en 1013, on jeta aussi des arcs transversaux sur la grande nef, le pilier prit en plan la forme d'une croix. Ce fut un grand pas de fait vers la nouvelle architecture.

A l'église des Saints-Félix-et-Fortunat, près Vicence, datant de 895, mais modifiée au XIIe siècle, quatre travées de la première construction présentent des piliers de plan cruciforme alternant avec des colonnes.

M. Cattaneo donne le plan du chœur de Saint-Etienne de Vérone formant un rond-point et entouré d'une nef couverte de voûtes d'arête séparées par des arcs doubleaux. Il l'attribue, mais avec doute, au Xe siècle. Ce serait alors le plus ancien exemple des ronds-points aussi rares en Italie qu'ils sont communs en France. Mais l'église ayant été remaniée au XIIe siècle il est plus que probable que ce plan est de cette époque.

Se résumant, M. Cattaneo conclut qu'aucune église n'a été complètement voûtée en Italie avant le XIe siècle ; il combat l'idée que le style roman y fut formé au VIIIe siècle ; mais il admet un progrès lent mais continu qui prit tout son développement au XIe siècle et se répandit alors dans les pays voisins. Il arriva même que le progrès de l'architecture fut alors plus rapide en France et en Allemagne que dans la Lombardie.

IV. — L'architecture dans la Vénétie aux IXe et Xe siècles.

Venise fut fondée dans les premières années du IXe siècle. Le doge Justinien Participazi (818-829) bâtit Saint-Hilaire, dont on vient de retrouver les fondations qui montrent une basilique à trois nefs séparées par des colonnes et en avant des trois absides par deux murs qui devaient porter une voûte et enclore le chœur. C'est le plus ancien exemple de cette disposition. Tout dans le plan et les détails montre une main italienne.

Le même doge, avec l'aide de Léon V, empereur de Constantinople, qui lui envoya de l'argent et des maîtres architectes, bâtit l'église de Saint-Zaccharie, remplacée depuis par une autre qui a conservé son plan basilical avec une seule abside.

Peu de temps avant, le patriarche Fortunat, partisan de Pépin, avait fait venir des architectes de France, *magistros de Francia*, pour restaurer le baptistère octogone de Saint-Jean. Son successeur, Jean le Jeune (814-818), favorisa, au contraire, les artistes grecs dont on trouve les œuvres dans la première cathédrale de Saint-Marc.

Cette basilique commencée en 829 sur plan italien était beaucoup moins importante que le magnifique monument qui l'a remplacée dans la seconde moitié du XIe siècle. Selon une chronique, Jean Participazio imita le Saint-Sépulcre de Jérusalem : *secundum exemplum quod ad Domini tumulum Jeresolimi viderat*. Cela s'applique non à l'édifice, mais à une crypte centrale s'élevant isolée au-dessus de la nef et dont il reste des débris sous la coupole du centre. Des colonnes séparaient les trois nefs de cette basilique. Plus de quatre-vingts morceaux de sculpture du IXe siècle employés dans la construction du XIe permettent de juger de la décoration primitive. M. Cattaneo en donne plusieurs échantillons, entre autres des tympans de portes.

Il y ajoute le dessin de margelles de puits qui ont été copiées au XVIe siècle et contrefaites de nos jours.

La cathédrale de Torcello fut reconstruite en 864. C'est une basilique dont les trois nefs se terminent par des absides que précèdent de petites travées voûtées. Le plan et les détails sont italiens, surtout les bandes lombardes qui ornent les murs à l'extérieur. A côté on éleva la petite église de Santa-Fosca qui, avant son état actuel, était une petite basilique à trois nefs et trois absides.

L'art italo-byzantin et l'art grec luttèrent à cette époque dans les lagunes. L'art italien, momentanément vainqueur et profitant des leçons de son rival, laissa loin derrière lui l'art du reste de l'Italie ; mais nous allons voir que l'art byzantin triompha à son tour vers la fin du Xe siècle.

V. — L'architecture de la Vénétie de 976 a 1050.

La basilique de Saint-Marc, endommagée par un incendie, en 976, fut rétablie dès 978 par le doge Pierre Orseolo I sans changer de forme ni d'étendue Elle devait avoir dix à onze colonnes de chaque côté. L'art byzantin régna seul dans cette restitution. Il venait en effet de prendre une nouvelle vigueur depuis que sous le ferme gouvernement des empereurs macédoniens Constantinople était devenue le centre du commerce du monde.

M. Cattaneo donne comme spécimen de cet art de beaux chapiteaux et des dalles sculptées provenant de la clôture du chœur de la cathédrale de Torcello, reconstruite en 1008. La cathédrale de Caorle, construite en 1038, et l'église de Sainte-Sophie, à Padoue, qui date du même temps, présentent trois nefs terminées par des absides et séparées par des piliers alternant avec des colonnes. Dans la vaste cathédrale d'Aquilée, reconstruite entre 1019 et 1025, au contraire des églises précédentes, l'art reste indigène et relativement barbare.

M. Cattaneo termine en promettant une étude sur l'é-

poque qui a suivi celle qu'il vient de décrire dans ce volume et qui doit changer les idées généralement reçues sur les origines de l'art roman. Nous ne pouvons que souhaiter qu'elle paraisse prochainement. Même si nous avions quelques réserves à faire sur l'une ou l'autre des opinions de l'auteur, nous applaudirons dans cet ouvrage, comme dans celui que nous venons de résumer, à l'étendue des recherches et à la hardie sagacité des vues.

A. de Dion.

Pau et les Basses-Pyrénées. — Notices historiques, scientifiques et économiques. *Pau*, *Garet*. 1892, in-8, 531 p. pl. et fig.

Chaque année, avant la réunion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, le comité local fait préparer un ensemble de notices, ayant pour but de faire connaître aux étrangers le pays où se tiendra la session. En général, le côté scientifique et économique domine dans cet ensemble d'études, mais il n'en est pas toujours ainsi et il est bien de ces volumes, celui de Toulouse, de 1887, par exemple, qui constituent une monographie complète du département. Le volume de Pau, qui vient de nous parvenir, est dans le même cas et nous avons à signaler tout particulièrement un certain nombre de ses chapitres qui intéressent l'archéologue et l'historien. Ce sont : I. *Le Département des Basses-Pyrénées*, *Géographie*, *Ethnographie*, *Histoire*, par notre confrère M. Adrien Planté. — XII. *Archéologie*, par le même. Excellent aperçu des monuments historiques du département, comprenant d'abord les monuments classés et ensuite les édifices qui offrent un réel intérêt. Comme toujours, M. Planté a apporté dans ce travail des idées neuves et on doit signaler les hypothèses qu'il émet sur les cromlechs, à propos de ceux de Bilhères. Orthez a

sa place dans cette étude et on y trouve un dessin du pont d'Orthez, représenté en 1589, sur une broderie aujourd'hui perdue, et dont notre confrère a eu la bonne fortune de retrouver un dessin exécuté avant 1840. II. *La ville de Pau. Son origine, son nom, ses diverses transformations*, par M. L. Lacaze, qui a donné également un intéressant chapitre *sciences, lettres et arts* (XI), qui renferme l'histoire des diverses sociétés savantes du département, depuis l'ancienne Académie de Pau et des renseignements sur les bibliothèques et les musées — Disons pour être complet que M. Julien Vinjson a donné un aperçu de la *Langue basque* et que M. A. Planté a fait un travail analogue pour la *Langue béarnaise*. M.

L'Imprimeur-Gérant, H. Delesques.

LES RELIQUAIRES

DE L'ÉGLISE DE MURTIN

(ARDENNES)

Les églises rurales du département des Ardennes possèdent encore de précieux spécimens d'orfèvrerie du moyen âge dans leurs modestes trésors. Citons particulièrement les deux petites châsses émaillées et les autres œuvres d'art en argent plus récentes de l'église de Brienne (*canton d'Asfeld*), dont la description, puis les photographies, ont été adressées en 1888 au Comité des Travaux historiques (1) ; — la splendide croix en vermeil à double croisillon provenant de l'abbaye de Bonnefontaine, conservée par la fabrique de Blanchefosse (*canton de Rumigny*), étudiée et reproduite récemment avec le plus grand soin (2) ; — le bras reliquaire avec inscription gothique de l'église de Mairy (*canton de Carignan*), que M. le docteur Vincent vient de faire connaître et apprécier par tous les

(1) *Bulletin archéologique du Comité*, année 1888, n° 3, p. 357.

(2) *Bulletin monumental*, septembre 1889, p. 201 à 208, avec 2 pl., notice par M. Georges Durand.

amateurs (1). Signalons enfin les deux reliquaires du XVe sièele, dits *Reliquaires de sainte Marguerite*, qui sont de temps immémorial la propriété de l'église de Murtin (*commune de Murtin-et-Bogny*, *canton de Renwez*), et que l'on n'a pas jusqu'ici mis suffisamment en honneur (2).

Ils nous avaient été indiqués vers 1875 par M. Olivier de Gourjault, l'érudit ardennais si distingué que nous venons de perdre, comme des joyaux dignes du musée du Louvre. Souhaitons qu'ils restent à perpétuité dans l'humble église pour laquelle ils ont été ciselés au moyen âge. Nous les y avons visités le 13 juin 1892, et nous avons pu les décrire d'une façon complète, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Paquis, alors curé de Murtin ; en outre, nous pouvons reproduire l'un d'eux (3), et aceompagner notre étude du

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, 1888-89, t. LXXXV, p. 155 à 176, avec planche. Un moulage de ce reliquaire a été offert par M. le docteur Vincent au musée de Reims.

(2) Il existe une assez complète notice historique sur Murtin, publiée par D. Noël, avec la description du canton de Renwez, dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1886*, Reims, Matot-Braine, p. 109 à 121, mais cette notice est absolument muette sur l'existence des deux reliquaires de l'église de Murtin. Cette localité dépendit, comme vicariat, de la paroisse de Harcy jusqu'en 1687 ; son église, qui datait du XVIe siècle, est un édifice aujourd'hui sans caractère, refait en 1825 avec les débris et sur l'emplacement de la construction primitive. On n'y rencontre aucune inscription ; les deux cloches modernes ont été fondues avec l'unique cloche laissée à la Révolution. Le cimetière s'étend autour de l'église.

(3) C'est à M. A. Duchénoy, l'employé si apprécié de la Bibliothèque de Reims, que nous devons le cliché qui a servi à exécuter la planche ci-jointe.

texte des pièces authentiques déposées aux archives de l'archevêché de Reims (1).

L'origine des reliques de sainte Marguerite à Murtin nous est inconnue, et nous ne nous portons pas garants de leur authenticité (2). Les ossements et la tête de cette sainte, si célèbre et si honorée au moyen âge, figurent en effet parmi les plus insignes trésors d'un grand nombre d'églises (3). Ce qui est certain, c'est que le vocable de cette vierge martyre fût constamment celui de l'église de Murtin (4) et que sa fête y est toujours célébrée le 20 juillet. Il paraît établi, d'autre part, qu'un pèlerinage existait dans cette église au XII[e] siècle, mais rien ne nous renseigne sur le culte qui y aurait été rendu alors à sainte Marguerite, ni sur les reliques qui y auraient été déposées (5). La tradition

(1) Nous témoignons toute notre reconnaissance pour cette communication à M. le chanoine Bussenot, secrétaire général de l'Archevêché.

(2) Il n'est pas question de reliques de sainte Marguerite à Murtin dans le chapitre des Bollandistes intitulé : *Reliquiæ Sanctæ Margaritæ seu Marinæ, virginis et martyris ; a quibus ea potissimum invocatur ; fama posthuma* (*Acta Sanctorum Julii*, t. V, 1727, p. 28 à 30).

(3) Un reliquaire de l'abbaye de Clairvaux contenait la tête de sainte Marguerite. Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, II ; Genevæ, 1878, p. 197.

(4) *Archives admin. de la ville de Reims*, p. P. Varin, t. II, 1069.

(5) On lit dans un inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Nicaise, rédigé dans la première moitié du dernier siècle, J. Registre 22 : HAM-LES-MOINES (prieuré dépendant de Saint-Nicaise). « Traité passé en l'an 1200, entre les religieux de S. Nicaise et Milon, prêtre. — Ce dernier et son successeur aura la moitié des dîmes d'Arcy et rien davantage, le tiers des dîmes du Châtelet, le tiers de celles de Murtin et les oblations des

populaire en attribue la provenance à un seigneur de Wartigny, qui les aurait rapportées d'Orient à l'époque des Croisades (1). Faudrait-il, au contraire, supposer qu'elles étaient dues aux abbés de Saint-Nicaise de Reims, qui étaient les patrons et les décimateurs du lieu (2)? Il est impossible de rien préciser à cet égard. Bornons-nous à certifier la présence de ces reliques à Murtin à la fin du XV[e] siècle.

A cette date, les reliquaires actuels s'y trouvaient certainement : l'un, celui dont nous offrons la figure, avait reçu, en 1467, les ossements mentionnés dans l'inscription qu'il porte ; et l'autre, celui du chef de sainte Marguerite, est probablement du même temps.

pélerins qui iront à l'autel dudit Murtin de son vivant seulement, en sorte néanmoins qu'il paiera trois livres de cire à l'église du Ham; et à l'égard des oblations des pèlerins, elles appartiendront à ladite église du Ham après la mort dudit Milon » (*Archives de Reims*). La pièce analysée ici n'existe plus dans le fonds de l'abbaye de Saint-Nicaise.

(1) Wartigny, ancien château-fort aujourd'hui ruiné, dont le nom est celui d'un hameau de la commune de Murtin-Bogny. Cf. *Monographie de l'ancien marquisat de Montcornet en Ardennes*, par J.-B. Lépine, 1862, p. 226 et 292.

(2) Extrait d'un mémoire du 18 mai 1716 : « L'église de Sainte Margueritte de Murtin a été érigée en titre de cure le 9 juin 1687 par Mgr Charles Maurice, archevêque de Reims. Il y a 307 communiants dans la paroisse... La cure est à la nomination de Saint Nicaise de Reims... Les décimateurs sont : MM. le Trésorier, Chanoines et Chapitre de la Sainte-Chapelle royale du Palais, à Paris, jouissant de la mense abbatiale de Saint Nicaise, et les religieux dudit Saint Nicaise, pour un demi-tiers des grosses et menues dîmes..... » (*Archives de Reims*, Fonds de l'Archevêché, série G., Visites, Doyenné de Charleville, paroisse de Murtin).

Dans la suite des siècles, ils restèrent au même endroit, entourés de la même vénération (1).

Notre tâche, réduite à ces données incomplètes sous le rapport historique, est donc dès lors purement descriptive, mais à ce point de vue, elle est fort intéressante à poursuivre dans l'examen des deux reliquaires en eux-mêmes.

I. — Reliquaire en forme de ciboire.

Ce reliquaire en argent, rehaussé d'émaux et de figures gravées, affecte la forme d'une coupe avec couvercle, forme très rare dont nous n'avons trouvé d'exemple, ni dans les *Annales archéologiques* de Didron, ni dans le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-le-Duc. Il mesure 0^{m} 44 de hauteur totale ; le pied a 0^{m} 19 de diamètre à la base et 0^{m} 21 d'élévation jusqu'à la coupe ; cette dernière, y compris le couvercle et la statuette qui le surmonte, atteint 0^{m} 23 de hauteur.

La coupe sert à contenir la partie supérieure de la tête de la sainte qui y est déposée, ainsi que l'indiquait une inscription sur parchemin, placée primitivement sous un cabochon de cristal, au pied du reliquaire. Le

(1) Un procès-verbal de visite de l'église paroissiale de Murtin, dressé par l'évêque de Nitrie, suffragant auxiliaire de l'archevêque de Reims, le 19 avril 1731, contient ce passage : « Avons trouvé sur l'autel de Saint Hubert un reliquaire couvert de lames d'argent et bien fermé, dans lequel, suivant l'inscription gravée autour d'iceluy reliquaire, il y a deux machoirs de Sainte Margueritte et autres reliques ; avons trouvé aussi sur l'autel de la chapelle de Sainte Margueritte un autre reliquaire contenant le chef de Sainte Margueritte, à ce que nous a dit ledit curé... » (*Archives de Reims*, Fonds de l'Archevêché, série G, Visites, Doyenné de Charleville, paroisse de Murtin et Châtelet, son annexe).

cabochon est encore à sa place, mais la cédule, qui se lisait à travers son cristal transparent, est maintenant déposée à l'archevêché de Reims. Malgré l'état un peu fruste des caractères, on y distingue les deux lignes suivantes, en écriture du XIIIe siècle :

Li chi[es]ceint.

Marguerite

Il n'y a pas, d'après le texte, de doute possible sur la destination originaire de cette élégante pièce d'orfévrerie, dont la conservation est étonnante, sauf pour la coloration des émaux qui a beaucoup pâli.

La coupe est supportée par une tige prismatique assez forte, reposant sur un pied hexagonal, aplati, à bords rentrants ; sur l'un des côtés, est enchâssé le cabochon dont nous parlions plus haut, solidement serti dans une monture d'argent. La tige est ornée, vers son milieu, d'un nœud très saillant, doré, offrant trois losanges émaillés, contenant chacun une fleur de lis d'or sur fond bleu.

Le rebord du pied et la bordure de la coupe sont garnis d'une file de petits fleurons quadrilobés, tandis que la base est garnie d'une file de petites palmettes.

La coupe est surmontée d'un couvercle de dimension égale, qui se ferme par deux charnières ; il est percé de trois petites ouvertures quadrilobées, qui permettent de voir les reliques contenues à l'intérieur ; ces ouvertures sont entourées d'une série de petites palmettes et fermées chacune par un couvercle orné de dessins gravés au trait. Voici les figures de ces trois médaillons, très remarquables tous comme fini de traits et comme beauté d'exécution :

1. *Saint Hubert*, le front ceint d'une auréole, en costume de chasseur (XVe siècle), entouré de ses chiens, son cornet au côté et son cheval derrière lui ; il est agenouillé devant le cerf qui porte l'apparition de la croix entre ses cornes ; au-dessus du cerf, un ange présente au saint une étole.

2. *Saint Nicolas*. Le saint, en costume d'évêque, mitré, en chasuble, le front entouré d'une auréole, la main droite bénissant, la gauche portant la crosse, ressuscite les trois enfants sortant de leur cuve à sa droite ; à sa gauche, dans le lointain, on aperçoit une petite église gothique (XVe siècle).

3. *Sainte Marguerite*. La sainte avec auréole, les cheveux épars, portant une croix dans ses deux mains jointes, est à genoux sur un dragon offrant une tête de lion cornu et une queue de serpent ; à sa gauche, dans le lointain, se profile également un édicule gothique.

Le couvercle du reliquaire est surmonté d'un gros nœud ciselé et doré, garni sur son pourtour de six écussons émaillés, placés chacun sur une sorte de petit cartouche surmonté d'un bouton (1) ; entre ces cartouches, à la base et au sommet, se détachent des feuilles de lierre. Un dragon, très finement ciselé, emblème de la victoire de la sainte, domine l'ensemble.

II. — Reliquaire en forme d'édicule gothique.

A la différence du premier, ce reliquaire, partie en

(1) Ces écussons, dont l'émail est très effacé, offrent des figures qui paraissent être des pièces de blasons : le 1er une bande en émail bleu foncé sur fond rouge, le 2e un chevron, le 3e un sautoir, le 4e une figure aujourd'hui fruste, le 5e une croix, et le 6e deux haches dont le tranchant est en dehors.

cuivre, partie en argent, offre une forme très fréquente pour la décoration de châsses à partir du XIIIe siècle, celle d'un édifice gothique avec sa toiture, sa crête, son fenestrage, ses statues et ses contreforts (1). La décoration du reliquaire de Murtin fixerait à elle seule son époque, la seconde moitié du XVe siècle, à défaut de l'authentique de 1467 que nous produisons plus loin. La planche ci-jointe nous dispense d'une description minutieuse, mais il est indispensable de préciser d'abord les dimensions, et surtout de lire l'inscription qui concorde avec l'authentique citée plus haut.

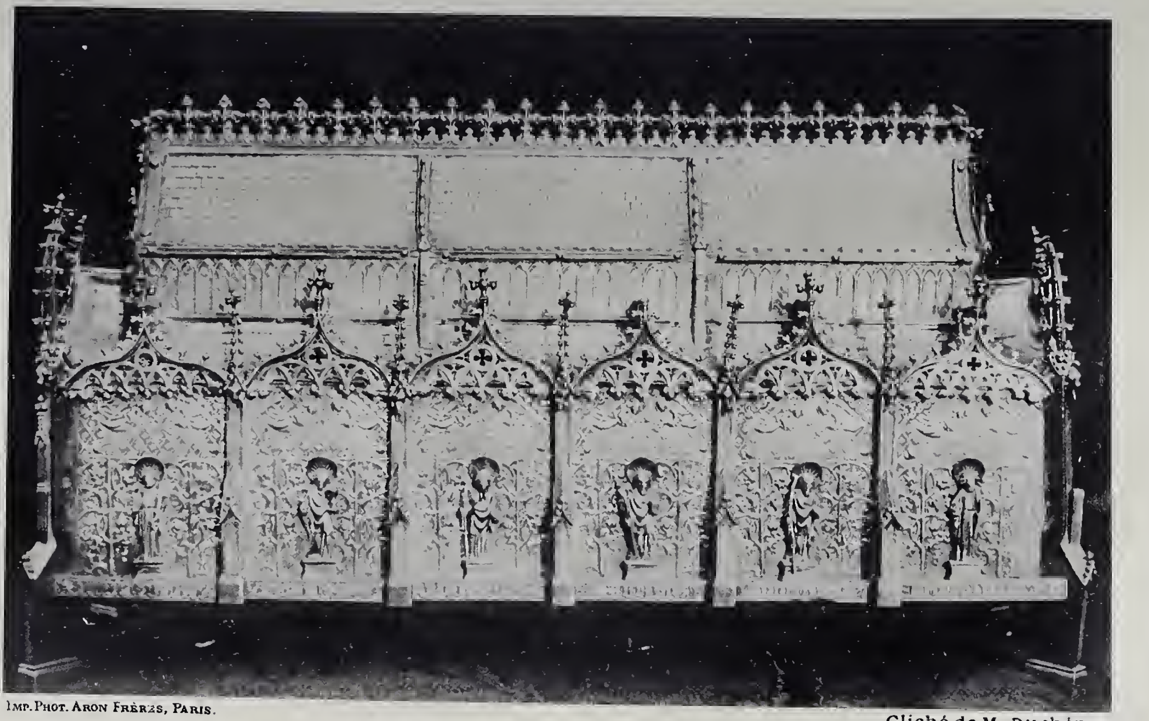
Le reliquaire mesure 0^m 44 de longueur, sur 0^m 15 de largeur à la base, et 0^m 25 de hauteur totale. A la partie inférieure, sur une bande haute de 0^m 01, faisant le tour de l'édicule sur les quatre faces, on a ciselé en lettres gothiques le texte suivant :

✠ en ceste feilltre
sont en vaccellez les deux moustelz
de saincte
marguerite et plusêurs aultres reliquez ave maria

Les mots sont la plupart séparés les uns des autres par des figurines et des fleurons ciselés d'un dessin fort élégant. Le mot *moustelz*, qui se retrouve dans l'authentique de 1467, sous la forme *mutiaux*, désigne les os des jambes de la sainte (2).

(1) *Dictionnaire du mobilier*, par Viollet-le-Duc, v° CHASSE.

(2) C'est par suite d'une erreur grossière dans la lecture de l'inscription que les procès-verbaux de 1623 et de 1731 ont transformé le mot *moustelz* en ceux de *mouchoirs* et *mâchoires*.



Imp. Phot. Aron Frères, Paris. Cliché de M. Duchénoy

RELIQUAIRE DE SAINTE-MARGUERITE, XVe SIÈCLE

ÉGLISE DE MURTIN (ARDENNES)

Ce terme, d'un emploi assez fréquent dans l'ancienne langue française, existe encore aujourd'hui en wallon (*mustui*, tibias), et dans quelques dialectes du nord de la France (douaisien, *mutiau*, etc.) (1). C'est dans cette région, dans le pays de Liège et autres contrées limitrophes qu'il paraît avoir été le plus en usage. On peut donc, jusqu'à un certain point, y voir un indice de l'origine du reliquaire de Murtin : probablement l'orfèvre qui le cisela appartenait à l'une des villes du Nord, dans les Flandres ou en Belgique.

Au-dessus de la légende, l'édicule offre sur toutes ses faces des compartiments séparés les uns des autres par de petits contreforts surmontés de pinacles ; au milieu de chacun de ces compartiments, se détache une figure en pied très finement exécutée et dorée (hauteur 0^{m} 047), surmontée d'une arcature gothique flamboyante sous un arc en accolade, orné sur son extrados de crochets en feuillages, et amorti par une touffe de feuillages frisés. Le fond de chacun de ces compartiments est garni d'une lame d'argent estampée, décorée à sa partie inférieure de rinceaux à la hauteur des statuettes, et à sa partie supérieure de figures d'anges sur un dessin de losanges semés de fleurons ; ces anges émergent de nuages, et tiennent un encensoir d'une main et une navette à encens de l'autre.

On compte six de ces compartiments sur les faces les plus larges, et un seul sur les faces de devant et de derrière ; celles-ci offrent le même ornement

(1) *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, par F. Godefroy, v° MUSTEL. — Cf. *Raoul de Cambrai*, édit. de MM. P. Meyer et A. Longnon, 1882, p. 159 du texte, et 314 du vocabulaire. — Voyez aussi Scheler, sur le vers 4031 des *Enfances Ogier*.

d'architecture et en plus, de chaque côté, une lame ornée d'un dessin à losanges semé de croix fleuronnées. Toutes ces lames d'argent sont semblables et portent une empreinte identique, produite par l'impression d'une même estampe, mais nulle part on ne distingue de marque d'orfèvre ou de ciseleur.

Le dessus du reliquaire forme comme la toiture d'un édifice, avec une crête fleuronnée pour couronnement ; au-dessous du toit, se trouve une arcature représentant des baies en arc brisé, munies de leurs vitraux. Cette arcature est séparée en trois compartiments par de petits contreforts latéraux. Les quatre contreforts d'angle, les pieds, la crête du toit et la bordure inférieure avec inscription, sont en cuivre, le reste du reliquaire est en argent, doré à certains endroits.

Il ne nous reste plus à décrire que les quatorze statuettes en argent appliquées sur le pourtour. Tous les personnages sont debout sur des socles, portant leurs attributs ; ils ont le nimbe et une partie des vêtements dorés.

Sur la façade de devant est *Sainte Marguerite*, tenant des deux mains une croix dont la partie supérieure a été détruite ; derrière elle on voit un dragon.

Sur la façade de derrière, *Saint Hubert*, en costume épiscopal, tenant un cornet de la main droite et sa crosse de la main gauche (1).

Sur les façades latérales, sont rangés onze apôtres

(1) On a déjà remarqué la simultanéité du culte rendu à Murtin à Saint Hubert et à Sainte Marguerite : leurs images se trouvent aussi à côté l'une de l'autre sur le reliquaire en forme de ciboire, et deux autels de l'église leur étaient dédiés au XVIII[e] siècle comme aujourd'hui. *Procès-verbal de 1731*, cité plus haut.

et saint Paul, six de chaque côté ; ils tiennent tous un livre fermé ou ouvert, et chacun d'eux porte, en outre, son attribut ordinaire (côté reproduit ici) : *Saint Pierre*, une clef ; *Saint Jean*, un calice ; *Saint Jacques le Majeur*, un bourdon de pèlerin ; *Saint Mathieu*, une hache ; *Saint Philippe*, une hampe ; *Saint Barthélemy*, un couteau ; (autre côté) : *Saint Paul*, une épée ; *Saint André*, une croix en sautoir ; *Saint Mathias*, une hallebarde ; *Saint Thomas*, une équerre ; *Saint Jacques le Mineur*, une massue, et *Saint Simon*, une scie. Toutes ces statuettes sont intactes.

Il manque fort peu de chose à la décoration de l'ensemble : les pinacles d'un côté aux angles, les fleurons terminaux aux extrémités de la crête et deux amortissements des arcs en accolade. Quelques pinacles sont tordus ou infléchis, mais une réparation exécutée en 1876 a réparé les autres dégâts que le temps avait pu causer. Le reliquaire s'ouvre par la plaque du dessous qui est maintenue par des rivets ; on trouve au dedans la clef ouvrant la serrure intérieure.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la date de confection du reliquaire nous est connue par l'authentique du 27 décembre 1467, qui atteste l'enchâssement des reliques dans un coffre spécialement acquis pour elles. Ce joyau eut à subir des détériorations plus ou moins grandes au cours de guerres de la fin du XV[e] siècle et du commencement du suivant, car une authentique nouvelle, datée du 19 mars 1532, certifie la remise des reliques « dedans une nouvelle fierte » ou plutôt dans le même coffre remis à neuf, à en juger par d'autres indications de la même pièce, malheureusement incomplètes aujourd'hui par suite de la perte de l'original:

« La diete fierte (la première vraisemblablement), y lit-on, ayant été démolie, a été refaicte par Didier Dug... et Jean son fils, orfèvres, demeurant à... l'an 1532. »

Une nouvelle ouverture du reliquaire eut lieu le 7 juillet 1623, mais sans ehangement indiqué dans le contenu des reliques, ni dans la forme du reliquaire. On se contenta de transcrire les authentiques de 1467 et de 1532 à la suite du proeès-verbal de vérification qui fut déposé dans le reliquaire. Les aneiennes pièces n'y furent pas remises, et l'une d'elles seulement, celle de 1467, est conservée en original aux arehives de l'Archevêché de Reims. — Au moment de la Révolution, les deux reliquaires furent sauvegardés dans une intégrité parfaite.

Ajoutons, comme dernier et intéressant renseignement, qu'en 1876, sur les ordres de Mgr Langénieux, archevêque de Reims, les reliquaires furent de nouveau ouverts et leur eontenu certifié. Les pièees que renfermait le reliquaire en forme d'édicule, furent soumises à l'examen de M. de Mas Latrie, professeur à l'Eeole des Chartes, qui en délivra des copies eonservées également aux arehives de l'archevêché de Reims.

H. JADART L. DEMAISON.

Reims, le 20 juillet 1892.

APPENDICE

I.

Authentique des reliques de Sainte Marguerite, à Murtin, le 27 décembre 1467.

Aujourduy xxviij[e] jour de decembre, jour des Innocens, en l'an mil iiij[c] lxvij, en la presence de Jaque Le Villain, prebstre, curé de Dontrien (1), Peti Jehan Renié, Jehan Troion, Peti Jehan Hardy, et Jacquemin Witié, et Jehan Rogié, coutrez et menitrez de l'esglise de Muertin, Colson Bourjoiz et pluseurs aultrez parochiens de la dicte église de Muertin, furent mis et encassés aulcuns reliquiers de ma dame saint Marguerite, et prumier lez deux mutiaux, une piece de l'eschine du dos, et les jointures dez deux espaules, et une partie des reins, et furent enwasselés en cest presente fietre, en l'an et jour de sus dit. Et pour plus grande verification de ce, je Jaque de sus nommé, à present prebstre, curé de Dontrien, ay signé cest presente cedulle de mon signe mannuel sy mis en l'an et jour de sus dit.

J. Villain.

(Original aux Archives de l'Archevêché de Reims).

Cette pièce, fort altérée par l'humidité, a pu être déchiffrée en entier, grâce à l'emploi d'un réactif qui a fait reparaître des mots presque complètement effacés.

(1) Dontrien, canton de Beine (Marne).

II.

Authentique des mêmes reliques, le 19 mars 1532.

Aujourd'hui dix neufviesme jour de mars cinq cent trente deux, en présence de discrette personne, Messire Jehan ..... Guillaume ..... et Messire Ponce ..... prebstres, Colson ..... tous quatre coutres de l'église de ..... ont été mis dedans une nouvelle fierte ..... par vénérable et discrette personne, Messire Nicolas Non ..... chapelain et vicaire de c..... plusieurs ..... et Reliquiaires et ..... de Madame Sainte Marguerite ..... les deux ..... et une partie de l'eschine, les joinctures des deux épaulles, et une partie des reins ..... l'an et jour comme dessus. Et pour approbation ont signé ce présent billet, chapellein et autres, icy mis, le jour et datte comme dit est. Ainsi seigné. Et ..... la dicte fierte ayant été demolie ..... a été refaicte par Didier Dug. .... et Jean son fils, orfevres demeurant à ..... l'an mil v^c^ xxxii.

(*Original perdu, pièce publiée d'après le vidimus de 1623 enfermé dans la châsse*).

III.

Permission d'ouvrir la châsse, du 25 avril 1623.

Gabriel, archevesque et duc de Reims, premier pair de France, légat né du Saint Siège apostolique, à Messire Gérard Pailla, curé de Faux (1), salut en notre

(1) Faux, commune du canton de Novion-Porcien (Ardennes).

Seigneur. Nous vous permettons par ces présentes d ouvrir la châsse de Sainte Marguerite, posée à l'église de Murtin, prenant avec vous deux autres ecclésiastiques et quelques gens séculiers et d'examiner et considérer diligemment les saintes reliques qui sont dedens avec les mémoires, et de tout en dresser des procès verbaux que vous mettrez en main pourr cognoistre la vérité de la chose. Ratifiant et approuvant tout ce qui sera par vous fait en cette action. Donné à Reims en notre palais archiépiscopal ce 25 apvril 1623.

Par Monseigneur,

Cocquebert.

(Archives de l'Archevêché de Reims).

IV.

Procès-verbal d'ouverture de la châsse, le 7 juillet 1623.

Le jeudy septiesme jour de juillet mil six cens vingt trois, après la messe paroissiale, célébrée en l'église de Murtin, vicariat de Harcy, estant en la dite église, par devant nous humble et discrette personne Messire Gerard Pailla, prebstre curé de Faux, assisté de vénérables et discrettes personnes Messire Hubert Hardy, prebstre vicaire du dit lieu y demeurant et de Messire Jaque Huon, vicaire de Laval (1), demeurant au chastellet de Muertin et en présence et à ce requis, Jean Huon, Henry... et Jean Gérardin, marguilliers de.....

(1) Laval-Morency, commune du canton de Rocroi (Ardennes).

et fabrique de l'église de Murtin, encore présents François le Henin... escuyer seigneur..... et Jeanne de Villiers, son épouse, et..... Guillaume Pillier......... Et en vertu de l'auctorisation à nous addressée et émanée de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Gabriel, archevêque duc de Reims, dattée le vingt cinquième avril dernier, scellée du seel de mon dit Seigneur, par Monseigneur, Coquebert, la teneur delaquelle sera insérée en fin des présentes, la fiertre ou reliquiaire de madame Saincte Marguerite du dit Murtin a été ouverte, où nous avons trouvé les deux os des deux cuisses, une pièce de l'espine du dos, une partie des reins, les jointures des deux espaules de Saincte Marguerite, avec ses deux mouchoirs, vérifiés et confirmés par les deux procès verbaux des visites qui sont cy devant faittes, la première en date le vingt huitième decembre mil quatre cent soixante sept, et l'autre du dix neufvième jour de mars mil cinq cent trente deux, la teneur desquelles sera cy insérée en fin des présentes, et par la superscription de la dicte fiertre laquelle s'ensuit : *En ceste fiertre sont envacelez les deux mouchoirs de Saincte Marguerite, et plusieurs autres reliques*, Jehan Macé (?), nous certifions et attestons estres vraies. En foi de quoi nous avons signé ces présentes avec les susdits pour approbation de tout ce que dessus, le jour et an que dessus. En suit les teneurs des dicts procès verbaux : *(Voyez ci-dessus)*.

Gerard Pailla. — Du Chastellet. — Jehanne Liaverhout et Lucie de Villiers. — H. Hardy. — Huon. — Troyon. — S. Cap... — Pillier... — Philippoteaux. — Capitaine. — Vormon. — Migeot.

(Archives de l'Archevêché de Reims).

DAIS D'AUTEL

DE SÉRIFONTAINE (OISE) (1)

Dans l'église de Sérifontaine, on voit adossée à la muraille de la nef, côté nord, une sorte de plafond sculpté qui mérite une étude spéciale : c'est un ancien dais d'autel qui provient de l'église de Droittecourt (2), aujourd'hui détruite. Avant de le décrire, on nous permettra quelques mots sur les dais d'autel et sur les prescriptions de l'Église relatives à leur usage.

Le dais est essentiellement une marque d'honneur. Au moyen-âge, dans les banquets, la chaise du seigneur était couverte d'un dais. L'Église prescrit le dais dans plusieurs circonstances : 1° pour abriter l'autel; 2° pour la procession du Saint-Sacrement ; 3° pour la

(1) La planche ci-jointe a été exécutée d'après une photographie de M. Gosse, contrôleur des mines, à Beauvais Qu'il nous permette de lui adresser nos remercîments.

(2) La commune de Droittecourt, réduite à quelques feux, fut réunie à celle de Sérifontaine par ordonnance royale du 5 octobre 1825. On transporta à l'église de Sérifontaine le dais, objet de cette étude, plusieurs statues et le rétable de la Passion, qu'on voit dans la chapelle seigneuriale.

table de communion (1); 4° pour les fonts baptismaux (2); 5° pour le souverain pontife et les évêques. Nous n'avons à nous occuper ici que des dais d'autel. Les prescriptions de l'église sont formelles à cet égard. Voici ce que dit le cérémonial des évêques : « *De super (altare) in alto appendatur umbraculum quod baldachinum vocant, formæ quadratæ cooperiens altare et ipsius altaris scabellum coloris cæterorum paramentorum. Quod baldachinum etiam supra statuendum erit, si altare sit a pariete sejunctum; nec supra habeat aliquod ciborium ex lapide aut ex marmore confectum. Si autem adsit tale ciborium non est opus umbraculo.* (Cœr. Episc., libr. I, cap. XII, n°s 13, 14.) D'après le cérémonial, le dais devrait changer de couleur selon les fêtes, mais cela est trop difficile en pratique et ne s'observe pas.

Ainsi, la liturgie prescrit ou le dais ou le ciborium, le dais est presque généralement tombé en désuétude. Il n'en est pas de même du ciborium. Les exemples en sont nombreux même dans les églises modernes. Il est inutile de rappeler le ciborium monumental de Saint-Pierre de Rome, dessiné par le Bernin.

Autrefois, même jusqu'au XVIIe siècle, on observait assez fidèlement la rubrique et les dais d'autel se rencontraient fréquemment, comme les inventaires et autres monuments en font foi.

(1) A Saint-André de Rouen, la Sainte-Table, qui est de la largeur du chœur, est toute couverte d'un dais blanc de la même longueur. (Voy. liturg. du sieur de Mauléon, p. 409).

(2) Nous pouvons citer les fonts de Chambly abrités par un dais de couleur verte. L'exemple est assez rare. Il y en avait encore un à Notre-Dame de Louviers. Un crochet fixé à la voûte, au-dessus des fonts, en rend témoignage.

Les Heures de Juvénal des Ursins, manuscrit (1) du XVe siècle, renferment une miniature reproduisant le maître-autel de la Sainte-Chapelle abrité par un dais suspendu à la voûte.

Champeau, près Vitré, possède un autel latéral avec dais sculpté qui date de la Renaissance (2).

« Un ciel ou poille au dessus du grand autel de sarge de Caen rouge avec ses pantis et tours de réseul de fil blanc et ouvrage de point coupé. » (Inv. de la cath. de Tréguier).

« Il y a au dessus dudit autel (cathédrale d'Alby) un grand dais suspendu à la voûte de l'église avec une chaîne de fer qui couvre tout l'autel. Ledit dais est garny de pentes rouges de camelot ondé fort vieux. Il faut d'autres pentes de damas ou autre estoffe oncé afin que la poussière ne s'y arreste pas. » (Visite de l'an 1698.)

Le dais était encore en usage à Saint-Saulge au XVIIe siècle.

« Le dais qui surmonte le maître-autel tombe de vétusté depuis cinq ou six ans, depuis les Visiteurs ont en vain imposé au prieur l'obligation d'en établir un nouveau. » (Hist. de J.-B. Delaveyne par l'abbé Morillier, p. 79.)

« Au dessus de la châsse de Saint-Maurile, évêque d'Angers, est la suspension du saint ciboire, sans pavillon, avec un grand dais au dessus qui couvre

(1) Le manuscrit a été brûlé en 1871 dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, mais la gravure a popularisé la miniature. Cf. Vie de Jésus, par Louis Veuillot, édit. illustrée.

(2) Cf. de Farcy. Mélanges de décorations religieuses. 2e année, 2e livr.

tout l'autel. » (*Voyage liturgique du sieur de Mauléon*, p. 81.)

Nous pourrions multiplier les citations : *Non est locus.* Ajoutons toutefois une remarque : Non seulement les dais réels étaient d'un usage commun, mais encore on en simulait parfois. « A l'église de Corneville, diocèse de Rouen, il y avait au mur, derrière le maître-autel, des enduits peints représentant un grand couronnement d'où sortent deux grands rideaux représentés ouverts et attachés. » (Procès-verbal de visite de l'abbaye de Corneville et de ses dépendances, en 1739.)

Le dais est prescrit non seulement pour le maître-autel et l'autel où réside le Saint-Sacrement, mais encore pour tous les autels où l'on célèbre la messe (Déc. du 27 avril 1697). Au cours de nos excursions, nous avons trouvé des autels de ce genre à Berville (S.-et-O.) et à Villiers-sous-Grez (S.-et-M.).

Le dais paraît définitivement abandonné en France. Il n'en est pas de même du ciborium. On y revient aujourd'hui. On en voit un de grand style à Saint-Pierre-de-Montrouge (1).

Les dais ont reçu différents noms. On les appelle indistinctement *ciel*, *poelle*, *poille*, *surciel*, *tegimen altaris*, etc.

L'église de Droittecourt, en plaçant un dais sur son autel, n'a donc fait que se conformer aux prescriptions de la liturgie et à l'usage du temps.

Il y avait, comme le prouvent les citations faites plus haut, deux sortes de dais : le dais suspendu et le

(1) On sait que cette église est due à M. Vaudremer, qui a franchement adopté le style latin. Le ciborium qui se trouve dans toutes les basiliques primitives est bien là à sa place.

dais fixé. C'est à cette dernière classe qu'appartient le dais de Droittecourt, que nous allons décrire.

Ce dais affecte la forme carrée ou à peu près. Il mesure 2m 10 de hauteur sur 2m 60 de largeur. Il est divisé en douze caissons ornés de cartouches déchiquetés, portant chacun une figure. Les caissons sont séparés par des solives décorées de torsades, et à l'intersection des compartiments ou caissons, on voit des rosaces et patères de formes variées. L'extrémité des solives se termine par des têtes d'anges ailées. Au moyen âge, les anges étaient généralement représentés en entier ou au moins à mi-corps, mais à partir du XVIe siècle, le corps diminué progressivement ne garde plus qu'une tête garnie d'ailes, qui rappellent la fonction des anges messagers des ordres de Dieu. Cette forme a prévalu depuis la Renaissance. Le XVIIIe siècle en a abusé et transformé les anges en amours bouffis, mais l'idée première n'en est pas moins louable. Cette forme exprime bien la nature immatérielle des anges. Un rebord légèrement saillant entoure le dais de trois côtés ; il fait défaut au quatrième. C'est celui qui posait sur le rétable de l'autel, auquel il devait s'adapter par des crochets. Toutefois le dais, vu ses dimensions et son poids, devait en outre être supporté en avant par deux colonnettes ; les deux extrémités antérieures, qui ont évidemment été sciées, semblent confirmer cette hypothèse.

A quelle époque remonte notre dais ? Nous sommes, nous devons l'avouer, un peu embarrassé, le style n'est pas nettement accusé. Nous serions assez porté à croire qu'il remonte au règne de Henri II.

Chaque caisson, comme nous l'avons dit, renferme un personnage. Ce sont des figures de femmes jeunes ou vieilles, indistinctement et diversement vêtues.

Chacune porte invariablement un bâton pommeté (1) avec un phylactère et un instrument de la Passion. Le phylactère devait sans doute porter une inscription gravée, mais il n'en a pas reçu. Nous n'hésitons pas à y voir les sibylles. La présence des sibylles dans la décoration de notre dais nous a paru un fait curieux, et mérite que nous nous y arrêtions.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ce qu'étaient les sibylles. On appelle ainsi des femmes que les anciens regardaient comme inspirées de Dieu. Le moyen âge les a mises sur le même rang que les prophètes (2) et s'est plu à les représenter. Tertullien les considère comme de véritables prophétesses : *Sibylla, veri vera vates* (lib. II, *ad Nat.*, 12). Selon saint Jérôme, ce privilège fut la récompense de leur virginité : *Quarum insigne virginitas est et virginitatis præmium divinatio* (*advers. Jovinian.*, I, 41). La représentation des sibylles, rare au XIIIe siècle, fut très en vogue aux XVe et XVIe. On les voit jusqu'à trois fois à la cathédrale de Beauvais ; aux vantaux du portail nord et aux verrières de la galerie placée sous la rosace nord. Enfin, on trouve encore quelques statuettes de sibylles au buffet du grand orgue. On les voit sculptées à la façade occidentale de la cathédrale d'Auxerre, peintes à la cathédrale d'Amiens. Michel-Ange les a représentées à la voûte de la chapelle Sixtine.

L'Église n'a pas condamné cette croyance. Elle

(1) Le bâton pommeté est ordinairement le signe d'une mission céleste.

(2) « Six pendans de cortines de soie viollet, avec les voies de velours viollet semé de brancaiges en broderie comme cestuy de la table d'autel avec *prophètes et sibylles à l'entour.* » (Inv. de Saint-Omer).

mentionne la sibylle du jugement dernier dans le *Dies iræ :*

Teste David cum sibylla (1).

Non contents de représenter les sibylles par les divers procédés iconographiques, nos pères aimaient encore à leur donner une place dans les manifestations du culte. Taillepied nous en fournit un singulier exemple. Nous le citons :

« Il se fait une semblable procession le premier dimanche de May ou le second, le tout aux frais et dépens de la confrérie de la Passion, qui tient siège le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, troisième jour de May en l'église parochiale de Saint-Maclou. Vray est qu'il y a davantage de personnages en celle de May qu'en l'autre du Saint-Sacrement, car avec les apôtres, les *sibylles*, prestre, peuple, menestriers et petits enfants, angelots, toutes les figures de la Passion y sont représentées par personnages (2). » On nous pardonnera cette digression à cause de son intérêt.

Il y a trois manières de figurer les sibylles. 1° Portant une banderolle ou cartouche contenant un de leurs oracles, comme dans les fresques d'Amiens (3) ; 2° en leur donnant des attributs distinctifs, comme dans les

(1) La liturgie gallicane croyant mieux faire que Rome, avait remplacé ce vers par le suivant : *Crucis expandens vexilla.*

(2) Cf. *Antiquités et singularités de la ville de Pontoise*, par Noël Taillepied, Réimpression, p. 118.

(3) Les peintures murales de la cathédrale d'Amiens représentent huit sibylles. Le texte latin de leur prédiction est peint sur un lambel qu'elles ont à la main ou qui contourne leur tête. Sous les pieds de chacune, un cartouche donne la traduction en rimes de ces prophéties.

vitraux de Beauvais ; 3° enfin avec les deux caractéristiques réunies. Les sibylles de Sérifontaine peuvent être rangées dans cette catégorie. Elles portent un insigne et un phylactère destiné bien certainement à recevoir une de leurs prédictions.

Les sibylles, au nombre de douze, empruntent leur nom à leur pays d'origine. Ce sont : la Persique, la Libyque, la Delphique, la Cimérienne, l'Erythrée, la Samienne, la Cumane, l'Hellespontine, la Phrygienne, la Tiburtune, l'Europe, l'Agrippine. On les représente avec des attributs qui ne sont pas constamment les mêmes. Ils se rapportent à la vie et à la passion de Notre-Seigneur. Au dais de Sérifontaine, les douze sibylles portent toutes un instrument de la Passion.

L'idée de placer les instruments de la Passion aux mains des sibylles n'a rien qui doive nous surprendre. C'est un thème iconographique fort en vogue à dater du XV[e] siècle. On représenta les instruments de la Passion, partout, tantôt *seuls*, comme dans les *messes miraculeuses* de saint Grégoire, tantôt en forme d'*armoiries*, comme dans les clefs de voûte de l'église de Viarmes (Seine-et-Oise), tantôt tenus par des *anges*, comme ceux du Bernin au Pont-Saint-Ange (1), ou enfin par les *sibylles*. D'ordinaire elles sont représentées avec des attributs divers, comme la crèche, la corne d'abondance, la rose fleurie, le cierge allumé, mais il est bon de remarquer que les instruments de la Passion dominent toujours. A Sérifontaine, nous l'avons dit plus

(1) Nous pouvons encore citer les anges en relief aux clefs de voûte de la chapelle seigneuriale de Champigny-sur-Veude, en Touraine, les anges peints aux voûtes de la chapelle abbatiale de Châlis (Oise), la voussure du portail Renaissance de l'église de Cergy (Seine-et-Oise), etc.



IMP. PHOT. ARON, FRÈRES, PARIS.

ANCIEN DAIS D'AUTEL

ÉGLISE DE SÉRIFONTAINE (OISE)

haut, les douze sibylles portent toutes indistinctement un instrument de la Passion. Ce qui rend difficile leur identification. Voici cependant l'ordre et la classification que nous proposons :

1re rangée horizontale : la sibylle Agrippine avec les fouets de la flagellation ; une sibylle avec l'éponge ; la Delphique avec la couronne d'épines; la Phrygienne (1) avec la colonne et les liens.

2e rangée : la Tiburtine avec les verges, la Persique avec une lanterne (2) ; la Samienne avec le roseau ; la Cimérienne avec la croix.

3e rangée : l'Europe avec les clous (3) ; une sibylle avec la lance de Longin ; une autre sibylle avec les tenailles ; une autre enfin avec le marteau.

Parmi les ornements qui décorent les solives, on remarque au-dessus de la seconde rangée l'image du soleil deux fois répétée, et celle de la lune au lieu de patères. Ce n'est pas là, croyons-nous, une simple fantaisie d'artiste. La Renaissance, malgré ses tendances païennes, avait encore le sens du symbolisme. Le soleil et la lune sont bien placés sur un dais destiné à abriter la suspense eucharistique. N'est-ce pas pour

(1) On la trouve avec cette caractéristique à la cathédrale de Beauvais.

(2) Elle fait partie des instruments de la Passion, mais on la donne aussi à la sibylle Persique comme image de la naissance du Christ. *Erat lux vera.*

(3) Ou la sibylle d'Erythrée. On la représente avec le même attribut. On remarquera qu'au-dessus de sa tête, à l'intersection du caisson, l'artiste a sculpté une patère qui ressemble à une rose. C'est la caractéristique ordinaire de la sybille d'Erythrée qui aurait prédit l'Incarnation, dont la rose est le symbole.

nous rappeler que Jésus est le créateur du monde sidéral ?

Creator alme siderum (1).

ou comme dit encore l'Église :

Cui luna sol et omnia
Deserviunt per tempora (2).

N'est-ce pas pour nous rappeler encore qu'il est le sauveur non seulement des hommes, mais de tout l'Univers? Le comte de Maistre fait remarquer avec Origène « que le sang répandu sur le Calvaire n'avait pas été seulement utile aux hommes, mais aux anges, aux astres, et à tous les êtres créés » (3). Sans approfondir autrement cette belle doctrine, remarquons qu'elle n'est point contraire à l'enseignement de l'Église, qui chante dans sa liturgie :

Terra pontus, astra mundus
Quo lavantur flumine (4).

Nous avons fait remarquer que l'image du soleil se trouvait deux fois. Pourquoi cette répétition? Ce n'est pas pour combler un vide; l'artiste n'était assurément pas à court de motifs. Il nous paraît difficile et téméraire de donner une explication certaine de la pensée de l'auteur. Sous toutes réserves, nous proposons la

(1) Hymn. de Dim. adv. in Vesp.

(2) In fest. B. M. V. hym. ad Matut.

(3) Cf. Soirées de Saint-Pétersbourg. Eclaircissements sur les sacrifices.

(4) *Dom. Pass. hymn. Laud.*

suivante. Un des soleils est placé près de la sibylle qui tient une lanterne, c'est la Persique. On la représente avec le soleil au-dessus de sa tête, emblème de la lumière de l'Évangile.

Le dais de Sérifontaine, comme on le voit, offre plus d'un sujet d'études et provoque des questions intéressantes. Nous sommes assuré que M. l'abbé Levarlet, curé de la paroisse, le conservera avec soin. Puisse-t-il faire mieux encore et lui rendre sa place liturgique pour abriter, comme autrefois, la réserve eucharistique et les augustes mystères de l'autel ! (1)

L. Marsaux,

Curé-doyen de Chambly.

(1) Il faudrait pour cela changer l'autel. Celui qui existe actuellement a été érigé en vertu d'une délibération de la Fabrique du 25 juin 1769, peut-être avec les libéralités du vicomte de Bourdeilles, qui était alors seigneur du lieu. Tout accuse le style Louis XV. Derrière l'autel s'élève un grand rétable encadrant un tableau. Il est accompagné de chaque côté par des boiseries en retour d'équerre. Deux portes latérales surmontées de vases de fleurs s'ouvrent au milieu des panneaux et donnent accès dans la sacristie, prise aux dépens de l'abside.

LES DÉBRIS

DU

COUVENT DES CORDELIERS

de Toulouse

Les Cordeliers s'établirent à Toulouse en 1222. Ils construisirent leur église dans la seconde moitié du siècle. C'était une belle nef unique, en briques, de 75 mètres de longueur sur 16 mètres de largeur, construite selon le mode ogival languedocien, avec contreforts massifs, comprenant à la base des chapelles qui les abritaient eux-mêmes et réunis à leur sommet par des arcatures de machicoulis supportant un chemin de ronde couvert par la toiture et éclairé par des œils-de-bœuf. On ne peut imaginer une construction plus simple, plus logique et plus solide, couvrant le plus d'espace avec le moins de frais, tout en présentant un imposant ensemble.

On peut admirer le même aspect extérieur, et avec de plus grandes proportions, à l'église des Jacobins.

L'église, transformée depuis la Révolution en magasin à fourrage, fut incendiée le 23 mars 1871, la veille du jour où la Commune fut proclamée à Toulouse. Il n'en reste que le clocher octogone fort simple,

à fenêtres sans meneaux, converti en fabrique de plomb de chasse.

Le portail en pierre, qui seul avait été épargné dans la démolition après l'incendie, vient d'être enlevé pièce à pièce et sera replacé, c'est du moins le projet, mais nous savons par expérience qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, contre la façade septentrionale du superbe réfectoire des Jacobins. Malgré le baiser de saint Dominique et de saint François, raconté par les hagiographes, les bons religieux n'auraient jamais pu rêver une union aussi étroite.

Le portail présente, dans son ébrasement et de chaque côté, huit colonnettes rondes, avec chapiteaux à deux rangs de feuilles, finement détaillées, supportant les voussures de même forme. Seule la première colonnette, ainsi que sa voussure, porte un méplat nettement accusé qui donne de la fermeté aux rondeurs.

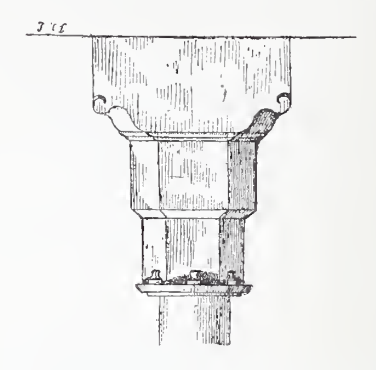
Le portail est accosté par deux arcades ogivales aveugles en retour d'équerre.

On voit à l'église du Taur un portail postérieur de quelques années qui présente la plus grande analogie avec celui des Cordeliers.

Le cloître a disparu depuis longtemps. La sacristie, devenue le magasin d'un menuisier, la salle capitulaire, écurie pendant plus d'un demi-siècle, et qui, sous cette forme, montrait encore l'élégance de ses piliers et de ses voûtes, aujourd'hui divisée en deux étages pour un atelier de cordonnerie, subsistent seules après avoir perdu toute apparence conventuelle.

La salle capitulaire s'ouvrait sur le cloître par une porte centrale en ogive et par deux fenêtres de même forme, dont les meneaux étaient montés en briques. Elle se prolongeait par une chapelle vis-à-vis la porte,

détruite aujourd'hui. Deux colonnes rondes, à chapiteau circulaire et tailloir octogone, supportent les trois



travées de la voûte. Elles reposent sur des bases d'un très beau style.

Les clefs de voûte de la travée centrale montrent, l'une, saint Jean écrivant son évangile ou peut-être son Apocalypse, car il est assis sur un siège reposant



sur des rochers battus par les flots, l'autre saint François prêchant aux oiseaux.

Jules de Lahondes.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE A RODEZ

EN 1892

Nous venons rendre compte à nos confrères de la Société française d'Archéologie d'une exposition d'art ancien, organisée au mois de juin dernier, à l'occasion du concours régional agricole, dans l'ancienne capitale du Rouergue. Les églises, les municipalités et les amateurs du département avaient, par leurs envois, formé les éléments de cette exhibition, qui était bien digne d'être visitée.

Les meubles proprement dits étaient la partie la moins complète de l'exposition. Et cependant il y a peu d'années encore, le pays de Rouergue possédait à profusion des coffres, des cabinets, des crédences. Mais les brocanteurs sont passés, faisant leur mètier d'écumeurs et dépouillant les vieilles demeures de leur mobilier séculaire. Nous avons pourtant remarqué un coffre gothique flamboyant avec écusson porté par un ange (1). Un autre coffre de même époque, mal réparé et à serrure mutilée, (2) se trouvait à côté d'un *bureau gothique*, bizarre assemblage de panneaux à traceries

(1) M. de Brisnon, à Rodez.

(2) M. Lacroix, à Millau

du XVe siècle, reliées par des moulures impossibles (1). Puis une crédence Renaissance (2), un coffre avec têtes de l'époque de Louis XII ; enfin, deux petits meubles Louis XV en marqueterie.

L'orfévrerie, placée dans une grande vitrine, brillait d'un éclat incomparable. Citons la croix si connue de l'église de Najac, puis celles des églises de Salles-Curan, de Villeneuve, de Testet, de Trébosc, de Marcillac, de Flagnac, de Saint-Salvadou, d'Arjac, celle appartenant à M. Ancessi (3). Puis des reliquaires émaillés de Limoges ; on remarquait ceux de l'église Saint-Amans, à Rodez, et de l'église de Villecomtal, œuvres du XVe siècle, ceux à cylindre de cristal de Flagnac et de Salles-Curan ; des calices du XVIe siècle, envoyés par les églises de Cadayrac, Villelongue et la cathédrale de Rodez. Cette dernière église avait aussi prêté une remarquable Vierge en argent, à couronne de fleurs de lys, datée 1623. Nous ne mentionnons que les objets les plus importants.

Peu nombreuses étaient les œuvres de sculpture. On y voyait quelques débris de l'époque gallo-romaine, envoyés par M. Ancessi et par M. d'Ardenne. A la mairie de Saint-Geniez, appartenait un groupe en bois peint du XVe siècle, figurant l'adoration des Mages.

Dans les ivoires, nous n'avons noté que les dyptiques du XIIIe siècle, figurant la vie de Notre-Seigneur et celle de la Vierge (4), puis des Christs des XVIIe et XVIIIe siècles. Mais la merveille de cette partie de l'ex-

(1) Mme Dufour, à Villefranche.

(2) M. Bastide, à Rodez.

(3) A Saint-Affrique.

(4) M. de Valady, à Rodez.

position se résumait dans la Vierge en bois peint, assise sur un siège en forme d'édicule, ayant son divin fils sur ses genoux ; la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle ont vu sculpter cette statue, conservée dans l'église de Thérondels.

Dans les objets de métal, nous avons remarqué la cuve baptismale, en plomb, du XVe siècle, de l'église d'Aubin, puis une cage en fer forgé, pour cierge pascal, œuvre du XIIIe siècle, à l'église de Najac.

Les émaux peints, assez nombreux, se composaient surtout d'œuvres des Laudin et des Nouailler. Une seule jolie pièce en grisaille, figurant le mariage mystique de sainte Catherine, était attribuée à Jean de Court (1).

On avait exposé peu de manuscrits, mais tous remarquables de beauté et de conservation : livres d'heures, évangéliaires avec miniatures et lettres enluminées attiraient les regards, et entre tous le graduel en parchemin de la cathédrale de Rodez, de 1^m sur 0^m 90, orné de miniatures et lettres ornées, portant le millésime 1693.

Puis des livres imprimés en Rouergue. C'étaient pour la plupart des mandements d'évêques, des rituels, etc., un catéchisme rouergat en vers, du dialecte du pays de Rouergue, imprimé à Rodez en 1656. Nous y avons pris aussi le titre d'une pastorale allégorique, *Daphnis*, représentée au collège des Jésuites, le 4 août 1719, pour la réception de Monseigneur l'évêque et comte de Rodez (2).

Dans les ouvrages de tapisserie et de broderie, l'hos-

(1) M. Bousquet, à Rodez.

(2) Jean-Armand de La Vive de Tourouvre, 1718, mort en 1733. C'était un fougueux janséniste.

pice de Rodez avait envoyé une jolie chasuble, brodée au siècle dernier par une religieuse de Nevers. A M. Bonaffé de Mareillac appartenait une chasuble de même époque, travail espagnol.

Quelques tableaux et portraits anciens garnissaient les murs. A côté, égayant de leurs tons clairs ces sombres peintures, on voyait quantité de plats et assiettes de Moustier, Varagues, Strasbourg, Rouen, Bordeaux, Montpellier, Martres, Delft. On y voyait aussi plusieurs vierges en faïence, dont une portant sur son socle ces mots : *Notre-Dame des Carmes*, quelques pièces en Saxe et une superbe aiguière Louis XVI, de la fabrique de *Capo di Monte*. Un amateur de Millau, M. Lacroix, avait exposé des vases en terre samienne, mais nous les croyons pour la plupart modernes et moulés dans des moules antiques trouvés aux environs de cette ville.

Tel était l'ensemble de cette exposition. Nous formons le vœu que ces précieux spécimens des siècles passés ne quittent pas le vieux Rouergue pour se perdre dans la galerie d'un banquier de New-York ou d'un marchand de Chicago.

Baron DE RIVIÈRES.

RECUEIL

DE

PEINTURES & SCULPTURES

HÉRALDIQUES

Kernescop. — Kermaria. — Bringolo. — Tressignaux. — Beauport. — Kerpradec. — Kergust. — Chapelle de Menez-Bré.

A l'est du bourg de Plouha, au fond d'une étroite vallée qui donne passage au ruisseau du Moguer, on découvre, au milieu d'une végétation touffue, un large portail percé de deux baies dont chacune est surmontée d'un écusson. C'est l'entrée de l'ancien manoir de *Kernescop*, dont le nom breton signifie, nous ne savons pour quelle raison, *la ville de l'Évêque*. Ce manoir, transformé aujourd'hui en ferme, conserve encore des traces de son origine noble, telles que des portes ogivales, dont l'une est munie de son huisserie sculptée, des fenêtres en forme d'accolade avec appends moulurés, et les restes d'une tourelle. Au-dessus de l'une des portes intérieures, on lit le millésime 1543.

Sur le trumeau qui sépare les deux baies du por-

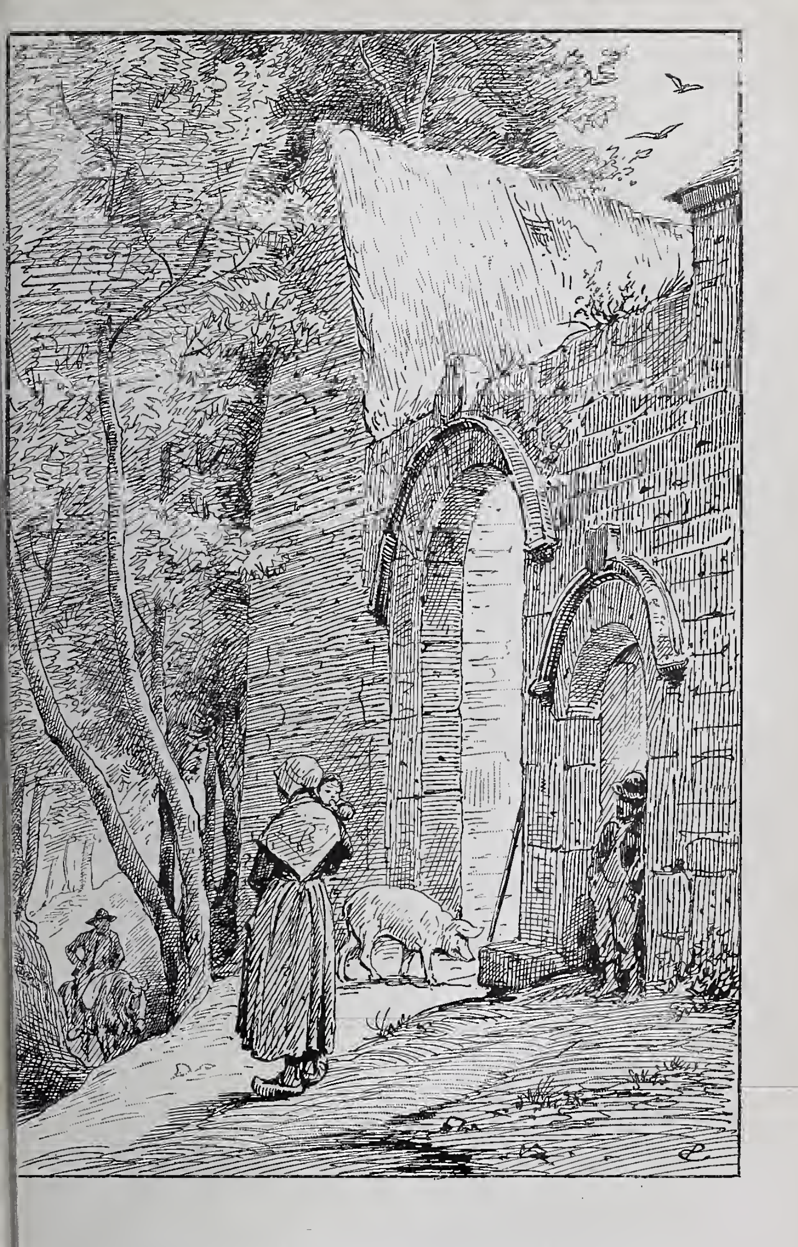
tail, on voit une inscription grossièrement taillée en relief, dont nous donnons ici le dessin.



La date de 1561 est probablement celle non pas de la construction, mais de la restauration de ce portail, car l'écusson qui orne la clef de voûte de la grande baie, nous indique, par son alliance, une date antérieure de près d'un siècle. Il est parti, au 1er chargé de 3 pièces presque frustes, au 2e de *fusées* et d'*hermines* encore visibles. Ce sont les armes en alliance d'écuyer François de Courson, sr de Portandré et de Kernescop : *d'or à 3 chouettes de sable armées et becquées de gueules*, et de Françoise Taillart, dame de Kertanguy : *d'hermines à cinq fusées de gueules mises en bande*. François de Courson, fils de Jehan sr de Liffiac et de Margelie Henry de Kerprast, épousa, en 1478, Françoise Taillart. En 1513, il prêta foi et hommage à la seigneurie de Plouha, et fut employé à la réformation du 26 décembre de cette même année. Il se fit représenter à une montre en 1543, par un archer à cheval, s'étant fait excuser pour cause de maladie (1).



(1) Rapport et déclaration des nobles de Plouha en 1513. — *Recherches historiques sur la maison de Courson.*



ENTRÉE DE L'ANCIEN MANOIR DE KERNESCOP.

L'écusson qui surmonte la petite baie portait sans doute les mêmes armoiries, mais actuellement elles sont devenues indéchiffrables.

Dans nos recherches aux environs de Plouha, nous n'avons trouvé que cet emblème héraldique aux armes de Courson, tandis que celles de Taillart se rencontrent peintes ou sculptées sur plusieurs édifices du voisinage. Cette famille, encore représentée par MM. Charles et Henri de Taillart, résidant au manoir de Périmorvan, en Pludual, porte le nom d'un hameau de la commune de Bringolo, qui était jadis une trève de Goudelin, et où elle posséda, jusqu'à la fin du XVe siècle, la seigneurie de la Grandville et de Kerdaniel, appelé quelquefois Kerdaniel-Taillart. Rolland Taillart, *armiger*, écuyer de la paroisse de Goudelin, l'un des fidèles de Charles de Blois, fut fait prisonnier avec ce prince à la bataille de la Roche-Derrien, en 1347, partagea pendant quelque temps sa captivité en Angleterre, et fut successivement connétable (constabularius) de la Roche-Derrien et de Guingamp, place d'une grande importance lors de la guerre de succession en Bretagne (1). Il figure comme témoin dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois (2), et une autre enquête, relative au siège de Guingamp par

(1) *Les anciens Évêchés de Bretagne*, t. IV, p. 42 et 214, citent Morice Taillart, page d'Olivier de Blois, et Guillaume Taillart, prévôt de Guingamp, dressant, en 1486, avec Fouques de Rosecœur, sénéchal de Goëllo, une enquête sur le tombeau du comte Alain d'Avaugour et de sa femme, inhumés dans l'abbaye de Beauport.

(2) Cette enquête est relatée en partie dans les preuves de l'*Histoire*, de Dom Morice.

les Français, en 1488 (1), cite au nombre des gentilshommes qui avaient contribué à la défense de la ville, Jehan Taillart-Grandville, Guillaume et Nycolas Taillart. L'enquête est datée des 19 et 28 septembre 1492. Jehan Taillart faisait partie de la compagnie de Boisboissel, *lors lieutenant des gens de l'ordonnance de la compaignie Olivier de Quoetmen.* Nous avons relevé, au château de la Ville-Chevalier, en Plélo, un écusson sculpté sur un montant d'autel; il est parti : au 1er *de Quélen, burelé d'argent et de gueules de 10 pièces ;* au 2e *de Taillart.* — L'histoire généalogique de la maison de Quélen, par Dom Gallais, dont le manuscrit fait partie de la bibliothèque de la Ville-Chevalier, nous explique cette alliance. *René de Quélen*, fils aîné de Raoul, sr de St-Bihy, en Plélo, et d'Anne de Quatrebarbes, épousa, en 1508, *Catherine Taillart*, fille de Guillaume, sr de Lisandré, La Ville-Raoul, La Mare-Marel, Kerdaniel, etc., et de Gillette Le Vayer, que ledit Guillaume avait épousée par contrat du 28 septembre 1488. Guillaume épousa en seconde noce Françoise de Rosmar dont il n'eut pas d'enfants, et mourut en 1517. M. le comte de Quélen possède à la Ville-Chevalier les portraits de René de Quélen et de Catherine Taillart.

La chapelle de Kermaria-Nisquit, en Plouha (2), est

(1) Elle fait partie des archives de la ville de Guingamp et est mentionnée dans les pièces justificatives de l'*Histoire de Guingamp*, par Sigismond Ropartz (St-Brieuc.—Prudhomme, 1859).

(2) En 1568, Guillaume Taillart, fils de Vincent, garde de noble Pierre Taillart, son frère germain, seigneur de Lisandren, avaient leurs armes aux vitres et en relief à l'église de Plouha. — En 1621, Henry et Yves Taillart ont un banc et un escabeau en l'église de Plouha.

ornée de plusieurs écussons, en relief, et peints, aux armes de Taillart. La baie ogivale de la verrière qui éclaire le transept porte, sculpté à son sommet, le blason de cette famille, et dans les vitraux il est deux fois reproduit, plein et en alliance avec les *Le Vayer*, s[r] de la Voyrie et du Couëdic, paroisse de Missiriac, évêché de Vannes et de St-Brieuc : *de gueules à la bande accostée de deux étoiles et d'un croissant en pointe, le tout d'or*. Ce sont les armes de Guillaume Taillart, s[r] de Lisandré, et de Gillette Le Vayer, cités plus haut, père et mère de Catherine Taillart, femme de René de Quélen (1).

Comme seigneurs de Lisandré aux XV[e] et XVI[e] siècles, les Taillart avaient des prééminences dans la chapelle de Kermaria-Nisquit, qui relevait de cette seigneurie. A l'intérieur du transept, au-dessous de la verrière, on voit un enfeu dont la labbe surbaissée accuse bien, par son style, le XVI[e] siècle, et qui semble contemporaine des écus tailladés qui la surmontent. Il est donc probable que les restes de Guillaume Taillart et de Gillette Le Vayer y furent déposés. Sur les murs de cette partie de la chapelle, nous avons distingué, il y a peu d'années, les fragments d'une *litre* aux armes de Taillart, et parmi les personnages d'une fresque qui fait face à la verrière, un chevalier à genoux, assisté de saint Jean, pourrait vraisemblablement représenter Jean Taillart, mentionné dans la montre de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1469, parmi les nobles de la paroisse de Plouha (2).

(1) A la date de 1480, les Taillart sont dits issus de la maison de Lisandren. (Réformation de la noblesse de Bretagne, 8 mars 1669).

(2) Voir nos articles : *Recueil de Peintures et Sculptures hé*

Au manoir de la Noë-Verte, en Lanloup, la clef de voûte d'une porte crénelée est sculptée aux armes de Pinart et de Taillart.

En effet, Yves Taillart, s[r] de Lisandré et de Kerdaniel, frère de Catherine, dame de Saint-Bihy, citée plus haut, épousa Marguerite Kerbouric, dont il eut *Catherine Taillart*, mariée en 1534 à *Rolland Pinart*, s[r] de la Noë-Verte, dont les armes étaient : *Fascé ondé de six pièces d'or et d'azur, au chef de gueules chargé d'une pomme de pin d'or.*

Cette même alliance se retrouve dans l'église de Lanloup, au-dessus de la verrière du transept, du côté de l'Évangile.

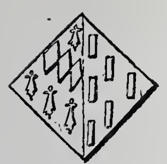
La seigneurie de la Grandville donnait aux Taillart des prééminences dans l'église de Bringolo ; c'est ce qui explique la présenee de leurs armes au-dessus du porche de cette église, dédiée à Saint-Mélard. Nous y avons relevé un écu portant : de Taillart *plein*, et un autre, en losange, parti d'un *billeté*, dont nous n'avons pu déterminer l'attribution (1).

raldiques. Kermaria-Nisquit. (Revue d'histoire nobiliaire, 1882. — Bulletin monumental, 1885.) — *Peintures murales de Kermaria-Nisquit.* (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XLVI, 1886.)

(1) La montre de l'évêché de Saint-Brieuc, tenue en 1469, mentionne : à *Lanvollon*. — Marie Taillart. *Plouha.* — Guillaume Taillart, excusé. Jean Taillart. Tudual Taillart, pour luy et Philippe du Boisgelin, fils de sa femme.

La montre de l'évêché de Tréguier, tenue en 1481 : *Lanvollon.* — Guillaume Taillart, s[r] de Kertanguy, défaillant. — *Goudelin.* — Jean Taillart, s[r] de la Grandville, 2 archers et un page. Jeanne Taillart, représentée par Yvon Furet, avec brigantine et

Le *Répertoire archéologique* des Côtes-du-Nord signale dans l'église de Bringolo, sous la chaire, une dalle funéraire, portant l'effigie d'un chevalier du XVe siècle et celle de sa compagne, sieur et dame de Kerdaniel-Taillart. Les armes des Taillart de la Grandville sont encore décrites dans une enquête sur les blasons décorant la maîtresse vitre de l'église de Goudelin, et dont nous donnons ici le texte (1) :



1° Bretagne accosté de Coëtmen ancien : *de gueules à 7 annelets d'argent*, et de Coëtmen moderne : *de gueules à 9 annelets d'argent.*

2° Portz-Tréveznou, ou La Porte Goudelin : *d'argent au lion passant armé et lampassé.*

3° La Grandville : *d'argent* (ou plutôt d'*hermines*) *à cinq fusées de gueules mises en bande.*

4° La Grandville en alliance avec La Porte-Goudelin.

L'église de Goudelin renfermait autrefois un monument funéraire fort curieux, que l'on voit maintenant dans le cimetière de la paroisse. Il est connu sous la désignation de tombeau de *Marie de Goudelin*, et Fréminville qui l'a vu moins mutilé qu'aujourd'hui, nous le décrit ainsi (2) : « C'est une pierre tumulaire de grande dimension, sur laquelle est couchée la statue

pertuisane, Guillaume Taillart, hommes d'armes. — *Plouha.*— Vincent Taillart, sr de Kertanguy, en archer à cheval. — *Tréméloir.* — Even Taillart, présent, en archer. — *Trégomeur.* — Denise Taillart, tutrice de ses enfants en elle procreés par feu Guillaume advoué de La Marche, défaillante. — *Plouagat.* — Nicolas Taillart.

(1) *Archives des Côtes-du-Nord.*

(2) *Antiquités des Côtes-du-Nord*, 1837.

de Marie, représentée les mains jointes et les pieds appuyés sur deux levrettes. Elle porte le costume des dames du XVe siècle; sa tête, qui repose sur un oreiller, est coiffée d'un escoffion de forme carrée; elle a un surcot à manches serrées, et sa robe, ou *cotte hardie*, est très ample. A droite, à côté d'elle, est effectivement posé un grand cercueil de pierre en forme de châsse, sur le dessus duquel est couché un crucifix



TOMBE DE MARIE DE GOUDELIN.

accompagné de deux figures d'anges très mutilées. Entre l'extrémité du cercueil et les pieds de Marie de Goudelin est une petite figure sans tête, représentant un religieux assis et tenant un livre à la main. Sur ce cercueil sont sculptés cinq écussons dont, par malheur, les blasons ont été effacés. Le tombeau ne porte aucune inscription. » Cette description est précédée d'une légende populaire qui fait de Marie de Goudelin une femme orgueilleuse, hautaine, insolente et cruelle pour ses vassaux, et violente au point d'avoir tué de sa main

son chapelain qui refusait de lui obéir; mais en revanche si passionnée pour son mari, qu'elle resta inconsolable de sa mort et conserva près d'elle son cercueil, ne voulant pas qu'il fût enterré. Elle finit par expirer de douleur, après avoir recommandé par testament que le cercueil de son époux fût représenté auprès de sa propre effigie.

Le véritable nom de cette femme est Marie de Portz-Tréveznou, dont le mari, Guillaume de Goudelin, fut décapité en 1420, pour avoir trempé dans la conspiration des Penthièvre contre le duc de Bretagne, Jean V. Dans un acte du 27 août 1422 (1), Guillaume de Goudelin est qualifié de : *fauteur*, *complice* et *adhérent* d'Olivier de Blois (2).

Les écussons frustes qui décorent le cercueil devaient porter les armes de Goudelin : *d'azur à l'épée d'argent*, *garnie d'or*, *mise en pal*, *la pointe en bas* (alias) *écartelé d'argent à 3 fasces de sable*, *surmontées d'un lion naissant de même*, avec la devise : *Joie sans fin à Goudelin*. Les losanges, attribuables à la femme, portaient sans doute celles de Portz-Tréveznou, ramage de Kerouzy, en Langoat : *d'or au lion de sable*, *l'écu semé de tourteaux de gueules*.

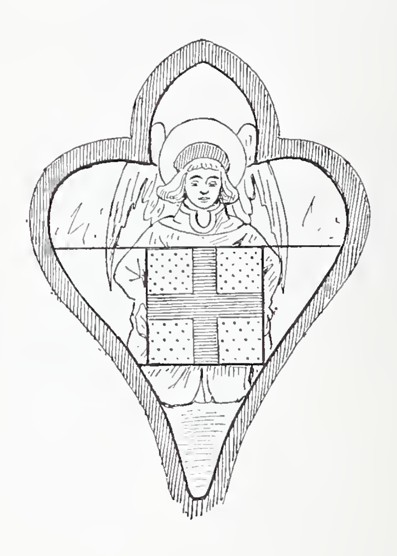
Guillaume mourut sans postérité et fut le dernier du nom de Goudelin. Le plus ancien seigneur de ce nom était aussi un Guillaume fils d'Hamon, qui en 1232 donnait des dîmes de cette paroisse à l'abbaye de Beauport.

Dans l'église de Tressignaux, petite commune dont

(1) *Archives des Côtes-du-Nord*.

(2) Olivier de Blois, comte de Penthièvre, fils de Marguerite de Clisson.

le territoire est séparé de celui de Goudelin par le Leff, nous avons relevé un vitrail du XVIe siècle, qui représente un ange nimbé soutenant une bannière : *d'or à la croix d'azur*. Nous pensons que ces armes sont celles des La Feillée, seigneurs de Langarzeau, en Pludual, et vicomtes de Pléhédel, mais dont la



croix était *engreslée*. Elles figurent sculptées, en alliance, avec un écu chargé de deux *bandes*, sur le pilier extérieur d'une vieille maison de Lanvollon, connue sous le nom d'*Hôtel Keratry*. On les voyait encore dans la chapelle de Notre-Dame de La Cour, en Lantic, peintes sur un beau vitrail du XVe siècle, qui représentait un jeune seigneur de La Feillée en prière, assisté de son saint patron. Nous donnons ici le dessin de ce vitrail, qui fut détruit il y a quelques années par un incendie.

D'après le Nécrologe de Beauport, Geoffroy de Tournemine, frère du seigneur de la Hunaudaie, fit don

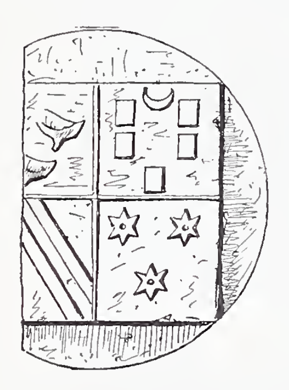


LE SEIGNEUR DE LA FEILLÉE ET SON PATRON.

Vitrail de la chapelle de Notre-Dame de La Cour.

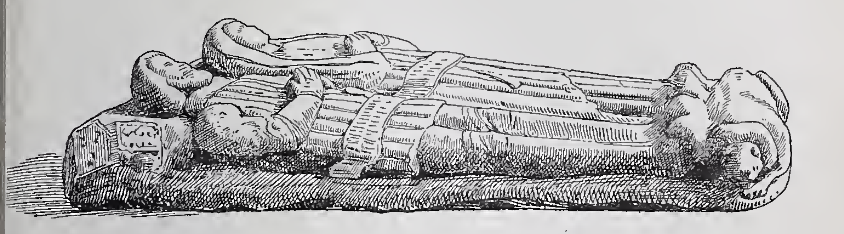
à l'abbaye, en 1232, de 5 rais de froment à lever en

Tressignaux ; il lui légua même son cheval et cinq coupes d'argent pour en faire des calices. Les petits propriétaires comme les grands seigneurs enrichirent tellement l'abbaye de leurs legs, que l'ensemble de ses vastes domaines était divisé en deux bailliages ; celui de Beauport comprenant les biens situés au nord de Lanvollon, et celui de Plouagat, dont le siège était au prieuré des Fontaines, près de Chatelaudren. Ces bailliages furent gérés tantôt par des religieux, tantôt par des laïques, et souvent des familles considérables du pays ne dédaignèrent pas de remplir cet office, comme le firent les Tanouarn, s^rs^ de Kertanouarn en Ploubazlannec : c'est sans doute ce motif qui explique la présence des armes des Tanouarn, *d'azur à 3 molettes d'or*, dans les ruines de l'abbaye. Une pierre tombale, à demi engagée dans la maçonnerie d'un escalier extérieur, porte à son sommet un pennon en bannière, écartelé : au 1er chargé de 3 merlettes. — au 2e de 5 billettes posées 2.2. et 1, surmontées d'un croissant. — au 3e de 2 bandes. — au 4e des 3 molettes de Tanouarn. — Cette pierre tombale, qui semble remonter au XVIIe siècle, doit être à peu près contemporaine de Jean Le Ménager, s^r^ de Piolaine, qui épousa Jeanne Tanouarn, dame de Kertanouarn, et quitta ses armes : *de sable à 3 fusées d'argent*, pour prendre celles de sa femme et son nom, que garda leur postérité.



On voit dans le cimetière de Ploubazlannec une pierre tumulaire grossièrement sculptée qui représente, cou-

chés côte à côte, un chevalier en costume militaire du XVIe siècle et sa femme. Les mains sont jointes, les



PIERRE TOMBALE DES TANOUARN

A Ploubazlannec.

pieds s'appuient sur un chien, et une longue banderolle, chargée d'une inscription gothique, devenue indéchiffrable, se déroule sur les deux personnages. Sur l'épaisseur du coussin qui soutient la tête du chevalier, sont sculptés deux écus ; l'un chargé des *trois molettes* des Tanouarn, l'autre semble porter des *besants* ou des *coquilles*.

Sur les confins de la commune de Plouha, vers l'est au bord de la route de Saint-Brieuc à Paimpol, se trouve une ferme du nom de Kerpradec, *la maison du petit pré*. Son ancien portail en plein-cintre a été tronqué pour faciliter le passage des charrettes chargées de paille, mais si l'on pénètre dans la cour, on se trouve en présence d'un petit manoir du XVIe siècle absolument intact. Le toit élevé, aux pignons aigus, conserve encore ses rampans de pierre ; la longue façade est percée de larges fenêtres moulurées et d'une porte en cintre surbaissé que surmonte une accolade

ornée de crochets et d'un riche fleuron. L'ancien jardin, transformé maintenant en culture, est encore entouré de ses vieux murs croulants. Comme à son origine, l'intérieur du manoir est divisé en deux vastes pièces que sépare un escalier de bois donnant accès au grenier. La salle de droite, la salle noble, possède seule une cheminée dont le manteau enfumé et couvert de suie laisse à peine deviner le blason qui l'orne.



L'écu, en forme d'accolade, est chargé d'un *greslier* attribuable, pensons-nous, aux *Cillart*, dont la seigneurie de la Villehélio en Plourhan est voisine de Kerpradrec, et qui portaient : *de gueules au greslier d'argent enguiché de même*, avec la devise : *Mon corps et mon sang*. Nous supposons toutefois que ce blason a été retaillé dans un autre plus ancien, car son champ est en creux, et la saillie du *greslier* est au même plan que le parement de la pierre. Enfin, la forme en *accolade* de l'écu semble indiquer une époque postérieure d'un siècle à celle de l'architecture du manoir. Du reste, cet exemple de substitution d'armoiries n'est pas rare, et nous avons eu l'occasion de le constater maintes fois.

Dans une direction opposée, vers le sud, sans quitter la commune de Plouha, nous trouverons, au hameau de Saint-Laurent, une chaumière qui se distingue des autres par une tourelle décoiffée et une large fenêtre à



accolade. Elle est connue sous le nom de Kergrist. Dans l'intérieur, une cheminée porte sur son manteau un écu chargé *de deux épées en pal, la pointe en haut*. Si l'on monte une échelle qui



KERPRADEC.

Entrée de la ferme.

conduit au grenier, on y trouve une autre cheminée flanquée de colonnes torses et ornée dans le style du XVIe siècle, dont l'élégance contraste étrangement avec la pauvreté du bâtiment. D'après l'Armorial de Bretagne, de Pol de Courcy, Furet, sr de Guilly en Plouha, de Kergrist, etc., portait : *de sable à 3 épées d'argent garnies d'or, en pal, la pointe en haut, celle du milieu surmontée d'un croissant d'argent.* Bien que les armes ci-dessus mentionnées ne portent que *deux épées*, nous croyons devoir les attribuer aux *Furet*, dont le manoir du Guilly, nommé encore le Guilly-Furet, n'est distant de Kergrist que d'un kilomètre à peine. La montre de l'évêché de Saint-Brieuc, tenue en 1469, cite *Thébaut Furet, arbalestrier*, et celle de l'évêché de Tréguier, tenue en 1481, *Vincent Furet*, sr du Guilly, présent *en archer, à cheval.*

En face de ce rustique manoir s'élève une vieille chapelle croulante, dédiée à saint Laurent, patron du hameau. On distingue au-dessus de l'ogive de son chevet une bannière partie des armes de Lannion et de Le Barbier, et entourée du collier de l'ordre de Saint-Michel. Une légende locale raconte que Jean de Lannion, baron des Aubrays, seigneur de Lisandré et de la Noë-Verte, en Plouha, portait une dévotion toute particulière à saint Laurent, qu'il avait coutume de faire ses oraisons dans cette chapelle, et qu'il y récitait ses prières à si haute voix, que les habitants de Plouha pouvaient l'entendre. Les Lannion portaient : *d'argent à trois merlettes de sable, au chef de gueules chargé de 3 quintefeuilles d'argent.* Le baron des Aubrays avait épousé Moricette Le Barbier, dont les armes étaient : *d'argent à deux fasces de sable.*

Entre Belle-Isle-en-Terre et Guingamp, le Ménez-Bré,

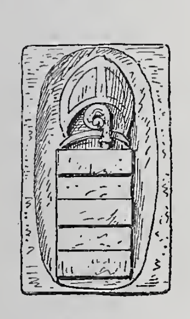
point culminant des montagnes d'Arez, est surmonté d'une vieille chapelle, sous le vocable de saint Hervé. Ce saint, aveugle de naissance, se fit connaître dans toute la Bretagne par ses nombreux miracles. Albert le Grand, dans la *Vie des Saints* de Bretagne, raconte que Comorrus, époux de sainte Triphine, fille de Guérok, comte de Vannes, ayant, dans un accès de colère, tué sa femme et son enfant, les évêques bretons résolurent, pour châtier ce crime, de tenir conseil. N'osant se réunir dans une ville, ils choisirent un lieu solitaire et s'assemblèrent au haut du Ménez-Bré. « Il advint, dit la légende, que quelques évesques s'assemblèrent en un haut lieu pour, entre autres choses, excommunier un Commorus, l'un des principaux officiers du Roy, pour homicides par luy commis. Or, saint Hervé vint aussi à ce concile estant, comme pauvre hermite, habillé fort rustiquement; de contenance n'en avait aucune : ce que voyant, l'un des courtisans évesques dit : « Qui nous a amené si tard ce moine borgnet? Fallait-il pour luy que nous attendissions tout le jour »? — A quoy le simple hermite respondit : « Que te fait te mocquer de moy? Pourquoy me reproches-tu ma vue? Ne sais-tu pas bien que de Dieu nous sommes formez tels que nous sommes? » Les pères vénérables trouvèrent la complainte du vieillard fort raisonnable, et faisant le reproche au superbe mocqueur, il commença à sentir la colère de Dieu, et, tombant à terre, perdit et la vue et son bon esprit; mais saint Hervé de prier Dieu pour le malheureux. La prière estant faite, il demanda du sel et de l'eau pour luy frotter les yeux; mais trouvant finalement qu'il y avait là faute d'eau, tant est le lieu haut et scabreux, le bon Hervé frappa de son baston en



LA CHAPELLE DE SAINT-HERVÉ, AU MÉNEZ-BRÉ.

certain endroit qu'il aperceut, et aussitost en sortit une telle abondance d'eau, qu'aujourd'huy il y a une fort belle fontaine, appelée de son nom, et de cette eau ayant lavé les yeux du pénitent évesque, il luy restitua et la vue et l'entendement, et cela fait, s'en retourna en son pays avec son évesque. »

La chapelle de Saint-Hervé nous montre encore des parties fort anciennes, mais elle a subi des restaurations au XVIIe siècle. Son clocher, abattu par la foudre en 1889, semblait dater de cette époque. Nous avons relevé sur le gable du porche un écu en bannière sommé d'une crosse et d'une mître, et chargé de *trois fasces*. Nous pensons qu'il est attribuable à Alexandre de Cossé-Brissac, abbé de Bégard de 1614 à 1675. Les armes de cette famille sont : *de sable à 3 fasces d'or, denchées par le bas*. En effet, l'abbaye de Bégard, de l'ordre de Cîteaux, est située à peu de distance de Ménez-Bré.



Cette chapelle, dit Ogée, fut dans le XVIIe siècle l'objet d'un procès assez célèbre entre les moines de Bégard et quelques familles nobles des environs, notamment celle des du Cleuziou qui, outre des prétentions à la propriété de certaines parties du *Bré*, réclamaient, comme possédant une terre, ramage de Guingamp, des droits féodaux sur le Pardon de Saint-Hervé, et l'insertion de leurs armes (*d'hermines à 3 annelets de sable*) en bosses, vitres et peintures, dans divers endroits de l'édifice. Plusieurs enquêtes eurent lieu ; plusieurs arrêts furent rendus, et il paraît qu'en définitive les prétentions de la famille du Cleuziou furent admises.

Trois fois par an, le 17 juin, jour du pardon de Saint-Hervé, le 2 août et le 22 septembre, se tient, sur le Ménez-Bré, un marché aux chevaux, qui offre l'aspect le plus pittoresque par la variété des costumes et l'admirable panorama qui se déroule de tous côtés. Nous avons assisté à l'une de ces foires qui sont en même temps des pèlerinages, et nous avons été frappé des rites pratiqués par les pèlerins. Une foule compacte se pressait dans l'intérieur de la chapelle, qui n'est éclairée que par quelques rares ouvertures. Chaque assistant, après avoir fait sa prière, s'approchait de l'autel et s'inclinait sur un objet qui lui était présenté par le bedeau, puis déposait son obole dans un large plateau de cuivre.

Nous étant approché à notre tour, nous vîmes que cet objet était un reliquaire qui nous a semblé de métal blanc, représentant le chef de saint Hervé. Le buste du saint, rasé et tonsuré comme un moine, a le caractère d'une sculpture du XIIIe siècle. Au milieu du front, une cavité recouverte d'un verre cerclé de cuivre renferme des reliques qui ont, paraît-il, la vertu de guérir les maux de tête. Aussi chaque pèlerin se frotte-t-il le front sur ces reliques avant de déposer son offrande.

Un barde du Ve siècle, Gwenc'hlan, aveugle comme saint Hervé, résida, suivant la légende, au haut de cette montagne, d'où il lançait des anathèmes contre les chrétiens : « Un jour viendra où les prêtres du Christ seront poursuivis et hués comme des bêtes fauves. Le carnage que l'on en fera sera tel qu'ils mourront tous par bandes sur le Ménez-Bré. » (1).

P. Chardin.

(1) Barzaz-Breiz. — Prophétie de Gwenc'hlan.

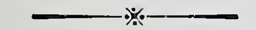
INSTRUCTIONS

DE LA

Commission des Monuments Historiques

POUR

LE CLASSEMENT DES OBJETS MOBILIERS



Nous avons donné, dans le *Bulletin Monumental*, le texte de la loi du 30 mars 1887, sur la conservation des monuments et œuvres d'art (1), ainsi que celui des décrets du 3 janvier 1889, relatif à son application (2).

Nous croyons rentrer encore aujourd'hui dans le but que la Société française d'Archéologie n'a jamais cessé de poursuivre depuis près de soixante ans, et qu'elle s'est efforcée d'atteindre, même en dehors de toute action gouvernementale, en faisant connaître à nos confrères les instructions rédigées par la Commission des monuments historiques, pour le classement des objets mobiliers.

Ce classement, ainsi que notre confrère, M. le comte Robert de Lasteyrie, l'a rappelé à diverses séances des Congrès archéologiques à Dax, à Saint-Sever, à Brive et, cette année encore, à Orléans, n'a point pour but,

(1) V. *Bulletin Monumental*, t. LIII, 1887, p. 162.

(2) V. *Bulletin Monumental*, t. LV, 1889, p. 429.

comme on l'a souvent laissé croire, de permettre au Gouvernement de revendiquer et d'attirer dans les musées parisiens les objets d'art que recèle la province, mais, comme on le lira plus loin, « de sauvegarder les richesses artistiques de notre pays, de les mettre à l'abri des dangers que l'ignorance ou la cupidité peuvent leur faire courir, et des dégradations auxquelles le zèle inintelligent de leurs détenteurs peut parfois les exposer. »

C'est ce que, bien avant la promulgation de la loi du 30 mars 1887, nos prédécesseurs et nous, n'avons jamais cessé de demander, tel est un des buts principaux que poursuit la Société française d'Archéologie, et nous croyons pouvoir, sans crainte, engager nos confrères à concourir, dans la limite de leur pouvoir, à la réalisation du projet formé par la Commission des monuments historiques.

Nous avons, dès 1885, insisté, à l'Assemblée générale des Catholiques du Nord, à Lille, afin d'obtenir la rédaction d'un inventaire des objets d'art appartenant aux deux diocèses de Cambrai et d'Arras, en faisant ressortir les avantages de ce travail dans le cas où quelque objet précieux se trouverait volé ou détourné, et nous avons été assez heureux pour faire adopter les conclusions de notre rapport (1).

Depuis, nous avons renouvelé nos démarches dans le même but aux assemblées des Catholiques de Rouen et de Paris, et notre confrère, M. René Vallette, a saisi, en 1891, le Congrès des Catholiques de Bretagne, à Nantes, d'une proposition analogue, mais nous craignons bien que nos vœux n'aient obtenu jusqu'ici qu'une

(1) Voir *Bulletin Monumental*, t. LI, 1885, p. 601

sanction platonique et que leur objet n'ait pas été mis en pratique (1). Nous espérons que, grâce au concours de nos confrères, ils recevront aujourd'hui une plus complète satisfaction.

Comte DE MARSY.

La loi du 30 mars 1887 dispose (chap. II, art. VIII) : « *qu'il sera fait, par les soins du Ministre de l'Ins-* « *truction publique et des Beaux-Arts, un classement* « *des objets mobiliers appartenant à l'État, aux com-* « *munes, aux fabriques, et autres établissements pu-* « *blics, dont la conservation présente, au point de* « *vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.* »

Le but de ce classement est de sauvegarder les richesses artistiques de notre pays, de les mettre à l'abri des dangers que l'ignorance ou la cupidité peuvent leur faire courir, et des dégradations auxquelles le zèle inintelligent de leurs détenteurs peut parfois les exposer.

(1) Dès 1877, Mgr Gignoux, alors évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, adressait à son clergé une circulaire afin de l'engager à contribuer à la rédaction de l'Inventaire des richesses d'art de la France, et donnait son approbation au travail entrepris par la Commission départementale. Une grande partie de l'Inventaire de l'arrondissement de Beauvais fut alors rédigée par M. l'abbé Deladreue, mais ce travail est resté inédit. L'Inventaire de l'église de Saint-Samson de Clermont, fait par M. l'abbé Boufflet, et celui de l'église de Saint-Jacques de Compiègne, dont nous nous étions chargé, ont été imprimés dans la collection officielle. Depuis, M. l'abbé Marmax a publié, dans l'*Annuaire du département de l'Oise*, un inventaire des ornements religieux existant dans un certain nombre d'églises du département, mais aucun classement officiel n'a été fait à la suite de ces publications.

Il y a donc un intérêt patriotique à faciliter, par tous les moyens, le classement exigé par la loi.

La Commission des monuments historiques a reçu mission de procéder à ce classement, mais elle ne saurait se flatter de mener promptement cette œuvre à bonne fin, si elle ne doit compter que sur ses seules ressources.

C'est pourquoi elle fait appel à toutes les personnes de bonne volonté qui s'intéressent à nos anciens monuments, qui ont étudié l'histoire de leur province, qui connaissent les œuvres d'art éparses dans les diverses localités de la région qu'elles habitent. C'est particulièrement aux érudits, aux archivistes et bibliothécaires, aux ecclésiastiques, aux architectes, aux membres des sociétés savantes, que la Commission s'adresse. Elle leur sera reconnaissante de vouloir bien lui envoyer la liste des objets qui leur paraissent dignes d'être classés.

Les correspondants qui voudront bien lui prêter leur concours devront se rappeler qu'il est bon d'interpréter la loi dans le sens le plus large. Ils devront donc faire figurer dans leurs propositions, non seulement les objets mobiliers proprement dits, tels que :

Châsses, reliquaires, calices, custodes et autres pièces d'orfévrerie ; chandeliers, encensoirs, lutrins, cloches anciennes ou curieuses par leurs inscriptions ; chasubles, chapes, mitres, et autres ornements remarquables par leur antiquité ou leur belle exécution ; tableaux, tapisseries, broderies et tentures de tout genre ;

Mais encore les objets qui rentrent dans la catégorie des immeubles par destination, et qui sont exposés, tout comme les précédents, à être déplacés, et par suite à disparaître ; tels sont :

Les vitraux, autels, rétables, jubés, stalles, fonts baptismaux, bénitiers, tombeaux, dalles funéraires, statues et autres sculptures sur pierre ou sur bois.

Accessoirement on pourrait profiter de la circonstance pour signaler à la Commission les édifices, ou portions d'édifices, qui ne figurent point encore sur les listes officielles de classement et qui mériteraient d'y trouver place en tout ou en partie.

Il convient enfin de rappeler que la loi ne prétend pas seulement sauvegarder les œuvres d'art, elle entend protéger de la même façon tous les monuments intéressants pour notre histoire. Une inscription curieuse pourra donc être classée aussi bien qu'un tableau de maître (1).

Pour donner le plus d'unité possible au travail, il conviendrait de se conformer, dans la rédaction des notes à soumettre à la Commission, au modèle ci-joint et de ranger toujours dans le même ordre les indications essentielles :

(1) Nous devons ajouter aux observations qui précèdent que l'appel que nous adressions aux archéologues du département du Nord a été entendu. Lors du dernier Congrès de la Sorbonne, Mgr Dehaisnes a présenté, au nom de la Commission historique du Nord, un travail concluant au classement des objets d'art les plus importants du département et annoncé que le Conseil général faisait les frais de l'impression de cet inventaire que doivent accompagner de nombreuses héliogravures. M.

LIEU (1) ET ÉDIFICE (2) où L'OBJET EST CONSERVÉ.	DESCRIPTION SOMMAIRE de L'OBJET (1).	MATIÈRE et DIMENSIONS (1)	DATE de L'OBJET (1).	RÉFÉRENCES permettant D'IDENTIFIER L'OBJET (1).	PROPRIÉTAIRE de L'OBJET.
(1) S'il s'agit d'une simple commune, indiquer le canton. (1) S'il s'agit d'un édifice considérable, dire la place qu'occupe l'objet dans l'édifice.	(1) On ne demande pas de descriptions minutieuses. Il suffit de donner brièvement les indications nécessaires pour identifier l'objet.	(1) Donner au moins des mesures approximatives si on ne peut donner les dimensions exactes.	(1) Il ne s'agit, bien entendu, que de la date approximative, à moins que l'objet ne soit à date certaine.	(1) Envoyer, si c'est possible, une photographie de l'objet à classer. A défaut, il conviendra s'il en existe une reproduction dans quelque ouvrage, d'en donner l'indication précise.	

NOTA. — On peut, sans inconvénient, envoyer les propositions de classement sur fiches, en tenant compte des indications ci-dessus.

Les exemples suivants feront comprendre comment doivent être appliquées ces instructions :

LIEU ET ÉDIFICE où L'OBJET EST CONSERVÉ.	DESCRIPTION SOMMAIRE de L'OBJET.	MATIÈRE et DIMENSIONS.	DATE de L'OBJET.	RÉFÉRENCES permettant D'IDENTIFIER L'OBJET.	PROPRIÉTAIRE de L'OBJET.
AMIENS (Somme). Eglise Saint-Remi.	Tombe plate de Pierre Kavengnaus, avec son effigie gravée au trait et une courte inscription en français. — (2).	Pierre. Haut., 2m06. Larg., 0m80.	XVIe siècle.	Photographie.	La commune.
CHÉRENG (Nord), con de Lannoy. Eglise paroissiale.	Cloche sur laquelle est figurée une danse des morts. — (2).	Bronze. (?)	XVe siècle.	Dessinée dans le *Bull. de la Comm. hist. du Nord*, t. II, p. 87.	La fabrique.
DIJON (Côte-d'Or). Hospice Sainte-Anne, dans la chapelle, à droite de l'entrée.	Statue de priant représentant Georges Joly, baron de Blaisy. — (1).	Marbre. Haut., 1m30. Larg., 1m78.	1679.	(?)	L'hospice Sainte-Anne.
SAINT-LÉONARD (Pas-de-Calais), con de Samer. Eglise.	Fonts baptismaux dont la base seule est ancienne.— (3).	Pierre. (?)	XIIe siècle.	(?)	La commune.

Il est difficile d'indiquer jusqu'où doivent aller les propositions de classement. Toutefois, il n'y a point d'inconvénient à les faire très étendues, puisque la Commission des monuments historiques pourra toujours écarter des listes définitives les objets dont l'importance historique ou la valeur artistique paraît trop minime. Pour faciliter la sélection à laquelle la Commission devra se livrer, les auteurs des propositions sont priés d'indiquer par un chiffre entre parenthèses, comme on l'a fait ci-dessus, le degré d'importance qu'ils attachent aux objets signalés par eux.

Ils donneront le n° 1 aux objets d'un intérêt historique ou artistique incontestable, et qu'aucune personne compétente ne peut hésiter à classer ;

Ils donneront le n° 2 aux objets d'un intérêt moins marqué ou d'une valeur artistique moins évidente, mais que personnellement ils croient dignes d'être classés.

Le n° 3 sera attribué aux objets d'un intérêt moindre encore, que l'on croit devoir signaler par acquit de conscience, mais dont on ne juge pas le classement indispensable.

La dernière colonne du tableau ci-dessus est consacrée à l'indication du propriétaire de l'objet signalé. Les correspondants sont instamment priés de fournir à cet égard des renseignements aussi précis que possible.

La Commission sera particulièrement reconnaissante aux personnes qui voudront bien lui donner le relevé complet de tout ce qui existe dans une région déterminée, département, arrondissement, canton, ville ; mais elle accueillera également avec empressement les renseignements isolés ne portant que sur un petit nombre d'objets, voire même sur un monument unique.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Dans la séance tenue à Caen le 9 décembre 1892, sous la présidence du directeur, le comité permanent a nommé M. Louis GAUGAIN trésorier honoraire.

M. Alfred RICHARD, inspecteur de la Vienne, a été nommé inspecteur de la 8e division, en remplacement de M. le chanoine Auber, décédé.

Dans la même séance ont été admis comme membres de la Société :

MM. H. HERLUISON, officier de l'Instruction publique, libraire-éditeur, lauréat de la Société, rue Jeanne-d'Arc, à Orléans, présenté par MM. l'abbé Desnoyers et de Marsy.

Ernest OUDIN, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller à la Cour d'appel, 9, rue Porion, à Amiens, présenté par MM. de Marsy et A. Janvier.

Louis RIVIÈRE, 92, rue de Miromesnil, à Paris, présenté par MM. de Marsy et Travers.

L. SCHAUDEL, capitaine des douanes, à la Grand'Combe-de Morteau (Doubs), présenté par MM. l'abbé A. Loraux et de Marsy.

Extrait du procès-verbal de la séance du 9 décembre.

M. le Directeur, après l'approbation du rapport sur les comptes du trésorier, présenté par M. Campion, a rappelé les longs et importants services rendus par M. Gaugain pendant les cinquante-sept ans dans l'espace desquels il a rempli les fonctions de trésorier, que son âge et l'état de sa santé ne lui permettent plus de conserver. Sur sa propo-

sition, le comité a décidé de conférer à M. Gaugain le titre de trésorier honoraire.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. l'abbé AUBER, inspecteur divisionnaire, chanoine de Poitiers, un de nos plus anciens confrères, décédé à l'âge de 87 ans. M. l'abbé Auber laisse de nombreux ouvrages parmi lesquels figurent, en première ligne, un travail sur le *Symbolisme,* en 4 volumes, et une *Histoire du Poitou.* Nous devons rappeler aussi qu'il est l'auteur de la table des deux premières séries du *Bulletin Monumental.*

La Société a également perdu, dans ces derniers temps, MM. le docteur BAGNÉRIS, à Samatan, Henry JOLY DE MOREY, au château de Morey, près Nancy, le comte César DE PONTGIBAUD, conseiller général de la Manche, qui a pris une part active à toutes les œuvres entreprises par M. de Caumont, MISTRAL-BERNARD, ancien conseiller général des Bouches-du-Rhône, et PENON, directeur du musée Borely, à Marseille.

M. Adrien PLANTÉ a été nommé président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Pau.

La Société française d'Archéologie, dont le directeur avait été appelé à faire partie du Comité départemental constitué à Caen à l'occasion de la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, a été représentée au Congrès des Américanistes d'Huelva, par M. Adrien Planté, ancien député, inspecteur du département des Basses-Pyrénées.

La séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de Normandie a été tenue à Caen le 8 décembre sous la présidence de M. Alfred Darcel, directeur, qui a consacré le discours d'usage à une étude sur les étoffes et

sur la tapisserie et la broderie au moyen-âge. M. Émile Travers a lu à cette séance une étude sur la construction des caravelles de Christophe Colomb et la vie à bord des navires des premiers explorateurs du Nouveau Monde.

Dans la séance tenue le lendemain, M. DE LA SICOTIÈRE a été élu aux fonctions de directeur pour l'année 1893. Notre vénérable confrère avait déjà été appelé, il y a un demi-siècle, en 1843, à la direction de cette compagnie, et les membres de la Société des Antiquaires de Normandie ont été heureux de célébrer ce jubilé unique dans leurs annales. M. G. DU MANOIR a été élu président pour la même année.

La séance générale des Antiquaires de Picardie a également eu lieu au commencement de décembre, à Amiens, le 4, sous la présidence de notre confrère, M. E. Soyez, qui a pris pour sujet de son discours d'ouverture la biographie du chanoine de La Morlière, auteur des *Antiquités de la ville d'Amiens*. Dans cette réunion, M. le comte de Marsy a présenté, d'après des documents nouveaux découverts par M. le vicomte de Grouchy, une notice sur *Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette*.

M. le comte D'INGHUEM a été nommé chevalier de l'ordre du Nicham-el-Assouar.

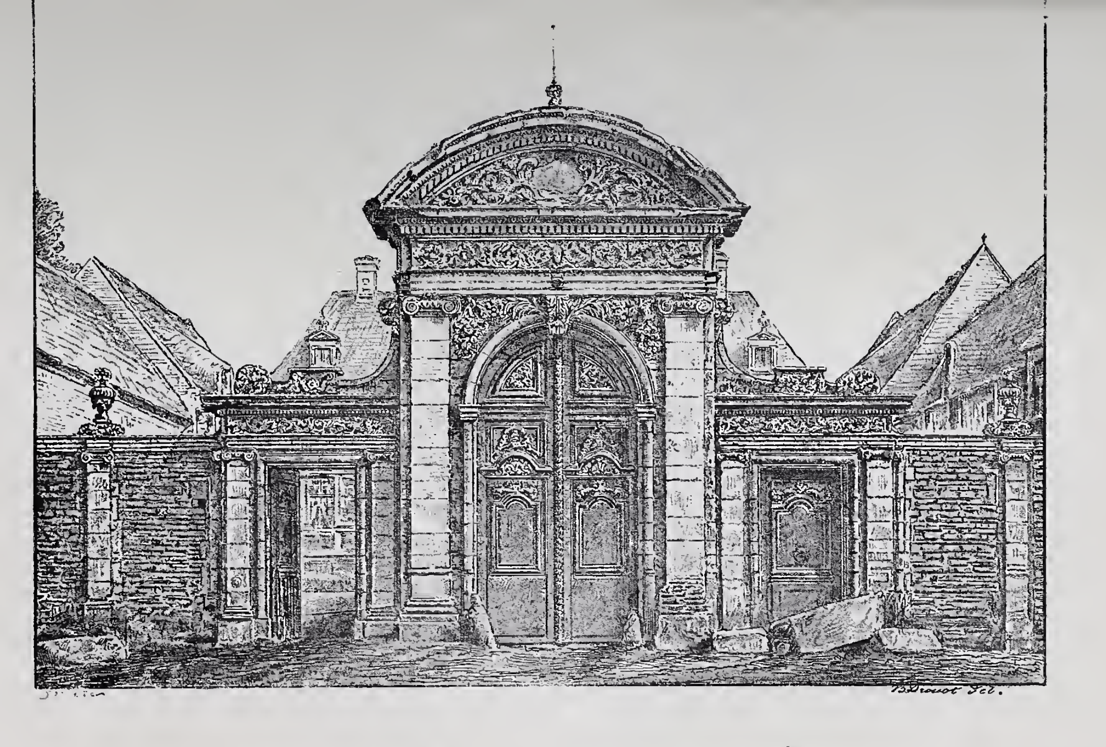
BIBLIOGRAPHIE

Brécy, arrondissement de Caen (Calvados). Notes sur cette commune au XIXe siècle, par *M. Jules Roger,* docteur en droit, maire de Brécy. — *Paris, Librairies-Imprimeries réunies*, 1892, in-8° de 61 p. (avec pl.).

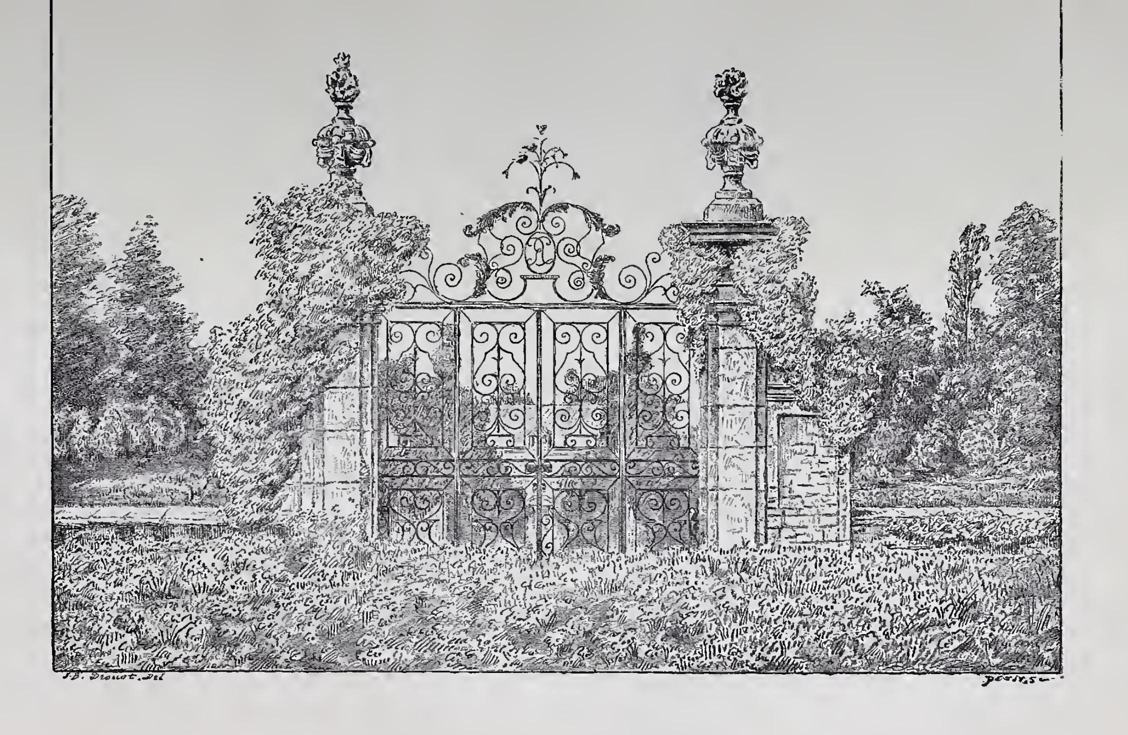
Le reproche le plus sérieux qu'on puisse adresser à M. Jules Roger, c'est le titre incomplet qu'il a donné à sa monographie de Brécy. Ce ne sont pas de simples « Notes sur cette commune au XIXe siècle » que nous communique l'auteur, car plus de la moitié de sa brochure est consacrée à des recherches rétrospectives.

La description de Brécy et de son territoire, l'étude de la vie agricole et de la vie communale dans cette petite localité de l'ancien Bessin, ont été pour M. J. Roger l'occasion de fournir aux économistes et aux administrateurs des renseignements d'un réel intérêt, que je dois me borner à signaler ici. Mais l'auteur n'a pas scruté avec moins de soin le passé, et il a décrit minutieusement l'ancienne église, le château et plusieurs domaines, en se servant de ses propres observations et de celles de ses devanciers, M. de Caumont et l'auteur d'un article publié, en 1885, dans la *Construction moderne*.

L'église, bâtie probablement au XIVe siècle, avait été l'objet de réparations assez importantes en 1669. Elle est encore solide, quoique ne servant plus au culte depuis la Révolution. On y remarque un autel à six colonnes torses, dans le syle du XVIIe siècle, avec trois niches dont les statues ont disparu, puis une jolie piscine gothique et plu-



PORTE D'ENTRÉE DE L'ANCIEN CHATEAU DE BRÉCY.



GRILLE DU JARDIN DE L'ANCIEN CHATEAU DE BRÉCY.

sieurs dalles tumulaires des Lebas de Cambes et des Levaillant, qui ont possédé le fief de Brécy.

« A côté de l'église, dit M. J. Roger, se trouvent de grands arbres formant un boulingrin en hémicycle, borné de fossés, et l'ancienne maison seigneuriale de Brécy, avec une avenue qui y fait face. C'était là, d'après les anciennes traditions, sur une sorte de place, qu'au son de la cloche, à la sortie de l'église, les habitants s'assemblaient et devisaient. »

Ce château a dû être bâti entre 1630 et 1650, par Jacques Lebas, seigneur de Cambes, doyen des aides au Présidial de Caen, sur les dessins de François Mansard, qui a édifié dans le pays le château de Balleroy de 1626 à 1636.

Il est précédé d'une porte monumentale à fronton circulaire, accostée de portes latérales et d'une assez longue façade que décorent des pilastres d'un excellent dessin. Le style de ces derniers ornements rappelle celui des lambris de l'ancienne église de Brécy qui ont été transportés dans l'église de Saint-Gabriel. Quant aux boiseries de la porte, elles sont encore en bon état.

A l'extérieur le château ne présente rien de bien remarquable, pas plus qu'à l'intérieur où l'on rencontre cependant une belle cheminée dans une grande pièce du premier étage. Mais derrière l'habitation on admire les restes d'un de ces jardins à la française, devenus si rares. Ici le jardin suit par gradins les pentes d'un coteau et les parterres, encadrés par l'architecture, forment une véritable œuvre d'art. Trois terrasses sont décorées par des bas-reliefs, des pilastres, des lions tenant des écussons, des vases à draperies, des balustrades dont les balustres carrés sont ornés d'acanthes. Une longue allée et des escaliers conduisent jusqu'à une grille qui se découpe sur le ciel et clôt le jardin du côté sud du plateau.

Cette grille, dont je suis heureux de donner un dessin, grâce à l'obligeance de M. J. Roger, cette grille en fer forgé et en tôle ouvragée, suffirait à elle seule pour donner

une haute idée du mérite de l'architecte du château de Brécy, tant son dessin est pur, tant sa légèreté est élégante. C'est un des meilleurs ouvrages de ferronnerie ancienne que l'on puisse citer en Basse-Normandie. « L'artiste, est-il dit dans la *Construction moderne*, après avoir dessiné les enroulements de cette grille et lui avoir donné l'aspect monumental qui convenait à toute cette ordonnance, a voulu cependant marquer que la maison était une maison des champs, et, par un joli caprice, il a couronné sa grille d'une touffe de clochettes retombant gracieusement qui vient corriger ce qui pourrait paraître trop solennel. » Dans les murs latéraux, deux autres portes du même style font également perspective et sont aussi riches d'ornementation. Enfin, du côté de l'église, on remarque encore un puits élégant dont la couverture est soutenue par quatre colonnes rondes.

Le succès de cette première publication engagera sans doute M. J. Roger à continuer ses recherches sur les anciennes paroisses voisines de Brécy, dans lesquelles des monuments peu connus ou jusqu'ici mal étudiés lui fourniront un vaste champ d'études.

Émile Travers.

Mission Scientifique du Ministère de l'Instruction publique. — Monuments primitifs des Iles Baléares, par *Émile Cartailhac.* — Toulouse, imp. Privat, 1892, gr. in-4°, XI-180 p. avec 80 plans ou dessins, et atlas de 41 planches, avec table et description des planches XII p.

M. Émile Cartailhac est depuis longtemps bien connu par ses nombreuses et importantes recherches d'archéologie préhistorique, et il a publié, notamment en 1886, un ouvrage considérable : *Les Ages préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, avec préface de M. de Quatrefages (1),

(1) Paris, Reinwald, 1886, gr. in-8°, 450 fig. et 4 pl.

dont, par suite d'un malentendu que nous regrettons, il n'a pas été fait mention dans ce recueil à l'époque de sa mise en circulation. Depuis, M. Cartailhac n'a cessé de rechercher avec soin tous les monuments qui pouvaient offrir quelque analogie avec ceux qu'il avait été étudier dans la Péninsule, et c'est dans ce but qu'à l'automne de 1888, il a passé trois mois aux Baléares, dans l'espoir de trouver dans ces îles, les plus voisines de l'Espagne, des renseignements sur l'âge de pierre et sur les populations vraiment primitives de la Méditerranée.

Malheureusement, il n'a fait aucune découverte de nature à apporter quelque solution aux questions qu'il cherchait à élucider sur les âges de la pierre. Toutefois, la mission gratuite qu'il avait reçue du Ministère de l'Instruction publique n'est pas restée infructueuse, et ce sont des villes, des remparts, des monuments d'une date relativement plus récente, mais d'un caractère encore absolument indéterminé, qu'il lui a été donné d'étudier et de décrire dans la belle publication qu'il vient de faire paraître à ses frais et à un petit nombre d'exemplaires.

Dans un rapport présenté à la Société archéologique du Midi de la France, M. J. de Malafosse a exposé les résultats des recherches de M. Cartailhac avec le plus grand soin, et nous substituerons le plus souvent avec grand plaisir son compte-rendu à notre analyse.

Après avoir rappelé les vagues renseignements que Strabon et Diodore de Sicile donnent sur les populations des Baléares, connues seulement par leur adresse à manier la fronde et qui subirent diverses invasions, l'une carthaginoise, l'autre romaine, au dire de Tite-Live, M. J. de Malafosse résume ainsi les découvertes de M. Cartaihac :

« Ce que disent les géographes sur les vaincus est bien peu de chose ; heureusement que ces vaincus étaient de rudes remueurs de pierres, et, à défaut de traces dans l'histoire, ils en ont laissé d'énormes sur le sol : des villes

fortifiées, acropoles éloignées des rivages qui peuvent voir débarquer un ennemi à chaque instant, ceintes d'épaisses murailles formées de gros blocs adroitement ajustés, mais nulle part taillés. La forme de ces enceintes n'a rien de régulier ; à l'intérieur, diverses sortes de monuments, d'abord le plus original : un lacis de caves ou d'habitations souterraines construites, elles aussi, en blocs assemblés avec adresse, formant piliers et plafonds à la manière des dolmens, mais sans rapport avec eux, rappelant les cités souterraines de l'Auvergne et de la Lozère ; M. Cartailhac, qui a visité celle de Chastel-Nouvel près de Mende, garantit l'absolue ressemblance... Puis des édifices pour de bon, dès longtemps connus sous le nom d'*altar*, dont l'aspect étrange avait suscité des explications diverses. Interpréter les ruines sans donner cours à l'imagination n'est pas chose commune. M. Cartailhac a clairement élucidé la question. Ces édifices étaient des salles assez vastes, sur plan demi-circulaire généralement, couvertes en pierres énormes ; naturellement, telle couverture exigeait des piliers proportionnels, formidables monolithes supportant une grande table à laquelle venaient aboutir, comme à une clef, les autres dalles formant voûte ; celles-ci se sont éboulées et le pilier, demeuré seul avec son chapiteau disproportionné, a suggéré l'idée d'un autel, d'où le nom d'*altar*, autel étrange où le sacrificateur aurait été en peine d'atteindre. Non moins célèbres les *talayots*, ainsi nommés d'*atalaya*, qui signifie vigie ; ce sont des cônes tronqués, du moins actuellement, et qui l'ont peut-être toujours été, bâtis en blocs choisis, bien ajustés, taillés parfois ; la construction est assez grande pour qu'une petite chambre circulaire y soit ménagée, mais encombrée parfois d'une bâtisse centrale indispensable pour soutenir la partie supérieure. Certains présentent une chambre haute à laquelle on accède de l'intérieur. On rencontre des *talayots* dans les villes et aussi en dehors. Quant à leur destination, M. Cartaihac, avec grande raison repousse

l'idée de forteresse ; comme habitation, elles seraient fort incommodes, il n'est pas probable que ce soient des tombeaux. — Les vrais tombeaux sont les *navetas*, longues bâtisses en forme de bateau renversé, mais probablement sans quille ; à l'intérieur, une longue chambre précédée d'un vestibule fermé par une porte basse offrant des traces de feuillure ; les murailles sont en blocs moyens et certains monuments offrent une salle assez vaste pour exiger des piliers soutenant les dalles comme dans les *altar.* »

Ces derniers monuments peuvent être rapprochés des cryptes funéraires du Portugal et de la Navarre, et les débris recueillis sur leur sol viennent confirmer cette opinion.

Ce que l'on rencontre aussi en grand nombre aux Baléares, ce sont les grottes artificielles, ayant été utilisées pour des usages domestiques.

« Naturelles ou artificielles, dit encore M. J. de Malafosse, les grottes sont exposées à être de tout temps visitées et habitées. »

Quant aux objets recueillis, les uns en bronze ou en cuivre offrent des rapprochements avec certaines armes du bassin de la Méditerranée, notamment la hache plate et le poignard à rivets. Les poteries, dont M. Cartailhac reproduit un certain nombre, affectent des formes originales et sont décorées d'ornements grossiers, mais qui ne sont pas sans caractère.

Il est assez difficile de tirer actuellement des conclusions des explorations faites par M. Cartailhac, et, tout le premier, l'auteur, après la lecture du rapport que nous avons en grande partie cité, ajoutait qu'il ne saurait quant à présent se montrer trop réservé, et que ce serait seulement après une exploration des monuments primitifs de la Sardaigne, de Malte et d'autres îles de la Méditerranée qu'il verrait à rechercher les conclusions qui pourraient se dégager de l'étude comparative des monuments de ces îles.

Nous comprenons parfaitement la réserve de M. Car-

tailhac ; toutefois, pour répondre à la curiosité de nos lecteurs, pour lesquels malheureusement ces longues descriptions n'ont pu remplacer les excellentes photographies qui, à la vue de ces monuments curieux, ajoutent encore l'aspect d'un des pays les plus pittoresques, nous emprunterons encore à M. J. de Malafosse les lignes qui terminent son rapport :

« Les populations des époques préhistoriques, dites de l'âge de la pierre taillée et de la pierre polie, n'ont pas pénétré dans ces îles. . Monuments et objets rappellent ceux du premier âge du bronze dans les régions voisines de l'Espagne et de la Provence. Les îles ont été occupées par une population sur laquelle l'anthropologie nous éclairera peut-être, à cette époque où la première apparition du métal semble coïncider avec des émigrations ou invasions dans l'extrême bassin de la Méditerranée, vers le XV[e] siècle avant notre ère (1).

« Ces monuments si originaux semblent bien le développement d'un art local, si ce mot peut être employé. Dans un pays où la pierre facile à utiliser pour ces constructions abonde, on peut s'attendre à bien des fantaisies, bien des surprises, telles que ces cabanes construites par les paysans d'aujourd'hui, et dont l'aspect étrange rappelle les monuments de Chaldée et les plus vieilles pyramides. »

MARSY.

LA VICTOIRE DE SAMOTHRACE, par *M. Ant. Héron de Villefosse* (*Revue de famille*, 15 décembre 1892).

Bien qu'il n'entre pas dans le cadre habituel du *Bulletin*

(1) Examinés par M. le docteur Verneau, les ossements recueillis par M. Cartailhac ont été reconnus analogues à ceux de la race brachycéphale de Grenelle. Une observation identique avait été faite par M. le docteur V. Jacques sur les restes humains trouvés à l'Argar, sur la côte sud-est de l'Espagne, par MM. Siret.

Monumental de parler des travaux relatifs à l'archéologie antique, nous nous reprocherions de ne pas signaler à nos lecteurs la charmante dissertation que M. A. Héron de Villefosse vient de consacrer à la belle statue connue sous le nom de Victoire de Samothrace, découverte en 1862. La description de ce morceau, l'un des plus beaux de ceux que nous ait laissés l'antiquité, les circonstances de sa découverte et les difficultés que rencontra son entrée au musée du Louvre, dont il est aujourd'hui l'un des joyaux, sont racontées par le savant conservateur avec une simplicité sous laquelle se cache la plus sérieuse érudition, dégagée pourtant de tout son appareil et de manière à en rendre la lecture facile aux personnes qui, comme les abonnés de la *Revue de famille*, n'ont pas de connaissances spéciales.

M.

LES SCULPTURES DE L'ABBAYE DE LARREULE EN BIGORRE, par *Xavier de Cardaillac*, avec 60 photogravures dans le texte. Tarbes, 1892. In-8° de 100 pages.

L'abbaye bénédictine de Larreule avait été fondée au Xe siècle, à six lieues au nord de Tarbes, sur la rive gauche de l'Echez. Très maltraitée par les soldats de Montgomery, au XVIe siècle, elle fut supprimée en 1746 au profit du séminaire de Tarbes. Le chœur, la nef et le transept de son église forment aujourd'hui l'église paroissiale, mais son cloître avait déjà disparu. Depuis plusieurs années, M. de Cardaillac, inspecteur de la Société française d'Archéologie, en avait remarqué de nombreux fragments dispersés sur différents points de la Bigorre. Il s'éprit d'amour pour ces épaves sculptées, bases et chapiteaux, il les rechercha, les étudia, les fit dessiner et même en acquit quelques-unes, mettant ainsi en pratique la devise archéologique, *Colligite fragmenta, ne pereant.*

Il vient de publier le résultat de ses observations sur les débris ouvragés de ce cloître, dont il nous fait revivre

l'antique et artistique physionomie. Du reste, M. de Cardaillac n'en était pas à son premier travail dans ce genre d'études. Le *Bulletin Monumental* (1) a déjà fait connaître son ouvrage sur *Le cloître de Saint-Sever de Rustan*, où l'auteur a mis en relief les brillantes qualités de son esprit profondément pénétrant. Il emploie les mêmes procédés pour la description des monuments de Larreule du XII[e] et du XV[e] siècle, qu'il a eu la patience d'aller découvrir dans les différents lieux qui les recélaient. Son livre est une étude complète et consciencieuse au dernier point des costumes et des armures de ces deux époques. Son érudition s'y révèle toujours intarissable et donne un attrait toujours nouveau à des sujets parfois arides en apparence et souvent condensés dans un très petit espace qui semble s'élargir indéfiniment sous la plume de l'écrivain.

Il évoque à chaque instant, pour justifier ses assertions, Viollet-le-Duc, de Caumont, A. Demmin, Bascle de Lagrèze et d'autres maîtres de l'archéologie, ainsi que les manuscrits de diverses bibliothèques. Soixante dessins photogravés dus à l'habile crayon de précieux collaborateurs, MM. Corrège, Barbier et Lestrade, accompagnent le texte. On trouvera peut-être qu'ils manquent parfois de netteté, mais il faut considérer que les originaux qu'ils représentent sont souvent frustes et dégradés. En dehors de la partie descriptive, l'auteur apprécie aussi l'exécution artistique des sculpteurs qui ont *illustré* ces pierres et ces marbres, et se livre à de judicieuses comparaisons avec des œuvres analogues. Sans avoir des documents qui établissent des dates fixes pour ces monuments de l'art ogival, l'auteur les attribue au dernier siècle de la période gothique, et comme pour le cloître de Saint-Sever, « il est « probable que Jean d'Albret, par son mariage avec Catherine « de Foix, devenu roi de Navarre et comte de Bigorre de

(1) 1892, p. 397.

« 1484 à 1516, fut, avec sa femme, l'inspirateur de cette « renaissance de l'architecture religieuse. »

A la première page de ce livre est inscrit le nom de « Monsieur de Lagrèze, le vieil ami des jeunes archéo- « logues et artistes Bigourdans », auquel M. de Cardaillac « dédie ces pages sur une abbaye qui lui est chère. » Dans une note de l'avant-dernière page, le nom du sympathique doyen des archéologues de la Bigorre est rappelé, mais hélas ! c'est pour lui rendre un respectueux hommage d'affection et de regrets, car, pendant l'impression de ce travail, « la mort, est-il dit, l'a enlevé à ses amis, alors que « sa verte vieillesse éloignait de nos esprits toute idée de « séparation prochaine.

« Il dort aujourd'hui son dernier sommeil à l'ombre de « cette vieille abbaye de Larreule dont il écrivit l'histoire « et dont nous avons essayé, sous ses yeux, de décrire les « monuments dispersés. »

J. de Laurière.

Musée de Troyes, fondé et dirigé par la Société académique de l'Aube. — Carrelages vernissés, incrustés, historiés et faïencés. Catalogue. *Troyes*, 1892, in-8°, 102 p. et 16 pl. chromolithographiées ; 2 fr. 50.

Si la Société académique de l'Aube achève l'œuvre qu'elle poursuit depuis quelques années avec la plus louable persévérance et le zèle le plus éclairé, elle aura d'ici à peu doté le musée de Troyes de catalogues comme n'en possèdent aucuns musées de province, et qui peuvent rivaliser avec les catalogues publiés par la direction du musée du Louvre pour un certain nombre de séries. En effet, grâce à la facilité qu'a la Société de faire paraître successivement dans les volumes de ses publications les différentes séries de ce catalogue, elle peut non seulement leur donner une étude exceptionnelle, mais encore livrer à très bas prix ces volumes qui peuvent être considérés

parfois comme de véritables traités sur la matière ; tel est notamment le catalogue des Carrelages, rédigé par M. Louis Le Clert.

L'auteur commence par nous donner, dans une introduction étendue, une étude sur la nature des divers carreaux employés au moyen âge et à la Renaissance, au pavage et à la décoration des édifices, et qu'il divise en quatre séries : I. Carreaux vernissés et incrustés du moyen âge ; II. Carreaux vernissés et incrustés de la Renaissance ; III. Carreaux vernissés à dessins en relief ; IV. Carreaux faïencés (hispano-moresques, et carreaux en faïence). Il y examine les conditions de la fabrication des carreaux, fait connaître les anciennes tuileries du département de l'Aube et des pays voisins, étude déjà esquissée par feu le comte Édouard de Barthélemy d'Hastel et par son frère, M. Anatole de Barthélemy, à qui, par un sentiment de juste reconnaissance, cette publication est dédiée, et termine en donnant une notice sur les carrelages les plus remarquables de la région. Vient ensuite la description méthodique des 200 carreaux que possède le musée de Troyes et qui sont en grande partie reproduits dans les planches en couleur qui accompagnent cette publication.

Une bibliographie très complète, empruntée en grande partie au travail publié, il y a quelques années, par M. A. de Barthélemy dans ce recueil, et de bonnes tables achèvent de faire de ce volume un véritable ouvrage d'études et l'un des guides les plus complets sur la matière.

Parmi les autres catalogues publiés par la direction du musée de Troyes, nous devons rappeler : I. Archéologie monumentale, contenant la description méthodique des objets ayant servi à la construction des anciens monuments religieux ou civils, publics ou privés, par M. Le Clert, 1891, in-8°, 196 p.; II. Tableaux, 4e édition; III. Sculptures, 4e éd.; IV. Sigillographie; V. Émaux peints (tous à 75 c., sauf le dernier à 50 c.), prix qui met véritablement ces catalogues à la disposition de tous. MARSY.

La cloche-sonnette gallo-romaine des Cléons, par *Félix Chaillou*. — *Nantes*, *Imprimerie Centrale*, 1892, in-8° de 16 p. (avec 2 photographies.)

La station gallo-romaine des Cléons est bien connue des archéologues, grâce aux fouilles et aux publications de M. Félix Chaillou. Notre zélé confrère vient d'y faire tout récemment une importante découverte, celle d'une cloche-sonnette en cuivre mêlé d'un alliage blanc, revêtue d'une superbe patine et encore munie de son battant de fer. Un examen attentif a permis à M. Chaillou d'établir qu'elle avait été fondue d'un seul jet, puis tournée et enfin martelée.

La cloche-sonnette des Cléons est une de celles que les Romains plaçaient au fronton des édifices ou au-dessus des portes. Elle a eu sans doute ce dernier usage et elle doit dater, comme la station où elle a été trouvée, de la fin du Ier ou du commencement du IIe siècle de notre ère. Ce qui la rend particulièrement intéressante, c'est qu'elle présente des formes qui n'avaient pas encore été rencontrées.

Émile Travers.

Durand, abbé de Moissac et évêque de Toulouse. — 1047-1071, par *Ernest Rupin*. — In-4° de 7 p. à 2 col. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, novembre 1892.)

L'un des piliers du cloître de Moissac représente, sur une des faces, et en bas-relief, Durand, évêque de Toulouse et abbé de Moissac, qui fut une des grandes figures de ce monastère et dont les moines l'honorèrent comme un saint peu de temps après sa mort. La hauteur de la statue est de 1 m 43. Le prélat est debout et revêtu des insignes épiscopaux, c'est-à-dire de la mitre, de la crosse, de l'anneau, de la dalmatique et des sandales que les abbés de Moissac avaient le droit de porter en vertu d'un privilège

concédé, en 1243, par Innocent IV. La statue est donc de la seconde moitié du XIIIe siècle ainsi que la décoration des chapiteaux du cloître.

Les différentes parties des vêtements et les ornements de Durand, notamment la forme toute particulière de la mitre, étroite bandelette dont les extrémités retombent sur les épaules, ont été pour M. Ernest Rupin l'objet de savantes observations. Aussi son article sera-t-il consulté avec un vif intérêt par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du costume sacerdotal.

Émile Travers.

ERRATA

P. 316. — Inscription de la planche, lisez : Coffret de Sainte-Foy, et non de Sainte-Foix.

P. 350. — Les planches qui figurent dans l'article consacré au château de la Filolie ont été dessinées par M. J. Prat, d'après les photographies de M. E. Rupin.

P. 484. — Ligne 1, lisez : Fernand DONNET, au lieu de : Léopold Donnet.

Id. — Ligne 14, lisez : BARÉTY, au lieu de : Barty.

TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES ET FIGURES

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

§ I. TEMPS PRÉHISTORIQUES ET ÉPOQUE GAULOISE.

§ II. ÉPOQUES ROMAINE, FRANQUE ET BARBARE.

§ III. MOYEN AGE ET RENAISSANCE.

§ IV. SOCIÉTÉS SAVANTES.

A. Société française d'Archéologie. — Nominations de membres du bureau, du conseil et d'inspecteurs, 482, 484, 563. — Admissions, 97, 195, 376, 433, 563. — Nécrologie, 98, 129, 281, 484, 564. — Distinctions, 98, 198, 380, 484, 564. — Congrès d'Évreux, publication, 107. — Congrès d'Orléans, guide, 223, médailles, 382.

B. Sociétés diverses et Congrès. — Noces d'argent de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, 235. — Congrès catholique de Nantes, 282. — Congrès historique et archéologique d'Anvers et cinquantenaire de l'Académie de Belgique, 413.

§ V. MUSÉES ET EXPOSITIONS.

L'archéologie monumentale à l'Exposition des Champs-Élysées, 203. — Musée de Cluny, objets hébraïques, 283. Exposition rétrospective de Pau, 290. — Le Musée Saint-Raymond à Toulouse, 369. — Musées archéologiques de Belgique, 437. — Exposition rétrospective de Rodez, 533. — Musée de Troyes, catalogue, 375.

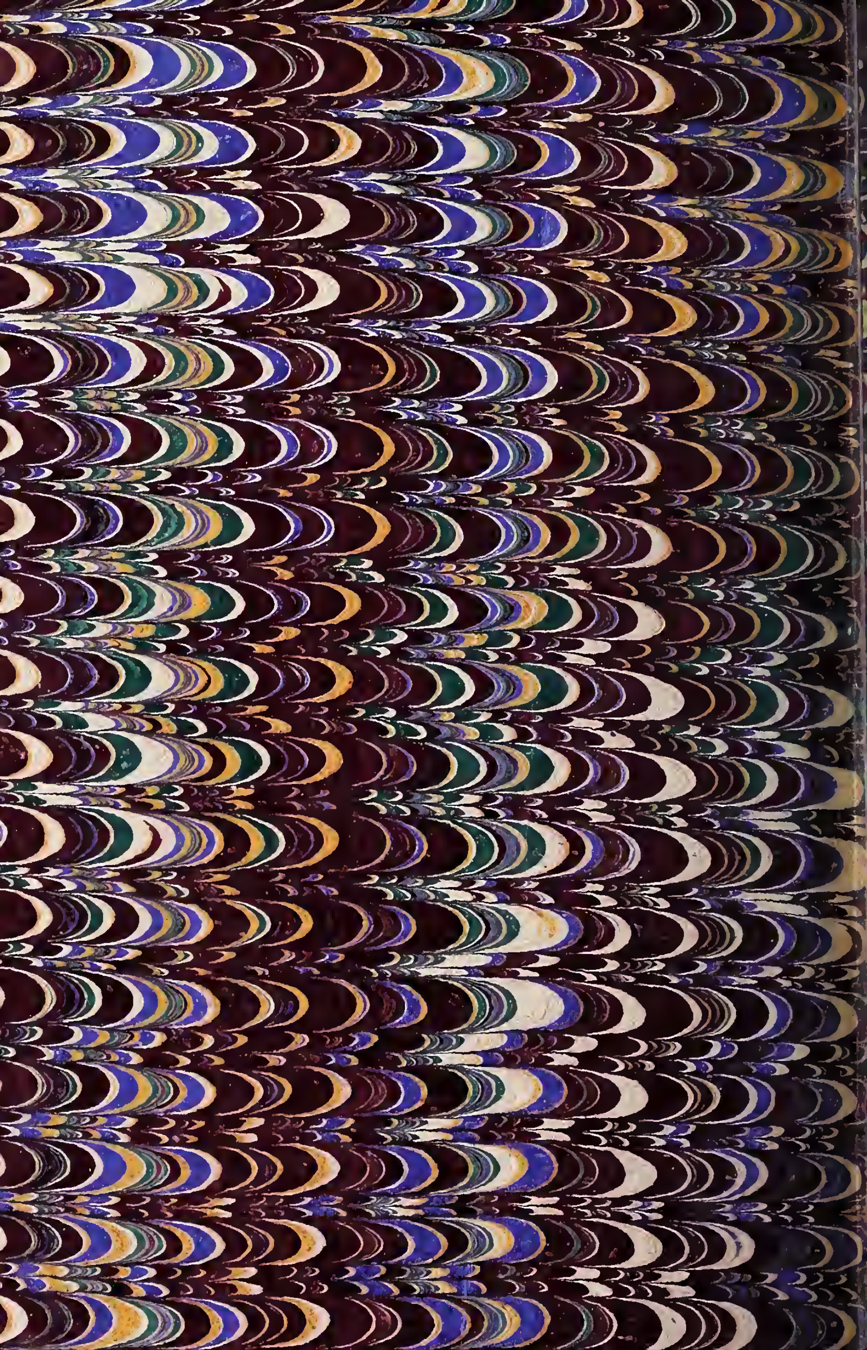
§ VI. VARIA.

Corps des souverains de la Navarre enterrés à Lescar, 191. — La conservation des monuments religieux au Congrès catholique de Nantes, 282. — Soixante et un dessins de F.-A. Ravier, 292. — Instructions pour le classement des objets d'art, 555.

§ VII. BIBLIOGRAPHIE.

Barbier de Montault (Mgr). Traité d'iconographie chrétienne, 102. Le même. Œuvres complètes, 105, 299. —

L'Imprimeur-Gérant, H. Delesques.




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00458 1506

